This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

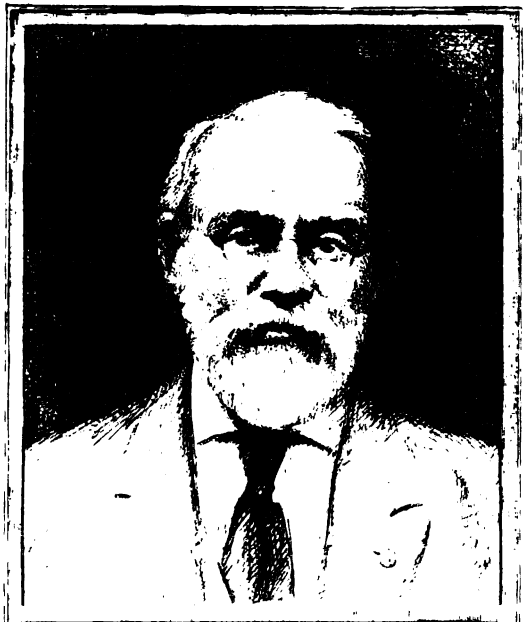

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

QC
611
.N841
A3

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1851-1852.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1851-1852.

ROUEN,

IMPRIMERIE DE ALFRED PÉRON,

Rue de la Vicomté, 55.

1852.

EXTRAIT des Statuts réglementaires du 30 août 1848.

Article 39. — L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

Dunning
Nisbet
1-15-27
13603

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1851-1852.

DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 6 Août 1852,

PRONONCÉ PAR M. N. LEROY, PRÉSIDENT.

LE PRÉSIDENT DANS L'EMBARRAS

OU

MA CONFESSION.

Messieurs, je vais vous conter l'embarras
Qui m'a troublé pendant toute l'année ;
Je me disais, de journée en journée,
« Composerai-je en vers purs, délicats,
« Ou seulement en prose bien tournée,
« Un bon discours ? » En l'un et l'autre cas,
Six pages sont, en vers ainsi qu'en prose,
Une assez rare et difficile chose,
Oui, difficile, encor que de nos jours
Nombre de gens aient plume en main toujours.

Pendant six mois, je suis resté perplexe
Sur le seul choix de la prose ou des vers.
La question n'est pourtant pas complexe,
Mais sur le choix les avis sont divers.
Monsieur Jourdain, le bourgeois prosaïque,
Me conseillait la prose absolument ;
Mais Francaleu, d'esprit tout différent,
N'admettait, lui, qu'un discours poétique.
Las de rester si longtemps indécis,
En équilibre entre ces deux avis,
J'ai conclu : « Fais de la prose rimée,
« Nos bons auteurs s'en sont parfois permis ;
« Mais tâche, au moins, de la rendre animée. »
Ce procédé, tout de juste milieu,
Echauffera d'une même colère
Monsieur Jourdain et Monsieur Francaleu ;
Je m'en rirai, si je sais la manière
De bien penser, de bien dire et de plaire.

A l'œuvre donc aussitôt je me mis,
Sans consulter plus longtemps mes amis.

Une saison est bien vite passée,
Et cet hiver, qui peut compter pour trois,
A déchiré ma poitrine oppressée.
Je suis resté, sans écrire, trois mois.
Au coin du feu combattant la froidure,
Je végétais, sur mon fauteuil assis ;

Quand, par hasard, la folle du logis
A mon oreille apportait son murmure,
Et m'induisait du côté des neufs sœurs,
Bientôt hélas ! la goutte impatiente,
Le lumbago, la toux retentissante
Semblaient crier : « Malade, à tes douleurs ! »
Le mal cessait, mais avec la souffrance
S'étaient enfuis pensers, plan, ordonnance.
Vingt fois, la folle a tenté de semer,
Sans que le grain ait jamais pu germer.
J'en fus réduit à cette vie inerte
Où l'œil tourné vers l'âtre du foyer,
S'attache à voir la flamme chatoyer.
Tout est spectacle et tout est découverte :
On prend plaisir, c'est s'amuser de peu,
A mille riens écrits en traits de feu
Sur des tronçons, ou de charme ou de hêtre.
Là, je découvre un pâtre et son troupeau ;
Plus loin, se montre ou je crois reconnaître
Un pont brisé, le pan d'un vieux château ;
Puis, tout à coup, des figures nouvelles ;
Sans art aucun, le tableau va changer :
Le pont brisé, le troupeau, le berger
Et le château volent en étincelles.
Le voyageur qui, brûlé du soleil,
Demande aux bois du repos, des ombrages,
Jouit aussi d'un spectacle pareil,
Lorsqu'au ciel bleu glissent de blancs nuages.
Selon le goût, le caprice ou l'humeur,
Chaque sujet revêt une enveloppe,
Et, sur l'azur, vrai kaléïdoscope,
Se multiplie à l'œil du spectateur.
De même encor le timbre d'une église,
A qui pourtant nul ne fait la leçon,

Redit toujours ce qu'on veut qu'il redise,
Informez-vous au curé de Meudon (1).

Tel fut, Messieurs, tant que dura la bise,
Mon passe temps dans l'arrière saison.

Juin est venu : tout renaît, je respire,
Et du printemps l'haleine tiède inspire.
Nos champs flétris s'ornent de tapis verts;
La fleur se penche, une autre fleur l'attire,
Et Philomèle a repris ses concerts
Sous ma fenêtre, avec son gai refrain;
A ses concerts j'accorderai ma lyre.
Je vais chanter, je sens le feu divin;
Mais c'était bien de chants et de musique,
De poésie ou prose académique
Qu'il s'agissait vraiment, au mois de juin !

---

(1) Rabelais, liv. 3, chapitre XXVII. — Panurge se détermine à se marier, sur la parole de frère Jean, et sur le son des cloches de Varennes qu'il interprète à bon augure.

Escoute, dist frère Jean, l'oracle des cloches de Varenes. Que disent-elles? Je les entendz, répondit Panurge. Leur son est, par ma soif, plus fatidicque que des chauldrons de Juppiter en Dodone. Escoute, *marie toy, marie toy : marie, marie. Si tu te maries, maries, maries, très bien t'en trouveras, veras, veras. Marie, marie.* Je t'asseure que je me marieray : tous les élémens me y invitent. Ce mot te soyt comme une muraille de bronze.

Rabelais avait là souvenir d'un conte charmant de Jean Raulin : *La femme qui vient consulter son curé pour se marier avec son valet* et qu'il renvoie aux cloches.

Le conte de Raulin est écrit en latin. Raulin, né à Toul en 1443, était l'une des lumières de l'Université de Paris.

Des vagabonds, des voleurs, des faussaires, (1)
Au bruit lointain des armes, des verroux,
Quittaient, un jour, leurs prisons solitaires,
Et de nos lois venaient subir les coups.
A leurs côtés sont des incendiaires ;
Plus loin, je vois les restes mutilés
D'un pauvre enfant ; lâche et froid sacrifice,
Que d'enfants morts sur les autels du vice,
Et par la main de leur mère immolés !
Quand on assiste à de semblables drames,
L'esprit chagrin en retient la couleur.
On est peu propre à réjouir les âmes,
Avec la honte et la tristesse au cœur.
On est peu propre aux fines épigrammes,
Aux madrigaux, aux bouquets à Chloris,
Ces mets sucrés qui plaisent tant aux dames.

Si le contraste à vos yeux a du prix,
Dit un voisin, non sans quelque malice,
Vous oubliez de nous conter comment
Du bon public, devant votre justice,
Où tout se fait si solennellement,
La gravité maintes fois se dément.
Or, parlez-nous de ces défenseurs rares,
Rares en nombre et qu'on voit à Paris,
Qui ne sont point de paroles avares,
Pour qui le monde est riche de souris.

---

(1) Allusion à une session de Cour d'assises où ont été jugés des procès pour cause d'incendies et d'infanticides.

J'en sais un, moi, le seul dont me souvienne,
En ce jour-là d'un vol il était cas.
Dès le début, voilà mon Démosthène
Visant les lois et de Sparte et d'Athène.
On rit, je ris, mais lui seul ne rit pas;
Il continue, et tout l'aréopage
Apprend qu'à Sparte il a fait son voyage,
Pour y chercher cet argument vainqueur
Qu'on y fêtait le vol et le voleur.
Et l'accusé, tirant la conséquence,
Sollicitait déjà sa récompense,
Quand vint un *mais*. . . ce *mais* fut incompris.
Notre accusé le couvrit de ces cris :
« Vive à jamais Sparte et sa république ! »
Puis, il prouvait, et par pièce authentique,
Selon l'usage, en semblables débats,
Quels sont ses droits, et civil et civique.
Pour exhiber de bons certificats,
Vivent les gueux et vivent les forçats !

Mon cher voisin n'avait, qu'à la surface,
Vu l'argument et l'argumentateur;
Mais l'argument était à double face,
Et le sermon ressemblait au prôneur.
Disciple ardent d'une nouvelle école,
Le Démosthène aiguisait sa parole
Pour écorner, par un trait innocent,
Le piédestal où brille l'auréole
De nos vieux Grecs, rois de l'enseignement.
Monsieur voulait, en zélé camarade,
Donner aussi son petit coup de pié
Au lion vieux, mais non encor malade.
Mais laissons là, c'en est trop de moitié,

Ces orateurs, Dupins surnuméraires,
Dont l'éloquence et le talent stagiaires (1)
Briguent, vingt ans, les honneurs du tableau,
Car mon discours, que je veux bref et beau,
N'avance en rien.

Aux calendes dernières,
Et n'ayant plus logés dans le cerveau
Les noirs soucis, la grippe, ni le rhume,
J'eus le désir de reprendre la plume;
Il faisait chaud; quand le temps est si lourd,
Le blond Phébus à présent devient sourd.
Le blond Phébus! Plaisanterie amère!
Plaisanterie et ridicule abus!!
On n'est plus blond, quand on date d'Homère.
Blond Phébus! Soit. Va pour le blond Phébus.
Il se fait vieux; le poids de l'atmosphère,
Tout Dieu qu'il est, l'incline vers la terre.
Le sang lui monte au cerveau, d'où je crois
Qu'il est ou sourd ou rebelle à ma voix.
Quelques sujets s'offraient à ma pensée,
Phébus! Phébus!... J'appelais vainement.

---

(1) Pour ceux qui prétendent qu'on ne peut dire que *sta-gi-aires*, j'écrirais :

Dont l'éloquence et l'accent stagiaires.

Pourquoi ne dirait-on pas *sta-giaires*, comme on dit *bré-viaire* ? Ou bien encore, *ad libitum*, *sta-giaires* ou *sta-gi-aires*, comme il est permis de *bi-ai-ser* ou de *biai-ser*.

Les poètes et la légion des versificateurs, rimeurs, etc., prennent, ma foi, d'autres licences ! Je m'arrête de peur de tomber dans le *gælimathias* ou *galimathi-as*.

Tout m'a failli, dans ma verve éclipsée,
L'esprit d'abord, le temps secondement ;
Puis, au banquet où j'aspire, où j'arrive,
Les devanciers, qui nous ont présidés,
Qu'ont-ils laissé pour le dernier convive ?...
Ce rien qu'on sert aux dîneurs attardés.

Ah ! si j'avais un peu de la science
Qu'aux siens Dieu verse avec tant d'abondance,
J'aurais aussi, comme d'autres l'ont fait,
Aux éléments pu surprendre un secret,
Et j'aimerais, honny qui mal y pense,
Oui, j'aimerais à me faire indiscret.
Je vous dirais l'ingénieux mystère
D'un art nouveau, d'un art presque divin,
Enfant de l'ombre et fils de la lumière, (1)
Qui reproduit tous nos traits sans burin,
D'un jet plus prompt et d'une main plus sûre
Que le dessin ou sa sœur la peinture.
Je le dirais, si mon heureux destin
M'avait créé Boutan (2) ou Girardin. (3)
Oui, si j'avais un peu de leur science,
Tel phénomène, où tout paraît obscur,
De l'azur même aurait la transparence,
Tant leur esprit est prompt, limpide et sûr.

---

(1) Le Daguerréotype.

(2) M. Boutan, professeur de physique au lycée de Rouen, vice-président de l'Académie.

(3) M. Girardin, professeur de chimie, secrétaire de la classe des sciences.

Nous admirons, quand, sur un fil magique, (1)
Dont le réseau couvrira l'univers,
Notre pensée, en fluide électrique,
Court et revient comme vont les éclairs;
Nous admirons! Mais par quelle puissance
Notre pensée attachée à ce fil,
Vient-elle ainsi des bords du Guayaquil
En un instant? Quel effort d'adhérence,
Dans le trajet de replis sinueux,
La tient captive et l'apporte à nos yeux?
Comment peut-elle, en moins d'une seconde,
Se promener, six fois, autour du monde?
Comment enfin, ce trait est curieux,
Semble arriver d'Europe en Australie
Une dépêche, avant d'être partie?

Je le saurais, si mon heureux destin
M'avait créé Boutan ou Girardin.

A bout de soins et dans mon impuissance
A ressaisir un sujet qui m'a fui,
N'ai-je pas fait un traité sur l'ennui,
Et l'auditoire un cours de patience?
La patience est vertu d'auditeur.
Cette vertu, pleine de politesse,
Prend à propos certain air d'allégresse,
Et par maintien sourit à l'orateur.
Elle s'ennuie et bâille avec décence.
Sous le sommeil, plus fort que l'éloquence,

(1) La télégraphie électrique.

Si la vertu parfois se sent faiblir,
Droit sur son axe, elle apprend à dormir,
Et l'orateur peut, sans vanité, croire
Que, loin d'avoir endormi l'auditoire,
Chaque auditeur ne ferme ainsi les yeux
Que pour l'entendre et pour le goûter mieux.

Il est enfin, Messieurs, temps de me taire;
Et je renonce à trouver un sujet.
Par le discours que j'aurais voulu faire,
Pardonnez-moi celui... qui n'est pas fait.

Vous, qui m'offrez la vivante figure,
Dont j'essayais tout à l'heure un portrait,
Plus de contrainte, et, si veut la nature,
D'un doux sommeil acceptez le bienfait.
Aussi déjà votre lourde paupière
Languissamment ne s'ouvre qu'à demi,
Et dans votre œil le regard endormi
Distingue mal la nuit de la lumière;
Le lin échappe à vos doigts défaillants.
Laissez, laissez s'éteindre tous vos sens,
Jusqu'au moment prochain où votre oreille
Ira porter à ce reste qui veille
Des sons faussés, indécis et confus,
Qu'elle entend, mais qu'elle n'écoute plus.
A ce moment, l'esprit rêve ou sommeille,
Plus d'auditeurs... . Silence... . Désormais
Vous qui dormez, Messieurs, dormez en paix.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1851-1852.

PAR

M. J. GIRARDIN,
Secrétaire de la classe des Sciences.

MESSIEURS,

Les membres de la classe des Sciences de l'Académie ont encore, cette année, apporté un riche contingent aux lectures et aux discussions qui ont occupé nos séances hebdomadaires. Toutes les branches des connaisances, pour ainsi dire, ont été parcourues, et, comme toujours, à côté des spéculations sont venues se placer les applications qui en découlent et qui élargissent incessamment le domaine des arts et de l'industrie.

Il me serait agréable de pouvoir présenter ici une analyse aussi complète que possible des nombreux travaux de mes confrères. Malheureusement, le temps et l'espace me manquent ; je suis forcé de me restreindre dans des limites qui nuiront, bien certainement, à l'intérêt de ce compte-

rendu. Plus qu'aucun autre, je déplore cette nécessité; mais, en m'y soumettant, j'accomplis un devoir, ce qui me vaudra, je l'espère, toute votre indulgence.

SCIENCES MATHÉMATIQUES

Démonstration des lois de Képler, par M. Girault.

La découverte des lois qui régissent le mouvement des centres de gravité des planètes autour du soleil, appartient, comme on sait, à Képler, qui a eu ainsi l'insigne mérite de faciliter à l'illustre Newton les moyens de trouver le principe même de la gravitation.

La démonstration de ces lois est l'une des applications les plus simples et les plus intéressantes des théorèmes généraux de la mécanique et du calcul infinitésimal. Mais, par cela même, elle exige préalablement une étude de ces deux branches des mathématiques.

M. Girault a pensé qu'il pourrait y avoir quelque utilité à l'en dégager dans une certaine mesure, et à la présenter comme une conséquence immédiate des principes fondamentaux de la mécanique et des théorèmes relatifs à la dérivation des fonctions, de manière à en rendre l'intelligence plus facilement abordable.

Tel est l'objet du Mémoire que M. Girault nous a soumis, et dans lequel on retrouve cette clarté d'exposition et cette profonde connaissance de la science des nombres qui distinguent si éminemment notre savant confrère.

Dromographe planétaire, par M. Lévy père.

En même temps que l'un de nos membres résidants reportait nos esprits vers ces hautes spéculations de la science astronomique, l'un de nos membres honoraires, M. Lévy père, nous faisait suivre les magnifiques effets de ces lois de la gravitation qui s'étend jusqu'aux dernières limites du monde accessible à nos regards.

Déjà, il y a trois ans, l'ancien secrétaire de l'Académie, nous avait présenté un *Dromographe planétaire*, c'est-à-dire un tableau synoptique du cours des divers corps cé-

lestes de notre système planétaire pour l'année 1849. Cet ingénieux moyen graphique a été singulièrement perfectionné par son auteur. Le dromographe, pour l'année 1852, qu'il nous a soumis, est composé de deux parties, l'une fixe, l'autre mobile. Cette dernière est divisée en heures, subdivisées elles-mêmes en dix parties de chacune six minutes. Quant à la partie fixe, les teintes unies et noires représentent les nuits; les teintes bleues unies indiquent les nuits éclairées par la lune, et les teintes fondues marquent la durée du crépuscule astronomique. Les lignes tracées montrent le lever et le coucher des planètes; la ligne rouge qui serpente autour de la ligne de midi désigne le midi moyen. Le milieu du cercle est une carte du ciel et le prolongement de l'indicateur mobile fait connaître les constellations qui passent au méridien à dix heures du soir.

Le nouveau dromographe planétaire de M. Lévy mérite de figurer dans le cabinet de tous les savants.

Mécanique industrielle. Communications de M. Noiret.

Un ouvrier de Rouen, le sieur Noiret, nous a institués juges de procédés qu'il croyait propres à produire de grands effets mécaniques avec une faible dépense de force. Ces procédés sont défectueux et bien inférieurs à ceux qui sont en usage dans les ateliers.

Dans un second mémoire, le même M. Noiret, mû par un sentiment généreux, s'est efforcé de faire disparaître l'une des causes les plus fréquentes des accidents qui atteignent les ouvriers des fabriques, en supprimant les roues dont sont pourvus les axes de rotation et sur lesquelles s'enroulent les courroies sans fin. Les appareils qu'il propose et dont il nous a envoyé des modèles, n'offrent malheureusement aucune des conditions qui pourraient les faire adopter dans la pratique, et ils sont loin de pouvoir servir dans l'enseignement de la mécanique, ainsi que leur auteur en exprimait le vœu.

A l'occasion des dangers auxquels sont exposés les ouvriers des filatures, M. Girault a récapitulé les divers moyens fort simples proposés depuis longtemps pour prévenir les accidents causés par les mécaniques. Ces moyens, on doit le regretter, ne sont presque pas mis en usage, probablement parce qu'ils ne sont pas assez généralement connus. Le gouvernement devrait s'attacher à les vulgariser.

SCIENCES PHYSIQUES. Météorologie, par M. A. Levy.

Il est d'autres dangers auxquels la prudence humaine ne peut pas toujours se soustraire ; je veux parler de ceux qui proviennent de ces phénomènes naturels dont notre atmosphère terrestre est le théâtre.

Sur les côtes de la Normandie, à l'embouchure de la Seine, et principalement dans la portion du pays de Caux qui forme l'arrondissement du Havre, il existe une opinion universellement répandue, admise sans contestation par la population entière et que les habitants de la campagne formulent dans leur simple langage en disant que : *la Seine attire les orages, le fleuve empêche les orages de monter.*

Préoccupé de cette idée qu'il pouvait y avoir quelque chose de vrai dans cette croyance populaire, M. A. Lévy a cherché à vérifier l'exactitude du fait, puis à déterminer les causes de sa production.

Sur le premier point, le doute n'existe plus pour lui.

Il n'en est pas de même pour le second. La question est complexe, et les documents font défaut pour arriver à une explication directe et précise. Discutant les diverses hypothèses qui se présentent à l'esprit, M. A. Lévy arrive, en procédant par voie d'élimination, à regarder comme probable que les arbres des rives de la Seine, et notamment de la grande fôret de Touques, voisine de l'embouchure du fleuve, sont la cause la plus influente du phénomène observé.

Notre confrère, M. Boutan, regarde cette opinion comme trop exclusive. Bien des causes peuvent influer sur la marche des nuages orageux. Parmi celles qui doivent agir simultanément sur les orages qui se forment à l'embouchure de la Seine, M, Boutan regarde comme la plus importante l'existence de ces courants d'air que détermine surtout la configuration du sol.

Sans nier la part que cette dernière cause peut prendre à la production du phénomène, M. Lévy persiste à croire, par suite des comparaisons qu'il a établies entre notre pays et plusieurs localités situées sous des latitudes très diverses, que les forêts ont la propriété d'attirer les orages, et que ce sont elles qui exercent une influence prédominante sur le phénomène en question.

Ouvrages de M. Quetelet.

C'est ici le lieu de signaler les nombreux et importants ouvrages, tant sur la météorologie que sur la statistique et la littérature scientifique, que nous devons à M. Quetelet, le savant secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Bruxelles. Je mentionnerai principalement sa discussion des variations régulières du baromètre qui ont conduit à l'étude des marées atmosphériques, ses nombreuses recherches sur le climat de la Belgique, sa notice sur la répartition du contingent des communes dans la levée de la milice, enfin son travail sur l'appréciation des documents statistiques, qui est une heureuse application du calcul des probabilités aux résultats que fournissent les sciences d'observation.

L'Académie a été heureuse d'ouvrir ses portes au savant qui a voué toute sa vie à l'étude, et qui peut se glorifier, après trente-huit années de professorat, de compter parmi ses élèves tous les hommes distingués de la Belgique.

Physique appliquée. Concours sur l'électricité.

Dès 1849, l'Académie avait destiné l'un des prix fondés par le vénérable abbé Gossier à l'examen d'une question de physique appliquée de la plus haute importance, à savoir l'étude des appareils galvaniques et des moyens de tirer parti des courants électriques pour obtenir une force motrice applicable à une branche quelconque de l'industrie. Plusieurs années avaient été laissées aux concurrents pour leurs essais. Trois physiciens ont répondu à l'appel de la Compagnie, mais leurs efforts n'ont pas été assez heureux pour mériter la récompense proposée.

L'un d'eux, cependant, a paru digne d'une distinction. Le rapport de M. A. Lévy, sur le concours spécial, indique la valeur respective des trois Mémoires envoyés et précise les points qui ont engagé l'Académie à accorder, à titre d'indemnité et d'encouragement, une somme de 300 fr. à l'auteur du mémoire inscrit sous le n° 3, M. Rivière, professeur de physique au Lycée de Saint-Étienne.

L'Académie, en présence du prix de 50,000 f. institué par le décret du Président, en date du 23 février dernier, ne pouvait remettre une seconde fois au concours la question que le Gouvernement a cru devoir prendre sous son patronage. Elle a donc affecté le reste de la somme provenant de la fondation Gossier à un nouveau sujet, qui s'applique plus spécialement à l'un des besoins industriels de notre département.

Appareils calorifiques de M. Pimont.

L'année dernière, nous donnions notre approbation aux appareils que M. Pimont a inventés pour économiser le combustible dans la production de la vapeur, et que, sous le nom de *caloridores*, il adapte aux machines, aux générateurs des paquebots, aux cuves de teinture.

Notre confrère s'est empressé de mettre sous les yeux de la Compagnie les tableaux d'expériences auxquelles ses appareils ont été soumis dans les établissements d'Alsace, où ils fonctionnent actuellement. Chez MM. Dolfus, Mieg

et comp., l'économie qu'ils apportent s'élève à plus de 8,000 fr. par an. Chez MM. Steinbach, Black et Mantz, cette économie pourra monter au chiffre de 28,455 fr.

Des faits aussi significatifs, qui justifient pleinement les éloges accordés par l'Académie, consolent notre confrère de l'oubli inqualifiable dans lequel ont été laissés ses appareils par le jury de l'exposition universelle de Londres.

Photométrie, par M. Boutan.

Un ingénieur civil de Rouen, M. E. Burel, a soumis au jugement de l'Académie un nouveau photomètre perfectionné par lui, et qu'il nomme *Parasynoptique*. En important d'Angleterre le photomètre de Bunsen, et en lui faisant subir quelques utiles modifications, l'intention de M. Burel a été de fournir à l'industrie française du gaz un moyen facile et cependant assez rigoureux d'estimer la valeur relative, au point de vue du pouvoir éclairant, des divers combustibles employés pour la production de la lumière. Frappé de l'imperfection du photomètre le plus usité en France jusque dans ces derniers temps, celui de Rumfort, il a voulu substituer à la méthode des ombres comparées l'observation d'un effet nouveau, d'une appréciation plus facile ; il a voulu ensuite que la manipulation de l'instrument fût assez peu délicate pour qu'un observateur inexpérimenté pût, au besoin, effectuer des déterminations exactes, et que son volume fût assez faible pour que le transport en devînt très commode.

Une Commission composée de MM. Boutan, Girault, Lévy, et à laquelle, plus tard, M. Preisser fut adjoint, fut chargée d'examiner l'appareil de M. Burel, ainsi que le Mémoire explicatif qui l'accompagnait. Après six mois d'études et de discussions, la Commission, par l'organe de M. Boutan, déclara, malgré l'opinion contraire de l'un de ses membres :

1° Que le photomètre présenté par M. Burel se distingue

autant des photomètres actuellement connus et usités en Angleterre que ceux-ci se distinguent les uns des autres ;

2° Que ces derniers, d'ailleurs, ont tous pour origine commune l'écran différentiel de Bunsen, et ne varient entre eux que par des dispositions de détail plus ou moins importantes ;

3° Que, sur les cinq modifications apportées par M. Burel au photomètre de Bunsen, trois paraissent lui appartenir en propre et peuvent être considérées comme un progrès.

L'Académie, adoptant les conclusions de la Commission, a voté des remercîments à M. Burel.

A l'occasion de cette communication, M. Boutan a rédigé un exposé historique, aussi concis que méthodique, de la science photométrique, restée pendant si longtemps dans l'enfance. Mon regret de ne pouvoir donner ici un résumé de cette partie si intéressante du rapport de M. Boutan est affaibli par ce fait qu'elle sera imprimée dans le *Précis*.

Chimie.

La chimie, cette science admirable dont l'heureuse influence s'étend depuis les opérations les plus humbles de l'économie domestique jusqu'aux arts les plus sublimes, et qui ouvre, à chaque instant, à notre curiosité native un monde immense de merveilles, nous a fourni, cette année, de nombreux sujets d'étude.

Ouvrage sur les eaux potables, par M. Marchand.

Le plus important, sans contredit, c'est celui qui a trait aux *eaux potables en général, et en particulier aux eaux utilisées dans les arrondissements du Havre et d'Yvetot*. L'ouvrage que M. Marchand, de Fécamp, nous a envoyé sur cette question, prouve dans son auteur la plus louable persévérance, une profonde sagacité et une grande habileté des opérations chimiques les plus délicates. La première partie du manuscrit est consacrée à l'étude générale des eaux, envisagées dans leur constitution et dans leurs

rapports avec l'hygiène publique, la physiologie, l'industrie et l'agriculture. La deuxième partie est exclusivement réservée à l'histoire physique et chimique des eaux potables du pays de Caux.

Les nombreuses recherches auxquelles notre confrère s'est livré depuis longtemps à ce sujet, lui ont permis de découvrir plusieurs faits très curieux qui jettent une vive lumière sur différents points de la physique générale du globe. Ainsi, le premier, il a trouvé l'iode, le brôme et la lithine dans toutes les eaux douces, du fer dans toutes celles qui prennent leur source dans les terrains superficiels de la craie. Le premier, il a mis hors de doute que la constitution physique et chimique des eaux varie pour chaque jour de l'année, et même pour chaque instant de la journée; que dans les terrains calcaires, au moins, les sources sont d'autant plus abondantes que la végétation est plus active, et qu'elles sont à leur minimum de rendement vers le 15 ou 20 janvier, c'est-à-dire à l'époque de l'année où la vie végétale est la moins développée.

Ces faits ont conduit le chimiste de Fécamp à une foule d'aperçus ingénieux que je regrette de ne pouvoir citer, mais qui témoignent d'une grande puissance de réflexion.

Le travail de M. Marchand est un livre du plus haut intérêt, surtout pour l'histoire physique de notre contrée. Il faut espérer que notre confrère étendra ses recherches aux autres arrondissements. Si, dans tous les départements, on l'imitait avec autant de conscience et d'habileté, on pourrait dire que l'histoire hydrologique de la France serait à peu près complète.

L'Académie ne pouvant insérer dans son volume annuel un aussi volumineux manuscrit, orné de tableaux et de cartes coloriées, l'a recommandé à toute l'attention du Conseil général, et a sollicité une allocation spéciale pour couvrir les frais considérables de son impression. L'impor-

tance du travail lui donne lieu d'espérer que sa demande sera favorablement accueillie.

Analyse des œufs de poisson, ar M. Gobley.

La physiologie générale trouve un puissant secours dans l'analyse chimique qui peut, seule, presque toujours, jeter une vive lumière sur les phénomènes les plus complexes qui s'accomplissent au sein de l'organisme. Au nombre des jeunes chimistes qui, depuis quelques années, ont dirigé leurs travaux dans cette direction, nous devons surtout citer avec éloges M. Gobley, de Paris, qui nous a adressé deux Mémoires dont M. Boutan nous a rendu compte avec ce talent d'exposition qui le caractérise.

L'auteur prend l'animal dans son état le plus rudimentaire, dans l'œuf, et suit les matières, qui le constituent tout d'abord, dans les diverses transformations qu'elles subissent jusqu'au moment où l'animal arrive à l'âge adulte.

Les deux Mémoires de M. Gobley, relatifs à la composition des œufs et de la laitance des carpes, contiennent la première partie de ce grand ensemble de recherches; ils font suite à un travail de même ordre sur l'œuf de poule, dont j'ai parlé dans mon rapport général de 1849.

Des recherches du chimiste parisien, il ressort que l'œuf des poissons ressemble complètement, non pas à l'œuf entier des gallinacées, mais bien au jaune de ce dernier. Les mêmes principes immédiats se retrouvent dans la laitance, seulement dans des proportions telles, qu'on est amené à croire que cette liqueur génératrice contient les premiers rudiments du système nerveux de l'animal. L'opinion émise en premier lieu par MM. Prevost et Dumas sur le rôle du spermatozoïde qui, selon ces observateurs, fournirait le germe du système nerveux cérébro-spinal, se trouverait acquérir ainsi quelque probabilité.

Fait de toxicologie, par M. Morin.

M. le professeur Morin nous a exposé la manière dont il a procédé à l'examen d'un liquide provenant du tube intestinal d'un cheval empoisonné par l'acide sulfurique. Pour pouvoir mettre en évidence la présence de cet acide libre dans un liquide organique azoté, il faut tout d'abord ajouter à celui-ci de l'alcool pur, afin de s'opposer à la fermentation putride, autrement la forte proportion d'ammoniaque, qui se produit toujours par la putréfaction, neutralise et dissimule l'acide, en le convertissant en un sel ammoniacal neutre. C'est pour avertir les chimistes qui n'ont pas l'habitude des opérations si délicates et si minutieuses de la chimie légale, que M. Morin a rédigé la note dont il nous a donné lecture.

Analyse d'objets antiques, par M. Girardin.

Votre secrétaire de la classe des Sciences, poursuivant ses investigations chimiques sur les divers objets d'art que l'antiquité nous a laissés, a élargi de plus en plus le cercle des connaissances technologiques qu'on ne peut plus désormais contester à l'ancienne civilisation grecque et romaine. Il vous a fait voir que même au moyen-âge, alors que d'épaisses ténèbres enveloppaient les arts et les sciences, il y avait encore des pratiques industrielles et artistiques qui montrent que tout n'avait pas disparu sous le courant dévastateur de l'invasion des hordes Asiatiques et Scandinaves.

Le second mémoire que M. Girardin va publier sur *les analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité*, tels que : peintures murales, verres colorés, poteries, bronzes, médailles, monnaies, etc., trouvés par MM. Deville et Cochet, tant dans notre département que dans d'autres régions, nous révèle que les anciens employaient la cire pour donner plus de durée et de solidité à leurs couleurs murales, qu'ils fabriquaient le verre, le cristal et les émaux avec un très grand succès, qu'ils fai-

saient servir le peroxyde de manganèse à la coloration des matières vitreuses en pourpre, en violet et en rose, qu'ils savaient teindre le verre avec la fritte d'Alexandrie, l'oxyde de Cobalt, les oxydes de cuivre et de fer, qu'ils connaissaient l'argenture et le plaqué métallique.

Sans doute, chez eux, les sciences physiques n'étaient point formulées en corps de doctrine, ni même professées comme sciences expérimentales. Mais grâce au hasard, au tatonnement, à une longue habitude, ils étaient arrivés à des résultats inouis dans les arts industriels.

Fabrication de l'acide sulfurique, par M. Holker.

Disons, toutefois, que leurs progrès en technologie ne pouvaient dépasser certaines limites, par la raison qu'ils manquaient des agents les plus puissants, de cet acide sulfurique entre autres, l'âme, pour ainsi dire, de tous les arts chimiques, et dont, le chiffre de consommation dans un pays présente la mesure précise du développement de son industrie générale.

Les arts n'ont, en effet, commencé à se multiplier et à grandir qu'à partir de l'époque, encore bien rapprochée de nous, où le bas prix de cet acide permit de l'appliquer largement dans tous les cas, si nombreux, où il est besoin de se servir d'une matière acide quelconque. Découvert à la fin du XVe siècle, ce n'est réellement que dans les dernières années du XVIIIe siècle que, son prix étant tombé à 40 ou 50 c. le kilog., on put l'utiliser comme un agent général. Aujourd'hui, on en consomme annuellement, en France, plus de 20 millions de kilog. au prix réduit de 20 c. le kilog.

C'est un enfant de Rouen, le célèbre Lémery, qui, l'un des premiers, favorisa sa production en introduisant, dans le procédé primitif, une importante amélioration. Plus tard, en 1766, c'est dans nos murs, rue Pavée, au faubourg Saint-Sever, que fut établie la première fabrique où

l'on fit usage des chambres de plomb importées d'Angleterre par Holker, le même qui dota Rouen des calendres à chaud pour l'apprêt des étoffes, des filatures de coton, de la teinture en bleu à chaud, des fabriques de plusieurs espèces de tissus de coton, particulièrement de velours, alors inconnus dans le pays. En 1774, un des membres de notre Académie, l'ingénieux De la Follie, conseilla un perfectionnement remarquable, l'injection de la vapeur d'eau pendant le cours de la combustion du soufre. Enfin, vers 1810, c'est encore à Rouen que fut imaginé le système de combustion continue qui, de prime abord, éleva cette industrie au niveau de la science. C'est Jean Holker, petit fils de l'importateur des chambres de plomb qui est l'auteur du procédé vraiment méthodique que suivent actuellement nos grandes fabriques de Rouen, Paris, Saint-Gobin, Dieuze, Marseille et Montbrison. On peut donc dire que la fabrication de l'acide sulfurique est une industrie toute rouennaise.

J'ai été amené à grouper ces faits historiques, à l'occasion d'un mémoire manuscrit qui nous a été envoyé, cette année, par M. Holker, fils et arrière petit-fils des Holker qui ont si bien payé leur dette à leur nouvelle patrie. Dans ce mémoire, M. Holker fils donne de précieux renseignements pratiques sur la nouvelle méthode de fabrication, telle qu'elle a été pratiquée depuis 1813 dans l'usine de Nanterre, créée par son père, en compagnie de Chaptal et d'Arcet, et qu'il a dirigée pendant fort longtemps. Les détails dans lesquels il entre, tant sur les dimensions de toutes les parties de l'appareil que sur la manière d'opérer, comblent une lacune qui existe dans les traités de chimie les plus complets. Les réflexions dont M. Holker accompagne ses descriptions, les améliorations qu'il entrevoit, présentent le cachet d'un praticien exercé et d'un excellent observateur. Deux graves inconvénients restent

encore à faire disparaître de l'industrie qui nous occupe : 1° La nécessité de sortir un immense capital, en raison de la grande surface de plomb qu'il faut employer ; 2° la destruction très rapide de ce même plomb, par suite de la propriété corrosive des agens employés et de l'acide produit. Le problème se résume donc à réduire les capacités et à amoindrir le pouvoir destructif de l'acide sulfurique. Ces perfectionnemens, destinés à faire de sa fabrication une industrie plus simple, plus répandue et aussi plus salubre, seront l'œuvre de nos successeurs.

HISTOIRE NATURELLE.

Les diverses branches de l'histoire naturelle ont été étudiées, cette année, par plusieurs de nos membres. En minéralogie, nous avons entendu les communications de MM. Pimont et Morière; en botanique, celles de M. Bigeon; en zoologie, celles de MM. Largilliert et Verrier. Résumons leurs travaux en moins de lignes possible.

Recherches de la houille à Sotteville.

L'année dernière, à pareille époque, je vous entretenais, Messieurs, des travaux de sondage entrepris à Sotteville depuis le 29 décembre 1849, pour la recherche de la houille. A la profondeur de 283 mètres, une puissante source d'eau salée jaillissait du trou de sonde. Depuis, les forages ont continué, malgré cette colonne d'eau, et ont été poussés jusqu'à 321 mètres, à travers des alternats d'argiles bleues, de calcaires tendres et durs, de grès friables ou durs, de sables gris très fins.

Le Comité voyant bien que dans les 14 mètres qui restaient à percer pour arriver au terme du marché conclu avec les sondeurs, il n'y avait aucun espoir de rencontrer des couches minérales plus intéressantes, s'est décidé à discontinuer les travaux, en conservant, toutefois, la colonne d'eau jaillissante pendant six mois, temps plus que suffisant pour trouver les moyens d'en tirer parti dans l'in-

térêt des populations environnantes. Malheureusement cette eau est restée presqu'aussi salée que par le passé, puisqu'à la fin d'avril j'ai trouvé 11,237 de sel marin par litre, avec 3,513 de sulfates de chaux et de magnésie. Dans un pareil état d'impureté, il est fort douteux qu'elle puisse être utilisée d'une manière avantageuse.

Marbres du Calvados, par M. Morière.

M. Morière nous a montré une série d'échantillons des marbres qu'on exploite actuellement à Laize-la-Ville, non loin de Caen. Ces marbres, qui peuvent rivaliser avec le *Royal de Belgique*, autant par la richesse des nuances que par la dureté et la résistance aux agents atmosphériques, sont fort prisés des architectes de Caen, et commencent à être employés en Basse-Normandie pour la décoration extérieure.

Le calcaire marbre forme trois zônes distinctes dans le département du Calvados. L'une d'elles, qui a de 12 à 15 kilomètres de longueur, se montre dans la vallée de la Laize; c'est celle que les Romains exploitèrent; c'est elle qui a fourni les belles colonnes qui décorent l'autel de la Sorbonne, à Paris; c'est elle enfin dont les carrières ont été rouvertes depuis trois ans.

La communication de M. Morière a provoqué M. Marchal à faire ressortir l'utilité d'une exposition permanente des marbres indigènes. Les architectes et les sculpteurs n'iraient plus chercher fort loin, et à grand frais, des matériaux qu'ils ont à leur portée, si on leur faisait connaître toutes les richesses minérales qui restent enfouies sur tant de points de notre territoire.

L'Académie, adoptant et élargissant cette pensée, a demandé à M. le ministre de l'intérieur :

1° Que des collections de marbres français, classés méthodiquement, fussent créées et déposées au Muséum

d'Histoire Naturelle, à l'École des Beaux-Arts et au Conservatoire des Arts-et-Métiers ;

2° Que de semblables collections fussent envoyées dans toutes les villes qui possèdent déjà un Musée d'Histoire Naturelle ;

3° Qu'un projet fût étudié pour que, dans les plans d'embellissement de la place du Carrousel, un édifice en marbres français fût élevé ; que ce monument fût conçu de telle sorte qu'en même temps qu'il contribuerait à l'ensemble de la décoration de la place, il pût être aussi une exposition permanente et raisonnée de nos richesses minérales.

Ouvrages de M. Morière.

M. Lévy nous a présenté l'analyse de diverses publications de minéralogie et de géologie, de M. Morière ; elles sont relatives à un gisement de baryte sulfatée, découvert en 1848, à Laize-la-Ville, à un affaissement de terrain qui s'est produit aux environs d'Honfleur, le 24 janvier 1849, à un cas remarquable de production de sulfate de chaux, enfin à l'industrie potière dans le Calvados ; cette industrie, malgré la modicité du prix des objets fabriqués, crée chaque année des produits pour une valeur de 400,000 fr.

Botanique. Envoi de plantes, par M. Debooz.

Un botaniste instruit et zélé, M. Debooz, colonel d'artillerie en retraite, à Servaville-Salmonville, près de Darnétal, a offert à l'Académie une collection de plus de 300 plantes desséchées, dont un grand nombre appartiennent à la Flore de la Seine-Inférieure, et portent l'indication de localités inédites ; les autres ont été recueillies dans diverses parties de la France, et ne sont pas moins intéressantes. Ces fascicules sont accompagnés d'observations critiques précieuses.

Un choix aussi remarquable de bonnes plantes est un trésor pour l'Académie, depuis surtout que, sur la proposition de M. Bigeon, elle a décidé la fondation, dans ses archives, d'un herbier départemental. Les avantages qui résulteront pour la botanique de la formation de cet herbier seront appréciés par tous ceux qui aiment cette science et qui en désirent le progrès; dans ce dépôt, ouvert à tous, les botanistes du pays et les étrangers même pourront faire des vérifications qui éviteront bien des erreurs, et serviront à donner aux Flores spéciales un caractère qu'elles n'ont pas.

Création d'un herbier départemental.

La Flore de la Seine-Inférieure vient d'être enrichie d'une plante nouvelle, grâce à M. le colonel Debooz. Le *Rumex maximus* de Schreber a été trouvé tout récemment par lui dans les prairies de Ry et de Blainville. Jusqu'ici cette espèce n'était indiquée que sur les bords de l'Epte, aux environs de Gisors. M. Bigeon, qui a vérifié la découverte de M. Debooz, pense qu'on retrouvera le *Rumex maximus* dans d'autres parties de notre territoire, sur le bord des ruisseaux limpides et des petites rivières, aux eaux vives et fraîches, du pays de Bray.

Nouvelle plante pour la flore départementale.

Un colon algérien, M. Chérot, nous a envoyé des racines de *garance sauvage* qu'il a rencontrées sur les bords de la mer, dans les environs de Bou-Ismaël, commune de Castiglione, département d'Alger. Il nous a signalé, parmi les plantes tinctoriales qui abondent dans la même contrée, le *genet épineux* aux fleurs jaunes, et la *maurelle* ou *tournesol* (crozophora tinctoria, Neck.), avec laquelle on prépare, dans le midi de la France, le *tournesol en drapeaux*.

Envoi de M. Chérot.

M. Chérot nous a également donné des renseignements étendus sur les cultures actuellement entreprises par les

colons européens ; pour son compte, il cultive très en grand le ricin, le lin, le chanvre et le cactus à la cochenille.

L'Académie a entendu, avec d'autant plus d'intérêt, ces détails qu'ils viennent d'un enfant de Rouen, qui veut faire tourner au profit de sa ville natale l'expérience qu'il acquiert en des climats lointains.

Alternance des essences forestières.

En nous rendant compte de l'important mémoire de M. Laurent, professeur à l'école de Nancy, sur *l'alternance des essences forestières, et la méthode du recensement naturel*, M. Bignon a agité plusieurs questions de botanique appliquée, qui ont donné matière à discussion dans le sein de l'Académie. Adoptant les idées de M. Laurent, contraires à la méthode de recensement naturel, notre confrère nous a montré, par des faits nombreux, que la loi d'alternance régit aussi bien les forêts que les plantes herbacées soumises à la culture.

De toutes les théories proposées successivement pour expliquer cette loi, M. Bignon incline à admettre celle de M. Laurent, qui croit pouvoir établir que les racines des arbres, morts ou abattus, ont toujours une influence vénéneuse, et souvent mortelle pour les racines des arbres de la même espèce qui les remplacent. M. Laurent ne dit pas quel est le principe vénéneux contenu dans les racines en décomposition. M. Bignon croit le trouver dans cette végétation de cryptogames qui envahit les matières organiques aussitôt qu'elles sont soustraites à l'influence de la vie, cryptogames dont l'action destructive est prodigieuse, et qui a ceci de particulier, qu'en général chaque espèce de champignon ne s'attaque qu'à une seule espèce végétale. « Si donc, comme cela est très probable, dit M Bignon, la décomposition des racines souterraines a lieu par un agent de cette nature, on conçoit qu'il n'attaque que les

racines pour lesquelles il a une affinité particulière, et qu'il soit si dangereux pour les racines qui sont identiques à celles qui favorisent son développement naturel. » Reste, il est vrai, à prouver l'existence de ce champignon imperceptible. M. Bignon est convaincu que des études microscopiques viendront la mettre en évidence, et dès lors la question sera résolue.

Tous les membres de l'Académie n'ont pas partagé cette conviction, et parmi les faits mis en avant pour combattre la théorie de MM. Laurent et Bignon, M. Bergasse a rappelé que la vigne, dans certaines localités, prospère indéfiniment dans le même terrain, tandis qu'ailleurs il y a nécessité d'en abandonner la culture dans le même sol après une période de vingt-cinq ans.

Traité des plantes médicinales indigènes, par M. Cazin.

Deux ouvrages de botanique appliquée ont attiré l'attention de l'Académie : L'un, offert par le docteur Cazin, de Boulogne-sur-Mer, est un *Traité pratique et raisonné de l'emploi des plantes médicales indigènes*. M. Vingtrinier nous en a fait apprécier le mérite. Fontenelle avait dit, dans son éloge de Tournefort : « La botanique ne serait qu'une simple curiosité, si elle ne se rapportait à la médecine ; et quand on veut qu'elle soit utile, c'est la botanique de son pays qu'il faut étudier. »

Le docteur Cazin a suivi ce conseil, et il a eu pour but, en publiant son livre, d'engager les médecins de campagne à répandre l'usage des plantes qui croissent spontanément autour des villages qu'ils parcourent.

Bromatologie végétale exotique, par M. Mouchon.

L'autre ouvrage, adressé par M. Mouchon, de Lyon, est un *dictionnaire de bromatologie végétale exotique*, ou en français vulgaire, dictionnaire des plantes alimentaires qui croissent en pays étrangers. L'auteur énumère toutes celles dont on pourrait essayer d'introduire l'usage

en Europe, afin de varier davantage le mode de nourriture, et d'éviter, peut-être, à l'avenir ces perturbations profondes qu'amène si souvent la disette des céréales, et qui menacent de persister par suite de la maladie de plus en plus générale de la pomme de terre.

On voit que c'est encore une pensée philanthropique qui a inspiré la publication de M. Mouchon. Toutefois, M. Bignon, qui nous en a parlé, craint qu'elle ne réponde qu'imparfaitement aux besoins qu'elle devait satisfaire, car ce n'est pas avec le sagou ou le tapioka, ni avec les plantes potagères de l'Inde ou de l'Australie, qu'on pourra suppléer, pour les classes pauvres, au manque de pain et de pomme de terre, ces deux aliments substantiels de nos populations européennes.

Zoologie. Empoisonnement par les huîtres, les moules, etc., par MM. Chevallier et Duchesne.

S'il est utile de chercher à augmenter le nombre de nos matières nutritives, il ne l'est pas moins de signaler celles d'entre elles qui peuvent occasionner, parfois, des accidents plus ou moins graves. Les huîtres, les moules, les crabes et certains poissons de mer et de rivières sont susceptibles de produire, d'après nos confrères, MM. Chevallier et Duchesne, de véritables empoisonnements, ou au moins des indispositions caractérisées. M. Largilliert, qui nous a rendu compte du mémoire qu'ils ont publié sur cette question, n'est pas toujours de leur avis, et nous a rassurés sur le degré de nocuité des substances alimentaires dont il vient d'être question.

Lorsque les huîtres ont été parquées dans des endroits malsains, ou lorsqu'on en fait usage pendant l'été, alors qu'elle sont gorgées d'un suc laiteux, elles sont quelquefois la cause de légères incommodités, qui cèdent ordinairement à quelques tasses de thé.

Les moules sont difficiles à digérer pour certains estomacs, et déterminent chez quelques individus de graves

indispositions, qu'on peut encore combattre avec succès au moyen du thé. Il est, d'ailleurs, prudent d'en faire un usage modéré, et même de s'en abstenir, pendant les mois d'août et de septembre.

Les crabes, les homards et autres coquillages sont difficiles à digérer, sans posséder, néanmoins, aucune propriété malfaisante.

S'il est bien vrai que plusieurs poissons à chair compacte ou onctueuse sont vénéneux ou accidentellement dangereux, n'y a-t-il pas quelque exagération à ranger dans ce nombre le barbeau, le brochet, le hareng, le maquereau, la sardine et autres? Les malaises que ces poissons peuvent occasionner sont évidemment des exceptions fort rares. Dans le brochet, il n'y a que les œufs qu'il faille éviter de manger, parce qu'ils provoquent des vomissements.

Cas de tératologie, par M. Verrier.

M. Verrier nous a présenté un monstre très remarquable, appartenant à l'espèce bovine, du sexe féminin, et offrant assez exactement l'aspect d'un chien bouledogue. Ce monstre, qui n'a pas eu de vie extra-utérine, a offert les particularités suivantes à l'autopsie :

Les quatre membres se terminent brusquement aux carpes et aux tarses par des moignons recouverts de poils; le museau est renfoncé; la mâchoire inférieure saillante est garnie de toutes ses dents; les deux oreilles sont coupées symétriquement; il n'y a pas de queue; le sternum n'est pas réuni; le cœur est situé au-dehors de la poitrine, dans une poche sous-cutanée placée à la base de l'encolure; ce viscère ne présente, pour ainsi dire, bien développées que les cavités propres à la circulation artérielle; les cavités droites ne sont qu'à l'état rudimentaire; tous les autres organes viscéraux sont à leur place, mais affectent des formes anormales. Le système artériel est parfaite-

ment développé, les vaisseaux ont leur forme et leur volume ordinaire, le système cérébral et cérébro-spinal existe dans son intégrité complète.

« Si, ajoute M. Verrier, la tératologie n'eût fait, dans ces derniers temps, des progrès immenses, grâce surtout à MM. Geoffroy-Saint-Hilaire, et si aujourd'hui on ne savait à quoi s'en tenir sur les causes probables de ces déformations congéniales, on n'eût pas manqué, à l'exemple de Muys, d'Arnoult et de Mallebranche, de les attribuer au pouvoir de l'imagination de la mère sur le fœtus renfermé dans son sein. La forme si régulière du monstre exposé aux regards de l'Académie eût donné une grande force à cette opinion. »

M. Bignon, sans contester le mérite des recherches de MM. Geoffroy-Saint-Hilaire qui leur ont permis de rendre compte, philosophiquement et physiologiquement, de bien des bizarreries de l'organisation, ne croit pas qu'on puisse nier complètement l'influence que peuvent exercer les impressions morales sur les troubles fonctionnels, et la production des monstruosités. Lorsque des faits nombreux, authentiquement attestés, établissent que la mère a subi une impression d'une nature déterminée, et qu'ensuite, il est constaté que le produit de la conception porte une empreinte ou une monstruosité qui correspond à cette impression, sera-t-il possible de nier l'influence? M. Bignon permet le doute, mais la négation absolue ne lui paraît pas convenable. Il rappelle, à cette occasion, que l'opinion populaire de l'influence des *regards* remonte aux temps les plus reculés, ainsi que le prouvent les conventions entre Jacob et Laban, mentionnées dans les livres saints.

M. Hellis appuie par des faits tirés de sa pratique médicale et par des raisonnements l'opinion que les sensations extérieures et l'imagination exercent souvent un effet marqué sur le produit de la fécondation. Les soins dont les

anciens entouraient les femmes enceintes, le culte avec lequel on veillait à ce qu'elles n'éprouvassent que des impressions douces et agréables, témoignent qu'ils avaient très bien observé cette réaction prononcée du moral sur le physique.

Quant à M. Vingtrinier, entré à son tour dans la discussion, il proteste contre cette théorie des impressions, regards ou émotions. Sans doute, la science tératologique n'a pas encore tout expliqué, mais elle est dans la seule voie qu'il soit permis de suivre. Comment, avec cette théorie de l'influence morale, expliquerait-on ces manques d'organes qu'on remarque si fréquemment chez les monstres? Notre confrère a, en ce moment, dans sa pratique, un cas de monstruosité assez curieux : c'est l'absence d'anus chez un enfant ; ceci ne peut être évidemment rapporté à aucune impression psychique.

SCIENCES MÉDICALES.

Nous voici amenés tout naturellement à vous parler des communications qui nous ont été faites sur les diverses branches de l'art médical.

Physiologie des sensations, par le Dr Guillaume.

M. le docteur Guillaume, de Dôle, nous a offert les deux premiers volumes de sa *Physiologie des Sensations*. M. Vingtrinier en a présenté une analyse critique qu'il a terminée par des éloges.

Ouvrages de M. Plouviez, de Lille.

M. le docteur Plouviez, de Lille, avait envoyé quatre brochures, intitulées :

1. *Quelques idées de philosophie médicale*. Paris, 1834.
2. *Quelques considérations physiologiques et hygiéniques sur l'alimentation*.
3. *Nouvelles vues thérapeutiques sur l'épilepsie*. 1847.
4. *Quelques mots sur l'éthérisation en médecine, sur les moyens de remédier aux accidents dont elle est susceptible*.

Ces ouvrages, sur lesquels une commission a prononcé d'une manière favorable, attestent un bon observateur. Dans son mémoire sur l'éthérisation, le docteur Plouviez signale les heureux effets qu'il a retirés, pour le traitement de plusieurs affections nerveuses, de l'épilepsie entre autres, des agents anesthésiques auxquels il reconnaît une action spéciale sur le système nerveux. Beaucoup d'expériences faites sur les animaux l'ont conduit également à conseiller, dans les cas d'anesthésie poussée au-delà de la mesure utile, la saignée et les insufflations d'air au moyen d'un soufflet.

Essai sur les anevrismes, par M. Pellegrino Salvolini.

Le docteur Pellegrino Salvolini, de Sarzane, dans l'état de Gênes, a composé, pour l'instruction des jeunes chirurgiens, un *mémoire sur les anévrismes*. Cet essai, destiné à faire partie d'un manuel abrégé de médecine opératoire, a reçu les éloges des commissaires de l'Académie, dont M. Vingtrinier a été l'organe.

Choléra-morbus épidémique, par le Dr Millet.

M. Hellis nous a fait connaître le volume que le docteur Millet, de Tours, a publié sur le *choléra-morbus épidémique*. Chargé du service de l'hôpital temporaire établi à Tours en 1849, lors de la dernière invasion du fléau asiatique, M. Millet prit soin de noter ce qu'il avait vu. Peu à peu, son cadre s'élargissant, il y joignit ce qu'il avait recueilli dans la lecture des ouvrages nombreux sur la matière, et, sans avoir eu d'abord cette ambition, il a fini par écrire un traité complet sur cette maladie. S'il manque parfois de cette critique éclairée, si nécessaire quand on recueille en tous lieux, il a réuni dans son ouvrage des faits intéressants, des citations heureuses, dont la médecine pratique pourra profiter.

De la folie instantanée, par M. Boileau de Castelnau.

Notre confrère, M. Boileau de Castelnau, a rédigé une notice sur la *folie instantanée*. Il a eu pour but de tenir en éveil l'attention des médecins et des magistrats sur les altérations instantanées des facultés psychiques, qui ont souvent pour première et unique manifestation un acte qualifié crime. Dans ce type nouveau de la folie, le sujet est poussé, par l'effet de sa volonté subitement malade, à des actes intellectuels et automatiques qu'aucun signe antérieur n'a fait prévoir. La folie instantanée est donc un désordre mental qui apparaît soudainement à l'instar de la sidération dans les maladies organiques.

M. Vingtrinier tire de sa pratique journalière des faits curieux qu'il ajoute à la liste de ceux que M. Boileau de Castelnau a réunis pour prouver l'existence de ce genre de folie. Il est d'avis, comme notre confrère de Nîmes, que les individus coupables d'actes répréhensibles commis sous l'influence de la folie instantanée, soient déposés dans un asile spécial, jusqu'à ce qu'un jury composé d'hommes de l'art ait constaté leur guérison. Un minimum de séquestration serait fixé par la Cour ou le tribunal qui aurait prononcé.

Les médecins, suivant M. Vingtrinier, se sont toujours montrés très circonspects dans l'admission de la folie, comme excuse de crimes ou de délits, et ce qui le prouve, en ce qui le concerne, c'est que, depuis 30 ans qu'il est médecin des prisons, il n'a signalé la folie que pour 15 prévenus de crimes sur 7,000, et qu'en matière correctionnelle, il n'a pas reconnu plus de 10 à 12 cas de folie, sur environ 2,000 individus qui entrent chaque année dans les prisons de Rouen.

M. Nepveur a présenté à ce sujet quelques observations qui tendent à établir que la loi est allée au devant des désirs de MM. Boileau de Castelnau et Vingtrinier, en remettant aux magistrats de l'ordre administratif le soin

d'intervenir dans les cas de folie furieuse qui pourraient compromettre la sécurité publique. La justice répressive n'a pas à instrumenter, car si elle prononçait la détention, pour un certain temps, des insensés ou des furieux, ce serait le renversement des principes de notre législation criminelle, la loi ne reconnaissant pas de crime ou de délit lorsque le prévenu était en état de démence au moment de l'action. L'article 24 de la loi du 30 juin 1838 dispose, de plus, que, dans aucun cas, les aliénés ne pourront être ni conduits avec les condamnés ou les prévenus, ni déposés dans une prison. La démence n'est pas une excuse légale, comme l'a rappelé M. Nepveur ; c'est mieux que cela, c'est un fait exclusif de toute intention criminelle, c'est-à-dire de l'un des éléments dont se compose tout crime ou délit.

Cas de morve aiguë chez l'homme, par M. Légal.

M. le docteur Légal, de Dieppe, nous a transmis une très curieuse observation de transmission de la morve aiguë du cheval à l'homme. Les cas de ce genre sont heureusement encore peu nombreux, et on ne saurait trop, dans l'intérêt de la science et de la société, les consigner avec exactitude dans les annales médicales. MM. Avenel et Verrier, chargés d'examiner le mémoire de M. Légal, ont trouvé que c'était une page importante de l'histoire de l'*Equinia*, et l'Académie, partageant cette opinion, en a ordonné l'insertion dans son précis.

Intoxication par venin animal, par M. Vingtrinier.

Un autre accident déplorable, dont notre ville a été témoin, c'est la mort du docteur Quesnel, causée, d'après M. Vingtrinier, par une viciation spontanée du sang, à la suite de l'inoculation du sang inflammatoire d'un malade que ce médecin avait soigné ; ce sang aurait agi à la manière du venin des serpents.

La note de M. Vingtrinier a soulevé une controverse,

tant sur le fait en lui-même, que sur les conséquences théoriques que notre confrère en a déduites. Cette note devant être imprimée, je crois superflu d'entrer dans plus de détails à cet égard.

Origine du goître et du crétinisme.

Une autre question médicale qui a donné lieu à d'intéressantes discussions, c'est l'origine du goître et du crétinisme. Les uns, comme le docteur Grange, veulent la trouver dans la présence de la magnésie dans les eaux potables; d'autres, dans celle de la chaux et spécialement du sulfate de chaux, et tels sont MM. Mac Clelland et Bouchardat.

Pour notre confrère Marchand, de Fécamp, ces tristes affections résultent de l'absence de l'iode dans les eaux. Pour M. Vingtrinier, elles sont provoquées par des émanations ou effluves sortant de ces sols marécageux, de ces vallées humides qu'on rencontre en Suisse et partout, d'ailleurs, où l'on signale des goîtreux et des crétins. Ses observations dans le Bas-Valais, et notamment à Martigny, puis dans la vallée de la Seine, lui font regarder comme nulle l'influence des eaux, tandis que les émanations marécageuses lui paraissent agir, au contraire, avec beaucoup d'intensité et de continuité.

M Hélot ne partage pas cette dernière opinion, attendû qu'il existe des goîtreux ailleurs que dans les vallées humides. Il cite, à cet égard, le Mont-aux-Malades et Pont-Saint-Pierre, où l'on en trouve bon nombre, bien que ces localités soient dans de tout autres conditions que celles signalées par M. Vingtrinier. Si les crétins ont presqu'entièrement disparu de Martigny, ce n'est pas à l'élévation et à l'assainissement du sols survenus à la suite de la vaste inondation du 21 juin 1828, qu'il faut rapporter ce fait, mais aux migrations d'habitants qui ont porté les crétins dans de nouvelles localités. Dans tous les cas, il ne faut

pas établir de relation trop intime entre le crétinisme et l'affection caractérisée par l'hypertrophie de la glande thyroïde, puisqu'il y a des crétins qui ne sont pas goitreux, et des goitreux qui ne sont pas crétins.

Sans prendre un parti définitif dans une question encore aussi obscure, M. J. Girardin, rapporteur du beau travail de M. Marchand, sur les eaux potables, n'a pu s'empêcher d'incliner vers les idées de ce dernier observateur, idées qui acquièrent une grande importance quand on les rapproche du traitement adopté pour combattre le goître.

Colique épidémique au Havre, par le Dr Lecadre.

L'un de nos correspondants, le docteur Lecadre, a détaché d'une histoire inédite des épidémies qui ont régné dans le pays de Caux, quelques pages consacrées à l'étude de la colique épidémique qui a sévi au Havre en 1817 et 1818. Il décrit cette affection avec soin, et la désigne sous le nom d'*affection névralgique des deux systèmes nerveux, le ganglionaire et le cérébro-spinal*. Cette dénomination est peut être bien hasardée, car rien ne prouve, suivant M. Vingtrinier, son caractère *primitivement* névralgique.

Dans tous les cas, M. Lecadre rapproche, avec quelque raison, cette maladie de la colique de Poitou, observée en 1616 par Citois. La cause en fut rapportée à l'usage des huîtres. Notre correspondant combat cette opinion et donne pour cause plus probable les alternatives brusques et fréquentes de température qui eurent lieu en 1817 et en 1818.

Tout en regrettant que l'auteur ait oublié de mentionner le traitement employé, et surtout que ses idées sur la nature de l'altération ne s'appuient sur aucune observation nécropsique, M. Vingtrinier, rapporteur, n'en considère pas moins son Mémoire comme digne de fixer l'attention des médecins, et l'Académie, adoptant cette manière de voir, l'a déposé honorablement dans ses archives.

Concours d'hygiène.

C'est surtout à l'hygiène qu'il appartient, sinon de prévenir le retour de toutes ces affections désastreuses, au moins d'en atténuer singulièrement les effets, en vulgarisant les conditions de régime, d'habillement, d'habitation, de conduite dans la vie journalière, auxquelles il convient de se soumettre dans quelque position sociale que ce soit.

L'Académie a montré l'importance qu'elle attache à cette branche de la médecine, par l'appel réitéré qu'elle a fait depuis quatre ans aux médecins et aux penseurs de toutes les classes pour la rédaction d'un petit traité d'hygiène populaire. Cette année, 19 concurrents se sont présentés, et bien que dans ce nombre considérable de Mémoires, aucun n'ait été trouvé complètement digne du prix proposé, la Compagnie a eu la satisfaction de pouvoir décerner des récompenses assez élevées à trois des auteurs.

Mais je me borne à cette mention d'une des occupations les plus graves de la classe des sciences, puisque le rapport de M. Hélot sur le concours d'hygiène doit être imprimé à la suite de mon compte-rendu.

ÉCONOMIE SOCIALE.

Consommation de la viande et du poisson à Rouen, par M. Bergasse.

C'est à la fois une question d'hygiène et d'économie sociale que celle dont M. Bergasse nous a fréquemment entretenus, dans le cours de l'année, touchant la *consommation de la viande et du poisson à Rouen depuis* 1800.

Dans ses recherches importantes qui intéressent aussi bien l'administrateur que l'économiste théoricien, notre honorable confrère s'est proposé :

De constater quels ont été, depuis le commencement du siècle jusqu'à ce jour, dans notre ville, le mouvement de la population et celui de la consommation des deux denrées animales les plus communes;

De rechercher si ces mouvements se sont toujours fait équilibre; si la consommation a augmenté ou diminué, soit d'une manière absolue, soit d'une manière relative;

D'examiner les circonstances qui ont pu influer sur sa progression ou son ralentissement ;

De découvrir, enfin, les moyens à employer pour lui donner une extension qui réponde au besoin de l'agriculture et au désir si légitime d'améliorer la condition des classes ouvrières.

C'était là un bien vaste programme, qui devait exiger d'immenses et fastidieuses recherches, soulever des difficultés de plus d'un genre. Notre confrère, puisant dans son ardent amour du pays et de la science les forces nécessaires à l'accomplissement d'une telle œuvre, et ce courage patient qui est à lui seul une vertu, n'a pas reculé devant la grandeur de la tâche ; il a réussi à composer un de ces travaux de Bénédictins, si rares à notre époque, où les ouvrages de longue haleine effraient, et où les esprits, même les plus sérieux, sacrifient, sans y penser, à ce besoin du siècle, de faire vite et de jouir, par anticipation, des avantages qui jadis n'étaient que le bénéfice du temps.

Le mémoire de M. Bergasse devant figurer en entier dans le Précis de cette année, je laisse au lecteur le soin d'en apprécier toute la valeur.

Propriété des cours d'eau non navigables ni flottables, par M. Marchal.

Un autre sujet qui ne pouvait également manquer d'exciter l'intérêt dans un département aussi éminemment industriel et agricole que le nôtre, c'est celui que M. Marchal a traité : ***La propriété des cours d'eau qui ne sont ni navigables ni flottables.***

Le but de notre confrère est de prouver, contrairement à l'opinion de beaucoup d'hommes distingués, et notamment d'un jurisconsulte très-compétent en semblables matières (M. Daviel), que les lois anciennes et modernes, la jurisprudence et l'intérêt public nécessitent la confirmation et le maintien de ce grand et salutaire principe exprimé par le code Justinien : *Communis est aqua profluens.*

Discutant les nombreux textes de lois, reproduisant les opinions des jurisconsultes, qui ont trait à cette grave question, M. Marchal établit que les eaux courantes non navigables ni flottables sont la propriété de tous. Au point de vue économique et pratique, il montre que le maintien et les développements ultérieurs des trois industries principales : la mouture des blés, la filature du coton, la fabrication des huiles, qui fournissent un travail lucratif à une grande partie de la population et qui absorbent plus des 9/10 de la force motrice actuellement utilisée sur les cours d'eau, exigent qu'on repousse la prétention qu'ont les riverains de regarder les cours d'eau qui traversent leurs propriétés comme leur appartenant. Reconnaître cette prétention, ce serait faire à la propriété, en général, un funeste cadeau qui amènerait infailliblement un bouleversement, car la Société entière serait atteinte dans l'une des sources principales de sa richesse. L'irrigation ne serait pas moins compromise que l'industrie manufacturière; M. Marchal le démontre par une argumentation très-serrée.

Pour lui, il est évident que les cours d'eau, dans l'état où la nature nous les donne, se refusent à l'appropriation particulière. Seulement, quand un propriétaire a fait, en se conformant aux lois et règlements, des travaux pour utiliser les chutes ou l'action bienfaisante des eaux sur les terres, il a acquis des droits réels, sinon de propriété absolue, au moins d'usage.

STATISTIQUE. Opérations du Mont-de-Piété de Rouen, par M. Ballin.

M. Ballin nous a présenté le tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen pendant la période de 1842 à 1851 inclusivement.

Dans l'exposé dont il a accompagné ce tableau, notre confrère nous a fait remarquer que les engagements, les renouvellements, et par suite les dégagements, tendent à s'équilibrer depuis quatre ans ; ce qui prouve, suivant lui,

que, si la prospérité n'est pas en progrès, la misère, du moins, ne s'est pas accrue.

Il exprime l'opinion que la multiplicité des opérations du Mont-de-Piété n'est pas, comme on le croit généralement, un thermomètre sûr du plus ou moins d'aisance répandue dans le peuple; car il pense qu'une grande prospérité peut amener, ainsi que l'extrême misère, de nombreux engagements, par suite de la légèreté avec laquelle les ouvriers dépensent l'argent qu'ils gagnent facilement.

Les opérations de la dernière année diffèrent peu de celles de la précédente. En 1851, il y a eu 84,875 engagements et renouvellements pour 1,001,262 fr.; c'est, terme moyen, 11 fr. 80 c. par article.

Les nantissements en argenterie et bijoux entrent dans la totalité pour le quart en nombre, et pour plus de moitié en somme. Il y a eu, en effet, 19,491 engagements de ce genre s'élevant à la somme de 510,760 fr.; ce qui donne une moyenne de 26 fr. 20 c. par article.

En résumé, de l'ensemble des opérations du Mont-de-Piété, en 1851, on peut tirer cette heureuse conclusion que les classes pauvres n'ont pas eu beaucoup à souffrir pendant la dernière année.

Ouvrages de M. César Moreau.

Un de nos membres correspondants, M. César Moreau, a profité de son long séjour à Londres, en qualité de vice-consul de France, pour étudier l'état de l'industrie, du commerce d'exportation, des finances de la Grande-Bretagne, ainsi que l'état passé et présent des possessions anglaises dans les Indes depuis l'établissement de la Compagnie des Indes-Orientales en 1600.

M. C. Moreau a fait don à notre bibliothèque des nombreux tableaux statistiques qu'il a composés à ce sujet. La presse anglaise les a accueillis avec une faveur marquée; c'est la meilleure mesure de leur valeur et de leur utilité.

Statistique du commerce maritime de Rouen.

Un important document que la Chambre de Commerce de Rouen a publié l'année dernière, et dont M. Ballin nous a présenté un aperçu, c'est la *Statistique du Commerce maritime du port de Rouen pendant les années* 1848, 1849 *et* 1850.

Ce travail, qui se compose de 20 pages de tableaux et de chiffres, nous apprend que le trafic maritime de Rouen a suivi une progression ascendante de 1844 à 1846, qu'il a un peu diminué en 1847, beaucoup en 1848, qu'il y a eu une amélioration en 1849 et 1850, quoique le mouvement de cette dernière année n'ait été guère plus de moitié de celui de 1846. La diminution de 41 0/0 dans le nombre des tonnes entrées pendant les trois dernières années au port de Rouen, provient non-seulement de la perturbation causée par les événements de 1848, mais aussi, et surtout de la concurrence redoutable des chemins de fer du Havre et de Dieppe, qui ont enlevé à la Seine une partie de ses transports. L'achèvement des digues du fleuve donnera, il faut l'espérer, une nouvelle vie à notre port et sera le salut du cabotage français.

D'un autre côté, la navigation à vapeur a pris un peu d'accroissement. Les droits de douane et d'attache au port se sont très-sensiblement élevés, ainsi que les transports de marchandises de Rouen sur Paris.

En 1850, nous avons expédié à l'étranger, en tissus de coton, 2,156,000 kil., et, en Algérie particulièrement, 1,320,000 kil., c'est-à-dire à peu près les mêmes quantités qu'en 1848, tandis qu'il y a eu une forte diminution à l'égard des tissus de laine.

VOYAGES. Renseignements sur l'Australie, par M. Marc Arnaudtizon.

Un de nos jeunes compatriotes, que la Chambre de Commerce a délégué dans les mers du Sud et de Chine pour étendre les relations commerciales de notre cité, M. Marc Arnaudtizon, nous a donné, par l'organe de M. Frère, une idée assez complète du prodigieux déve-

loppement de la puissance anglaise dans l'Australie. C'est après un séjour de six mois dans cette partie du monde, l'antipode de la nôtre, que le voyageur français s'est mis à rédiger ses notes d'exploration, et qu'il a tracé de cette île, dont l'étendue égale les 4/5 de l'Europe, un tableau aussi exact qu'animé. Descriptions topographiques, documents statistiques sur la population, les productions agricoles, l'industrie et le commerce, renseignements sur les articles d'importation et d'exportation, rien n'est omis dans ces pages écrites avec une simplicité qui prouve la bonne foi de l'observateur.

Ce qui a surtout vivement intéressé l'Académie, c'est la relation d'un voyage aux mines d'or, situées à 170 milles de Sydney. On n'y arrive qu'après avoir traversé, non sans bien des fatigues et des privations, toute la chaîne des montagnes bleues et de magnifiques forêts vierges, spectacle si grandiose et si nouveau pour un européen. D'après les détails de M. Marc Arnautizon, on voit que les mineurs, au nombre de 8 à 10,000, ont abandonné les machines à mercure, et emploient tout simplement le *cridle* ou machine à laver la terre, et le plat en ferblanc ou la jatte en bois pour extraire en dernier ressort l'or de la terre préparée au moyen du cridle. On voit aussi que des compagnies pour l'exploitation des mines, emploient des ouvriers à la journée, dont le salaire, en sus de la nourriture, s'élève à 5 ou 6 fr. par jour. On estime à 50 millions de fr. la quantité d'or qui pourra sortir de l'Australie en 1852.

Une autre richesse de cette immense région, c'est la laine, qui vient maintenant faire sur nos marchés une concurrence si redoutable à nos laines indigènes. Dans la seule colonie de la Nouvelle Galles du Sud, il n'y a pas moins de 13 millions de moutons. Dans la partie récemment défrichée, on voit se créer de grandes propriétés rurales à la tête desquelles se mettent les fils des riches familles d'Angleterre, et dans la dépendance desquelles il n'est pas

rare de compter jusqu'à 25 mille moutons et plusieurs centaines de gros bétail.

Il serait à désirer que la Chambre de Commerce publiât les nombreux rapports qui lui ont déjà été et qui lui seront encore adressés par M Arnaudtizon ; ce serait servir tout à la fois la science et le commerce français.

Renseignements sur l'Abyssinie, par M. Roth.

M. De Caze, à son tour, nous a transportés dans une région aussi peu connue que la précédente, l'Abyssinie méridionale, dont M. le docteur Roth, de Munich, a tracé un magnifique tableau que notre confrère s'est empressé de traduire. La relation du voyageur allemand fait connaître une partie jusqu'ici peu explorée de l'immense presqu'île. Elle dément les rapports exagérés de la plupart des voyageurs qui l'ont précédé, en même temps qu'elle offre aux sciences physiques et naturelles de précieux renseignements.

M. De Caze a surtout pris le soin d'énumérer les productions indigènes, dans les trois règnes, qui caractérisent essentiellement l'Abyssinie. La flore et la faune y comptent quelques grandes espèces. La médecine européenne s'est appropriée tout récemment le *kwoso* ou *cosso* (*Brayera anthelmintica*, de Kunth), de la famille des spiracées, dont les fleurs, prises en substance, possèdent la propriété spéciale d'expulser le tœnia.

Grâce à ses montagnes, l'Abyssinie est un des pays les plus favorisés de la nature. Mais dans cette région tropicale, comme dans les terres polaires, le genre humain n'atteint pas ce degré de vigueur ou d'intelligence qui semble l'héritage destiné aux habitants des latitudes tempérées. Une abondance démesurée, aussi bien que le manque des choses nécessaires, détournent les races humaines de leurs voies ; elles marchent à une dégénération

toujours croissante ; elles oublient le but de leur existence et même leur créateur !

NÉCROLOGIE. Je ne terminerai pas ce résumé bien imparfait des travaux de la classe des sciences, sans mentionner la perte d'un de nos plus anciens membres correspondrnts, le docteur Lafisse, que l'Académie s'était attaché dès le 6 décembre 1811. Le travail qui lui mérita cet honneur est un mémoire important, intitulé : ***Recherches sur l'emploi du quinquina dans les fièvres intermittentes accompagnées d'hydropisie.***

M. Lafisse (Alexandre-Gilbert-Clément), né à Paris, le 2 janvier 1785, y est décédé le 15 janvier 1852. Il fut reçu docteur le 24 août 1809, et depuis cette époque jusqu'à sa mort, il a exercé la médecine avec une grande assiduité. Pendant plus de 20 ans, il fut attaché au bureau de bienfaisance du 2e arrondissement de Paris, et il y a toujours rempli ses pénibles fonctions avec le plus complet dévouement. Lors de l'invasion du choléra en 1831, il soigna les pauvres avec tant de zèle, que sa santé en fut profondément altérée pendant longtemps.

En 1826, le docteur Lafisse a publié une traduction des purgatifs d'Hamilton.

C'était un praticien instruit et modeste, aimant la science pour elle-même, et dont toute l'ambition a été de laisser la réputation d'honnnête homme et d'ami de l'humanité. Il y est parvenu.

RAPPORT

SUR LES

TROIS OUVRAGES MANUSCRITS

SOUMIS A L'ACADÉMIE

POUR LE CONCOURS DU PRIX GOSSIER,

RELATIF A

L'EMPLOI DE L'ÉLECTRICITÉ COMME FORCE MOTRICE,

FAIT PAR

M. LÉVY, rapporteur,

Au nom d'une Commission composée, avec lui, de MM. *Avenel*, *Boutan*, *Girault*, *Marchal* et *Preisser*.

(Séance du 27 Juillet 1852.)

MESSIEURS,

Une commission, composée de MM. Avenel, Preisser, Boutan, Girault, Marchal et de votre rapporteur, a été chargée par M. le président d'examiner s'il y avait lieu d'accorder cette année le prix fondé par le vénérable abbé Gossier.

D'après le texte même du programme, un prix de 800 fr. devait être décerné à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quels sont les systèmes d'appareils galvaniques qui, sous le rapport de la force, de l'économie, de la régularité et de la simplicité, doivent être préférés par ceux qui essaient de tirer parti des courants électriques pour obtenir une force motrice applicable à une branche quelconque d'industrie?

L'énoncé seul du sujet suffit pour en faire comprendre toute la portée; il existe d'autres questions d'une haute importance qui ont besoin, pour être bien appréciées, d'être entourées de longs commentaires; celle-ci répond trop à un besoin qui se rencontre dans tous les esprits, pour qu'il soit nécessaire de disserter longuement à son sujet.

Les populations ont vu avec étonnement les premiers résultats obtenus au moyen de l'électricité; la galvanoplastie, la dorure, et surtout la télégraphie électrique ont été l'objet de l'admiration générale.

Et, pour parler de faits moins connus du vulgaire, nous pourrions rappeler la belle expérience d'Œrsted qui, peut-être, serait restée longtemps inféconde, sans le vaste génie d'un Français à jamais illustre, le savant Ampère. Ai-je besoin, devant un auditoire aussi éclairé, de m'étendre longuement sur les beaux travaux de MM. Faraday et Arago? Je rappellerai seulement que, grâce à leurs découvertes, M. Jacobi a pu tenter l'emploi de l'électricité comme force motrice, et montrer à la cour du czar un navire voguant sur la Néva et recevant l'impulsion de ce moteur nouveau.

Naguère encore, la matière de la foudre était envisagée avec effroi; aussi le plus grand parmi les dieux du paganisme était-il représenté avec l'attribut redoutable du tonnerre; et longtemps les hommes s'étaient habitués à ne considérer la foudre que comme un agent de la colère céleste.

Mais, dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, il entre dans les desseins de la Providence de permettre à l'homme de faire tourner à son profit les causes mêmes qui lui paraissaient les plus contraires à sa sécurité, les plus funestes à son bonheur.

Voyez plutôt la vapeur et ses merveilleux effets : au premier abord, sa puissance ne se manifeste que par les acci-

dents dont elle est la cause ; c'est la rupture d'un vase renfermant un liquide élevé à une haute température ; la violence de l'explosion est extrême, le désordre occasionné est à son comble, la mort même de plusieurs victimes en est peut-être la cruelle conséquence, et cependant cette force, mieux étudiée, habilement dirigée, anime, pour ainsi dire, ces prodigieuses machines qui ont donné une impulsion si grande à l'industrie, et font voler plutôt qu'elles ne transportent les immenses convois sur nos chemins de fer.

Mais déjà ces merveilles ne nous suffisent plus, la vapeur est trop lente au gré de nos désirs ; il faut près de deux semaines pour traverser l'océan ; un jour pour parcourir la France dans sa plus grande longueur ; trois heures pour aller de Paris à la mer.

Rassurés désormais contre les dangers du tonnerre par suite de l'admirable découverte de Franklin ; fiers d'avoir pu tracer à la foudre la route qu'elle doit suivre désormais, nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'utiliser un jour comme force motrice cette électricité devenue captive ? Non, cette question n'est pas téméraire, si nous songeons aux admirables travaux que je viens de rappeler tout à l'heure.

Volta, Davy, Ampère, Arago, Faraday, Becquerel, Jacobi, Bunsen, Morse et Wheatstone ! Vos admirables découvertes nous ont donné le droit d'espérer, je dirai plus, d'être convaincus que le jour où se réaliseront ces merveilleuses applications n'est pas éloigné. Pour avoir cette conviction, nous ne cédons pas à un entraînement de notre imagination, nous envisageons froidement la question, et ce calme avec lequel nous étudions les travaux de ces hommes illustres, ne sert, au contraire, qu'à faire grandir notre foi dans l'avenir.

Aussi l'Académie de Rouen n'a-t-elle pas hésité à proposer sa plus belle récompense pour la solution de cette

importante question, et l'Etat, Messieurs, que vous devez être fiers d'avoir devancé dans cette circonstance, appréciant toute l'importance du sujet mis au concours, promet aujourd'hui à l'inventeur un prix que le gouvernement d'une grande nation peut seul accorder.

Trois Mémoires ont été présentés, ils portent des numéros qui indiquent simplement l'ordre dans lequel ils ont été reçus.

Le mémoire n° 1, écrit en anglais, répond incomplétement à la question ; le début aurait quelque mérite historique s'il était toujours impartial ; l'auteur remonte jusqu'à la découverte d'Œrsted en 1819, et il attribue la meilleure part des découvertes ultérieures à Faraday, en négligeant un peu les belles recherches et l'admirable théorie d'Ampère ; il cite les expériences de Watkin faisant tourner les pôles contraires de deux aimants autour de fils électrisés, celle de Barlow consistant dans la rotation d'un conducteur autour de son axe ; il mentionne l'importante découverte de l'aimantation du fer doux par les courants, mais sans en indiquer les auteurs. Il décrit ensuite la machine de Davenport en 1834, de Jacobi en 1837, de Davidson en 1839, il arrive enfin à la machine qu'il propose.

« J'ai récemment inventé, dit l'auteur, une machine « électro-magnétique qui, pour le succès qu'elle procure et « la simplicité de sa construction, *sera trouvée infiniment « supérieure à toute autre du même genre connue jusqu'à « ce jour.*

Il nous serait difficile, après une semblable affirmation, d'entrer en discussion avec l'auteur relativement au mérite de son invention, alors même que son appareil ne nous paraîtrait pas présenter tous les avantages qu'il lui attribue ; mais cette discussion, dans tous les cas, serait stérile ; là n'est pas la question. Il s'agissait de déterminer les systèmes d'appareils galvaniques qui, sous le rapport de la force, de

l'économie, de la régularité et de la simplicité, doivent être préférés pour être employés comme force motrice. Il fallait donc, avant tout, traiter la question de la production de l'électricité, ensuite serait venue la description de la machine employée comme moteur, et encore eût-il été nécessaire de prouver alors, que, placée dans les conditions qu'il eût été indispensable d'indiquer, principalement pour ce qui concerne la nature de la source électrique, cette machine répondait à toutes les exigences du programme.

Voici, du reste, la description de l'appareil donnée par l'auteur lui-même :

« Cette machine consiste en deux aimants puissants ; l'un « est un électro-aimant, l'autre un aimant permanent; l'élec- « tro-aimant est fourni par une barre de fer doux, recourbée « et recouverte de fil de cuivre isolé ; l'aimant permanent, « par un certain nombre de barres d'acier courbées, ai- « mantées par la méthode ordinaire. Ces deux appareils « sont placés horizontalement dans un chassis, leurs pôles « de nom contraire en regard, l'aimant permanent est placé « sur quatre roues se déplaçant sur les rails, il est inva- « riablement fixé à l'extrémité de deux tringles de fer pas- « sant d'abord dans un collier et communiquant par l'au- « tre bout avec des manivelles, de manière à produire la « rotation des roues à la façon ordinaire.

« Les fils de la batterie galvanique et les fils isolés de « l'électro-aimant, communiquent avec un commutateur « dont le but est de changer, en temps utile, le courant « électrique dans l'électro-aimant, afin que l'aimant per- « manent soit alternativement attiré et repoussé par l'élec- « tro-aimant, et produise ainsi la rotation demandée. Les « oscillations du commutateur qui doit produire le chan- « gement de sens du courant électrique, sont engendrées « par un levier qui communique avec l'aimant mobile et « participe à son mouvement de va-et-vient. »

L'auteur insiste, après cette description sur le prix de revient de sa machine ; il termine son Mémoire en indiquant la méthode suivie par lui pour obtenir un fer doux de très bonne qualité capable de donner des électro-aimants d'une très grande puissance.

Son procédé consiste à dépouiller le fer de presque tout son carbone en le calcinant avec de la chaux vive et de la baryte. L'auteur possède un électro-aimant, obtenu de cette manière, qui soutient l'énorme poids de 6,705 livres anglaises en le faisant communiquer avec une batterie de Smée de 26 couples ; la barre de fer de l'électro-aimant a 3 pieds anglais de longueur, deux pouces d'épaisseur ; la bobine qui l'entoure est formée par un fil de cuivre isolé de 4,000 pieds de longueur.

La commission, tout en reconnaissant que ce travail peut renfermer quelques renseignements utiles qu'il sera possible d'employer dans la pratique, pense que le Mémoire ne répond nullement à la question posée par l'Académie.

Le Mémoire n° 2 est d'une faible étendue ; il commence par un résumé rapide des défauts que l'on reproche aux appareils galvaniques actuellement en usage.

Pour apprécier la force des courants électriques, l'auteur prétend que les galvanomètres connus sont trop délicats ; singulier reproche lorsqu'il s'agit de déterminer le mérite relatif d'appareils capables de produire une force aussi importante. Il eût fallu, ce nous semble, donner des motifs sérieux de cet abandon d'appareils justement estimés et surtout entrer dans quelques détails descriptifs du rhéomètre inventé par l'auteur du Mémoire ; la commission eût été à même d'apprécier la valeur des résultats qu'il est susceptible de fournir : « C'est à l'aide de cet instrument, « dit l'auteur, que j'eus l'occasion de remarquer les deux « espèces de *puissances* bien tranchées qui distinguent les

« deux espèces de piles, savoir : celles qui sont destinées « à produire, avec plus ou moins d'efficacité, divers effets « chimiques, et celles dont la propriété est d'engendrer des « courants d'une plus ou moins grande intensité. »

Nous ignorons si, pour arriver à cette détermination, il est bien nécessaire d'avoir recours à un rhéomètre moins délicat que ceux qui sont généralement employés. Nous ne pensons pas non plus que l'auteur ait la prétention d'avoir découvert, à l'aide de son rhéomètre, ces différences notables qui existent dans les courants et qui sont connus depuis longtemps. A l'époque même où les piles dites à courant constant n'étaient pas encore inventées, on savait parfaitement que la pile à colonne ou à auge, contenant un grand nombre d'éléments, produisait des effets chimiques et physiologiques très intenses, tandis qu'avec la pile de Wollaston, composée d'éléments ayant une grande surface, on pouvait produire des effets physiques plus marqués.

Avec un seul couple de Wollaston, on peut volatiser un fil métallique et donner des étincelles très sensibles, ce qui n'arrivait pas avec les premiers appareils à moins d'augmenter leurs dimensions.

Nous aimons à croire que l'auteur a eu en vue, seulement, d'établir qu'il avait vérifié ces faits, sans en revendiquer la découverte.

Nous reconnaissons avec l'auteur du Mémoire que l'électricité produite dépend toujours de la quantité de zinc qui entre en combinaison et de l'hydrogène mis en liberté ; aussi la consommation du zinc dans un temps donné est-elle loin d'être en rapport avec l'électricité engendrée à cause de l'impureté du métal. Les procédés d'amalgamation ont sans doute été un progrès, mais alors le zinc devient tellement cassant qu'il présente d'autres inconvénients encore assez graves, particulièrement d'augmenter la dépense.

Ces considérations amènent l'auteur à entrer dans quel-

ques détails intéressants au sujet de modifications introduites dans la construction des piles ; il fait remarquer qu'il est peut-être bien difficile d'obtenir en même temps les trois conditions de puissance, de constance et d'économie ; il a pensé qu'en sacrifiant l'une d'elles, au moins en partie, la puissance, par exemple, son appareil pourrait gagner en constance et en économie ; partant de ce fait, il proscrit l'emploi des acides qui produisent, il est vrai, des résultats très intenses, mais ils sont d'un prix élevé (l'acide azotique surtout.)

L'auteur montre ensuite les inconvénients du charbon auquel l'hydrogène s'attache constamment par couches régulières, et revient à l'emploi du cuivre qui se charge, au contraire, par la décomposition du sulfate dans la dissolution du sel qui le baigne.

Le zinc forme le pôle négatif, mais alors ce métal est extrêmement divisé ; l'auteur emploie le zinc en grenailles, tel qu'il s'obtient par le refroidissement subit, lorsqu'étant fondu, on le fait tomber d'une certaine hauteur dans l'eau froide. Le zinc est placé dans le diaphragme avec de l'eau pure, et, dans cet état, les impuretés y adhèrent si peu, qu'elles s'en détachent seules avec facilité. Le diaphragme plonge lui-même dans une dissolution de sulfate de cuivre : « C'est ainsi, dit l'auteur, que j'obtiens « une constance et une économie qui ne se rencontrent dans « aucune autre pile (1). »

L'auteur pense en outre que le sacrifice de puissance qu'il a dû faire n'est pas considérable, eu égard à la grande

(1) L'emploi du sulfate de cuivre n'est pas une innovation, c'est M. Becquerel qui l'a indiqué le premier ; et l'eau pure remplaçant les acides est d'un usage assez fréquent pour la télégraphie électrique; elle a été adoptée pour les piles du chemin de fer de Rouen.

économie qui résulterait de son procédé ; il apprécie l'intensité du courant produit à l'aide d'un des couples avec lesquels il opère, aux trois quarts de l'intensité du courant fourni par un élément de la pile de Bunsen.

Votre Commission, Messieurs, a constaté que cette modification pouvait recevoir l'approbation de l'Académie, mais n'avait pas une importance assez notable pour mériter la haute récompense que la Compagnie ne désire accorder qu'à un travail complet et d'une valeur incontestable.

L'auteur du Mémoire n° 2, pour compléter son travail, aurait dû présenter des résultats tendant à établir, suivant les termes mêmes de la question posée, si l'emploi de la pile ainsi modifiée devait être préféré par ceux qui essaient de tirer parti des courants électriques pour obtenir une force motrice.

L'auteur, il est vrai, nous fait remarquer : « que les appareils *magnéto-électriques* exigent moins une grande « puissance qu'une constance sans reproches, et une économie proportionnée aux résultats obtenus et qui permette à l'appareil-moteur de fonctionner avec quelqu'avantage sur les moteurs actuellement en usage. »

Tout cela est vrai, mais indéterminé. Dans une question de ce genre, il faut plus qu'une affirmation, il faut des faits, il faut des chiffres qui permettent d'établir une comparaison précise. Cette étude importante manque complètement dans le Mémoire dont nous venons d'avoir l'honneur de vous présenter l'analyse.

Le Mémoire n° 3, portant cette devise : *E pur si muove*, est d'une valeur scientifique incomparablement supérieure aux deux précédents. Il est à regretter que l'auteur n'ait pas eu le temps de terminer les nombreuses études auxquelles il va nécessairement se livrer par la suite. Obligé de présenter son Mémoire dans l'état où il se trouvait, à cause du terme fatal fixé pour la remise des travaux, l'auteur ne

se dissimule pas que ses résultats laissent encore à désirer ; il indique lui-même les études nouvelles qu'il doit entreprendre.

La Commission, en outre, pour se former une idée complète de tous les appareils, aurait eu besoin de les voir fonctionner ; elle se serait alors trouvée dans de meilleures conditions pour apprécier les résultats obtenus. Malheureusement, ce vœu de la Commission n'a pu être réalisé à cause de l'éloignement vraisemblable de l'auteur

Cependant, Messieurs, vous nous permettrez d'entrer dans quelques détails pour vous mettre à même de ratifier ou d'infirmer les conclusions de votre Commission.

Le Mémoire qui nous occupe comprend deux parties : dans la première l'auteur expose des modifications qu'il a introduites dans la pile de Bunsen et en fait un appareil presque nouveau.

Dans une seconde partie, il donne la description d'une machine électro-dynamique susceptible de recevoir plusieurs applications.

Avant d'entrer dans l'analyse du Mémoire, nous ferons observer qu'il est regrettable que l'auteur, trop pressé sans doute par le temps, n'ait pu donner un aperçu même sommaire des essais qui ont été tentés jusqu'à nous, afin de rattacher aux travaux antérieurs les essais plus ou moins complets qui nous sont soumis. Il a paru à la Commission que, dans cet état, le Mémoire eût présenté un ensemble plus satisfaisant, et d'ailleurs la question posée impliquait une discussion sur les appareils déjà existants, une comparaison entre leurs effets, et une conclusion indiquant celui de ces appareils qui doit être préféré.

L'auteur nous montre la pile de Bunsen qui, sous un faible volume, présente une grande énergie, « mais on lui « reproche, dit-il, son peu de constance ainsi que les « frais d'entretien qu'elle occasionne. Ce sont ces deux

« inconvénients, ajoute-t-il, que j'ai fait disparaître en « partie. »

La dépense qu'occasionne l'emploi de l'acide azotique fait rechercher à l'auteur du Mémoire s'il ne serait pas possible de diminuer, d'une manière notable, sa consommation, et, en effet, il montre que deux causes accidentelles tendent à l'accroître considérablement :

1° L'endosmose qui a lieu de l'acide azotique au sulfate de zinc, à travers le vase poreux ;

2° La nécessité où l'on est de n'employer que de l'acide suffisamment concentré pour absorber complétement l'hydrogène qui se rend au pôle négatif de la pile, et par suite de remplacer cet acide dès qu'il est trop étendu.

L'auteur entre dans des détails intéressants sur une série d'observations faites pour établir que le phénomène de l'endosmose est plus ou moins énergique selon que le diaphragme qui sépare les deux liquides est plus ou moins poreux.

Ces résultats font voir, d'une manière évidente, que l'endosmose peut occasionner une dépense considérable d'acide azotique et de zinc.

Cette dépense, il est vrai, est moindre dans le cas où le cylindre de charbon est placé à l'intérieur du vase en porcelaine, mais aussi le courant s'affaiblit plus vite ainsi que le prouvent les résultats très concluants consignés dans le Mémoire.

Pour atténuer les inconvénients que nous venons d'énumérer, l'auteur propose un appareil qui est la pile de Bunsen modifiée.

Un élément de la batterie se compose de trois pièces cylindriques s'emboîtant les unes dans les autres sans frottement, ces pièces sont ;

1° Un vase en fonte ou en zinc renfermant les deux autres;

2° Un diaphragme en porcelaine dégourdie ;

3° Un cylindre de charbon de cornue.

On met dans le vase extérieur de l'eau acidulée avec $\frac{1}{20}$ en volume d'acide sulfurique concentré, auquel on ajoute $\frac{1}{30}$ ou $\frac{1}{40}$ d'acide azotique pour prévenir le dégagement des carbures d'hydrogène gazeux et régulariser plus vite le courant. On place ensuite, dans le diaphragme, un mélange d'acide sulfurique et d'azotate de soude dans la proportion de 100 grammes d'azotate contre 100 grammes d'eau et 115 grammes d'acide sulfurique concentré.

Le vase en verre, qui renferme ordinairement les autres pièces, est supprimé par économie ; de cette manière le métal qui contient l'eau acidulée n'est attaqué qu'à l'intérieur et, par conséquent, il résiste plus longtemps à l'action des acides, sans que néanmoins l'intensité du courant en soit notablement diminuée.

Ce dernier fait est mis hors de doute par l'expérience suivante. Un des éléments décrits précédemment étant en activité, on observe la déviation que le courant imprime à l'aiguille aimantée, puis on introduit le couple dans un vase cylindrique, en faïence contenant lui-même de l'eau acidulée, la déviation de l'aiguille ne varie pas.

L'auteur va lui-même au devant d'une objection d'une certaine gravité. Il est évident que lorsque le vase métallique sera presque entièrement détruit, il se formera des fuites, et le liquide s'épanchera au dehors. On nous propose, il est vrai, l'emploi de vases à parois épaisses, et on aura soin de les renouveler avant que ces parois soient percées, mais cela suppose des vases bien homogènes et aussi que l'action s'exercera d'une manière uniforme ; un pareil résultat nous paraît difficilement admissible.

Nous ne pouvons pas non plus approuver l'emploi d'un anneau en cuivre qui embrasse la partie supérieure de chaque cylindre de charbon, la rupture de cet anneau nous paraît inévitable après un emploi peu prolongé

L'auteur établit d'une manière concluante que la fonte, qui coûte moitié moins cher, produit presque autant d'électricité que le zinc dans un temps donné, et résiste beaucoup mieux à l'action des acides ; il faut ajouter que le sulfate de fer, recueilli dans les vases en fonte, a une valeur commerciale que n'a pas le sulfate de zinc. Les chiffres produits dans le Mémoire constatent une économie notable.

« L'emploi du sulfate de soude présente, dit l'auteur, « deux grands avantages : 1° la dissolution intérieure étant « beaucoup plus concentrée que l'eau acidulée extérieure, « on évite ainsi les effets d'endosmose ; 2° le bisulfate de « soude, qui se forme dans l'intérieur du diaphragme, et « l'acide sulfurique en excès s'emparant de l'eau employée « pour la dissolution, l'acide azotique mis en liberté est « constamment concentré, et, par suite, peut servir à « l'absorption de l'hydrogène jusqu'à ce qu'il soit presque « totalement épuisé, sans que le courant en soit notablement affaibli, circonstance importante qui permet de ne « renouveler le liquide intérieur que bien plus rarement. »

L'auteur pense qu'un couple qui consommera 10 grammes de fonte par heure, pourra fonctionner pendant vingt-quatre heures pour la modique somme de 15 à 20 centimes.

Des tableaux d'observations montrent que la substitution de l'azotate de soude à l'acide azotique n'affaiblit point le courant.

Pour entretenir la constance du courant, il faut remplacer à chaque instant le sulfate de fer formé dans le vase extérieur par de l'eau acidulée. Quant au mélange d'acide sulfurique et d'azotate de soude, il suffira de le renouveler deux fois au moins et trois fois au plus dans l'espace de vingt-quatre heures.

Une disposition ingénieuse est adoptée par l'auteur pour

faire arriver l'eau acidulée d'une manière continue dans les vases en fonte et pour enlever en même temps le sulfate de fer formé.

Votre Commission, Messieurs, approuve l'emploi de la fonte à la place du zinc, sans considérer cependant cet emploi comme une innovation. L'idée d'introduire une légère quantité d'acide azotique dans l'acide sulfurique qui doit attaquer le métal, a paru heureuse, parce que l'on prévient ainsi le dégagement des carbures d'hydrogène gazeux et qu'en outre on régularise plus vite le courant. Mais ce qui a le plus fixé l'attention des membres de la Commission, c'est l'emploi de l'azotate de soude dont les effets sont d'ailleurs si nettement expliqués dans l'extrait du Mémoire que nous avons cité tout à l'heure. Les inconvénients de l'endosmose sont évités et la concentration de l'acide azotique nous paraît assurée.

Votre Commission pense donc, avec l'auteur, que, s'il n'a pu détruire les causes de dépenses qui sont une conséquence de l'emploi de l'acide azotique, il les a diminuées et qu'il est parvenu à donner plus de constance aux courants employés.

Dans la seconde partie de son travail, l'auteur donne la description d'une nouvelle machine électro-dynamique se composant principalement d'un balancier pouvant osciller entre deux électro-aimants.

La pile employée se compose de quatre couples fonte-charbon décrits précédemment.

Quatre électro-aimants sont disposés, deux vers le haut de l'appareil, deux autres vers le bas.

Le balancier touche en même temps deux électro-aimants opposés, par suite de l'effet simultané de leurs attractions sur les deux extrémités du balancier. Le courant étant interrompu, un ressort repousse le balancier et joint son effort à la puissance attractive des deux autres électro-

aimants. On conçoit alors facilement le mouvement d'oscillation qui se produit.

Deux leviers communiquent le mouvement à un cylindre cannelé, au moyen d'un large grapin qui les termine ; un volant régularise le mouvement qui peut ensuite être transmis par des procédés ordinaires.

Cette machine se complète au moyen d'un *appareil régulateur* qui se compose de deux parties essentielles : d'un *moteur* et d'un *commutateur*; il est regrettable que la machine elle-même ne puisse pas fournir la force motrice employée, et que l'on soit obligé d'avoir recours à un moteur étranger qui consiste en un mécanisme d'horlogerie mû par un poids ou par un ressort. L'auteur déclare qu'en employant le volant pour mettre en mouvement le commutateur, il n'a jamais pu parvenir à régler la machine d'une manière aussi parfaite.

« Le *commutateur* se compose de roues en verre portées « sur le même axe et qui servent à diriger le courant de « la pile dans le mécanisme ; chacune de ces roues porte « sur sa circonférence deux garnitures métalliques munies « de dents qui engrènent les unes dans les autres sans se « pendant se toucher. Un petit ressort communiquant avec « le pôle positif de la pile s'appuie sur le milieu de la cir- « conférence de la première roue, et se trouve tour à tour « en contact, pendant que l'appareil est en mouvement, « avec les deux garnitures métalliques. Deux autres res- « sorts, s'appuyant constamment sur la partie pleine de « ces garnitures, l'un à droite, l'autre à gauche, commu- « niquent le premier avec le fil de deux électro-aimants « opposés, le second, avec le fil de deux autres. Ces fils « viennent d'ailleurs aboutir à deux autres ressorts qui « s'appuient de même sur les bords de la circonférence de « la seconde roue, identique de tous points à la première, « et sur le milieu de laquelle frotte un sixième ressort qui

« ramène le courant au pôle négatif de la pile. Il résulte de « cette disposition que le courant passe d'abord dans les « deux premiers électro-aimants, puis dans les deux « autres et ainsi de suite, de là le mouvement d'oscillation « du balancier. »

Il est important de remarquer que les lames métalliques du commutateur seront bien vite altérées par le passage de l'électricité ; chaque fois que le courant sera interrompu, une étincelle se manifestera, et une détérioration rapide de l'appareil en sera une conséquence immédiate.

L'auteur exprime en terminant le regret qu'il éprouve « de ne pouvoir présenter quelques considérations écono- « miques sur la machine précédente, et entrer dans quel- « ques détails sur les avantages qui peuvent résulter de son « emploi, particulièrement sous le point de vue industriel ; « mais, dit-il, une telle discussion suppose deux données « qui me manquent encore, savoir : 1° la limite que l'on « doit assigner au nombre d'oscillations que le balancier « peut exécuter dans un temps donné ; 2° la loi suivant la- « quelle la puissance attractive d'un électro-aimant dimi- « nue à mesure que la distance à laquelle il agit augmente ; « de ces données dépend, en effet, le travail de la « machine. »

Votre Commission, Messieurs, a partagé les regrets de l'auteur ; elle a compris, comme lui, qu'elle avait besoin, pour se former une idée complète du mérite des appareils proposés, que des expériences décisives et qu'une étude plus approfondie des faits vinssent, pour ainsi dire, donner une sanction aux travaux, d'ailleurs si intéressants, consignés dans le mémoire n° 3. Il faut, pour que la question se trouve complètement résolue, qu'il soit prouvé que l'appareil présenté réponde aux conditions de force, d'économie, de régularité posées dans le programme.

Ce travail, encore incomplet, renferme des éléments

nombreux qui pourront conduire l'auteur à la solution de la question. Pénétrée de cette pensée, votre Commission, Messieurs, n'eût pas hésité à vous proposer d'accorder un délai nouveau aux concurrents.

Mais le décret du 23 février dernier nous met dans la nécessité de changer la nature de nos conclusions.

Permettez-nous, Messieurs, de vous rappeler le texte même de ce décret :

Art. 1er. Un prix de *cinquante mille francs* est institué en faveur de l'auteur de la découverte qui rendra la pile de Volta applicable avec économie, soit à l'industrie comme source de chaleur, soit à l'éclairage, soit à la chimie, soit à la mécanique, soit à la médecine pratique.

Art. 2. Les savants de toutes les nations sont appelés à concourir.

Art. 3. Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Art. 4. Il sera nommé une Commission chargée d'examiner la découverte de chacun des concurrents, et de reconnaître si elle remplit les conditions requises.

Devant les termes mêmes de ce décret, l'Académie pensera sans doute qu'elle doit fermer le concours qu'elle avait ouvert.

Mais, de plus, en considération du mérite incontestable du Mémoire n° 3, en réfléchissant surtout aux peines et aux dépenses que ce travail a dû occasionner, et en concevant d'ailleurs l'espoir que l'auteur pourra, après de nouveaux efforts, entrer avec des chances de succès dans la lutte ouverte par le Gouvernement, votre Commission vous propose, en s'appuyant sur le texte même du testament du vénérable abbé Gossier, d'accorder à l'auteur du Mémoire n° 3 une somme de 300 fr. à titre d'encouragement et d'indemnité, en l'engageant à continuer ses intéressantes recherches.

Enfin, la Commission a l'honneur de vous proposer d'affecter la somme de 500 fr. restée libre sur les fonds provenant du legs Gossier, à un nouveau prix dont le sujet sera présenté par la classe des sciences.

Après cette lecture, l'Académie a décidé qu'une médaille d'or de 300 fr. serait accordée à l'auteur du n° 3, s'il consentait à se dévoiler, et que les 500 fr. restant disponibles seraient consacrés à un nouveau prix.

A la séance suivante, du 30 juillet, l'auteur du Mémoire n° 3 s'étant fait connaître par une lettre, l'Académie a décidé que son nom serait proclamé à la séance publique : c'est M. Rivière, professeur au Lycée de Saint-Étienne.

Elle a adopté, dans la même séance, pour l'emploi des 500 fr. disponibles, le sujet de prix qu'on trouvera dans les programmes, à la fin de ce volume.

CONCOURS

POUR LA COMPOSITION

D'UN

MANUEL D'HYGIÈNE POPULAIRE;

RAPPORT DE M. HÉLOT,

LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DU 6 AOUT 1852.

(*La Commission d'examen des Mémoires se composait de MM.* Avenel, , Boutan, Girardin, Hellis, Hélot *et* Vingtrinier.)

MESSIEURS,

Un prix d'une valeur de 600 fr. devait être décerné, il y a deux ans, par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, au meilleur Mémoire manuscrit et inédit dont le sujet était : *Un petit traité d'Hygiène populaire, dégagé de toute considération purement théorique, à l'usage des ouvriers des villes et des campagnes.* Ce livre, particulièrement applicable au département de la Seine-Inférieure, devait présenter, sous la forme la plus simple et la plus attrayante possible, les préceptes généraux d'hygiène qu'il importe de vulgariser.

Onze concurrents s'étaient efforcés de remplir ce programme ; mais, comme vous pouvez vous en souvenir, personne n'avait atteint le but que se proposait l'Académie, et la question fut remise au concours.

Nous avons, dans notre précédent rapport de 1850, exposé combien il nous paraissait difficile d'écrire sur un sujet aussi aride d'une manière à la fois attrayante, simple, claire et concise. Nous nous sommes alors efforcés, par notre critique, de faire bien comprendre l'intention de l'Académie, dont l'apparente sévérité n'a pas été une cause de découragement. En effet, dix-neuf concurrents sont entrés cette fois dans la lice.

Cet empressement et ce zèle, si digne d'éloges, prouve mieux que nous ne pourrions le faire, l'importance du sujet mis au concours. Cependant, vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, qu'un grand nombre de ces Mémoires soient encore restés bien loin du but proposé; car les livres destinés au peuple, par cela même qu'ils doivent être dégagés de tout aperçu théorique et de toute donnée purement scientifique, présentent à leurs auteurs des difficultés sans nombre. Oublier sa propre science, écrire avec simplicité, sans prétention, abaisser le niveau de la science, pour la rendre saisissable à des intelligences peu développées, en évitant toutefois de tomber dans la trivialité, est une entreprise dans laquelle il est facile d'échouer. Nous nous plaisons à le reconnaître, avant d'entrer dans l'appréciation critique des travaux soumis au jugement de l'Académie.

Comme garantie complète d'impartialité, une des conditions de tout programme de concours académique est que le nom des auteurs soit enfermé sous papier cacheté, portant la même devise que le manuscrit. Si l'ouvrage est jugé digne du prix, le nom de l'auteur est mis au grand jour; dans le cas contraire, le secret reste inviolable.

Plusieurs Mémoires ont été écartés du concours, parce que les auteurs ne s'étaient pas conformés à cette prescription, soit en envoyant des ouvrages imprimés, soit en se faisant connaître d'une manière plus ou moins directe.

Dans le même cas se trouve encore un petit traité que l'auteur n'a pas eu le temps d'achever, et nous pouvons joindre à celui-ci deux ou trois autres qui, bien que terminés, sont tellement incomplets, qu'ils n'ont pu fixer l'attention sérieuse de l'Académie. L'un d'eux, sous le titre de : *Conseils d'un grand-oncle à ses petits-neveux*, se compose à peine de vingt pages qui ne rempliraient pas une feuille d'impression. Si le grand-oncle n'a pas dit tout ce qu'il savait, il a certainement oublié bien des choses qu'il devait savoir.

Le grand nombre des concurrents ne nous permet pas d'entrer, comme il y a deux ans, dans la critique particulière de chacun de ces Mémoires. Pour ne pas abuser de votre attention, nous nous contenterons d'indiquer les défauts généraux, et nous espérons que les auteurs, qui ne seront pas mentionnés, pourront facilement comprendre ce qui les place au-dessous de leurs compétiteurs.

Les uns, avec une science bien complète du sujet, donnent à leurs conseils une tournure si sèche et si monotone, qu'ils seraient certainement peu lus par les ouvriers. En effet, lorsqu'on écrit pour des hommes qui n'ont pas l'habitude de la science, il faut savoir parler à l'imagination pour arriver jusqu'à l'intelligence.

Les autres, pour éviter ce défaut, ont cru devoir cacher leur titre de professeur et de maître sous une fiction plus ou moins heureuse. Tantôt, c'est un vieux docteur normand qui donne paternellement ses leçons aux ouvriers de son village ; tantôt, c'est le *Père Anselme*, l'un de ces personnages qui servent à tout, et que l'on emploie si souvent dans les ouvrages didactiques, qu'on veut mettre à la portée de toutes les intelligences ; une autre fois, c'est un chirurgien-major, qui raconte ses prouesses, en y ajoutant, suivant les circonstances, de bons avis sur l'hygiène.

Une morale nue apporte de l'ennui,
Le conte fait passer la morale avec lui;

mais il faut éviter pourtant de faire plus de contes que de morale.

Un autre a cru devoir adopter la forme de dialogue entre un docteur, un étudiant et un ouvrier. L'ouvrier fait l'ignorant, l'étudiant fait l'érudit, le docteur veut faire le savant, et chacun remplit assez mal son rôle.

En effet, si parfois le bon sens se trouve chez quelqu'un des trois, c'est plutôt du côté de l'ignorant que du côté du docteur : cela se voit quelquefois ; mais, pour l'honneur de l'école, hâtons-nous de dire, qu'à la manière dont il traite son sujet, il est facile de juger que le maître en question est un docteur de circonstance qui a oublié de prendre ses grades.

Ainsi, Messieurs, voulez-vous savoir quel rapport existe entre le cerveau et les membres, c'est que « *la moëlle « qui remplit les os est, au fond, la même substance que « celle du cerveau* » (textuel). Aussi, pour *fortifier les membres*, et par-là même *fortifier le cerveau*, il faut, dit l'auteur, *se laver chaque matin les yeux et les mains, se frotter les dents...*, etc. Et la raison qu'il en donne, c'est que *l'école de Salerne l'a dit, il y a six cents ans.* Comment voulez-vous que l'ouvrier résiste à cette autorité ? Et que sera-ce donc quand, toujours de par l'école de Salerne, il lui faudra donner du *vinum aquosum* (du vin coupé) aux enfants en bas âge !

Vous comprendrez facilement qu'arrivé au 24e et dernier conseil de ce genre, toujours appuyé de l'école de Salerne, d'Hippocrate, de Gallien, de Mélancton, à grand renfort de citations latines, l'ouvrier devra se tenir pour bien convaincu.

On ne peut nier pourtant que le docteur, l'étudiant, l'ou-

vrier, ne découvrent parfois, dans leur bon sens, quelques conseils utiles : comme par exemple de manger avec modération, d'éviter l'ivresse, d'exercer le corps, d'exercer l'esprit, etc.; mais quant au 16me conseil, qui veut que nous fassions du bien; au 19e, qui nous invite à aimer nos parents; au 20e, au 21e, qui nous engagent à respecter les lois, à espérer en Dieu, je pense qu'ils importent peu à l'hygiène et qu'ils seraient mieux placés dans un catéchisme que l'Académie ne demandait pas à l'auteur.

Pour ce qui est de la forme, l'auteur a pris lui-même le soin de se critiquer dans son 8e conseil, où il fait dire, de la manière la plus naïve à son étudiant : « Ce qu'il y a « de plaisant dans notre conversation hygiénique, c'est « que nous parlons toujours d'abord de ce qui ressemble « le moins à ce que nous avons annoncé en commen- « çant. »

Eh ! bien, que cela soit dit pour le commencement et pour la fin.

Le style est peut-être la partie qui, chez tous les auteurs, laisse le plus à désirer. On trouve, chez l'un, des fautes de français et de grammaire qu'il est difficile d'excuser; chez l'autre, des trivialités et des idées si étranges, qu'on est souvent obligé de chercher longtemps sous la figure le sens réel de la pensée.

Il en est un pourtant qui, dans une épître à ses juges, expose les raisons qui lui ont fait écrire son petit ouvrage en style peut-être un peu trop relevé.

« Les livres, dit-il, qui ont pour but de propager dans « le peuple des vérités utiles, et qui les présentent dans le « style du *Petit-Poucet* ou du *Chaperon-Rouge*, lui font « l'effet des contes bleus dont on copie la forme. Les Saint- « Simon, les Fourrier, les Cabet, les Proudhon, les Louis « Blanc sont parfaitement compris, et ne sont pas tombés « dans cette erreur. Si, pour corrompre le peuple, on peut

« lui parler français, pourquoi ne pourrait-on pas lui par-
« ler français pour l'éclairer réellement et le moraliser ? »

Il s'est du reste efforcé, dit-il, de donner à son style *un cachet de simplicité franche qui rende l'expédient de la trivialité inutile pour la compréhension des idées.*

Nous sommes loin de blâmer l'auteur de vouloir parler français, et nous n'avons jamais pensé que pour être clair, il fallût devenir trivial ; mais les hommes qu'il semble prendre pour modèles de style sont-ils, même sous ce rapport, bien dignes de sa prédilection ? Je ne le pense pas. D'abord ils n'ont pas précisément écrit pour les ouvriers ; la clarté d'exposition n'est pas ce qu'on doit le plus admirer en eux. De l'imagination, quelques lieux communs présentés avec verve, voilà leur principal mérite, et leur succès dépend beaucoup moins de la lucidité de leurs théories, que de l'attrait fourni par les conséquences qui en découlent. Dites au pauvre qu'il sera riche, au paresseux qu'il n'aura rien à faire, à l'ambitieux qu'il obtiendra tous les honneurs, au voluptueux que tous les plaisir l'accableront en foule ; quelles que soient vos raisons, quels que soient vos moyens, quel que soit votre style, vous serez toujours écoutés. Mais pour se faire comprendre, il faudrait se comprendre soi-même ; or, il est incontestable que souvent ces auteurs ne se sont pas plus compris qu'on ne peut les comprendre.

Du reste, pour dédaigner le style de Perrault, même dans ses contes de fées, il faudrait avoir la verve du satirique Boileau ; et ce traité, qui, après tout, ne manque pas d'un certain mérite, où l'on rencontre beaucoup de bonnes pages sur l'hygiène des professions, etc., est tellement déparé par des bizarreries et des trivialités sans nombre, que l'auteur est loin d'avoir répondu, dans la pratique, aux principes qu'il posait d'abord en théorie sur la clarté et l'élégance du style.

« Un point important, dit-il, c'est de fermer l'oreille à « tous ces marchands d'orviétan politique, qui vous pro- « mettent de convertir l'eau de l'Océan en limonade, ou « de faire de la France une Icarie, où le blé poussera tout « seul, et où les allouettes tomberont toutes rôties des « nues. Avec des variantes, c'est là le fond de tous les pro- « grammes révolutionnaires. Si vous avez de la tête, vous « conviendrez qu'avec ces billevesées, on veut vous con- « duire à l'émeute où, en attendant les allouettes rôties, « vous recevrez des balles toutes chaudes en guise d'ab- « sinthe. »

Il faut convenir que le conseil est salutaire ; car s'il est une chose peu hygiénique au monde, c'est bien celle de manger du plomb.

Je n'aurais jamais, quant à moi, pensé à ce moyen de battre en brèche le socialisme, sans sortir de l'hygiène.

Plus loin, à propos des nourrices et des biberons, blâmant les femmes qui se dispensent du devoir de nourrir leurs enfants, il s'écrie :

« Ce n'est pas pour faire du fromage de Hollande ou de « Neufchâtel que les seins des femmes se gonflent de lait. »

Je vous laisse le soin de juger la forme. Quant au fond, nous ne pouvons nous empêcher d'avertir l'auteur, qu'il est certains vices tellement contraires à la nature, qu'il faut un concours extraordinaire de circonstances pour le révéler. Vouloir prévenir ces vices, c'est s'exposer à les enseigner, et nous pensons qu'il est au moins inutile d'en parler dans un traité d'hygiène populaire, qui peut être lu en famille. Dans tous les cas, une allusion suffisait. L'auteur s'est étendu sur ce sujet avec trop d'abandon.

Un autre a cru devoir prendre pour épigraphe la phrase suivante :

« Instruire le peuple, c'est la meilleure manière de le « préparer à sa complète émancipation. »

Il est assez difficile de comprendre de quelle émancipation l'auteur veut parler. Pour moi, j'ai toujours été convaincu que le peuple, du côté de ses droits, avait fort peu de choses à conquérir, et qu'il s'émancipait assez de lui-même du côté de ses devoirs. Instruire le peuple, c'est lui apprendre ce qu'il doit aux autres, tout aussi bien que ce que les autres lui doivent ; c'est lui apprendre que sa *complète émancipation*, c'est-à-dire la suppression de l'autorité et des lois, serait sa ruine et son plus grand malheur.

A propos d'épigraphe, nous ne pouvons passer sous silence les quatre lignes suivantes, que l'auteur du n° 15 a si richement rimées :

« Par les recherches et l'émulation,
« On recule les bornes de la science ;
« L'hygiène, par son application,
« En fait autant sur celles de l'existence. »

Le bourgeois gentilhomme faisait de la prose sans s'en douter ; on en pourrait dire autant, je pense, du poétique auteur de ce Mémoire.

Un autre défaut de forme que plusieurs auteurs n'ont pas su éviter, c'est le nombre presqu'infini des divisions et des subdivisions, plus ou moins naturelles, plus ou moins tirées des sujets. Cette prodigalité de divisions classiques rend ces livres fort peu instructifs et encore moins intéressants.

Sous le rapport de l'exactitude des divisions, que penser d'un traité d'hygiène divisé en deux parties, où l'on traite : Premièrement, *Des causes principales de notre existence*, et Secondement, *Des causes secondaires de cette même existence ?*

J'avoue que je n'aurais jamais eu l'idée de remonter ainsi

à la création du monde pour trouver la division naturelle d'un Traité d'hygiène ; mais il suffit de s'entendre, et votre étonnement cessera lorsque vous saurez que, parmi les causes principales de notre existence, nous devons ranger *l'air atmosphérique, la ventilation des appartements, les aliments en général, le pain de froment, le pain bis, le pain de seigle, le pain d'épices, le pain de gruau, le vermicel, la pomme de terre, le cerfeuil, l'oseille, la citrouille, le bœuf, le veau, le cochon de lait.*

Dans les causes secondaires, vous trouverez *les vêtements, la chemise d'homme, la chemise de femme, les jarretières, les cravates, les gilets de flanelle*, etc.

L'auteur confond assurément les causes de l'existence avec les moyens de la conserver. Il y a pourtant quelque différence ; car la cause d'un être c'est ce qui fait, ce qui produit cet être, et l'auteur ne veut pas dire, sans doute, qu'il est le produit du bœuf qu'il mange, où de la jarretière qui soutient ses chausses.

Pour le fond, nous devons reconnaître que tous les compétiteurs sont animés des meilleures intentions, qu'ils donnent généralement d'utiles et de sages conseils. On pourrait même citer des passages de leurs mémoires traités d'une manière vraiment supérieure. A part quelques erreurs qu'il est inutile de relever, et certains avis dont on ne voit pas toujours l'utilité, la plupart de ces traités seraient dignes d'éloges à plus d'un titre.

Cependant il en est quelques-uns qui, par excès de concision, sans doute, ont omis des détails importants. Des parties assez considérables de l'hygiène sont même parfois oubliées ; mais le reproche le plus grave que nous devions faire à la plupart de ces petits traités, c'est d'être souvent trop scientifiques. Si, pour bien manger, bien digérer, il fallait connaître le mode et la théorie de ces deux fonctions, beaucoup de gens, même des plus savants, seraient

réduits à mourir de faim. Toutes ces descriptions anatomiques et physiologiques, que l'Académie ne demandait pas, sont complètement inutiles aux ouvriers.

Quant à ceux qui, dans un traité d'hygiène, pensent devoir parler de physique, d'optique, de chimie, d'astronomie, je crois qu'il est inutile d'en faire la critique.

D'autres, médecins sans doute, se sont laissé entraîner à faire beaucoup plus de médecine que d'hygiène.

« Si soulager est beaucoup, dit l'un d'eux, guérir est « bien davantage. »

C'est très-vrai ; mais guérir n'est pas le but de l'hygiène ; et lorsque ces auteurs décrivent fort au long les différentes maladies, la manière de les traiter, et s'appliquent à nous faire connaître les signes certains de la mort, ils oublient sans doute qu'ils écrivent pour prévenir les maladies et non pour les guérir, moins encore pour constater les décès.

Quelques-uns enfin n'ont pas su se tenir dans les bornes d'un traité d'hygiène populaire. Ils parlent fort bien et fort longuement du déboisement des montagnes, des constructions, des cours malsaines qu'il faut daller et bituminer. Toutes ces choses, bonnes pour un propriétaire, sont au moins inutiles pour un ouvrier, qui ne possède souvent qu'une chambre à loyer au troisième ou quatrième étage.

Un autre, à propos des fonctions nutritives et des substances alimentaires, donne un tableau indicatif de la consommation comparative du thé dans toute l'Europe, document peu intéressant pour le travailleur qui n'en consomme guère. Après avoir dit quelques bonnes choses sur les vêtements, les habitations, et quelques autres parties de l'hygiène, il parle, dans des chapitres successifs, *des doctrines médicales, du système Raspail, de la méthode homœopathique, de la confiance qu'on peut accorder aux médicaments, des maladies qui peuvent être traitées sans le*

secours du médecin, comme la constipation, les pâles couleurs, la rougeole, le piétin de moutons, etc.

Toutes ces considérations qui, mieux exposées, eussent pu intéresser les bêtes à cornes, les médecins ou les apothicaires, importaient peu dans un traité d'hygiène populaire.

Je n'entrerai pas, Messieurs, dans de plus longs détails pour motiver l'insuffisance de ces mémoires. J'ai hâte d'arriver aux trois traités dont la supériorité nous a paru incontestable.

Le n° 14 se présente avec cette phrase pour épigraphe : « *Avec du bon sens et de la sagesse, on s'épargne bien* « *des indispositions; on prévient souvent les maladies, on* « *prolonge son existence.* »

Dans une introduction beaucoup trop longue, il nous montre un vieux maître d'école, ancien soldat décoré, instruisant, au milieu de son jardin, ses élèves et toutes les personnes qui veulent bien venir l'écouter.

Ces leçons, faites sous la simple forme de causeries de famille, ont un charme tout particulier qui fait oublier bien des imperfections. Le maître, sans nulle prétention scientifique, raconte, dans un style très-pur, souvent avec esprit, les moyens qui lui ont conservé la belle santé que tout le monde admire en lui. De petites anecdotes semées dans le cours de ses entretiens donnent à ces conseils quelque chose de saisissant qui aide beaucoup la mémoire des auditeurs Cette forme simple et intéressante était certainement ce que demandait l'Académie; car pour être utile, ce n'est pas tout d'écrire, il faut encore savoir se faire lire, en intéressant ses lecteurs et en sachant se mettre à leur portée.

La seconde partie de cet ouvrage remplit, on ne peut mieux, ces conditions. En effet, avec l'intérêt que l'auteur a su répandre partout, on peut dire que, dans cet endroit

de son livre, le fond est presque irréprochable. Mais nous regrettons qu'il ait oublié complètement l'hygiène des professions. Si l'auteur eût su combler cette lacune importante, et si, dans la première partie de son livre se trouvaient moins de longueurs et de définitions qu'on peut regarder comme des hors-d'œuvre ; il eût certainement dépassé ses rivaux.

On y doit remarquer surtout d'excellents chapitres sur le charlatanisme, sur l'éducation des enfants, sur l'utilité de la médecine, sur la confiance et la soumission des malades aux prescriptions de l'homme de l'art, etc.

A propos de la respiration, le vieux professeur ne peut cependant résister au désir de faire un peu de science ; mais la théorie de la combustion lente du carbone par l'oxygène dissous dans notre sang, n'est pas tout à fait à la portée des ouvriers qui se figurent difficilement ces réactions intérieures. Du reste, la connaissance de ces détails importe peu à la pratique, et leur suppression ne ferait qu'ajouter à la clarté des conseils.

Nous devons dire encore que, dans certaines parties, l'auteur est parfois incomplet, beaucoup de choses utiles ne sont qu'indiquées. Cependant, malgré ces défauts, l'Académie a cru devoir récompenser le zèle de l'auteur qui mérite des encouragements.

Le n° 3 porte pour épigraphe :

« *Benè adhibita ratio cernit quid optimum sit, neglecta* « *multis implicatur erroribus.* »

Ce Mémoire est le même que celui qui se trouvait classé dans notre rapport de 1850 sous le n° 4. Il était incontestablement le meilleur du concours. Méthodique, concis, simple dans sa forme, on n'avait à lui reprocher que quelques inexactitudes de détail, comme aussi certaines omissions qui formaient des lacunes regrettables. Trop bref sur beaucoup de points, il indiquait les choses plutôt qu'il ne

les développait. Cependant, ce petit traité, très moral, écrit simplement, sans prétention, avait mérité les encouragements de l'Académie.

Aujourd'hui, il n'a rien perdu de son mérite. Il a même subi, sous la plume de l'auteur, des changements importants qui l'ont rendu plus complet et plus capable encore d'atteindre le but proposé.

Je n'entrerai pas dans le détail de son plan, qui renferme tout ce qu'il est important de dire aux ouvriers sur l'hygiène. Ce travail consciencieux remplirait bien les conditions du programe, s'il n'était, dans sa forme, d'une sécheresse qui en rend la lecture difficile. Les anecdotes qu'on y trouve ne manquent pas d'à propos; mais elles sont souvent distribuées sans art et mal fondues avec le reste de l'ouvrage. Quelques points sont encore assez superficiellement traités, et l'auteur n'a pas su se mettre à l'abri de quelques légères erreurs et de plusieurs exagérations. Son style, souvent négligé, est parfois incorrect.

A part ces petits défauts, ce Mémoire mérite aujourd'hui plus que les encouragements de l'Académie, qui croit devoir décerner à l'auteur une récompense.

L'auteur du n° 4 a pris pour devise ce mot tiré de son ouvrage :

« De bonnes mœurs et la santé sont la meilleure garantie « contre la misère et le malheur. »

L'auteur est le neveu d'un ancien et vénéré chirurgien militaire qui, après avoir exercé la médecine avec succès, s'est retiré aux environs de Rouen, dans une agréable maison de campagne. Ce vieux médecin avait autre fois professé un cours d'hygiène, il aimait à en parler. Le bruit du concours ouvert par l'Académie a réveillé ses instincts bienveillants pour les ouvriers; et chaque jour son neveu, qui conçoit l'idée de lui faire composer un traité d'hygiène, sans qu'il s'en doute, écrit sous forme d'entretiens les

conseils donnés par ce bon vieillard. Les circonstances dans lesquelles ces avis paternels ont été formulés ne sont pas oubliées dans l'ouvrage. Une aventure imprévue, une question, un accident, lui fournissent ainsi le moyen d'instruire d'une manière agréable, sans pédanterie, et souvent même avec esprit.

Le vieux docteur est un jour demandé pour un malade pris de vomissements. Ce malade a mangé imprudemment du pain sortant du four. Le maître en profite pour donner de sages avis sur la manière de cuire le pain et tout ce qui concerne les travaux de la boulangerie.

A propos d'un de ses malades qui entre en convalescence, il raconte les causes déterminantes de sa maladie, dont chaque détail devient un conseil. Il arrive ensuite à parler des propriété nutritives de la viande. Il indique la manière de la préparer, prescrit celle qu'on doit préférer pour les convalescents, signale celle qu'on doit éviter. Plus loin, il parlera des légumes et des autres aliments.

Au chapitre IV, il raconte l'histoire du sergent Bertot qui, invité à la table d'un financier, se crut victime d'une mystification. En passant devant la cuisine, il avait senti l'odeur appétissante d'une soupe au lard, près de laquelle se trouvait un jambon de la plus belle apparence. Mais grande fut sa surprise quand on ne lui servit qu'un potage fort clair, accompagné de quelques légumes, avec du thé pour tout rafraîchissement. Il s'en plaignit au cuisinier, qui lui répondit que le financier, d'un tempérament faible et toujours occupé de son cabinet, aurait, s'il s'avisait de manger autre chose, dix indigestions pour une.

« Fort bien, s'écria Bertot, je serai désormais des vôtres, « et j'accepterai de manger avec le bourgeois, quand le « major m'aura mis à la diète. »

Par cette histoire, il montre que l'alimentation doit va-

rier selon le tempérament et les habitudes des individus. Il parle ensuite du laitage, des assaisonnements, des fruits.

Une visite, faite à une femme empoisonnée par du vert-de-gris, lui fournit l'occasion d'indiquer les précautions à prendre pour éviter de semblables accidents. Il enseigne ce qu'il importe de faire en pareille occurrence et parle ensuite des champignons et de leurs propriétés vénéneuses.

Le moindre accident de la vie, la moindre circonstance motive un conseil. Il n'y a pas dans ce livre d'autre ordre que celui qui semble résulter d'une occasion imprévue.

Plus bas, le docteur vient visiter Rouen, et notre ville lui donne matière à un entretien fort utile sur l'air respirable et l'air insalubre de nos malheureux quartiers.

Une jeune fille qui se trouve mal dans un bal champêtre l'amène à parler des corsets et des cravates trop serrés, comme aussi des chaussures trop étroites.

Le temps ne nous permet pas de passer ainsi en revue tous les incidents ingénieux qui donnent à la partie scientifique de cet ouvrage un attrait tout particulier. Le seul reproche que nous puissions lui faire, c'est d'être écrit en style un peu trop monotone. Tous les chapitres s'agencent à peu près de la même manière, et les épisodes dont ils sont ornés ne sont pas amenés avec tout l'art et toute la variété qu'on pourrait désirer.

Je ne parlerai pas non plus de quelques inexactitudes de détail, de quelques conseils qui ne sont pas applicables. Il est incontestable qu'il y a souvent des longueurs; que les petites histoires, qu'il raconte pour arriver à son sujet, ne sont pas toujours en rapport avec lui et que, très souvent, le récit gagnerait à leur suppression; que plusieurs parties sont faibles ou écourtées; mais le style est correct, et si l'on peut lui faire le reproche d'avoir effleuré plutôt qu'approfondi certaines parties, je pense que l'auteur l'a fait à dessein; car ce travail est certainement dû à la plume d'un

homme exercé, qui s'est attaché à dissimuler sa science pour mieux faire goûter de bons conseils sous le voile d'une agréable fiction.

Par ces considérations :

L'académie, ne pouvant prendre sous son patronage la publication d'aucun de ces Mémoire, a cependant voulu récompenser le zèle et les efforts des trois derniers auteurs que nous venons de citer, et, bien qu'elle ne prétende en aucune manière décerner le prix, elle accorde, à titre de récompense et d'encouragement :

A l'auteur du n° 14, une médaille d'or de 100 fr.

A l'auteur du n° 3, une médaille de 200 fr.

Et enfin une autre de 300 fr. au dernier Mémoire classé sous le n° 4.

Les concurrents, ayant consenti à l'ouverture des billets cachetés joints à leurs Mémoires, leurs noms ont été proclamés à la séance publique.

Le n° 4 est de M. Ebrard, docteur-médecin à Bourg (Ain); le n° 14, de M. Leclerc (*Louis*), homme de Lettres à Paris, et le n° 3 est l'œuvre de deux médecins de Rouen, MM. Duclos (*Henri*) et Bourreiller fils (*Jules*).

Une médaille d'or a été offerte à chacun d'eux.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

DÉMONSTRATION

DES LOIS DE KÉPLER,

PAR M. GIRAULT.

(*Séance du 23 Avril 1852.*)

Nous nous proposons d'étudier le mouvement d'un point matériel soumis à une impulsion initiale et constamment attiré vers un point fixe par une force dont l'intensité varie en raison inverse du carré de la distance de ces deux points.

Ce mouvement est précisément celui des centres de gravité des planètes autour du soleil, quand on néglige leurs influences réciproques, et il est soumis à des lois que découvrit Képler, en rapprochant les résultats d'observations nombreuses, et d'où Newton déduisit plus tard le principe même de la gravitation ou de la pesanteur universelle.

La démonstration de ces lois est l'une des applications les plus simples et les plus intéressantes des théorèmes généraux de la mécanique et du calcul infinitésimal. Mais, à cause de cela même, elle exige préalablement une étude assez étendue de ces deux branches des mathématiques.

Nous avons donc pensé qu'il pourrait y avoir quelque utilité à l'en dégager, dans une certaine mesure, et à la

présenter comme une conséquence immédiate des principes fondamentaux de la mécanique et des théorèmes relatifs à la dérivation des fonctions. Aussi aurons-nous atteint notre but si, en nous écartant des méthodes ordinairement consacrées, nous parvenons, dans les pages qui suivent, à rendre accessible à un plus grand nombre l'intelligence de ces grandes lois qui régissent les corps célestes.

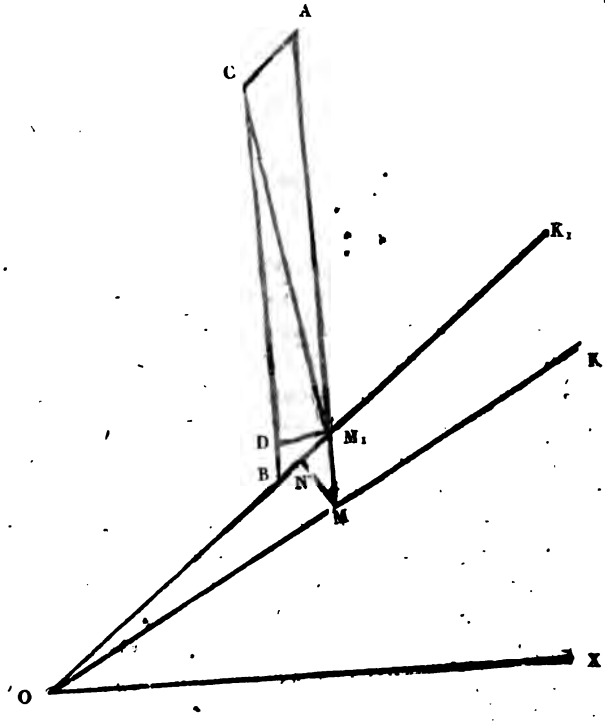

Soit O le point fixe attirant, M le mobile à l'instant t, ρ la distance OM, ω l'angle de OM avec une direc-

tion fixe OX prise dans le plan du point O et de la vitesse initiale (plan dans lequel la symétrie indique que le mouvement doit s'effectuer); soit MM_1 l'élément décrit par le mobile pendant un temps infiniment petit θ, avec une vitesse v, u l'angle que forme cet élément avec le prolongement MK du rayon OM; soit enfin g l'accélération due à la force attractive s'exerçant à l'unité de distance.

Le mouvement du point M est déterminé si l'on connaît les valeurs de ρ, ω et v en fonction du temps t.

Appelons ρ', ω', u' et v' les dérivées des fonctions ρ, ω, u et v par rapport au temps, et proposons-nous d'exprimer les premières quantités en fonction des dernières.

Menons la droite OM_1, et, du point O comme centre, avec le rayon OM, décrivons dans l'angle MOM_1 l'arc infiniment petit MN qui se confond avec sa corde. Le triangle MNM_1 est rectangle en N et l'angle en M_1 y est égal à u. On a donc

$$M_1N = MM_1 \, Cos\, u;$$

d'où

$$\frac{M_1N}{\theta} = \frac{MM_1}{\theta} Cos\, u,$$

ou

$$\rho' = v \, Cos\, u. \qquad (1)$$

On a aussi

$$MN = MM_1 \, Sin\, u;$$

d'où

$$MON = \frac{MM_1 \, Sin\, u}{OM},$$

puis

$$\frac{\text{MON}}{\theta} = \frac{\text{MM}_1}{\theta} \cdot \frac{Sin\ u}{\text{OM}},$$

c'est-à-dire

$$\omega = \frac{v\ Sin\ u}{\rho}. \qquad (2)$$

Après que le mobile a parcouru l'élément MM_1 avec une vitesse v, pendant un intervalle de temps θ, il parcourt, dans l'intervalle suivant, un second élément dont la grandeur et la position dépendent de la vitesse v et de l'attraction exercée par le point fixe pendant la durée du premier intervalle.

Soit prolongé MM_1 d'une quantité M_1A égale à la vitesse v à l'époque t; soit porté sur M_1O la longueur M_1B égale à

$$\frac{g\theta}{\rho^2}$$

ou à la vitesse due à l'action de la force attractive pendant le temps θ. La diagonale M_1C du parallélogramme construit sur M_1A et sur M_1B représentera la vitesse au bout du temps $t + \theta$; et, si du point C comme centre on décrit dans l'angle M_1CB l'arc M_1D qui se confond avec sa corde, — BD sera l'accroissement de vitesse pendant le temps θ. Mais, dans le triangle infiniment petit BM_1D rectangle en D, et dont l'angle M_1BD ne diffère de l'angle u que par l'infiniment petit MON, on a

$$\text{BD} = \text{BM}_1\ Cos\ \text{M}_1\text{BD} = \frac{g\theta}{\rho^2}\ Cos\ u;$$

d'où

$$\frac{\text{BD}}{\theta} = \frac{g\ Cos\ u}{\rho^2},$$

ou

$$v' = -\frac{g\,Cos\,u}{\rho^2}. \qquad (3)$$

D'une autre part,

$$u' = \frac{K_1M_1C - KMA}{\theta} = \frac{AM_1C - MON}{\theta} = \frac{M_1CD}{\theta} - \omega'.$$

Or,

$$M_1CD = \frac{M_1D}{M_1C} = \frac{M_1B\,Sin\,M_1BD}{M_1C} = \frac{\frac{g\theta}{\rho^2}Sin\,u}{v};$$

et, comme

$$\omega' = \frac{v\,Sin\,u}{\rho},$$

il en résulte

$$u' = \frac{g\,Sin\,u}{\rho^2\,v} - \frac{v\,Sin\,u}{\rho}. \qquad (4)$$

Au moyen des formules (1), (2), (3) et (4), nous allons pouvoir démontrer la première des lois de Képler, consistant en ce que *le point* M *décrit une section conique dont le point* O *occupe un des foyers*. Supposons, en effet, qu'il en soit ainsi, la valeur de ρ est alors de la forme

$$\rho = \frac{p}{1 + e\,Cos\,(\omega + c)}, \qquad (5)$$

p, e et c y représentant des quantités constantes et convenablement déterminées.

On peut écrire

$$\rho\,[\,1 + e\,Cos\,(\omega + c)\,] = p;$$

d'où l'on voit que la dérivée du premier membre doit être nulle, ou que l'on doit avoir

$$\rho' [1 + e \cos(\omega + c)] - \omega' \rho e \sin(\omega + c) = 0,$$

ou, en vertu des relations (1) et (2),

$$\cos u + e \cos(u + \omega + c) = 0, \qquad (6)$$

ce qui peut s'écrire

$$\cos u + A \cos(u + \omega) - B \sin(u + \omega) = 0, \qquad (7)$$

en posant

$$A = e \cos c, \quad B = e \sin c. \qquad (8)$$

Or, on tire de la relation (7)

$$A = \frac{B \sin(u + \omega) - \cos u}{\cos(u + \omega)}; \qquad (9)$$

ce qui indique que la dérivée du second membre doit être nulle, ou que l'on doit avoir

$$\omega' [B - \cos u . \sin(u + \omega)] + u' [B - \sin \omega] = 0,$$

condition qui devient, en vertu des relations (3) et (4),

$$B = \sin \omega + \frac{\rho v^2}{g} \sin u . \cos(u + \omega), \qquad (10)$$

et exige, pour être satisfaite, que la dérivée du second membre soit nulle, ou que l'on ait

$$\left.\begin{aligned} &\omega' \left[\cos \omega - \frac{\rho v^2}{g} \sin u . \sin(u + \omega)\right] + \rho' \frac{v^2}{g} . \sin u . \cos(u + \omega) \\ &+ u' \frac{\rho v^2}{g} \cos(2u + \omega) + v' \frac{2\rho v}{g} . \sin u . \cos(u + \omega) \end{aligned}\right\} = 0.$$

C'est ce que l'on peut vérifier, en effet, en substituant aux quantités ω', ρ', u' et r' leurs valeurs tirées des formules (1), (2), (3) et (4).

Réciproquement, de ce que la dérivée du second membre de la relation (10) est nulle, on en conclut que le second membre a une valeur constante, et que la relation (10) est satisfaite en y donnant à B cette valeur constante. De là on conclut ensuite que la dérivée du second membre de la relation (9) est nulle, ou que ce second membre est constant, en sorte que la relation (9) est satisfaite, en choisissant A convenablement. Or, la relation (9), équivalente des relations (7) et (6), exprime que la dérivée du produit

$$\rho\,[1 + e\,Cos\,(\omega + c)]$$

est nulle, ou que ce produit est constant. Si donc on appelle p la valeur constante de ce produit, la relation (5) est satisfaite et la trajectoire du mobile est une section conique ayant pour foyer le point attirant.

Ainsi, la première loi de Képler se trouve démontrée.

Déterminons maintenant les valeurs des trois constantes. Pour cela, il suffira de connaître à une époque particulière, à l'époque initiale par exemple, les valeurs particulières de ρ, ω, u et r. En effet, de la formule (10) on pourra déduire alors la valeur de B, puis de la formule (9) celle de A, et les relations (8) permettront d'en conclure celles de e et de c. Ces quantités une fois connues, la formule (5) fournira la valeur de p.

Cherchons l'expression de e ou de l'excentricité. On a

$$e^2 = A^2 + B^2.$$

Or, les formules (9) et (10) peuvent s'écrire

$$A = -\,Cos\,\omega + \frac{\rho r^2}{g}\cdot Sin\,u\,.\,Sin\,(u + \omega),$$

$$B = \sin\omega + \frac{\rho v^2}{g}\cdot \sin u.\ \cos(u+\omega).$$

On en conclut

$$e^2 = 1 + \frac{\rho v^2}{g}\left(\frac{\rho v^2}{g} - 2\right)\sin^2 u.$$

La trajectoire est donc un ellipse, une hyperbole ou une parabole, selon que

$$\frac{\rho v^2}{g} - 2$$

est négatif, positif ou nul : c'est-à-dire que l'espèce de la courbe ne dépend que de la distance initiale et de l'intensité de la vitesse initiale, et nullement de la direction de cette vitesse.

Les constantes p, e et c étant déterminées, la formule (5) fait connaître la trajectoire du mobile ; la formule (6), la direction du mouvement, et la formule (10) sa vitesse.

Dans la première de ces formules, ρ est exprimé en fonction de ω. Si l'on veut obtenir les valeurs de u et de v en fonction de la même variable, on tirera d'abord de la relation (6)

$$tg\ u = \frac{1 + e\cos(\omega + c)}{e\sin(\omega + c)}; \qquad (11)$$

puis, de la relation (10), après substitution de $e\sin c$ à la place de B,

$$v^2 = \frac{g}{\rho}\,\frac{e\sin c - \sin\omega}{\sin u.\cos(u+\omega)}.$$

Remplaçant dans le second membre ρ par sa valeur en fonction de ω, et remarquant que

$$\sin u.\ \cos(u+\omega)$$

est égal à

$$\frac{tg\ u\ (Cos\ \omega\ -\ tg\ u\ Sin\ \omega)}{1\ +\ tg^2\ u},$$

ou, en vertu de (11), à

$$\frac{[e\ Sin\ c\ -\ Sin\ \omega]\ [1\ +\ e\ Cos\ (\omega\ +\ c)]}{e^2\ +\ 2e\ Cos\ \omega\ +\ 1},$$

on a

$$v^2 = \frac{g}{p}\left[e^2 + 2e\ Cos\ (\omega + c) + 1\right]. \qquad (12)$$

On peut encore exprimer v^2 en fonction de ρ ; il suffit, pour cela, de remplacer, dans la formule précédente,

$$Cos\ (\omega + c)$$

par l'expression équivalente

$$\frac{p\ -\ \rho}{\rho e};$$

ce qui donne

$$v^2 = \frac{2g}{\rho} - \frac{g\ (1 - e^2)}{p}. \qquad (13)$$

La formule (5), avons-nous dit, est l'expression de la première loi de Képler. Des formules (5), (11) et (12), on peut déduire les deux autres lois.

La seconde consiste en ce que *les aires décrites par le rayon vecteur* OM *sont proportionnelles au temps.*

Soit s l'aire décrite à partir de la position initiale, s' sa dérivée par rapport au temps.

On a

$$s' = \frac{Surf.\ MOM_1}{\theta},$$

ou, puisque *Surf.* MM_1N est un infiniment petit devant *Surf.* MOM_1,

$$s' = \frac{\textit{Surf. MON}}{\theta}.$$

Or,

$$\textit{Surf. MON} = \frac{1}{2}.\rho.MN = \frac{1}{2}\rho.MM_1.\textit{Sin } u.$$

Donc

$$s' = \frac{1}{2}\ \rho v\ \textit{Sin } u,$$

ou, en vertu des formules (5), (11) et (12),

$$s' = \frac{1}{2}\sqrt{gp},$$

et par conséquent

$$s = \frac{1}{2}\ t\sqrt{gp}. \qquad (14)$$

puisque l'aire doit être nulle pour $t = o$.

Ainsi, les aires décrites sont, en effet, proportionnelles au temps.

Supposons que la trajectoire décrite soit une ellipse, et désignons par $2a$ le grand axe et par $2b$ le petit. Son aire aura pour expression πab. Si donc on remplace s par πab dans la formule (14), la valeur que l'on en déduira pour t représentera la durée d'une révolution. On trouve ainsi, en représentant par T cette durée,

$$T = \frac{2\pi ab}{\sqrt{gp}},$$

ou, à cause de

$$p = \frac{b^2}{a},$$

$$T = 2\pi \sqrt{\frac{a^3}{g}};$$

d'où

$$\frac{T^2}{a^3} = \frac{4\pi^2}{g}. \qquad (15)$$

On voit donc que, pour tous les points matériels pour lesquels l'accélération à l'unité de distance a la même valeur g, le rapport $\frac{T^2}{a^3}$ est constant, c'est-à-dire que *les carrés des temps des révolutions sont proportionnels aux cubes des grands axes*. C'est en cela que consiste la troisième loi de Képler.

Rouen, le 23 avril 1852.

NOTE

SUR QUELQUES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES,

LUE PAR M. AUG^te LÉVY,

Dans la Séance du 30 Janvier 1851.

MESSIEURS,

Sur les côtes de Normandie, à l'embouchure de la Seine et principalement dans la portion du pays de Caux qui forme l'arrondissement du Havre, il existe une opinion universellement répandue, admise sans contestation par la population entière, et que les habitants de la campagne formulent, dans leur simple langage, en disant *que la Seine attire les orages*, que le fleuve *empêche les orages de monter*.

Ces faits n'ont pas pour eux, nous le savons, la sanction d'une sévère observation; mais faut-il dédaigner l'opinion de ces hommes qui, constamment livrés aux travaux des champs, ont sans cesse sous les yeux la voûte du ciel? « Autant je suis éloigné, dit M. Arago, de regarder l'en-« semble des proverbes, des dictons populaires *comme le* « *code de la sagesse des nations*, autant je crois que les « physiciens ont eu tort de n'accorder que leur dédain à

« ceux de ces proverbes qui se rapportent à des phéno-
« mènes naturels. »

Pénétré de cette idée qu'il y avait peut-être quelque chose de vrai dans cette opinion admise par toute une population, nous avons cherché, en plusieurs circonstances, à vérifier d'abord l'exactitude du fait, puis à déterminer les causes de sa production.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de constater par nous-même que des orages, formés au-dessus de la mer, en vue du Havre, cédaient à une influence mystérieuse et venaient se porter au-dessus de l'embouchure de la Seine; souvent des nuages épais dominaient la baie, et le ciel était pur partout ailleurs; ce phénomène, dont nous n'avons pu être témoin qu'en passant, se reproduit fréquemment; nous nous en sommes enquis auprès de plusieurs habitants de la ville du Hâvre, qui nous ont affirmé qu'il en était presque toujours ainsi.

Nous avons enfin vu bien des fois, dans le canton de Saint-Romain, des orages, poussés par un vent du sud-ouest, lutter longtemps avant de pouvoir franchir cette barrière que le fleuve semblait élever devant eux. C'est dans ce cas que le paysan prétend que la Seine empêche l'orage de monter.

Le doute ne nous paraît pas possible; le fait est trop facilement observable, trop fréquemment observé et enfin trop universellement admis pour que nous puissions, le moindrement du monde, prétendre contester son existence; voyons maintenant ce que nous pourrons dire sur la cause de ce phénomène.

Les habitants de notre littoral, voyant les masses nuageuses se porter de préférence au-dessus du fleuve, ont été amenés à dire que la Seine *attirait les orages*. Mais nous demanderons d'abord qu'est-ce qui attire? Est-ce l'eau? Sont-ce les terrains marécageux qui se trouvent à

l'embouchure du fleuve ? Sont-ce les collines qui le bordent ? Sont-ce enfin les arbres qui couronnent ces collines et remplissent les longues vallées perpendiculaires au cours de la rivière ?

Malheureusement la question est complexe, et les documents nous manquent pour arriver à un résultat précis ; cependant nous pensons, dès à présent, pouvoir procéder par voie d'élimination et établir que plusieurs de ces causes sont inadmissibles.

L'eau du fleuve peut-elle attirer les nuages orageux ? Il serait vraiment étrange d'accorder à l'eau du fleuve cette propriété d'attirer les nuages orageux que l'eau de l'océan serait inefficace à retenir ; il faudrait supposer à l'eau douce des propriétés physiques bien différentes de celles qui caractérisent l'eau salée ; et d'ailleurs, il est bon de remarquer qu'à l'embouchure d'un fleuve, l'eau tient en suspension une grande partie des principes qui se rencontrent dans l'eau de la mer ; un fleuve aurait, par l'eau qu'il renferme, la propriété d'attirer les orages, tandis que les océans sembleraient jouir de la propriété précisément inverse de détruire la cause qui produit le tonnerre. Il est en effet bien constaté, et c'est un fait acquis à la science, qu'il ne tonne pas autant en pleine mer qu'au milieu des continents ; et même M. Arago incline à croire qu'au-delà d'une certaine distance de toute terre, *il ne tonne jamais !*

Peut-être cherchera-t-on à attribuer à l'eau en mouvement, suivant une loi régulière, d'autres propriétés qu'à l'eau de la mer, qui est soumise à l'action de courants contraires. Nous croyons cette hypothèse aussi peu admissible que la première ; il existe d'ailleurs des faits qui les combattent l'une et l'autre.

Cependant nous croyons devoir, avant d'exposer les faits qui se trouvent en contradiction avec ces hypothèses, en citer quelques-uns qui sembleraient, au premier abord,

venir les appuyer. Calcutta, par exemple, où il tonne beaucoup, se trouve sur le Gange ; la ville de Patna, placée dans des conditions analogues relativement aux orages, est située sur le même fleuve.

Suivant M. Arago, à Denainvilliers, petite ville située entre Pithiviers et Orléans, le nombre moyen des jours de tonnerre s'élève à vingt-un par année ; tandis qu'à Paris, il tonne, terme moyen, onze fois dans le même temps, ce qui pourrait, à la rigueur être attribué au voisinage de la Loire.

Il est important de remarquer que les faits que nous venons de produire prouvent fort peu en faveur de l'hypothèse que l'eau d'un fleuve aurait la propriété d'attirer les orages ; ils ne sont pas en contradiction avec cette hypothèse et, par conséquent, ne la renversent pas ; mais ils ne pourraient être administrés comme preuve qu'autant que beaucoup de faits analogues viendraient leur prêter un véritable appui, et pourvu surtout qu'aucun fait ne vint établir une contradiction, et c'est précisément un résultat opposé que nous allons atteindre.

Au Caire, près du Nil, il ne tonne, en moyenne, que trois à quatre fois par an, et il tonne beaucoup à Alexandrie. Les eaux du Nil seraient-elles donc, par exception, privées de la propriété d'attirer les orages ?

A Quito, a Popayan, il tonne beaucoup ; tandis que dans une contrée voisine, le bas Pérou, qui est baignée par plusieurs affluents de l'immense Amazone, il ne tonne jamais.

Dans la vallée de Chillo, auprès de Quito, il tonne beaucoup plus que dans les contrées peu éloignées qui sont traversées par le fleuve des Amazones.

Un seul de ces faits eût suffi pour montrer combien serait vaine l'hypothèse qui attribuerait à l'eau des fleuves la propriété d'*attirer les orages !*

La cause de l'attraction réside-t-elle dans les terrains marécageux qui se trouvent à l'embouchure de la Seine?

Nous vous l'avouerons, messieurs, pendant un certain temps, nous avons cru que telle était la cause productrice du phénomène; des preuves sérieuses semblaient venir à l'appui de cette hypothèse.

Ainsi, le grand nombre de jours orageux observés à Calcutta s'expliquerait par la position de cette ville auprès des terrains marécageux du Gange.

A Denainvilliers, nous verrions la cause de la multiplicité des orages dans les marécages de la Sologne.

D'autres exemples analogues pourraient être cités; cependant nous n'avons pu encore réunir les documents suffisants pour être sûr de leur exactitude, et d'ailleurs, ce travail n'a pas été nécessaire, puisque deux faits viennent nous montrer d'une manière certaine que les marécages n'exercent aucune influence directrice sur les orages.

A Popayan, dans la république de la Nouvelle-Grenade, le nombre des jours d'orage est considérable. M. Boussingault en a compté vingt dans le mois de mai; aussi, ajoute-t-il, personne ne conteste aux Popayannais le droit de se vanter d'avoir *le plus puissant tonnerre de la république*. Et cependant, il existe, parmi les provinces qui constituent la république de la Nouvelle-Grenade, des contrées beaucoup plus humides que la province de Popayan; nous citerons, par exemple, Bogota et Quibdo, chef-lieu de la province de Choco; les territoires de ces deux villes sont classés parmi les contrées les plus humides que l'on connaisse, et cependant les orages y sont moins nombreux qu'à Popayan.

Enfin, dans le bas Pérou, où il ne tonne jamais, il existe d'immenses plaines très fertiles, mais humides, chaudes et malsaines.

Ces faits sont en contradiction trop manifeste avec les

premiers pour qu'il nous soit possible d'attribuer aux terrains marécageux la plus faible puissance attractive.

Voyons maintenant si les collines et les montagnes peuvent avoir quelque influence.

Quito, il est vrai, où il tonne beaucoup, se trouve placée à deux mille neuf cents mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un ravin ayant à l'ouest le volcan Pichincha, à l'est un rang de collines appelé Panecillo.

Popayan, si célèbre par ses orages, se trouve placé au pied des grands volcans de Puracé et de Sotara.

Ne semblerait-il pas, Messieurs, en présence de ces deux faits, qui paraissent si concluants, que nous venons de découvrir la cause du phénomène que nous étudions ? Et cependant, dans le bas Pérou, où il ne tonne jamais, nous trouvons une partie de la chaîne des Cordillières ; çà et là apparaissent aussi des volcans et, entre autres, l'un des plus célèbres dans le monde, le volcan d'Aréquipa (*Guagua Plitina*).

Vous le voyez, Messieurs, dans ce compte-rendu succinct de notre étude, combien il nous a été donné de rencontrer de faits contradictoires ; nous n'avons dû, pour ne pas fatiguer votre attention, ne citer que les principaux. Nous avons suivi, dans notre exposition, l'ordre même de notre étude ; d'abord nous cherchions les faits à l'appui, puis les faits contraires, et jusqu'à présent nous avons rencontré les uns et les autres.

Nous terminerons ce travail en examinant si nous pouvons trouver, dans les nombreuses plantations qui bordent la Seine, la cause que nous recherchons.

Les premières hypothèses étant mises de côté et reconnues impossibles, il semblerait, au premier abord, que cette dernière devrait être admise. Cette manière de procéder serait peu logique cependant, car nous n'avons pas eu la prétention de prévoir toutes les causes possibles, et

l'on pourrait nous objecter, avec juste raison, que pas une de celles que nous avons prévues n'est la véritable ; traitons donc la question en elle-même, comme dans les cas précédents.

Auprès de Denainvillers, dont il a été déjà question, se trouve la vaste forêt d'Orléans.

Suivant Plutarque, il ne tonnait jamais autrefois au sud de l'Egypte, *celui-là*, dit-il, *ne craint pas le tonnerre qui demeure en Ethiopie*. Cependant, aujourd'hui, il tonne beaucoup à Gondar, en Abyssinie !

Sans contester l'exactitude du fait rapporté par Plutarque, ne serait-il pas possible d'expliquer comment, aujourd'hui, il tonne beaucoup à Gondar.

M. Coffin, qui a visité cette ville en 1814, dit que si elle était bâtie comme nos villes d'Europe, la huitième partie de l'espace qu'elle occupe la contiendrait sans peine ; mais toutes les maisons sont si isolées et entourées d'arbres en si grand nombre et si épais, qu'on ne les voit guère que lorsqu'on y entre.

Si les végetaux ont sur les orages l'influence qu'on peut leur attribuer, tout serait expliqué, et la fréquence actuelle des orages, et leur absence dans l'antiquité, si ces plantations n'existaient pas alors sur le sol de ces contrées.

Si, dans la suite, les orages venaient à diminuer, à une époque où cette végétation exceptionnelle pourrait disparaître des villes de l'Abyssinie, la question serait complètement résolue ; à l'avenir seul est réservé ce moyen de solution.

Poursuivons : à latitude égale, il tonne beaucoup plus en Amérique que dans nos contrées ; ce fait pourrait être attribué aux immenses forêts qui couvrent une grande partie du continent américain.

Dans la Nouvelle-Grenade, presque toutes les hauteurs sont revêtues d'arbres jusqu'à leurs sommets ; tandisque,

dans le Pérou, la chaîne des Andes s'y montre âpre et stérile; et Lima, où il ne tonne jamais, se trouve entre cette chaîne et la mer.

Ici le contraste est frappant: dans la Nouvelle-Grenade, où il tonne beaucoup, à Popayan, par exemple, où l'on a compté en un mois vingt jours d'orage, la chaîne des Andes présente des montagnes recouvertes d'arbres nombreux jusqu'à leur cime; dans le bas Pérou, au contraire, où il ne tonne jamais, la même chaîne de montagnes ne présente que des surfaces arides.

Ces faits, que nous venons de citer et qui nous paraissent avoir une certaine importance, sont cependant insuffisants pour fournir une preuve complète; nous devons déclarer pourtant que, jusqu'alors, nous n'avons encore rencontré aucun fait contradictoire; toutefois nous ne prétendons pas établir que les forêts aient seules la propriété d'attirer les orages; nous pourrions, au contraire, citer beaucoup de localités privées de forêts et où il tonne fréquemment. Alexandrie, par exemple, où il tonne beaucoup, est bâtie sur une langue de sable, entre la mer et le lac Mariout (ancien lac Mareotis). Notre intention était seulement de rechercher si, dans plusieurs circonstances, les forêts n'agissaient pas sur les orages, et si nous étions en droit d'attribuer aux arbres qui couvrent les rives de la Seine, le phénomène observé.

Nous regardons cette cause comme probable; nous pensons non-seulement que les arbres des rives de la Seine agissent pour leur part, mais aussi que la grande forêt de Toucques, voisine de l'embouchure du fleuve, agit aussi avec une grande énergie.

De nombreuses observations pourront seules venir confirmer ou renverser cette hypothèse, que nous sommes amenés à regarder aujourd'hui comme admissible.

Constatons une fois de plus, Messieurs, combien les ob-

servations météorologiques ont une immense importance dans les questions de cette nature. Sans doute on observe de nos jours avec un grand soin, dans certaines localités ; mais malheureusement, on n'observe pas partout. Si au moins, dans les contrées où l'on est privé des instruments de précision ; si, dans chaque commune, on consignait d'une manière permanente les observations que ne manquent jamais de faire chaque jour les habitants de la campagne, on aurait, nous n'hésitons pas à le dire, un recueil qui ne laisserait pas, quoique incomplet, de fournir des documents précieux. Plus tard, les hommes d'étude consultant ces annales, pourraient arriver à des conséquences imprévues, qui jetteraient un grand jour sur la science météorologique.

Rouen, le 17 septembre 1851.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA PHOTOMÉTRIE,

PAR

M. A. BOUTAN.

Il est, dans le vaste domaine des sciences physiques, certaines régions longtemps inexplorées et dont l'importance pratique n'a pu susciter qu'à de rares intervalles des études sérieuses et approfondies. Souvent, à côté de ces branches de la science, délaissées malgré leur valeur réelle, se développaient et grandissaient des théories et des systèmes qui auraient retiré de leurs progrès, s'ils avaient été acomplis, les plus utiles secours. Dans ce cas, nous trouvons la *photométrie*, la science de la mesure des intensités lumineuses qui, après être bien longtemps restée dans l'enfance, n'a acquis un caractère scientifique véritable que depuis les brillantes découvertes en optique de Malus, de Fresnel, depuis les ingénieuses indications de M. Arago.

A toutes les époques, on a pourtant senti le besoin de comparer entre elles les intensités de deux lumières et de déterminer avec rigueur le rapport de leur pouvoir éclai-

rant Cette nécessité a surtout été comprise depuis que sont agitées ces nombreuses questions qui se rapportent au meilleur mode d'éclairage, au meilleur combustible à employer pour la production de la lumière, questions qui, dans notre siècle de progrès industriels, ont déjà occupé tant d'esprits. Le problème, du reste, est toujours le même : arriver, avec le plus d'économie possible, à produire une lumière possédant un pouvoir éclairant déterminé et jouissant d'ailleurs des qualités qu'on exige de tout système d'éclairage : absence d'odeur, immobilité du foyer lumineux, disposition et emploi facile des appareils. Sans remonter bien loin dans le passé, on est surpris de voir le nombre de solutions tentées dans l'espace de quelques années pour décider la question du meilleur combustible en matière d'éclairage. En 1815, l'anglais Winsor, venait proposer en France l'éclairage au gaz de la houille, indiqué dès 1786 par l'ingénieur français Lebon. Winsor parvenait à grand'peine, en 1817, à l'installer à Paris, au passage des Panoramas seulement, encore avait-il fallu triompher d'une résistance presque générale et des plus opiniâtres. Un peu plus tard, les gaz extraits de l'huile, de la résine, tentaient contre le gaz de la houille une concurrence qui ne pouvait avoir un plein succès que dans le cœur de la Russie, où la houille est si chère et la résine, au contraire, à si bas prix. En 1825, MM. Gay-Lussac et Chevreul prenaient un brevet en Angleterre pour la fabrication des bougies stéariques, fabrication qui ne fut exploitée que plusieurs années après, par MM. Milly et Motard. Vint ensuite l'emploi du blanc de baleine pour obtenir des bougies transparentes ou colorées, plus belles que les précédentes ; l'extraction du gaz de l'eau, la distillation des schistes par M. Selligue. En 1842, M. Dubrunfaut appliquait à l'industrie les découvertes de la chimie sur la saponification des corps gras par les acides ou la chaleur, et, quelque temps après,

M. Tribouillet remplaçait avec économie, dans cette même fabrication, les graisses et les suifs, seules matières grasses jusque-là employées, par l'huile de palme qui nous vient en grande quantité de la Guinée et du Sénégal. De nos jours, on reproduit sous toutes les formes et sous tous les noms un mode d'éclairage importé en France dès 1839, et qui, suivant le caprice du fabricant, porte les noms d'*hydrogène liquide*, de *gaz liquide*, de *gazogène*. Quelles que soient les dénominations qu'on leur donne, les combustibles employés résultent, dans tous les cas, d'un mélange analogue; c'est toujours l'union d'une huile fortement carburée, comme l'essence de térébenthine qui, brûlant seule, donnerait une flamme jaunâtre et fuligineuse, avec une substance contenant peu de carbone, comme l'alcool, l'éther, l'esprit de bois, de façon à arriver, par compensation, à la production d'une flamme parfaitement blanche.

Enfin des essais d'éclairage par le gaz oxyhydrogène de M. Gaudin et par le jaillissement de l'électricité voltaïque, dans le vide, entre deux cônes de charbon, ont fourni, sous le rapport de la vivacité de la lumière, des résultats supérieurs à ceux des systèmes précédents, mais en même temps d'une obtention trop coûteuse et d'une irrégularité qu'on n'a pu jusqu'ici maîtriser.

Voilà certes bien des inventions, bien des procédés pour la production de la lumière. Les uns ont résisté à l'épreuve d'une longue expérience, les autres ont été loin de répondre aux espérances des inventeurs. Quoi qu'il en soit de la valeur relative de ces divers systèmes, le meilleur moyen de juger sainement leur mérite consiste à mettre en regard, pour chacun, le prix de revient avec le pouvoir éclairant. Les mesures photométriques deviennent donc, dans chaque cas, la pierre de touche qui doit guider le consommateur dans le choix d'un mode d'éclairage.

Je dois ajouter, pour mieux faire sentir l'importance de

la photométrie, qu'il est une foule de questions théoriques qui ne peuvent être abordées qu'à son aide. Telle est la détermination des intensités lumineuses du soleil, des planètes, des étoiles, rapportées à une unité arbitraire. La recherche des lois de l'absorption de la lumière par des milieux de nature diverse, et en particulier par notre atmosphère ; le classement des étoiles, d'après l'intensité de leur lumière, afin d'en déduire le rapport probable de leur distance à la terre ; l'estimation des variations d'intensité des étoiles changeantes ; telle est enfin l'étude des changements de puissance de la lumière solaire aux différentes époques de l'année, aux différentes heures du jour. En rentrant dans le domaine des applications, je citerai encore la comparaison du mode de perfectionnement des différentes lampes qui ont été proposées dans les derniers temps, afin de reconnaître celles qui, pour la même quantité d'huile brûlée, fournissent le plus de lumière. Je mentionnerai, en dernier lieu, la fixation de la source de lumière qu'il faut préférer dans les phares, fixation qui a fait l'objet de savantes recherches de MM. Fresnel et Arago.

En un mot, le photomètre est, pour l'optique, ce que le thermomètre est pour la chaleur ; cependant, quelle différence entre les progrès accomplis pour la construction des deux instruments ! Tandis qu'on sait, depuis longtemps déjà, apprécier les températures avec une rigueur presque mathématique, on ne peut estimer les intensités lumineuses qu'avec une grossière approximation, et le photomètre de précision est encore à trouver. C'est que la chaleur produit dans les corps des modifications mesurables, des changements de volume, des changements d'état appréciables à la fois par la vue et le tact ; tandis que la lumière n'engendre qu'un seul ordre de sensations, celles qui appartiennent à l'organe de la vision. Quelqu'admirable que soit l'organisation de notre œil, son degré de sensibilité est

bien limité, et nous le trouvons tout-à-fait impuissant à évaluer numériquement, même d'une manière approximative, le rapport des intensités de deux lumières qui le frappent cependant à la fois.

Ces difficultés, qui dépendent de l'imperfection de nos organes, nous expliquent pourquoi la photométrie, malgré son importance, a été étudiée si tard et par un si petit nombre de savants. C'est à peine si on peut faire remonter sa création à la première moitié du XVIIIe siècle. Avant Bouguer, qui publia en 1729 un petit essai sur la gradation de la lumière (1), les mesures d'intensités lumineuses n'offraient aucune exactitude; bien des tentatives avaient été faites, il est vrai, mais par des procédés si imparfaits, que les résultats énoncés ne pouvaient inspirer aucune confiance. Pour justifier cette opinion, je vais indiquer succinctement quelques-unes des méthodes qui avaient été proposées avant l'apparition du livre de Bouguer.

André Celsius (2), l'astronome d'Upsal, indiquait, vers 1725, comme un moyen photométrique applicable, de tracer sur un papier blanc des cercles noirs de rayons différents, et de chercher ensuite à quelle distance il fallait placer successivement les lumières qu'on voulait comparer pour que l'œil du même observateur pût nettement distinguer l'un ou l'autre de ces cercles. Une méthode tout-à-fait semblable, quant au principe, mais perfectionnée dans les détails, fut employée plus tard par le fameux naturaliste

---

(1) *Traité d'optique sur la gradation de la lumière*, par Bouguer, 1re édition en 1729. — 2e édition publiée par l'abbé Lacaille, en 1760.

(2) *Dissertatio de novo methodo dimetiendi distantiam soli à terra*. — 1730. —

de Saussure qui parvint, à l'aide d'un appareil qu'il nomma *diaphanomètre*, à exprimer par des nombres la transparence de l'atmosphère dans les conditions variables de température, de pression et d'humidité auxquelles elle est soumise.

Vers 1667, Adrien Auzout, mathématicien né à Rouen, l'inventeur du micromètre à fil mobile employé après lui avec tant de succès dans les lunettes astronomiques pour mesurer le diamètre apparent des astres, s'occupait aussi, par des procédés du même genre, d'études photométriques, et cherchait à trouver le rapport des puissances lumineuses du soleil et des planètes.

A une époque encore plus reculée, vers 1653, l'illustre hollandais Hugghens, à qui l'astronomie et l'optique sont redevables d'une partie de leurs progrès, essayait de comparer les facultés éclairantes du soleil et de l'étoile Sirius. Pour arriver à cette estimation, Hugghens cherchait, par voie de tâtonnement, à évaluer les distances auxquelles son œil devait être placé pour qu'en regardant par un petit trou les lumières des deux astres, elles produisissent sur sa rétine la même sensation.

C'en ait dit assez pour montrer l'intérêt que les physiciens et les astronomes attachaient aux évaluations d'intensité des radiations lumineuses, et en même temps l'imperfection et, par suite, l'inefficacité des procédés qu'ils avaient adoptés. J'arrive maintenant à l'exposition de méthodes plus précises.

La première en date est celle de Bouguer. Voici quel était son point de départ : notre œil, qui ne peut fixer numériquement le rapport des intensités de deux sources lumineuses, est apte cependant à reconnaître et à constater l'égalité de deux lumières qui l'impressionnent simultanément. Seulement, pour que cette appréciation puisse être effectuée sans hésitation, il est quelques conditions favo-

rables qui doivent se trouver remplies. Ainsi les deux surfaces qui envoient la lumière doivent être juxta-posées de telle sorte que le même œil puisse les apercevoir à la fois. Elles doivent être d'égale étendue, de même forme, uniformément éclairées dans toutes leurs parties. Les lumières que l'on compare ne doivent avoir des facultés éclairantes ni trop vives, car l'œil en serait ébloui, ni trop faibles, car la perception en deviendrait incertaine.

Le principe posé, arrivons au procédé lui-même. Deux orifices circulaires de quelques centimètres de diamètre, fermés par une lame de papier huilé, étaient pratiqués dans la cloison verticale qui partageait la même chambre en deux compartiments bien distincts. L'un de ces compartiments était plongé dans une obscurité complète; c'était celui que devait habiter l'observateur pour effectuer la mesure en question L'autre compartiment était éclairé par les deux foyers de lumière qu'il fallait comparer. Chacun d'eux pouvait, en se déplaçant sur une règle graduée horizontale, perpendiculaire à la cloison, être porté par un aide à des distances diverses des orifices recouverts par le papier que l'huile avait rendu translucide. Les deux lumières étaient séparées dans tout leur parcours par une cloison médiane opaque, de manière que chacune d'elles ne pût éclairer à la fois qu'un seul des orifices. On comprend dès lors que l'observateur, placé dans la chambre obscure, pouvait parvenir, après quelques tâtonnements, à indiquer à son aide quelles étaient les positions respectives qu'il fallait donner aux deux foyers lumineux pour que les disques de papier huilé lui parussent également éclairés. Il ne restait plus qu'à effectuer une mesure que les graduations de la règle fournissaient immédiatement, c'est-à-dire à estimer la distance de chaque lumière à l'orifice correspondant, et à appliquer ensuite cette loi d'optique incontestable qu'indique le raisonnement et que vérifie l'expérience, à savoir:

que les intensités d'une même lumière varient en raison inverse des carrés de ses distances

Ce procédé, d'une exécution facile en apparence, est sujet, quand on en vient à l'application, à des reproches très graves. Pour le même individu, il existe un assez long intervalle dans lequel peut se déplacer impunément l'une des lumières, l'autre demeurant fixe, sans que l'égalité d'éclairement des deux disques appréciés par l'œil paraisse troublé. Il en résulte une incertitude réelle dont la cause première réside dans le degré trop restreint de la sensibilité de notre rétine. Or, ce degré change d'un individu à l'autre. D'après les expériences de M. Masson, dont nous parlerons bientôt, cette sensibilité est comprise entre des limites assez distantes. Pour les vues faibles, elle varie de $\frac{1}{10}$ à $\frac{1}{70}$; pour les vues ordinaires, de $\frac{1}{80}$ à $\frac{1}{100}$; pour les bonnes vues de $\frac{1}{100}$ à $\frac{1}{120}$. Les limites extrêmes seraient donc, d'après ce physicien, exprimées par les deux fractions $\frac{1}{10}$ $\frac{1}{120}$. Il en résulte que là où tel observateur admettra une identité de teinte entre les deux disques de papier huilé, un autre, possédant une rétine plus délicate, reconnaîtra des différences dans leurs clartés. Il modifiera donc les distances, de deux lumières pour arriver à l'identité qui convient à son organe et obtiendra ainsi un rapport nouveau pour les facultés éclairantes des deux mêmes foyers. Cet inconvénient n'est pas le seul : si les deux lumières comparées n'ont pas rigoureusement la même couleur, les disques seront eux-mêmes différemment colorés et il devient alors presque impossible, même à un œil très exercé, de constater l'égalité d'éclairement.

Ce procédé de Bouguer a été mis en pratique avec quelques modifications par Lambert vers 1760. Ce savant publia à cette époque un traité qui a pour titre : ***Photometria gradibus luminis*** dans lequel ses expériences se trouvent consignées.

Bouguer ne se borna pas, toutefois, à cette première tentative : il voulut déterminer la relation qui existe, au point de vue de la puissance d'éclairement, entre la lune et le soleil et adopta pour cette mesure nne méthode toute nouvelle, différant essentiellement de la précédente par son principe. On sait que l'intensité de la lumière dépend de l'inclinaison des rayons sur la surface qui les émet. Elle est proportionnelle au sinus de l'angle d'inclinaison des rayons sur cette surface. Si donc on présente alternativement au soleil et à la lune une même surface plane, de telle sorte que les rayons lunaires, c'est-à-dire les moins intenses, la frappent à angle droit et que les rayons solaires, c'est-à-dire les plus intenses, soient au contraire très inclinés on pourra parvenir à l'aide de quelques essais successifs à douner à ces derniers une inclinaison assez grande pour que la surface qui les reçoit paraisse aussi peu éclairée que lorsque les rayons lunaires la frappaient perpendiculairement. A cet instant il suffira de mesurer l'angle d'inclinaison du faisceau envoyé par le soleil sur la surface plane, et le rapport des intensités lumineuses des deux astres, sera donné par le sinus de l'inclinaison des rayons les plus intenses. Il est bien entendu que, pour rendre cette expérience praticable, on était obligé de comparer individuellement, dans deux expériences distinctes, chacun des deux astres à une même lumière artificielle, prise pour unité pour en déduire, par le même calcul, le rapport demandé.

Le principe de cette méthode est, à coup sûr, parfaitement rigoureux. mais, dans la pratique, on reconnaît bien vite une complication de phénomènes. La portion de lumière disséminée irrégulièrement par la surface, ou comme on le dit habituellement *diffusée*, la seule qui devrait contribuer à la perception de son éclairement, se trouve toujours mêlée avec une portion de la lumière régulièrement réfléchie, laquelle varie à son tour dans son intensité

avec l'inclinaison des rayons ; celle-ci contribuera donc à rendre le jugement de l'observateur entaché d'une plus grand incertitude L'expérience perdait encore de sa précision à cause de l'impossibitité où l'on était de comparer directement entre eux les deux corps lumineux. En outre, les difficultés déjà signalées pour le premier procédé de Bouguer subsistent ici dans toute leur étendue et la nécessité d'une estimation exacte de l'égalité des teintes de la surface plane amène les mêmes incertitudes.

Le physien écossais Leslie, qui a fait de si beaux travaux sur la chaleur rayonnante, reconnaissant les erreurs inhérentes aux procédés photométriques employés avant lui, voulut tourner la difficulté et substituer à des appréciations d'éclairements égaux, des mesures thermométriques toujours beaucoup plus rigoureuses. Il admit en principe une proportionnalité constante entre la quantité de chaleur émise par un corps lumineux et l'intensité de la lumière qu'il rayonne.

Partant de cette hypothèse, qui n'avait pour elle qu'un certain degré de probabilité, mais qu'aucune expérience n'établissait positivement, Leslie exposait successivement son thermomètre différentiel, dont l'une des boules avait été rendue opaque et l'autre maintenue transparente, au rayonnement des diverses sources lumineuses qu'il voulait comparer. Il avait le soin de placer toujours ces dernières dans la même position relative par rapport à la boule transparente et de ramener ensuite par le calcul les deux foyers à l'influence thermométrique qu'ils auraient produite si les faisceaux lumineux, envoyés par eux, étaient demeurés compris dans le même cône enveloppant à la fois et la source et la boule transparente du thermomètre différentiel. Il admettait que, dans ces conditions, les différences de température des deux boules données par l'instrument étaient proportionnelles aux intensités des lumières projetées par les corps éclairants.

Il faut avouer que le procédé de Leslie est d'un emploi très commode, surtout quand il s'agit de comparer la lumière des astres à des lumières artificielles. Mais, malheureusement, le principe qu'il avait admis est inexact, et depuis les magnifiques découvertes de M. Melloni sur la chaleur rayonnante, il est impossible de considérer les radiations lumineuses des corps comme placées sous la dépendance exclusive de leurs radiations calorifiques. Il existe de la chaleur obscure comme il existe de la chaleur lumineuse ; les deux faisceaux de lumière et de chaleur qui se propagent simultanément dans une direction commune sont nettement séparés par leur passage simultané à travers un prisme, et l'on projette sur un écran les deux spectres distincts qui ne se superposent plus complètement, l'un calorifique, l'autre lumineux. C'est à peine si la proportionnalité admise par Leslie pourrait être considérée comme approximative, quand il s'agit d'un même corps placé dans des conditions diverses.

Au reste, Leslie reconnut lui-même les imperfections de sa méthode expérimentale, quand il voulut mesurer avec elle l'intensité de la lumière de la lune. Celle-ci ne déterminait, dans son thermomètre, aucune influence calorifique appréciable ; il fut obligé de recourir à un nouveau mode de mesure plus imparfait encore et qu'il serait superflu de développer ici.

Nous arrivons maintenant au procédé photométrique qui a eu le plus de succès et qui, jusques dans ces derniers temps, a été à peu près le seul utilisé dans les applications industrielles : c'est le procédé indiqué par le comte de Rumford. Celui-ci est tellement connu que je m'abstiendrai de tout détail, je n'en donnerai que le principe, afin de pouvoir le discuter.

Un corps opaque, étant placé sur le trajet de deux

flux de lumières envoyés à la fois par deux sources différentes, donne naissance à deux ombres distinctes sur un écran placé à une petite distance. Rumford admettait que l'identité d'aspect des deux ombres correspond à des intensités égales d'éclairement, de telle sorte que le rapport des carrés des distances à l'écran des lumières qui produisent cette identité, est égal au rapport direct de leurs intensités.

Ce mode d'évaluation est, comme on le voit, d'une grande simplicité, et c'est même probablement là la cause principale de son grand succès, mais, quand on arrive à la mise en œuvre, on reconnaît bientôt que cette simplicité n'est qu'apparente et que la fixation exacte du moment précis où les deux ombres sont égales est tout aussi difficile que l'estimation d'éclairement des deux disques dans le photomètre de Bouguer. Cette difficulté se fait surtout sentir quand les lumières ne diffèrent même que très faiblement par leur coloration; c'est là, cependant, les cas ordinaires quand on met en présence des sources lumineuses alimentées par des combustibles de natures diverses.

M. Peclet, dans son traité sur l'éclairage, a signalé des perfectionnements très importants à l'appareil de Rumfort et qui, sans contredit, en augmentent la précision. Mais, même en adoptant les dispositions indiquées par M. Péclet, on reconnaît que l'instrument laisse encore beaucoup à désirer, et la meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est que, si on le met entre les mains de différents observateurs, ayant cependant l'habitude des expériences d'optique, si on les place tous dans les mêmes conditions et qu'on leur donne à comparer les mêmes lumières, ils arriveront le plus souvent à des résultats notablement différents. Souvent, le même expérimentateur, en opérant à diverses reprises avec le photomètre de Rumford et avec les mêmes

sources lumineuses, ne retombera pas sur le même chiffre.

Je ne puis mieux faire, pour vous démontrer d'une manière évidente l'inaptitude des méthodes précédentes à fournir de bons résultats, qu'à citer quelques nombres obtenus par Leslie, Bouguer et Wollaston, qui employa aussi le procédé de Rumford. Ces trois physiciens ont trouvé, pour la valeur du rapport, des intensités lumineuses du soleil et de la lune, les nombres suivants :

D'après Leslie ce rapport est celui de.	94,500 à 1
D'après Bouguer il est de.....	256,299 à 1
D'après Wollaston.....	800,000 à 1

En prenant pour terme de comparaison l'intensité lumineuse d'une bougie, et rapportant les nombres précédents à cette unité.

Nous trouvons que, d'après Leslie la clarté du soleil équivaut à environ.....	12,000 bougies.
D'après Bouguer, à.....	30,000
D'après Wollaston, à.....	100,000

La mise en regard de ces chiffres fait comprendre mieux que tous les raisonnements, l'imperfection des moyens photométriques.

Depuis Bouguer, Leslie, Rumford, la photométrie de précision est entrée dans une voie toute nouvelle. Les physiciens ont tiré parti des immenses progrès qu'a accomplis depuis le commencement du siècle la science de la lumière, en appelant à son aide le calcul mathématique. M. Arago, qui a contribué pour une part si importante à l'avancement de l'optique, a signalé le premier deux moyens pour mesurer le rapport de radiation lumineuse en se fondant, cette fois, sur des données positives et sur des principes démontrés. Mais, avant d'aborder l'examen de ces méthodes, qui n'ont pas été assez vulgarisées jusqu'ici,

et dont l'application n'a jamais été faite, à ma connaissance, du moins pour les besoins de l'industrie, il est nécessaire de rappeler quelques principes d'optique dont la connaissance est indispensable, pour se rendre compte, même d'une manière générale, des procédés de M. Arago.

Quand un rayon de lumière se réfléchit à la surface d'une lame de verre où se réfracte dans sa masse, avec une inclinaison primitive de 35° 25', il éprouve dans sa constitution physique, une modification spéciale, qui le distingue nettement de la lumière naturelle. Le rayon provenant d'une réflexion ou d'une réfraction effectuées dans les conditions précédentes, est dit *polarisé*. Ainsi, tandis qu'un faisceau de lumière ordinaire en traversant un cristal de spath d'Islande s'y partage, en général, en deux faisceaux d'égale intensité, en vertu de la propriété de double réfraction du spath; le faisceau, dit *polarisé*, s'y partage, au contraire, en deux faisceaux d'inégale intensité, l'un plus obscur, l'autre plus brillant. Si ce même faisceau polarisé avant de pénétrer dans le spath traverse une lame de cristal de roche, taillée perpendiculairement à son axe, de cristalisation, on reconnaît que le dédoublement a lieu comme dans le cas précédent; seulement les deux images obtenues ne sont plus seulement d'inégale intensité, mais elles possèdent chacune une coloration différente, assez vive et d'une nuance telle que si l'on superpose ces deux images, soit partiellement, soit en totalité, on reproduit, dans la portion correspondante à la superposition, de la lumière parfaitement blanche. Les images coloriées sont nommées, dans ce cas, complémentaires. Ce dernier fait qui a servi de point de départ à la polarisation rotatoire, et par suite à la saccharimétrie optique a été découvert par M. Arago.

D'autre part, nous disions tout à l'heure que le faisceau provenant d'une réflexion, et le faisceau provenant d'une

réfraction simultanée dans la lame de verre sous l'inclinaison primitive de 35° 25' renfermaient tous les deux, de la lumière polarisée. Nous devons ajouter qu'ils en renferment exactement la même quantité, et cependant ils n'ont pas la même structure physique. En voici la preuve : Je prends d'abord le rayon polarisé par réflexion, je lui fais traverser successivement la lame de quarz et le prisme de spath, il me donne à sa sortie de ce dernier deux images complémentaires, l'une verte, par exemple, ce sera l'image placée à la partie supérieure de l'écran qui les reçoit toutes les deux, l'autre rouge, ce sera l'image inférieure Je prends à son tour le rayon polarisé par réfraction, provenant du même faisceau incident, et je le présente au système du quarz et du spath, exactement dans la même position relative ; il les traverse, et me donne encore les mêmes images complémentaires, seulement dans un ordre inverse, l'image rouge est devenue supérieure, la verte inférieure. On voit donc que si, au lieu d'expérimenter sur chaque faisceau individuellement, j'avais opéré sur les deux à la fois, j'aurais obtenu les images ; seulement superposées deux à deux; la verte, provenant du premier faisceau recouvrirait la rouge du second, et comme elles sont complémentaires, cette superposition donnerait du blanc; la verte du second recouvrirait la rouge du premier, et, par la même raison, donnerait encore du blanc. J'aurais donc finalement, par cette transmission simultanée, dans le quarz et dans le spath des deux faisceaux polarisés, une seule image parfaitement blanche.

Le même résultat serait évidemment obtenu si les deux faisceaux polarisés, étaient arrivés à la fois dans le quarz et dans le spath en s'échappant de deux sources d'égale intensité : l'une par voie de réflexion, l'autre par voie de réfraction. L'égalité des pouvoirs éclairants des deux sources, se reconnaîtra donc à ce signe : que les rayons

qu'elles émettent dans les conditions susdites, devront impressionner l'œil placé derrière le spath, comme le ferait de la lumière blanche.

Toute la difficulté de ce moyen photométrique, consistera à reconnaître le moment où les deux images que l'œil reçoit deviennent blanches; or, cette appréciation est rendue très facile par cette circonstance : que les deux images, avant de devenir blanches sont différemment colorées, et, au moment où les lumières ont même intensité, ces deux images juxta-posées doivent offrir une teinte parfaitement plate et uniforme.

Cela posé, le photomètre de M. Arago peut être ramené à une construction fort simple : sur une règle horizontale divisée en parties d'égale longueur sont invariablement fixés deux cadres parallèles garnis du même papier huilé; derrière l'un d'eux, et pour son éclairement par voie de translucidité, est placée la lumière prise pour unité; derrière l'autre, est le foyer dont on veut mesurer l'intensité. Celui-ci est mobile sur la règle graduée, et n'envoie de lumière qu'à l'écran le plus voisin. Dans un plan vertical parallèle aux deux cadres à égale distance de chacun d'eux, et en dehors de l'espace parallèlipipédique qu'ils comprennent, est fixée d'une manière stable une lame de verre à faces parallèles, de manière que l'œil placé dans une position convenable aperçoive l'image de l'un des écrans par réfraction à travers le verre; l'image de l'autre par réflexion à sa surface; d'après la disposition adoptée, ces deux images se superposeront. Un tuyau de cuivre portant à l'une de ses extrémités une lame de quarz perpendiculaire à l'axe, et à l'autre un prisme de spath achromatisé, est fixé à une petite distance de la lame de verre, de manière que son axe fasse, avec la surface de cette lame, un angle de 35°. 25'.

L'appareil étant réglé, il suffit de placer l'œil derrière le

spath et de faire varier avec la main la position du foyer de la lumière, jusqu'à ce qu'on aperçoive une image parfaitement blanche. A ce moment l'opération est terminée, et la lecture, sur la règle graduée des distances des deux sources lumineuses aux disques de papier huilé qu'elles éclairent, fournira, par un calcul fort simple, le rapport de leurs facultés éclairantes.

J'avoue que je m'explique difficilement pourquoi l'industrie n'a pas tiré partie d'un instrument aussi rigoureux. Quand les lumières sont parfaitement blanches les résultats présentent une certitude absolue ; ce n'est que dans le cas de coloration un peu prononcée que les déterminations deviennent difficiles et incertaines.

Je ne dirai qu'un mot de la seconde méthode de M. Arago. Le point de départ est le même ; seulement l'œil cherche, cette fois, à constater pour quelles distances respectives des sources éclairantes les anneaux colorés par réflexion et par transmission que produisent les lames minces et qui sont complémentaires les uns des autres, disparaissent complètement.

Les procédés de M. Arago, malgré leur rigueur absolue, ne satisfont pas cependant à tous les cas qui peuvent se présenter. Ils sont d'une application facile, quand il s'agit de foyers qui envoient de la lumière blanche et qui persistent eux-mêmes pendant un temps appréciable ; mais leur emploi devient impossible pour des lumières colorées ou pour des lumières instantanées. Il est, cependant, quelques questions théoriques qui avaient besoin, pour être résolues, d'un photomètre applicable à la comparaison de lumières qui ne durent qu'un temps très court et de colorations variables, comme l'étincelle électrique, l'éclair, la traînée lumineuse des étoiles filantes.

Ce côté du problème a été étudié, il y a peu de temps, par M. Masson, professeur de physique au lycée Louis-le-

Grand. Ce physicien est parvenu, par un moyen fort ingénieux, à découvrir quelques-unes des lois les plus importantes qui concernent l'intensité et le mode de production de la lumière électrique. Son appareil est, à l'inverse des précédents, d'une sensibilité plus grande quand les lumières sont colorées, alors que les autres photomètres sont inapplicables. Je craindrais de m'écarter beaucoup trop de l'objet de ce travail, en exposant, même succinctement, le principe du photomètre de M. Masson. Je me bornerai à dire que ses expériences l'ont conduit à proposer aux physiciens, l'adoption d'une unité photométrique invariable, qui pourrait servir, dans tous les cas, de terme de comparaison. Cette lumière constante serait engendrée par l'explosion d'une étincelle électrique dans des conditions parfaitement définies. C'était là, à coup sûr, un grand progrès accompli par la photométrie; mais, malheureusement, l'unité proposée éprouve des variations, comme M. Masson l'a plus tard reconnu lui-même, et la cause de ces variations la plus influente, c'est la conductibilité des milieux que l'étincelle est obligée de traverser.

Parmi les méthodes photométriques assez récemment publiées, et qui se trouvent décrites, soit dans les journaux scientifiques, soit dans les divers traités d'optique, nous signalerons celles qui présentent un certain caractère d'originalité, soit par le principe qui leur sert de base, soit par la mise à exécution d'un principe déjà connu. Nous nous garderons, toutefois, de porter un jugement sur des procédés qui n'ont point été jusqu'ici expérimentés sur une assez large échelle.

Dans les Annales de physique et de chimie (1re série, 3e vol. — page 102), nous trouvons indiqué le photomètre de M. Nicod-Delom. Il consiste en un ensemble de deux tubes cylindriques en carton ou en métal noircis à l'intérieur, et qui glissent l'un dans l'autre comme les tubes

d'une lunette. Une mire portant des caractères est fixée au tube le plus large, et demeure immobile avec lui. Cette mire est éclairée par une fenêtre latérale pratiquée dans le tube le plus étroit, qui est mobile ; ce dernier tube, par son déplacement progressif, permet d'agrandir ou de diminuer l'ouverture de la fenêtre qui, en laissant passer des faisceaux lumineux de diamètres variables, permet à l'observateur d'arriver dans chaque cas, et pour chaque lumière, à une perception nette des caractères tracés sur la mire. L'éclairement de l'objet varie, d'ailleurs, avec la position de l'ouverture, suivant une loi simple à l'aide de laquelle on a pu tracer sur l'un des tubes de l'appareil une graduation qui donne le rapport des intensités lumineuses. M. Nicod-Delom destinait surtout son instrument à l'observation des degrés de lumière de l'atmosphère.

M. Raymont a fait, un peu plus tard, une critique exacte de la méthode précédente. Il fait observer, avec raison, que la netteté avec laquelle un objet est aperçu, dépend moins de la quantité de lumière dont cet objet est frappé, que de sa distance à l'œil; il propose, en conséquence, de modifier le photomètre de M. Nicod-Delom, en rendant la mire fixe à l'extrémité du tube mobile. Cette mire étant ainsi toujours placée à la distance de la vue distincte, se présenterait toujours à l'observateur dans les mêmes conditions de netteté. La fenêtre doit être pratiquée dans le tube extérieur, afin d'éclairer par-dessous le diaphragme rendu transparent.

Là, comme dans l'instrument de M. Nicod-Delom, l'éclairement de l'objet varierait avec la position de l'ouverture, et suivant une loi très simple.

M. Quételet, directeur de l'observatoire de Bruxelles, est aussi l'inventeur de plusieurs instruments photométriques qui se trouvent décrits, soit dans les notes qui font suite à sa traduction de l'Optique d'Herschell, soit dans

les Annales de physique et de chimie de Poggendorf (n° 9, 1833), soit dans la Bibliothèque universelle de Genève, 1832.

Voici les trois principaux instruments dont il s'est servi :

L'un forme une espèce de lunette dont le tirage est gradué, et qui est remplie d'un liquide absorbant la lumière. Ce photomètre est semblable en tout à l'instrument que M. Donné a proposé plus tard sous le nom de lactomètre. On comprend qu'avec une semblable disposition il sera possible de juger de l'égalité d'éclairement de deux lumières placées dans des conditions déterminées, car le liquide étant le même dans tous les cas, et la quantité de lumière absorbée dépendant uniquement de la longueur de la colonne liquide, il s'en suit que, pour éteindre complètement les faisceaux envoyés séparément par les deux lumières égales, il faudra que le tube mobile soit déplacé de la même quantité; à l'inégalité de clarté correspondra semblablement une inégalité de longueur de la colonne liquide; par suite, une graduation préalable portée par l'appareil pourra donner immédiatement le rapport des pouvoirs éclairants.

Le second photomètre de M. Quételet consiste en deux prismes, pouvant glisser l'un sur l'autre, et formant, par leur réunion, une lame transparente à faces parallèles, laquelle varie d'épaisseur suivant la position relative des deux prismes. Chacun des prismes étant constitué par un milieu qui absorbe d'autant plus la lumière qu'il se présente sous une plus grande épaisseur, il est facile de concevoir que, pour l'extinction complète et successive de deux lumières égales, il faudra provoquer un glissement semblable des deux prismes l'un sur l'autre, afin d'amener la même épaisseur totale. Une division avec vernier, mesure exactement l'épaisseur de la lame dans chaque cas.

M. Quételet s'est rencontré, pour cette invention, avec M. Lemaistre; seulement, tandis que ce dernier prend pour construire l'instrument deux verres différents par leur coloration, M. Quételet choisit, pour la confection du sien, deux verres identiquement les mêmes; il a ainsi une teinte uniforme qui paraît préférable à une teinte variable, dans toute son étendue, avec le glissement des prismes.

Le troisième photomètre imaginé par M. Quételet, et publié en collaboration avec M. Plateau, repose sur la diminution que la lumière éprouve par des réflexions répétées entre deux miroirs de forme triangulaire, placés parallèlement l'un vis-à-vis de l'autre, et à très petite distance. L'expérience doit être disposée de telle manière qu'on puisse compter le nombre d'images distinctes, et, par suite, le nombre de réflexions appréciables éprouvées par les faisceaux qui proviennent d'une source quelconque. Deux sources seront dites égales en intensité, si, dans la même position relative par rapport aux deux miroirs, elles fournissent au même observateur un égal nombre d'images perceptibles. Une manière avantageuse de réaliser l'expérience, consiste à faire étamer un fragment de glace sur ses deux côtés, et dans des espaces de forme triangulaire; mais l'un doit déborder un peu l'autre pour que les rayons réfléchis puissent être observés. Pour éteindre la lumière du soleil, il fallait vingt-huit à vingt-neuf réflexions, et l'erreur ne pouvait guère dépasser une ou deux réflexions. La lumière des étoiles de première grandeur était éteinte après vingt réflexions.

MM. Fizeau et Foucault ont proposé l'usage du daguerréotype pour comparer les rapports d'intensité des diverses lumières; cette méthode serait surtout applicable dans le cas où les deux lumières à comparer ne brilleraient pas simultanément, circonstance qui est éminemment défavorable à la précision des expériences dans la

plupart des autres procédés. Ces physiciens admettent que des plaques daguerriennes semblablement impressionnées, étant soumises à l'influence chimique des images qu'engendrent, au foyer d'une lentille, les corps lumineux étudiés, doivent éprouver dans la couche sensible un degré d'altération qui peut servir de mesure aux intensités des lumières émises. De cette façon, ils ont pu étudier, comparativement, la lumière du soleil et celle de la lune, et trouver les rapports d'éclairement des principaux foyers utilisés dans l'industrie et dans l'économie domestique. Cette méthode, très simple dans l'exécution, ne me paraît pas reposer sur un principe incontestable. En effet, dans un faisceau dit lumineux, on est obligé de reconnaître l'existence simultanée de trois radiations différentes. Des radiations lumineuses, capables d'impressionner la rétine; des radiations calorifiques influençant le thermomètre, et enfin des radiations chimiques capables d'altérer les sels d'argent dans leur composition intime, de provoquer la décomposition de l'acide carbonique dans le tissu cellulaire des feuilles, etc. Or, de ces trois radiations, les seules qu'il faudrait comparer pour résoudre le problème général de la photométrie, ce seraient les radiations lumineuses; au contraire, les seules qui affectent la couche sensible de la plaque daguerrienne, ce sont les radiations chimiques; il faudrait donc admettre, ce qui est loin d'être démontré, que, dans un faisceau ordinaire, les radiations chimiques sont proportionnelles en intensité aux radiations lumineuses, proprement dites. L'erreur sera surtout considérable dans la méthode de MM. Fizeau et Foucault, quand on aura affaire à des lumières de colorations différentes.

J'ai terminé l'exposition critique des travaux photométriques les plus remarquables. Je pourrais mentionner encore, mais ceci m'entraînerait dans de trop longs détails, l'appareil de Wheatstone, fondé sur la rotation d'une perle

d'acier poli, et dont l'emploi a fourni à M. Faraday les meilleurs résultats. J'ai voulu seulement montrer les tâtonnements multipliés, les essais laborieux entrepris par les physiciens des siècles derniers, avant que la science arrivât aux découvertes contemporaines de M. Arago et à ses précieuses indications, qui promettent de fournir les données les plus précises sur des points encore mal connus de l'optique météorologique et de l'astronomie. Les procédés photométriques généralement suivis, dit M. Arago dans un des derniers mémoires présenté à l'Académie des Sciences, reposaient sur l'emploi de lumières artificielles dont l'état variable se prêtait difficilement à des mesures exactes ; or, ces sortes de lumière sont totalement exclues dans les expériences nouvelles. La méthode suivie repose sur l'emploi de deux artifices : le premier consiste à dédoubler successivement les images par voie de double réfraction ; le second, à emprunter toujours la lumière à un large écran de papier, vu toujours par transmission et éclairé par une grande partie du ciel couvert. La vérification n'est rigoureuse que dans la supposition qu'aucune portion de lumière ne s'éteint, ni dans l'acte de la réflexion, ni dans celui de la réfraction à la première et à la seconde surface; M. Arago a constaté ce fait capital.

Il ne me reste plus qu'à parler des appareils dont la description fait l'objet principal de ce travail, des photomètres employés depuis quelques années dans les usines à gaz de l'Angleterre.

Frappé de l'imperfection du photomètre le plus usité jusques dans ces derniers temps, celui de Rumford, un physicien anglais, M. Bunsen, a voulu substituer, à la méthode des ombres comparées, l'observation d'un effet nouveau d'une appréciation plus facile. Il a voulu ensuite que la manipulation de l'instrument fût assez peu délicate, pour qu'un observateur inexpérimenté pût, au besoin, ef-

fectuer des déterminations exactes, et que son volume fût assez faible pour que le transport en devînt très commode.

L'idée première, qui sert de point de départ à cette nouvelle espèce de photomètre, appartient exclusivement à M. Bunsen. Voici ce point de départ : Une feuille de papier blanc, portant une tache de matière grasse en son milieu, tache qui la rend translucide dans toute la portion imprégnée par le corps gras, est placée entre les deux lumières que l'on veut comparer, de manière que chacune de ses faces se trouve éclairée seulement par les faisceaux que rayonne une seule des sources : celle qui est en regard de la face considérée. Les rayons lumineux, dont l'ensemble constitue les faisceaux incidents, frappent à angle droit la lame de papier servant d'écran ; dans ces conditions, il est facile de prévoir que, si les deux foyers ont la même intensité, les deux faces de la tache huileuse devront présenter le même aspect. Mais l'expérience indique la production d'un résultat beaucoup plus marqué, c'est la disparition, à peu près complète, de la tache au moment où l'écran est également éclairé des deux côtés. Maintenant, quelle est l'explication de ce fait intéressant ? Il me semble qu'on peut s'en rendre compte à l'aide de considérations fort simples.

Qu'on examine la tache huileuse de l'écran de M. Bunsen, en interposant entr'elle et l'œil la flamme d'une bougie, on reconnaîtra que la tache paraît presque noire; ce qui prouve que le papier, dans cet état particulier d'imprégnation, a un pouvoir réflecteur ou diffusif à peu près nul pour les rayons lumineux qui le frappent perpendiculairement à sa surface, tandis qu'à côté de la tache le papier non huilé paraît d'un blanc mat, et renvoie une forte proportion des rayons qui lui arrivent. Qu'on place, au contraire, le même écran entre l'œil et la lumière de la bougie, la tache paraîtra d'un blanc éclatant, tandis que le reste du papier sera beaucoup moins éclairé que tout à l'heure. Je conclus

de ces deux observations que, lorsque l'écran sera disposé comme dans la méthode de M. Bunsen, et que ses deux faces seront à la fois éclairées chacune par la source qui lui correspond, l'aspect de la tache, vue du côté droit, par exemple, dépendra des rayons qu'elle diffuse, lesquels lui arrivent surtout par transmission et lui viennent de la lumière qui est à gauche; au contraire, l'aspect du papier non graissé sera dû principalement aux rayons que ce papier réfléchit à son tour, et qui lui viennent de l'autre lumière, de celle qui est à droite. Si, maintenant, on admet l'égalité des fractions de lumière perdue pour l'œil dans le faisceau transmis par la tache et dans le faisceau diffusé par le papier blanc, quand les faisceaux incidents sont égaux en intensité, on comprendra sans peine que, si les deux lumières sont inégalement intenses, la tache, vue toujours du côté droit, sera perceptible sur le fond de l'écran, et se dessinera avec une teinte obscure, si c'est la lumière de droite qui est la plus intense; avec une teinte brillante, si c'est la lumière de gauche qui l'emporte. Si, au contraire, l'égalité d'éclairement est établie des deux côtés de l'écran, les rayons, diffusés sur une même face par la tache et le papier blanc, seront en même nombre; les sensations produites par ces deux portions de surface, qui se trouvent cependant posséder des états moléculaires différents, seront donc identiques: la tache devra disparaître.

Le principe de Bunsen étant établi et expliqué, nous allons faire connaître les principaux appareils photométriques fondés sur l'emploi de l'écran différentiel, et qui ont été construits en Angleterre pendant les quatre ou cinq dernières années.

Ces instruments, qui ont été ou sont encore presque exclusivement employés dans les usines à gaz de l'Angleterre, se réduisent à six principaux :

1° Photomètre de M. Bunsen;

2° Photomètre de poche, construit par M. Wright, opticien de Londres.

3° Photomètre de Croll et Glover;

4° Photomètre construit par MM. Hulett et comp.;

5° Photomètre de M. Edge, exposé, en 1851, dans le palais de cristal;

6° Photomètre de M. King, ingénieur du gaz de Liverpool.

Décrivons successivement chacun de ces appareils:

1° Photomètre de M. Bunsen.

La partie essentielle de l'appareil est une boîte noircie à l'intérieur, munie à l'une de ses parois d'un tube cylindrique susceptible de glissement comme ceux des lunettes, et dont l'ouverture extérieure est fermée par un diaphragme de papier, rendu en partie transparent. La boîte renferme, en outre, une source lumineuse aussi constante qu'il est possible, une lampe d'Argant par exemple. Cette boîte, avec son appendice, peut glisser dans une rainure ou coulisse pourvue de deux rebords avec échelle graduée et portée par un bâti en bois

Si l'on observe le diaphragme à l'extérieur de la boîte, pendant qu'il est éclairé par la lampe d'Argant seulement, on reconnaît que l'anneau du diaphragme non enduit de matière grasse, se détache en noir sur un fond blanc; mais si l'on porte une lumière devant ce diaphragme et qu'on la fasse avancer progressivement, on constate que l'anneau obscur gagne en clarté, en même temps que la tache huileuse perd de son éclat, et qu'il arrive un moment où, pour une distance convenable de la source lumineuse nouvelle, l'écran paraît homogène. Pour un rapprochement même très faible de cette dernière, à partir du point où s'est montrée l'homogénéité de teinte du diaphragme, on voit reparaître la tache centrale, mais cette fois avec une teinte obscure, tandis que l'anneau qui l'entoure est devenu

brillant ; tout le talent de l'expérimentateur se réduit donc à savoir saisir avec précision la phase de passage de l'un de ces états à l'autre. A l'aide de quelques tâtonnements, le moment de la transition qui correspond à l'égale intensité des sources, est toujours assez facile à reconnaître. Il n'y a plus, dès-lors, qu'à prendre les distances du diaphragme aux deux sources, et à appliquer la loi du rapport inverse des carrés des distances

Quelques précautions sont signalées par M. Bunsen pour la préparation du diaphragme : « On pose le papier sur « une plaque chauffée, et l'on y promène de l'acide stéa- « rique, en y décrivant des cercles concentriques avec le « doigt, jusqu'à ce qu'il ne reste plus au milieu qu'une « petite surface circulaire non enduite. On met, au milieu de « cette surface, un petit grain de stéarine, pendant que le « papier est encore sur la plaque chaude, et, avec un peu « d'adresse, on parvient aisément à produire un anneau « régulier, non enduit, sur le papier pénétré partout « d'acide (1). »

2° Photomètre de poche.

Cette première modification du procédé de M. Bunsen est d'une grande simplicité. L'écran est posé sur un simple ruban qui porte des divisions d'égale longueur. On attache ce ruban, par une de ses extrémités, à la lumière qu'il s'agit d'évaluer ; par l'autre, à la lumière type, consistant habituellement en une simple bougie passée dans un anneau et qu'on tient à la main. En faisant alors glisser l'écran sur le ruban tendu, de manière à produire l'égalité d'aspect de la tache huileuse sur les deux faces de cet écran, égalité d'aspect qu'on apprécie en portant la tête alternativement des deux côtés, on parvient à déterminer, par une

(1) *Le Technologiste* (septembre 1840, p. 469.)

lecture faite sur le ruban, quelles sont les distances relatives des deux sources lumineuses nécessaires pour amener un éclairement égal du disque sur ses deux faces. En mettant alors à profit, comme dans la méthode précédente, la loi connue de la raison inverse des carrés des distances, on arrive sans peine à l'estimation demandée.

Malheureusement les dispositions adoptées pour la construction du photomètre de poche laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la précision. On peut lui adresser les reproches suivants :

1° L'instrument n'a pas de stabilité, à cause de la flexibilité même du ruban;

2° On n'est jamais sûr que la flamme de la bougie, le foyer lumineux à évaluer et le centre de la tache, soient alignés à la même hauteur; les rayons des deux lumières peuvent donc avoir des inclinaisons différentes sur l'écran;

3° La bougie, placée à l'air libre, a une flamme vacillante, variable d'intensité par le fait même de ses mouvements;

4° L'œil est obligé d'examiner attentivement chaque côté de l'écran, circonstance très défavorable à une juste appréciation d'égalité de teintes;

5° Un calcul est nécessaire à chaque expérience nouvelle, ce qui ne permet l'emploi de l'instrument qu'à des observateurs intelligents;

6° Enfin, l'écran différentiel de Bunsen ne fournit pas un signe certain de l'instant précis auquel l'égalité d'éclairement se produit, la tache huileuse ne disparaissant jamais complètement; sa perceptibilité passe par un minimum qui persiste pour un déplacement notable de l'écran mobile.

Ces imperfections ne pouvaient manquer de frapper les expérimentateurs anglais; aussi le photomètre de poche a-t-il bientôt subi de nombreuses transformations. C'est grâce à l'obligeance des premiers physiciens de l'Angle-

terre, aux communications des constructeurs et des inventeurs eux-mêmes, que nous avons pu nous former une idée nette de l'état de la question en Angleterre.

3e Photomètre de MM. Croll et Glover.

Le premier progrès accompli a été la substitution d'une règle fixe en bois, au ruban flexible des photomètres de poche. Poser la question d'une stabilité plus grande, c'était évidemment la résoudre. A l'une des extrémités de la règle est vissé le bec de gaz; à l'autre bout, le support de la bougie. Sur la tringle, se déplace en glissant l'écran ordinaire de Bunsen, qui donne, par sa position finale, le rapport des intensités lumineuses qui a été d'avance inscrit sur le règle de bois.

Tel est le premier instrument perfectionné construit par MM. Croll et Glover. Vers 1849, M. Croll imagina d'adapter derrière l'écran deux miroirs inclinés presqu'à angle droit, afin que l'observateur placé en avant du disque pût apercevoir simultanément ses deux faces, et accuser ainsi avec plus de certitude le moment de la disparition de la tache huileuse.

4e Photomètre de MM. Hulett et comp.

L'instrument construit par M. Hulett diffère essentiellement du précédent par son principe. Le bec de gaz est vissé comme d'habitude à l'une des extrémités de la tringle en bois; mais l'écran est invariablement fixé au milieu de cette dernière, la bougie se déplaçant seule sur une glissoire dans des limites très restreintes. Il y a donc ici, à la différence des instruments déjà décrits, un terme constant introduit dans le calcul des intensités; c'est la distance invariable du disque à la source de lumière qu'on veut évaluer; le seul terme variable, c'est la distance de la bougie à l'écran. Cette particularité, qui distingue l'appareil de M. Hulet, est capitale, car elle influe puissamment, comme nous le verrons bientôt, sur la graduation et sur la

sensibilité du photomètre. L'un des chimistes les plus distingués de l'Angleterre, M. Graham, qui a bien voulu nous fournir des renseignements à ce sujet, blâme avec raison, dans l'instrument de M. Hulett, ce déplacement nécessaire de la bougie, dont la flamme est constamment vacillante dans l'air, et se trouve ainsi influencée d'une manière variable dans sa faculté éclairante.

5° Photomètre de M. Edge.

Un numéro du *Journal de l'éclairage au gaz*, publié en Angleterre, en juin 1849, signale une autre disposition photométrique due à M. Edge; seulement la description que renferme ce numéro ne nous est connue que par un extrait fort incomplet. Il nous est donc impossible de nous prononcer d'une manière positive à son sujet.

Le point essentiel qui distingue le nouvel appareil de tout autre, dit l'auteur, c'est que le disque et la bougie sont fixés à une distance invariable l'un de l'autre, arrangement qui facilite considérablement le calcul qui doit suivre chaque expérience.

En effet, M. Edge adoptant une distance invariable de dix pouces, de la lumière type à l'écran, il s'en suit que, pour calculer les rapports des carrés des distances du gaz et de la bougie à cet écran, il suffira de former, par une simple multiplication, le carré de la distance variable, et de diviser le produit par 100, carré de la distance fixe 10 pouces. Le calcul se trouve ainsi ramené à une très grande simplicité. Mais ce que ne dit pas l'extrait que nous possédons, et ce point aurait cependant une assez grande importance, c'est de savoir lequel est mobile, ou du gaz, ou du système commun de la bougie et de l'écran. On voit, en effet, que le même mode de calcul subsiste, que ce soit le gaz qui varie seul de position, le disque et la bougie demeurant fixes, ou bien que ce soit l'inverse qui ait lieu, le zéro seul de la graduation changerait suivant

les cas, ce zéro se trouvant correspondre, quand le gaz est mobile, à l'écran fixe, et, dans le cas du gaz invariable de position, à la verticale passant par l'axe du bec.

6° Photomètre de M. King.

M. Alfred King, ingénieur des gaz de Liverpool, est l'inventeur du photomètre le plus employé aujourd'hui dans les usines à gaz de l'Angleterre. Nous connaissons son appareil d'une manière très complète, par un dessin et une description détaillée qu'il a eu l'obligeance de nous envoyer. Pour montrer l'importance que l'on attache à la méthode de M. King, nous extrayons les lignes suivantes d'un article inséré dans le numéro du 10 février dernier, du Journal du gaz de l'éclairage.

« Dans tout ce qui concerne l'emploi du photomètre, la « méthode suivie par M. King, de Liverpool, semble non « seulement la plus facile et la plus simple, mais encore « la plus suivie de toutes celles employées jusqu'à ce jour. « Elle a constamment fourni des résultats de beaucoup su- « périeurs à ceux de l'analyse chimique. Cette facilité d'ex- « périmentation et cette précision de résultats n'exigeant « pas, pour être obtenues, que M. King opère lui-même, « car beaucoup d'autres, en marchant sur ses traces, sont « arrivés à des résultats tout aussi satisfaisants. Nous n'a- « vons besoin de citer, parmi ces derniers, que le nom « de M. Wright, si favorablement connu par ses travaux « dans ce genre d'expérimentation. »

Voici maintenant la description du photomètre de M. King, qui ne diffère que très peu, en réalité, de celui de Croll et Glover. Le bec de gaz, placé à l'un des bouts d'une longue tringle rigide en bois, est porté par un compteur qui indique la consommation en un temps donné. La bougie, placée à l'autre extrémité, est portée par une barre métallique qui se meut à frottement dur dans une colonne creuse, où l'on peut la fixer à une hauteur quelconque par une vis

de pression. Cette mobilité est nécessaire pour régler la hauteur de la flamme de la bougie. Sur la tringle se meut une glissoire emportant avec elle l'écran différentiel. M. King ne se sert pas des deux miroirs inclinés ; il pense que la facilité d'appréciation qu'ils procurent, ne compense pas l'excédant de poids qu'ils occasionnent sur le support de l'écran. Il recommande expressément de ne se servir de l'instrument que dans une chambre dont les murs et le plafond soient peints en noir, afin d'éviter les erreurs qui résultent d'une réflexion variable de la lumière. Il emploie pour unité des bougies de blanc de baleine, qu'on pèse avant de les allumer et après leur combustion partielle, de manière à estimer la quantité de matière brûlée en une heure. L'expérience porte toujours sur trois de ces bougies successivement, afin que le chiffre final exprime une moyenne de plusieurs essais. Par ce procédé, on se met à l'abri des chances d'erreurs qu'entraînent infailliblement la constitution chimique variable des matières grasses et le défaut d'identité de la structure physique des bougies.

Tels sont les photomètres principaux utilisés par l'industrie anglaise du gaz de l'éclairage. Ils ont tous, pour origine commune, l'écran différentiel de Bunsen, et ne se distinguent les uns des autres que par des dispositions de détail plus ou moins importantes.

Un ingénieur civil de Rouen, M. E. Burel, a importé d'Angleterre le photomètre de Bunsen, et lui a fait subir, à son tour, quelques modifications spéciales qui séparent l'appareil nouveau de ses congénères. En voici la description sommaire :

La tringle qui supporte les diverses pièces de l'instrument, est constituée par une barre prismatique en cuivre solidement établie et rendue absolument inflexible à l'aide d'un galet porté par le pied même de l'écran, et susceptible de glisser en roulant sur la table qui sert de base commune

à tout l'appareil. A l'une des extrémités de la barre de cuivre est maintenu, par une vis de pression, en un point qui est le zéro de l'échelle photométrique, le support qui reçoit la source dont on veut mesurer l'intensité. La lumière prise pour unité est une bougie dont la flamme est rendue immobile par l'adaptation d'une cheminée de verre analogue à celle des becs de gaz. Elle est maintenue à une hauteur constante par un ressort à boudin, comme dans les lanternes de voiture, de telle sorte que le centre de la flamme du bec de gaz, le centre de l'écran, celui de la flamme de la bougie, se trouvent constamment sur une même ligne droite; le long de la règle de métal se meuvent simultanément, en demeurant à une distance invariable, le disque et la bougie, rattachés l'un à l'autre par un cadre en métal; ce système mobile a un poids assez considérable, qui aurait pour effet de faire fléchir la barre métallique si le galet dont nous signalions tout à l'heure l'existence ne rendait cette flexion complètement impossible. En arrière de l'écran se trouvent deux miroirs inclinés, qui permettent à l'œil la perception simultanée des deux faces du diaphragme, et favorisent la détermination de l'égalité d'éclairement. D'avance se trouvent inscrits sur la règle des chiffres qui donnent le rapport éclairant des deux lumières comparées, en prenant pour unité l'intensité de la bougie; une fenêtre pratiquée dans la pièce à coulisse qui porte la lumière type découvre l'échelle et un index correspondant à l'axe vertical de cette lumière, marque instantanément le nombre de bougies auquel équivaut la source examinée. Enfin, M. Burel, frappé de l'imperfection de l'écran différentiel de Bunsen, dans lequel la tache ne disparaît jamais complètement, circonstance qui amène un peu d'indécision dans les résultats, propose l'emploi d'une feuille de papier vergé de bonne fabrication, dont le filigrane bien net et bien pur cesse d'être complètement per-

ceptible sous l'influence des deux lumières opposées. Toutefois, à la différence des diaphragmes ordinaires de Bunsen, l'écran de M. Burel présente cette particularité que, même en le déplaçant dans un certain intervalle, de tel point à tel autre de l'échelle graduée, l'éclipse totale du filigrane persiste; il faut dès-lors prendre une moyenne entre les positions extrêmes de l'écran correspondant à la disparition du filigrane, pour en déduire, par un calcul très simple, le rapport des intensités.

En comparant au photomètre primitif de Bunsen, les instruments perfectionnés qui viennent d'être décrits, nous remarquons deux modifications principales sur lesquelles il est utile d'insister.

La première consiste dans l'adaptation de deux miroirs inclinés, introduits d'abord par M. Croll, plus tard par M. Burel. Cette adaptation est très heureuse; car, malgré l'opinion contraire de M. King, elle facilite singulièrement l'estimation exacte de l'égalité de teinte, en permettant à l'œil de l'observateur de saisir à la fois, en les projetant à côté l'une de l'autre, les deux faces opposées de l'écran. Mais la priorité de ce perfectionnement appartient-elle bien réellement aux ingénieurs anglais? Si nous remontons à l'époque (1729), où le français Bouguer expérimentait sur la gradation de la lumière, nous trouvons, parmi les procédés qu'il indique, une disposition où se rencontrent précisément deux miroirs plans inclinés l'un sur l'autre à angle droit. Les faisceaux lumineux qui partent des deux sources que l'on compare, viennent frapper les miroirs sous un angle de 45 degrés et tombent perpendiculairement, après réflexion, sur des disques de papier huilé dont l'état d'éclairement guide l'observateur qui veut arriver, par des variations convenables des distances des deux sources, à des intensités lumineuses identiques. Il est vrai que les miroirs, dans l'appareil de Bouguer, ne remplissent pas

absolument le même but que dans les instruments photométriques précédents. Toutefois, cette application, déjà ancienne, de deux miroirs plans inclinés, faite à propos d'un photomètre, et inscrite dans les livres de Bouguer, a pu être comme des inventeurs plus récents, qui n'ont pas manqué, en étudiant l'historique de la question, de reconnaître le fait que je signale, et d'en tirer profit dans leurs essais. En cela, ils ont usé d'un droit incontestable; mais j'avoue que cette circonstance affaiblit un peu, à mes yeux, les titres des ingénieurs anglais à la priorité de l'invention.

La seconde modification qui nous paraît avoir une grande importance, importance qui a été méconnue par la plupart des ingénieurs anglais, et même par M. Edge, qui ne lui reconnaît que l'avantage de simplifier le calcul des intensités, c'est la solidarité permanente établie entre la bougie et l'écran. Qu'importe, en effet, la facilité plus ou moins grande du calcul des résultats, lorsque, comme cela se pratique, aujourd'hui, dans la plupart des photomètres, la graduation de la règle fournit immédiatement le rapport cherché. Le point capital, c'est que l'instrument présente, dans toutes les parties de son échelle, un degré à peu près égal de sensibilité. Or, les photomètres de Croll et Glover, de M. Hulett, de M. King, sont essentiellement défectueux à ce point de vue. Pour les lumières d'une faible intensité, leur sensibilité est suffisante, et le déplacement nécessaire de la partie mobile, pour une différence d'une bougie dans la puissance éclairante, est assez notable. Mais cette sensibilité décroît très rapidement à mesure que l'intensité de la source à évaluer numériquement augmente, et bientôt, pour une différence de 4 à 5 bougies, le déplacement sur la tringle fixe du système devient à peine appréciable. Un calcul fort simple prouve la réalité de cette assertion.

Appelons, dans l'appareil de MM. Croll et Glover, l, la demi-longueur de la tringle en bois qui représente la distance invariable du gaz à la bougie. Lorsque, au moment de la disparition de la tache huileuse, l'écran différentiel se trouve placé juste au milieu de la tringle, c'est que les deux lumières ont la même intensité, ou bien que le rapport des intensités est égal à 1. Ce chiffre 1 devra donc être inscrit au milieu de la règle divisée. Or, prenons ce point milieu pour origine de nos divisions, et appelons x la distance, comptée à partir de ce point milieu, à laquelle doit être placé l'écran pour qu'il paraisse homogène sous l'influence des deux lumières dont les intensités sont I et i. En appliquant la loi de la raison inverse des carrés des distances, si souvent rappelée dans ce travail, on trouve facilement la relation suivante :

$$\frac{\sqrt{I}}{\sqrt{i}} = \frac{l+x}{l-x}.$$

Si i représente l'intensité de la bougie, et qu'on prenne celle-ci pour unité de comparaison, il vient :

$$x = l\,\frac{\sqrt{I}-1}{\sqrt{I}+1}.$$

Or, si l'on fait successivement

$$I = 1 \ldots 4 \ldots 9 \ldots 16 \ldots 25 \ldots 36 \ldots 49,$$

on trouve :

$$x = l\left(0 \cdots \frac{1}{3} \cdots \frac{1}{2} \cdots \frac{3}{5} \cdots \frac{2}{3} \cdots \frac{5}{7} \cdots \frac{3}{4}.\right.$$

On voit avec quelle rapidité décroît la valeur du déplacement de l'écran, à mesure que l'intensité de la flamme du gaz augmente, et, tandis que ce déplacement est, au début, de $\frac{1}{2}\,l$, ou du quart de la longueur totale de la tringle, pour une variation de 8 bougies, il n'est plus que de $\frac{1}{13}$ de l, ou du cinquante-sixième de cette longueur totale, quand on passe de 36 à 49, c'est-à-dire pour un intervalle de 13 bougies. Il est vrai que, dans les expériences sur le pouvoir éclairant du gaz, on n'atteint jamais cette limite de 49 bougies; mais ce résultat extrême n'en montre pas moins avec quelle rapidité la sensibilité des indications de l'instrument décroît pour les degrés intermédiaires.

En appliquant le même calcul au photomètre de M. Hulett, on reconnaît que l'imperfection signalée est plus grande encore; on trouve, en effet, en donnant aux mêmes lettres les mêmes significations,

$$x = \frac{l}{\sqrt{I}}.$$

Donc, pour

$$I = \ldots\ 1 \ldots 4 \ldots 9 \ldots 16 \ldots 25 \ldots 36 \ldots 49,$$

on a:

$$x = l\left(1 \ldots \frac{1}{2} \ldots \frac{1}{3} \ldots \frac{1}{4} \ldots \frac{1}{5} \ldots \frac{1}{6} \ldots \frac{1}{7}\right)$$

C'est-à-dire que lorsque, au début, pour une différence de 3 bougies dans les intensités, le déplacement de l'unité de lumière est de $\frac{1}{2}$ de l, ou du quart de la longueur de la tringle; pour une différence de 13 bougies, de 36 à 49, le déplacement n'est plus que de $\frac{1}{42}$ de l ou $\frac{1}{84}$ de la longueur totale.

Au contraire, quand l'écran et la bougie sont maintenus à une distance invariable l'un de l'autre, et solidaires

dans leurs mouvements, comme dans les instruments de MM. Edge et E. Barel, le système mobile se déplace toujours de quantités égales, quand les intensités lumineuses varient comme les carrés des nombres consécutifs, 1... 2... 3... 4..., etc.

En effet, en appelant l la distance invariable de la bougie et des diaphragmes, et en conservant aux autres lettres le même sens, on trouve :

$$x = l\sqrt{I-1}.$$

Donc, en faisant successivement

$$I = 1 \ldots 4 \ldots 9 \ldots 16 \ldots 25 \ldots 36 \ldots 49,$$

on trouve

$$x = (0 \ldots 1 \ldots 2 \ldots 3 \ldots 4 \ldots 5 \ldots 6)l.$$

Ce qui revient à dire que, pour des différences d'intensités lumineuses égales aux différences des carrés des nombres consécutifs, le déplacement du système est constant en grandeur, égal à l, et par conséquent toujours très notable. A la rigueur, la sensibilité décroît encore, mais d'une manière beaucoup moins rapide.

On peut donc affirmer que, grâce à cette solidarité permanente de la bougie et de l'écran, les résultats obtenus à tous les degrés de l'échelle photométrique, présentent à peu près le même degré de précision.

EXAMEN D'UN LIQUIDE

PROVENANT DU TUBE INTESTINAL D'UN CHEVAL EMPOISONNÉ PAR L'ACIDE SULFURIQUE,

PAR

M. MORIN,

Professeur de Chimie à l'École de Médecine de Rouen.

(*Séance du* 11 *Juin* 1858.)

Un domestique, chargé de nettoyer une bassine de cuivre, se servit d'une torche de foin imprégnée de l'acide sulfurique, et l'abandonna près d'un cheval qui la mangea. Bientôt des symptômes alarmants pour la vie de l'animal se manifestèrent, et la mort arriva après d'abondantes déjections alvines d'une putridité remarquable.

M. Verrier, vétérinaire, dont le zèle pour la science vous est bien connu, désira savoir si l'acide sulfurique, dans de pareilles circonstances, pouvait échapper aux recherches du chimiste.

En conséquence, il empoisonna un cheval par les mêmes moyens et, après l'autopsie, il me remit le liquide contenu dans le tube intestinal, avec la prière de rechercher cet acide.

Ne pouvant me livrer de suite à ce travail, je crus devoir partager ce liquide en deux parties, après en avoir constaté la réaction acide.

L'une fut additionnée d'alcool pur, pour s'opposer au développement de l'ammoniaque qui, indubitablement, aurait saturé l'acide ; tandis que l'autre portion du liquide, abandonnée à la réaction spontanée de ses éléments, a fourni, comme nous l'avions prévu, une quantité d'ammoniaque telle, que le liquide avait perdu toutes ses propriétés acides.

Il suit de là que, dans un cas d'empoisonnement, chez l'homme comme chez les animaux, par l'acide sulfurique, le médecin chargé de l'autopsie ne doit pas négliger d'ajouter de l'alcool au liquide contenu dans le tube digestif, pour éviter la formation de l'ammoniaque.

Cette précaution est indispensable, et nous n'hésitons pas à la conseiller à certains chimistes qu'une vanité coupable égare au point de se charger de toute opération chimique indistinctement.

Avec l'espérance que l'Académie voudra bien me continuer la parole, je vais mettre sous ses yeux le mode analytique que j'ai suivi.

Après avoir additionné le liquide d'une certaine quantité d'alcool qui, comme tout le monde le sait, est un agent de conservation, toutes les matières organiques se précipitèrent sous forme de flocons, avec les sulfates qui se rencontrent habituellement dans les liquides animaux. On filtra la liqueur à travers un papier Berzélius, et l'on y versa de l'eau de baryte, qui donna lieu à un précipité insoluble dans l'eau distillée et dans l'acide azotique pur.

Ce caractère suffirait au chimiste pour établir l'existence de l'acide sulfurique ; mais, en chimie judiciaire, il faut mettre en évidence le radical du poison. Alors nous avons mêlé le sulfate de baryte obtenu avec du charbon en poudre pour le calciner dans un tube de fusion préalablement luté avec de l'argile, et nous avons obtenu un résidu qui dégageait, par le concours de l'acide chlorhydrique, une odeur

manifeste d'œufs pourris, en donnant lieu à un dépôt de soufre. Or, le soufre étant le radical de l'acide sulfurique, il est évident que l'acidité du liquide est due à cet acide.

A ces expériences, nous avons ajouté un autre procédé que nous avions employé précédemment pour reconnaître cet acide sur les vêtements. Il consiste à introduire, dans une petite cornue, le liquide alcoolique avec du charbon en poudre en quantité suffisante pour faire une pâte molle; on adapta au col de la cornue un tube effilé à la lampe, qu'on fit rendre dans un mélange d'acide iodique et d'hydrate amylacé récemment fait. Par l'action de la chaleur, l'alcool se volatilisa, et bientôt la réaction s'opéra de manière à fournir de l'acide sulfureux, qui, en présence de l'acide iodique et de l'hydrate amylacé, développe une couleur bleue très-intense.

Ces résultats, réunis aux précédents, mettent hors de doute la présence de l'acide sulfurique dans le liquide soumis à notre examen.

Quant au liquide qui n'avait point reçu d'alcool, il avait perdu ses propriétés acides, car un papier bleu de tournesol ne fut point rougi par suite de son immersion. Mais ce liquide laissa dégager une quantité remarquable d'ammoniaque, en le mettant en contact avec les alcalis caustiques.

Ces différentes expériences démontrent que, pour constater la présence de l'acide sulfurique dans un liquide organique animal, il est d'absolue nécessité de s'opposer à sa fermentation putride, en y ajoutant de l'alcool pur.

ANALYSES

DE

PLUSIEURS PRODUITS D'ART

D'UNE HAUTE ANTIQUITÉ.

2e MÉMOIRE.

PAR J. GIRARDIN,

Professeur de Chimie de la ville de Rouen, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), etc.

Dans un premier Mémoire, lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 29 mai 1846, et inséré dans les mémoires de cette illustre compagnie (1), j'ai réuni les analyses d'un certain nombre de produits de l'industrie et des beaux-arts chez les anciens, afin de venir en aide aux savants qui se vouent à l'étude des faits antiques, et de mettre ainsi à leur disposition les lumières d'une science qu'on n'interroge jamais en vain.

Encouragé à poursuivre ce genre de recherches chimiques par les archéologues éminents de Paris et de la Normandie, j'ai, depuis 1846, collecté assez de faits cu-

(1) Analyse de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité, t. II de la première série des mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

rieux pour en composer un nouveau Mémoire, dont je me fais un devoir de présenter un court sommaire à l'Académie.

I.

Sur des peintures recouvrant les murs d'un hypocauste gallo-romain découvert à Rouen.

Le 6 mai 1846, dans une vieille maison de la rue des Prêtresses (actuellement réunie à la rue Impériale), que des ouvriers étaient occupés à démolir, on découvrit, à 2 mètres 25 centim. en contre-bas du sol de la rue actuelle, et à peu près au niveau des eaux de Robec, une salle antique d'environ 4 mètres 15 centim. de long sur 3 mètres 25 centim. de large, ornée de panneaux ou de lambris peints dans un très bon état de conservation.

Le sol de cette salle était dallé en carreaux de terre cuite de 0 mètre 60 centim. de long sur 0 mètre 40 centim. de large et 0 mètre 05 centim. d'épaisseur, reposant sur des piliers de même nature, très peu épais, distancés les uns des autres et placés au-dessus d'une étuve, ou hypocauste cimenté. Des conduits de chaleur, partant de cette espèce de calorifère et pris dans les murs, s'élevaient jusqu'au haut de cette salle qu'ils servaient à chauffer.

Cette salle était donc une salle d'hiver, semblable à celles qu'on a trouvées à Herculanum et à Pompéia, et qui étaient si communes dans les maisons romaines. Sénèque et Pline ont parlé, Vitruve a décrit des chambres chaudes dans lesquelles un fourneau isolé fournissait la chaleur, qui circulait sous un pavage intermédiaire, avant de monter par des conduits placés dans les murailles, afin de chauffer les pièces supérieures.

Les deux planches que je joins ici (1, 2 *et* 3), et qui

ont été dessinées par M. Deville, au moment de la découverte de ce précieux trésor archéologique, indiquent la disposition des lieux et le système de construction de ces hypocaustes, dont nos calorifères modernes ne sont que le perfectionnement. Ces ruines appartiennent incontestablement à la période gallo-romaine ; les dimensions des briques, le mode de maçonnerie, la formes des tuiles à rebord, l'agencement des matériaux, le prouvent suffisamment. Notre savant confrère, M. Deville, regarde cette habitation romaine comme appartenant aux dernières années du IIIe siècle de notre ère.

Ce que la salle placée au-dessus de l'hypocauste offrait surtout d'intéressant, ce sont les peintures qui en recouvraient les murs dans presque toute la hauteur. Elles ne présentaient ni figures ni ornements quelconques ; c'étaient tout simplement des panneaux simulant des marbres de diverses couleurs. Au moment où on les mit à nu, en présence de M. Deville, les couleurs étaient encore dans un si bon état de conservation, qu'on y distinguait parfaitement les filets de séparation et même leur nuance. Nous les vîmes le lendemain, en compagnie de M. Deville et de M. Liger, architecte, qui a inséré de courtes notices sur cette curieuse découverte dans les journaux de Rouen (1).

Les peintures avaient été appliquées par l'artiste sur une couche de chaux d'un millimètre d'épaisseur, qui, elle-même, reposait sur un enduit de 40 millimètres d'épaisseur, offrant ceci de particulier qu'il était composé de chaux, de sable et de paille hachée. Ce ciment était étendu sur un crépi grossier couvrant le vif de la muraille formée de pierres d'appareil de 10 à 16 centimètres de long sur 10 à 12 de hauteur. M. Liger a retrouvé sur ce crépi l'em-

(1) Voir le *Mémorial de Rouen* des 7 et 11 mai 1846.

PLAN GÉOMÉTRAL

d'une Muraille Romaine et Hypocauste, découverts rue Royale à Rouen en 8bre 1845 et Mai 1846.

Fig. 1re

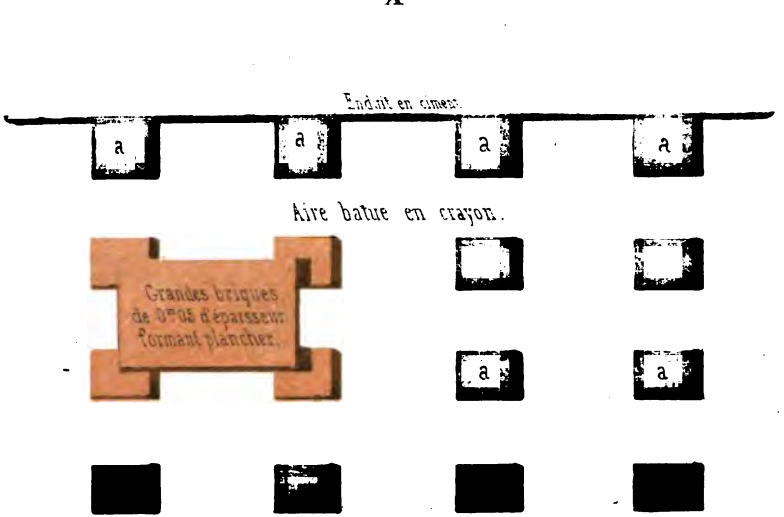

A Muraille Nord, à base et chaines en briques et corps en moellons à bain de mortier.

a Piliers en carreaux de terre cuite de 0m 03 d'épaisseur.

Cette muraille, qui courait de l'ouest à l'est, a été mise à nu sur une longueur de 3m 50.

Sa base était à 3m 40 du pavé de la rue, actuel.

La hauteur de la construction antique encore debout, atteignait 1m 59, en tout.

La Muraille se trouve parallèlement à la rue St Nicolas à 18m de cette rue, et s'arrête, en ligne droite, dans son état d'arrachement, à 8m de la petite voirie de Robec, vers laquelle elle courait transversalement. Du côté opposé, elle se prolonge sous la rue Impériale.

On a trouvé dans ces restes d'habitation, de nombreux fragments de briques, tuiles et vases en terre cuite, ainsi qu'une médaille romaine en bronze, du petit modèle, très oxidée qui appartient au Bas-empire.

Des fouilles subséquentes ont fait découvrir, vers le Sud, une autre salle, également à Hypocauste, qui lui faisait suite, ayant de large 3m 25, sans qu'il y eût communication de l'une à l'autre dans le mur de séparation.

Après cette seconde salle en était une troisième qu'on n'a pu explorer; elle était séparée de la 2de par un mur de 0m 87 d'épaisseur.

Les 3 salles étaient décorées dans le même genre et sur le même alignement.

Lith. A. Péron, Rouen.

Fig . 2.

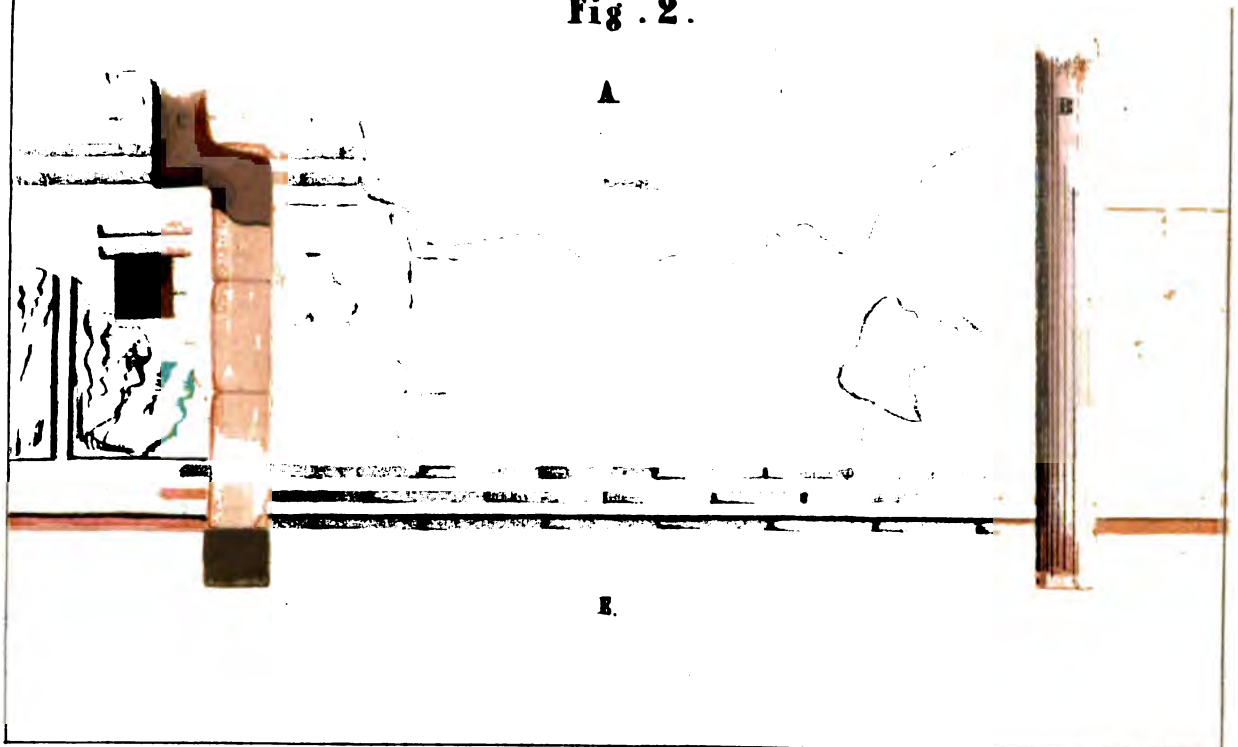

A. Crépi en ciment appartenant à une restauration, peut-être, antique.
B. Conduit de chaleur cimenté pris à même la muraille.
C Conduit de chaleur cimenté faisant coude
D Niche parmentée ayant 0,30 de profondeur
E. Hypocauste cimenté. Mur du couchant

Fig. 3.

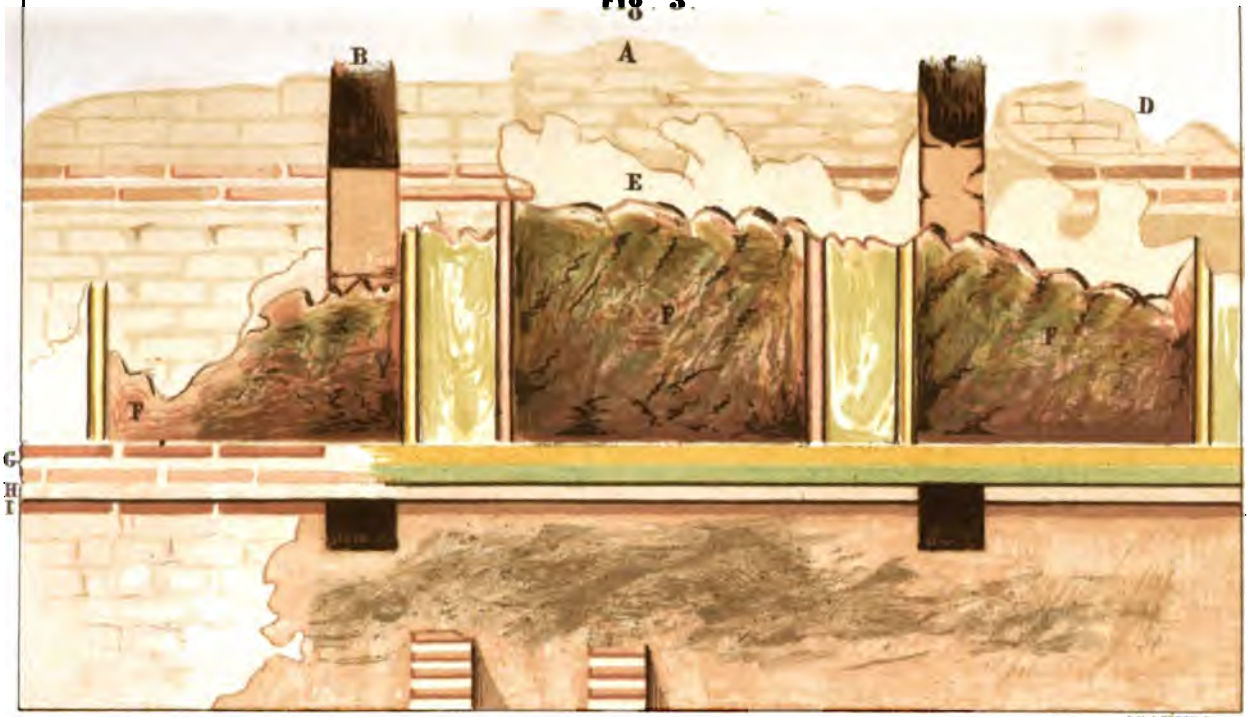

A Les pierres d'appareil ont de 10 à 16 centimètres de long sur 10 à 18 de hauteur
B Conduit de chaleur cimenté fermé par une tuile
C Conduit de chaleur cimenté avec une tuile par devant de 0.20 de large sur 0.10 de profondeur pris dans la muraille.
D Muraille
E Crépi à la chaux
F Lambris peints couleur marbre sur une double couche de mortier et de ciment de 4 cent. environ, d'épaisseur en tout
G Assises de briques dans la maçonnerie. **H** Place du dalage. **I** Briques d'appui.

UNIV. OF MICH.

preinte de la truelle qui a servi à l'étendre ; elle avait la forme exacte d'une feuille de poirier de 13 centimètres de long sur 6 dans sa plus grande largeur.

Quelques jours après la découverte de la salle antique dont il vient d'être question, j'adressai la lettre suivante à M. Deville ; je la transcris de mon registre de laboratoire :

« A M. Deville, correspondant de l'Institut, directeur du Musée d'antiquités.

« Mon cher confrère,

« Suivant votre désir, j'ai examiné, avec beaucoup d'attention, les échantillons de peintures antiques trouvées dans la rue des Prêtresses, et que vous avez mis à ma disposition

« J'ai recherché d'abord la nature de l'enduit blanc très mince sur lequel les couleurs sont appliquées, et qui les isole du ciment formant la masse du revêtement peint à fresque.

« Et, en second lieu, j'ai analysé les couleurs elles-mêmes, non pas tant pour connaître la nature des substances colorantes, qui ne devaient m'offrir que ce que je connaissais déjà, que pour savoir si de la cire ou toute autre matière grasse n'aurait pas été employée pour assurer leur conservation.

« I. Relativement à l'*enduit blanc*, qui forme une couche homogène et très uniforme dans toute son étendue à la surface du ciment, je n'ai trouvé que de la chaux caustique, dont une petite quantité a été carbonatée. J'y ai recherché vainement une matière azotée analogue au sérum du sang ou au lait caillé, qu'on emploie depuis si longtemps pour faire, avec la chaux éteinte, un excellent badigeon. Je n'y ai trouvé, non plus, ni matière grasse, ni substance résineuse.

« C'est donc une simple bouillie de chaux caustique qui a été appliquée sur le ciment, afin de rendre sa surface plus unie et plus propre à recevoir la peinture.

« II. La *peinture* qui repose sur cet enduit blanc est très adhérente, et supporte très bien le frottement de l'ongle sans le colorer sensiblement; elle est excessivement mince et offre des teintes encore assez vives.

« J'ai gratté, avec un instrument convenable, la surface colorée de l'enduit, de manière à ne détacher que la couleur, et, en opérant sur un assez grand nombre de fragments, je suis parvenu à me procurer une certaine quantité de poussière de diverses teintes.

« Après avoir desséché à +100° cette poussière colorée, je l'ai mise en contact avec de l'alcool froid à 90° centésimaux, qui ne lui a rien enlevé, puis avec de l'éther alcoolisé anhydre et bouillant, et j'ai répété les traitements avec ce dissolvant à plusieurs reprises, en filtrant à chaque fois les liqueurs.

« L'éther ne s'est pas coloré. Par son évaporation spontanée, il a laissé, sur les parois de la capsule de porcelaine dans laquelle il avait été mis, un très léger résidu jaunâtre. La matière m'a offert les caractères suivants :

« Elle est poisseuse, complètement insoluble dans l'eau, mais très soluble dans la potasse caustique; les acides la précipitent de sa dissolution alcaline en petits flocons blancs. Ces flocons réunis, lavés, desséchés, puis calcinés dans un tube avec un fragment de potassium, ne m'ont pas donné la réaction des substances azotées ou animales.

« Chauffée progressivement, cette matière se colore un peu et répand des fumées blanches dont l'odeur, bien différente de celle des huiles et des graisses qu'on brûle, rappelle complètement celle de la cire qu'on chauffe. Ce caractère est tellement prononcé, que mes élèves, à qui je faisais percevoir cette odeur, sans leur dire l'origine de la

matière que j'essayais, m'ont tous dit, l'un après l'autre (ils étaient sept à travailler dans mon laboratoire), que cette odeur était identique à celle des cierges d'église qu'on vient d'éteindre, ou mieux à celle d'un morceau de cire jaune qu'on pétrit entre les doigts.

« Le peu de matière que j'avais à ma disposition ne m'a pas permis de pousser plus loin mes recherches, mais les caractères que j'ai constatés, dans la substance isolée par l'éther des peintures antiques de la rue des Prêtresses, suffisent pour mettre hors de doute qu'on a fait usage de *cire* pour leur application. C'est là un fait capital qui démontre que les anciens employaient la cire pour donner plus de durée et de solidité à leurs couleurs murales.

« Vous savez, mon cher confrère, que Vitruve recommande l'encaustique pour fixer le vermillon et l'empêcher d'être altéré par la lumière. D'après lui, on couvrait la peinture d'une couche de *cire punique*, en liquéfiant cette cire de manière à former un vernis (1). Pline décrit aussi ce procédé, et il mentionne que plusieurs ouvrages des maîtres grecs étaient peints à l'encaustique, les différentes couleurs, avant d'être employées, étant mélangées avec de la cire (2).

« Sir H. Davy dit n'avoir trouvé ni cire, ni aucun gluten animal ou végétal, dans des stucs peints recueillis dans différentes ruines de Rome et d'ailleurs (3). J'ai été plus heureux que le savant chimiste anglais, comme vous le voyez d'après ce qui précède, et je m'en réjouis.

« Recevez, etc. »

---

(1) Vitruve, VII, 9.

(2) Pline, *Histoire naturelle*, XXXV, cap. XXXI, 7.

(3) H. Davy. — Expériences et observations sur les couleurs dont se servaient les anciens. — *Annales de Chimie*, première série, t. 96, p. 72.

En m'accusant réception de cette lettre, M. Deville me disait en terminant : « Je regarde votre analyse des peintures de la chambre chaude de la vieille maison gallo-romaine de la rue des Prêtresses, comme une chose éminemment intéressante, sous le point de vue archéologique. »

Les résultats que j'obtenais, au commencement de 1846, ont été confirmés deux ans après par un de nos plus habiles chimistes. M. Chevreul, en examinant, en 1848, des fragments de peinture murale trouvés en 1845 et 1846 sous le pavé d'une salle voisine de l'*atrium* d'une *villa* découverte à Saint-Médard-des-Prés, à un kilomètre de Fontenay, département de la Vendée, a constaté que les matières colorantes employées pour faire les carnations renfermaient une très faible quantité de matière grasse, qui pouvait être de la *cire* ou un mélange de *cire* et de *résine* (1).

Ainsi, par les faits précédents, il est certain maintenant que les artistes anciens, lorsqu'ils voulaient assurer une plus longue durée à leurs peintures, ajoutaient de la cire à leurs couleurs, ou les recouvraient d'une couche de cette substance grasse, après leur application sur les stucs ou la surface des murs. Ce mode d'opérer, connu sous le nom de *peinture à l'encaustique*, a, sur la peinture à l'huile, l'avantage de mieux préserver les couleurs de l'action de la lumière et de l'air ; aussi celles-ci, dans ce cas, jaunissent moins, ne poussent jamais au noir, et, de tous les agents chimiques, les alcalis, l'alcool et les essences sont les seuls qui puissent les attaquer. C'est bien certainement à la cire que les peintures murales de Pompéïa et d'Herculanum, dont on

(1) Chevreul. — Recherches chimiques sur plusieurs objets d'archéologie trouvés dans le département de la Vendée. (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. XXII, 1849.)

voit de si nombreux spécimens dans le Musée de Naples, doivent la fraîcheur de leurs tons, malgré leur si long séjour sous les couches de cendres volcaniques qui les ont englouties.

La peinture à l'encaustique, perdue aux temps de barbarie, est restée longtemps un secret pour les modernes. C'est le comte de Caylus qui, en multipliant les expériences, est parvenu à la retrouver. Il indique quatre procédés différents pour la pratiquer; les deux derniers se rapportent parfaitement à ce que disent de l'encaustique, Vitruve, qui est assez détaillé, et Pline, qui ne l'est guère (1).

L'examen d'une peinture murale du XIIIe siècle, trouvée à la Sainte-Chapelle de Paris, vient de montrer que les artistes du moyen-âge n'étaient pas sans connaître et imiter les procédés des anciens pour la décoration des édifices. Sous une épaisse couche de badigeon, on a découvert, l'année dernière, dans le plus parfait état de conservation, une *Annonciation* peinte à cru sur le mur dans une fausse fenêtre du côté nord de la chapelle basse. MM. Dumas et Persoz, qui ont fait l'analyse des nombreuses couleurs de cette peinture, nous apprennent comment elles ont été disposées.

Un enduit gras et résineux, analogue à celui que MM. Thénard et d'Arcet ont imaginé de placer à chaud et à cru sur la coupole du Panthéon, fut d'abord appliqué de même sur la pierre, puis recouvert d'un ciment rouge-orangé formé d'emplâtre simple et de minium | Des feuilles d'or furent ensuite collées sur cette pâte intermédiaire, destinée à rehausser ou à soutenir la couleur du métal. C'est sur cet or

(1) Voir les recherches du comte de Caylus, dans le *Recueil des Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XLVIII, d l'édition in-12.

que le peintre de la Sainte-Chapelle posa ses couleurs, non avec la brosse ou le pinceau, comme on le ferait de nos jours, mais en les répandant, à l'état de poudre sèche, sur un mordant d'huile siccative étendu à la surface de l'or, absolument comme dans le procédé suivi pour la fabrication du papier velouté. C'est au moins ce que semblent indiquer le peu d'épaisseur, les tons frais et purs des couleurs. Enfin le tableau a reçu, comme dernière préparation, un enduit de cire qui donne à ces couleurs un aspect légèrement brillanté, en même temps qu'il a dû contribuer à les préserver de l'action de l'humidité (1).

On voit qu'au XIIIe siècle on se préoccupait beaucoup plus que nous ne le faisons, et avec autant de sollicitude que chez les anciens, des moyens d'assurer la conservation des peintures destinées à l'ornementation des monuments publics.

II.

Analyses de Verres antiques.

1° Le 22 décembre 1846, M. Deville m'adressait la lettre suivante :

« Voici encore deux échantillons antiques, mon cher confrère, l'un de verre violet, l'autre d'une pâte vitreuse, que plusieurs antiquaires qualifient de *quasi-porcelaine ;* il serait fort intéressant de l'analyser. J'ai détaché ce dernier échantillon d'un fragment de joli vase, qui a été trouvé en Italie.

« Tout à vous, DEVILLE. »

---

(1) Dumas et Persoz. — Note sur une peinture murale du XIIIe siècle, trouvée à la Sainte-Chapelle. — (*Comptes-Rendus de l'Institut*, séance du 10 novembre 1851, t. XXXIII, n° 19, p. 509).

A. Le verre, d'un très beau violet et bien transparent, sans aucun indice d'altération, doit sa couleur au peroxyde de manganèse, c'est-à-dire au même oxyde métallique qui colore le cristal de roche naturel violet, connu sous le nom de *quartz améthyste*, et qui sert à teindre, dans nos verreries et cristalleries modernes, le verre et le strass en violet, pour imiter la pierre précieuse qui porte en joaillerie le nom d'*améthyste*.

Déjà, en 1815, sir H. Davy a examiné deux échantillons d'un verre pourpre-romain, dont la couleur était due à l'oxyde de manganèse (1).

Les anciens connaissaient très bien les mines de manganèse et faisaient un fréquent usage de cet oxyde pour donner des teintes pourpres, violettes et roses, aux matières vitreuses qu'ils employaient dans la décoration des édifices ou l'imitation des pierres précieuses. On sait par Pline et par Trebellius-Pollion, que l'art de contrefaire les pierres précieuses naturelles avec le verre coloré était déjà fort ancien, très lucratif, et porté à Rome à un haut degré de perfection. Cet art avait pris naissance en Egypte, et Thèbes était renommée pour les ouvrages en verre coloré qui sortaient de ses fabriques et qui s'exportaient au loin par l'intermédiaire des Phéniciens et des Carthaginois (2)

B. La pâte vitreuse, opaque, d'un blanc de lait, que les antiquaires qualifient de *quasi-porcelaine*, n'est autre chose que de l'émail blanc, c'est-à-dire du verre dans la pâte duquel on a ajouté une certaine quantité d'oxyde d'étain. C'est encore ainsi qu'on fait l'émail blanc de nos jours.

---

(1) H. Davy, *loco citato*, p. 201.

(2) Pline, *Histoire naturelle*, lib. XXXVII, cap 26, 33, 38, 44, 66. Ibid. XXXVI, cap. 17. — Diodore de Sicile, II, p. 163, t. I., édit. Wesseling.

On sait que l'art d'émailler le verre a suivi de très près la découverte de celui-ci ; les anciens le pratiquaient avec un très grand succès. Dans les hypogées de la ville de Thèbes, on trouve de petits tubes d'émail coloré, des poteries émaillées de diverses couleurs. On voit encore aujourd'hui, dans plusieurs villes de l'Egypte, des édifices construits en briques émaillées recueillies dans les ruines des villes anciennes (1).

2° En 1849, M. l'abbé Cochet a découvert, dans la propriété de MM. Souday frères, à Camy, un vaste cimetière gallo-romain, dans lequel il a recueilli une immense quantité d'objets fort curieux en verre, en bronze, en terre cuite (2). Dans le cercueil en plomb d'un enfant, se trouvait un fragment de verre blanc dont mon honorable ami m'a chargé de faire l'analyse.

Ce verre épais, blanc, légèrement opaque et d'une assez grande densité, m'a fourni du plomb en proportion marquée. C'était donc véritablement du cristal, analogue à celui que j'ai trouvé dans un cercueil gallo-romain de Quatremares, et dont j'ai parlé dans mon premier Mémoire sur les objets antiques (3).

Un autre fragment vitreux, blanc, transparent, de forme irrégulière et de la grosseur d'une aveline, trouvé dans le même cimetière, m'a encore offert la composition du cristal plombifère.

Ces nouvelles analyses confirment donc ce que j'ai an-

---

(1) Recueil des observations et des recherches qui ont été faites en Egypte, pendant l'expédition de l'armée française, 2e édit. in-8°; Paris, 1821, t. IX, p. 247.

(2) *Revue de Rouen*, 17e année, nouvelle série, t. III, p. 353-407 et 454 (année 1849).

(3) J. Girardin, *loco citato*, art. III, p. 12.

noncé en 1846, à savoir : *que les Romains fabriquaient le cristal*.

3° Dans le même cimetière de Cany, à l'intérieur de cercueils d'enfants, au milieu d'autres joujoux de diverses formes, on remarquait des boules de verre blanc et de verre émaillé de bleu, de vert et de blanc. Une de ces boules bleues m'a été remise pour en faire l'examen.

Cette boule, de la grosseur d'une aveline, offrait à l'intérieur une teinte bleue pâle ; elle était opaque et présentait des indices de frottements, comme si elle avait roulé longtemps sur le sol. Sa cassure était brillante et la pâte était criblée de petits trous ; le centre était comme poreux, de sorte que l'intérieur de cette boule était à peu près comme celui des larmes bataviques.

J'ai reconnu, par l'analyse, que c'était un verre à base de chaux, avec traces de fer et de magnésie ; la matière colorante était de l'oxyde de cuivre. C'était donc de la *fritte d'Alexandrie* qui avait été employée comme couleur. Je renvoie à mon premier mémoire pour ce qui regarde cette matière colorante, si employée chez les Romains (1).

4° *Petit prisme hexaèdre en verre opaque, teint en vert foncé*, trouvé à Cany.

Ce petit prisme, long de 2 centimètres et de 1 centimètre de large, est percé d'un trou à son centre ; il devait faire partie d'un collier ou d'un bracelet. Il est opaque et terne à l'extérieur ; sa cassure est opaque et brillante ; la pâte en est bien homogène.

C'est du verre ordinaire, coloré par un mélange d'oxydes de cuivre et de fer.

5° *Fragment de verre bleu transparent*, trouvé par

---

(1) J. Girardin, *loco citato*, chap. IV, p. 14, et chap. V, p. 16.

M. l'abbé Cochet, en octobre 1851, dans le cimetière mérovingien de Parfondeval, près Londinières.

Ce verre, d'un bleu intense, doit sa coloration à l'oxyde de cobalt, et non au cuivre, comme les précédents. Il est probable, d'après cela, qu'il a une origine gallo-romaine. J'ai déjà parlé, dans mon premier mémoire, de verres antiques ainsi colorés par l'oxyde de cobalt (1).

III.

Poteries antiques.

Dans les fouilles pratiquées, en 1847, par M. l'abbé Cochet, dans le cimetière mérovingien de Londinières, l'habile antiquaire a trouvé, aux pieds des morts, un grand nombre de vases parfois vides, parfois contenant de la terre avec des restes de charbon.

Trente de ces vases étaient en terre noire, seize en terre grise, six en terre blanche et deux en terre rouge (2).

Je me suis assuré que la matière colorante noire, qui a servi à la coloration ou au vernissage des trente premiers pots, n'est autre chose que de la *plombagine* ou *graphite*, dite improprement *mine de plomb*, c'est-à-dire un charbon ferrugineux naturel.

La mauvaise qualité de ce vernis, ainsi que la forme des vases, la terre qui les compose, le genre de fabrique, le style des ornements, indiquent une époque de dégradation et de barbarie; c'est le Bas-Empire avec sa civilisation décrépite.

---

(1) J. Girardin, *loco citato*, art. IV, p. 14.

(2) *Revue de Rouen*, 16e année, nouvelle série, t. II, p. 67. — (Année 1848).

IV.

Couleurs murales.

1° *Crépis coloriés*, trouvés dans une villa romaine, à Etretat, en 1842, par M. l'abbé Cochet.

Ces crépis, teints en rouge uni de divers tons, ne m'ont offert, comme matières colorantes, que de l'ocre rouge.

2° *Crépis coloriés*, trouvés dans un édifice romain de Lillebonne, en 1842, par M. l'abbé Cochet.

Ces crépis offraient des bandes alternativement rougeâtres, brunes, vertes et bleues.

Les teintes rouges étaient dues à de l'ocre additionnée de craie, les brunes à de la *terre d'ombre*, c'est-à-dire à de l'ocre ferro-manganésifère, les bleues à de la fritte d'Alexandrie. Dans les teintes vertes, j'ai trouvé des oxydes de fer et de cuivre avec de la craie, ce qui semble indiquer qu'elles ont été obtenues avec un mélange d'ocre jaune et de fritte d'Alexandrie.

3° *Couleurs et mastic décorant les sculptures du portail de Saint-Romain de la cathédrale de Rouen.*

Au mois de novembre 1849, M. Barthélemy, architecte en chef de la cathédrale de Rouen, fit nettoyer le petit portail situé vers le nord, sur la façade principale de la cathédrale de Rouen, et dont la construction remonte au commencement du XIII° siècle.

Sous l'épaisse couche de poussière qui recouvrait depuis longtemps ce portail, on a trouvé des traces de coloration et de dorure assez bien conservées, et qui datent de l'époque de sa construction, si l'on en juge par le caractère et le style des peintures qui décorent les bandeaux et sculptures d'ornement des voussures de l'ogive, la partie entre l'ogive et le plein-cintre situé au-dessus où l'on voit des

restes de figures peintes se détachant sur un fond gauffré en creux et doré, le bas-relief du tympan représentant la décolation de saint Jean-Baptiste, et quelques autres parties de ce portail.

D'après ce que l'on peut encore apercevoir de cette ancienne décoration, il est facile de se rendre compte de l'effet admirable qu'elle devait produire lorsqu'elle était dans toute sa splendeur.

L'analyse chimique des couleurs employées dans ces peintures m'a fait reconnaître que les rouges étaient, dans quelques parties, du vermillon, et dans d'autres, de l'ocre rouge, et que les bleus étaient de l'oxyde de cobalt.

Voici une nouvelle preuve à ajouter à celles que j'ai déjà fournies dans mon premier Mémoire (1) et dans celui-ci, que le cobalt était connu bien plus anciennement qu'on ne l'avait supposé jusqu'ici.

On a trouvé aussi, sur les faces des ogives, des bandes ou bordures composées avec des pâtes formant relief, fixées sur la pierre et entièrement dorées.

Ces pâtes, d'après l'analyse que j'en ai faite, se composent de chaux en partie carbonatée et d'une matière animale analogue à la gélatine ou au caséum. On sait que le fromage mou forme, avec la chaux vive, un composé insoluble et imputrescible, qui devient excessivement dur en séchant, et qui peut recevoir toute espèce de peinture ou d'impression. Les anciens connaissaient le mastic fait avec la chaux et le blanc d'œuf (2). De toute antiquité, en Chine, on a préparé un excellent badigeon pour les murs et pour les bois qui doivent être peints, avec le sérum du sang mélangé à la chaux très divisée ; ce badigeon est éga-

(1) J. Girardin, *loco citato*, chap. 4, p. 14.
(2) Pline, *Histoire naturelle*, XXIX, 3.

lement employé en Espagne depuis fort longtemps. Il n'est donc pas étonnant que les artistes du moyen-âge aient composé des mastics avec la chaux et des matières animales, telles que la colle forte, le sérum et surtout le caséum. Une circonstance assez curieuse, c'est que, dans l'île de Sumatra, on connaît et on utilise la propriété qu'a le lait caillé de former, avec la chaux vive, un mastic ou ciment d'une remarquable solidité.

On trouve, dit-on, des pâtes analogues à celles du portail de Saint-Romain dans les décorations intérieures de la Sainte-Chapelle, à Paris

V.

Analyses de divers bronzes antiques.

1° *Hachette gauloise* trouvée à Antifer, près Etretat, en 1842.

Il y avait dix-huit hachettes en bronze dans une marnière. Une d'elles, fort bien conservée, a fourni à l'analyse les éléments suivants :

Cuivre	85,85
Etain.	14,15
Fer et plomb.	traces
	100,00

Le bronze de ces hachettes est donc très différent de celui qui constituait les hachettes de Roumare et d'Elbeuf, que j'ai analysées en 1845 et 1846 (1). Il est identique à celui du poignard antique rapporté d'Egypte par Passalacqua et analysé par Vauquelin.

(1) J. Girardin, *loco citato*, art. VII, p. 19.

2° *Patère étrusque*, donnée par M. Deville, en mars 1847.

J'y ai trouvé, sur 100 parties :

Cuivre	85,00
Etain.	14,15
Fer et zinc	0,85
	100,00

C'est donc un bronze peu riche en étain, comme le précédent. Le fer et le zinc proviennent évidemment de l'impureté des deux métaux principaux employés.

3° *Miroir antique* trouvé en 1849, par l'abbé Cochet, dans le cimetière gallo-romain de Cany.

Cette plaque, jaune et brillante d'un côté, présente sur l'autre face une croûte verte qui se détache facilement.

Le métal, bien dépouillé de cet oxyde, se laisse facilement attaquer par le couteau, et offre, dans les parties coupées, une surface jaune d'un brillant éclatant; il se dissout rapidement dans l'acide azotique, en fournissant une poudre blanche; il ne renferme que du cuivre et de l'étain, sans aucune trace d'or ni d'argent; il n'y a également ni plomb, ni zinc, ni fer.

Sur 100 parties, l'alliage se compose de :

Cuivre.	78,5
Etain	21,5
	100,0

C'est, par conséquent, un bronze analogue à celui des cloches et des cymbales.

Quant à la croûte verdâtre qui recouvre l'une des faces de la plaque, c'est de l'oxyde d'étain ne contenant que des traces de carbonate de cuivre, avec quelque peu d'oxydes de plomb et de fer.

Il est évident, par là, que cette plaque de bronze avait été *étamée* sur l'une de ses faces, pour servir de miroir.

4° *Ornements d'un baudrier de sabre*, trouvés en mars 1850, par l'abbé Cochet, dans le cimetière mérovingien d'Envermeu (1).

C'est une grande plaque de bronze avec boucle artistement ciselée, recouverte dans toute son étendue d'une légère couche d'étain fin.

Cette pièce prouve avec quelle habileté les anciens pratiquaient l'étamage.

5° *Boucle servant à attacher le couteau au ceinturon de cuir des soldats francs*, trouvée dans le cimetière mérovingien d'Envermeu.

Cette boucle est un très mauvais bronze, ainsi que le démontre l'analyse suivante :

Cuivre.	37,2
Plomb.	44,0
Etain.	18,8
Fer	traces
	100,0

6° *Anneau* trouvé dans le cimetière mérovingien d'Envermeu.

C'est encore un mauvais bronze, ainsi composé :

Cuivre.	45,1
Plomb.	40,9
Etain	14,0
Antimoine	traces
	100,0

(1) *Revue de Rouen*, 18e année, nouvelle série, t. IV, p. 377. — (Année 1850).

7° *Boucle de ceinturon*, trouvée dans le cimetière mérovingien de Lucy, près Neufchâtel, en 1851, par M. l'abbé Cochet.

L'anneau de cette boucle est en deux morceaux, dont le plus petit représente le tiers de la masse. Il pèse en tout 28 gr. 5. Une partie de la cassure est blanche et paraît ancienne; l'autre, récente, est grise. La partie externe est aplatie et brillante; sa couleur est d'un gris plombé. L'alliage est cassant; sa limaille est jaune pâle.

Les deux pointes de l'anneau, qui avaient le contact de la charnière, sont entièrement recouvertes de rouille. Les porte-charnières sont formées par des branches de fer sur lesquelles on a coulé le bronze; ces branches ont environ un centimètre et demi de longueur. La portion de l'anneau touchée par l'ardillon de la boucle, présente une dépression recouverte de rouille

Composition :	Cuivre	69,32
	Etain.	20,78
	Plomb	9,90
		100,00

8° *Fibules et boucles*, trouvées en 1847, par M. l'abbé Cochet, dans le cimetière mérovingien de Londinières.

Ces objets étaient, en grande partie, oxydés. La couche de vert-de-gris se composait de carbonates hydratés de cuivre et de plomb. Les parties les moins altérées m'ont offert la composition suivante :

Cuivre.	72
Plomb.	28
	100

C'est donc un bronze dans lequel l'étain a été remplacé complètement par du plomb.

D'après l'analyse des objets inscrits sous les n°s 5, 6, 7 et 8, il paraît qu'à l'époque mérovingienne, où les arts de l'an-

tiquité étaient en décadence, on ne savait plus faire le beau bronze grec et romain, et que le plomb était substitué, soit partiellement, soit même en totalité, à l'étain, devenu plus rare et plus cher que dans les siècles antérieurs.

9° *Cloche des heures du beffroi de Rouen.*

Au commencement de 1847, M. Richard a publié, dans la *Revue de Rouen*, une intéressante notice sur les deux grandes cloches qui sont renfermées dans le beffroi de Rouen (1). L'une d'elles, nommée *la Rouvel*, apparaît dès le XIIe siècle. C'est la cloche, dite d'*argent*, qui sonne tous les soirs le *couvre-feu*. L'autre, dont jusqu'ici personne n'avait parlé, est la cloche des heures, qui remplit toute la circonférence de la lanterne du beffroi; elle était désignée, dans les anciens actes de la municipalité, sous le nom de la *Cache-Ribaut*. M. Richard en a donné une histoire complète. Il m'a prié de faire l'analyse du métal qui la forme :

Je mets ici en regard la composition de cette cloche et celle de *la Rouvel*, que j'ai analysée en 1831 (2).

La Cache-Ribaut :		La Rouvel :	
Forme évasée : hauteur, 1^m^ 25; diamètre du cerveau, 91 centim. ; diamètre de l'ouverture, 1^m^ 50.		Forme plus droite : hauteur, 1^m^ 03; diamètre du cerveau, 75 centim. ; diamètre de l'ouverture, 1^m^ 32.	
Cuivre.	76,10	Cuivre	71,00
Étain	22,30	Étain.	26,00
Fer et zinc	1,60	Zinc.	1,80
Plomb.	traces	Fer..	1,20
	100,00		100,00

(1) Richard. — *Cloches du beffroi de Rouen. — Revue de Rouen*, 15e année, nouvelle série, t. I, p. 17 (année 1847).

(2) Note sur la composition de l'alliage qui forme la cloche d'argent renfermée dans le beffroi de Rouen. — *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pour* 1831, p. 50.

Il n'y a pas une trace d'argent dans les deux cloches, et elles offrent, à très peu de chose près, la même composition.

Les légères différences qui existent dans les proportions des deux principaux métaux, cuivre et étain, entre les deux cloches du beffroi, s'expliquent très bien par ce fait que toutes les fois qu'on fond et coule de grandes masses d'alliage, il est impossible d'obtenir une homogénéité parfaite dans toutes les parties, attendu les différences de densité des métaux alliés, et parce que, dans les alliages non cristallisables, il y a plutôt simple mélange que combinaison chimique réelle ou à proportions constantes et définies.

Il est évident pour moi que c'est le même bronze qui a servi à la fabrication des deux cloches du beffroi.

Lorsque je transmettais ce renseignement scientifique à mon ami M. Richard, j'ignorais les résultats de ses investigations historiques, qui l'ont également conduit à ce fait capital que *la Cache-Ribaut* et *la Rouvel* sont de même époque, de même origine, et sont sorties toutes deux des fourneaux du même fondeur Jehan d'Amiens.

10° *Agraffe en bronze*, trouvée en 1851, par M. Barthélemy, architecte en chef de la cathédrale de Rouen.

Au commencement de l'année 1851, en démontant l'ancien pignon à jour, situé sur la grande rose du portail des Libraires de la cathédrale de Rouen, on a trouvé que les pierres des parties rampantes de ce pignon étaient reliées entr'elles par des agraffes de bronze, dont quelques-unes avaient environ 0 m 23 c. de longueur, avec retour d'équerre de chaque bout formant crochet d'environ 0 m. 05 c, et d'un équarrissage de 0 m. 02 c.; d'autres, plus petites, n'avaient qu'environ 0 m 18 c. de longueur, avec crochets de 0 m. 03 c et 0 m. 015 c. d'équarrissage. (*Voir la fig. 7 de la planche* 3) Les parties formant crochets

avaient été limées en forme de dents de scie sur leurs angles, afin, sans doute, de leur donner plus d'adhérence avec leurs scellements en plomb.

La présence de ces agraffes de bronze dans une construction de cette époque (XIVe siècle), est un fait d'autant plus curieux à constater que, dans les autres parties de l'édifice de la même époque, on n'a trouvé, jusqu'à présent, que des agraffes de fer, scellées également en plomb.

Sur l'invitation de M. Barthélemy, j'ai fait l'analyse du métal de ces agraffes. Il a un aspect rougeâtre et se laisse entamer facilement par la lime. Il m'a offert la composition suivante :

Cuivre.	71,870
Étain	6,114
Plomb.	21,930
	99,914

C'est, comme on le voit, un bronze dont on a voulu diminuer la dureté et accroître la malléabilité, par l'introduction d'une forte proportion de plomb.

VI.

Analyses de médailles antiques.

En 1847, on a trouvé un certain nombre de médailles en bronze, à Saint-André-sur-Cailly. M. Deville m'en a remis quelques-unes que j'ai analysées. Voici les caractères et la composition de ces médailles.

N° 1 ANTONIA ... Poids de la pièce .... 11 gram. 47, couleur jaune. — La limaille est d'un beau jaune de laiton.

Cette pièce, bien conservée, est à l'effigie d'ANTONIA AUGUSTA. L'autre face représente un homme enveloppé dans sa toge et tenant une boule. Des deux côtés et au bas de la figure, on voit, dans le champ de la médaille, les lettres S C. On lit sur cette face : TITUS CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS IMPERATOR.

Composition.	Cuivre	81,4
	Zinc	18,6
		100,0

C'est donc un véritable laiton. Le métal en a tous les caractères physiques; il est facile à limer et graisse la lime.

M. Gœbel avait annoncé, depuis longtemps, que tous les bronzes qui sont originaires de l'ancienne Grèce ou de ses colonies, en Italie, en Egypte, en Asie, etc., renferment du cuivre et de l'étain, ou bien du cuivre, de l'étain et du plomb, mais jamais de zinc. M. Erdmann, qui a analysé, en 1847, un certain nombre de monnaies grecques recueillies en Grèce par le professeur Ross (1), n'a pas trouvé la moindre trace de ce dernier métal dans les échantillons examinés par lui, et il en tire la conclusion que l'opinion de M. Gœbel est exacte. L'analyse que je rapporte sous le n° 1 prouve le contraire.

N° 2. DOMITIEN. . . Poids de la pièce . . . 16 gram. 64, couleur rouge. — La limaille a la couleur rouge pâle du bronze.

Cette pièce, en bon état, est à l'effigie de AUGUSTUS DOMITIANUS CONSUL. La face opposée, comme la précédente, mais sans inscription.

(1) Erdmann, *Journal für prakt. Chemie*. t. XL, p. 371.

Composition.....	Cuivre.....	88,8
	Étain.....	10,3
	Plomb.....	0,9
		100,0

N° 3. TRAJAN....Poids de la pièce.... 26 gram. 95.

Cette pièce est complètement oxydée, en fort bon état. La couleur de son intérieur est le jaune pâle.

Elle est à l'effigie de IMPERATOR CÆSAR NERVA TRAJAN AUG. GERMAN.

Composition....	Cuivre.....	85,1
	Étain.....	11,5
	Plomb.....	3,4
		100,0

N° 4. MARC-AURÈLE. Poids de la pièce... 24 gram. 95, couleur extérieure verdâtre.... couleur du métal intérieur jaune rougeâtre.

Cette pièce est en bon état. Elle est très épaisse.

Elle est à l'effigie de MARCUS ANTONIUS AUGUSTUS IMPERATOR.

L'autre face représente une Minerve assise? Les caractères sont illisibles.

Composition....	Cuivre.....	84,9
	Étain.....	10,5
	Plomb.....	4,6
		100,0

N° 5. COMMODE. Poids de la pièce..... 19 gram. 8,

Cette pièce est en bon état, et d'un jaune rougeâtre

pâle, avec des traces de patine. Elle est d'un jaune rougeâtre à l'intérieur. Elle est très épaisse.

Elle est à l'effigie de MARCUS AUREL. COMMOD. AUGUSTUS.

L'autre face présente une figure droite, avec les lettres S C; plus, à la gauche de l'S, une étoile à 8 rayons.

Composition.	Cuivre.	89,5
	Étain	9,6
	Plomb.	0,9
		100,0

N° 6. ALEXANDRE SEVÈRE. Poids de la pièce... 18 gram. 12.

Complètement oxydée, mais en bon état. Jaune rougeâtre à l'intérieur.

Elle est à l'effigie de l'Empereur Alexandre Sevère.

L'autre face présente une femme.

Composition. . . .	Cuivre.	89,0
	Étain	10,2
	Plomb.	0,8
		100,0

N° 7. PHILIPPE PÈRE. Poids de la pièce... 17 gram. 82

Cette pièce, en bon état, a une teinte rouge-brun, avec traces de patine. Jaune rougeâtre à l'intérieur.

Elle est à l'effigie de Philippe-Auguste père, Empereur.

L'autre face, dont les caractères sont illisibles, représente un individu ailé tenant une couronne.

Composition.	Cuivre.	88,8
	Étain	8,0
	Plomb.	3,2
		100,0

VII.

Analyses de divers fragments de plomb antiques

1° M. l'abbé Cochet m'a remis un morceau de plomb provenant du cercueil de Gundreda, fille de Guillaume-le-Conquérant, et épouse de Guillaume de Varenne, inhumée dans l'abbaye de Saint-Pancrace de Lewel (Angleterre), dans le XIe siècle, et exhumée en 1845, lors des travaux du chemin de fer de Brighton à Hastings.

Je me suis assuré que c'est du plomb ne contenant que des traces d'étain.

2° *Coffres de plomb* placés à l'intérieur de cercueils d'enfants, en briques rouges, trouvés en 1849, par M. l'abbé Cochet, dans le cimetière gallo-romain de Cany, dans la propriété de MM. Souday (1).

Le métal de ces coffres m'a offert la composition suivante :

Plomb.	95,60
Etain	4,40
Fer	traces.
	100,00

En 1831, j'ai fait connaître, dans la *Revue Normande* (2), l'analyse d'un cercueil romain en plomb, trouvé à Rouen, rue Saint-Gervais Le métal offrait, à peu de chose près, la composition du précédent, puisqu'il était formé de :

Plomb.	94,90
Etain	5,10
	100,00

(1) *Revue de Rouen*, 17e année, nouvelle série, t. III, p. 353, 407, 454 (année 1849).

(2) Premier volume, p. 467 et 649.

M. Dubuc avait également constaté, en 1827, qu'un cercueil romain trouvé dans la rue du Renard, à Rouen, était formé par un alliage de plomb et d'étain. Les Romains avaient donc reconnu que le plomb allié à l'étain est moins oxydable, moins altérable par le temps que le plomb seul.

« Ceci prouve, dit M. Dubuc, que les anciens avaient déjà de grandes connaissances en métallurgie (1). »

3° *Fiole en plomb*, trouvée en 1849, par M. l'abbé Cochet, dans une petite construction en brique, ou *cinerarium* du cimetière gallo-romain de Cany.

Cette fiole, qui devait être un de ces vases à parfums ou à libations que les anciens plaçaient à côté des corps dans les sépultures, était trop usée pour qu'on pût en apprécier la forme. Elle était formée par un alliage ainsi constitué ;

Plomb	60
Etain	40
	100

4° *Plombs provenant de cercueils* trouvés, en 1852, dans le couvent des Dames d'Ernemont, à Rouen.

Voici les renseignements que M. l'abbé Cochet m'a transmis, en m'envoyant ces plombs :

« En 1852, pendant les mois de mai et de juin, les religieuses d'Ernemont de Rouen ayant fait creuser les fondements d'une construction nouvelle dans la partie de leur monastère qui est située sur la *rue d'Ernemont*, découvrirent un cimetière antique composé de plus de vingt-cinq sépultures, dont plusieurs étaient formées avec des cercueils en plomb. Ces sarcophages, au nombre de

(1) Dubuc. — *Antiquités romaines* — Communication faite à l'Académie royale des Sciences de Rouen, dans sa séance du 11 août 1827 (*Précis des travaux de l'Académie de Rouen pour* 1827, p. 85.)

huit, étaient placés à 50 ou 60 centimètres du sol. Il y en avait trois grands, deux moyens et trois petits, renfermant tous un seul corps, dont les pieds étaient au sud-est et la tête au nord-ouest. Des clous en fer, semés autour des cercueils de plomb, indiquaient que ces sarcophages avaient été renfermés dans des coffres de bois depuis longtemps disparus.

« Un des cercueils de plomb était couvert de têtes d'hommes, espèces de mascarons très saillants et renfermés dans des cercles octogones. La plus belle de ces têtes, cependant, celle du milieu du couvercle, était contenue dans un cercle rond. Ces têtes étaient au nombre de sept sur le couvercle; sur le sarcophage, on n'en comptait pas moins de treize.

« Un autre sarcophage comptait, sur son couvercle, cinq médaillons semblables à ceux du premier. Généralement, on les regardait comme des emblèmes d'Apollon ou de Phébus.

« A la tête de la plupart de ces cercueils avait été tracée, avec un couteau, une croix de Saint-André. Cependant, tous les archéologues qui les ont vus les considèrent comme païens et très voisins de l'époque romaine. Les terrains dans lesquels ils gisaient étaient remplis de fragments de tuiles à rebords, et ils y ont laissé voir une médaille en bronze de Vespasien.

« J'ajoute que la parfaite ressemblance de la forme de ces tombeaux avec les cercueils gallo-romains que j'ai rencontrés à Cany en 1849, m'engage aussi à les reporter au IVe siècle de notre ère. Il ne faut pas perdre de vue non plus que ce cimetière antique était placé sur le bord de la voie romaine allant de Rouen à Beauvais, vieille route impériale dont le souvenir vit encore dans le nom de *rue Beauvoisine*. Au moyen-âge, ce coin de terre faisait partie du fameux *Champ-du-Pardon*, où un pape fit

prêcher les indulgences de la Croisade, et où furent inhumés quatre gentilshommes normands au temps de Charles-le-Mauvais. »

J'ai analysé les plombs de trois des cercueils les plus intéressants. Voici mes résultats :

Composition.	Grand cercueil.	Petit cercueil.	Tout petit cercueil.
Plomb . .	94,995	94,635	97,00
Etain. . .	5,005	5,365	3,00
	100,000	100,000	100,00

VIII.

Analyses de divers objets en argent et en or.

1° M. l'abbé Cochet m'a prié d'analyser une *boucle d'oreille* trouvée par lui, en 1850, dans le cimetière mérovingien d'Envermeu.

J'ai reconnu que cette boucle est en argent, allié à beaucoup de cuivre et à un peu d'or. Il y a des traces de plomb.

La boucle était entièrement noircie à sa surface par des sulfures métalliques, qui se sont formés à l'époque où la putréfaction du cadavre auquel cet ornement appartenait a produit des dégagements d'hydrogène sulfuré.

2° Une *bague*, trouvée dans le même cimetière, est en argent pur.

3° *Monnaies mérovingiennes en or, des* VIe *et* VIIe *siècles*, trouvées à Lucy, près Neufchâtel, en 1851, par M. l'abbé Cochet

Ces monnaies, au nombre de cinq, d'une parfaite conservation et en partie inédites, appartiennent à des époques et à des lieux différents. Elles étaient cachées sous la plaque du baudrier de cuir d'un soldat franc, dont le squelette gi-

UNIV. OF MICH.

Fig. 1re

Avers BVRDEGALA FIT – Revers + BERE[illegible]ES.

Fig. 2.

Avers VATVNACO FIT – Revers ALEMVNDVS.

Fig. 3.

Avers T+VRONV – Revers DOMNIGIRIFOMO.

Fig. 4.

Avers +D[illegible]VER – Revers VOC[illegible].

Fig. 5.

Avers +VNIE.... – Revers [illegible]DO+MO.

Fig. 6.

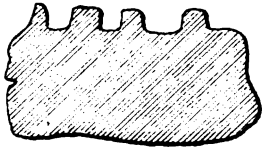

Objet trouvé dans un cercueil en plomb du Cimetière de Canv. (V. p. 178.)

Fig. 7

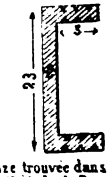

Agraffe en bronze trouvée dans le portail des Libraires de la Cathedrale de Rouen. (V p 162.)

Lith. de A. Péron, Rouen

sait dans une des fosses taillées dans la craie marneuse du cimetière mérovingien découvert par M. Cochet, en septembre 1851, à Lucy, village du pays de Bray, situé dans la vallée de l'Eaulne, à six kilomètres de Neufchâtel et de Londinières (1).

L'importance et la beauté de ces triens ne me permettaient pas de les couper pour en faire une analyse quantitative. Il ne m'a été possible que d'en détacher, sur les bords, de légères parcelles ; j'ai dû alors me contenter de reconnaître si l'or était pur ou allié. Toutefois, avant de faire cette prise de matière, j'ai pesé chaque pièce à une balance de précision. Voici mes résultats. (*Voir la planche* 3) :

N° 1... Poids : 1 gramme 322.
Couleur jaune pâle.
L'or est allié à très peu d'argent Il y a des traces de fer.

N° 2... Poids : 1 gramme 21.
Couleur jaune pâle.
Même composition que le n° 1.

N° 3... Poids : 1 gramme 215.
Couleur jaune un peu plus pâle que les précédents.
Or, avec plus d'argent. Traces de fer.

N° 4... Poids : 1 gramme 225.
Couleur presque blanche.
Or, avec beaucoup plus d'argent et de fer que les précédents.

N° 5... Poids : 1 gramme 235.
Couleur presque blanche.
Même composition que le n° 4.

---

(1) Cochet.— Note sur cinq monnaies d'or trouvées dans le cimetière mérovingien de Lucy, près Neufchâtel, en 1851. (*Revue de Rouen et de la Normandie*, 20e année, avril 1852, n° 4, p. 213.)

Aucune de ces monnaies n'est en or fin. La présence de l'argent, et l'absence du cuivre, prouvent qu'elles ont été faites avec de l'or natif qui a été simplement fondu et coulé. On sait, en effet, que l'or natif est presque toujours allié à plus ou moins d'argent.

IX.

L'argenture était connue des anciens.

Dans le courant de juin 1847, on découvrit à Avranches (Manche), un petit trésor de 450 pièces gauloises, qui étaient renfermées dans un pot de terre. M. Deville s'empressa de m'envoyer une de ces pièces, pour en connaître la composition chimique.

Cette pièce était blanche et ne portait aucune inscription. Elle appartenait évidemment, par son caractère, et par le lieu où elle a été trouvée, à la série des médailles armoricaines. M. Deville n'a pu fixer son âge d'une manière certaine, mais il est convaincu qu'elle ne devait pas être postérieure aux premières années de la conquête des Gaules par les Romains.

Voici ce que son analyse m'a fourni :

Cuivre	96,90
Argent	3,10
Plomb	traces.
	100.00

Cette pièce est recouverte d'argent, et je la regarde comme une médaille de cuivre qui a été argentée.

Nous savons déjà, par mon premier mémoire (1), que

(1) J. Girardin, *loco citato*, art. 9, p. 22.

les Gaulois argentaient les métaux ; mais comment opéraient-ils ? C'est ce que l'histoire ne nous a pas encore appris. Ils devaient employer le moyen le plus simple, à savoir la superposition de feuilles d'argent sur le métal moins précieux, en déterminant l'adhérence à l'aide de la chaleur et d'une pression longtemps exercée.

Quand on apprend par Pline qu'il y avait, bien avant son époque, des faux-monnayeurs, et qu'on fabriquait des *monnaies fourrées*, on n'est plus étonné de trouver l'argenture pratiquée avec succès, et dès les premiers temps de l'Empire et chez les Gaulois, car cet art est beaucoup moins difficile que la falsification des monnaies, que la coupellation, que l'art de l'essayeur (*ars denarios probare*), déjà connus et mis en œuvre (1).

X.

Le plaqué d'argent était connu des anciens.

1° Dans le courant de juin 1847, M. Deville m'a prié d'examiner une feuille métallique très mince qu'il avait détachée de la surface d'un plat en bronze d'origine gallo-romaine. Un centimètre carré de cette feuille pesait cinq centigrammes.

J'ai constaté que cette feuille métallique était en argent, non en argent pur, mais allié à un peu de cuivre, comme notre argent de monnaies et d'ustensiles. Le métal a été noirci par le temps ; il était recouvert d'une légère couche de sulfure d'argent, comme cela arrive sur nos objets d'argent à la longue.

(1) Pline, *Histoire naturelle*, XXXIII.

2° *Boucle en bronze* d'un baudrier de soldat franc, trouvée en 1850, par M. l'abbé Cochet, dans le cimetière mérovingien d'Envermeu.

Cette boucle est recouverte d'une feuille d'argent assez épaisse que l'oxydation du métal inférieur a soulevée et détachée. Cet argent est allié à du cuivre ; j'y ai trouvé aussi une trace de fer.

3° *Plaque et boucle de ceinturon en fer*, trouvées à Londinières en 1850, par M. l'abbé Cochet.

Cette plaque, une des plus grandes qu'on ait trouvées jusqu'ici, est en fer recouvert d'une lame d'argent.

4° *Métal provenant d'incrustations existantes sur une plaque de ceinturon en fer*, trouvée par M. l'abbé Cochet dans le cimetière mérovingien d'Envermeu ou de Parfondeval.

Ces petites parcelles étaient de l'argent pur.

Voilà de nouvelles preuves que les anciens connaissaient l'art de recouvrir les métaux altérables de métaux protecteurs. Ils faisaient du *plaqué d'argent*, comme nous en faisons encore, par la juxtaposition et la pression de la lame d'argent sur le métal oxydable.

Plus on étudie à fond l'antiquité, plus on se convainc que les anciens sont nos maîtres sur bien des points de la technologie. Sans doute, chez eux, les sciences physiques et chimiques n'étaient point formulées en corps de doctrine, ni même professées comme sciences expérimentales. Mais, grâce au hasard, à l'expérimentation, au tâtonnement, à une longue habitude, ils étaient arrivés à des résultats inouïs dans les arts industriels. Chacun trouvait et tâchait de garder son secret. Les peintres, les teinturiers, les verriers, les potiers, les orfèvres, les joailliers, les métallurgistes, étaient habiles, et ce n'est pas sans un profond étonnement qu'on acquiert la preuve, en parcourant nos musées archéo-

logiques, que les anciens étaient véritablement très avancés dans la pratique des arts chimiques.

XI.

Analyses d'ossements humains d'une haute antiquité.

1° *Ossements humains* du cimetière antique de Saint-Pierre-d'Epinay, près Dieppe.

Dans les vastes déblais entrepris pour l'entrée du tunnel qui met en communication la vallée de Dieppe avec celle de la Scie, les terrassiers anglais ont rencontré, au commencement de 1847, une masse de sépultures tellement agglomérées sur un seul point, que leur réunion peut constituer un cimetière antique.

Notre ami, M. l'abbé Cochet, a publié, sur cette importante découverte, un très curieux mémoire, dans lequel il établit que la sépulture d'Epinay devait appartenir à une famille franque qui habitait ce hameau, et qui exploitait peut-être les salines établies dans cette vallée, dès le septième siècle (1).

M. l'abbé Cochet m'a prié de faire l'analyse de quelques-uns des ossements recueillis par lui. Je me suis rendu à ce désir, et voici la note que je relève de mon registre de laboratoire, à la date du 24 avril 1847.

Ces os, très légers et poreux, ressemblent assez bien aux os qui ont subi l'action de la vapeur d'eau dans l'appa-

---

(1) *Revue de Rouen*, 15e année, nouvelle série, t. I, p. 230. — (Année 1847.)

reil de D'Arcet pour l'extraction de la gélatine ; seulement ils ont une couleur jaunâtre.

Desséchés à +100°, pour les priver du peu d'eau interposée qu'ils contiennent, ils m'ont offert la composition suivante :

Matière organique azotée. . .	15,25
Sous-phosphate de chaux. . . .	72,90
Phosphate de magnésie . . .	2,60
Carbonate de chaux.	9,25
Fluorure de calcium, Alumine. . . . . , Silice . . . . . , Oxyde de fer . . .	traces
	100,00

La grande quantité de matière organique, que ces os contiennent encore, prouve qu'ils ont séjourné dans un milieu sec, où les phénomènes de la décomposition putride ne pouvaient que difficilement s'opérer.

2. ***Ossements romains*** trouvés à Vernon en 1844.

Ces ossements, trouvés dans la terre végétale et envoyés par M. l'abbé Cochet, ont absolument le même aspect que les précédents ; ils sont toutefois plus colorés et plus souillés de terre. On voit bien, par leur composition, l'influence que le milieu humide, dans lequel ils ont séjourné, a exercé sur eux.

Après une dessiccation préalable à +100°, l'analyse chimique y a démontré :

Matière organique azotée. . .	10,00
Sous-phosphate de chaux. . .	74,00
Phosphate de magnésie . . .	1,10
A reporter.	85,10

Report.	85,10
Carbonate de chaux	14,90
Fluorure de calcium. Oxyde de fer	traces
	100,00

3° *Ossements* trouvés dans le cimetière mérovingien de Londinières, en octobre 1847.

Une médaille de *Tetricus* (273) les accompagnait. On reconnaît sur ces os l'empreinte verte des boucles de bronze qui attachaient les couteaux et les sabres des guerriers dont ces débris proviennent.

Ces ossements se composent de fragments d'un crâne et d'os du bras. Ils ont une couleur fauve, un tissu très dense. Ils sont lourds, et ne paraissent pas avoir subi une grande altération.

Voici leur composition sur 100 parties en poids, après une dessiccation à +100° :

Matière organique azotée. . .	19,39
Carbonate de chaux	19,28
Sesqui-phosphate de chaux . .	36,60
Phosphate de magnésie . . .	4,28
— d'alumine . . .	6,44
Silice, alumine et oxyde de fer	14,00
	99,99

Le terrain dans lequel ces ossements ont été trouvés est un calcaire marneux, recouvert d'une légère couche de terre végétale. Ce sol était donc bien choisi au point de vue de la conservation des corps, et en effet, malgré tant de siècles écoulés, on eût dit que l'inhumation de quelques-uns était toute récente. Cependant, malgré ces conditions favorables, la composition anormale qu'ils m'ont offerte démontre bien qu'ils ont été soumis à des actions chimiques qui les ont modifiés profondément.

XII.

Examen de divers objets de nature organique trouvés dans des fouilles.

1° *Objet en fer* qui paraît avoir été muni d'un fourreau en cuir, trouvé à la ceinture d'un squelette, dans le cimetière mérovingien de Londinières, en octobre 1847.

Ce fragment présente une couleur jaune-orange, due à ce qu'il est converti complètement en peroxyde de fer hydraté. Il est recouvert, sur plusieurs points, de taches grises qui peuvent facilement être enlevées.

Traitée par l'eau bouillante, cette matière grise lui cède une substance organique qui ne donne point à l'eau la propriété de se prendre en masse ou en gelée par le refroidissement, mais qui, évaporée à siccité et chauffée dans un tube, répand l'odeur de corne brûlée et ramène au bleu, en quelques instants, le papier rouge de tournesol.

Il y a donc, sur cet objet en fer, des traces d'une matière animale qui, très probablement, a été le cuir du fourreau de cette arme.

M. l'abbé Cochet regarde cet objet comme un de ces couteaux en fer si communs dans les sépultures mérovingiennes.

2° *Objet* trouvé dans un cercueil en plomb du cimetière de Cany, en 1849.

M. l'abbé Cochet me posait ces questions, en m'envoyant cet objet :

« Est-ce du cuir? de l'étoffe? ou de la peau? »

Cette matière noirâtre m'a offert, au milieu d'une poudre grossière, un fragment d'une certaine étendue présentant un bord dentelé. (*Voir la fig.* 6 *de la planche* 4.)

C'est une matière animale azotée ; car, par la calcination dans un tube, elle donne des vapeurs blanches, alcalines, d'une odeur de corne brûlée, de l'huile empyreumatique, et elle laisse un résidu noir charbonneux.

Elle se gonfle dans l'eau, mais n'abandonne rien à ce liquide froid. Par l'ébullition, elle lui cède une substance organique, qui est précipitée par l'acide tannique et l'alcool.

L'alcool et l'éther sont sans action sur elle.

Elle se gonfle dans l'eau de potasse, la colore d'abord en jaune, puis en brun, et finit par s'y dissoudre complètement.

D'après ces caractères, cette matière me paraît être de la peau non tannée.

3° *Couteau de fer, avec sa gaine en cuir ou en peau*, provenant du cimetière mérovingien d'Envermeu.

Par suite de mes expériences, il est évident qu'il y a autour de ce couteau, fortement corrodé par l'oxydation, une matière organique azotée ; mais l'altération de cette matière est telle, qu'il m'a été impossible de reconnaître si c'était autrefois du cuir ou de la peau non tannée.

4° Sous le nom de *Charbon de bois* trouvé dans le cimetière de Londinières, M. Cochet m'a envoyé une matière noire, légère, friable, brûlant sans résidu. Par la calcination dans un tube fermé, elle donnait des vapeurs d'eau ayant une légère odeur de matière végétale en décomposition. Elle communiquait à l'eau de potasse bouillante une couleur foncée de vin d'Alicante.

Cette matière, qui enveloppait les squelettes de Londinières, n'est donc pas du charbon, comme le supposait mon savant ami, mais bien une espèce de *lignite* ou bois fossile, reste des cercueils en bois dans lesquels les cadavres furent inhumés.

5° *Substance* provenant des fouilles de Cany, contenue

dans un petit vase en bronze, et qu'on supposait être un parfum.

Cette substance, sous forme de croûtes minces et de poussière, a la couleur de la cendre de bois.

Elle cède à l'eau distillée bouillante une matière incolore, qui précipite par le tannin et par l'alcool, et non par le chlore et les acides, et qui donne par la calcination les caractères des principes azotés.

La substance ne cède rien à l'esprit de vin et à l'éther.

La partie insoluble dans ces divers véhicules fait une légère effervescence avec les acides. C'est un alliage de plomb et d'étain, avec des traces de cuivre, passés à l'état d'oxydes hydratés et carbonatés.

Il m'est impossible de définir, par suite de cette analyse, quel a pu être le mélange introduit primitivement dans le vase; il est certain qu'il s'y trouvait une matière animale; mais de quelle nature? C'est ce que je ne puis dire.

REMARQUABLE EXEMPLE

D'INTOXICATION PAR VENIN ANIMAL,

OU

CAUSE DE LA MORT DU DOCTEUR QUESNEL,

DE ROUEN (1).

Lecture faite dans la Séance du 19 Décembre 1851,

PAR

M. LE Dr VINGTRINIER.

Un évènement aussi déplorable qu'extraordinaire est venu attrister le corps médical de Rouen, et lui donner en même temps un redoutable enseignement; mercredi 12 novembre dernier, à 5 heures du soir, M. le docteur Quesnel a succombé aux suites d'un accident qui peut se reproduire et menacer chaque jour les médecins; il s'agit d'une inoculation.

Mardi 4 novembre, à 9 heures du soir, l'honorable docteur saignait un M. Jos..... qui avait été pris la veille d'une angine aiguë inflammatoire avec symptômes généraux et locaux très-prononcés; M. Jos..., dont la constitution paraissait excellente, mourut après une maladie qui ne dura que quarante-huit heures.

---

(1) La *Gazette des Hôpitaux*, du 31 janvier 1852, a publié plusieurs observations du Dr Leclerc, de Caen, qui présentent quelques analogies avec le cas du Dr Quesnel.

La saignée opérée, notre confrère, en essuyant sa lancette, se fit une légère incision au doigt médius de la main droite, près de l'ongle et du côté de l'indicateur ; le sang parut aussitôt et assez abondamment pour l'engager à se servir d'un morceau de papier, et l'entourer afin de ne plus être gêné dans le nétoiement de sa lancette ensanglantée, et pour écrire une prescription.

Occupé de la gravité des symptômes si brusques et si inquiétants de la maladie qu'il observait, impressionné par les paroles de désespoir de la famille Jos..., et continuant à prendre part à une consultation commencée, le docteur Quesnel ne songea pas à l'accident qui l'intéressait ; son confrère, M. Achille Flaubert, ne fut pas non plus engagé à y porter son attention ; en effet, rien ne pouvait donner l'éveil, car l'inspection de la gorge du malade n'avait laissé reconnaître qu'une surface enflammée, très-rouge, et ne présentant ni taches gangréneuses, ni exsudations vénéneuses. Il est même positif qu'après la mort il n'en existait pas sur la pièce anatomique détachée, ainsi qu'a pu s'en assurer l'honorable M. Flaubert, qui me l'a affirmé.

Quoi qu'il en soit, la plaie du doigt ne se guérit pas par adhésion immédiate ; elle devint le siége d'une inflammation et d'une suppuration. Le gonflement, la douleur et la rougeur se développèrent ensemble, et le sixième jour, après la coupure, le médecin appelé vit une *pustule* ressemblant assez à un bouton de vaccin en suppuration avancée.

L'*incubation* dénonça ses premiers signes le dimanche 9 novembre, cinquième jour après l'incision faite au doigt ; alors le malade ressentit dans la journée un malaise général et un froid singulier dont il se plaignait pendant le cours de ses visites ; il ressentit des frissons, des maux de tête, etc.

Rentré chez lui, dans le milieu du jour, le docteur Ques-

nel répéta qu'il allait être malade sérieusement; il fit remarquer à sa femme un gonflement survenu à son doigt et à sa main; il se fit appliquer un cataplasme.

Dans la nuit, le bras se tuméfia, et le lundi 10 novembre, sixième jour, les glandes axillaires devinrent douloureuses, gonflées, ainsi que le tissu cellulaire de la région pectorale et scapulaire. M. Quesnel fit alors promener des cataplasmes laudanisés sur toutes les parties douloureuses, sans se souvenir ou peut-être en affectant, devant les personnes de sa maison, de ne pas se souvenir de l'accident du 4 novembre.

Dans la soirée du lundi et dans la nuit du lundi au mardi, troisième jour du développement des symptômes généraux, et septième du jour de l'inoculation, la fièvre devint très forte, des sensations internes de souffrance le surprirent, et, à onze heures du soir seulement, il consentit à faire appeler son ami, le docteur Voranger, qui constata les symptômes susdits, locaux et généraux, excepté l'état du doigt que M. Quesnel se refusa de faire voir, malgré les sollicitations de Mme Quesnel; il prétendit avec humeur qu'il s'était écorché au doigt avec une écaille d'huître, et que cela n'avait aucun rapport avec ce qu'il avait au bras; il est vrai que cela était arrivé; mais trois semaines s'étaient écoulées depuis cet accident, et il n'en était pas resté la moindre trace.

Cependant, le docteur Voranger, déjà inquiet de ce qu'il avait vu et regrettant de n'avoir pas inspecté le doigt malade, revit dès le lendemain M. Quesnel; il constata, à l'endroit de l'incision, une sorte de *pustule* en suppuration, et apprit seulement alors dans quelles circonstances l'accident était arrivé.

Ce même mardi, septième jour de l'inoculation, les parties engorgées, c'est-à-dire la main, le bras, l'aisselle, la peau, etc..., les graisses environnantes, le côté corres-

pondant du cou étaient plus gonflés ; partout la face avait pris la teinte pâle ou livide, prélude de la gangrène ; d'autre part, les symptômes généraux marchaient vite, le pouls était petit, le ventre était devenu ballonné, les douleurs de tête s'étaient accrues, et, malgré les efforts intellectuels du malade, quelques paroles délirantes échappaient. Effrayé de l'aggravation survenue pendant la nuit, M. Voranger alla exposer ce qui arrivait au docteur Leudet ; bientôt réunis auprès du malade, nos confrères n'hésitèrent pas à voir, dans tout l'appareil des symptômes locaux et généraux, un *empoisonnement par venin animal*, comparable à celui de la vipère ou aux effets toxiques de certaines sanies putrides.

Mais que faire ! l'infection était générale, les symptômes faisaient des progrès, le pouls s'affaiblissait, les forces vitales s'amoindrissaient, l'intelligence seule se maintenait intacte, sauf dans quelques instants ; le mercredi, à trois heures, le docteur Quesnel s'entretenait encore avec lucidité avec un ecclésiastique de ses amis ; mais, peu après, la divagation des idées se montra continue, et, à cinq heures, après huit jours d'inoculation, et moins de quatre de l'apparition des symptômes, notre malheureux confrère succomba ; il n'était âgé que de cinquante ans, et sa constitution, comme sa santé, étaient des meilleures.

Ce fait, si extraordinaire, nous porte la solution de ces deux propositions : 1° que le sang, chez l'homme, peut se vicier spontanément et en quelques heures, et que cette viciation est transmissible par inoculation ;

2° Que le sang passé à l'état inflammatoire peut, par l'inoculation, produire les accidents des venins.

L'honorable docteur Quesnel méritait à tous égards les regrets qui l'ont accompagné au tombeau ; son souvenir vivra dans le cœur de ses confrères qui l'estimaient tous ; mais le corps médical entier se souviendra qu'il est mort

au champ d'honneur de sa profession, et que la science lui est redevable jusque dans sa fin si funeste.

5 décembre 1851.

NOTA. — Cette observation ayant été rédigée par moi sans avoir vu le malade et sur des notes données, j'ai cru devoir la communiquer aux deux confrères qui ont été le plus à portée de connaître tous les détails de l'événement et de la maladie : le docteur Daubeuf, neveu de M. Quesnel, et le docteur Voranger, son ami particulier, qui ne l'a pas quitté, ont bien voulu m'écrire pour m'assurer que la rédaction de cette note est, en tous points, conforme à la vérité et à leur opinion personnelle.

OBSERVATION

D'UN

CAS DE MORVE AIGUË

CHEZ L'HOMME,

Par M. J. LÉGAL.

(Séance du 30 Janvier 1852.)

Le 29 novembre 1847, Auguste Terrien, âgé de cinquante ans, voiturier, demeurant à Janval, hameau situé à deux kilomètres de Dieppe, homme fort et vigoureux, eut la jambe gauche prise entre deux énormes pierres, en déchargeant sa voiture. La douleur fut excessive. Les personnes accourues à ses cris, pour le dégager, furent obligées de recourir à l'emploi d'un levier. Néanmoins, cet accident ne donna lieu à aucune lésion du membre, et Terrien, pour se remettre de la vive secousse qui en avait été la suite, se borna à garder le lit pendant deux jours

Le 1er décembre, il se sent en état de retourner à ses travaux ; mais, en se levant, il est pris d'une violente douleur lombaire et contraint de se remettre au lit. Cette douleur occupait le côté gauche des lombes.

Le 2 décembre, je suis appelé à donner des soins au malade. La douleur occupe toujours le même point et se prolonge le long de la crête iliaque du même côté. La par-

tie malade n'est le siége d'aucun gonflement. Point de changement de couleur à la peau, point d'augmentation de la douleur à la pression, point de fièvre ; la langue est légèrement blanchâtre.

PRESCRIPTION : Frictions sur la partie douloureuse avec un liniment opiacé ; cataplasmes émollients ; limonade ; repos ; diète.

3 Décembre. — La douleur a augmenté d'intensité.

PRESCRIPTION : quinze sangsues (*loco dolenti*) ; le reste (*ut suprà*).

4 Décembre. — L'émission sanguine locale a produit un soulagement notable ; les douleurs du flanc ont sensiblement diminué ; mais, en revanche, la moindre pression dans cette région est douloureuse. La langue est sale ; le malade accuse de l'empâtement de la bouche. La fièvre est nulle, et cependant, Terrien a, sur sa position, les plus graves inquiétudes que rien pourtant ne semble justifier.

PRESCRIPTION : 45 grammes de sulfate de magnésie ; limonade ; bouillon de veau léger.

5 Décembre. — A la suite de l'emploi du purgatif, douze selles abondantes et fétides. Les douleurs du flanc sont moindres ; on remarque une amélioration sensible dans l'état du malade.

6 Décembre : Les douleurs du flanc ont complètement disparu ; mais il est survenu des douleurs vagues dans les membres et surtout les membres inférieurs. Ces douleurs sont plus vives dans le pied droit que dans les autres parties, et elles présentent, dans les orteils du même côté, une plus grande intensité encore. Il n'existe d'ailleurs, dans aucun de ces points, ni rougeur ni gonflement. La langue est sale, mais humide. Le malade a eu quelques

selles liquides et fétides. La peau est plus chaude ; le pouls prend un peu de fréquence (70-74).

Prescription : Eau de sedlitz, trois verres dans la journée ; limonade citrique.

7 Décembre. — Dans la soirée du 6 décembre, redoublement fébrile; insomnie dans la nuit avec commencement de délire. Le 7, la chaleur à la peau augmente ; une sueur abondante inonde tout le corps ; le pouls est plus fort et plus fréquent (78–80) ; les douleurs des membres sont plus considérables. Plusieurs évacuations liquides et toujours fétides.

Même prescription

8 Décembre. — Redoublement fébrile qui a duré de cinq heures du soir à cinq heures du matin, plus intense que le jour précédent. Tous les symptômes observés la veille ont également augmenté d'intensité ; la peau est très chaude ; la sueur très abondante. Le pouls, toujours très fort, très développé, augmente de fréquence (84–86) ; persistance de la douleur des membres ; délire continuel ; agitation très grande ; selles liquides, et présentant toujours la même fétidité.

Prescription : Sulfate de quinine, 1 gramme 50 centigrammes.

9 Décembre. — Le redoublement a reparu le 8 ; il a duré de neuf heures du soir à cinq heures du matin. Cependant le délire a été à peu près nul et l'agitation moins considérable. La douleur des membres a un peu diminué ; le pouls n'a pas sensiblement changé ; la chaleur à la peau est la même ; la sueur reste abondante. La matière des garde-robes continue à être liquide et à présenter une fétidité extrême. Le malade accuse un sentiment de faiblesse générale.

Prescription : Sulfate de quinine 2 grammes ; limonade avec le sulfate de fer ; quelques tasses de bouillon de veau.

10 Décembre. — Dans la soirée du 9, le redoublement a repris son intensité, commençant plus tôt que les jours précédents. Le 10, l'affaissement général augmente ; le pouls est à 90 et peu développé ; subdélire continuel ; douleurs vagues ; langue sèche, difficulté de la parole ; évacuations présentant les mêmes caractères.

Même prescription que la veille.

11 Décembre. — Le redoublement s'est manifesté le 10 comme le jour précédent, mais avec un surcroît de force. Le malade présente le cachet d'hébétude des affections typhoïdes. Le délire est incessant ; cependant on peut obtenir du malade réponse aux questions qu'on lui adresse. Persistance des douleurs vagues ; chaleur à la peau ; aucune apparence de taches ; sueur toujours abondante, surtout la nuit ; langue sèche ; gargouillement dans la fosse iliaque droite ; mêmes caractères des évacuations ; pouls à 94, dur, contracté et repoussant le doigt.

Prescription : Sulfate de magnésie 45 grammes ; deux larges vésicatoires aux jambes ; infusion de violettes.

12 Décembre : La nuit a été un peu moins agitée ; la face conserve le même cachet d'hébétude, le pouls est moins dur, la langue moins sèche. Le purgatif a produit douze selles ; la matière des évacuations présente toujours une odeur fétide. La douleur des membres a sensiblement diminué.

Prescription : Entretenir les vésicatoires ; infusion de violettes ; bouillon de veau très léger ; trois verres d'eau de sedlitz.

13 Décembre. — La nuit a été mauvaise ; le malade se tourmente et se plaint beaucoup. La stupeur persiste ; toute la face est le siége d'un gonflement peu sensible ; la séche-

resse de la langue a reparu ; la parole est difficile et la voix nasonnée. Les selles présentent toujours les mêmes caractères. Le pouls est large et développé ; il augmente de fréquence ; le nombre des pulsations est de 96–100.

Même prescription.

14 Décembre.— L'agitation du jour a augmenté dans la nuit ; le pouls est tout aussi fréquent, mais il est petit et dur. Langue sèche ; cinq à six selles, toujours liquides et répandant la même odeur fétide. La peau est le siége d'une éruption de pustules environnées d'une auréole rouge. Sur le milieu du front, on observe un gonflement de dix centimètres de diamètre environ, avec couleur violacée de la peau. Ce gonflement représente une sorte de tumeur mal circonscrite, empâtée, se déprimant sous le doigt et donnant lieu à une sensation très obscure d'une collection de liquide. La pression, dans ce point, ne produit pas de douleur notable.

Le nez est légèrement gonflé ; de la narine gauche s'écoule un liquide composé de sérosité mêlée de sang.

Le troisième orteil du pied droit est le siége d'un gonflement exactement semblable à celui qui existe au front ; la peau qui le recouvre est d'une couleur violacée tirant sur le noir ; comme au front, elle paraît soulevée par une certaine quantité de liquide ; une rougeur inflammatoire environne ce gonflement ; au front et à l'orteil, la chaleur n'est point diminuée.

Même prescription.

Le 14 au soir, le gonflement du front et de l'orteil n'a pas changé ; la tuméfaction du nez est plus considérable ; la peau, dans cette partie, est rouge et luisante. Les yeux sont rouges et remplis de pus. La tuméfaction du nez s'étend à droite et à gauche jusqu'aux pommettes ; la peau, dans ces deux points, est également rouge et luisante. Les symptômes généraux sont les mêmes.

Prescription : Sulfate de magnésie, 45 grammes ; poudre de quinquina, de charbon et de camphre, de chaque 1 gramme 50 centigrammes pour douze bols, à prendre un bol toutes les heures.

15 décembre. — La nuit a été très agitée, le délire incessant ; des évacuations involontaires d'urines et de matières fécales ont eu lieu dans la nuit. La fièvre est continue, sans redoublement ; le pouls augmente de fréquence (110), il est petit et dépressible. Le délire dure sans cesse ; la langue est sèche et fuligineuse ; la matière des selles présente toujours une fétidité extrême. La chaleur de la peau reste la même, l'éruption pustuleuse est plus abondante ; le gonflement du nez et des pommettes est plus considérable ; écoulement purulent de la narine droite ; la narine gauche donne issue à un liquide séro-sanguinolent. On remarque, à l'entrée des narines, plusieurs ulcérations et quelques pustules. Les paupières présentent un commencement de gonflement ; elles laissent échapper du pus en assez grande quantité Le gonflement noirâtre du front n'a pas changé ; toute la partie supérieure du visage offre une teinte violacée très appréciable. Même état de l'orteil du pied droit ; il existe à la main droite, occupant l'articulation métacarpo-phalangienne du médius, un gonflement rouge à la circonférence, violacé au centre et assez douloureux à la pression.

Prescription : Continuer l'eau de sedlitz ; potion avec une décoction de quinquina et 15 grammes d'acétate d'ammoniaque ; frictions avec 60 grammes d'onguent mercuriel.

15 décembre, à trois heures. — Le délire continue toujours ; le malade est plongé dans un coma dont on le retire difficilement et dans lequel il retombe bien vite. La langue et les lèvres sont tremblantes ; soubresauts dans les tendons. La tuméfaction de la face est plus considérable ; l'écoule-

ment nasal est toujours très abondant. La rougeur du pied droit est plus étendue ; l'éruption est plus confluente ; on observe un certain nombre de pustules volumineuses, arrondies comme pemphigoïdes. Cette éruption présente cette particularité assez remarquable, que quelques-unes des pustules qui la constituent ont atteint leur période de dessication ; d'autres sont en pleine suppuration ; d'autres enfin, très petites, ne font que commencer à se développer et n'en sont qu'à leur première période. Le pouls, petit, dépressible, est à 110 ; les vésicatoires ont très peu suppuré.

Prescription : Nouvelles frictions avec 60 grammes d'onguent mercuriel ; décoction de quinquina, même potion, mêmes bols.

Le soir, même état : Le malade n'allonge plus la langue ; les évacuations sont toujours involontaires et répandent, dans l'appartement, une odeur insupportable ; du pus s'échappe toujours en abondance des paupières ; l'écoulement des fosses nasales ne fait qu'augmenter ; je me suis assuré que la matière de cet écoulement ne présentait point d'odeur fétide.

Même prescription ; fumigations chlorurées dans la chambre du malade.

16 décembre, 9 heures du matin. — Tous les symptômes se sont aggravés ; le gonflement de la face a pris une couleur plus foncée ; les pustules qui occupent le front, la face et le col, offrent un aspect de gangrène ; la suppuration des yeux et du nez est toujours abondante ; la couleur violacée du deuxième orteil du pied droit s'est étendue vers le métatarse ; le gonflement qui occupe la main droite est le même. La main gauche offre, elle aussi, une couleur violacée avec gonflement et rougeur des parties environnantes, surtout au niveau des articulations métacarpo-phalangiennes. Les pustules, dans toutes les parties du corps, sont d'un jaune sale, et environnées

d'une auréole d'un rouge très-foncé. Résolution complète des membres, insensibilité générale, coma profond, pouls à 144, respiration suspirieuse ; râle trachéal. Mort à onze heures.

L'autopsie n'a pu être faite.

J'ai soumis à l'examen de trois de mes collégues de Dieppe le malade dont je viens de tracer l'histoire. Tous trois ont, comme moi, reconnu là un cas de morve aiguë.

Je dois le déclarer tout d'abord, mon diagnostic s'est égaré dans la première période de la maladie. Ces douleurs intenses, sorte de douleurs rhumatismales, suivant de très près l'accident auquel Terrien avait été exposé, se calmant d'ailleurs au bout de quelques jours, n'étaient point de nature à me faire soupçonner le début de l'affreuse maladie à laquelle mon malade a succombé.

Et, plus tard, lorsque l'état de Terrien s'est aggravé, lorsque les symptômes ont pris le caractère qu'on retrouve dans les fièvres typhoïdes et surtout dans les fièvres graves de notre pays, j'ai pensé encore que j'avais sous les yeux un de ces cas nombreux de fièvres rémittentes, si souvent fatales dans notre contrée ; expliquant d'ailleurs l'existence des douleurs rhumatismales dont j'ai parlé comme n'étant que la suite de l'accident du 29 décembre.

Ce n'est que le quatorzième jour, que l'apparition subite d'une éruption pustuleuse, jointe au développement du gonflement du front et du pied et aux particularités que ce gonflement présentait, que j'ai vu mon erreur et reconnu la morve aiguë, dont, d'ailleurs, j'avais déjà observé un cas dans le service de M. Auguste Bérard à l'hôpital Necker ; l'écoulement nasal venait ajouter un nouveau degré de certitude à mon diagnostic.

J'interrogeai alors les gens de la maison sur l'état sani-

taire des chevaux ; je m'informai si, parmi eux, il ne s'en trouvait pas qui fussent atteints de la morve. La réponse fut négative, et, malgré mes instances, je ne pus rien obtenir.

Ce ne fut que le lendemain que la servante, me voyant persister dans l'opinion que j'avais émise que Terrien était atteint de la morve, opinion que les nouveaux symptômes qui se déroulaient sous mes yeux venaient si cruellement confirmer, me fit l'aveu qu'il y avait eu, dans la maison, un cheval morveux, que Terrien seul soignait ce cheval, mais qu'il avait été sacrifié huit jours avant le début de la maladie de son maître. Elle ajouta, répondant à une nouvelle question que je lui adressai, que celui-ci ne paraissait prendre aucune précaution pour lui-même, dans les soins qu'il donnait à son cheval.

Cette observation présente cette particularité intéressante que l'incubation de la maladie semble avoir duré au moins huit jours, puisque le cheval morveux avait été abattu huit jours avant l'apparition des premiers symptômes.

L'écoulement purulent très-abondant, dont la conjonctive était le siège, et l'inflammation qui en était la cause, résultaient-ils de la projection, sur cette membrane, d'une certaine partie du liquide provenant du jetage, chez le cheval malade; ou bien cette inflammation et cet écoulement étaient-ils dûs à la propagation de l'inflammation de la membrane pituitaire le long du canal nasal, cette membrane, dans ce cas, ayant été le siége de l'inoculation ; ou enfin, les lésions que présentaient la conjonctive et la pituitaire se sont-elles manifestées sous l'influence de l'infection générale ? Ce sont là autant de questions dont la solution me paraît difficile.

La première de ces trois hypothèses n'est guère admissible ; en effet, le cheval a été abattu huit jours avant l'apparition des premiers symptômes, et ce n'est que le quatorzième jour de la maladie que sont survenus et l'ophtalmie et l'écoulement qui en était la conséquence ; c'est-à-dire

qu'entre la mort du cheval et l'apparition de ces accidents, il s'est écoulé plus de vingt jours. Or, si la maladie de Terrien avait été la suite d'une sorte d'inoculation par la muqueuse oculaire, des désordres locaux plus ou moins graves auraient dû se manifester du côté des yeux, bien avant l'époque où j'ai pu les observer.

Au contraire, cette ophtalmie purulente s'est manifestée le lendemain même de l'apparition de l'écoulement nasal, et, quarante-huit heures auparavant, j'avais déjà constaté que la voix était nasonnée; en sorte que l'ophtalmie, ici, pourrait bien n'être que la propagation de l'inflammation de la membrane pituitaire, le long du canal nasal, jusqu'à la conjonctive.

Mais la membrane pituitaire elle-même, dont la lésion a précédé de plusieurs jours l'ophtalmie, n'a-t-elle pas servi d'intermédiaire à la contagion? Cette hypothèse n'est pas invraisemblable. Tout le monde connaît cette habitude de certaines gens, et notamment des voituriers, de faire usage de leurs doigts pour se moucher, et de s'essuyer ensuite le nez sur la manche de leur vêtement; serait-il impossible que Terrien ait usé de ce procédé et transporté ainsi sur la membrane pituitaire du pus provenant des naseaux de son cheval et tombé sur sa blouse, soit dans le pansage, soit lorsque l'animal a été sacrifié? Ou bien encore le pus n'a-t-il pas été projeté directement des naseaux du cheval sur la pituitaire, et inoculé par cette voie?

La contagion par infection, dans le cas qui m'occupe, paraît moins probable. Terrien, qui se livrait à de nombreux et pénibles travaux, ne pouvait guère panser son cheval que trois fois par jour, et, si l'on peut croire à l'infection chez un palefrenier, chez un homme qui sans cesse se trouve placé près des chevaux malades, qui souvent a son lit dans la même écurie, ce genre de transmission de la morve me semble plus difficile s'il s'agit d'un homme

placé dans les conditions de Terrien, alors même que l'écurie qu'habiterait le cheval malade serait très petite, circonstance qui existait pour le cas dont il est ici question, et dont je me suis assuré plus tard.

Quoi qu'il en soit, et quelle que soit la valeur des observations qui précèdent, il n'est pas douteux qu'il n'y ait ici transmission de la morve du cheval à l'homme. Maintenant, comment cette transmission s'est-elle effectuée ? Je laisse aux savants, auxquels j'ai l'honneur de soumettre cette question, le soin de la résoudre.

L'erreur dans laquelle je suis tombé peut-elle être facilement évitée ? En d'autres termes, le diagnostic de la morve aiguë est-il facile ou même possible au début de la maladie, avant l'apparition des symptômes caractéristiques qui doivent lever toute espèce de doute ? Ce n'est pas ma pensée. La présence d'un cheval morveux dans une maison reste presque toujours ignorée, et il n'y a que la connaissance de ce fait qui puisse, ce me semble, mettre l'observateur sur la voie du mal. Au début, le diagnostic sera surtout impossible si, comme dans le cas que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie, il est environné de circonstances propres à égarer l'opinion du médecin.

Quant au traitement, on a pu voir, par l'histoire de mon malade, que rien de ce que j'ai fait n'a paru enrayer la marche fatale de la maladie. En aurait-il été autrement si, reconnue dès son apparition, j'avais dirigé contre elle un traitement énergique ? Je ne le crois pas encore. La morve aiguë chez l'homme est une de ces maladies jusqu'à présent au-dessus des ressources de l'art et dont la terminaison est inévitablement fatale. Peut-être qu'un jour la science ou le hasard viendra changer cette triste perspective.

Dieppe, ce 12 janvier 1852.

RECHERCHES

SUR LA CONSOMMATION

DE LA VIANDE ET DU POISSON

A ROUEN, DEPUIS 1800.

(*Séance du* 16 *Janvier* 1852 *et autres.*)

PAR

M. ALPH. BERGASSE.

MESSIEURS,

C'est dans un but exclusivement scientifique que je m'étais d'abord promis d'étudier l'histoire de la consommation de la viande et du poisson à Rouen, pendant un certain nombre d'années. L'importance des questions que le commerce de ces substances alimentaires a récemment soulevées, et la lumière que le passé ne peut manquer de répandre sur leur solution, m'ont déterminé depuis à l'envisager sous un point de vue plus pratique que théorique. Je vais exposer les faits que j'ai recueillis. Les conséquences qui en découleront intéresseront peut-être davantage l'administrateur que l'économiste.

Je me propose de constater quels ont été, depuis le commencement du siècle jusqu'à ce jour, dans notre ville, le mouvement de la population et celui de la consommation

des substances que je viens d'indiquer, de rechercher si ces mouvements ont obéi à la même loi et se sont toujours fait équilibre, si la consommation a augmenté ou diminué, soit d'une manière absolue, soit d'une manière relative; d'examiner les circonstances qui ont pu influer sur sa progression ou son ralentissement, de découvrir, enfin, les moyens propres à lui donner une extension qui réponde à la fois aux besoins de l'agriculture et au désir si légitime d'améliorer la condition des classes ouvrières.

Plusieurs points de ce problème, appliqués à la France entière, ont déjà été traités par notre savant confrère M. Moreau de Jonnès, dans le remarquable ouvrage qu'il a publié, en 1850, sur la statistique de l'agriculture. Chargé, sous le dernier règne, de la direction des immenses et consciencieux travaux qui ont préparé et produit les *Archives statistiques officielles*, c'est-à-dire le plus splendide monument de ce genre qui jamais ait été élevé à la science, il en a, dans son livre, rassemblé les résultats, en ce qui touche les forces productives de notre agriculture. Il a déterminé, avec toute la précision dont un pareil sujet pouvait être susceptible, de quelle manière ces forces avaient jusqu'ici répondu à nos besoins, et fait pressentir ce que l'on pourrait en attendre dans l'avenir. Placer, en regard de ces données générales, les données individuelles fournies par la consommation d'une cité aussi importante que la vôtre, m'a paru une œuvre à la fois intéressante et utile. Entreprise dans tous les grands centres de population, elle rendrait à la statistique les mêmes services que les histoires locales à l'histoire générale. Elle éclaircirait ses difficultés. Elle rectifierait ses formules.

SECTION PREMIÈRE.

Notions préliminaires. — Considérations générales.

1. Fixation du chiffre des animaux livrés à la consommation.

J'aurais voulu prendre pour point de départ les temps qui ont précédé immédiatement la révolution de 1789, et n'étudier le nouvel état de choses qu'après avoir constaté les perturbations qu'avait apportées dans l'ancien notre grande crise politique et sociale. L'absence de documents satisfaisants m'a promptement forcé d'abandonner cette première partie de mon plan.

C'est donc de l'histoire contemporaine que je vais écrire ; et cependant, qui le croirait ? j'ai éprouvé des difficultés presque insurmontables à en réunir les éléments.

Une loi du 22 pluviôse an VII, en autorisant la ville de Rouen à percevoir, sous le nom d'octroi, des droits déterminés sur les denrées destinées à la consommation de ses habitants, avait appelé son administration municipale à en constater officiellement le nombre, le poids ou la mesure ; je devais m'attendre à trouver, dans les dépôts publics, les résultats de ces recensements.

Il n'en a pas été ainsi. A peine établis, les octrois de Rouen furent mis en ferme sous le titre de régie intéressée. Ce mode de gestion se continua sous l'Empire et la Restauration. Le fermier devait remettre d'abord, tous les trois mois, puis tous les ans, des états ou bordereaux en double expédition, destinées, l'une à la mairie, l'autre à la préfecture. Les bordereaux de la mairie ont disparu. Ceux de la préfecture existent encore, mais présentent les plus regrettables lacunes, surtout pour l'époque où le sieur Branzon, bien connu à Rouen par ses malversations et le célèbre procès auquel elles donnèrent lieu, fut chargé de cette branche du service.

D'autres documents officiels, que j'ai trouvés épars dans de nombreux et informes dossiers, m'ont permis de combler la plupart de ces lacunes.

En 1812 et 1813, le gouvernement impérial, qui, dès l'année 1808, avait voulu jeter les bases d'une statistique officielle, fit faire des recensements sur tous les points du sol, pour appuyer l'exposé de la situation de l'Empire que devait présenter le ministre de l'intérieur. Personne, sans doute, n'a oublié les spirituelles critiques que, *dans ses lettres à M. de Blacas*, se permit l'un des plus ingénieux écrivains des premiers temps de la Restauration, *Fiévée*, sur la manière dont les intentions de l'administration avaient été remplies.

Ces critiques étaient méritées. Quoique bien jeune à cette époque, j'ai vu les sous-préfets et les maires de campagne à l'œuvre. Je puis attester, comme témoin oculaire, l'exactitude de ce que dit M. Moreau de Jonnès du peu de confiance que mérite l'ensemble de leur travail. Une pareille tâche ne peut être entreprise avec fruit que par un gouvernement libre, qui admet le contrôle de l'opinion et tient compte de ses préventions et de ses répugnances. Elle ne saurait l'être par un gouvernement absolu, qui a trop souvent le malheur de voir ses meilleures intentions défigurées ou travesties, et dans la bouche duquel la vérité est plus d'une fois prise pour le mensonge.

Toutefois, si des dénombrements qui, dans l'origine, devaient comprendre jusqu'aux poules, aux pigeons et aux œufs du plus pauvre village, rédigés au nom d'un maire la plupart du temps illettré et toujours fort embarrassé de répondre aux trois cent trente-quatre questions que renfermait le premier programme, sont tout à fait indignes de fixer l'attention, il ne saurait en être de même des renseignements donnés par les maires de villes aussi importantes que celle de Rouen sur leur consommation. Empruntés

aux registres authentiques de l'octroi, ces renseignements peuvent, à bon droit, passer pour authentiques.

J'ai puisé à cette source. Des états, fournis par la mairie, embrassant la période de 1807 à 1814, et existant aux archives de la commune, dans un ancien dossier intitulé *Statistique*, m'ont été surtout fort utiles. D'autres états, en plus grand nombre, déposés aux archives de la préfecture, m'ont servi à contrôler mon travail. J'ai dû à l'obligeance de l'habile et intelligent directeur que la ville de Rouen a l'avantage d'avoir à la tête de son octroi, M. Génot, la communication de bordereaux officiels de recettes et de dépenses échappés à la destruction, commençant à 1813 et s'arrêtant à 1825, et de deux tableaux fort détaillés des diverses consommations, depuis cette dernière époque jusqu'à 1851. Enfin, un citoyen qui a longtemps pris part aux affaires de la cité et à celles du département, et qui, dans leur maniement, a laissé, de son savoir et de son amour du bien public, de ces preuves qui ne s'oublient jamais, l'honorable M. Lelong a bien voulu mettre à ma disposition un état du nombre des bestiaux et des quantités de boissons introduites à Rouen depuis 1813 jusqu'en 1843, rédigé avec cette exactitude et cette précision qui caractérisent tout ce qui sort de sa plume.

Malgré tant de ressources, je me suis vu obligé de suspendre pendant quelque temps mon travail.

Tout le monde sait que la dénomination d'animaux vivants, employée dans les registres de l'octroi, comprend les bœufs, les vaches, les veaux, les moutons, les agneaux et les porcs, auxquels il faut ajouter, dans quelques localités, les cochons de lait, les chèvres et les chevreaux.

Une longue expérience a prouvé que, lorsqu'il s'agit de déterminer le poids des animaux d'un ordre inférieur, la considération du sexe est tout à fait insignifiante.

Ce n'est pas que, dans chaque espèce, la nature n'ait marqué la différence du sexe par une différence dans les forces et le volume, mais, à un âge aussi tendre que celui des veaux et des agneaux, cette différence est à peine sensible ; quant aux moutons et aux porcs, les habitudes traditionnelles de la boucherie, dans le choix des sujets qu'elle abat, permettent de n'en tenir aucun compte.

Il n'en est pas de même, à beaucoup près, pour les adultes de l'espèce bovine. Dans un grand nombre de villes, la différence du sexe entraîne une différence d'un tiers dans le poids ; si à Rouen elle est moins forte, elle suffit, cependant, quand on la néglige, pour donner lieu aux plus monstrueuses erreurs.

Depuis l'an VIII jusqu'en 1821, les bœufs et les vaches, soumis à des droits différents, avaient occupé des colonnes distinctes dans les registres de l'octroi ; mais, à partir de 1821 jusqu'en 1832, ils furent frappés du même droit, et, par conséquent, confondus dans un même chiffre. (1) Je m'étais arrêté devant cet obstacle, lorsqu'un heureux hasard fit tomber sous ma main un document existant aux archives de la préfecture : ce document m'a fourni des nombres distincts pour les années postérieures à 1824 ; je n'ai plus été privé de ces nombres que pour les quatre premières années de la période. Je crois y avoir suppléé de manière à satisfaire les plus difficiles.

Jusqu'en 1806, tous les chiffres m'avaient été donnés suivant le calendrier républicain ; je les ai disposés suivant le calendrier grégorien, en m'aidant des tableaux de concordance publiés par le gouvernement.

Après les détails dans lesquels je viens d'entrer, j'ai le

(1) Ce fut la nécessité de combler un déficit qu'avait occasionné, dans les finances de la ville, une réduction forcée dans les droits sur les boissons, qui détermina l'établissement de la taxe unique.

droit, ce me semble, de présenter les chiffres dont je vais faire usage, comme authentiques.

Les recueillir et les grouper était peut-être la partie la plus aride de ma tâche, mais n'en était assurément pas la plus embarrassante.

2. Détermination des moyennes.

Tant que la statistique ne s'est préoccupée que du nombre des animaux abattus, sans chercher à déterminer leur poids, elle n'a fait que marcher d'erreur en erreur toutes les fois qu'elle a voulu évaluer la consommation de la viande à des époques diverses, et établir des comparaisons, sous ce rapport, entre les divers peuples ou les fractions d'un même peuple. Non seulement la différence de race, de région, de climat, amène d'énormes disproportions dans le poids des animaux; mais, entre des localités très rapprochées, on trouve quelquefois des différences considérables. En 1833, le département de la Loire abattait des bœufs d'un poids brut de 7 à 800 kil.; celui d'Ille-et-Villaine n'en livrait à la boucherie que du poids de 306, et la Corse, que du poids de 142; à Montpellier les bœufs pesaient 414 kil.; à quelques lieues de là, à Nîmes, 588. Le mouton de Corse ne donnait que 9 kil. de viande, celui d'Ille-et-Villaine que 13. En revanche, celui du Gard en donnait 25, et celui du Nord 28.

Introduit pour la première fois, à Lyon, en 1842, l'usage de peser les animaux vivants ne s'est établi à Rouen qu'en 1847, en vertu de la loi du 10 mai 1846. Jusque là, les registres de l'octroi n'indiquaient le poids en kilogrammes que pour la viande provenant du dehors, toute dépecée, et désignée par le nom vulgaire de *viande à la main*. Les animaux vivants payaient un droit par tête.

3. Loi du 10 mai 1846.

La loi du 10 mai 1846 a eu pour but de développer la consommation, et par conséquent la production,

en répartissant également la charge de l'octroi sur tous les individus abattus, et en faisant disparaître la choquante inégalité que tous les tarifs avaient établie dans le droit supporté par la viande, suivant qu'elle était fournie par les bouchers de l'intérieur, ou par les bouchers du dehors, *les bouchers forains*. Grâce à cette différence, *les bouchers urbains* s'étaient créé un véritable privilége, à l'abri duquel ils avaient pu élever les prix dans une proportion lucrative pour eux, mais désastreuse pour les consommateurs. A compter du 1er janvier 1849, dans toutes les villes *où la taxe excédait 8 fr. par tête de bœuf*, le droit ne dut plus être perçu par tête, mais au poids; d'où la nécessité de procéder à des expériences comparatives, pour obtenir des moyennes sur lesquelles pût s'opérer la conversion du droit qui, dans l'intention du législateur, ne devait subir aucune augmentation.

Le droit une fois converti deux modes se présentaient pour l'appliquer.

Le premier, le plus simple en apparence, et cependant le plus difficile dans l'exécution, était d'attendre que l'animal eût été égorgé et dépecé par le boucher, pour peser la viande produite par cette double opération.

Le second consistait à déterminer d'avance, et à priori, la proportion de viande dépecée, de *viande nette* que l'abattage de chaque espèce d'animal devait produire; à peser l'animal vivant, et à répartir sur son poids *brut* le montant du droit dont la viande *nette* devait être frappée.

Ce mode, plus expéditif que l'autre, a été choisi dans toutes les grandes villes de France, Paris excepté. Le premier a prévalu dans la capitale.

4. Règles sur le rendement des animaux vivants.

Le rendement en viande ne varie pas seulement suivant les espèces, mais suivant les races, la nature et le degré de l'engraissement.

Un bœuf Charolois, au dire des bouchers de Paris (1), fournit moitié moins de suif qu'un bœuf Cotentin, mais donne en revanche une quantité de viande bien plus considérable. Sous le même volume, la chair d'un bœuf nourri avec des farineux est bien plus dense et plus lourde que celle d'un bœuf qui n'a eu que de l'herbe pour nourriture.

A Rouen, l'administrateur de l'octroi a adopté, pour l'estimation du rendement, des règles qui, eu égard à la qualité des animaux qui y sont abattus, m'ont semblé en général fort équitables, et que j'ai suivies.

Il fixe le poids net des bœufs et des vaches, en ajoutant à la moitié du poids brut un dixième de cette même moitié. Ainsi, un bœuf qui pèse, vivant, 700 kil., doit fournir abattu 385 kil. de viande.

Il obtient celui des veaux, des moutons et des porcs, en déduisant 40 p. 100 du poids brut des premiers, 50 p. 100 du poids des seconds, 16 à 18 p. 100 du poids des derniers.

Le rendement assigné aux moutons paraîtra bien faible et trop favorable aux bouchers Mais il faut observer qu'on

---

(1) J'ai nommé les bouchers de Paris. Qu'il me soit permis de consigner ici l'impression que j'ai rapportée des relations passagères et fortuites que j'ai eues avec eux! Je n'en connaissais et je n'en connais encore aucun en particulier. Mon nom leur était et leur sera probablement toujours inconnu. J'ai trouvé chez tous le plus grand empressement à me fournir des renseignements. Ce que j'ai pu juger de leur éducation et de leurs habitudes, m'a paru justifier tout à fait l'honorable position qu'ils occupent parmi les commerçants de Paris. J'ai visité les marchés de Sceaux et de Poissy. J'y ai été témoin de beaucoup de ventes. Elles m'ont paru se faire avec loyauté et promptitude, et sans cette prodigieuse dépense de ruses et de trompeuses paroles qui, partout ailleurs, accompagne la moindre négociation.

ne tue guère, à Rouen, que des métis provenant du croisement de la race mérine avec la race cauchoise, croisement qui a laissé subsister la forte charpente osseuse et l'abondante quantité de suif que la nature avait données à cette dernière. Appliqué aux métis du Wittemberg, dont j'aurai plus tard occasion de parler, il serait inexact.

Les bouchers ne paient jamais que la viande nette dans les animaux qu'ils achètent. Toutes les autres parties de l'animal, telles que le cuir, le suif, les petites issues ou abats, forment ce qu'on appelle le cinquième quartier qui constitue leurs bénéfices, et qu'ils ne paient pas. L'opération à laquelle ils se livrent pour fixer le prix auquel leur revient la viande, est dès-lors des plus simples. S'agit-il d'un bœuf qui leur a coûté 90 c. le kil., et la valeur vénale des issues leur permet-elle d'estimer le cinquième quartier à 25 c. le kil., ils déduisent ces 25 c. de 90, et disent que la viande leur revient à 65 c. (1)

C'est à l'œil, en s'aidant du toucher, qu'ils apprécient ainsi le poids des animaux. Une longue habitude peut seule leur en donner le moyen. Il en est, *dit-on*, qui ne se trompent jamais de plus de 5 kil. sur le poids d'un bœuf.

Chez les adultes de l'espèce bovine, toutes les parties de l'animal n'offrent pas de la viande de même qualité. Les parties antérieures, qui contiennent l'appareil respiratoire ou jouent le principal rôle dans les fonctions dynamiques, étant moins charnues et plus musculaires que les autres, fournissent ce qu'on appelle *la basse viande*, les parties postérieures, les morceaux de choix. La nature, dans un but facile à saisir, a donné plus de développement à ces dernières parties chez les femelles des grands mammifères

(1) Toutes ces règles sont suivies en Angleterre.

que chez les mâles ; de là la préférence accordée, à qualité égale, par certains bouchers, aux vaches sur les bœufs.

Dans quelques quartiers populeux de Paris, on ne fait figurer *la basse viande* que pour le quart du poids total. Généralement elle est évaluée au tiers. Ajoutons, cependant, que cette proportion est souvent fort réduite, par l'habileté avec laquelle les bouchers savent répartir, entre leurs pratiques, des morceaux d'une difficile défaite, auxquels ils donnent, sans doute par antiphrase, le nom de *réjouissance !* Dans les autres animaux, on ne reconnaît, en général, à Rouen, qu'une seule espèce de viande.

Je regrette de descendre à des détails aussi familiers, mais ils sont nécessaires pour l'intelligence de ce que j'aurai bientôt à dire. Ces détails, il n'est plus permis qu'à l'ignorance ou à la mauvaise foi de les contester, depuis la solennelle consécration qu'ils ont reçue au sein de nos assemblées politiques et des congrès de l'agriculture.

Avant d'aller plus loin, je dois avertir que, toutes les fois que je parlerai *du poids* d'un animal, sans autre désignation, c'est du poids *net* qu'il s'agira.

5. Distinction des périodes.

J'arrive à la question la plus ardue et la plus difficile de mon sujet, à la détermination des moyennes en poids à attribuer aux animaux pour chacune des quarante-sept premières années du demi-siècle que j'étudie, car, pour les autres, l'exécution de la loi du 10 mai 1846 nous fournit, avec une rigueur mathématique, tous les éléments dont nous avons besoin.

Ces quarante-sept années, je les divise en deux périodes : les années antérieures à 1814 et les années postérieures. Quiconque est au courant des progrès de notre agriculture, fera de lui-même cette division.

Je réserve les années postérieures à 1846, pour en former une troisième période.

Par un motif que bientôt je ferai connaître, je sépare, *pour un moment*, dans la première période, les années qui ont précédé 1808, de celles qui l'ont suivi. Je m'occupe, d'abord, des premières, et je commence par l'année 1800.

Pour mieux comprendre ce qui a dû se passer à cette époque à Rouen, exposons ce qui s'y passe aujourd'hui.

6. Origine des animaux abattus à Rouen.

On distingue, dans notre ville, comme à Paris, à Lyon, à Bordeaux, les bœufs d'hiver ou bœufs engraissés à l'étable, des bœufs d'été ou bœufs d'herbe. Les premiers fournissent à la consommation, depuis le 20 janvier jusqu'au 20 juin ; les seconds l'entretiennent pendant les sept autres mois.

Voici, sur leur origine, les renseignements fournis à la commission d'enquête de l'Assemblée législative, par M. Osmont, directeur des Abattoirs de Rouen.

« Neuf dix-huitièmes proviennent du Calvados et de la « Manche, trois dix-huitièmes, appartenant à la race de « Cholet, sont fournis par le département de Maine-et- « Loire, trois dix-huitièmes sont achetés dans la Seine- « Inférieure, l'Orne et la Sarthe. Deux dix-huitièmes ap- « partiennent à la race des bœufs manceaux. Le départe- « ment de l'Eure fournit le dernier dix-huitième. »

Quant aux vaches, sur l'origine desquelles M. Osmont ne s'explique pas, elles proviennent presque toutes du département de la Seine-Inférieure et de l'Eure. (1)

Ces deux départements produisent également les veaux, les moutons et les porcs que consomme notre cité.

---

(1) Mon ancien collègue au conseil municipal, M. Lavandier, l'a démontré par de savantes recherches, dans un travail destiné au conseil.

Mes investigations m'ont convaincu que, pour ces derniers animaux, il en a été de même pendant les cinquante premières années du siècle.

7. Première période, 1800-1813. Infériorité de l'alimentation de Rouen

Pour les bœufs et les vaches, les choses se passaient tout autrement en 1800.

Les vaches formaient les cinq sixièmes des adultes de l'espèce bovine livrés à la boucherie. Aujourd'hui elles en forment à peine le sixième. C'est déjà un premier indice de l'extrême infériorité de l'alimentation.

Pendant cinq mois, la consommation du bœuf était nulle. Pour les trois premières années du siècle j'ai fait un relevé, mois par mois, qui m'a appris qu'en l'an VIII l'on n'avait abattu, dans cet intervalle, que vingt-cinq bœufs, en l'an IX, que soixante-six.

La Seine-Inférieure n'engraissait aucun bœuf. Les vaches du pays de Bray étaient dirigées sur la capitale.

Les bœufs et les vaches étaient exclusivement fournis par le Calvados, la Manche, l'Orne et l'Eure. J'ai droit de le conclure, du moins pour les premières années, du fait établi par les registres de l'octroi, que ces animaux entraient tous à Rouen par les barrières qui correspondent aux routes de ces départements.

Un peu plus tard, le Maine, l'Anjou et le Poitou, vinrent fournir leur contingent de bœufs de grain.

Pour savoir quels devaient être le poids et la qualité de ces animaux, ne suffit-il pas de se reporter aux douloureux et cruels événements qui avaient désolé ces contrées, depuis 1793 jusqu'à 1800, et de rappeler l'effroyable perturbation qu'ils n'avaient pu manquer d'apporter à toutes les habitudes agricoles.

Ce n'est que lentement, péniblement, avec le long cours des années, que cet état de choses s'améliora. Des

marais qui déshonoraient les portions les plus fertiles du territoire furent desséchés. Des bœufs d'une taille de plus en plus forte vinrent remplacer les vaches d'un poids très inférieur, qui couvraient les cinq sixièmes des herbages.

La capitale qui, à cette époque, puisait presque tous ses approvisionnements aux mêmes sources que Rouen, profita la première de l'amélioration. Rouen n'eut que ce que Paris voulut bien lui laisser. Ainsi s'explique l'infériorité de son alimentation jusqu'en 1814.

Ce que je viens de dire ressortira avec évidence des trois premières colonnes d'un état annexé au rapport de M. Lanjuinais, sous le n° 2, p. LXXX, pour quiconque en saura interroger les chiffres. 81,972 têtes de gros bétail avaient été nécessaires, en 1801, pour l'approvisionnement de Paris. 81,174 lui suffirent en 1814. Cependant, Paris n'avait-il pas grandi en forces, en opulence? Ses murs ne renfermaient-ils pas cent cinquante mille habitants de plus qu'en 1801? Comment expliquer cette apparente anomalie, si ce n'est par l'imperfection de l'élève du bétail en 1801, et la graduelle amélioration qu'elle avait subie depuis. En 1812, le Calvados envoyait, sur les marchés d'approvisionnement de la capitale, 29,835 bœufs. En 1816, il n'en envoyait plus que 19,609 Avait-il diminué sa production?... Non, sans doute. Les 9,428 bœufs formant la différence, avaient été dirigés sur Rouen, le Havre, Evreux, et en avaient relevé l'alimentation.

Les faits que j'ai exposés ne sauraient être méconnus. Comment les traduire en chiffre?

Je possédais des moyennes constatant l'infériorité pour les années écoulées de 1807 à 1814; je n'en possédais aucune pour les années antérieures.

Pouvais-je, devais-je les appliquer à ces années? Voilà une question qui m'avait longtemps embarrassé.

8. Moyennes des hospices de Rouen.

Je savais que les hospices de Rouen avaient joui de tout temps du double privilége d'abattre les animaux nécessaires à leur consommation, et de vendre de la viande aux habitants de la ville, exclusivement à tous autres, pendant le carême, et qu'ils avaient usé du premier de ces droits jusqu'en 1818.

Je priai M. Masse, secrétaire de la commission administrative, de me procurer le relevé, année par année, de tous les animaux abattus et de leur rendement. En demandant ce relevé, j'étais loin d'avoir la pensée d'y puiser les moyennes qui me manquaient. Je savais bien que les hospices opéraient sur un trop petit nombre d'animaux, et dans des conditions trop spéciales, pour qu'on pût tirer de leurs opérations des conclusions applicables à la consommation de la généralité des habitants. Je voulais simplement vérifier si, entre le rendement des années antérieures à 1807 et celui des années postérieures, il y avait eu quelque différence, ou bien si ces années s'étaient assez ressemblé pour que je pusse appliquer aux unes les moyennes officielles des autres.

M. Masse m'a donné plus que je ne lui avais demandé. Il m'a remis un tableau qui présente, pour chaque année, depuis 1800, le nombre des bœufs, vaches, veaux, moutons et porcs abattus, leur prix d'achat, le montant des droits perçus, la quantité de viande nette obtenue, la quantité de petites issues, de cuirs, de peaux de mouton, de suif, de sang, produite par l'abattage, le prix de revient de la viande nette et le prix auquel les autres objets ont été vendus par adjudication publique. Malheureusement, ce tableau offre une lacune pour les années 1802, 1803 et 1804. Je prie M. Masse de recevoir ici l'expression de ma gratitude. Elle est d'autant plus vive, que je sais combien il a fallu dépouiller de dossiers et de pièces comptables pour arriver à un semblable résultat.

Voici la série des rendements annuels que j'ai établis à l'aide de cet état, jusqu'en 1813.

Année 1800.		Année 1801.		Année 1802.
Bœufs...	266 k.	Bœufs...	271 k.	Point de documents.
Vaches..	212	Vaches..	226	
Veaux...	50	Veaux...	62	
Moutons.	21	Moutons.	20	
Porcs....	71 (1)	Porcs ..	105	

Année 1803.	Année 1804.	Année 1805.	
Point de documents.	Documents insuffisants.	Bœufs..	313
		Vaches.	229
		Veaux.	77
		Moutons	33
		Porcs..	144

Année 1806.		Année 1807.	
Bœufs.....	304	Bœufs.....	301
Vaches....	226	Vaches....	211
Veaux.....	65	Veaux	63
Moutons...	22	Moutons...	22
Porcs.....	99	Porcs.....	74

En supposant que les années 1802, 1803 et 1804 aient ressemblé aux autres, on obtient le rendement moyen suivant, pour les huit années :

Bœufs.....	285
Vaches.....	220
Veaux	63
Moutons.....	21
Porcs.....	98

(1) Les porcs étaient élevés dans l'établissement. De là les différences que présente leur poids d'une année à l'autre.

Année 1808.		Année 1809.		Année 1810.	
Bœufs	301	Bœufs. ..	277	Bœufs....	261
Vaches....	222	Vaches ...	225	Vaches...	212
Veaux.....	62	Veaux....	60	Veaux....	54
Moutons...	20	Moutons..	24	Moutons ..	23
Porcs.....	139	Porcs....	97	Porcs.....	84

Année 1811.		Année 1812.		Année 1813.	
Bœufs.....	274	Bœufs	277	Bœufs....	279
Vaches....	225	Vaches....	225	Vaches...	259
Veaux	63	Veaux	61	Veaux....	63
Moutons...	21	Moutons...	21	Moutons..	22
Porcs.....	113	Porcs.....	58	Porcs	90

Rendement moyen pour les six années :

Bœufs.....	278
Vaches.....	228
Veaux	60
Moutons.....	21
Porcs.....	94

Certes, il y avait trop peu de différence entre les rendements de la première série d'années, et les rendements de la seconde, pour que j'hésitasse plus longtemps à appliquer à la première les moyennes que l'administration avait adressées au gouvernement pour la dernière.

Les voici :

9. Moyennes de l'administration.

Moyennes des années 1808, 1809, 1810, 1811, 1812 et 1813.

Poids	des Bœufs.....	265 kil.
	des Vaches	220
	des Veaux.....	60
	des Moutons	25
	des Porcs.....	125

Ces chiffres . pour les bœufs et les vaches , paraîtront singulièrement faibles , quand on les comparera à ceux que présente , en ce moment , la consommation , et qui sont de 366 kil. pour les premiers, et de 290 pour les vaches. J'ai épuisé tous les moyens de contrôle et d'enquête ; je n'ai rien recueilli qui autorisât à en suspecter l'exactitude.

Aux raisons générales que j'ai déjà données , ajoutons-en quelques-unes de plus particulières.

D'abord , le grand nombre de bouchers. Le registre des mercuriales de l'Hôtel-de-Ville m'a appris qu'en 1808 et 1811, il y avait à Rouen cent quarante bouchers et cent quarante-trois boulangers. Le nombre des bouchers est aujourd'hui réduit de moitié. Sur ces cent quarante bouchers , quelques-uns seulement , plus anciens et plus riches que les autres , abattaient habituellement des bœufs pour les ménages opulents qui formaient leur clientelle. Les autres n'en tuaient que rarement, toujours d'une qualité inférieure , et débitaient de la vache pour les artisans et les ouvriers , bien moins difficiles qu'aujourd'hui dans le choix des aliments.

Puis les circonstances extérieures. De 1800 à 1814 , le numéraire fut rare dans les campagnes. La lèpre de l'usure, qui , pendant la révolution, avait fait tant de victimes, y dévorait encore bien des cultivateurs. Rouen n'avait point de commerce maritime L'année 1812 fut affligée par une affreuse disette C'est dans l'hiver de 1812 à 1813 que la population pauvre de Marseille fut réduite à se nourrir de son trempé dans du sang. Des mesures surannées, contraires aux règles de l'économie politique, adoptées par le gouvernement , ne firent qu'aggraver le mal en entravant la circulation des grains. L'année 1813, si fatale au dehors pour la France , fut marquée au dedans pour

l'agriculture par plus d'une souffrance. Jamais le joug de la conscription, qui déjà lui avait enlevé tant de bras, ne s'appesantit plus durement sur elle. Les départements qui approvisionnent Paris et Rouen, étaient remplis de réfractaires, sillonnés par des colonnes mobiles. Des réquisitions multipliées, qui n'étaient que trop justifiées par les dangers de la patrie, enlevaient aux cultivateurs une partie de leurs instruments. Est-il surprenant qu'en de pareilles circonstances l'infériorité de l'alimentation se soit maintenue !

Le chiffre de 60 kil., assigné aux veaux, dès le commencement du siècle, étonnera quelques personnes : je le crois exact. Le poids du veau dépend du temps plus ou moins long pendant lequel on le garde à l'étable. C'est ce qui explique pourquoi, dans certains départements, tels que le Calvados, le Cantal et le Doubs, où l'espèce bovine est plus grande que dans la Seine-Inférieure, on tue néanmoins des veaux beaucoup plus petits. Dans les habitudes de la boucherie de Rouen, le poids du veau est traditionnel. Il a plutôt diminué qu'augmenté depuis 1832, par suite de l'accroissement qu'a pris la consommation du lait, et surtout par l'effet d'une fausse mesure du conseil municipal, sur laquelle je reviendrai plus tard. J'ai pris trop de renseignements auprès des producteurs et des consommateurs, et mon enquête date de trop loin (elle remonte à 1822, époque de mon premier séjour dans cette ville) pour que, sur ces points, le moindre doute me soit possible.

Le chiffre de 25 kil., pour les moutons, est conforme à ce que m'a appris la tradition.

Celui de 125 kil., attribué aux porcs, quoique supérieur au chiffre actuel, n'est pas seulement *vrai*, il est *vraisemblable*.

« Le porc, dit M. Moreau de Jonnès (1), est l'animal de « la petite propriété. Il faut avoir de grandes terres pour « élever du bétail, et de plus grandes encore pour possé- « der des troupeaux, tandis que le champ de pommes de « terre, qui fournit à la subsistance d'une famille villa- « geoise, pourvoit aussi à la nourriture des porcs, qui « vivent presque en société sous le même toit. L'humble « destinée de ces animaux se prolonge par-delà leur vie : « dans les campagnes, leur chair est l'aliment unique des « paysans, et, dans les villes, celui des prolétaires qui, « n'ayant point de foyers, sont réduits à vivre de charcu- « terie. Il en était déjà ainsi à Rome et dans la Grèce, il y « a deux à trois mille ans. »

Réduits à la viande de vache, qui était souvent de médiocre qualité, les ouvriers de Rouen devaient fréquemment recourir à la chair du porc, et comme il y a toujours de l'avantage à abattre des animaux d'une grande taille, quand le débit en est assuré, les bouchers et les charcutiers durent rechercher, de préférence, les porcs d'un poids élevé.

Ajoutons que, depuis trente ans, la substitution des races anglaises, ou plutôt indo-chinoises, qu'on dit mieux disposées à l'engraissement que toutes les autres, à la race cauchoise, a fait baisser d'une manière très sensible, dans nos campagnes, la taille de ces animaux.

Disons enfin que le porc consommé à Rouen est d'une qualité inférieure à celle des porcs du Midi et de l'Est de la France, probablement à cause de la nourriture qu'on lui donne, dans laquelle il n'entre que peu de farine et jamais de gland.

---

(1) *Statistique agricole*, p. 450.

Je croyais en avoir fini avec le sujet si important des moyennes antérieures à 1814. Une publication récente m'oblige de continuer.

10. Discussion d'un passage du rapport de M. Lanjuinais sur la production et la consommation de la viande.

Le commerce de la boucherie rendu libre à Paris comme dans le reste de la France, en 1791, n'a cessé de l'être que le 30 septembre 1802, en vertu d'un arrêté consulaire. Dans le lumineux rapport fait au nom de la commission de l'assemblée législative chargée de l'enquête sur la production et la consommation de la viande, par M. Lanjuinais, on lit p. 12, que Paris a consommé plus de viande en 1799, et dans les trois premières années du siècle, que dans les quatre années suivantes. Ce fait, s'il était exact, contrarierait singulièrement tout ce que je viens de dire. Mais sur quel document est-il appuyé? Sur un état de la consommation depuis 1799 jusqu'en 1846, dans lequel le poids de tous les animaux abattus est calculé d'après les moyennes adoptées en 1846, pour la conversion du droit par tête en droit au poids, et qui sont de 350 kil. pour les bœufs, et de 230 pour les vaches. C'est l'état que j'ai cité tout à l'heure. Comment celui qui l'a rédigé ne s'est-il pas aperçu de l'énorme faute qu'il commettait, en appliquant à toutes les années antérieures des moyennes qui n'étaient bonnes que pour 1846, époque marquée, pour notre agriculture, par tant de progrès. Deux pages plus loin, M. Lanjuinais ne dit-il pas que les bœufs ne pesaient, en 1825, que 334 kil., en 1828, que 320, en 1829, que 310, en 1830, que 312? Hé bien! pour toutes ces années, les calculs de l'état sont faits d'après les moyennes de 1846.

Une vérification bien facile aurait fait reconnaître sur-le-champ, à M. Lanjuinais, dans quelle étrange erreur, de pareils calculs allaient le précipiter. La population de

Paris était, en 1801, de 546,856 habitants (1). En divisant par ce nombre celui de 50,320,056 kil. assigné à l'année 1801, on trouve pour chaque habitant 92 kil. de viande, proportion fabuleuse qui dépasse de beaucoup celle fournie par les économistes, pour les habitants de la Grande-Bretagne; en divisant par 1,053,897, chiffre officiel (2) de la population parisienne en 1846, le nombre de 68 075,670 kil. attribué à cette année, on n'obtient plus par habitant que 64 kil., décroissance énorme et contraire à toutes les vraisemblances.

Que si, dédaignant les calculs erronés du rédacteur de cet état, on ne fixe son attention que sur les chiffres authentiques qu'il renferme, on y trouve, sur-le-champ, la preuve la plus irréfragable de tout ce que j'ai avancé sur la marche rétrograde qu'avait suivie l'élève du bétail à la fin du dernier siècle, et sur la lenteur de ses progrès, au commencement de celui-ci. On abattait à Paris, en 1800, 13,333 vaches et 67,280 bœufs. En 1804, nous ne trouvons plus que 6,051 vaches pour 67,634 bœufs, en 1809 que 5,025 vaches pour 69,995 bœufs.

Il est regrettable qu'avant d'asseoir son opinion sur ce point historique, la commission ne se soit pas transportée sur les lieux de production; elle y aurait appris tous les faits que j'ai exposés.

11. Seconde période, 1814-1846. Progrès de l'agriculture.

Je passe bien vite à la seconde période.

Elle marque une grande époque dans les annales de l'agriculture française, celle de sa rénovation et de ses progrès, les plus grands et les plus féconds.

Sans doute, les temps du Consulat et de l'Empire se re-

(1) *Archives statistiques*. Population.

(2) Même recueil.

commanderont toujours au souvenir de l'historien par les travaux des Daubenton, des Pictet, des Châteauvieux, des Tessier, etc., et des nombreux successeurs de cette pléiade d'hommes illustres qui, vers le déclin du dernier siècle, portèrent dans toutes les parties de la nature le flambeau de la science. Cependant, il faut bien le reconnaître, quel que ait été leur mérite, leurs conseils, dépourvus en général de la sanction de l'expérience, pénétrèrent peu dans les masses; l'agriculture fut florissante sans doute, et la meilleure preuve, c'est que ses produits égalèrent les besoins et satisfirent aux exigences d'une population toujours croissante. Mais, pour les élever à ce niveau, elle ne fit, en général, que marcher dans les voies anciennement battues. Les contrées où ses progrès furent le plus sensibles sont celles où les héritages sont le plus morcelés. Les prairies artificielles s'y étendirent. Le bétail s'y multiplia. Ce qui assura sa prospérité, n'hésitons pas à le dire, puisque l'occasion s'en présente, ce fut le prix élevé et toujours rémunérateur auquel ses produits se maintinrent. Ajoutons que le joug de l'impôt était plus léger qu'aujourd'hui.

Une cause toute contraire, l'avilissement du prix des céréales, ralentit, au commencement de la seconde période, la vigoureuse impulsion que ne pouvaient manquer de lui donner le rétablissement de la paix générale, l'augmentation de la consommation, l'essor de toutes les industries, l'activité et la liberté d'allures et de mouvement, communiquées à tous les esprits par les institutions représentatives et libérales que nous donna la Restauration. L'agriculture est par instinct stationnaire. De nos jours, sur les bords du Nil, dans cette contrée où, après les prêtres et les soldats, les laboureurs occupaient la plus noble place dans l'échelle sociale, les Fellahs emploient, pour la préparation du terrain, l'ensemencement du grain et sa

récolte, les procédés que décrivit Hérodote. Hérodote, à son tour, n'avait fait que reproduire ceux que les hypogées de Thèbes nous montrent en usage, quinze siècles avant lui (1). Il n'a pas fallu moins que le concours des circonstances que je viens d'indiquer, pour décider les cultivateurs français à se frayer des voies nouvelles, à changer leurs procédés, à transporter d'un département dans un autre, telle ou telle culture, telle ou telle race d'animaux. Encore ce concours fût-il resté impuissant, si les lois des 16 juillet 1819 et 14 juillet 1821, perfectionnées plus tard par celle du 15 avril 1832, n'eussent élevé la barrière à l'abri de laquelle ont été réalisées toutes les innovations, ont été obtenues toutes les améliorations dont nous voyons, autour de nous, les merveilleux résultats.

Il ne saurait entrer dans ma pensée de les décrire ; je renverrai ceux qui désireraient en mesurer l'étendue, à l'excellent ouvrage de M. Moreau de Jonnès. Je les résumerai en disant que, depuis 1822 jusqu'à 1848, où l'énorme dépréciation de tous ses produits a amené pour elle une crise sans exemple, depuis le commencement du siècle, l'Agriculture française a, comme la Renommée, sans cesse acquis des forces en marchant. J'ajouterai, pour revenir au sujet spécial qui m'occupe, qu'elle a non-seulement multiplié les animaux nécessaires à la nourriture de l'homme, dans une proportion inconnue au passé, mais qu'elle a amélioré leurs races, perfectionné les procédés de leur engraissement, introduit ces procédés dans des contrées où ils n'avaient jamais été pratiqués, et mis à la portée des villes de second et de troisième ordre et des campagnes, une alimentation dont les grands centres de population avaient eu seuls, jusque-là, le monopole et le privilége.

---

(1) Consulter sur ce point les considérations sur les céréales de Loiseleur-Deslongchamps, et les lettres de Champollion sur l'Egypte.

C'est bien plus par les moyennes de ces villes que par celles des villes de premier ordre, telles que Paris, Lyon, Marseille ou Rouen, qu'on peut juger de ses progrès. Ces opulentes cités ont depuis longtemps adopté, pour les animaux qu'elles abattent, des types élevés qui subissent peu de variations et dont elles ne se départent pas. Les contrées qui les avoisinent n'en renferment-elles point, il en vient de lieux beaucoup plus éloignés s'offrir d'eux-mêmes, pour ainsi dire, à la consommation. L'attraction produite par un prix rémunérateur élevé, s'exerce dans un rayon de cinquante, de cent lieues autour d'elles.

Ainsi doit s'expliquer l'uniformité que nous allons rencontrer dans les moyennes fournies par l'administration municipale de Rouen, pendant la seconde période.

12. Moyennes de l'administration. Uniformité de ces moyennes.

Voici d'abord celles des années 1814 et 1816 :

Bœuf 325 kil., *vaches* 275, *veaux* 60. Le document se tait sur les moutons et les porcs.

La subite élévation du poids des bœufs et des vaches surprendra beaucoup de personnes. Elle est constante : herbagers, consommateurs, tanneurs, j'ai tout consulté ; je me crois en mesure d'affirmer, sans crainte de démenti, que, depuis la paix, la moyenne des bœufs abattus à Rouen n'a jamais été inférieure à 325 kil. Diverses circonstances peuvent expliquer cette brusque transition d'un régime alimentaire inférieur à celui de la capitale, à un régime au moins égal ; je vais me contenter d'en indiquer quelques-unes.

Renaissance du commerce maritime. Ce n'est pas une médiocre influence qu'exerce, sur la consommation de Rouen, la visite de milliers de bâtiments comptant tous cinq à six hommes d'équipage, et venant lui demander pour quinze jours ou trois semaines des approvisionnements de viande de première qualité.

Essor et prospérité de toutes les industries.

Diminution dans le nombre des bouchers, qui permit à ceux qui survécurent de consacrer un plus fort capital à l'achat des animaux. Il existe d'énormes dossiers à l'Hôtel-de-Ville, sur la boucherie. J'y ai vainement cherché des lumières sur la marche qu'a suivie cette diminution. C'est, je crois, dans les premiers temps de la Restauration qu'elle a eu lieu.

En 1836, demande de renseignements adressée par le gouvernement à la mairie, pour préparer les matériaux des Archives statistiques.

Voici les chiffres fournis :

Bœufs	330
Vaches	263
Veaux	55
Moutons	24
Porcs	95

Nouvelle demande en 1839. Même réponse.

En 1845, nouvel envoi des mêmes chiffres par la mairie, avec cette seule différence que le rendement des vaches est abaissé à 250 kil.

Ainsi, de 1814 à 1845, il n'y aurait eu qu'une augmentation de 5 kil. dans le poids des bœufs. Je m'expliquerai plus tard sur la diminution de poids des vaches.

Ce fait était trop conforme à mes observations personnelles, dans les villes du Midi et du Nord de la France, pour me surprendre. Mais, comme il ne sera pas aussi facilement admis par tout le monde, cherchons, par des comparaisons, à nous éclairer.

Les Archives statistiques contiennent les plus précieux documents sur la consommation de la viande aux trois époques de 1816, de 1820 et de 1833, documents dont on ne trouverait assurément le pendant dans aucun pays. Les renseignements sont fournis par département, et ne concer-

nent que les chefs-lieux et les villes au-dessus de dix mille âmes. Malheureusement, ils ne vont pas au-delà de 1833, et c'est surtout à partir de cette époque que les améliorations apportées dans l'élève du bétail ont dû devenir sensibles. Plus malheureusement encore, le rédacteur des tableaux a confondu dans un seul chiffre la consommation de toutes les villes du même département, si bien que, par exemple, celle de Rouen se trouve jointe à celle du Havre, de Dieppe et d'Yvetot. Paris seul a eu les honneurs d'une exception. Nous ne pourrons, dès-lors, opposer ville à ville. mais seulement département à département. Cette comparaison sera moins concluante que l'autre. Essayons-la cependant.

13. Moyennes du département de la Seine-Inférieure.

Voici les moyennes de la Seine-Inférieure :

	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.
1816...	279	216	44	22	81
1820...	279	218	44	22	78
1833...	280	219	44	22	78

Faisons remarquer, en passant, qu'elles ne font que confirmer celle de Rouen

14. Comparaison de la Seine-Inférieure avec vingt-cinq autres départements, aux trois époques de 1816, 1820 et 1833.

Comparer la Seine-Inférieure à chacun des quatre-vingt-six autres départements, serait une tâche aussi fastidieuse que peu instructive. Choisissons donc ! Mais, pour qu'on ne puisse nous accuser d'arbitraire dans notre choix, prenons un point de départ fixe et qui nous permette d'atteindre, sinon tous les départements qui ont pour chef-lieu de grands centres de population, du moins la plupart d'entre eux.

C'est ce que j'ai tâché de faire par le tableau suivant. J'ai choisi, dans les Archives, le département qui avait abattu les bœufs les plus lourds en 1833, et j'ai placé les autres à sa suite, en adoptant une progression toujours décroissante, jusqu'à ce que j'aie eu atteint la limite de 300 kil. En face des poids de 1833, j'ai inscrit ceux de 1820 et de 1816,

afin que, d'un seul coup d'œil, on pût embrasser les variations ; enfin j'ai indiqué, pour 1833, la quantité d'animaux abattus, la connaissance de ce nombre étant indispensable pour apprécier l'importance de la consommation.

Relevé des vingt-cinq départements qui, en 1833, *ont abattu les bœufs les plus lourds.*

	Nombre des animaux abattus en 1833.	Poids moyen en 1833.	Idem en 1820.	Idem en 1816.
Loire	4884	431	426	320
Haut-Rhin	3025	359	358	348
Allier	2366	354	361	364
Dordogne	1219	351	280	303
Gironde	8924	350	350	349
Tarn-et-Garonne.	1070	348	352	344
Aveyron	281	333	328	334
Gard	3720	326	318	314
Bas-Rhin	6856	324	325	325
Vienne	1834	321	318	306
Lot-et-Garonne.	488	316	318	315
Doubs	3143	316	318	315
Meurthe	5093	316	334	328
Cher	1435	316	325	320
Charente	1674	315	301	302
Seine	69,974	312,50	337,50	325
Rhône	17,127	310	313	317
Hautes-Pyrénées.	160	307	301	303
Haute-Garonne	5019	305	304	304
Haute-Loire	6	304	308	300
Seine-et-Marne	2668	303	306	309
Maine-et-Loire	2209	301	298	301
Eure-et-Loir	1629	301	299	304
Cantal	325	300	292	300
Vendée	726	300	300	300

Parmi ces départements, quelques-uns, tels que la Seine, le Rhône et le Gard, consomment des bœufs sans en produire. Quelques autres, tels que la Loire, l'Allier et le Doubs, sont à la fois consommateurs et producteurs. Je ne m'occuperai que des treize où la consommation est le plus considérable, et qui doivent être rangés dans l'ordre suivant. La Seine, le Rhône, la Gironde, le Bas-Rhin, la Haute-Garonne, la Meurthe, la Loire, le Doubs, le Gard, le Haut-Rhin, l'Allier, Seine-et-Marne, Maine-et-Loire. Je laisserai de côté les douze autres qui, en général, produisent plus qu'ils ne consomment. Seulement, j'avertirai les personnes, sous les yeux desquelles tombera ce tableau, qu'elles ne doivent pas juger de la force des animaux qu'ils engraissent, par les moyennes que j'ai données. Ces moyennes sont celles de l'abattage. De même que les pays qui produisent les vins les plus précieux ne sont pas ceux qui les consomment, de même les départements qui élèvent les plus grands animaux ne sont pas ceux qui en profitent. Qui n'a été frappé, en visitant le port de Bordeaux, des proportions gigantesques des bœufs qui y sont employés au camionage? Ces bœufs ne naissent pas dans le département, mais viennent des rives supérieures de la Garonne et de l'ancienne Saintonge, où se trouve l'une des plus grandes races françaises. Les moyennes d'abattage fournies par ces contrées, n'ont cependant rien d'extraordinaire.

Sur les treize départements dont la consommation peut être utilement mise en parallèle avec celle de la Seine-Inférieure, (j'ai oublié d'indiquer le chiffre d'abattage de celle-ci en 1833, il a été de 9,026 bœufs), il en est huit, ou même neuf, où les moyennes doivent être considérées comme stationnaires. Ce sont ceux du Rhône, de la Gironde, du Bas-Rhin, de la Haute-Garonne, du Doubs, du Haut-Rhin, de l'Allier, de Seine-et-Marne et de

Maine-et-Loire. Il en est quatre, au contraire, où elles présentent des augmentations ou des oscillations assez notables. Ce sont la Loire, la Seine, la Meurthe et le Gard. Etudions de près les conditions dans lesquelles chacun d'eux se trouve, et nous reconnaîtrons qu'on ne peut en rien inférer de contraire à la loi que j'ai indiquée.

15. Détails sur les progrès de Saint Étienne.

C'est dans la Loire que commencent les fertiles prairies qui, s'étendant dans Saône-et-Loire, dans l'Allier et la Nièvre, sous le nom de *Prés d'Embouche*, y nourrissent l'une de nos plus célèbres races, la race Charolaise. De 1816 à 1833, la moyenne s'y est élevée de 320 à 426, et par conséquent s'est accrue de 116 kil. Est-ce à dire que cette prodigieuse augmentation soit due aux progrès de l'agriculture? Ce serait une extravagance. Que s'est-il donc passé dans ce département? Saint-Etienne, qui, avant la révolution, comptait 30,000 habitants, et en 1814 à peine 20,000, a pris rapidement les proportions d'une ville de premier ordre, et est devenue le Birmingham de la France. L'exploitation de plus en plus active des houillères qui l'entourent, et sur lesquelles il est bâti, la prospérité toujours croissante des diverses branches de l'industrie métallurgique qui y sont cultivées, la concentration de l'industrie des rubans, autrefois éparpillée entre plusieurs localités voisines, y ont déterminé une énorme accumulation de capitaux, la hausse de tous les salaires (1), un besoin de confort dans les diverses classes. Saint-Etienne, avec ses 70 ou 80,000 habitants, ne fait pas comme Melun, modeste faubourg de Paris, qui ne prend que ce que sa métropole veut bien lui laisser, et de là les lé-

(1) L'extraction de la houille est trois fois plus chère à Saint-Etienne qu'à Anzin.

gères fluctuations qu'on aperçoit dans les moyennes de Seine-et-Marne ; il prélève sa dîme, au passage, sur les bœufs que les *Prés d'Embouche* et l'Auvergne envoient à l'agrégation Lyonnaise, et il la prélève largement, puisque la moyenne du département auquel il appartient dépassait, si fort, en 1833, celle des quatre-vingt-six autres. Les économistes Anglais nous apprennent que les choses se passent absolument de la même manière chez eux, et que Manchester et Birmingham consomment les plus beaux produits de l'agriculture. Mais que l'état de souffrance et presque d'agonie dans lequel se trouve l'industrie métallurgique se prolonge encore quelque temps, et l'on peut être assuré que les habitants du district de Saint-Etienne ne consacreront plus à leur alimentation des bœufs d'un poids brut de près de 800 kil.

16. Sources des approvisionnements de la Meurthe.

La Meurthe, comme la Moselle, doit une partie de ses approvisionnements à son sol et à celui des Vosges, et demande le reste à la Prusse Rhénane, qui nourrit des bœufs beaucoup plus grands que l'ancienne Lorraine. C'est à cette cause exclusivement qu'il faut attribuer les oscillations de ses moyennes.

17. Oscillations des moyennes de la Seine.

Le caractère flottant d'une partie notable de la population parisienne, et la *variété* des sources où elle puise ses approvisionnements, expliquent suffisamment les fluctuations de celles de la Seine.

Leur marche ascendante dans le département du Gard est exclusivement due aux progrès de notre agriculture, dans la Lozère, l'Aveyron, le Cantal, la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne. Examinons comment ces progrès sont venus se manifester et se traduire en chiffres à Nîmes.

18. Détails sur la révolution qui s'est opérée dans l'alimentation des grandes villes du sud-est de la France.

Au commencement du siècle, Nîmes, Montpellier, Avignon et Marseille ne consommaient d'autre viande que celle du mouton et du porc. Il y a à peine quarante ans qu'aux fêtes de Pâques, dans la dernière de ces villes, chaque famille se réunissait pour manger, à titre de régal, un morceau de bœuf venu de loin, et apprêté suivant une mode particulière au pays. La hausse constante du prix du mouton, que le défrichement des *garrigues* et leur plantation en vignes rendaient de plus en plus rare, a produit une véritable révolution dans leur régime alimentaire. Leurs besoins ont énergiquement stimulé la production et l'élève du bétail et des troupeaux dans le Limousin, l'Auvergne, l'Aveyron et la Lozère. Les fertiles et verdoyantes montagnes qui séparent ces deux derniers départements, les beaux pâturages de Mur de Barrés se sont couverts de vaches et de moutons. De nombreuses bandes de bœufs ont pris la route de la Méditerrannée. Nîmes, ville riche, industrieuse, active, de plus en plus florissante, a fait un peu comme Saint-Etienne. Elle ne laisse à Montpellier que les animaux inférieurs ou fatigués par la marche. De là l'énorme différence entre les moyennes des deux villes, qui ne sont, cependant, séparées que par 8 myriamètres. Des animaux de qualité supérieure sont dirigés sur le département des Bouches-du-Rhône, qui, en 1833, consommait déjà autant de bœufs que la Seine-Inférieure (9,011 contre 9,026). Toutefois, les moyennes de Marseille, tout en s'élevant, n'ont pas atteint celles de Nîmes, sans doute parce que les bœufs sardes, plus petits que les bœufs français, concourent à son alimentation.

Mais ce qui prouve bien l'exactitude de ce que j'ai dit de la fixité des types, c'est l'immobilité des moyennes en poids des moutons dans les Bouches-du-Rhône et le Gard. Nous les trouvons, dans le premier de ces départements, de 16 à 17 kil., et dans le Gard, de 25, supérieures, pour le dire

en passant, de 3 kil. à celles que les Archives statistiques assignent à la Seine-Inférieure.

19. Moyennes des dix départements qui contibuent à l'alimentation de Rouen.

Nous avons comparé. Remontons maintenant aux sources des approvisionnements de Rouen : mais rappelons-nous bien que les moyennes que je vais donner sont des moyennes d'abattage et non de production. Elles s'appliquent aux dix départements qui, directement ou indirectement, envoient des bœufs dans la Seine-Inférieure :

		1833	1820	1816
Eure..	Bœufs ...	231	231	220
	Vaches...	245	216	217
Calvados	Bœufs....	285	271	266
	Vaches...	199	202	190
Manche	Bœufs....	292	285	258
	Vaches...	188	194	179
Orne.....	Bœufs....	262	260	259
	Vaches...	153	159	155
Mayenne.	Bœufs....	250	250	250
	Vaches...	150	150	150
Sarthe	Bœufs....	249	249	249
	Vaches...	160	160	162
Maine-et-Loire ..	Bœufs....	301	298	301
	Vaches...	179	190	189
Vendée.....	Bœufs....	300	300	300
	Vaches...	175	175	175
Deux-Sèvres.....	Bœufs ...	268	272	286
	Vaches...	191	162	176
Vienne.....	Bœufs...	321	318	306
	Vaches...	220	226	278

Nous n'avons pu pousser nos comparaisons et nos recherches que jusqu'en 1833, et cependant, c'est à partir de cette époque que les progrès de notre agriculture sont devenus plus sensibles et plus faciles à traduire en chiffres. Un tableau de la consommation de la viande par département, après 1840, a été dressé au ministère de l'agriculture et du commerce, et M. Moreau de Jonnès le cite dans plus d'un endroit de son ouvrage. A-t-il été publié? Je l'ignore; mais ce que je sais bien, c'est que je ne l'ai point eu à ma disposition. De nombreux documents, restés inédits, ont été recueillis en 1845. Quel dommage que tant de renseignements précieux, dont l'historien, l'économiste, l'administrateur, pourraient faire le plus utile et le plus instructif usage, restent enfouis dans les cartons du bureau de statistique!

Leur publication, j'en suis assuré d'avance, ne ferait que confirmer ce que j'ai dit en commençant cette trop longue dissertation. Elle nous révèlerait une élévation de plus en plus rapide des moyennes dans les villes d'un rang inférieur, et une augmentation beaucoup moins sensible, quoique progressive, dans les grands centres de population.

J'en ai pour garants les deux faits que voici :

En 1844, il y avait une différence de 100 kil. entre le poids des bœufs abattus à Rouen et celui des bœufs abattus à Dieppe. Quinze ans plus tard, cette différence n'était que de 50 kil.

Depuis dix ans, les commissionnaires en cuir de Paris ne se sont pas aperçus que le poids des peaux fournies par la boucherie de la capitale, ait sensiblement augmenté; mais, en revanche, ils ont constaté un énorme accroissement de poids dans les peaux de la banlieue.

J'ai trop justifié les moyennes de Rouen. Disons maintenant comment je les ai appliquées.

20. Règles suivies pour l'application des moyennes officielles.

De 1814 à 1836, j'ai considéré le poids des bœufs comme n'ayant pas varié, et l'ai fixé à 325 kil. ; j'aurais dû faire de même pour le poids des vaches, porté, dans les états de 1814 et de 1816, à 275, et cela avec d'autant plus de raison que ces animaux, ayant été soumis, de 1822 à 1832, au même droit que les bœufs, les bouchers avaient intérêt à n'en introduire que d'un poids très élevé. Néanmoins, comme les conclusions de mon travail vont rencontrer plus d'un incrédule, j'ai très arbitrairement réduit leur poids, et l'ai fixé à 260 kil. pour toutes les années écoulées de 1814 à 1836.

J'ai appliqué à toutes ces années la moyenne de 60 kil. pour les veaux, et de 25 pour les moutons, avec la conviction d'être resté, pour les veaux, plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

La moyenne assignée aux porcs était de 125 kil., en 1813. En 1836, on ne la portait plus qu'à 95. Cet abaissement ne s'est pas opéré brusquement, mais graduellement. J'aurais dû, dès-lors, après avoir déterminé l'époque où il a commencé, réduire, d'année en année, le poids de 125, de manière à arriver, en 1836, à celui de 95. Malheureusement, je n'ai pu recueillir, sur cette époque, que des renseignements fort contradictoires. Je me suis alors décidé à créer, avec les chiffres de 125 et de 95, une moyenne que j'ai appliquée à toutes les années intermédiaires.

De 1836 à 1846, suivant toujours l'administration pour guide, j'ai employé les chiffres de 330 kil. pour les bœufs, de 55 pour les veaux, de 95 pour les porcs. Appuyé sur les meilleurs renseignements, j'ai cru devoir maintenir à 25 la moyenne des moutons qu'elle avait momentanément fait descendre à 24. Quant aux vaches, la manière dont j'ai procédé demande explication.

J'ai dit, page 209, qu'en 1800, Rouen tirait exclusivement de la Basse-Normandie celles qu'il livrait à la bou-

cherie, et qu'aujourd'hui il les demandait au département dont il est le chef-lieu et à l'Eure. Cette substitution n'a été complète qu'en 1850, mais elle a eu lieu partiellement dès l'année 1840, et a dû produire, l'année suivante, des effets appréciables.

L'élève et l'engraissement des vaches ont fait de très grands progrès dans l'Eure, progrès accusés, dès l'année 1833, par une différence de 27 kil. entre cette année et 1816. (Voir le tableau p. 229.) Elle en a fait de plus grands peut-être dans la partie des arrondissements de Dieppe, du Havre et d'Yvetot, que nous nous obstinons à appeler le pays de Caux. L'usage, emprunté aux Anglais, de consacrer à l'engraissement des animaux d'un âge peu avancé, s'y est introduit et a amené les cultivateurs à livrer à la boucherie, sous le nom vulgaire de *bétons*, de jeunes vaches de trois ans, dont des croisements judicieux, soit avec des taureaux de Durham, soit avec des taureaux choisis dans le pays, ont singulièrement agrandi la taille et amélioré les proportions. Lorsqu'en 1846, l'autorité se livra, à Rouen, aux vérifications qui devaient précéder la conversion du droit par tête en droit au poids, les bouchers en présentèrent qui atteignaient ou dépassaient le chiffre de 290 kil. On pensa qu'ils avaient choisi les animaux les plus lourds, pour rendre plus légère la charge de l'octroi. Mais, comme ces poids élevés se sont maintenus en 1847 et dans les années subséquentes, et qu'en 1850, la moyenne de 297 kil. a été atteinte, force a bien été de chercher une autre explication. Les tanneurs que j'ai consultés m'ont affirmé que le poids des cuirs de vaches avait augmenté d'année en année, pour ne pas dire de mois en mois. Comment concilier avec ces faits la déclaration de l'autorité municipale, que les vaches qui donnaient en moyenne 263 kil. de viande en 1836, n'en donnaient plus que 250 en 1845, déclaration sur laquelle mes conférences avec M. le directeur des

abattoirs n'ont pu me donner aucune lumière? J'ai supposé qu'au moment où le renseignement avait été fourni, quelque circonstance exceptionnelle s'était présentée. Je n'en ai tenu aucun compte ; j'ai conservé jusqu'en 1840, inclusivement, le chiffre de 263 kil. Mais, à partir de 1841, je l'ai graduellement élevé chaque année de 2 kil.

On remarquera que je n'ai pas plus parlé, dans cette période que dans la précédente, de l'agneau. La consommation en a toujours été fort insignifiante ; elle a constamment décru depuis 1826, où l'on tuait 109 agneaux, et a fini par n'avoir plus de chiffres dans les registres de l'octroi. Toutes les fois que ces jeunes animaux paraissent dans nos marchés, ils sont enlevés pour Paris et pour Londres. Dans cette dernière ville, où le veau est de fort médiocre qualité, l'agneau français se payait, il y a quelques mois, 2 fr. le kil.

En revanche, la consommation du cochon de lait est encore considérable. De 1800 à 1850, elle a cependant diminué de près de moitié. J'ai fixé le poids du cochon de lait à 12 kil. pour la première période, et à 10 pour la seconde.

Grâces au ciel, me voici arrivé à la fin de cette interminable discussion des moyennes approximatives, qui ne paraîtra jamais à personne aussi longue qu'à moi, et cependant combien de moyens de détail, employés pour vérifier la bonté de mes matériaux, j'ai passé sous silence.

21. Troisième période, 1847-1851. Élévation des moyennes. Explications du fait.

La loi du 10 mai 1846 a coupé court à ces recherches. Dans toutes les villes importantes, la constatation du poids se fait sous la double garantie de l'intérêt de l'octroi et de celui des bouchers. Plus d'erreur possible.

On devait s'attendre à ce que son exécution déterminerait un abaissement dans la taille et le poids des animaux.

Un résultat tout contraire a eu lieu à Rouen. Le poids des veaux, des moutons et des porcs a augmenté de quel-

ques kilogrammes. Celui des vaches et des bœufs, surtout, s'est prodigieusement élevé.

Le même fait s'est produit en d'autres villes, à Versailles par exemple, où il est devenu le motif d'une pétition adressée par les bouchers au ministre des finances, pour demander la révision du tarif de 1846, et la restitution, par la ville, d'une partie des droits perçus depuis 1847.

La légère augmentation de poids des animaux d'un ordre inférieur, me paraît facile à expliquer par cette circonstance que la boucherie foraine a dû enlever aux bouchers des villes la partie la moins riche de leur clientelle, et que ceux-ci, en restreignant le nombre des sujets qu'ils abattaient, ont dû les choisir plus grands et de meilleure qualité.

Je viens de m'expliquer sur la cause de l'augmentation du poids des vaches.

Quant à celle qui a pu déterminer une augmentation de *trente-huit kilogrammes* dans le poids des bœufs à Rouen, elle paraît d'autant plus difficile à démêler, que la substitution du droit au poids au droit par tête, et les exigences des bouchers de Paris, ont réduit, notoirement depuis quelques années, la taille des animaux dans le Calvados et la Manche.

Nous avons parlé d'attraction. Comparé à Paris, Rouen n'est qu'un satellite. Lorsque dans sa marche nous observons quelque chose qui ressemble à une perturbation, comment n'en pas chercher la raison dans la capitale ?

22. Détails sur les sources de l'approvisionnement de Paris.

Je me trouve ainsi naturellement amené à passer en revue les diverses sources où les habitants de Paris puisent leurs approvisionnements (il en est plusieurs que les habitants de Rouen ne fréquentent pas), à rechercher les changements que la marche des années et les progrès de notre agriculture ont apportés à leur volume, à constater

surtout ceux que l'établissement des chemins de fer n'a pu manquer d'opérer dans leur distribution. J'aurai à tenir compte des goûts et des préférences des consommateurs. Peut-être qu'au bout de cette apparente digression, nous trouverons l'explication du fait anormal qui nous préoccupe.

Je me la permettrai d'autant plus volontiers que mon écrit, s'il voit le jour, passera, je l'espère, sous les yeux des producteurs, et en particulier des herbagers du Calvados, auxquels je désire autant être utile qu'aux consommateurs, leurs intérêts me paraissant inséparables

Il s'est propagé parmi les laborieuses et intelligentes populations de la Basse-Normandie des bruits étranges. On leur a annoncé que, dans un avenir très rapproché, elles allaient être dépossédées du privilége dont elles jouissent depuis des siècles, de fournir à Paris ses viandes les plus sapides et les plus savoureuses. On leur a présenté les nourisseurs de la Bretagne, du Poitou, du Bourbonnais, du Nivernais, de la Bourgogne et de la Flandre, comme des rivaux qui les avaient déjà en partie supplantées. On est allé même jusqu'à affirmer (ce qu'on va lire a été écrit sous la dictée d'un herbager du Calvados), *que le département du Nord, qui, jadis, demandait pour sa consommation, chaque semaine, 500 bœufs aux marchés de Sceaux et de Poissy, leur en envoyait aujourd'hui un pareil nombre provenant de ses fabriques de sucre de betterave.* Ces bruits ont eu leur retentissement dans la capitale. Dans un journal fort sérieux, le *Journal des Savants* (1), un membre illustre de l'Académie des sciences, que j'oserais appeler *l'un de mes maîtres*, si ma jeunesse eût su mieux profiter de ses doctes enseignements, M. Biot, appelé à toucher, en pas-

(1) Année 1851, page 657.

sant, la question des approvisionnements actuels de Paris, à propos de l'intéressant ouvrage de M. Léopold Delisle, sur l'agriculture normande au moyen-âge, assure que, menacés de plus en plus, par d'heureux concurrents que les chemins de fer secondent, de perdre le débouché de Paris, les éleveurs normands cherchent à s'en assurer un nouveau dans la Grande-Bretagne. Un document fort précieux, annexé au rapport de M. Lanjuinais, sous le n° 1 (p. LXIV et suivantes), sous le titre de *Relevé des bestiaux présentés à la vente sur les marchés de Poissy, Sceaux, Paris et la Chapelle, avec indication de leurs diverses provenances*, va nous permettre d'apprécier ce qui est exact ou ce qui ne l'est pas, dans ces prédictions.

Faisons observer, avant tout, que les marchés de Sceaux et de Poissy ne contribuent pas seulement à l'approvisionnement de Paris et de sa banlieue, mais qu'ils fournissent des bœufs et des vaches aux villes voisines, telles que Versailles et Fontainebleau, qu'ils en envoient même quelquefois à Amiens et à Rouen.

Ajoutons, cependant, que la consommation du département de la Seine est tellement considérable (ce département a 1,422,065 habitants, qui tous animalisent leur nourriture), que ses prélèvements ont absorbé une grande partie des bestiaux dont je vais donner les nombres.

Voici les chiffres des divers animaux conduits sur les marchés d'approvisionnement en 1825 et 1850. Je vais les présenter tous à la fois, afin que l'esprit puisse en saisir l'ensemble, sauf à les reprendre en détail, suivant le besoin de ma discussion.

1825, 130,752 *bœufs*, 15,680 *vaches*, 106,494 *veaux*, 614,758 *moutons* (1).

---

(1) L'état ne fournit malheureusement aucun détail sur les porcs.

1850, 151,892 *bœufs*, 28,531 *vaches*, 120,485 *veaux*, 946,528 *moutons*.

Occupons nous d'abord des bœufs.

Dans quelle proportion les anciennes provinces de France (l'état est dressé par province) ont-elles concouru à la formation de leurs chiffres ?

Laissons de côté celles qui n'ont donné que des quantités insignifiantes.

En tête de toutes, je suis obligé de placer la Normandie, aussi bien pour 1850 que pour 1825.

Son contingent avait été, en 1825, de 40,809, ainsi répartis :

Calvados.....	10,853
Eure.....	12,360
Manche.....	6,578
Orne.....	8,991
Seine-Inférieure...	3,134

En 1850, il a été de 60,564, répartis de la manière suivante :

Calvados.....	42,123
Eure.....	254
Manche.....	273
Orne.....	17,611
Seine-Inférieure...	303

Ainsi, elle a augmenté de moitié ses envois, et elle a droit de réclamer une forte part dans l'excédant de 1850 sur 1825.

Après la Normandie, vient l'ancien Anjou, ou le département de Maine-et-Loire, qui avait vendu, en 1825, 10,699 bœufs, et qui en a vendu, en 1850, 29,127 et l'an-

cien Poitou, représenté par les Deux-Sèvres, la Vienne et la Vendée, qui n'en avait fourni, dans la première de ces années, que 10,776 et qui en a fourni, dans la seconde, 19,735; puis le département de la Dordogne, faisant partie de l'ancienne Guyenne, qui n'avait rien envoyé en 1825, et qui, en 1850, a livré, pour son tribut, 5,204 animaux. En arrière de ces provinces, je placerai l'ancien Nivernais, le département de la Nièvre; son contingent avait été de 3,906 en 1825; il l'a porté, en 1850, à 6,840; plus en arrière encore le Berry, (le Cher, l'Indre), dont le chiffre de 4,438, en 1825, s'est péniblement élevé à 4,953 en 1850.

Toutes les autres provinces, loin d'être en progrès, ont sensiblement réduit leurs envois.

Ainsi, le Bourbonnais (l'Allier), qui figurait, en 1825, dans le tableau, pour 4,437 bœufs, n'y figure plus que pour 1833; le Limousin (Corrèze et Haute-Vienne), qui y était porté pour 12,722, n'y est plus porté que pour 7,609; l'ancienne Marche, le département de la Creuze, dont le chiffre était de 4,664, l'a vu descendre à 2,416; le Maine (Mayenne et Sarthe), qui avait fourni, en 1825, à la consommation, 13,344 bœufs, ne lui en a donné que 6,300; la Saintonge (Charente et Charente-Inférieure), qui en avait livré 8,402, n'en a livré que 7,465.

Quant à la Bretagne et à la Bourgogne, ces deux provinces n'apparaissent, en quelque sorte, dans l'état, en 1850, que pour mémoire. J'en dirai autant de l'ancienne Flandre Le département du Nord a toujours envoyé quelques bœufs sur les marchés de la capitale; mais leur nombre, loin d'augmenter, a diminué. De 885 en 1825, il est descendu à 65 en 1850. Il y a loin de là, comme on le voit, à l'énorme contingent que lui attribuaient quelques éleveurs normands.

Le prélèvement de 500 bœufs par semaine, qu'il opérait

autrefois à Poissy et à Sceaux, n'est pas moins fabuleux. Si le fait eût été exact, ce département eût passé avant le *Rhône*, qui, d'après l'ouvrage de M. Moreau de Jonnès, est, après la Seine, le département de France qui consomme le plus de bœufs. Dès l'année 1840, il en abattait 20,000.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que le grand nombre de fabricants de sucre de betterave qui se sont établis dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ont fait venir, du dehors, pour utiliser leurs résidus, des bœufs de race franc-comtoise. Ils les nourissent avec de la pulpe de betterave et des tourteaux de graines oléagineuses. On raconte des merveilles de ce mode d'engraissement. Ces bœufs sont exclusivement consommés dans le pays. Il est si peu exact de dire qu'ils concourent à l'alimentation de Paris, que, malgré ma bonne volonté, je n'ai pas rencontré dans la capitale, un seul boucher qui ait pu m'éclairer sur leur mérite.

Je passe à ce qui regarde les vaches. En 1825, avons-nous dit, les marchés de la capitale en ont reçu 15,680, en 1850, 28,531.

Sur les 15,685 vaches de 1825, 13,449 provenaient de l'Ile-de-France, c'est-à-dire du département de la Seine et de ceux qui l'avoisinent; 1,270 seulement de la Normandie.

Sur les 28,531 de 1850, l'Ile-de-France a fourni 12,635 têtes, la Normandie 7,455, le Limousin 2 399, le Maine 1,755 et la Saintonge 1,344.

106,494 veaux avaient été vendus en 1845.

120,485 l'ont été en 1850.

Sur les 106,494 de 1825, 29,558 avaient été apportés de Normandie, 4,926 de l'Artois, 3,186 de l'Orléanais, 56,458 de l'Ile-de-France.

Sur les 120,485 de 1850, la Normandie a envoyé 18,013

têtes, l'Ile-de-France 57,412, l'Orléanais 38,950, la Champagne 4,831. L'Artois n'en a pas envoyé une seule. C'est le Gâtinais qui fournit, en ce moment, à Paris, ses veaux les plus estimés, comme c'est la Champagne qui livre les plus lourds.

La réduction dans les envois de la Normandie s'explique par une seule cause, par l'existence d'un chemin de fer qui, en permettant aux cultivateurs le transport de leur lait, en nature, dans la capitale, leur a fait abandonner l'industrie beaucoup moins lucrative de l'élève des veaux.

La consommation du mouton a augmenté, dans la banlieue de Paris, dans une proportion énorme. C'est l'indice le moins équivoque de l'amélioration de l'alimentation.

614,758 moutons avaient été amenés sur les marchés la capitale en 1825. 946,528 y ont été conduits en 1850.

Le contingent fourni par la Normandie, la première de de ces années, a été de 74,475 têtes, et la seconde, de 46,474. S'il a diminué, c'est uniquement parce que les producteurs trouvent, dans leur pays, où l'industrie des troupeaux est au moins aussi prospère et aussi florissante qu'en aucune autre partie de la France, un prix rémunérateur bien plus élevé qu'à Poissy et à Sceaux.

Les bouchers de Paris ont toujours extrêmement prisé les moutons normands. Depuis qu'ils leur font défaut, ils y suppléent par ceux que leur envoie la Suisse allemande, et qu'ils paient, avec avantage, 5 et 10 centimes de plus, par kil., que les moutons indigènes. Il n'y a rien de régulier dans l'arrivée de ces animaux. Dès qu'ils paraissent, ils sont enlevés. Leur poids, en viande nette, ne dépasse jamais 30 kil. Ils donnent peu de suif, ont peu d'os, peu de graisse, mais fournissent, en revanche, une chair abondante, fort délicate, et toujours exempte de cette odeur et de cette saveur forte et nauséabonde que nos moutons

d'hiver doivent quelquefois à leur long séjour dans les étables. Ils m'ont semblé appartenir à une sous-race provenue du croisement des mérinos avec une race indigène du Wittemberg. Leur présence sur les marchés de la capitale est difficile à expliquer. Les Suisses vont les chercher au loin, dans la Forêt-Noire ou le Wittemberg, les gardent assez longtemps chez eux, pour les engraisser, paient à nos frontières un droit de 5 fr. par tête, et, après leur avoir fait faire au moins cent-vingt lieues, trouvent encore du profit à les vendre 3[illegible] fr. aux Parisiens. Il est vrai que les frais de voyage sont peu considérables. Ces moutons marchant toujours de nuit, prennent, sans façon, leur nourriture dans les champs qui bordent les routes, et comme leur passage n'a rien de périodique, les propriétaires se lèvent toujours trop tard pour se faire indemniser par les conducteurs.

Je crois donner un bon conseil aux agriculteurs de la Seine-Inférieure, en les engageant à s'approprier cette sous-race, ou tout au moins à diminuer, par des croisements avec elle, la forte quantité d'os et de graisse que présente la leur, et qui en rend souvent le débit fort onéreux aux bouchers.

Le nombre des moutons suisses s'est élevé, en 1850, à 56,384. Il n'avait été, en 1825, que de 655.

L'Allemagne envoie encore une autre sorte de moutons, qui se rapprochent de la race flamande, et qui n'ont d'autre mérite que d'être riches en suif. Fort grands de taille, ils sont peu appréciés à Paris.

L'Ile-de-France a fourni, à elle seule, 175,750 moutons.

Dans tout ce que je viens de dire, on ne trouvera rien, je pense, qui justifie l'annonce d'un prochain divorce entre Paris et la Normandie. En sera-t-il autrement des faits qui me restent à exposer?

25. Jugement porté par les bouchers de Paris sur le mérite respectif des diverses races qui contribuent à l'alimentation de la capitale.

La Basse-Normandie ne livre à la consommation que des bœufs d'herbe. Elle en élève elle-même une partie dans les champs et les prairies de la Manche, et ceux-là appartiennent à la race cotentine. Elle va demander les autres aux départements voisins. La race cotentine, si renommée au temps passé, a encore toutes les prédilections et les préférences des consommateurs de la capitale. Je les ai trouvés forts divisés sur le mérite de certains emprunts faits à la Grande-Bretagne ; je les ai trouvés unanimes pour proclamer la supériorité des bœufs cotentins. Leur première apparition sur les marchés de Paris est toujours un événement pour les bouchers. Ils ne placent qu'en seconde ligne la race charolaise, malgré les remarquables perfectionnements qu'elle a subis de nos jours. La race charolaise, disent-ils, *offre à l'œil une plus belle viande, mais elle a le grain beaucoup moins fin que la cotentine*, sans doute à cause du retard apporté à la castration dans le Bourbonnais et le Nivernais. Je dois dire, cependant, que je n'ai pas été seul à admirer, sur les marchés, des bœufs qui lui appartenaient et qui avaient été nourris, à l'étable, avec du foin, des betteraves, de la farine d'orge et de sarrazin, des tourteaux de noix, et dont l'appétit avait été constamment stimulé par de fortes rations de sel. Ils provenaient des environs de Nevers.

Puisque j'ai tant fait que d'entamer le sujet des préférences des bouchers de Paris, continuons ! Parmi les bœufs de grain ou d'étable, ils assignent le premier rang aux bœufs du Limousin et de la Guyenne. Ils ne reprochent à ces derniers qu'une chose, c'est de ne fournir à la consommation que pendant trois semaines, à la fin de la saison.

Les bœufs du Limousin donnent peu de suif, mais beaucoup de viande, et leur viande est des plus savoureuses. Les *chataignes* concourent avec la farine et le foin à leur

engraissement. Si, du parallèle que j'ai établi plus haut, entre 1825 et 1850, il résulte qu'il en vient beaucoup moins qu'autrefois, il faudrait se garder d'en conclure que l'élève du bétail se soit ralentie dans les contrées qui les nourrissent. Seulement, les habitants trouvent plus d'avantage à les diriger sur les grandes villes du Midi et à les faire descendre même, m'a-t-on assuré, jusqu'à Perpignan.

Les bœufs de Chollet et de la Vendée ne viennent qu'après ceux que j'ai nommés.

Il paraissait autrefois, sur les marchés de la capitale, des bœufs d'étable dont la viande était mise fort au-dessus de toutes les autres. C'était les bœufs de Bresse; ils sont élevés dans le Revermont, c'est-à-dire dans cette chaîne de vertes collines qui se développe à peu de distance de Bourg, et forme de ce côté le premier gradin du Jura. Je crois être sûr que la farine du maïs et du sarrazin est employée à leur engraissement. Voici plus de trente ans qu'il n'en est pas venu un seul à Sceaux et à Poissy. Ces bœufs, d'une finesse de forme très remarquable, sont consommés à Lyon et dans les villes voisines.

Dans tout ceci encore, il est difficile de rencontrer quelque chose qui justifie les appréhensions des éleveurs normands. Puisqu'ils n'engraissent que des bœufs d'herbe, ils n'ont de concurrence à redouter que de la part des cultivateurs qui se livrent au même genre d'engraissement, ou qui, engraissant à l'étable *toute l'année*, peuvent, à chaque instant, livrer des bœufs à la consommation.

Revenons cependant un peu sur nos pas.

24. Lutte qui s'est établie entre la Normandie, l'Anjou et le Poitou.

Nous avons vu page 237, que, de 1825 à 1850, la Normandie avait augmenté de moitié ses envois et les avait portés de 40,809 à 60,564. Dans le même intervalle l'ancien Anjou triplait les siens, et l'ancien Poitou les doublait. Ces deux provinces, qui en 1825, n'avaient dirigé sur Paris que

21,475 bœufs, en envoyaient, en 1850, 48,862. Quiconque les a visitées, n'a pu manquer d'être frappé des merveilleuses facilités qu'elles offrent pour l'engraissement artificiel du bétail. Richesse du sol, variété de culture, abondance de céréales et de plantes fourragères, jusqu'à ces petits enclos formés par des haies très élevées, où, pendant le jour, les animaux trouvent, avec la nourriture, le calme et la solitude si nécessaires au développement de leur embonpoint, tout y semble fait pour cette industrie. Aussi depuis longtemps leurs habitants s'y sont-ils livrés. Ne trouvant pas sur leur sol tout le bétail dont ils ont besoin, ils vont le chercher au loin et nourrissent, avec des bœufs de Cholet proprement dits, des manceaux, des limousins, des saintongeois, des auvergnats et des gascons. Quelques personnes n'estiment pas à moins de 150,000 têtes la quantité de gros animaux qu'ils livrent annullement au commerce. Jadis ils ne pratiquaient que l'engraissement d'hiver et revendaient à d'autres nourrisseurs les sujets qu'ils n'engraissaient pas. Ils devenaient ainsi pour les herbagers normands d'utiles auxiliaires, et ne se montraient jamais leurs concurrents. Mais, depuis l'avilissement de tous les produits agricoles, au lieu de revendre la plus grande partie de leurs animaux, ils les engraissent en toute saison, et consacrent à cet engraissement, outre des farines de seigle et de sarrazin, des fourrages artificiels, des racines et les feuilles du chou cavalier, cultivé depuis longtemps sur les bords de la Loire, où l'une de ses variétés à pris le nom de *Chou de Touraine*. Les bœufs ainsi engraissés, sont sans doute inférieurs à ceux de Normandie. Quelle nourriture pourrait égaler celle que fournissent ses magnifiques herbages, où les bienfaisantes rosées de l'Océan entretiennent une végétation toujours active et toujours luxuriante? Mais ils peuvent être vendus à des prix moins élevés.

Le régime alimentaire des populations de l'Anjou et du

Poitou, est fort inférieur à celui des populations normandes. Elles mangent du pain noir, et ne consomment point de viande. Ajoutez à cela que le système d'amodiation, *à moitié fruits*, adopté sur beaucoup de points par elles, s'il réduit les bénéfices du cultivateur, réduit aussi ses avances et ses pertes, et établit entre lui et son propriétaire une véritable communauté, que l'excellence des mœurs et d'antiques traditions rendent des plus fraternelles.

Grâce à cette réunion de circonstances, les anciennes provinces dont je viens de parler ont fait, depuis quelque temps, pendant la saison d'été, une véritable concurrence à la Normandie, concurrence dont on a singulièrement exagéré la portée, mais qui n'en est pas moins réelle. Elles ont été prodigieusement aidées dans la lutte, par celle des inventions modernes qui paraît devoir exercer le plus d'influence sur l'avenir.

25. Du transport des bœufs par le chemins de fe

La question des avantages ou des inconvénients du transport des bœufs par les chemins de fer, a vivement préoccupé la commission d'enquête, qui, dans son premier volume, a recueilli des avis fort contradictoires Après avoir entendu bouchers et éleveurs, je me permettrai d'émettre une opinion.

Le transport des bœufs par les chemins de fer, tel qu'il est pratiqué par plus d'un éleveur de la Nièvre, a de graves inconvénients. Après leur avoir fait faire une marche de dix à douze lieues tout d'une traite, on les embarque sans leur donner le moindre aliment. Affaiblis par la marche, exténués par la faim, effrayés par la rapidité du transport, ils se précipitent les uns sur les autres, et se font réciproquement de fortes excoriations. Mais si, au lieu de les embarquer immédiatement, on leur donnait un peu de repos et des aliments, si l'on prenait quelques pré-

cautions dans le trajet, il n'est pas douteux que ce mode de transport, *si le prix en était modéré*, n'offrît d'immenses avantages aux éleveurs. Une marche qui dure quelquefois quinze jours, et pendant laquelle l'animal est enlevé à toutes ses habitudes, lui fait perdre beaucoup de son poids ; je n'oserais cependant affirmer, comme on l'a dit à M. Biot (1), que cette perte atteigne le chiffre de 10 à 15 p. cent. Quant à la prétendue amélioration dont les adversaires des chemins de fer ont tant parlé, et qui résulterait d'un certain mélange, d'une certaine *amalgamation* de la graisse avec la chair, déterminée par la marche, il n'est pas besoin d'être un grand physiologiste pour en concevoir l'absurdité.

J'ai parlé de *modération* du prix. Malheureusement, les intérêts de l'agriculture, si souvent oubliés, ne paraissent pas avoir été suffisamment sauvegardés dans les cahiers des charges. Le transport d'un bœuf, de Nevers à Sceaux, coûte 14 fr. ; à ce taux-là, plusieurs conducteurs m'ont assuré que, pour peu que leurs bandes fussent nombreuses, ils trouvaient de l'économie à les conduire à pied. Il en serait assurément de même sur la route de Poissy à Rouen. L'exagération des tarifs du chemin de fer qui met en communication ces deux localités, est connue de toute la France. Le transport d'un bœuf y coûte plus de 6 fr..

Ce qui prouve au reste que, même, malgré l'élévation du prix, il y a avantage à user des chemins de fer, c'est le choix qu'ont fait, de ce mode de transport, les éleveurs de l'Anjou et du Poitou, peu enclins en général aux innovations. En 1850, les chemins de fer ont transporté 65,979 têtes de gros bétail, 20,349 veaux, 229,316 mou-

(1) Numéro du *Journal des Savants*, déjà cité.

tons. Sur les 65,979 bœufs ou vaches, le chemin de fer d'Orléans a le droit d'en revendiquer 64,857. En un seul jour ses wagons en ont reçu 1,400. Disons en passant que les apports du chemin de fer de Rouen ont été à peu près nuls (1).

L'énorme quantité d'animaux, incessamment amenés à Paris par le chemin d'Orléans, a causé une véritable perturbation dans la tenue des marchés de Sceaux et de Poissy. Jadis, les commissionnaires de ces marchés, connaissant parfaitement les besoins de la consommation, ne demandaient, à leurs commettants, que le nombre d'animaux qu'elle réclamait.

En 1850 et 1851, les apports imprévus du chemin d'Orléans sont venus déranger toutes les combinaisons. Dans le cours de l'année dernière, et même pendant les premiers mois de celle-ci il y a eu peu de semaines où le nombre des bœufs présentés aux marchés de Sceaux et de Poissy, n'ait dépassé de beaucoup le chiffre de 4,000, où le nombre des bœufs invendus n'ait atteint celui de 3 à 400, ce qui implique pour les nourrisseurs et les marchands une perte énorme. Dégoûtés d'un pareil état de choses, les herbagers normands ont plus d'une fois hésité ou retardé à envoyer leurs bœufs sur les marchés de la capitale, et semblé laisser le champ libre à leurs concurrents. C'est de là, sans doute, qu'on a voulu conclure contre eux le fait d'une dépossession aussi invraisemblable en elle-même, que démentie par les chiffres que nous avons fournis. La concession récente du chemin de fer de Cherbourg, dont ils ne sauraient trop hâter la confection, va leur permettre de

(1) Voir l'état n° 8, annexé au rapport de M. Laujuinais. Je laisse, bien entendu, à la commission, la responsabilité du défaut de concordance entre les trois premières colonnes de l'état n° 6, et les totaux de l'état n° 1 pour 1850.

combattre désormais à armes égales, et comme il ne saurait convenir à aucun producteur de vendre à perte, l'ordre et l'équilibre se rétabliront nécessairement.

C'est à l'état transitoire que je viens de décrire qu'il faut, suivant moi, demander l'explication du fait anormal qui a servi de point de départ à cette digression. Paris éprouve l'embarras des richesses. Il en est qu'il se voit obligé de négliger Les villes qui l'entourent en profitent. Les consommateurs qu'il renferme se montrent de plus en plus exigeants. La famille la plus modeste veut avoir sa part de certains morceaux de choix, réservés autrefois à l'opulence. Les bouchers ont dû dès lors abattre un plus grand nombre de bœufs, et les prendre d'une taille moins forte. Les animaux d'un type élevé qu'ils payaient, avant la loi du 10 mai 1846, 10 c. de plus par kil., dédaignés par eux, ont reflué vers la province. Aussi, pendant que les moyennes de Rouen, de Versailles, de Fontainebleau, augmentaient, celles de Paris diminuaient (1).

26. Fixation de la population de Rouen.

J'ai consacré bien des pages à l'un des éléments du problème. Je m'étendrai moins sur les autres.

Un grand nombre de recensements ou d'évaluations de la population, ont été entrepris en France depuis 1800, mais non sur les mêmes bases et avec la même intelligence.

Le caractère centralisateur de notre gouvernement l'a empêché d'attacher du prix à la conservation, dans les archives des mairies ou des préfectures, des doubles des états qu'il se faisait envoyer, ou des matériaux à l'aide desquels ils avaient été dressés.

---

(1) Voir le premier tome de l'enquête, déposition du directeur de l'octroi de Paris.

De là de déplorables lacunes dans le petit nombre de dossiers qu'il m'a été donné de consulter : des centaines de pièces inutiles, beaucoup de débris de ce lourd bagage d'écritures sans lequel l'administration française ne sait pas marcher, mais souvent, en revanche, absence de la pièce la plus essentielle (1).

Je vais néanmoins, en m'aidant des Archives statistiques, fixer le chiffre de la population à des époques très rapprochées les unes des autres.

Suivant les Archives, la population de Rouen, en 1789, aurait été de 64,922 habitants. J'ai quelque peine, je l'avoue, à admettre qu'avec ses trente-six paroisses, ses quatre-vingt-dix églises, son port si fréquenté auquel le Havre était loin de faire la même concurrence qu'aujourd'hui, ses diverses industries, Rouen, siége d'un parlement duquel ressortissait toute la Normandie, métropole du plus important diocèse du royaume, puisqu'il renfermait 1,920 paroisses, et s'étendait jusqu'aux portes de Paris, n'ait pas eu plus d'habitants. Je ne pousserai pas plus loin mes réflexions. Je n'ai aucun intérêt à discuter le chiffre, je le donne tel que je le trouve (2).

Par suite du recensement que firent faire les consuls

---

(1) Si j'avais l'honneur d'appartenir à un conseil général, en votant des fonds pour la *conservation* des pièces utiles, je proposerais d'en voter pour la *destruction* des pièces inutiles. Dans quatre siècles d'ici il faudra plus de patience pour découvrir un acte administratif, que pour exhumer une charte du moyen-âge.

(2) Comment le concilier avec le texte d'une ordonnance de l'assemblée municipale et électorale de Rouen, du 20 janvier 1790, insérée au *Journal de Rouen* du 31 du même mois, qui porte ce qui suit :

« La ville et faubourg de Rouen, composés de 100,000 *habitants* « *et plus*, sont divisés en 26 sections ou arrondissements qui for- « meront autant d'assemblées de citoyens actifs. »

en 1800, les *Archives* assignent à Rouen une population de 87,000 âmes. D'un autre côté, le dossier de ce recensement que j'ai consulté à la préfecture, ne lui en donne que 79,736. Il fallait opter entre ces deux chiffres.

Mon hésitation n'a pas été longue.

J'ai supposé qu'il y avait eu erreur de date dans les *Archives*.

C'est déjà faire une bien large concession que d'accorder à Rouen une augmentation de 15,000 âmes pendant une période de douze ans, il est vrai, mais marquée par la perte de tous ses établissements religieux et civils, les fréquentes interruptions de son commerce, et des tempêtes politiques dont, malgré sa sagesse, cette ville ne put éviter de ressentir le choc.

En 1806, un document administratif lui reconnaît 86,672 habitants. J'ai admis ce chiffre.

Les Archives lui en donnent 87,000 pour 1811, et 86,736 pour 1821. J'ai également admis ces chiffres, dont le dernier a reçu une consécration officielle par ordonnance.

Le chiffre de 86,736 est encore reproduit pour 1826, non-seulement dans les Archives, mais dans le dossier de la préfecture. Toutefois, en transmettant le travail de la mairie, le préfet, qui était alors M. de Vanssay, exprime l'opinion que M. le maire est resté, dans son évaluation (il avait procédé par évaluation et non par recensement à domicile), au-dessous de la vérité, et que Rouen doit avoir plus de 90,000 habitants. Cette opinion est trop conforme aux souvenirs que m'ont laissés l'exercice des fonctions de premier avocat-général et mes liaisons avec M. de Vanssay, pour que j'hésite à remplacer, par le chiffre de 90,000, le chiffre officiel.

Une ordonnance royale a fixé à 88,086, le nombre des habitants de Rouen pour 1831. Cette fixation, si l'on admet ma correction, est conforme aux vraisemblances. Les

événements de 1830 ayant aggravé la crise industrielle commencée au déclin de la restauration, et éloigné de la ville plusieurs familles riches et un régiment de garde royale, un déficit de 1,924 personnes dans la population n'a rien d'exagéré.

A partir de 1836, l'autorité a abandonné le mode des évaluations, pour revenir à celui des recensements à domicile. Des instructions claires et méthodiques ont été adressées à toutes les municipalités. Les quatre derniers recensements ont été faits à Rouen avec le plus grand soin, et méritent une confiance absolue, tant par le caractère des personnes qui ont été chargées du travail préliminaire, que par la manière dont ce travail a été contrôlé.

Voici le tableau du mouvement de la population de Rouen, d'après les bases que je viens d'indiquer.

	Population sédentaire.	Population flottante.	Total.
1800	—	—	79,786 ou 80,000 en nombres ronds (1).
1806	—	—	86,672 ou 87,000 en nombres ronds.
1811	—	—	87,000
1821	—	—	86,736 ou 87,000
1826	—	—	90,000
1831	—	—	88,086 ou 88,000 en nombres ronds.
1836	—	—	92,083 ou 92,000 en nombres ronds.
1841	90,580	5,422	96,002
1846	91,046	8,249	99,295
1851	91,512	8,753	100,265

(1) J'ai cru pouvoir adopter des nombres ronds jusqu'en 1836, attendu que ce n'est que depuis 1836 que les recensements m'ont paru mériter une absolue confiance.

Restait à fixer la population pour les années intermédiaires. J'avais d'abord adopté la loi de Malthus. Mais, reconnaissant combien les faits s'y étaient peu conformés, j'ai abandonné la progression géométrique pour la progression arithmétique, qui m'a paru plus simple et plus conforme à la réalité. Au reste, les points de départ sont tellement rapprochés, qu'on obtient par les deux progressions des résultats à peu près semblables.

La population, à Rouen, est loin d'avoir suivi la même marche qu'à Lyon et à Marseille, où elle a presque doublé depuis le commencement du siècle (1). A diverses reprises le nombre des décès s'est trouvé supérieur à celui des naissances. J'ai cherché plus d'une fois à m'expliquer cette fâcheuse anomalie, et à me rendre compte de l'influence qu'avait dû exercer, sur les décès, l'insalubrité de certains quartiers. Sur ces points, les bureaux de l'état civil n'ont pu me fournir aucun renseignement.

27. Circonstances qui ont dû influer sur la consommation.

J'arrive maintenant aux circonstances qui ont dû influer sur la consommation de la viande. Les unes sont intrinsèques en quelque sorte à cette consommation, et peuvent se traduire en chiffres; les autres sont extérieures. La circonstance intrinsèque la plus importante, la seule même qui, à le bien prendre, agisse directement et immédiatement, c'est le prix de la vente au détail, *le prix payé par le consommateur*. Mais ce prix doit nécessairement dépendre : 1° de celui auquel sont achetés les animaux vivants; 2° du montant des droits d'octroi; 3° du montant des droits d'abattoir; 4° du prix de vente du cinquième

(1) D'après le recensement publié en 1852, la population de Lyon, réunie à celle de ses faubourgs, qui n'auraient jamais dû en être séparés, est de 254,000 habitants, celle de Marseille, de 195,000.

quartier, constituant les bénéfices *du boucher*, et comprenant le cuir, le suif, etc.; 5° de l'organisation de la boucherie. Quant aux circonstances extérieures, je n'en vois qu'une susceptible d'être traduite en chiffres. C'est le prix des céréales.

Indiquons rapidement à quelle source j'ai puisé, pour m'éclairer sur ces divers points.

28. Prix de la vente en détail.

Qui le croirait ! La constatation du prix de la vente au détail a été complètement négligée par les administrateurs et les économistes.

De cette négligence sont résultés, pour moi, des embarras presque inextricables, lorsque j'ai voulu connaître celui qui avait été payé pendant les vingt-cinq premières années. Je me suis vu obligé d'ouvrir une véritable enquête qui a duré plus de six mois, et dans laquelle j'ai entendu les consommateurs les plus âgés, d'anciens chefs d'établissement, tous ceux enfin dont les souvenirs me paraissaient pouvoir atteindre le commencement du siècle, ou que je supposais avoir conservé, sur leurs registres, des traces de leurs relations avec la boucherie. Ce n'est que tout récemment que je suis parvenu à arrêter certains points.

Constatons, d'abord, les usages de Rouen.

Dans certaines villes, telles que Marseille et Montpellier, chaque espèce de viande est vendue à des prix différents. A Rouen, comme à Paris, où l'on a, avec une égale facilité, à sa disposition, le bœuf, le mouton et le veau, et où l'on s'est rendu compte, depuis longtemps, de la proportion suivant laquelle ils concourent à l'alimentation, l'on a admis la règle d'un prix unique, qui même s'étend à Rouen à la chair fournie par les porcs, lorsque la boucherie juge à propos d'en abattre, ce qui arrive ordinairement vers les fêtes de Noël, époque choisie, comme tout le monde le sait, dans le Midi aussi bien que dans le Nord

de l'Europe, pour un massacre général de cette sorte d'animaux.

Sous la Convention et le Directoire, le prix de la viande s'était élevé jusqu'à 1 fr. 90 c., à Rouen. En 1800 et 1806, elle y valait 1 fr. Il y avait bien eu, entre ces deux années, une augmentation de droits d'octroi ; mais l'effet en avait été contrebalancé par une plus grande production. En 1808, par suite d'un décret du 27 septembre 1807, nous l'y trouvons à 1 fr. 10 c. 1818; et 1819 nous présentent le même chiffre. Suivant les uns, ce chiffre serait celui de toutes les années écoulées de 1808 à 1825. Il n'aurait changé qu'en cette dernière année, époque à laquelle les bouchers de Rouen, imitant l'exemple de leurs confrères de la capitale, auraient introduit dans la tenue de leurs étaux un luxe de propreté inconnu jusque-là. Suivant les autres, il aurait fait place, au plus tard, à partir de 1819, à celui de 1 fr. 20. Ce dernier chiffre doit seul s'appliquer, de l'aveu de tous, aux années écoulées de 1826 à 1837, époque de l'ouverture de l'abattoir. De 1837 à 1842, la viande a valu 1 fr. 30. De 1842 à 1847, 1 fr. 40. L'exécution de la loi du 10 mai 1846 a imprimé au prix le premier mouvement rétrograde qu'il ait éprouvé depuis 1800. En 1847, il est redescendu à 1 fr. 30. Au 1er janvier 1851, à 1 fr. 20.

Je n'ai pas besoin de faire observer que le prix dont j'entends parler est celui de la viande ordinaire de première qualité, et non celui de certains morceaux de choix que les bouchers ont l'habitude de vendre le double des autres ; qu'il ne doit pas non plus être confondu avec celui de la viande inférieure, dite *basse viande ou bas morceaux*, que je me réserve de déterminer ultérieurement.

C'est le seul dont l'administration doive se préoccuper aujourd'hui. La plus grande partie de la population ne consomme que de la viande ordinaire. Les classes les plus modestes qui, sans vivre précisément au jour le jour, ne

doivent leur aisance qu'à leur travail, aiment mieux supprimer la viande de leur alimentation, que consommer les bas morceaux, qu'elles abandonnent aux ouvriers de fabrique et aux soldats. . . . . .

Je dois à l'extrême obligeance de M. l'économe du Lycée, la série des prix payés chaque année par cet établissement depuis sa fondation. L'administration des hospices m'a fourni le même renseignement pour les années écoulées depuis 1817.

29. Prix d'achat des animaux vivants.

Le prix des animaux vivants a sans doute une grande importance. Mais cette importance, il ne la doit qu'à son influence sur celui de la vente au détail. On verra plus tard que cette influence ne se fait pas toujours sentir immédiatement et peut être quelquefois annulée. C'est ce qui rend *impardonnable* la négligence qu'on a mise jusqu'à présent à constater le second de ces prix.

La détermination du prix des animaux vivants ou de la *viande sur pied*, devrait être facile à Paris. Cette capitale puise exclusivement ses approvisionnements dans quatre marchés ouverts à ses portes ou dans son sein. Le grand nombre d'individus qui les fréquentent et la publicité des conventions ne sembleraient-ils pas devoir suffire pour assurer l'exactitude des mercuriales, alors même que le caractère des préposés de l'autorité, chargés de les diriger, ne leur conférerait pas une véritable authenticité? Cependant l'enquête ordonnée par l'Assemblée législative, nous a appris que les mercuriales de Poissy et de Sceaux ne pouvaient inspirer une confiance absolue. S'il est difficile d'obtenir la vérité à Paris, que sera-ce donc à Rouen? La boucherie de cette ville ne trouve, sous sa main, que la moindre partie de ce qui lui est nécessaire. Elle est obligée d'aller demander le reste, soit aux producteurs, soit à des marchés voisins. Comment intervenir dans ses conven-

tions avec les particuliers ? Quelle confiance accorder à des mercuriales rédigées sur un petit nombre de déclarations recueillies sans contrôle ? Ce qui donne de la valeur à ce genre de documents, c'est l'opposition des intérêts qui concourent à le former. Si le vendeur est intéressé à soutenir que la marchandise est en hausse, l'acheteur ne l'est pas moins à soutenir qu'elle est en baisse. Mais là où le combat n'existe pas, comment éviter l'erreur ? De tous les points de la France, pour ne pas dire de l'Europe, des cris accusateurs se sont élevés contre les bouchers On ne parle partout que des bénéfices énormes, scandaleux, qu'ils réalisent au détriment du producteur et du consommateur. Leur intérêt est donc de faire croire à des prix élevés. Ne peut-on pas craindre que cet intérêt ne devienne tout-à-fait dominant dans les marchés où ils n'achètent les animaux que de seconde main, et d'un nombre très limité de marchands qui peuvent n'être quelquefois que leurs commissionnaires ?

Ajoutez à cela qu'il existe souvent dans certaines localités des usages particuliers dont l'ignorance devient pour le statisticien ou l'économiste, la cause des plus grossières erreurs. Un exemple rendra ceci sensible. La plupart des bœufs que la boucherie de Rouen abat, elle va les chercher à Routot, petit bourg du département de l'Eure. Quinze ou seize marchands y conduisent chaque semaine 300 de ces animaux. C'est un chiffre bien faible à côté de celui de 4,000 fourni par les marchés de Sceaux et de Poissy. Un très grand nombre de bœufs de Poissy ont la même origine que les bœufs de Routot, sortent des mêmes herbages, ou proviennent des mêmes étables, et, pendant la saison d'été, arrivent grevés de frais de transport plus considérables. Comparez les mercuriales de Poissy à celles de Routot, et vous trouverez presque toujours les prix du premier de ces marchés inférieurs à ceux du der-

nier. Cette différence resterait une énigme inexplicable, si l'on ne tenait pas compte d'une circonstance dont les *mercuriales* ne parlent pas. La manière d'évaluer la viande nette à Poissy, n'est pas la même qu'à Routot. A Poissy, on comprend sous ce nom cette énorme capsule graisseuse, qui enferme chez le bœuf les reins ou *rognons*, et qui, dans un animal du poids net de 350 kil., représente 30 kil. de suif, et la moitié de la tête, qui en pèse au moins cinq. A Routot, le boucher de Rouen ne paie rien de tout cela. De là il résulte que le bœuf qui, pour le boucher de Paris, pèse 350 kil., n'en pèse pour lui que 315 et n'est payé par lui qu'à raison de 315. Supposez que le bœuf de première qualité se soit vendu la même semaine 94 c à Poissy et 1 fr. à Routot. Multipliez 350 par 94 et 315 par 1 fr., et vous trouverez que le boucher de Paris a payé 349 fr. ce que le boucher de Rouen n'a payé que 315. Les mercuriales disaient précisément le contraire (1).

En présence de pareilles difficultés, c'eût été une extravagance que de prétendre fixer, avec exactitude, le prix de la viande sur pied, depuis le commencement du siècle. Aussi n'en ai-je pas eu un seul instant la pensée. Mon but n'était pas de procéder à un rigoureux inventaire des bénéfices de la boucherie, mais seulement de comparer les

(1) Je rencontre dans le *Journal de Rouen*, du 25 septembre 1851, l'occasion de faire l'application de cette règle. Le bœuf de première qualité vendu, à Routot, le 22, 1,05, ne s'est vendu, à Poissy, le 23, que 0,96 c. le kil. En opérant comme je viens de l'indiquer, on reconnaît que le boucher de Paris a payé six fr. de plus par bœuf que le boucher de Rouen.

Je ne veux faire de procès à personne, mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer que, dans les trois écrits publiés l'année dernière dans l'intérêt de la boucherie de Rouen, l'on n'a pas dit un mot de cette différence dans la manière d'évaluer la viande nette, et cependant, la différence entre les prix de Routot et ceux de Poissy y est devenue l'objet d'une discussion.

oscillations du prix d'achat avec celles du prix de la vente en détail. Peu m'importait l'exagération du premier, pourvu que cette exagération n'eût pas varié pendant cinquante ans. Avec cette condition, j'étais sûr de pouvoir mesurer l'amplitude de chaque oscillation. Nulle part je n'ai rencontré le document dont j'avais besoin. A Routot, on n'a rien pu me fournir. Ce n'est que depuis quelques années qu'on y conserve des traces des mercuriales. Celles d'aujourd'hui, quoique rédigées avec plus de soin que par le passé, laissent encore beaucoup à désirer, à ce que m'a écrit M. le maire. A Rouen, à l'Hôtel-de-Ville, il existe un registre sur lequel est porté, depuis 1800, le prix des diverses viandes sur pied. J'avais eu l'inexprimable tort de l'adopter, pendant plusieurs mois, pour base de mes recherches; j'y ai trouvé tant d'énumérations fautives, que j'ai fini par le rejeter avec dédain. Dans le tableau spécial que j'ai consacré aux oscillations, j'essaierai de suppléer imparfaitement à ce document essentiel.

Je ne terminerai point cet article sans me plaindre du mode extrêmement défectueux employé par les économistes, et par le Gouvernement lui-même, dans ses publications statistiques, pour constater le prix de la viande sur pied. Au lieu de le donner par kilogramme, suivant l'usage adopté dans tous les marchés de France, ils le donnent par tête. Or, comme le poids des animaux diffère, non-seulement de département à département et de ville à ville, mais d'une année à l'autre, il en résulte que la science ne peut tirer aucun parti de leurs chiffres.

30. Droits d'octroi.

Depuis 1800, les droits d'octroi ont toujours suivi, à Rouen, une progression ascendante. J'appellerai plus tard l'attention sur ce point. On trouvera, dans le tableau, en face des chiffres de la consommation, celui des droits qu'elle a eus à supporter chaque année.

51. Droits d'abattoir.

L'abattoir de Rouen a été livré à la boucherie le 2 août 1837. Sa construction, en y comprenant l'achat du terrain et les travaux supplémentaires d'un aqueduc et d'un puits fixe, a coûté 1,178,107 fr. 04 c. Les droits d'abat sont payés par tête.

Ils sont ainsi réglés :

Bœuf ou vache.....	5 fr.	30 c.
Veau.....	1	55
Mouton....		55
Porc.....	2	05

En supposant les bœufs du poids de 330 kil., les veaux de 60, les moutons de 25, les porcs de 95, on trouve que le droit d'abattoir augmente le prix du kilogramme de bœuf de 0,0104, de veau de 0,0258, de mouton de 0,0250, de porc de 0,0210.

Ces droits étant fixes, j'ai jugé inutile de les rappeler chaque année.

A Paris, les droits d'abattage sont de 6 fr. pour les bœufs et vaches, de 2 fr. pour les veaux, et de 50 cent. pour les moutons.

52. Valeur du cinquième quartier.

La valeur du cinquième quartier ne peut manquer d'exercer une grande influence sur la consommation de la viande, puisque, comme nous l'avons vu p. 206, elle constitue le bénéfice normal du boucher. Plus elle augmente, plus il peut réduire ses prix. Plus elle diminue, moins il peut faire de concessions au consommateur. Elle est donc l'un des éléments les plus importants du problème dont nous poursuivons la solution, élément cependant qui me paraît avoir été presque complètement négligé par tous ceux qui se sont occupés de la matière.

Cuir et Peau.

Tout est précieux, on le sait, dans les débris des animaux dont l'homme consacre la chair à sa nourriture ;

les principaux sont le cuir ou la peau, le suif, les moyennes ou petites issues, appelées à Paris *abats blancs* et *abats rouges*, et le sang. Je parlerai plus tard des issues du porc.

Le cuir de vache a toujours été plus estimé que celui du bœuf. La castration altère la peau du bœuf et en rend le tissu lâche. De là le dicton populaire rapporté par De Lalande (1) : « A la tannerie, tous bœufs sont vaches, comme, à la boucherie, toutes vaches sont bœufs. »

La valeur des cuirs, frais ou verts, ne dépend pas seulement de la race des animaux auxquels ils ont appartenu, mais dépend aussi du plus ou moins d'habileté avec laquelle ils ont été enlevés. Je regrette d'être obligé de dire que, sous ce rapport, les bouchers de Rouen ont fort mauvaise réputation à Paris. On ne les place qu'après ceux de la capitale, de Bordeaux et de Lyon. On les met au même niveau que ceux de Londres, reconnus généralement pour peu adroits à dépouiller les animaux.

Les peaux de veau se vendent plus cher que celles de bœuf. Celles qui proviennent de Rouen ne sont pas estimées, à cause de l'usage de comprendre dans la dépouille livrée aux tanneurs, la portion du tissu qui couvre la tête.

Ce ne sont pas, au reste, les grandes villes qui fournissent les meilleures. Plus le veau est jeune, et plus sa dépouille est précieuse. Les plus estimées et les mieux apprêtées viennent de Milhau, dans l'Aveyron. Elles ont reçu, dans le commerce, le nom de peaux de Bordeaux, sans doute parce que cette ville en a été, dans un temps, l'entrepôt, car elle tue des veaux plus lourds qu'aucune autre.

---

(1) *Art du Tanneur*, n° 5.

Soit par les motifs que je viens de donner, soit par tout autre, les bouchers de Rouen suivent à la lettre la maxime de De Lalande, et confondent dans un même marché les peaux de bœuf, de vache et de veau. A Pâques et à la Saint-Michel, les prix se règlent pour les six mois qui suivront. Il faut des circonstances tout-à-fait exceptionnelles, tels que les événements de 1848, pour qu'il en soit autrement.

Suivant les commissionnaires les plus recommandables de Paris que j'ai consultés, la moyenne du poids des cuirs de bœuf y est, pendant la saison d'été, de 45 kil., et pendant la saison d'hiver, de 55, ce qui donne le chiffre de 50 pour toute l'année Celle des cuirs de vaches est 35.

Rouen abattant des vaches beaucoup plus pesantes que Paris, et la proportion pour laquelle elles entrent dans la consommation n'étant que d'un sixième, tandis qu'à Paris elle est du quart, je crois devoir fixer à 45 kil., sans distinction de sexe, le poids moyen des cuirs fournis par les adultes de l'espèce bovine depuis 1847 ; on peut, sans inconvénient, adopter celui de 40 pour la seconde période, et de 35 pour la première, et fixer à 9 kil. celui des peaux de veaux.

Depuis 1800, le prix des cuirs a présenté de nombreuses fluctuations ; je les ai constatées pour les dix-huit premières années, au moyen du relevé des ventes faites par l'administration des hospices, et, pour les années suivantes, à l'aide des livres et des factures que l'un des plus honorables industriels de Rouen, M. Bouvet, a bien voulu mettre à ma disposition. Jamais, depuis le commencement du siècle, le cuir n'est descendu aussi bas qu'en 1848, et le témoignage de De Lalande m'autorise à dire que, pendant les soixante-quatre premières années du XVIIIe siècle, il n'avait pas subi une seule fois une pareille dépréciation.

En voici le tableau :

1800...	0,45 c. le kil.	1826...	0,80 c. le kil.
1801...	0,45 —	1827...	0,70 —
(1) 1802...	—	1828...	0,84 —
1803...	—	1829...	0,90 —
1804...	—	1830...	0,90 —
1805...	0,60 —	1831...	0,65 —
1806...	0,60 —	1832...	0,76 —
1807...	0,60 —	1833...	0,80 —
1808..	0,82 50 —	1834...	0,75 —
1809...	0,90 —	1835...	0,72 —
1810...	0,90 —	1836...	0,75 —
1811...	0,82 75 —	1837 ..	0,67 —
1812...	1,19 —	1838...	0,72 —
1813...	1,21 25 —	1839 ..	0,86 —
1814...	0,72 92 —	1840...	0,90 —
1815...	0,90 —	1841...	0,93 —
1816...	0,82 50 —	1842 ..	0,95 —
1817...	0,71 50 —	1843...	0,80 —
1818...	0,85 —	1844...	0,80 —
1819...	0,60 —	1845...	0,82 50 —
1820...	0,80 —	1846...	0,76 —
1821...	0,85 (2) —	1847...	0,68 —
1822...	0,85 —	1848...	0,42 50 —
1823...	0,85 —	1849...	0,52 50 —
1824...	0,85 —	1850...	0,60 —
1825...	0,85 —	1851...	0,60 —

(1) Il y a lacune, pour ces trois années, dans les registres des hospices.

(2) J'ai fixé par approximation, d'après des renseignements pris à Paris et à Rouen, les moyennes des cinq années 1821-22-23-24-25. Pour ces années, je n'ai pu trouver de documents chez M. Bouvet.

Les usages auxquels les arts emploient le cuir sont tellement multipliés, qu'il me serait difficile d'en faire le dénombrement.

Sous le Consulat et l'Empire, la France, pour y satisfaire, s'était trouvée réduite à ses propres ressources. Mais, depuis la paix, et surtout depuis 1825, elle a importé du dehors des quantités énormes de peaux. Celles que lui envoient les rives de la Plata ont peu à peu remplacé, en Normandie et en bien d'autres provinces, les peaux du pays, pour la préparation de ce que la tannerie appelle les cuirs forts, c'est-à-dire des cuirs destinés aux semelles extérieures de nos chaussures C'est qu'aussi, il faut bien le dire, elles ont une qualité particulière. Les innombrables troupeaux de bœufs qui peuplent l'Amérique du Sud y vivant à l'état sauvage, toujours exposés à ce vent chaud et desséchant des Andes, dont Alexandre de Humbold nous a si bien décrit les effets dans son voyage à l'Equateur (1); leur cuir ne peut manquer d'offrir un tissu tout autrement serré, tout autrement nerveux que celui des bœufs qui habitent nos régions tempérées. Ajoutez à cela que l'opération du salage peut s'y pratiquer en toute saison. Aussi les Anglais, si bien avisés en ce qui touche leur intérêt, et prévoyant de bonne heure le parti qu'on pouvait retirer du commerce avec Buenos-Ayres, avaient-ils eu soin de se le faire assurer, par le traité d'Utrecht, *exclusivement à toutes autres nations*. Et de là, pendant tout le cours du dernier siècle, l'obligation, pour celles qui voulaient employer des cuirs de la Plata, de ne les recevoir que de la main des Anglais (2). De là, sans doute, la supériorité attribuée, à

(1) M. de Humbold raconte qu'il a vu, dans quelques heures, des cadavres de mulet et de bœuf transformés en véritables *momies* et dépouillées de tout fluide par l'effet de leur simple exposition à l'action du vent.

(2) De Lalande, *Art du Tanneur*, p. 314.

cette époque, aux produits de la tannerie anglaise, supériorité que nous sommes loin de lui reconnaître aujourd'hui. Mais, depuis que ce commerce est devenu libre, les nations les plus renommées par la beauté de leurs races, telles que la Belgique, la Prusse, l'Autriche, se sont disputé les dépouilles des bœufs de l'Amérique du Sud. La tannerie de Paris, qui, pendant longtemps, les avait repoussées, fait entrer maintenant les cuirs exotiques dans ses préparations pour près de moitié.

Ainsi exclus de ce qui avait été, pendant longtemps, leur principal emploi, nos cuirs verts ont trouvé, grâce au développement de l'industrie, des destinations diverses auxquelles les cuirs secs sont tout-à-fait impropres. Une notable partie des produits de la tannerie rouennaise est consacrée à fournir nos manufactures de *cuirasses*, c'est-à-dire de lanières appelées à transmettre à de nombreux métiers le mouvement qu'elles vont demander à un moteur principal. A proportion que l'activité industrielle grandira, espérons que le prix du cuir se relèvera.

Ne dissimulons rien cependant! La dépréciation de ce produit, qui remonte déjà à plusieurs années, a été générale en Europe. Quelques personnes ont cru qu'elle se liait avec l'établissement des chemins de fer. On a du moins remarqué en Allemagne, qu'à mesure que le réseau de ces chemins s'y étendait, le prix des peaux y diminuait. Encore à cette heure, chez la plupart des nations qui nous avoisinent, les cuirs verts sont moins chers qu'en France. Si cet état de choses se prolongeait, il pourrait en résulter une concurrence de plus en plus dangereuse pour notre agriculture (1).

(1) On estime à vingt mille la quantité de cuirs que l'Algérie envoie annuellement à Marseille. Ils sont petits et de médiocre qualité.

Les droits de douane sur les cuirs exotiques sont de 1 fr. à 1 fr. 10 par 100 kil. pour les cuirs verts, de 1 fr. pour les grandes peaux du Sénégal, de 2 fr. 50, en vertu de la loi du 10 juillet 1836, pour les cuirs salés de la Plata.

Comme on le voit, nos cuirs indigènes ne reçoivent, en réalité, aucune protection.

J'ai nommé De Lalande. C'est le célèbre astronome. Nous lui devons, sous le titre de l'*Art du Tanneur*, un manuel publié en 1764, qui fait partie de la collection des Arts-et-Métiers, rédigée par des membres de l'Académie des Sciences, sous les auspices de Trudaine. Écrit avec une remarquable simplicité qui n'exclut point l'élégance, ce manuel n'a point vieilli (1). On ne lira peut-être pas sans intérêt quelques particularités que je vais lui emprunter :

N° 3. « Les meilleures peaux du royaume sont celles des « bœufs d'Auvergne, du Limousin et du Poitou ; elles sont « grandes, fortes et de bon apprêt. Celles de Normandie, « quoique grandes, sont les moins recherchées, parce « qu'elles sont minces et, par là, si difficiles à apprêter. « qu'elles ne produisent que des cuirs médiocres et exigent « des attentions particulières ; mais un jeune bœuf du Li- « mousin, lorsqu'il a été élevé en Normandie, passe pour « être le meilleur cuir de France. »

N° 7. Plus loin, il nous apprend que les peaux qui dépassent le poids de 60 livres sont considérées comme *grandes peaux* à la raie, et payées beaucoup plus cher que les autres. Leur prix était de sept sols la livre. Il doubla une fois, par suite d'une épizootie. Comme on le voit, ce prix se rapproche beaucoup du nôtre.

Même numéro. « La plus haute raie est de 95 ou de 98 li-

(1) De Lalande a publié deux ou trois autres manuels, entre autres l'*Art du Cartonnier*. J'ai été étonné de n'en voir figurer aucun dans le catalogue de ses ouvrages qui termine l'excellent article que M. Biot lui a consacré dans la *Biographie universelle*.

« vres ; on en voit même de cent. » Cette indication est précieuse, car elle nous donne la mesure de la plus haute moyenne en poids des animaux qu'on abattait en 1764. Cette moyenne équivaut à 380 kil.

N° 313. Ailleurs nous rencontrons les mêmes indications pour l'Angleterre. « Les cuirs d'Angleterre, les plus beaux « et les mieux nourris, pèsent de 46 à 65 livres, poids de « France. » Comme on admet généralement que les cuirs verts perdent moitié de leur poids par le tannage, il en résulte que la plus haute raie, en Angleterre, était de 92 à 130 livres Ainsi, dès cette époque, nos voisins avaient l'avantage sur nous pour le poids des animaux. « Ils coûtent en poil, ajoute-t-il, 30 à 40 shellings, ou 34 « à 46 livres (le shelling vaut 22 sols 10 deniers 3/7). » Leur prix était donc à peu près le même qu'en France. « Lorsqu'ils sont tannés, ils se vendent environ un shel- « ling la livre, ce qui revient à près de 25 sols la livre, « argent et poids de France ; cela ne s'éloigne pas du prix « des cuirs à la jusée aux environs de Paris.

De Lalande était de Bourg, et c'est probablement à cette circonstance que nous devons les curieux détails qu'il nous donne (n° 329) pour l'année 1761, sur le poids des cuirs dans la Bresse, le Mâconnais et le Bugey. La moyenne des cuirs tout tannés de bœuf y était de 23 livres, celle des cuirs de vache et de cheval, de 9 livres ; la douzaine de peaux de veau, tout apprêtées, y pesait 18 livres, celle de peaux de mouton, 5 livres et un tiers. Après avoir constaté des poids aussi faibles, il ajoute qu'on trouvait à Lyon des cuirs verts de 100 livres à la raie. Faisons remarquer en passant combien ce dernier fait vient à l'appui de tout ce que j'ai dit sur l'*attraction* exercée par les grandes villes ! Lyon, entouré de contrées qui produisaient des animaux inférieurs, n'en abattait pas moins des bœufs aussi lourds que Paris.

Les cornes de bœufs et de vaches, et leur os frontal, ont été compris, de tout temps, dans la dépouille livrée aux tanneurs. En 1764 elles valaient 8 livres le cent. A l'époque où la mode avait amené chez les femmes l'usage des longs peignes, c'est-à-dire de 1826 à 1850, elles ont valu jusqu'à 90 fr. Depuis elles sont descendues à 13. Elles se vendent en ce moment 20 fr. On donne la préférence aux cornes d'Amérique, qui sont belles et faciles à travailler.

A Rouen, le prix des peaux de moutons, comme celui des cuirs, se règle aux deux époques de Pâques et de la Saint-Michel. Pendant le semestre d'été on considère les moutons comme dépouillés de leur toison, et on les nomme *touzards*. Pendant le semestre d'hiver, on vend les peaux avec la laine. En 1851 la moyenne des peaux de touzard a été de 2 fr. 50 c., celle des peaux garnies de laine, de 6 fr. 25 c. Je n'ai pu me procurer la série des moyennes depuis 1818, époque où s'arrêtent les comptes des hospices. Mais, d'après les renseignements que j'ai recueillis, on peut adopter pour la période tout entière de 1818 à 1850, les chiffres de 6 fr. et de 2 fr. Les bouchers de Rouen vendent leurs peaux aux mégissiers de la ville et à ceux de Pont-Audemer.

Les cuirs et les peaux ne paient aucun droit d'entrée.

53. Suif.

Le suif a longtemps été regardé comme le produit le plus avantageux de la boucherie. Tout ce qui le concerne mérite donc d'être étudié avec soin.

Indépendamment des services qu'il rend pendant la durée de la vie, aux organes qu'il recouvre et protége, le suif doit être considéré comme une sorte de provision, de *réserve alimentaire* que la Providence, si admirable dans ses vues, a mise à la disposition de l'animal pour les temps de disette.

A l'époque de l'enfance et de l'adolescence, où toutes les ressources de la nature sont employées au développement de l'individu, l'accumulation du suif doit être nulle. Elle ne doit commencer que dans l'âge adulte, et doit augmenter avec les années.

Dans les latitudes méridionales, où la chaleur de la température réduit beaucoup, pour les animaux, la dépense d'aliments combustibles, cette accumulation doit être plus précoce que dans le Nord. Arrivés à l'âge adulte, le bœuf et le mouton doivent avoir du suif, mais point de graisse. Leur suif doit être plus riche en stéarine et en margarine, plus pauvre en oléine (1).

La composition chimique de cette substance doit surtout dépendre du tempérament de l'animal, et du genre de nourriture qu'il s'est assimilée.

L'expérience vient pleinement confirmer ces données physiologiques.

Le suif de mouton est plus riche en stéarine que celui du bœuf, et, par cette raison, s'est toujours vendu plus cher.

Il y a cependant une exception à ce fait. Elle nous est fournie par la Russie.

Elle exporte, sous le nom de suif du Kamtchatka, un suif singulièrement lamelleux et fusible, provenant du mouton à grosse queue, qui habite cette triste et froide région.

La raison de cette exception est facile à saisir.

Plongé dans un milieu toujours humide ou glacé, le mouton du Kamtchatka ne peut vivre qu'à la condition qu'une énorme quantité de graisse facilement combustible, viendra constamment entretenir chez lui la chaleur

(1) L'Algérie envoie depuis quelques mois à Marseille, des moutons dont la chair a un goût et une odeur de suif des plus prononcés.

que l'air ambiant tend sans cesse à lui enlever C'est une raison analogue qui a porté la nature à envelopper d'une si prodigieuse quantité de graisse huileuse, les organes des grands cétacés dont elle a peuplé les mers Boréales et Australes (1).

Disons sur-le-champ que le plus ou moins de richesse en stéarine du suif se reconnaît à une qualité physique facile à saisir, à sa dureté.

Les bœufs les plus âgés sont ceux qui donnent le suif le plus dur. Le suif de la vache est plus dur que celui du bœuf, celui du bœuf nourri de graines, que celui du bœuf nourri d'herbe.

La boucherie de Rouen les confond tous, sans en excepter le suif de mouton, dans une seule masse dont elle règle le prix tous les samedis avec les fondeurs, dans un marché qu'elle tient *rue Massacre*.

Le suif le plus fin et le plus sec qui provient de la capsule qui enveloppe les reins, le suif *de rognon*, pour parler le langage du commerce, ne subit aucune opération dans les mains des fondeurs, et est expédié chaque samedi, à quatre heures, par le chemin de fer du Havre, pour Cherbourg, où il est promptement débité le lundi aux consommateurs de la ville et des environs. Ils l'emploient à la préparation de leurs aliments, et le paient en ce moment 1 fr. le kil., après l'avoir payé 1 fr. 90 c.

Cet emploi m'a d'autant plus surpris, que le suif de rognon n'est point exempt de l'odeur nauséabonde propre à cette substance, et que la région où on le consomme produit d'excellent beurre.

Et néanmoins, l'habitude de s'en servir pour les ali-

(1) Le cachalot macrocéphale fréquente les mers les plus chaudes du monde. Cette circonstance n'expliquerait-elle pas pourquoi sa graisse est moins fusible que celle de la baleine franche, et pourquoi il fournit en si grande abondance le *blanc* de baleine, ou *adipocire*.

ments, est tellement invétérée chez les habitants de cette partie de la Normandie qui s'étend de Cherbourg à Coutances, que ceux d'entre eux qui se sont fixés à Rouen, et y vivent dans l'aisance, viennent chaque samedi en faire leur provision chez les fondeurs.

Tout le reste est converti en chandelles.

Cette dernière industrie a reçu parmi nous une mortelle atteinte par l'exécution de la loi de 1848, sur le travail dans les manufactures qui, en restreignant le nombre d'heures pendant lequel l'ouvrier est éloigné de son domicile, a dispensé sa femme de veiller en l'attendant, comme elle le faisait autrefois.

Je crois devoir fixer à 60 kil., au moins, la moyenne en poids du suif fourni par chaque adulte de l'espèce bovine abattu à Rouen, et à 8 kil. celui fourni par chaque mouton J'ajouterai qu'on reproche aux bouchers de Rouen, de livrer leurs suifs au commerce dans un état d'*impureté* plus grand que les bouchers des autres villes.

Le prix du suif change avec les saisons. Fort bas en été, époque où la consommation de la chandelle est presque nulle et sa fabrication difficile, il augmente avec l'automne, et atteint ordinairement en hiver son apogée. Pour bien se rendre compte de ses fluctuations, il ne suffit donc pas de l'étudier année par année, mais trimestre par trimestre. Je n'ai pu le faire pour les dix-huit premières années, n'ayant d'autre document que les comptes des hospices. Mais pour les quarante-trois autres, la chose m'a été possible, grâce à l'obligeance et aux lumières d'un honorable industriel de cette ville, M. Nicole-Hervieux, qui a bien voulu compulser pour moi ses registres et ceux de ses prédécesseurs. M. Nicole a acquis, dans sa profession, des connaissances rares et fort précieuses. Je lui dois sur les suifs exotiques plusieurs détails intéressants dont je vais bientôt faire usage.

Voici le tableau des fluctuations du prix du suif. Je dois avertir que, pour les dix-huit premières années, les moyennes sont un peu faibles, les hospices n'ayant fait leurs ventes publiques qu'une fois par an, et n'ayant pas toujours été les maîtres de choisir le moment le plus favorable.

	le kil.		le kil.		le kil.
1800	0,66	1806.	0,88	1812.	0,71
1801.	0,85	1807.	0,85	1813.	0,72
1802.	(1)	1808.	0,64	1814.	0.72
1803.		1809.	0,68	1815.	0,90
1804.		1810.	0,71	1816.	1,00
1805.	0,96	1811.	0,72	1817	1,02
1818.	1er trim. 1,04 le kil.	1822.	1er trim.		1,00
	2e » 1,08		2e »		0,88
	3e » 1,40		3e »		0,94
	4e » 0,90		4e »		0,94
1819.	1er trim. 1,00	1823.	1er trim.		0,82
	2e » 0,96		2e »		0,74
	3e » 0,88		3e »		0,74
	4e » 1,04		4e »		0,74
1820	1er trim. 0,96	1824	1er trim.		0,76
	2e » 1,04		2e »		0,70
	3e » 1,06		3e »		0,78
	4e » 1,20		4e »		0,94
1821.	1er trim. 1,12	1825.	1er trim.		0,96
	2e » 1,06		2e »		1,00
	3e » 1,08		3e »		0,90
	4e » 1,06		4e »		1,02

(1) Lacunes dans les registres des hospices, pour trois années.

1826.	1er trim.	0,94 le kil.	1834.	1er trim.	0,96 le kil.
	2e »	0,92		2e »	1,00
	3e »	0,88		3e »	1,02
	4e »	1,04		4e »	1,06
1827.	1er trim.	0,96	1835.	1er trim.	0,96
	2e »	0,96		2e »	0,90
	3e »	1,00		3e »	0,80
	4e »	1,10		4e »	1,02
1828.	1er trim.	0,98	1836.	1er trim.	0,90
	2e »	0,98		2e »	0,96
	3e »	1,00		3e »	1,06
	4e »	1,06		4e »	1,10
1829.	1er trim.	0,96	1837.	1er trim.	1,06
	2e »	1,00		2e »	1,00
	3e »	1,08		3e »	1,04
	4e »	1,10		4e »	1,10
1830.	1er trim.	0,98	1838.	1er trim.	1,04
	2e »	1,04		2e »	1,00
	3e »	1,04		3e »	1,10
	4e »	1,10		4e »	1,20
1831.	1er trim.	0,96	1839.	1er trim.	1,07
	2e »	1,00		2e »	1,00
	3e »	1,04		3e »	1,06
	4e »	1,10		4e »	1,10
1832.	1er trim.	0,98	1840.	1er trim.	1,02
	2e »	1,04		2e »	1,04
	3e »	1,06		3e »	1,20
	4e »	1,10		3e »	1,20
1833.	1er trim.	0,98	1841.	1er trim.	1,06
	2e »	0,98		2e »	1,10
	3e »	1,10		3e »	1,12
	4e »	1,16		4e »	1,10

1842	1er trim.	1,10 le k.	1847.	1er trim.	1,16 le k.
	2e »	1,06		2e »	1,14
	3e »	1,08		3e »	1,06
	4e »	1,08		4e »	1,16
1843.	1er trim.	0,98	1848.	1er trim.	0,98
	2e »	0,86		2e »	1,04
	3e »	0,98		3e »	1,04
	4e »	0,98		4e »	1,04
1844.	1er trim.	0,92	1849.	1er trim.	0,98
	2e »	0,90		2e »	0,94
	3e »	0,90		3e »	0,98
	4e »	0,92		4e »	0,90
1845.	1er trim.	0,86	1850.	1er trim.	0,86
	2e »	0,86		2e »	0,88
	3e »	1,00		3e »	0,90
	4e »	1,02		4e »	0,80
1846.	1er trim.	0,96	1851.	1er trim.	0,80
	2e »	0,94		2e »	0,74
	3e »	1,08		3e »	0,76
	4e »	1,16		4e »	0,72

(1)

A partir de 1849, le prix du suif a éprouvé, comme on le voit, un véritable avilissement dont il est difficile de prévoir le terme. Ce fait a eu de trop graves conséquences pour que nous ne cherchions pas à en pénétrer la cause.

Le suif est employé à bien des usages. Les deux plus importants sont l'éclairage et la fabrication du savon.

Les Anglais s'en servent pour tous les deux. Nous ne le consacrons qu'au premier. De là une grande différence dans les qualités qu'eux et nous, lui demandons.

---

(1) Observation générale. — Tous ces prix paraîtront faibles, comparés à ceux de Paris. A Rouen, les bouchers comprennent dans le suif les produits du dégraissage de la viande.

Pour nous, le meilleur est le plus dur, celui qui renferme le plus de stéarine et le moins d'oléine.

Pour eux, qui font une énorme consommation de savon mou, celui que nous repoussons est souvent le meilleur.

La Russie offre d'inépuisables ressources en suif aux nations qui en ont besoin. C'est sous la surveillance de l'administration que la préparation de cette denrée y a toujours lieu. Aucun baril ne sort de l'empire sans avoir reçu une empreinte appelée *Brack*, dont le frappent, après vérification, des préposés appelés *Brackeurs*.

La bonté du conditionnement des suifs de Russie leur a assuré les préférences du commerce.

Voici l'ordre dans lequel ils doivent être rangés sous le rapport de la richesse en stéarine :

En première ligne, les suifs de l'Ukraine.

Ceux de Saint-Pétersbourg.

Ceux de Moscovie ou de Moscou.

Ceux d'Odessa.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ces noms indiquent plutôt les lieux où le commerce les prend, que ceux d'où ils proviennent.

Les suifs de la Plata sont les plus riches en stéarine que l'on connaisse ; mais ils sont souvent falsifiés et mélangés avec des graisses de toute sorte d'animaux.

Bien moins riches que ceux-ci, les suifs des Etats-Unis présentent souvent les mêmes caractères de falsification.

L'Australie envoie, en ce moment, à sa mère patrie, d'énormes quantités de cette substance qui, d'après les conditions dans lesquelles nous savons que vivent les animaux qui les fournissent, ne peuvent manquer de présenter de fortes proportions de stéarine et de margarine.

Contre tous ces suifs exotiques, notre production indigène s'est trouvée protégée, jusqu'au mois de mars dernier, par un droit de 15 et de 18 fr. par 100 kil., qui,

augmenté des droits d'octroi, ne permettait de les livrer à la consommation que lorsque le prix du suif était supérieur à 1 fr. le kil.

Leur concurrence ne paraît pas avoir été complètement étrangère à la baisse de 1849. Mais la baisse une fois déterminée, on ne peut les rendre responsables de sa continuation, attendu que la limite de 1 fr. n'a pas encore été atteinte.

On a cherché à expliquer la dépréciation par l'extension donnée à la consommation du gaz hydrogène et des huiles à brûler ; mais rien n'indique que cette consommation ait fait des progrès depuis 1849, par une réduction sensible dans la consommation de la chandelle. Le fait est constant. Mais suffit-il pour l'expliquer ?

La fabrication de l'acide stéarique n'a-t-elle pas ouvert au suif un large, un immense débouché ? Si, sous forme de chandelle on en brûle moins, n'en brûle-t-on pas davantage sous forme de bougie ? Ce dernier mode d'éclairage n'a-t-il pas été adopté par les ménages les plus modestes ? ne s'est-il pas propagé dans toute la France ?...

Sans doute, quand le suif a été dépouillé de son oléine et converti en bougie, il brûle moins rapidement ; mais la lenteur de sa combustion n'est-elle pas compensée par le déchet de 50 p. 0/0 qu'il éprouve, avant d'être amené à cet état?

Quelques personnes mal informées ont cru voir un concurrent dangereux pour lui dans le *blanc de baleine*. Le prix de revient de cette substance ne permet plus de l'employer à l'éclairage, et, malgré les pompeuses annonces de certains marchands de la capitale, les prétendues bougies de blanc de baleine n'en contiennent pas un atôme.

Il faut donc chercher ailleurs la raison de l'avilissement de son prix. La véritable cause, c'est la concurrence que lui font certains produits de l'abattage des animaux, autrefois délaissés par les fabricants d'acide stéarique, qui n'employaient que du suif de première qualité.

Habitués que nous sommes à la recherche qu'apportent les peuples civilisés dans le choix et la préparation de leurs aliments, nous ne nous préoccupons pas de ce qu'elle coûte. Ces viandes tendres et succulentes que seules nous admettons sur nos tables, on ne nous les sert qu'après les avoir dépouillées des couches épaisses de graisse qui les recouvraient et les pénétraient. L'opération du dégraissage occasionne un déchet considérable, déchet d'autant plus grand que les animaux sont plus fins et plus jeunes. Les graisses qui en proviennent ne sont pas du suif, elles en contiennent bien les éléments, mais dans de tout autres proportions. Il y a quelques années, leur prix n'en permettait pas l'emploi pour la fabrication des bougies; mais aujourd'hui qu'elles sont descendues à des prix inconnus autrefois, on a pu leur demander les faibles portions de stéarine et de margarine qu'elles renfermaient, et produire, par exemple, des bougies d'une éclatante blancheur avec de l'axonge ou de la graisse de porc, bien que l'axonge ne donne que 38 p. 0/0 de ces substances, tandis que le suif de mouton en donne 80.

Les arts ont su tirer parti des déchets si considérables que présente leur emploi. On élève en ce moment, à Paris, m'a-t-on assuré, un établissement où ils seront transformés en bougies de très médiocre qualité.

Comme si ce n'était pas assez de cette cause de dépréciation, un produit exotique est venu faire ou préparer une concurrence bien plus redoutable encore à nos suifs indigènes.

La nature, qui s'est montrée si sévère pour l'homme dans cette partie du continent africain qu'arrosent le Sénégal et le Niger, y a prodigué ses faveurs au règne végétal. En même temps qu'elle y faisait croître le gigantesque baobab, ce roi de la végétation, devant lequel le voyageur est tenté de s'incliner, elle y donnait aux plus

modestes plantes, aux plus vulgaires arbustes, laissés à l'état sauvage, les plus précieuses et les plus mystérieuses propriétés Creuser un trou peu profond dans la terre et y déposer un peu de semence, voilà toute la culture que le nègre donne à l'arachide. Nous ne retracerons point ici les moyens employés pour extraire l'huile de Palme et celle de Touloucouna ; mais ce que nous dirons, c'est qu'elles contiennent plus de 60 p 100 de margarine ; c'est que les côtes occidentales de l'Afrique versent incessamment, en Angleterre et en France, des quantités de plus en plus considérables de la première de ces huiles ; c'est que, partout, elle lutte avec les produits indigènes.

Consacrée d'abord, en Angleterre, à la fabrication du savon, puis à la préparation de la graisse jaune, elle a fini par être employée pour l'éclairage. Au moyen d'un courant de vapeur, dont on élève la chaleur à plus de trois cents degrés, en la mettant en contact avec un bain de plomb en fusion, on est parvenu à en extraire la margarine. Puis, cette margarine a été condensée en bougies aussi blanches, aussi éclatantes que celles obtenues du plus beau suif. Elles leur sont inférieures, il est vrai, puisque, ne contenant pas de stéarine, elles se fondent en été. Le même procédé a été employé pour la distillation des graisses animales les plus dédaignées, pour recueillir, par exemple, ces petites paillettes jaunes et huileuses que nous voyons surnager dans l'eau où l'on a lavé des laines en suint. Le produit de ces graisses et celui de l'huile de palme ont été associés, et l'on est parvenu à fabriquer des bougies de toutes pièces qui, à raison de leur bon marché, ont obtenu les préférences d'une partie des consommateurs.

Comment, en présence de ces faits, ne pas être porté à penser que la production du suif a égalé, chez nous, si elle n'a dépassé, les besoins de la consommation, et qu'au lieu de demander annuellement aux étrangers 16,000,000

de kil. (on m'a assuré que c'était à ce chiffre que s'élevaient les besoins de notre industrie), c'est nous qui devons désormais chercher à leur en vendre.

A leur en vendre! mais partout, autour de nous, ce produit n'est-il pas déprécié? L'irruption des suifs de l'Australie sur le marché de Londres n'y a-t-elle pas, à une époque récente, dérangé toutes les combinaisons, et compromis les relations de la Grande-Bretagne avec la Russie?

Qui le croirait cependant? C'est au milieu de ces circonstances que, le 5 mars dernier, sur un rapport de M. le ministre de l'Intérieur, de l'*agriculture* et du commerce, un décret présidentiel a abaissé le droit sur les suifs exotiques apportés par navires français, à 6 fr. pour ceux provenant d'au-delà du cap Horn et de Bonne-Espérance, et à 10 fr. pour tous les autres, et réduit à 13 fr. le droit sur les suifs apportés par navires étrangers.

Non contents de cette première concession, les fabricants de stéarine font circuler, en ce moment, une pétition pour demander que, au moyen de la réduction du droit à 3 fr., nos frontières soient désormais ouvertes à tous les suifs exotiques dont j'ai donné le dénombrement.

Ici, les réflexions les plus amères se présentent à la pensée. Pourquoi, avant de prendre la mesure, le Gouvernement n'a-t-il pas consulté le passé? Il lui aurait appris quelles conséquences funestes elle ne pouvait manquer d'avoir pour l'agriculture. Ce n'est point *à la légère*, c'est après une expérience de *sept années* que le législateur frappa, par la loi du 27 juillet 1822, les suifs exotiques des droits de 15 et de 18 fr. Les suifs ayant éprouvé, à l'intérieur, un renchérissement progressif, on crut pouvoir réduire, par la loi du 10 juillet 1836, les droits à 10 et à 13. Une nouvelle expérience ayant prouvé combien la réduction était dommageable pour l agriculture, combien elle allait à l'encontre du grand but qu'on se proposait, celui du *bon*

marché de la viande, on rétablit les droits à 15 et à 18 fr. par la loi du 9 juillet 1845, et c'est au moment où les suifs éprouvent un avilissement dont il y a peu d'exemple depuis le commencement du siècle, qu'on reprend une mesure condamnée par trente-sept années d'expérience. Que dire encore des pétitionnaires parisiens ? N'est-il pas évident qu'à leurs yeux, l'agriculture française est comme cet humble et faible arbrisseau auquel Jean-Jacques compare l'homme, dans l'une de ses plus éloquentes pages, comme cet arbrisseau placé au bord de la grande route, que l'insecte et la poussière dévorent, que l'enfant mutile, que le passant peut impunément briser?

54. Petites issues ou abats.

Je comprends sous le nom d'*issues* les viscères des animaux, leurs têtes et leurs pieds. Les bouchers, au lieu de les livrer, comme à Paris et à Lyon, à une classe spéciale d'industriels, en tirent parti eux-mêmes, ou les vendent aux charcutiers, qui les nettoient et les préparent dans l'intérieur de l'abattoir.

Dans un écrit rédigé sous leur inspiration (1), on évalue à 18 fr. les issues du bœuf, à 8 fr. 70 c. celles du veau, à 1 fr. 30 c. celles du mouton.

Le compte détaillé que m'a communiqué M. le directeur de l'octroi, donne des prix plus élevés. Le voici :

Issues du bœuf.		Issues du veau.		Issues du mouton.	
Tête.	3f »	Tête. .	2f 25	Tête. . .	0f 40
Langue	2 60	Fraise.	2 25	Courée.	0 70
Foie	5 40	Courée.	1 30	Panse. .	1 20
Pieds.	2 »	Riz . . .	1 50	Rognons	0 40
Rognons et cœur. .	2 »	Pieds .	1 »	Pieds. .	0 20
Panses et tripes.	8 »	Foie. .	1 20		2f 90
	23f »		9f 50		

(1) *La Vérité sur la Boucherie de Rouen*, p. 13 et suiv.

Pour éclairer mon choix, je n'ai point recouru à une enquête qui, probablement, m'eût éloigné de la vérité, au lieu de m'en rapprocher; j'ai consulté les registres des hospices. Pendant les dix-sept premières années du siècle, ils ont toujours vendu leurs issues le même prix, 40 cent. le kilogramme.

Si la valeur n'en a pas augmenté, elle n'a pas diminué. On peut la considérer comme stationnaire.

Voici le poids des diverses issues, tel qu'il m'a été fourni par M. le directeur de l'abattoir.

Poids des issues du bœuf.		Poids des issues du veau.		Poids des issues du mouton.	
Les quatre estomacs et les intestins ..	23 k.	Estom., etc.	3 k.	Estom., etc.	1 k. 50
Foie, etc.....	6	Foie, etc..	2	Foie, etc...	1
Tête	10	Pieds.....	4	Tête et pieds	3
Pieds.....	15	Tête.....	5		5 k. 50
		Ris.....	1 50		
	56 k.		15 50		

En multipliant les totaux par 40 cent., on obtient les chiffres de 22 fr. 40 c. pour les premières, de 6 fr. 20 c. pour les secondes, de 2 fr. 20 c. pour les troisièmes.

Comme il est devenu notoire pour moi que les hospices tiraient un moins bon parti de leurs produits que les bouchers, je crois pouvoir, sans difficulté, admettre les évaluations de M. le directeur de l'octroi.

Les chiffres que je viens de donner diffèrent singulièrement de ceux fournis, pour Paris, à la commission d'enquête de l'Assemblée législative. (Etat n° 2 *Rapp. de M. Lanjuinais*, p. LXXI et p. 313-318 du 1er volume de l'Enquête.) Le poids des issues ou abats y a été fixé par l'administration de l'octroi, d'accord avec les bouchers, à 9 kil. pour les bœufs, à 6 kil. pour les vaches, à 11 kil.

pour les veaux, à 2 kil. et demi pour les moutons. Les prix déclarés sont de 9 à 7 fr. pour les issues du bœuf, de 6 fr. 25 c. pour celles du veau de première qualité, et de 75 c. pour celles du mouton. Je n'ai pu m'expliquer cette différence qu'en me rappelant que nous comprenons, à Rouen, sous le nom d'*issues*, certaines parties de l'animal que les bouchers de la capitale ne livrent point aux tripiers, et en supposant que l'administration, dans la détermination du poids, n'avait tenu compte que de la quantité de viande que les abats représentaient. Toute cette partie de l'enquête laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude et de la précision

Chez le bœuf d'herbe, les intestins sont beaucoup plus lourds et plus développés que chez le bœuf d'étable.

Ce n'est qu'à partir de 1828, que les abats et issues provenant du dehors ont été soumis chez nous à un droit spécial. Auparavant, étaient-ils imposés comme viande à la main, ou bien entraient-ils francs de tout droit ? Je n'ai pu éclaircir ce point J'ai donné leur chiffre à partir de 1826; mais je me suis bien gardé de le confondre avec le chiffre total de la viande, comme l'a fait l'administration municipale de Paris, dans ses tableaux; et cela, par une raison sans réplique. Lorsqu'on écrit sur une science, il faut en parler le langage. Or, dans la langue des économistes et des statisticiens, les abats et issues n'ont jamais été confondus avec la viande proprement dite. Sans doute ils rendent de grands services à l'alimentation, mais ils ne sont pas de la viande. Pour comparer des quantités, il faut que ces quantités soient tout-à-fait homogènes. Or, comment l'administration municipale de Paris veut-elle que l'on compare les chiffres qu'elle nous donne, pour la consommation actuelle, avec les chiffres de 1791; alors qu'il est constant que les chiffres de 1791 ne comprenaient pas les abats.

55. Sang du bœuf, du veau et du mouton.

Le sang des bœufs, des moutons et des veaux est employé, à Rouen, par les raffineurs et les teinturiers, et même, en hiver, par les charcutiers, dont quelques-uns le mêlent avec du sang de porc dans leurs préparations. M Girard, dans son *Traité d'Anatomie vétérinaire*, évalue à 32 kil. le sang fourni par un bœuf de forte taille. La moyenne obtenue des adultes de l'espèce bovine, abattus à Rouen depuis quelques années, est de 36 kil. ou de 36 litres. Après l'imparfaite séparation de la fibrine que les garçons bouchers opèrent, au moment où le sang est encore chaud, chaque litre pèse un kilogramme. Les raffineurs et les teinturiers paient le sang, depuis quinze ans, 3 fr. les 72 litres, les charcutiers, bien davantage. Ce produit, comme on le voit, a peu d'importance.

De 1800 à 1817, j'ai adopté les prix des hospices. Pour les années postérieures, j'ai pris la moyenne de 3 fr., encore bien que le sang se soit vendu un prix plus élevé, il y a vingt à trente ans.

A cette époque, teinturiers et raffineurs en employaient de beaucoup plus grandes quantités.

56. Issues et sang du porc.

Les issues du porc et son sang ont une grande valeur. Mais cette valeur, ils la doivent surtout aux manipulations que l'art du charcutier leur fait subir. Je n'ai point cherché à la déterminer. Cette détermination, fort difficile en elle-même, n'entrait pas dans mon plan. Je n'ai pas cherché davantage à évaluer les bénéfices des charcutiers depuis 1800. Ils n'ont pu manquer d'être fort considérables; car, entre leurs mains, le prix de la chair du porc n'a point présenté les mêmes oscillations que le prix de la viande de boucherie proprement dite. Ils la vendaient 1 fr. 60 c. à 1 fr. 80 le kil., alors qu'elle ne valait, dans nos campagnes, que 70 et 80 c.

57. Organisation de la boucherie.

Depuis 1791, la profession de boucher n'a pas cessé d'être libre à Rouen. Nous avons vu qu'il y avait cent quarante-trois bouchers en 1808 et 1813. Au mois de mai 1851, il n'y en avait plus que soixante-dix-sept. Le chiffre de soixante-dix semble être devenu le chiffre normal. L'abaissement du prix de la viande sur pied détermine, de temps en temps, l'ouverture de nouveaux étaux qui se referment aussitôt qu'ils montent. La réduction s'est opérée d'elle-même et sans secousse. Un syndic, nommé par tous les bouchers, est, auprès de l'administration, l'interprète de leurs vœux et de leurs doléances. Plus d'une tentative a été faite pour les organiser à l'instar de ceux de Paris. L'administration a eu toujours la sagesse de s'y refuser.

Comme je l'ai déjà fait observer ailleurs, l'effet de la concentration du commerce de la viande dans un petit nombre de mains, devait être de rendre les bouchers maîtres des prix. Le seul moyen de combattre efficacement cette tendance, eût été d'encourager la boucherie foraine, cette rivale naturelle et légitime de la boucherie urbaine. Pendant un très grand nombre d'années, on semble, au contraire, avoir pris à tâche de l'entraver dans ses opérations. En l'an VIII, première année de l'établissement de l'octroi, il était entré à Rouen 209,352 kil. de viande à la main ou jambons. En l'an IX, il n'en entrait plus que 69,108, et en l'an X que 37,785. Le droit d'entrée sur la viande à la main, qui n'était, dans l'origine, que de 0,5 c. par kil., était porté, en l'an IX, à 0,10. Depuis il s'est accru de toutes les surtaxes et de tous les dixièmes qui ont fatalement aggravé, dans notre ville, le poids de l'octroi. Cette différence dans la taxation créait, au profit de la boucherie urbaine, un véritable privilége, rendu plus efficace par diverses obligations gênantes, imposées aux bouchers du dehors, telles que celles de ne vendre que par eux-mêmes, à certains jours, à certaines heures, de

ne jamais porter à domicile la viande achetée à leur étal, d'être constamment approvisionnés des trois sortes de viande, bœuf, veau et mouton, et de subir le contrôle de leurs rivaux, pour ne pas dire de leurs ennemis.

Dans divers écrits publiés pour la boucherie de Rouen, on a singulièrement exagéré les bénéfices faits par les marchands de Routot. L'enquête à laquelle je me suis livré m'a convaincu qu'ils n'avaient pas gagné, en 1851, plus de 10 fr. par tête, tous frais faits, sur les bœufs d'été. Leur gain est plus considérable sur les bœufs d'hiver. Ils vont les chercher plus loin, et débattent leur prix avec des cultivateurs moins habiles et moins éclairés que les herbagers normands. A ce gain, quelques-uns ajoutent le profit de crédits ouverts à certains bouchers. S'il en est parmi eux qui jouissent d'une notable aisance, ils la doivent à leurs pères, et l'ont, depuis dix ans, plutôt diminuée qu'augmentée.

Le nombre des charcutiers était, en 1851, de soixante-huit.

38. Prix du pain.

J'ai fait entrer dans mes tableaux le prix du pain de première qualité, le seul qui soit employé à Rouen, afin qu'on pût juger de l'influence exercée sur la consommation par la hausse ou la baisse des céréales. J'ai emprunté les moyennes, dont je me suis servi, à mon ancien collègue du conseil municipal, M. Currner, qui les a établies sur les registres des mercuriales de l'Hôtel-de-Ville.

39. Poisson.

J'ai annoncé, en commençant, que mes recherches porteraient sur le poisson comme sur la viande. Cette seconde partie de ma tâche est loin d'avoir offert les mêmes difficultés que la première. Je n'ai eu qu'à transcrire les chiffres de l'octroi. Malheureusement, je n'ai pu remplir aucune des lacunes que ses bordereaux présentaient. Le droit

sur le poisson frais *vendu à la criée*, se percevant à Rouen, comme dans presque toutes les villes, à raison de la valeur, et non du poids, je me suis contenté de donner en argent le montant des ventes de chaque année. Quelques écrivains ont cru pouvoir déterminer la *quantité* de poisson consommée en France. Je doute que cette détermination soit exacte.

Depuis l'année 1826, le droit sur le poisson *adressé aux particuliers*, se perçoit au contraire au poids. La quantité de poisson livrée ainsi à la consommation est peu considérable. En ce moment, elle n'atteint pas le chiffre de 2,000 kil. Pour éviter de présenter à l'appréciation de mes lecteurs deux éléments dissemblables, j'ai estimé un peu arbitrairement la valeur de ce poisson à 1 fr. le kil., et j'en ai confondu le chiffre avec celui du poisson vendu à la halle.

Le droit sur les ventes à la criée est de 8 pour 100 auquel il faut ajouter 3 et 1/3 pour 100 de commission supporté par les envoyeurs, dont profite le commissionnaire vendeur.

A Paris, le droit sur la marée fine est de 10 pour 100 (1) sur la marée commune, de 6. Ces droits sont augmentés d'une commission d'environ 4 pour 100 payée aux facteurs, et supportée par les acheteurs. Le poisson d'eau douce ne paie que 5 pour 100, plus une commission.

Pour juger de la marche de la consommation, il fallait connaître les variations du prix du poisson. Malgré toute ma bonne volonté, je n'ai pu recueillir, sur ce point, que des renseignements vagues et sans précision.

---

(1) La sole est comprise dans la marée fine, ainsi que le saumon et la truite, l'alose, la barbue, le bar, l'éperlan, l'esturgeon, le surmulet et le turbot.

D'après ces renseignements, le prix des poissons très communs, qui n'entrent que dans l'alimentation du peuple, tels que les rousses, les chiens, les congres, n'aurait pas changé depuis 1800. Celui des poissons fins aurait augmenté, suivant les uns du tiers, suivant les autres de moitié. Au dire des commissionnaires, il n'aurait éprouvé, depuis quinze ans, aucune variation, si ce n'est dans les années exceptionnelles de 1848 et 1849.

La plus grande partie du poisson de mer consommé à Rouen, provient des côtes de la Somme, de la Seine-Inférieure et du Calvados, et lui est expédié des ports de Cayeux près d'Abbeville, du Tréport, de Dieppe et de Trouville.

Le saumon, confondu jusqu'en 1826 avec la marée, a été frappé, depuis cette époque, d'un droit plus élevé et a occupé, avec le coquillage, une place spéciale dans les registres de l'octroi. J'en ai donné le chiffre, mais je dois avertir que ce chiffre ne représente pas la totalité du saumon consommé à Rouen, attendu qu'indépendamment de celui qui est vendu à la halle, il en est livré à la consommation une certaine quantité par les marchands de comestibles qui les tirent directement des lieux de provenance ou de Paris. On ne le vend guère à la halle que pendant les mois de juin, de juillet et d'août, époque où on le pêche dans la Seine. Il n'y paraît dans les autres saisons que par exception, et alors il provient de la Loire et des petites rivières de Basse-Normandie et de Bretagne. Il devient de plus en plus rare, et son prix tend sans cesse à s'élever. Cette année, pendant les cinq premiers mois, si Paris n'en eût pas envoyé dans notre ville, elle en eût été complètement privée. J'ai cherché à pénétrer la cause de ce changement. Peut-être me saura-t-on gré de rendre compte ici du résultat de mes recherches.

Parlons d'abord des mœurs et des instincts de ce poisson.

40. Détails sur le saumon.

Les régions froides paraissent être la véritable patrie du saumon. On le trouve en grande quantité dans tous les cours d'eau de la Suède, de la Norwège, de la Haute-Ecosse. Il est bien plus abondant encore dans ceux du Canada, du Labrador et des contrées qui forment ce que les anglais appellent le gouvernement de Terre-Neuve. Il y est pourvu d'une énorme quantité de graisse, qu'il perd en s'éloignant des latitudes septentrionales (1). C'est ce qui fait que certains gourmets préfèrent beaucoup celui qui est pêché dans les fleuves d'Espagne ou de France, à celui qu'on trouve en Norwège et en Ecosse.

Pour se livrer à la reproduction, il a besoin de la bienfaisante influence du printemps. Aussi ne le rencontre-t-on point dans les contrées désolées que la nature a condamnées à un éternel hiver. On ne le rencontre pas davantage dans les fleuves qui communiquent avec la Méditerranée.

Son apparition dans les fleuves de l'Europe méridionale, qui portent leurs eaux à l'Océan, coïncide toujours avec la cessation des gelées et le retour du printemps. Ainsi, il se montre plutôt dans le Tage que dans le Bidassoa et l'Adour, plutôt dans l'Adour que dans la Dordogne, la Vienne et la Loire. Il ne paraît dans la Seine que fort tard et presqu'en été.

A la fin de janvier et au mois de février, il est extrêmement abondant dans l'Adour. Bayonne est la seule ville du littoral où j'aie eu occasion de constater, mais pendant quinze jours ou trois semaines seulement, l'un de ces prix qui nous ont été transmis par la tradition et que leur modicité nous fait paraître fabuleux.

---

(1) Il doit y gagner sous le rapport du goût. J'ai toujours remarqué que la truite prise dans les gaves des Hautes-Pyrenées, avait infiniment moins de saveur et de qualité, que lorsqu'on la pêchait dans les cours d'eau exposés à l'action des rayons solaires, telles que l'Ain, la Sorgue et la Charente.

220 saumons ont figuré au banquet offert, par l'armée, au Président de la République, au mois de mai dernier. Le plus grand nombre venaient de Bayonne. Ils avaient été saupoudrés de charbon et enveloppés de papier; grâce à cette précaution ils étaient arrivés à Paris parfaitement conservés.

Jadis, les marchands de comestibles de Rouen tiraient, en hiver et au printemps, le saumon qu'ils livraient à la consommation, des fleuves du sud-est de la France, par la voie de Libourne. Une cause toute spéciale, les gelées du printemps, qui ont retardé la monte, a pu contribuer à la disette de 1852. Mais une cause générale a dû amener la rareté dont on se plaint à Rouen depuis plusieurs années.

C'est la concentration de toutes les ressources, sinon alimentaires, du moins gastronomiques, à Paris, par l'établissement des chemins de fer. Les effets de cette concentration ont encore été augmentés par une mesure habile qu'a prise l'administration municipale de cette ville.

Autrefois, l'on vendait peu de saumon à la halle. Les marchands de comestibles le tiraient directement des lieux de provenance.

Pour faire cesser cet état de choses, l'administration a tellement élevé les droits sur le poisson envoyé aux particuliers, que les marchands ont pris le parti de faire adresser aux facteurs de la halle tous les poissons qu'ils recevaient auparavant sans intermédiaire, jusqu'à *ces silures de la Hongrie*, *ces grandes lottes de la Sprée*, *ces truites saumonées de Glascow*, que nous voyons figurer dans leur étalage.

A compter de ce jour là, la halle de Paris est devenue un grand centre vers lequel ont convergé, non-seulement les envois des pourvoyeurs français les plus éloignés, mais ceux des pourvoyeurs étrangers. L'Ecosse, la Hollande,

la Prusse rhénane surtout, sont venues combler les lacunes que présentait la pêche du saumon dans nos grands fleuves. Cet hiver, dans un moment où le froid régnait dans le sud-est de la France, des bateaux à vapeur étaient employés à briser les glaces du Rhin aux environs de Wesel, et l'on y réalisait des pêches miraculeuses, bien propres à rassurer les parisiens contre les craintes d'une disette.

Ce fait, pour le dire en passant, prouve qu'il y a quelque chose de trop absolu dans ce que disent la plupart des naturalistes, qu'en automne le saumon quitte les fleuves *pour s'enfoncer dans les profondeurs de la mer*. On le pêche en toute saison dans quelques rivières d'Ecosse.

C'est la Loire qui fournit le plus à l'approvisionnement normal et régulier de la capitale. Le saumon qu'on y pêche est le plus estimé de tous les saumons français. Celui des rivières de Bretagne est placé, par les amateurs de Paris, au dernier degré de l'échelle.

Rouen ne peut avoir la prétention de lutter avec Paris. Mais peut-être qu'une réduction de droits et quelques facilités accordées aux marchands, en leur permettant de renouer des relations avec les pourvoyeurs du midi, feraient cesser un état de choses où, pendant sept à huit mois, ses habitants ne peuvent se procurer du saumon qu'à la condition de payer à l'octroi ou aux facteurs des deux villes près de 25 p. 0/0 de sa valeur.

41. Consommation du poisson salé.

La consommation du poisson salé à Rouen est considérable. Je n'ai fait figurer dans mon tableau la morue et le hareng qu'à partir de 1807 et de 1808, les indications fournies par les bordereaux, pour les années précédentes, ne m'ayant pas paru assez claires. Pour la morue, je n'ai pu aller au-delà de 1831, ce poisson ayant cessé, en 1832, d'être atteint par l'octroi.

SECTION DEUXIÈME.

État de la consommation de la viande à Rouen depuis 1800 jusqu'à 1851. — Étude des circonstances qui ont ralenti ou accéléré sa marche.

On trouvera le résumé de cet état à la page 305

PREMIÈRE ÉPOQUE. — 1800 à 1807. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FRANC LE KILOGRAMME.

ANNÉES.	DÉSIGNATION.	NOMBRE.	POIDS moyen net.	QUANTITÉ de chaque espèce de viande obtenue par la multiplication des nombres par les poids moyens.	TOTAL des trois viandes, bœuf ou vache, veau et mouton abattus à Rouen.	PROPORTION respective de ces trois sortes de viande s.	TOTAL des viandes abattues ou introduites à Rouen.	PROPORTION de la viande de porc dans la consommation générale.	POPULATION de Rouen.	CONSOMMATION par tête.	MONTANT des droits d'octroi.	PRIX MOYEN du kilog. de pain de première qualité.
1800	Bœufs	1,200	265 k°	318,000 k.	»	0.65	»	»	»	»	15 f. par tête.	»
	Vaches	6,491	220	1,428,020	2,714,570	»	»	»	»	»	7	»
	Veaux	9,340	60	560,400		0.20	»	»	»	»	2	cent.
	Moutons	16,326	25	408,150	»	0.15	3,374,496	»	80,000 h.	42 k. 18	1	0.28 10
	Porcs	3,624	125	453,000	»	»	»	0.14	»	»	3	»
	Cochons de lait	3,000	12	36,000	»	»	»	»	»	»	»	»
	Viande dépecée et jambons.	170,926 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05 0.10	»
1801	Bœufs	1,675	265	443,875	»	0.66	»	»	»	»	20 »	»
	Vaches	7,216	220	1,587,520	3,096,490	»	»	»	»	»	12 »	»
	Veaux	9,757	60	585,420		0.19	»	»	»	»	2.50	»
	Moutons	19,187	25	479,675	»	0.15	3,712,020	»	81,166	45 73	1.25	0.35 29
	Porcs	4,152	125	519,000	»	»	»	0.15	»	»	4. »	»
	Cochons de lait	3,000	12	36,000	»	»	»	»	»	»	»	»
	Viande dépecée et jambons.	60,530 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.10	»
1802	Bœufs	1,880	265	498,200	»	0.67	»	»	»	»	20. »	»
	Vaches	7,115	220	1,565,300	3,136,245	»	»	»	»	»	12. »	»
	Veaux	10,297	60	617,820		0.19	»	»	»	»	2.50	»
	Moutons	18,197	25	454,925	»	0.14	3,775,165	»	82,332	45 85	1.25	0.43 30
	Porcs	4,488	125	561,000	»	»	»	0.15	»	»	4. »	»
	Cochons de lait	3,000	12	36,000	»	»	»	»	»	»	»	»
	Viande dépecée et jambons.	41,920 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.10	»

1803	Bœufs	1,738	265	460,570	»	0.66	»	»	»	»	20. »	»	
	Vaches	6,420	220	1,412,400	2,930,775		»	»	»	»	12. »	»	
	Veaux	10,318	60	619,080		0.20	»	»	»	»	2.50	»	
	Moutons	17,549	25	438,725	»	0.14	3,585,373	»	83,498	42 93	1.25	0.30 »	
	Porcs	4,533	125	566,625	»	»	»	0.16	»	»	4. »	»	
	Cochons de lait	3,000	12	36,000	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Viande dépecée et jambons.	51,973 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.10	»	
1804	Bœufs	1,915	265	507,475	»	0.65	»	»	»	»	24. »	»	
	Vaches	6,284	220	1,382,480	2,928,535		»	»	»	»	19.20	»	
	Veaux	9,803	60	588,180		0.20	»	»	»	»	3. »	»	
	Moutons	18,016	25	450,400	»	0.15	3,534,604	»	84,664	41 73	1.50	0.25 49	
	Porcs	4,199	125	524,875	»	»	»	0.15	»	»	4.80	»	
	Cochons de lait	3,000	12	36,000	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Viande dépecée et jambons.	45,194 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.12	»	
1805	Bœufs	1,780	265	471,700	»	0.68	»	»	»	»	24. »	»	
	Vaches	7,254	220	1,595,880	3,107,390		»	»	»	»	19.20	»	
	Veaux	9,046	60	542,760		0.17	»	»	»	»	3. »	»	
	Moutons	19,882	25	497,050	»	0.15	3,682,498	»	85,830	42 90	1.50	0.33 71	
	Porcs	3,968	125	496,000	»	»	»	0.14	»	»	4.80	»	
	Cochons de lait	3,000	12	36,000	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Viande dépecée et jambons.	43,108 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.12	»	
1806	Bœufs	1,752	265	464,280	»	0.67	»	»	»	»	24. »	»	
	Vaches	6,565	220	1,444,300	2,906,360		»	»	»	»	19.20	»	
	Veaux	8,993	60	539,580		0 18	»	»	»	»	3. »	»	
	Moutons	18,328	25	458,200	»	0.15	3,477,649	»	87,000	39 97	1.50	0.30 87	
	Porcs	4,013	125	501,625	»	»	»	0.15	»	»	4.80	»	
	Cochons de lait	3,000	12	36,000	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Viande dépecée et jambons.	33,664 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.12	»	

[1] J'ai cru pouvoir fixer à 3,000 le nombre des cochons de lait, pour les neuf premières années du siècle; ils n'ont figuré dans les registres de l'octroi que depuis 1808.

[2] Ce n'est qu'en 1832 que la charcuterie a été frappée d'un droit plus élevé que les autres viandes dépecées et a obtenu un chiffre spécial dans les registres de l'octroi. Ne voulant me livrer à aucune évaluation arbitraire, je n'en ai pas tenu compte dans la fixation de la proportion de la viande de porc dans la consommation générale. Cette observation s'applique aussi bien aux années postérieures à 1832 qu'à celles qui lui sont antérieures. Le chiffre, au reste, de la charcuterie provenue du dehors est peu important et a rarement dépassé 10,000 kilogrammes.

[3] J'ai cherché à éviter, par dessus tout, les nombres fractionnaires; j'ai opéré de la même manière pour toutes les années. Voici comment je m'y suis pris : j'ai d'abord fixé la proportion du veau, en négligeant les fractions qui se présentaient; j'ai ensuite fixé celle du mouton, en négligeant également les fractions, et j'ai fait profiter la viande de bœuf ou vache de ces mêmes fractions. Il en résulte que le chiffre qui représente la proportion de cette dernière viande est un peu plus fort que ne le donnerait un calcul rigoureux. Je ne pouvais faire autrement sans hérisser mon travail de séries de chiffres qui l'auraient rendu inabordable.

SUITE DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE. — 1800 A 1807. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FRANC LE KILOGRAMME.

ANNÉES.	DÉSIGNATION.	NOMBRE.	POIDS moyen net.	QUANTITÉ de chaque espèce de viande, obtenue par la multiplication des nombres par les poids moyens.	TOTAL des trois viandes, bœuf ou vache, veau et mouton, abattus à Rouen.	PROPORTION respective de ces trois sortes de viande.	TOTAL des viandes abattues ou introduites à Rouen.	PROPORTION de la viande de porc dans la consommation générale.	POPULATION de Rouen.	CONSOMMATION par tête.	MONTANT des droits d'octroi.	PRIX MOYEN du kilog. de pain de première qualité.
1807	Bœufs	2,262	265 k°	599,430 k°	»	0.67	»	»	»	»	24. »	»
	Vaches	7,045	220	1,549,900	3,267,325		»	»	»	»	19.20	»
	Veaux	9,942	60	596,520		0.18	»	»	»	»	3. »	cent.
	Moutons	20,859	25	521,475	»	0.15	3,952,289	»	87,000 h.	45 k. 42	1.50	0.32 03
	Porcs	4,961	125	620,125	»	»	»	0.16	»	»	4.80	»
	Cochons de lait	3,000	12	36,000	»	»	»	»	»	»	»	»
	Viande dépecée et jambons.	28,839 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.12	»

DEUXIÈME ÉPOQUE. — 1808 A 1825. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FR. 10 CENT. LE KILOGRAMME.

1808	Bœufs	3,303	265	875,295	»	0.66	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	5,328	220	1,172,160	3,140,175		»	»	»	»	26.25	»
	Veaux	10,107	60	606,420		0.19	»	»	»	»	4. »	»
	Moutons	19,452	25	486,300	»	0.15	3,766,104	»	87,000	43 28	2.50	0.28 06
	Porcs	4,537	125	567,125	»	»	»	0.16	»	»	7. »	»
	Cochons de lait	3,000	12	36,000	»	»	»	»	»	»	0.50	»
	Viande dépecée et jambons.	22,804 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
1809	Bœufs	3,573	265	946,845	»	0.67	»	»	»	»	29.70	»
	Vaches	5,226	220	1,149,720	3,151,585		»	»	»	»	27. »	»
	Veaux	9,697	60	581,820		0.18	»	»	»	»	4.05	»
	Moutons	18,928	25	473,200	»	0.15	3,745,539	»	87,000	43 05	2.50	0.25 45
	Porcs	4,353	125	544,125	»	»	»	0.15	»	»	7. »	»
	Cochons de lait	2,966	12	35,592	»	»	»	»	»	»	0.55	»
	Viande dépecée et jambons.	14,237 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»

1810	Bœufs	4,319	265	1,144,535	»	3,275,965	0.68	3,954,464	»	»	87,000	45 45	29.70	»
	Vaches	4,759	220	1,046,980					»	»			27. »	»
	Veaux	9,575	60	574,500			0.17		»	»			4.05	»
	Moutons	20,398	25	509,950	»		0.15		»	»			2.50	0.32 47
	Porcs	4,886	125	610,750	»		»		0.16	»			7. »	»
	Cochons de lait	4,064	12	48,768	»		»		»	»			0.55	»
	Viande dépecée et jambons	18,981 k°	»	»	»		»		»	»			0.20	»
1811	Bœufs	2,730	265	723,450	»	2,834,080	0.67	3,452,376	»	»	87,000	39 68	29.70	»
	Vaches	5,292	220	1,164,240					»	»			27. »	»
	Veaux	8,634	60	518,040			0.18		»	»			4.05	»
	Moutons	17,134	25	428,350	»		0.15		»	»			2.50	0.37 53
	Porcs	4,284	125	535,500	»		»		0.17	»			7. »	»
	Cochons de lait	5,233	12	62,796	»		»		»	»			0.55	»
	Viande dépecée et jambons.	20,000 k°	»	»	»		»		»	»			0.20	»
1812	Bœufs	3,374	265	894,110	»	3,022,315	0.67	3,601,873	»	»	87,000	41 40	29.70	»
	Vaches	5,034	220	1,107,480					»	»			27. »	»
	Veaux	8,690	60	521,400			0.17		»	»			4.05	»
	Moutons	19,973	25	499,325	»		0.16		»	»			2.50	0.60 36
	Porcs	4,218	125	527,250	»		»		0.16	»			7. »	»
	Cochons de lait	4,359	12	52,308	»		»		»	»			0.55	»
	Viande dépecée et jambons.	20,000 k°	»	»	»		»		»	»			0.20	»
1813	Bœufs	2,662	265	705,430	»	2,843,770	0.66	3,390,520	»	»	87,000	38 97	29.70	»
	Vaches	5,168	220	1,136,960					»	»			27. »	»
	Veaux	8,948	60	536,880			0.18		»	»			4.05	»
	Moutons	18,580	25	464,500	»		0.16		»	»			2.50	0.40 95
	Porcs	3,870	125	483,750	»		»		0.15	»			7. »	»
	Cochons de lait	4,000	12	48,000	»		»		»	»			0.55	»
	Viande dépecée et jambons.	15,000 k°	»	»	»		»		»	»			0.20	»
1814	Bœufs	2,137	325	694,525	»	3,096,345	0.71	3,585,351	»	»	87,000	41 21	30. »	»
	Vaches	5,655	260	1,470,300					»	»			27. »	»
	Veaux	8,237	60	494,220			0.15		»	»			4. »	»
	Moutons	17,492	25	437,300	»		0.14		»	»			2.50	0.29 14
	Porcs	4,170	110	458,700	»		»		0.13	»			7. »	»
	Cochons de lait	2,085	10	20,850	»		»		»	»			0.50	»
	Viande dépecée et jambons.	9,456 k°	»	»	»		»		»	»			0.20	»

SUITE DE LA DEUXIÈME ÉPOQUE. — 1808 A 1825. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FR. 10 CENT. LE KILOGRAMME.

ANNÉES.	DÉSIGNATION.	NOMBRE.	POIDS moyen net.	QUANTITÉ de chaque espèce de viande, obtenue par la multiplication des nombres par les poids moyens.	TOTAL des trois viandes, bœuf ou vache, veau et mouton, abattus à Rouen.	PROPORTION respective de ces trois sortes de viande	TOTAL des viandes abattues ou introduites à Rouen.	PROPORTION de la viande de porc dans la consommation générale.	POPULATION de Rouen.	CONSOMMATION par tête.	MONTANT des droits d'octroi.	PRIX MOYEN du kilog. de pain de première qualité.
1815	Bœufs	3,140	325 k°	1,020,500 k°	»	0.69	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	5,170	260	1,344,200	3,475,150		»	»	»	»	27. »	»
	Veaux	9,045	60	542,700		0.15	»	»	»	»	4. »	cent.
	Moutons	22,710	25	567,750	»	0.16	4,137,470	»	87,000 h.	47 k. 55	2.50	0.29 58
	Porcs	5,612	110	617,320	»	»	»	0.15	»	»	7. »	»
	Cochons de lait	3,000	10	30,000	»	»	»	»	»	»	0.50	»
	Viande dépecée et jambons.	15,000 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
1816	Bœufs	4,658	325	1,513,850	»	0.71	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	4,062	260	1,056,120	3,678,435		»	»	»	»	27. »	»
	Veaux	9,579	60	574,740		0.15	»	»	»	»	4. »	»
	Moutons	21,349	25	533,725	»	0.14	4,323,943	»	87,000	49 70	2.50	0.47 62
	Porcs	5,300	110	583,000	»	»	»	0.14	»	»	7 »	»
	Cochons de lait	4,849	10	48,490	»	»	»	»	»	»	0.50	»
	Viande dépecée et jambons.	14,018 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
1817	Bœufs	3,919	325	1,273,675	»	0.71	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,956	260	768,560	2,935,685		»	»	»	»	27. »	»
	Veaux	7,750	60	465,000		0.15	»	»	»	»	4. »	»
	Moutons	17,138	25	428,450	»	0.14	3,324,105	»	87,000	38 20	2.50	0.61 85
	Porcs	3,422	110	376,420	»	»	»	0.11	»	»	7. »	»
	Cochons de lait	»	10	»	»	»	»	»	»	»	0.50	»
	Viande dépecée et jambons[a].	12,000 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
1818	Bœufs	4,063	325	1,320,475	»	0.69	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,619	260	680,940	2,922,180		»	»	»	»	27. »	»
	Veaux	8,479	60	508,740		0.17	»	»	»	»	4. »	»
	Moutons	16,481	25	412,025	»	0.14	3,277,811	»	87,000	37 67	2.50	0.36 62
	Porcs	3,041	110	334,510	»	»	»	0.10	»	»	7. »	»
	Cochons de lait	714	10	7,140	»	»	»	»	»	»	0.50	»
	Viande dépecée et jambons.	13,981 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»

1819	Bœufs	5,391	325	1,752,075	»	3,796,845	0.69	»	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	3,217	260	836,420				»	»	»	»		27. »	»
	Veaux	10,145	60	608,700			0.16	»	»	»	»		4. »	»
	Moutons	23,986	25	599,650	»		0.15	4,818,373	»	87,000	49	63	2.50	0.30 08
	Porcs	4,453	110	489,830	»		»		0.11	»	»		7. »	»
	Cochons de lait	1,221	10	12,210	»		»		»	»	»		0.50	»
	Viande dépecée et jambons.	19,488 k°	»	»	»		»		»	»	»		0.20	»
1820	Bœufs	6,336	325	2,059,200	»	3,877,155	0.69	»	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,362	260	614,120				»	»	»	»		27. »	»
	Veaux	10,131	60	607,860			0.16	»	»	»	»		4. »	»
	Moutons	23,839	25	595,975	»		0.15	4,491,893	»	87,000	51	63	2.50	0.35 56
	Porcs	5,160	110	567,600	»		»		0.13	»	»		7. »	»
	Cochons de lait	2,560	10	25,600	»		»		»	»	»		0.50	»
	Viande dépecée et jambons.	21,538 k°	»	»	»		»		»	»	»		0.20	»
1821	Bœufs	6,527	325	2,121,275	»	4,067,840	0.68	»	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,376	260	617,760				»	»	»	»		27. »	»
	Veaux	10,888	60	653,280			0.16	»	»	»	»		4. »	»
	Moutons	27,021	25	675,525	»		0.16	4,806,175	»	87,000	55	24	2.50	0.33 82
	Porcs	6,212	110	683,320	»		»		0.14	»	»		7. »	»
	Cochons de lait	3,703	10	37,030	»		»		»	»	»		0.50	»
	Viande dépecée et jambons.	17,985 k°	»	»	»		»		»	»	»		0.20	»
1822	Bœufs	6,119 [1]	325	1,988,675	»	3,864,685	0.68	»	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,151	260	599,260				»	»	»	»		30. »	»
	Veaux	10,500	60	630,000			0.16	»	»	»	»		5. »	»
	Moutons	25,870	25	646,750	»		0.16	4,492,889	»	87,600	51	28	2.50	0.28 20
	Porcs	5,308	110	583,880	»		»		0.13	»	»		8. »	»
	Cochons de lait	2,752	10	27,520	»		»		»	»	»		1. »	»
	Viande dépecée et jambons.	16,804 k°	»	»	»		»		»	»	»		0.30	»
	Abats ou issues	7,385 k° [2]		»	»		»		»	»	»		0.05	»

[1] Pour déterminer la proportion des bœufs aux vaches, qui ne m'était point donnée par les états, pour 1822, 1823 et 1824, j'ai pris les moyennes des années 1820, 1821 et 1825, et en ai composé une moyenne générale applicable à ces trois années. — *Voir* section première, page 202

[2] Il faut se rappeler ce que j'ai dit page 281. Les *abats* ou *issues* ne figurent que dans cette colonne et la suivante; ils ne figurent nulle autre part. Je n'en ai tenu aucun compte dans la consommation générale.

ANNÉES.	DÉSIGNATION.	NOMBRE.	POIDS moyen net.	QUANTITÉ de chaque espèce de viande, obtenue par la multiplication des nombres par les poids moyens.	TOTAL des trois viandes, bœuf ou vache, veau et mouton, abattus à Rouen.	PROPORTION respective de ces trois sortes de viande.	TOTAL des viandes abattues ou introduites à Rouen.	PROPORTION de la viande de porc dans la consommation générale.	POPULATION de Rouen.	CONSOMMATION par tête.	MONTANT des droits d'octroi.	PRIX MOYEN du kilog. de pain de première qualité.
1823	Bœufs	6,211	325	2,018,575	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,183	260	567,580	3,889,970		»	»	»	»	30. »	»
	Veaux	10,644	60	638,640		0.16	»	»	»	»	5. »	cent.
	Moutons	26,607	25	665,175	»	0.16	4,562,156	»	88,200 h.	51 k. 72	2.50	0.30 40
	Porcs	5,773	110	635,030	»	»	»	0.14	»	»	8. »	»
	Cochons de lait	2,353	10	23,530	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée et jambons.	13,626 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	4,142 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»
1824	Bœufs	6,376	325 k°	2,072,200 k°	»	0.67	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,241	260	582,660	4,005,690		»	»	»	»	30. »	»
	Veaux	11,098	60	665,880		0.16	»	»	»	»	5. »	»
	Moutons	27,398	25	684,950	»	0.17	4,670,790	»	88,800	52 59	2.50	0.28 54
	Porcs	5,785	110	636,350	»	»	»	0.14	»	»	8. »	»
	Cochons de lait	1,608	10	16,080	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée et jambons.	12,670 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	2,789 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	
1825	Bœufs	7,000	325	2,275,000	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,245	260	583,700	4,259,465		»	»	»	»	30. »	»
	Veaux	11,519	60	691,140		0.16	»	»	»	»	5. »	»
	Moutons	28,385	25	709,625	»	0 16	4,975,805	»	89,400	55 65	2.50	0.30 35
	Porcs	6,313	110	694,430	»	»	»	0.14	»	»	8. »	»
	Cochons de lait	2,191	10	21,910	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée et jambons.	14,981 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	1,800 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»

TROISIÈME ÉPOQUE. — 1826 A 1836. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FR. 20 CENT. LE KILOGRAMME.

1826	Bœufs	5,175	325	1,681,875	»	0.67	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	2,000	260	520,000	3,351,600		»	»	»	»	30. »	»		
	Veaux	9,935	60	596,100		0.17	»	»	»	»	5. »	»		
	Moutons	22,145	25	553,625	»	0.16	3,908,080	»	90,000	43k 42	2.50	0.28	95	
	Porcs	4,811	110	529,210	»	»	»	0.14	»	»	8. »	»		
	Cochons de lait	1,662	10	16,620	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée et jambons².	10,630 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	127 k°	»	»	»	»	»				0.05	»		
1827	Bœufs	6,000	325	1,950,000	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	2,385	260	620,100	3,856,275		»	»	»	»	30 »	»		
	Veaux	10,700	60	642,000		0.16	»	»	»	»	5. »	»		
	Moutons	25,767	25	644,175	»	0.16	4,510,592	»	90,000	51 11	2.50	0.32	04	
	Porcs	5,643	110	620,730	»	»	»	0.14	»	»	8. »	»		
	Cochons de lait	2,289	10	22,890	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée et jambons.	10,697 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	15 k°	»	»	»	»	»				0.05	»		
1828	Bœufs	5,401	325	1,755,325	»	0.67	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	2,700	260	702,000	3,749,145		»	»	»	»	30. »	»		
	Veaux	10,517	60	631,020		0.16	»	»	»	»	5. »	»		
	Moutons	26,432	25	660,800	»	0.17	4,384,323	»	90,000	48 71	2.50	0.39	29	
	Porcs	5,628	110	619,080	»	»	»	0.14	»	»	8. »	»		
	Cochons de lait	1,513	10	15,130	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée et jambons.	10,968 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»		
1829	Bœufs	5,662	325	1,840,150	»	0.67	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	2,632	260	684,320	3,842,650		»	»	»	»	30. »	»		
	Veaux	10,738	60	644,280		0.16	»	»	»	»	5. »	»		
	Moutons	26,956	25	673,900	»	0.17	4,509,939	»	90,000	50 11	2.50	0.44	40	
	Porcs	5,768	110	634,480	»	»	»	0.14	»	»	8. »	»		
	Cochons de lait	1,852	10	18,520	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée et jambons.	14,289 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	550 k°	»	»	»	»	»				0.05	»		

SUITE DE LA TROISIÈME ÉPOQUE. — 1826 A 1836. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FR. 20 CENT. LE KILOGRAMME.

ANNÉES.	DÉSIGNATION.	NOMBRE.	POIDS moyen net.	QUANTITÉ de chaque espèce de viande obtenue par la multiplication des nombres par les poids moyens.	TOTAL des trois viandes, bœuf ou vache, veau et mouton abattus à Rouen.	PROPORTION respective de ces trois sortes de viande.	TOTAL des viandes abattues ou introduites à Rouen.	PROPORTION de la viande de porc dans la consommation générale.	POPULATION de Rouen.	CONSOMMATION par tête.	MONTANT des droits d'octroi.	PRIX MOYEN du kilog. de pain de première qualité.
1830	Bœufs	5,001	325 k°	1,625,325 k°	»	0.67	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,509	260	652,340	3,460,705						30. »	»
	Veaux	9,989	60	599,340		0.17					5. »	cent.
	Moutons	23,348	25	583,700	»	0.16	4,116,889	»	89,000 h.	46 k. 25	2.50	0.37 71
	Porcs	5,705	110	627,550	»	»	»	0.15	»	»	8. »	»
	Cochons de lait	1,920	10	19,200	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée et jambons	9,434 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	3,525 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	
1831	Bœufs	4,469	325	1,452,425	»	0.87	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,212	260	575,120	3,074,465						30. »	»
	Veaux	8,832	60	529,920		0.17					5. »	»
	Moutons	20,680	25	517,000	»	0.16	3,647,649	»	88,000	41 45	2.50	0.38 47
	Porcs	4,976	110	547,360	»	»	»	0.15	»	»	8. »	»
	Cochons de lait	1,777	10	17,770	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée et jambons	8,054 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0 30	»
	Abats ou issues	4,256 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»
1832	Bœufs	5,492	325	1,784,900	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	1,824	260	474,240	3,378,070						20. »	»
	Veaux	9,408	60	564,480		0.16					5. »	»
	Moutons	22,178	25	554,450	»	0.16	3,940,287	0.14	88,800	44 37	3.50 3	0.35 90
	Porcs	4,871	110	535,810	»	»	»		»	»	8. »	
	Cochons de lait	1,791	10	17,910	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée	5,036 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
	Jambons	3,461 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	2,127 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»

1833	Bœufs	5,753	325	1,829,725	»	0.66	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	2,116	260	550,160	3,626,930		»	»	»	»	20. »	»		
	Veaux	10,927	60	655,620		0.18	»	»	»	»	8.50	»		
	Moutons	23,657	25	591,425	»	0.16	4,354.702	0.16	89,600	48 60	3.50 3		0.27	60
	Porcs	6,320	110	695,200	»	»					8. »			
	Cochons de lait	2,320	10	23,200	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée	6,128 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»		
	Jambons	3,244 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	274 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»		
1834	Bœufs	6,218	325	2,020,850	»	0.67	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	1,638	260	425,880	3,701,215		»	»	»	»	20. »	»		
	Veaux	11,136	60	668,160		0.18	»	»	»	»	8.50	»		
	Moutons	23,453	25	586,325	»	0.15	4,422,311	0.16	90,400	48 92	3.50 3		0.26	69
	Porcs	6,279	110	690,690	»	»					8. »			
	Cochons de lait	2,240	10	22,400	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée	4,065 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»		
	Jambons	3,941 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	1,151 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»		
1835	Bœufs	6,456	325	2,098,200	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	1,619	260	420,940	3,789,850		»	»	»	»	20. »	»		
	Veaux	11,168	60	669,960		0.17	»	»	»	»	8.50	»		
	Moutons	24,030	25	600,750	»	0.15	4,558,666	0.16	91,200	49 98	3.50 3		0.27	65
	Porcs	6,696	110	736,560	»	»					8. »			
	Cochons de lait	2,103	10	21,030	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée	3,938 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»		
	Jambons	7,288 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	7,346 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05			
1836	Bœufs	5,736	330	1,892,880	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	2,297	263	604,111	3,749,891		»	»	»	»	20. »	»		
	Veaux	11,355	55	624,525		0.16	»	»	»	»	8.50	»		
	Moutons	5,135	25	628,375	»	0.16	4,434,024	0.15	92,000	48 19	3.50 3		0.27	06
	Porcs	6,872	95	652,840	»	»					8. »			
	Cochons de lait	2,105	10	21,050	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée	5,255 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»		
	Jambons	4,988 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	9,473 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»		

QUATRIÈME ÉPOQUE. — 1837 A 1841. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FR. 30 CENT. LE KILOGRAMME.

ANNÉES.	DÉSIGNATION.	NOMBRE.	POIDS moyen net.	QUANTITÉ de chaque espèce de viande, obtenue par la multiplication des nombres par les poids moyens.	TOTAL des trois viandes, bœuf ou vache, veau et mouton, abattus à Rouen.	PROPORTION respective de ces trois sortes de viande	TOTAL des viandes abattues ou introduites à Rouen.	PROPORTION de la viande de porc dans la consommation générale.	POPULATION de Rouen.	CONSOMMATION par tête.	MONTANT des droits d'octroi.	PRIX MOYEN du kilog. de pain de première qualité.
1837	Bœufs	5,668	330 k°	1,870,440k°	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,177	263	572,551	3,626,771		»	»	»	»	20. »	»
	Veaux	10,696	55	588,280		0.16	»	»	»	»	8.50	
	Moutons	23,820	25	595,500	»	0.16	4,308,007	»	92,800 h.	46 k. 42	3.50 3	cent. 0.29 15
	Porcs	6,824	95	648,280	»	»		0.15			8. »	
	Cochons de lait	2,130	10	21,300	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée	5,586 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
	Jambons	6,070 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	9,864 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»
1838	Bœufs	5,370	330	1,772,100	»	0.69	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,471	263	649,873	3,608,368		»	»	»	»	20. »	»
	Veaux	10,429	55	573,595		0.15	»	»	»	»	8.50	»
	Moutons	24,512	25	612,800	»	0.16	4,220,210	»	93,600	45 08	3.50 3	0.34 77
	Porcs	6,118	95	581,210	»	»		0.14			8. »	
	Cochons de lait	1,609	10	16,090	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée	8,808 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
	Jambons	5,734 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	8,282 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»
1839	Bœufs	5,078	330	1,675,740	»	0.69	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,385	263	627,255	3,409,075		»	»	»	»	20. »	»
	Veaux	9,706	55	533,830		0.15	»	»	»	»	6. »	»
	Moutons	22,890	25	572,250	»	0.16	4,054,873	»	94,400	42 95	3. »	0.40 25
	Porcs	6,322	95	600,590	»	»		0.15			8. »	
	Cochons de lait	2,184	10	21,840	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée	17,069 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
	Jambons	6,299 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	10,717 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»

1840	Bœufs	4,922	330	1,624,260	»	0.69	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	2,837	263	746,131	3,519,291		»	»	»	»	20. »	»		
	Veaux	10,100	55	555,500		0.15	»	»	»	»	6. »	»		
	Moutons	23,736	25	593,400	»	0.16	»	»	»	»	3. »	»		
	Porcs	7,108	95	675,260	»	»	4,246,654	0.16	95,200	44 60	8. »	0.38 97		
	Cochons de lait	2,841	10	28,410	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée	17,576 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»		
	Jambons	6,117 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	10,325 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»		
1841	Bœufs	4,736	330	1,562,880	»	0.69	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	3,136	263	824,768	3,511,763		»	»	»	»	20. »	»		
	Veaux	9,753	55	536,415		0.15	»	»	»	»	6. »	»		
	Moutons	23,508	25	587,700	»	0.16	»	»	»	»	3. »	»		
	Porcs	6,619	95	628,805	»	»	4,179,563	0.15	96,000	43 53	8. »	0.31 64		
	Cochons de lait	1,261	10	12,610	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée	18,199 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»		
	Jambons	8,186 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	18,351 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»		

CINQUIÈME ÉPOQUE. — 1842 A 1846. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FR. 40 CENT. LE KILOGRAMME.

1842	Bœufs	5,248	330	1,731,840	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	2,437	265	645,805	3,550,110		»	»	»	»	20. »	»		
	Veaux	10,183	55	560,065		0.15	»	»	»	»	6. »	»		
	Moutons	24,496	25	612,400	»	0.17	»	»	»	»	3. »	»		
	Porcs	6,544	95	621,680	»	»	4,221,095	0.15	96,659	43 65	8. »	0.34 06		
	Cochons de lait	1,984	10	19,840	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée	20,717 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»		
	Jambons	8,748 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	19 586 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»		
1843	Bœufs	5,275	330	1,740,750	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»		
	Vaches	2,223	267	593,541	3,516,746		»	»	»	»	20. »	»		
	Veaux	10,186	55	560,230		0.15	»	»	»	»	6. »	»		
	Moutons	24,889	25	622,225	»	0.17	»	»	»	»	3. »	»		
	Porcs	6,567	95	623,855	»	»	4,189,864	0.15	97,318	43 05	8. »	0.33 90		
	Cochons de lait	1,782	10	17,820	»	»	»	»	»	»	1. »	»		
	Viande dépecée	20,160 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»		
	Jambons	11,283 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»		
	Abats ou issues	28,539 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»		

SUITE DE LA CINQUIÈME ÉPOQUE. — 1842 A 1846. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FR. 40 CENT. LE KILOGRAMME.

ANNÉES.	DÉSIGNATION.	NOMBRE.	POIDS moyen net.	QUANTITÉ de chaque espèce de viande, obtenue par la multiplication des nombres par les poids moyens.	TOTAL des trois viandes, bœuf ou vache, veau et mouton, abattus à Rouen.	PROPORTION respective de ces trois sortes de viande.	TOTAL des viandes abattues ou introduites à Rouen.	PROPORTION de la viande de porc dans la consommation générale.	POPULATION de Rouen.	CONSOMMATION par tête.	MONTANT des droits d'octroi.	PRIX MOYEN du kilog. de pain de première qualité.
1844	Bœufs	5,565	330 k°	1,836,450 k°	»	0.69	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	1,923	269	517,287	3,495,462	»	»	»	»	»	20. »	»
	Veaux	9,870	55	542,850		0.15	»	»	»	»	6. »	
	Moutons	23,955	25	598,875	»	0.16	»	»	»	»	3. »	cent.
	Porcs	6,631	95	629,945	»	»	4,194,174	0.16	97,977 h.	42 k. 80	8. »	0.34 78
	Cochons de lait	2,194	10	21,940	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée	34,737 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
	Jambons	12,090 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	31,383 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»
1845	Bœufs	5,663	330	1,868,790	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,017	271	546,607	3,591,027	»	»	»	»	»	20. »	»
	Veaux	10,011	55	550,605		0 15	»	»	»	»	6. »	»
	Moutons	25,001	25	625,025	»	0.17	»	»	»	»	3. »	
	Porcs	7,147	95	678,965	»	»	4,345,669	0.16	98,636	44. 05	8. »	0.32 52
	Cochons de lait	2,657	10	26,570	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée	36,214 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
	Jambons	12,892 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	32,815 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»
1846	Bœufs	5,664	330	1,869,120	»	0.68	»	»	»	»	30. »	»
	Vaches	2,214	273	604,422	3,670,627	»	»	»	»	»	20. »	»
	Veaux	10,582	55	582,010		0 15	»	»	»	»	6. »	»
	Moutons	24,603	25	615,075	»	0 17	»	»	»	»	3. »	
	Porcs	6,981	95	663,195	»	»	4,405,921	0 15	99,295	44 36	8. »	0.38 90
	Cochons de lait	2,269	10	22,690	»	»	»	»	»	»	1. »	»
	Viande dépecée	38,692 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.20	»
	Jambons	10,717 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30	»
	Abats ou issues	34,720 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05	»

SIXIÈME ÉPOQUE. — 1847 A 1850. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FR. 30 CENT. LE KILOGRAMME.

ANNÉES.	DÉSIGNATION.	NOMBRE.	POIDS moyen brut.	POIDS moyen net.	QUANTITÉ des 3 premières espèces de viande, obtenues par la multiplication des nombres, ou provenant du dehors toute dépecée.	TOTAL de ces trois viandes, bœuf ou vache, veau et mouton, abattues ou introduites à Rouen.	PROPORTION respective de ces trois sortes de viande.	TOTAL des viandes abattues ou introduites à Rouen, y compris le porc.	PROPORTION de la viande de porc dans la consommation générale.	POPULATION de Rouen.	CONSOMMATION par tête.	MONTANT des droits d'octroi.	PRIX MOYEN du kilog. de pain de première qualité.
1847	Bœufs	5,410	656k°	360k°	2,434,480 k°	»	0.68	»	»	»	»	0.04 6	»
	Vaches	1,790	496	272		»		»	»	»	»	0.04 6	»
	Veaux	9,290	100	61	566,690	»	0.45	»	»	»	»	0.06 8	»
	Moutons	22,540	55	27	608,580	»	0.17	»	»	»	»	0.05 45	»
	Porcs	2,430	119	102	»	»	»	»	0.13	»	»	0.07 »	»
						3,819,917		4,403,069		99,489 h.	44k.25		0.48 29
	Viande à la main. Bœuf ou vache	143,158 k°	»	»	143,158	»	»	»	»	»	»	0.09 »	»
	Veau	25,390 k°	»	»	25,390	»	»	»	»	»	»	0.14 »	»
	Mouton	41,619 k°	»	»	41,619	»	»	»	»	»	»	0.11 »	»
	Porc	322,456 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0.08 5	»
	Charcuterie	12,836 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30 »	»
	Abats ou issues	55,622 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05 »	»
1848	Bœufs	4,882	655	359	2,187,320	»	0.69	»	»	»	»	0.04 6	»
	Vaches	1,558	510	279		»		»	»	»	»	0 04 6	»
	Veaux	7,674	105	65	498,810	»	0.15	»	»	»	»	0.06 8	»
	Moutons	18,819	56	28	526,932	»	0.16	»	»	»	»	0.05 45	»
	Porcs	3,239	127	110	»	»	»	»	0.13	»	»	0.07 »	»
						3,610,583		4,195,011		99,683	42 07		0.29 14
	Viande à la main. Bœuf ou vache	279,135 k°	»	»	279,135	»	»	»	»	»	»	0.09 »	»
	Veau	51,578 k°	»	»	51,578	»	»	»	»	»	»	0.14 »	»
	Mouton	66,808 k°	»	»	66,808	»	»	»	»	»	»	0.11 »	»
	Porc	219,510 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0.08 5	»
	Charcuterie	8,628 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0.30 »	»
	Abats ou issues	72,720 k°	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0.05 »	»

SUITE DE LA SIXIÈME ÉPOQUE. — 1847 A 1850. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FR. 30 CENT. LE KILOGRAMME.

9	Bœufs	5,539	663k°	363k°	2,344,249	»	0.68	»	»	»	»	0.04 6	3,896,600	4,571,038	99,877	45 k. 76	0.28 63
	Vaches	1,127	540	296								0.04 6					
	Veaux	7,952	102	65	516,880		0.15					0.06 8					
	Moutons	21,582	57	28	604,296		0.17					0.05 45					
	Porcs	4,664	119	102	»				0.14			0.07 »					
	Viande à la main. Bœuf ou vache	293,900 k°	»	»	293,900							0.09 »					
	Viande à la main. Veau	55,310 k°	»	»	55,310							0.14 »					
	Viande à la main. Mouton	81,965 k°	»	»	81,965							0.11 »					
	Viande à la main. Porc	191,367 k°	»	»	»							0.08 1/2					
	Charcuterie	7,343 k°	»	»	»							0.20 »					
	Abats ou issues	90,827 k°	»	»	»							0.05 »					
0	Bœufs	5,780	660	362	2,405,695	»	0.67	»	»	»	»	0.04 6	4,037,333	4,912,544	100,071	49 00	0.26 84
	Vaches	1,055	541	297								0.04 6					
	Veaux	8,491	105	65	551,915		0.15					0.06 8					
	Moutons	23,495	56	28	657,860		0.18					0.05 45					
	Porcs	5,474	128	110	»				0.17			0.07 »					
	Viande à la main. Bœuf ou vache	283,848 k°	»	»	283,848							0.09 »					
	Viande à la main. Veau	57,889 k°	»	»	57,889							0.14 »					
	Viande à la main. Mouton	80,126 k°	»	»	80,126							0.11 »					
	Viande à la main. Porc	260,019 k°	»	»	»							0.08 1/2					
	Charcuterie	13,052 k°	»	»	»							0.20 »					
	Abats ou issues	97,088 k°	»	»	»							0.05 »					

SEPTIÈME ÉPOQUE. — 1851. — PRIX DE LA VIANDE AU DÉTAIL. — 1 FR. 20 CENT. LE KILOGRAMME.

1	Bœufs	6,131	668	366	2,607,830	»	0.71	»	»	»	»	0.04 6	4,287,935	5,166,562	100,265	51 52	0.26 63
	Vaches	1,215	530	290								0.04 6					
	Veaux	8,741	108	66	576,906		0.14					0.06 8					
	Moutons	24,204	59	29	701,916		0.16					0.05 45					
	Porcs	5,145	119	102	»				0.17			0.07 »					
	Viande à la main. Bœuf ou vache	k. 279,161.82	»	»	219,161.82							0.09 »					
	Viande à la main. Veau	52,499 80	»	»	52,499.80							0.14 »					
	Viande à la main. Mouton	69,041.90	»	»	69,041.90							0.11 »					
	Viande à la main. Porc	339,440.25	»	»	»							0.08 1/2					
	Charcuterie	14,376.25	»	»	»							0.20 »					
	Abats ou issues	94,175. »	»	»	»							0.05 »					

Courbe indiquant les fluctuations de la consommation moyenne annuelle de chaque individu.

Pl. 5

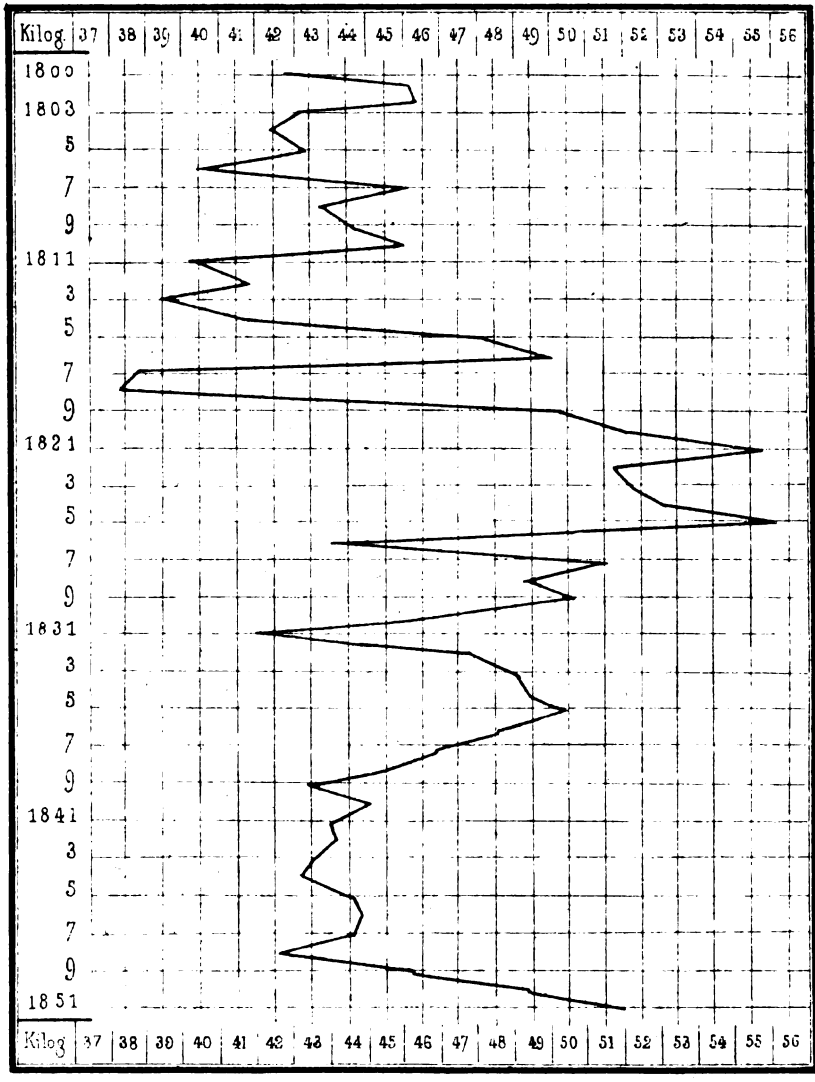

Précis de 1852, p 305

Il résulte du tableau que nous venons de soumettre à l'Académie, que la consommation est loin d'avoir suivi, depuis 1800, un mouvement régulier, en rapport avec celui de la population.

La courbe ci-contre m'a paru propre à rendre ses fluctuations visibles à tous les yeux.

Etudions séparément chacune des fractions d'années dans lesquelles j'ai divisé le demi-siècle, et nous nous expliquerons avec facilité les irrégularités de sa marche.

Première époque. — 1800 à 1807.

Prix de la viande. — 1 fr. le kilogramme.

1. Observations sur la première époque. Augmentation des droits d'octroi.

D'après ce que j'ai dit dans mes observations préliminaires, j'ai droit de présenter cette époque comme une époque de transition, où la consommation dut d'abord tendre à atteindre le niveau des années prospères de Louis XVI (1).

L'année qui ouvre le siècle nous donne pour chaque habitant de Rouen le chiffre de 42 kil. 18, et la suivante, celui de 45 kil. 77. Si l'on en excepte 1806, où le bétail fut rare, nous ne trouvons guère, d'une année à l'autre, que des différences de 2 à 3 kil.

Ce qui doit fixer l'attention pendant cette première période, c'est moins le chiffre que la nature de l'alimentation. La proportion des vaches aux bœufs abattus était comme 3 à 1. On consommait 6 pour 100 de veau de plus qu'en 1851, mais moins de mouton. De 1800 à 1817, la viande fournie par le premier de ces animaux fut

(1) Suivant M. Moreau de Jonnès, p. 499, chaque habitant de la France consommait en 1789, 22 kil. de viande, et en 1812, 18,5.

pour les bouchers la moins chère de toutes, celle fournie par le dernier fut la plus chère.

En 1806 le gouvernement impérial, par la création des droits réunis, venait de réinstaller en France le système des contributions indirectes, et s'occupait à en tendre les ressorts. Ce mode de contribution qui s'acquitte jour par jour, et pour ainsi dire à l'insu du contribuable, a quelque chose de séduisant pour les gouvernants. En rendant moins sensible le fardeau de l'impôt, ils aiment à se persuader qu'ils le diminuent, et cette erreur un peu volontaire leur fait commettre plus d'une faute.

Je crois devoir donner ce nom, car une injustice, quels que soient ses avantages le méritera toujours à mes yeux, à la disposition de l'art. 79 de la loi du 24 avril 1806, qui, en autorisant les villes à prélever sur les produits de leur octroi le montant des contributions *mobilières et somptuaires*, les autorisa à faire peser ces charges sur une classe de citoyens qui en était naturellement exempte.

Cette faute fut singulièrement aggravée à Rouen par la manière dont le principe fut appliqué. Au lieu de se borner à dégrever les faibles locations, les locations au-dessous de 200 fr., comme la chose se pratique encore à cette heure dans la capitale, on fit jouir tous les contribuables de l'affranchissement des deux tiers de la contribution mobilière, si bien que l'ouvrier qui n'avait point de ménage fut appelé à supporter, sur le prix de ses aliments, une parcelle de l'impôt qui atteignait les plus opulents citoyens. Consacrée par un décret impérial du 27 septembre 1807, l'injustice se perpétua sous la Restauration : nous verrons plus tard comment on essaya de la réparer.

Son effet fut d'accroître d'un quart le droit sur les bœufs et vaches, d'un tiers celui sur les veaux, de deux tiers celui que les moutons avaient à supporter. Le droit sur le

porc, cette précieuse ressource du prolétaire, fut brusquement porté de 4 fr. 80 à 7 fr.

Déjà plus élevé que le tarif de Paris, le tarif de Rouen présenta avec celui-ci la disproportion la plus choquante.

Il se trouva que les vaches payaient trois fois plus, et les moutons quatre fois davantage que dans la capitale (1). Cette disproportion a duré jusqu'en 1816, époque où l'ouverture des abattoirs est venue énormément augmenter, à Paris, les charges qui pesaient sur la viande. Toutefois, en ce moment encore, le mouton y est moins imposé qu'à Rouen.

La surélévation des droits d'octroi devait amener, et amena, en effet, une hausse dans le prix de la viande au détail. Guidé par la tradition, j'en ai fixé l'époque à 1808, avec d'autant plus de raison que cette année fut marquée par une hausse très sensible dans le prix des animaux sur pied.

Deuxième époque. — 1808 a 1825

Prix de la viande. — 1 fr. 10 c. le kilogramme.

2. Deuxième époque.

L'augmentation du prix de la viande ne paraît pas avoir exercé d'influence immédiate sur la consommation, si nous en jugeons par les moyennes que nous donnent l'année 1808 et les deux suivantes. L'industrie était prospère et les salaires élevés.

En 1811, au contraire, nous la voyons éprouver une forte dépression qui s'étend jusqu'à 1814. La disette dont j'ai parlé dans mes observations préliminaires, les calamités de 1813, les maux de l'invasion étrangère et le chô-

(1) De 1801, à 1816 les bœufs n'ont payé à Paris que 18 fr. par tête, les vaches que 9 fr., les veaux que 5 fr., les moutons que 60 c. Voir l'état n° 26, annexe du rapport de M. Lanjuinais.

mage des manufactures qui en fut la conséquence, sont assurément bien suffisants pour l'expliquer. La diminution de la consommation de la viande de porc est un indice encore plus sûr de la détresse des classes ouvrières. Or, nous voyons qu'en 1813 le chiffre des porcs abattus descendit à 3,870.

A partir de 1815, un mouvement ascensionnel toujours plus marqué se manifeste dans la consommation. Suspendu par l'affreuse disette de 1817, dont les effets sur le travail général s'étendirent jusqu'en 1818, le mouvement reprend de nouvelles forces en 1819, et nous conduit jusqu'en 1825, année où nous rencontrons le chiffre le plus élevé du siècle, celui de 55 kil. 65 par habitant.

Pour se rendre compte de cet accroissement, il suffit de se reporter aux circonstances. Jamais la situation de Rouen ne fut plus prospère, jamais ses industries ne réalisèrent plus de bénéfices, jamais surtout les salaires n'y furent plus élevés que pendant la série d'années que nous venons d'indiquer. La paix avait ramené la vie dans son port, le mouvement dans ses ateliers, l'activité dans ses transactions. Le temps de la Restauration fut l'âge d'or de la ville de Rouen. Voilà ce que quelques-uns peuvent avoir oublié, mais ce que personne n'osera méconnaître. J'y vins pour la première fois en 1822. J'avais habité des cités plus populeuses, plus bruyantes. Je n'en avais point habité de plus florissantes. Je fus tout d'abord frappé de l'apparence de bien-être que présentaient toutes les classes, et des habitudes d'aisance et de confort que je rencontrais chez les plus modestes.

Faisons remarquer, en passant, que l'année 1816 est la première du siècle où le nombre des bœufs abattus ait dépassé celui des vaches. Ce nombre augmente d'année en année, et finit par nous donner, pour cette période, la proportion de 3 à 1.

TROISIÈME ÉPOQUE — 1826-1836.

Prix de la viande — 1 fr. 20 le kilogramme.

5. Troisième époque. Changements dans le tarif en 1832. Réflexions sur ces changements.

Une de ces crises qui semblent inséparables de l'industrie manufacturière, et qu'on rencontre toujours dans son histoire, vint affliger l'année 1826. La production avait dépassé les besoins La concurrence commençait à avilir les produits. De là diminution dans le travail, abaissement dans les salaires. Le genre de consommation qui nous occupe ne pouvait manquer d'en ressentir un fâcheux contre coup. Aussi voyons-nous, d'une année à l'autre, une différence de 13 kil. par habitant. En 1827 elle reprenait son essor, et, grâce à la prospérité renaissante de l'industrie manufacturière, elle allait continuer de progresser, lorsque la révolution de juillet 1830 vint la ramener à son point de départ.

Il se passa en 1832, au sein du conseil municipal, un fait trop considérable pour que je n'y arrête pas quelques instants l'attention.

Jadis c'était les peuples qui payaient *le don de joyeux avénement*. De nos jours, ce sont les souverains ; pour mon compte, j'approuve fort cette innovation.

Le gouvernement qu'avait produit la révolution, voulut payer le sien en réduisant notablement l'impôt sur les boissons et en obligeant les villes à des sacrifices analogues sur leurs droits d'octroi.

Force fut de remanier les tarifs de Rouen. La proposition de faire cesser le prélèvement des deux tiers de la contribution mobilière fut aussitôt acceptée que formulée. Il produisait près de 300,000 fr. Il eût été d'une rigoureuse justice, en remettant la totalité de la contribution mobilière à la charge exclusive de ceux qui auraient dû toujours la supporter, de rayer du tarif les taxes additionnelles

destinées à y faire face. Il n'en fut pas ainsi. On voulut cependant faire quelque chose dans l'intérêt de la classe ouvrière. Voici ce qu'on imagina.

Nous avons dit ailleurs que les bœufs et les vaches se trouvaient soumis, depuis 1820, à un droit uniforme de 30 fr. On abaissa à 20 fr. le droit sur les vaches. Mais en revanche, on augmenta de 1 fr. le droit sur les moutons, et l'année suivante on porta celui qui pesait sur les veaux, de 5 fr. à 8 50. Les viandes dépecées payaient un droit uniforme de 30 c. On distingua. Les viandes salées, provenues du porc, continuèrent de le payer. On réduisit à 20 c. le droit sur les viandes fraîches.

J'ai recherché avec curiosité et lu avec attention les rapports et les délibérations qui précédèrent ces mesures. Je n'ai pas été plus heureux cette fois que je ne l'avais été les précédentes, alors que regardant les registres du conseil municipal comme une mine précieuse de documents, j'avais cherché à l'exploiter dans l'intérêt de mon travail ; je n'y ai trouvé ni données statistiques, ni éclaircissements sur la situation de la boucherie. J'y ai simplement vu que *la viande de vache formait la base de l'alimentation de l'ouvrier, et que les viandes de veau et de mouton étaient des viandes de luxe.*

Je suis tout prêt à m'incliner devant les lumières et la profonde expérience des hommes honorables qui composaient à cette époque le conseil ; je rends pleine justice à leurs généreuses et philantropiques intentions. Mais cela ne m'empêchera pas de dire que leur générosité les emporta trop loin, et leur fit prendre des mesures contraires à toutes les règles de l'hygiène et de l'économie politique.

Le *veau et le mouton sont des comestibles de luxe.* Mais quoi donc ? Est-ce que les préceptes de l'hygiène n'ordonnent pas d'associer dans l'alimentation les diverses sortes de viande ? En est-il une qui soit, pour l'ouvrier,

plus tonique et plus fortifiante que celle du mouton ? L'administration municipale de Paris, qui se montre l'une des plus éclairées de l'Europe en cette matière, quand elle ne se laisse pas dominer par des vues financières, n'a-t-elle pas eu toujours le soin de combiner les articles de son tarif, de manière à rendre accessible au peuple l'usage de toutes les espèces de viande ?

L'abnégation est une vertu sublime chez les individus. Chez les sociétés, elle est quelquefois une extravagance et souvent une faute. Rouen n'était-il pas le chef-lieu d'un département essentiellement agricole ? L'intérêt des populations qui l'entourent ne se confondait-il pas avec le sien propre ? Les riches moissons qui couvrent les arrondissements d'Yvetot, du Havre et de Dieppe ne sont-elles pas dues exclusivement à l'élève des moutons ? La viande qu'ils fournissent n'avait-elle pas été presque constamment la plus chère ? et c'est elle qu'on venait surcharger ! Pourquoi encore n'examinait-on pas ce qui se passait ailleurs ? Pourquoi ne se faisait-on pas représenter les tarifs de Marseille, de Montpellier, de Bordeaux, de Toulouse ? On y aurait vu avec quel art infini ces villes savaient favoriser les produits de leur sol Dans l'intérêt de la culture de la vigne, la ville de Bordeaux ne sollicite-t-elle pas, en ce moment, du Gouvernement la permission d'effectuer, dès cette année, la réduction du droit d'entrée que le décret sur le budget de 1852, ne rend obligatoire pour elle que dans trois ans ?

Que dirai-je encore de cette déclaration faite par le conseil municipal de 1832, que *la viande de vache* (et non celle de bœuf) *forme la base de l'alimentation de l'ouvrier de Rouen* ? Si cela était, il fallait la taxer en la dégrevant. C'est ce qu'on se garda bien de faire. Il faut un œil exercé pour distinguer toujours l'une de ces viandes de l'autre. Et puis, les bouchers de Rouen n'ont-ils pas de temps immé-

morial mis en pratique le dicton populaire : *A la boucherie toutes vaches sont bœufs* ?

En résumé, quelle efficacité pouvait avoir l'établissement de droits différentiels dans une ville comme Rouen, où la règle d'un *prix unique* est passée dans les usages de la boucherie, comme dans les habitudes des consommateurs ?

Aussi, qu'advint-il de l'ensemble de ces mesures ? Le prix de la viande ne baissa pas. L'ouvrier ne paya pas un centime de moins celle qu'il employa pour sa nourriture. Le nombre des vaches abattues, loin d'augmenter, ne fit que décroître, pour arriver progressivement à la proportion actuelle, qui est de 1 à 5. L'élève du veau en reçut une mortelle atteinte. La proportion suivant laquelle il entrait dans l'alimentation, descendit peu à peu de 18 à 15 p. cent. Découragés, les cultivateurs ne livrèrent plus que des produits médiocres, fort inférieurs à ceux qui alimentent la capitale, si bien que la question de prééminence entre le veau de Paris et le veau de Rouen, que les voyageurs laissaient autrefois indécise, ne l'est depuis longtemps pour personne. Le peuple de Rouen, au lieu d'imiter celui de Paris, qui consomme du mouton dans une forte proportion, persista dans ses habitudes. Ce n'est que dans ces derniers temps, et accidentellement, que la proportion normale de cette viande aux deux autres, qui est entre 15 et 16 p. cent, est montée à 18.

Il y avait cependant une mesure urgente à prendre dans l'intérêt de la classe ouvrière, mesure qui seule pouvait servir de sanction à toutes les autres, et dont l'application eût plutôt accru qu'affaibli les revenus de la ville. C'était de favoriser, d'encourager une concurrence sérieuse et active entre les bouchers de Rouen et ceux du dehors. Ce fut la seule dont on ne s'avisa pas ; car je ne saurais considérer que comme dérisoire la réduction du droit sur la viande fraîche dépecée de 30 à 20 cent. Les auteurs de

cette réduction ne purent assurément se faire illusion sur sa portée. Elle laissait subsiter, au profit de la boucherie urbaine. une prime de 12 cent. par kil. Il était plus clair que le jour qu'à de pareilles conditions, la boucherie foraine ne pourrait entreprendre la lutte. Qu'on examine le tableau, et on verra si elle le fit.

La première crise provoquée par la révolution de juillet une fois passée, les transactions commerciales reprirent de l'activité à Rouen. L'industrie manufacturière atteignit le chiffre des produits qu'elle fournissait sous la Restauration, puis bientôt le dépassa Tous les bras furent occupés. Mais, loin de se relever, les salaires. sous l'influence d'une concurrence de plus en plus effrénée, diminuèrent. C'est ce qui explique pourquoi, à partir de 1832, la consommation de la viande augmenta, et pourquoi, néanmoins, elle n'atteignit pas les limites de 1821 et de 1825.

Quatrième époque. — 1837 a 1841.

Prix de la viande. — 1 fr. 30 cent. le kilogramme.

4. Quatrième et cinquième époques.

Au point de vue administratif, cette époque est la plus importante de toutes. Elle ouvre une période de décroissance pendant laquelle, non-seulement la classe pauvre, mais la classe ouvrière, se déshabitua de manger de la viande. Qu'on y prenne garde! La différence entre les moyennes de cette période et celles de la précédente n'est pas la juste mesure de ce changement dans ses habitudes. Il est un fait que j'ai constaté avec trop de soin, que j'ai vérifié par de trop scrupuleuses investigations, pour que je ne l'articule pas avec confiance. Quelles qu'aient été les variations de prix, la consommation de la viande, depuis 1800, a toujours augmenté dans la classe aisée, dans la classe qui ne se sert pas elle-même, mais qui a

besoin des services d'autrui. Les serviteurs se sont montrés de plus en plus exigeants pour leur alimentation. Ce n'est pas exagérer que porter à un cinquième cette augmentation de consommation, de 1825 à 1850. Qu'on essaie de déduire des moyennes, déjà si déprimées, déjà si restreintes, que nous donnent les deux périodes de 1837 à 1842 et de 1842 à 1847, la quantité de viande consommée par la classe aisée, et l'on sera effrayé de la faiblesse du chiffre qui restera pour représenter la consommation de cette autre partie de la population, pour laquelle une augmentation de 10 cent. par kilogramme est une calamité.

L'ouverture des abattoirs fut le signal dont les bouchers profitèrent pour porter la viande à 1 fr. 30 cent. le kilogramme. C'était un prix nouveau, inusité, inconnu à Rouen, et que les charges que leur imposait la ville, pour prix d'un service rendu, ne suffisaient pas pour justifier. L'ouverture des abattoirs se trouva malheureusement coïncider avec une légère hausse dans la valeur des animaux vivants.

Sous l'influence de ce prix, nous voyons la consommation diminuer graduellement pour arriver presque, en 1841, à ce que j'ai appelé son point de dépast, c'est-à-dire aux chiffres que nous donne le commencement du siècle.

Cinquième époque. — De 1842 a 1846.

Prix de la viande. — 1 fr. 40 cent. le kilogramme.

Une hausse momentanée dans le prix de la viande sur pied, en 1841, motive encore une nouvelle augmentation. L'état de choses que j'ai signalé ne fait que s'aggraver. En 1844, la consommation descend au chiffre de 42 kil. 19, et si, dans les deux années suivantes, elle se relève de 1

à 2 kil., ce fait doit être exclusivement attribué à la présence de nombreux ouvriers anglais employés à la construction du chemin de fer du Havre.

La marche rétrograde de la consommation depuis dix ans, devenait d'autant plus frappante que les circonstances extérieures, au milieu desquelles elle se produisait, étaient moins propres à l'expliquer. Le commerce n'était-il pas florissant ? Toutes les sources de la richesse publique ne coulaient-elles pas avec abondance ? L'industrie manufacturière n'avait-elle pas décuplé quelques-uns de ses produits ? Sans doute, les salaires étaient toujours fort modiques. Quand l'industrie est une fois entrée dans la voie des retranchements, elle avance toujours et ne recule jamais. Mais enfin, tous les services étaient rémunérés, et cependant, la nourriture de l'ouvrier se détériorait toujours davantage. Comment ne pas chercher un remède à cet état de choses ?

On en avait un sous la main et, néanmoins, telles étaient les préoccupations des meilleurs esprits que, lorsque l'honorable M. Lelong, qui, dès l'année 1842, avait signalé le mal, vint, le 5 mars 1845, demander que le marché de Rouen, fermé depuis quarante-cinq ans à la concurrence, lui fût ouvert, il ne put faire partager, pour le moment, son opinion, ni au conseil municipal, ni à l'administrateur, si éclairé, à tous égards, qui le présidait ; et il eut le regret de voir rejeter ses propositions par une délibération du 15 juillet de la même année.

Un boucher avait annoncé qu'il porterait le prix de la viande à 1 fr. 50 le kilogramme, lorsqu'enfin tous les yeux se dessillèrent et que, la loi du 2 mai 1846 ayant été rendue, des règlements municipaux vinrent organiser et protéger la lutte de la boucherie foraine avec la boucherie urbaine. Une diminution de 10 cent. par kilogramme en fut la conséquence immédiate.

SIXIÈME ÉPOQUE. — 1847 A 1850.

Prix de la viande. — 1 fr. 30 cent. le kilogramme.

5. Sixième et septième époques. Réflexion.

Malgré la diminution, la consommation reste stationnaire en 1847, baisse en 1848 et commence à recevoir, en 1849, un faible mouvement ascensionnel qui ne se dessine qu'en 1850.

La disette de 1847, et les événements politiques qui la suivirent, suffisent sans doute pour expliquer ces alternatives.

Si la moyenne de 1847 n'éprouva pas la même dépression que celles de 1818 et de 1811, il ne faudrait pas en tirer cette conséquence que, mieux éclairé sur les propriétés alimentaires respectives du pain et de la viande, le peuple chercha à suppléer à l'un par l'autre; le chiffre de la consommation du porc, le plus significatif de tous, serait là pour la réfuter. De 16 et de 15, il descendit à 13 en 1847. Il faut seulement en conclure que, par suite de l'élévation des prix, une partie de la population de Rouen avait renoncé, depuis quelques années, à l'usage de la viande, et qu'ainsi son absence parmi les consommateurs de 1847 ne dut pas se faire sentir.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

Prix de la viande — 1 fr. 20 cent. le kilogramme

Nous voici enfin revenus aux conditions ordinaires et normales dans lesquelles les consommateurs avaient été longtemps placés, et sur le champ la consommation, obéissant au mouvement ascensionnel de l'année précédente, atteint le chiffre élevé de près de 52 kil.

Ne résulte-t-il pas des faits que nous venons d'analyser une vérité pratique de la plus haute importance pour l'administration de Rouen? Savoir que le prix de 1 fr. 20 cent. est une limite qui ne peut être dépassée, sans que la con-

sommation ne languisse, ne diminue aussitôt, et ne finisse par s'altérer profondément.

Dans les autres grandes villes de France, à Lyon, à Marseille, dans les villes de deuxième ordre, telles que Montpellier, Amiens, Valenciennes, on a toujours considéré les prix de 1 f. 30 c. et 1 f. 40 comme une véritable calamité, que les efforts de l'administration devaient tendre à conjurer.

Dans la première de ces villes, le maire a autorisé les bouchers forains à faire concurrence à la boucherie urbaine, sous la condition de ne jamais vendre le bœuf au-delà de 1 fr. le kilogramme, et avec menace de se voir retirer la permission, s'ils y contrevenaient. A Montpellier, une société d'hommes éclairés s'est formée sous le patronage et avec l'aide du conseil municipal, et le peuple a pu acheter, à 1 fr. le kilogramme, la viande que les bouchers déclaraient ne pouvoir livrer sans perte à moins de 1 fr. 30 cent. Aucun boucher, depuis la baisse, n'a fermé son étal. A Amiens, pareille société s'est formée sous le patronage de la société d'agriculture. A Valenciennes, on a employé l'extrême remède de la taxe. A Turin, ville riche et éclairée, célèbre par ses institutions communales, le *corps municipal*, l'un des plus renommés de l'Europe par les lumières, le zèle et la haute position de ses membres, a cru devoir déroger aux principes économiques qu'il suit, en organisant une boucherie pour faire tête à la boucherie urbaine.

A Rouen, nous sommes longtemps restés, je dis *nous* (car je ne dois accuser personne de ce qui est un peu le fait de tout le monde), nous sommes restés impassibles témoins des renchérissements successifs de la viande, nous persuadant qu'après avoir passé dans nos mœurs et nos habitudes, ils ne mettraient plus aucun obstacle à la consommation.

Grande était notre erreur. L'histoire économique des peuples nous prouve que, pour les choses les plus néces-

saires à la vie, il est des limites qui ne peuvent être impunément dépassées. L'histoire économique de l'ouvrier français nous le montre malheureusement léger, imprévoyant, peu éclairé sur ses véritables intérêts, toujours prêt à diminuer ses frais de nourriture quand il est dans la gêne, rarement disposé à les augmenter quand il est dans l'aisance (1).

6. Recherches des causes de renchérissement de la viande. Tableau du prix d'achat des animaux vivants depuis 1800.

Pour nous rendre compte des diverses phases de la consommation, nous n'avons eu besoin que d'examiner les variations qu'avait subies le prix de la vente au détail, et les circonstances extérieures au milieu desquelles les consommateurs avaient été placés.

Ces variations, qui les a produites? ont-elles toujours été la reproduction fidèle des fluctuations qu'offrait le prix

(1) Je ne voudrais blesser en rien l'amour-propre des habitants de Rouen, mais je leur dois avant tout la vérité. L'erreur que je viens de signaler est le fruit des illusions qu'ils se sont faites sur leur position. Voisins de Paris, placés dans son rayon d'attraction, éloignés de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, ils se sont persuadés qu'ils devaient imiter tout ce qui se faisait à Paris, et que, dans l'expérience des grandes cités que je viens de nommer, il n'y avait rien qui leur fût applicable. Sous le rapport des salaires et des bénéfices, ils se sont crus dans des conditions exceptionnelles. Tranchons le mot : on a cru à Rouen vivre de la vie de Paris.

Que dans les trente premières années du siècle, les salaires aient été, en général, plus élevés à Rouen qu'à Lyon et même à Marseille, je suis assez porté à le penser. Mais je dirai que depuis 1830, ils se sont nivelés. Je soutiendrai de plus, que Marseille est dans une position plus avantageuse que Rouen sous ce rapport. En voici un exemple :

Il y a quelques années, la chambre de commerce de Marseille, ayant des travaux à faire exécuter, ne put s'entendre avec les ouvriers du pays, dont les conditions lui parurent trop élevées, et trouva de l'économie à appeler des ouvriers du Havre, qu'elle payait cependant à raison de 5 fr. par jour.

Or, il faut savoir qu'à Marseille, pendant longtemps, la viande de bœuf, la moins chère, il est vrai, de toutes les viandes, ne s'est

des animaux vivants, et la valeur du cinquième quartier? Voilà une seconde question qu'il me serait aussi facile de résoudre que la première, si, aux données certaines que j'ai recueillies sur la valeur du cuir, du suif, etc., depuis 1800, j'en pouvais joindre d'aussi sûres sur le prix des animaux vivants.

J'ai exposé comment je m'étais trouvé dans l'impossibilité de me les procurer. J'ai cependant essayé d'y suppléer.

A l'aide des matériaux que m'ont fournis les hospices, je suis parvenu à établir la moyenne de leurs prix d'achat pendant les dix-huit premières années du siècle, sauf, bien entendu, pour les trois années 1802, 1803 et 1804. Pour les années 1818 et 1819, je n'ai pu découvrir de renseignements. Mais à partir de 1820 jusqu'en 1850, un état annexé

---

vendue que 1 fr. le kil., et qu'entre les prix de Lyon et ceux de Rouen, il y a toujours eu, à l'avantage de la première de ces villes, une différence de 15 et même de 20 c. par kil.

J'arrive maintenant à la tendance à imiter tout ce qui se fait à Paris.

Paris avait ouvert ses abattoirs. La science est loin d'avoir reconnu l'utilité de cette création (*a*). Nous étions sous la Restauration. L'opinion publique accuse de gothiques préjugés, de barbarie, je crois, le véritable et loyal ami du peuple qui dirigeait l'administration municipale (*b*), parce qu'il se refusait obstinément à doter la ville de l'un de ces établissements. Elle ne laisse aucun repos à son habile successeur, jusqu'à ce qu'il lui ait donné satisfaction.

Paris avait dépensé 18,000,000 pour faire de ses abattoirs des monuments. Nous dépensions 1,200,000 fr. pour faire du nôtre un établissement modèle.

Paris avait cru voir dans cette création une source de revenus pour la caisse municipale. Nous supputions avec satisfaction les bé-

(*a*) Voir l'intéressant paragraphe que M. Laujuinais a consacré, dans son rapport, aux abattoirs.

(*b*) M. le marquis de Martainville était persuadé que l'ouverture d'un abattoir entraînerait inévitablement une hausse dans le prix de la viande.

au rapport de M. Lanjuinais sous le n° 13, m'a donné les prix des trois qualités de bœufs, de vaches, de veaux et de moutons, vendus sur les marchés d'approvisionnement de la capitale (1). J'en ai composé des moyennes que j'ai pla-

---

néfices qu'elle rapporterait à la nôtre; insensés et aveugles que nous étions! comme si ces bénéfices, en supposant qu'ils se réalisassent, ne devaient pas constituer une charge de plus pour la viande, et tourner au détriment des producteurs et des consommateurs!

La viande atteignait parmi nous les chiffres de 1 fr. 30 et 1 fr. 40. A Paris, elle s'élevait à 1 fr. 50 et 1 fr. 60, et cependant les ouvriers affluaient en grand nombre dans le sein de la capitale.

Oui, mais nous oublions qu'entre les salaires de Rouen et ceux de Paris, il y a une différence d'un quart: et ici je ne parle que des salaires des professions mécaniques. La différence serait bien plus grande, si je voulais établir le parallèle entre les industries rouennaises, et celles dont Paris a le privilége (*a*). De plus, l'ouvrier de Paris ne doit que dix heures de travail, et se fait payer toutes les autres. Nous oublions que Paris a, pour la nourriture de l'ouvrier, d'inépuisables ressources que n'offre pas la province. On ne se figure pas, par exemple, quels services rend à cette alimentation la desserte des maisons opulentes de la capitale.

En ce moment, sauf peut-être sur un ou deux points, l'on y obtient la viande de première qualité à 1 fr. 30, le kil. Il ne serait peut-être pas difficile de prouver, qu'en tenant compte des charges particulières qui pèsent sur la boucherie de Paris, ce prix est moins élevé que celui de Rouen. La basse viande y est descendue plus bas que partout ailleurs. La vente à la criée alimente de grands établissements. Sans parler des prix, en quelque sorte fabuleux, du restaurant de la Californie (*b*), je dirai que moyennant 1 fr. 50, un ouvrier peut s'assurer de la viande et du vin à ses trois repas.

(1) Il y a bien, dans le même volume, deux états sous les n°s 11 et 12, qui remontent jusqu'à 1812. Mais ces états sont rédigés suivant le vicieux système adopté par l'administration, de fixer la valeur par tête de bétail, comme si, en tout temps et en tout lieu, les animaux avaient le même poids.

(*a*) Consulter sur ce point les documents statistiques publiés par la chambre de commerce de Paris.

(*b*) Voir le 2e vol. de l'Enquête, p. 225 et 226.

cées dans un tableau à la suite de celles des hospices. On ne manquera pas de me dire que les hospices n'achetaient que de la viande de médiocre qualité, et que les prix des marchés d'approvisionnement de Paris n'étaient pas ceux des marchés d'approvisionnement de Rouen, et l'on aura raison. Mais l'on m'accordera bien, sans doute, que les hospices se sont conformés aux cours dans leurs achats, et que, quand il y a eu une hausse ou une baisse un peu prolongée à Poissy ou à Sceaux, cette hausse ou cette baisse s'est fait sentir à Routot. Cela suffira pour les comparaisons auxquelles j'aurai à me livrer. A la suite des prix d'achat, j'ai placé les prix de vente des cuirs, des peaux, du suif, des abats ou issues et du sang. Pour ne point embarrasser mon tableau par trop de chiffres, j'ai ramené à des moyennes annuelles les moyennes trimestrielles qui m'avaient été fournies pour l'un de ces produits. Comme *criterium* des prix auxquels la boucherie de Rouen a livré la viande à la masse des consommateurs, j'ai inscrit dans les dernières colonnes les prix de revient des hospices, pendant les dix-huit années où ils ont abattu eux-mêmes, les prix payés par eux aux bouchers pendant les trente-quatre autres, et la série des prix du Lycée depuis sa fondation. Les adjudications ou soumissions pour ces établissements ont lieu toutes les années Les marchés des hospices diffèrent suivant que la viande est destinée à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hospice-Général. Mais, depuis quatre ans, les fournitures ne se font plus qu'en viande de première qualité. Quant au Lycée, il n'en a jamais admis d'autre. L'usage de la boucherie de Rouen est de faire payer aux institutions particulières un peu nombreuses, 10 c. de moins par kil., qu'aux particuliers. Cet usage est suffisamment justifié par une grande différence dans les déchets.

Voici le tableau. Il est divisé, comme le précédent, par époques.

ANNÉES.	PRIX PAR KILO, payé par les hospices de Rouen, pour achat de bestiaux, de 1808 à 1818. Prix par kilo payé par la boucherie de Paris, pour achat de bestiaux, depuis 1820 jusqu'en 1851, d'après l'état n°13, p XCVI du rapport de M. Lanjuinais. Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc	PRIX du CUIR, par kilo.	PRIX des PEAUX Avec laine.	Sans laine.	PRIX du SUIF, par kilo.	PRIX du SANG, les 72 lit.	PRIX des abats ou issues, par kilo.	PRIX de revient pour les hospices, jusqu'en 1818, et prix payé aux bouchers depuis 1818 jusqu'en 1851, par kilo. Hospice général.	Hôtel-Dieu.	PRIX payé par le LYCÉE. par kilo.
PREMIÈRE ÉPOQUE. — Prix de la viande au détail. — 1 fr. le kilog.														
1800	0.81	0.95	0 75	1.09	0 91	0.45 »	3. »	»	0.66 45	1.50 »	0.40	0.72 50	» »	»
1801	0.91	0.93	0.80	1.25	0.92	0.45 »	3. »	»	0.85 56	1.50 »	0.40	0.78 25	» »	»
1802	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »	»
1803	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »	»
1804	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »	»
1805	1.05	1.09	0.83	1.44	1.06	0.60 »	4. »	»	0.96 60	4. »	» 0.40	0.95 50	» »	»
1806	1.08	1.08	0.92	1.29	0.85	0.60 »	4.22	1.50	0.88 24	4.25	» 0.40	0.89 75	» »	»
1807	0.90	0.98	0.89	1.17	0.65	0 60 »	4. »	1.50	0.85 6	5. »	» 0.40	0.80 34	» »	1.15
DEUXIÈME ÉPOQUE. — Prix de la viande au détail. — 1 fr. 10 cent. le kilog.														
1808	0.96	1.02	0.94	1.36	0.79	0.82 50	4. »	1.50	0.64 40	5. »	» 0.40	0 84 16	» »	1.15
1809	0.92	0.95	0.94	1.37	0.84	0.90 »	4. »	1.50	0.68 48	3. »	» 0.40	0.81 59	» »	1.15
1810	1.04	1.05	1.03	1.38	0 90	0.90 »	4. »	1.50	0.71 736	3. »	» 0.40	0.90 60	» »	»
1811	0.99	1.07	0.82	1.40	0.79	0.82 75	4.33	1.50	0.72 »	3. »	» 0 40	0.86 »	» »	1.05
1812	1.10	1.12	0.97	1.30	1.06	1.19 »	4.53	1.65	0.71 88	3. »	» 0.40	0.92 »	» «	0.97
1813	1.18	1.11	0.90	1.44	0.96	1.21 25	4.50	1.65	0.72 68	3. »	» 0.40	0.96 35	» »	0 98
1814	1. »	1.07	0.83	1.36	0.80	0 72 92	4.65	1.25	0.72 536	3 »	» 0.40	0.90 45	» »	1. »
1815	1.12	1.06	0.89	1.39	0.82	0.90 »	4.25	1.25	0.90 536	3. »	» 0.40	0.93 92	» »	1. »
1816	1.09	1.28	0.95	1.50	0.51	0.82 50	4.50	1.25	1. » 554	3. »	» 0.40	0.92 »	» »	1. »
1817	1.13	1.19	0.89	1.57	0.64	0.71 50	4.75	1.50	1.02 »	3.55 56	0.40	0.97 »	» »	1.06
1818	»	»	»	»	»	0.85 »	6. »	2. »	1.10 04	3. »	» 0.40	»	» »	1. »
1819	»	»	»	»	»	0.60 »	6. »	2. »	0.97 5	3. »	» 0.40	0.88	» 0 94	» 1. »
1820	0.98	0.80	1.12	1.12	»	0.80 »	6. »	2. »	1.00 6	3. »	» 0.40	0.89	» 0.95	» 1. » 1er trim. 0.98 3e id.
1821	0.98	0.80	1.11	1.04	»	0.85 »	6. »	2. »	1.08 »	3. »	» 0.40	0.88	» 0.89	» 0.98

1822	0.87	0.74	1.02	0.90	»	0.85	»	6. »	2. »	0.94	»	3. »	»	0.40	0.82	»	0.82	»	0.98
1823	0.87	0.72	1.07	0.92	»	0.85	»	6. »	2. »	0.74	14	3. »	»	0.40	0.78	»	0.81	»	0.98
1824	0.86	0.71	1.15	0.98	»	0.85	»	6. »	2. »	0.99	4	3. »	»	0.40	0.78	»	0.80	»	0.98
1825	0.90	0.75	1.43	0.91	»	0.85	»	6. »	2. »	0.97	»	3. »	»	0.40	0.78	»	0.80	»	0.98
Troisième époque. — Prix de la viande au détail. — 1 fr. 20 cent. le kilog.																							
1826	0.91	0.79	1.15	0.99	»	0.80	»	6. »	2. »	0.94	4	3. »	»	0.40	0.77	»	0.73	»	0.98
1827	0.94	0.84	1.19	1.02	»	0.70	»	6. »	2. »	1. »	50	3. »	»	0.40	0.78	»	0.78	1/2	0.98
1828	1.04	0.91	1.21	1.05	»	0.84	»	6. »	2. »	1. »	50	3. »	»	0.40	0.81	»	0.76	»	0.98
1829	1.02	0.87	1.13	1.05	»	0.90	»	6. »	2. »	1.03	50	3. »	»	0.40	0.89	»	0.90	»	0.98
1830	1.05	0.91	1.26	1.16	»	0.90	»	6. »	2. »	1.04	»	3. »	»	0.40	0.87	»	0.84	1/2	0.98
1831	0.96	0.87	1.20	1.07	»	0.65	»	6. »	2. »	1.02	50	3 »	»	0.40	0.97	»	0.95	1/2	0.98
1832	0.96	0.87	1.23	1.16	»	0.76	»	6. »	2. »	1.04	50	3. »	»	0.40	0.85	1/2	0.85	1/2	0.98
1833	0.99	0.89	1.32	1.20	»	0.80	»	6. »	2. »	1.05	50	3. »	»	0.40	0.85	»	0.85	1/2	0.98
1834	0.93	0.85	1.32	1.12	»	0 75	»	6. »	2. »	1 01	»	3 »	»	0.40	0.88	»	0 85	»	0.98
1835	0.91	0.89	1.31	1.13	»	0.72	»	6. »	2. »	0.93	50	3. »	»	0.40	0.95	»	0 94	»	0.98
1836	0.97	0.90	1.32	1.13	»	0.75	»	6. »	2. »	1. »	50	3. »	»	0.40	0.90	1/2	0.90	1/2	0.98
Quatrième époque. — Prix de la viande au détail. — 1 fr. 30 cent. le kilog.																							
1837	1.01	0.94	1.34	1.12	»	0.67	»	6. »	2. »	1 05	»	3. »	»	0.40	0.88	»	0.85	»	0.98
1838	1.05	0 99	1.37	1.14	»	0.72	»	6. »	2. »	1.08	50	3. »	»	0.40	0.94	»	0.99	»	1. »
1839	1.08	0.99	1.37	1.19	»	0.86	»	6. »	2. »	1.05	60	3. »	»	0.40	0.90	»	0.90	»	1. »
1840	1.09	0.99	1.46	1.16	»	0.90	»	6. »	2. »	1.11	50	3. »	»	0.40	0.95	»	0 94	1/2	1. »
1841	1.12	1.02	1.52	1.26	»	0.93	»	6. »	2. »	1.09	50	3. »	»	0.40	0.95	»	0.92	»	1. »
Cinquième époque. — Prix de la viande au détail. — 1 fr. 40 cent. le kilog.																							
1842	1.05	0.99	1.44	1.16	»	0.95	»	6. »	2. »	1.08	»	3. »	»	0.40	0.95	1/2	0.91	1/2	1. »
1843	1.07	0.97	1.48	1.24	»	0.80	»	6. »	2. »	0.95	»	3. »	»	0.40	0.94	1/2	0.90	»	1. »
1844	1.03	0.97	1.33	1.18	»	0.80	»	6. »	2. »	0.91	»	3. »	»	0.40	0.94	1/2	0.95	1/2	1.05
1845	1.03	0.96	1.44	1.20	»	0.82	50	6. »	2. »	0.93	»	3. »	»	0 40	0.95	»	0.94	»	1.05
1846	1.04	0.98	1.43	1.17	»	0.76	»	6. »	2. »	1.03	50	3. »	»	0.40	0.96	»	0.98	»	1.08
Sixième époque. — Prix de la viande au détail. — 1 fr. 30 cent. le kilog.																							
1847	1.04	0.98	1.50	1.25	»	0.68	»	6. »	2. »	1.13	»	3 »	»	0.40	0.93	75	0.95	75	1.15
1848	0.99	0.91	1 25	1.10	»	0.42	50	6. »	2. »	1.02	50	3. »	»	0.40	0.95	»	0.96	»	1.10
1849	0.9.	0.84	1.20	1.07	»	0.52	50	6. »	2. »	0.95	»	3. »	»	0.40	0.88	05	0.89	»	1.02
1850	0.87	0.78	1.07	1.02	»	0.60	»	6. »	2. »	0.86	»	3. »	»	0.40	0.99	»	0.99	»	1.02
Septième époque. — Prix de la viande au détail. — 1 fr. 20 cent. le kilog.																							
1851	»	»	»	»	»	0.60	»	6.25	2.50	0.75	50	3. »	»	0.40	0.94	95	0.94	50	0.98
1852	»	»	»	»	»	»		»	»	»		»	»	»	0.90	»	0.88	75	1.05

Résumons les faits qui en résultent :

De 1801 à 1807 les prix des bœufs et des vaches offrent peu de variations. Certaines inégalités qui se montrent d'une année à l'autre, indiquent l'irrégularité des approvisionnements, et l'état encore précaire de l'élève du bétail. Une tendance prononcée à la hausse se manifeste dans le prix des moutons qui, en 1801, valaient 1 fr. 09 c., et en 1817 atteignaient le prix de 1 fr. 57 c. Le prix du cuir et du suif s'élève également, et cette circonstance nous explique comment, malgré les inégalités dont je viens de parler, le prix de la vente au détail n'a pas changé dans les années 1805 et 1806.

Une hausse dans le prix de tous les animaux marque, l'année 1808. Cette hausse se propage jusqu'en 1818, et se trouve établie, non-seulement par les chiffres de la première colonne, mais par les prix des hospices. En 1820, elle est remplacée par une baisse qui se continue jusqu'en 1826. Les cuirs et les suifs augmentent de valeur dans le cours de cette période et finissent par atteindre un taux bien plus élevé que dans la précédente.

La troisième période nous offre une augmentation considérable dans le prix des animaux de 1827 à 1830, puis une baisse sensible.

De 1837 à 1841, hausse toujours progressive dans les prix payés par la boucherie, mais en même temps, hausse dans le prix du cuir et du suif.

Pendant la cinquième période, les prix sont un peu moins élevés que pendant la précédente. La valeur du cuir se maintient, celle du suif éprouve des oscillations, mais remonte à la fin à un taux avantageux.

La sixième nous présente une baisse énorme dans le prix des animaux sur pied. Nous atteignons les limites extrêmes du commencement du siècle. Le prix du cuir d'abord, puis celui du suif, obéissent au même mouvement.

Je n'ai pas donné les prix des animaux vivants pour l'année 1851, n'ayant aucun document officiel à ma disposition; mais je ne crains pas de démenti, en affirmant qu'ils ont été inférieurs à ceux de 1850.

Essayons maintenant de répondre à la question que nous nous sommes faite. *Quelle cause a produit les variations du prix de la vente au détail ?*

Je ne m'arrêterai pas aux première, deuxième et troisième périodes. Les prix de 1 fr. 10, puis de 1 fr. 20, me paraissent, sinon justifiés, du moins expliqués par la hausse du prix des animaux, l'augmentation des droits d'octroi, l'élévation des salaires et des frais généraux, etc. Mais en est-il de même des prix de 1 fr. 30 et de 1 fr. 40 que nous présentent les quatrième et cinquième époques ?

Avant que les profits de la boucherie fussent devenus l'objet d'études spéciales, et que les mystères dont cette profession a toujours cherché à s'entourer, eussent été pénétrés, il y avait un axiome généralement admis dans toute la France, et que, pendant de longues années, les bouchers n'avaient jamais contesté. C'est que, même à Paris, la vente du cinquième quartier représentait leurs frais et leurs bénéfices, et qu'ils ne pouvaient, *sans se rendre coupables d'une véritable exaction*, vendre la viande à leur étal, plus cher qu'ils ne l'avaient achetée debout.

Depuis, l'on y a regardé de plus près. A la suite d'expériences faites en 1845, 1846, 1849 et 1850, contradictoirement avec le syndicat de la boucherie de Paris, M. Langlois, rapporteur d'une commission, s'est cru autorisé à déclarer à l'Assemblée nationale, au mois de février 1851, que les profits faits par les bouchers sur le cinquième quartier, leur permettaient de vendre le bœuf 10 c. de moins qu'ils ne l'achetaient, même en tenant compte des droits d'octroi.

Si on se livre à un examen rétrospectif en prenant ces

principes pour guide, et en se souvenant que le mouton, le plus cher des animaux qu'on abat à Rouen, n'est entré dans l'alimentation des habitants que pour 15 à 16 p. cent pendant les quatrième et cinquième périodes, et ne fournit point de basse viande, l'on reconnaîtra que le prix de 1 fr. 30, et surtout celui de 1 fr. 40, ne saurait être justifié.

Voulant éviter les longs calculs, nous recourrons à une voie moins directe, mais plus expéditive pour trancher la question.

Il n'en est pas de la viande comme du pain. Le rendement de chaque sorte de farine est assez connu, la manipulation qu'elle subit, avant d'être transformée en aliment, est assez simple, et les bénéfices que cette manipulation présente sont assez faciles à déterminer, pour que le prix du pain puisse être, semaine par semaine, ou quinzaine par quinzaine, la reproduction plus ou moins fidèle du prix de la matière première, augmentée des profits légitimes de la boulangerie. Dans la réalité, nos boulangers de province sont des fabricants et ne sont pas des négociants.

Il y a au contraire tant de différence, sous le rapport de la qualité comme sous celui de la quantité de viande, de cuir, de suif, entre des animaux de même espèce, qu'il est souvent impossible de fixer d'avance les profits que présentera leur abattage. Le prix du suif varie à Rouen de semaine en semaine. A Paris celui du cuir est devenu mobile. Voilà ce qui rend la taxe de la viande, non pas impraticable, comme on l'a imprimé l'année dernière parmi nous (la meilleure preuve qu'elle est *praticable*, c'est qu'elle est *pratiquée* à Valenciennes, à Saumur, à Tours, à Toulouse, etc.), mais ce qui la rend inefficace, arbitraire et quelquefois injuste. Voilà ce qui fait de nos bouchers de véritables négociants

Un négociant, pour conserver sa clientèle, est souvent obligé de perdre sur certains objets, sauf à se dédommager

sur d'autres. Il consentira, au besoin, à réduire prodigieusement ses bénéfices pendant plusieurs années, il acceptera même des pertes consécutives, dans l'espoir d'un meilleur avenir.

C'est ce que font évidemment les bouchers. Comment expliquer autrement la fixité de leurs prix ? Comment la justifier surtout dans certaines années, où l'abaissement notoire, manifeste de la valeur des animaux, semble légitimer dans la bouche de tous les consommateurs, le reproche *d'exaction* qui leur est adressé ? Comment comprendre, par exemple, qu'en 1849 et 1850, ils aient fait payer la viande 1 fr. 30, alors qu'ils auraient pu la livrer à 1 fr. 10.

J'ai dit ce que je pensais des mercuriales. Quand elles seraient sincères, il faudrait bien se garder de les considérer, ailleurs qu'à Paris (1), comme la mesure infaillible des pertes ou des bénéfices réalisés par les acheteurs.

Il est de maxime à Rouen, *qu'un boucher qui veut suivre les cours est certain de se ruiner*. La même règle est probablement professée à Marseille et à Turin. Les bouchers achètent souvent, fort souvent, au-dessous du cours. Ce fait, d'une évidence à brûler les paupières pour quiconque a examiné les choses de près, renverse par leur base, pour le dire en passant, tous les calculs qui ont été présentés au public de Rouen dans l'intérêt des bouchers.

Ces prémisses posées, j'arrive à la question que je me suis faite, et je la résous sur-le-champ.

Si, en 1832, l'on eût ouvert une large porte à la concurrence entre la boucherie urbaine et la boucherie foraine, si en 1837, par l'ouverture d'un abattoir, l'adoption d'un tarif calqué sur celui de la capitale, et l'augmentation

(1) Les règlements ne permettent aux bouchers de la capitale de s'approvisionner que sur les marchés.

des frais généraux pour la boucherie urbaine, l'on n'eût pas fourni à cette boucherie un motif d'augmentation, la viande serait restée, au moins jusqu'en 1842, au même taux que dans la période précédente. Sur ce point ma conviction est ferme, inébranlable. La hausse du prix des animaux sur pied ne se trouvait-elle pas compensée, par la hausse toujours progressive du suif et du cuir? Pendant la période précédente, de 1827 à 1830, n'était-il pas déjà survenu une hausse, et cette hausse, la boucherie ne l'avait-elle pas très bien supportée sans augmenter ses prix, de même qu'elle n'avait pas fait profiter le public de la baisse qui avait signalé les années 1820-1826? Sauf une légère addition de 2 c. déterminée en 1838 par l'ouverture de l'abattoir, les prix du Lycée, jusqu'en 1844, ne présentent-ils pas la plus constante fixité? Nous avons dit que l'écart admis par l'usage, entre le prix payé par les institutions et celui payé par les particuliers, était de 10c. Portons le à 15, à 20! Jusqu'en 1844, nous obtiendrons le prix de 1 fr. 20, qui est précisément celui qu'il s'agissait de maintenir.

En terminant ces aperçus historiques, j'aurais désiré pouvoir comparer la consommation actuelle de Rouen avec celle des principales villes de France. La loi du 10 mai 1836 les a toutes obligées à transmettre chaque année au gouvernement, le relevé des quantités de viande consommées par leurs habitants. La publication de ces relevés serait de la plus grande utilité. Le Gouvernement n'en a pas encore publié un seul. Une circonstance particulière me permettra cependant d'établir un parallèle entre Rouen et Paris.

Dans une allocution prononcée, il y a quelques mois, à l'occasion de l'installation des juges consulaires, M. le préfet de la Seine a annoncé, que la consommation de la viande avait atteint en 1851 le chiffre de 75 kil. par habitant, et qu'elle promettait de le dépasser en 1852, par

suite de l'extension que prenait chaque jour l'introduction des viandes dépecées au dehors.

L'affectation avec laquelle M Berger a insisté sur ce chiffre de 75 kil., m'a prouvé qu'il avait voulu, du moins mentalement, établir une comparaison entre la consommation actuelle de Paris, et cette consommation en 1791, telle qu'elle a été constatée par Lavoisier.

Dans un petit écrit qui a pour titre : *Résultats d'un Ouvrage intitulé : De la Richesse territoriale du royaume de France*, imprimé en 1791, par ordre de l'Assemblée constituante (1), cet homme illustre nous fournit les chiffres suivants (p. 40 et 41).

La moyenne en poids des bœufs abattus était de		700 livres.
Celle des vaches, de		360
des veaux, de		72
des moutons, de		50
des porcs, de		200
Bœufs	70,000	49,000,000
Vaches	18,000	6,480,000
Veaux	120,000	8 640,000
Moutons	350,000	17,500,000
Cochons	35,000	7,000,000
Viande dépecée		1,380,000
		90,000,000 livres.

Répartissant ce total de viande entre tous les habitants de Paris, dont il porte le chiffre à 600,000, il trouve pour chacun d'eux, la moyenne annuelle de 150 livres.

(1) Il a été réimprimé deux fois depuis ; d'abord en mai 1819, par les soins de Madame Huzard (on y a joint un petit traité d'arithmétique politique, par Lagrange) ; puis dans le tome 14 de la *Bibliothèque économique* de Giraumont. C'est l'édition de Madame Huzard que nous avons consultée.

Il nous apprend que la viande ne se vendait que 9 sols la livre, et que cependant, les entrées rapportaient, tant au Gouvernement qu'aux hôpitaux et à la ville de Paris, la somme énorme de 36,500,000 livres (1).

Malgré toute l'autorité des paroles d'un magistrat aussi éminent que M. Berger, j'ai cru devoir soumettre au calcul les données authentiques qui m'ont été fournies sur la consommation de Paris en 1851. Je suis loin d'avoir obtenu un résultat aussi avantageux que celui qu'il a solennellement proclamé.

Viande.

Viande de boucherie provenant des abattoirs	48,353,611 kil.
Viande de porc et graisses provenant de l'intérieur.	3,631,228
Viande de boucherie provenant de l'extérieur.	11,249,714
Viande de porc et graisses provenant de l'extérieur	5,219,253
Charcuterie de toute espèce	1,234,054
	69,687,860 kil.

(1) Voici les chiffres de la consommation de Paris en 1800 et 1850. Je les ai empruntés à l'état n° 2. — *Rapport de M. Lanjuinais.*

1800 :		
Bœufs.....	67,280	
Vaches.....	13,333	
Veaux.....	86,393	
Moutons.....	315,620	
Porcs.	46,566	
Viande dépecée.....		361,646 kil.
1850 :		
Bœufs.....	86,374	
Vaches.....	16,028	46,627,975
Veaux.....	75,450	
Moutons.....	482,204	
Porcs.....	39,504	3,783,205
Viande dépecée de boucherie		9,057,391
idem de Porc....		5,344,506
		64,813,077 kil.

Abats.

Abats et issues de veau provenant de l'intérieur . . .	904,524 k
Abats et issues de porc, idem	494,266
Abats et issues de veau provenant de l'extérieur . . .	940,784
Abats et issues de porc, idem	767,866
	3,107,440 k

J'ai donné, p. 281, les raisons qui doivent empêcher de comprendre les abats et issues, dans les calculs sur la consommation de la viande. En divisant le chiffre de 69,687,860 kil. par celui de 1,055,262 habitants, fourni par le recensement de 1851, on obtient le chiffre de 66, et non pas celui de 75 kil.

Ce chiffre est-il tellement avantageux qu'il ouvre, en quelque sorte, aux habitans de Paris *une ère nouvelle ?* Je ne saurais encore, sur ce second point, partager les espérances de M. Berger.

Voici les chiffres fournis par l'administration municipale de Paris pour 1825 (Etat n° 2. — *Rapport de M. Lanjuinais*) :

Bœufs..	82,866	
Vaches.	12,807	
Veaux..	79,545	
Moutons	425,135	
Porcs..	92,551	
Viande dépecée . . .	1,600,000	kil.
Charcuterie.	698,590	

Si maintenant, l'on multiplie les bœufs par la moyenne de 334 kil. 35 que cette administration a donnée pour 1825, par l'intermédiaire du ministre de l'agriculture, à la commission parlementaire (*Rapport de M. Lanjuinais*,

p. 14), les vaches, les veaux, les moutons et les porcs, par les moyennes de 230. de 60, de 22 et de 100 kil., qui, d'après une étude approfondie, que j'ai faite des documents contenus dans les archives statistiques officielles, m'ont paru devoir être celles de Paris pour la même année, l'on obtiendra un total en viande de boucherie ou de porc, abattue à l'intérieur ou provenant de l'extérieur, de 54,032,807 kil. qui, divisé par le chiffre de 740,000 âmes, que la progression arithmétique assigne à Paris en 1825, donne, par habitant, 73 kil. (1).

Comparée à 1825, l'année 1851 prouve donc que la consommation a diminué à Paris au lieu d'augmenter.

Je n'aime à détruire les illusions de personne. A plus forte raison, respecterais-je celles d'un magistrat appelé à remplir la glorieuse, mais lourde tâche de continuer MM. de Chabrol et de Rambuteau, si je ne m'étais promis de dire tout ce que je croirais vrai et utile.

M. le Préfet, et la commission municipale qui l'entoure, me paraissent livrés à une bien étrange préoccupation.

Ils désirent procurer à leurs administrés la viande à bon marché. Rien assurément de plus louable, mais ils ne veulent rien réduire des taxes énormes et oppressives qui pèsent sur la viande à Paris, et qui s'élèvent à 12,34 par kil., suivant la commission parlementaire, (voir T. Ier de l'Enquête, p. 23 et 374), et presque à 13 en tenant

---

(1) Voici le chiffre de la population de Paris à diverses époques, tel qu'il résulte des documents officiels :

Années 1801.....	524,186
1811.....	622,636
1821.....	713,966
1831.....	774,388
1836..... ..	909,126
1841.....	935 261
1846.....	1,053,897

compte d'une circonstance qui a échappé à cette commission (1). Ils ne veulent point revenir sur la mesure qui fait payer à la boucherie foraine un droit d'abattage pour des abattoirs dont elle n'use pas. Ils entendent ne rien retrancher des profits de la caisse de Poissy que M. Lanjuinais a si justement flétris par l'épithète *d'usuraires*. Ils paraissent peu disposés à faire cesser le singulier état de choses en vertu duquel six cents bouchers ont seuls le droit d'abattre à Paris et *sont néanmoins affranchis de toute taxe.*

Dans de pareilles conditions, la viande à bon marché est une chimère.

Rendons toutefois cette justice à la commission municipale : elle ne s'est jamais beaucoup fatiguée pour l'atteindre.

De la comparaison de ces chiffres avec ceux que nous avons recueillis pour Rouen, il résulte qu'en 1825, l'habitant de Rouen a consommé 18 kil. de viande de moins que celui de Paris, et en 1851, 15 kil.

Que si, allant plus loin, nous cherchons à établir un parallèle entre la manière, dont l'habitant de Rouen et celui de Paris associent entre elles les diverses viandes, voici les chiffres que nous obtiendrons.

A Paris, je n'ai opéré que sur l'année 1825 pour le porc, et que sur les années 1825 et 1850 pour les trois autres viandes.

La proportion du porc, dans le chiffre de la consommation générale de Rouen, est de 15 à 16 p. 100. A Paris, elle est de 20.

La proportion respective des trois sortes de viandes, Bœuf ou vache, veau et mouton, est à Rouen de 68 p 100

(1) Dans les villes de province, à Rouen, par exemple, les bouchers ne paient rien pour le cuir et le suif provenant de l'abattage. A Paris, le cuir et le suif sont frappés d'un droit distinct.

pour la première, de 16 pour la seconde, et de 16 pour la troisième.

A Paris, elle est de 68 pour la première, de 10 pour la seconde, et de 22 pour la troisième.

Ce qu'il y a de fort remarquable, c'est que les chiffres de Lavoisier nous donnent, en 1791, les mêmes proportions.

SECTION TROISIÈME.

Conséquences pratiques des faits exposés. — Avis aux consommateurs et aux producteurs.

1. Nécessité d'une entière liberté pour le commerce de la viande.

Il n'appartient qu'à un esprit vulgaire et sans portée, de se placer dans le temps présent pour juger les temps passés, et de déverser à pleines mains le blâme et le dénigrement sur les institutions qu'ils ont produites. Que les corporations de bouchers, à une époque où les communications étaient difficiles, les capitaux rares, les approvisionnements incertains, aient rendu d'importants services ; qu'au commencement de ce siècle, dans un moment où le numéraire était peu abondant, et où une usure effrénée rançonnait les villes et les campagnes, la concentration du commerce de la viande dans un petit nombre de mains probes et connues, ait contribué à rétablir et à encourager parmi nous l'élève du bétail : voilà ce qu'il y aurait une extrême injustice à méconnaître. Mais, aujourd'hui, les circonstances ne sont plus les mêmes. Les communications sont faciles, rapides, instantanées, les capitaux abondants. La concurrence a forcé chaque industrie, chaque commerce, à réduire ses frais généraux, à dégrever ses produits ou ses marchandises des charges parasites qui en augmentaient le prix de revient, à se contenter de faibles bénéfices, souvent reproduits. Il est impossible

de soustraire plus longtemps le commerce de la boucherie à la loi commune. Un régime de complète liberté est le seul qui lui convienne, le seul qui puisse protéger à la fois les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs. C'est par l'adoption de ce régime, c'est par l'abolition de tout monopole, de tout privilége, bien plus que par une introduction de bestiaux étrangers, nécessairement limitée par la position insulaire de la Grande-Bretagne, et les préférences de ses habitants, que nos voisins ont réussi à mettre la viande à la portée des classes les plus modestes (1).

---

(1) Ce que je viens de dire doit être entendu d'une manière *relative* et non *absolue*. Il ne faut pas croire, qu'en Angleterre, la viande soit moins chère qu'en France. L'Enquête parlementaire contient, sur ce point, (t. Ier, p. 264 et 394) quelques détails qui manquent de précision et d'exactitude. Je suis en mesure d'assigner les chiffres positifs au prix des principaux comestibles. Je les tiens d'une personne digne de la plus grande confiance, appartenant à une famille anglaise qui, après avoir habité la France pendant de longues années, l'a quittée pour l'Angleterre en 1848, et a cherché, avec un soin tout particulier, à se rendre compte des différences de prix qui peuvent exister entre les deux pays. La chose m'a été d'autant plus facile, que l'usage impose aux fournisseurs anglais l'obligation de se présenter tous les matins dans les maisons un peu opulentes, pour y prendre les ordres du maître ou de celui qui le remplace, et les inscrire sur un livre. Il serait bien à souhaiter que la même habitude s'introduisît en France. Elle couperait court à ce honteux échange de complaisances coupables et de cadeaux, qui a lieu entre nos fournisseurs et les gens de service, et qui est l'une des plus grandes plaies de la boucherie parisienne.

Les prix que je vais donner sont ceux de *Brighton*. Dans cette ville, la vie est aussi chère qu'à Londres.

Les Anglais ont deux livres, l'une appelée *Livre de Troy*, qui ne représente que 393 de nos grammes, et ne sert que pour la monnaie et les objets précieux d'un petit volume; l'autre, qu'ils désignent sous le nom de livre *impériale avoir du poids*, qui correspond à 453 grammes et une fraction, et qui est la seule employée par le com-

A Rouen, nous sommes entrés à pleines voiles dans cet unique port de salut. Nos marchés publics à la viande qui, de fait, pendant quarante-sept ans, étaient restés fermés, alors que ceux de Paris étaient fréquentés, se sont rouverts, comme nous l'avons dit, et ont vu chaque jour leurs approvisionnements augmenter. Non-seulement les bouchers de la banlieue, mais ceux de la ville, y sont venus exposer des viandes dont le prompt débit à leur étal était difficile. Le total des viandes dépecées qui n'avait été en 1846, que de 38,692 kil., a atteint, en 1851, le chiffre élevé de 681,884 kil.

Les ouvriers employés par les diverses industries ma-

---

merce. Notre kilogramme peut donc être regardé comme l'équivalent de deux livres, *avoir du poids*, plus un neuvième.

A Brighton, depuis le commencement de 1852 jusqu'à la récolte, le pain de quatre livres de première qualité s'est vendu 60 cent., ou 33 cent. le kil. Depuis la récolte, il se vend 65 cent., ce qui met le kilog. à 36 centimes.

On trouve qu'aux époques correspondantes, le pain valait, à Rouen, 30 et 32 centimes.

La viande de bœuf, de première qualité, vaut 80, 75 et 70 cent. la livre, suivant qu'elle est prise au centre de la partie postérieure de l'animal ou sur un point qui s'en éloigne. L'usage de séparer le filet de l'aloyau n'existe nulle part. Seulement, on paie 1 fr., et quelquefois davantage, un morceau destiné aux *beefsteak*. La basse viande se vend 60, 55 et 50 cent. la livre, jamais moins. Le mouton de qualité inférieure vaut 65 cent.; celui de qualité supérieure, 80 cent. Le prix du veau, qui du reste est fort rare, se rapproche de celui du bœuf.

Prenant pour moyenne les prix de 75 et de 45, et y ajoutant un neuvième, nous trouvons, en nombres ronds, 1 fr. 46 cent. pour le kilogramme de viande de première qualité, et 1 fr. 22 cent. pour celui de la basse viande, prix supérieurs aux nôtres. Il y a une circonstance importante, cependant, dont il faut tenir compte. L'usage de joindre à la viande *un morceau de réjouissance*, ou n'a jamais existé en Angleterre, ou n'y existe plus. Une très ancienne règle, suivie parmi nous, voulait, je crois, que ce morceau n'excédât jamais le sixième du poids total. Aujourd'hui, on le porte au

nufacturières de Rouen, sont réunis dans de vastes ateliers, où le nombre des femmes dépasse ordinairement celui des hommes. Peu de temps leur est accordé pour la préparation de leurs aliments. L'administration municipale a parfaitement compris que, pour une population placée dans de pareilles conditions, il ne suffisait pas d'ouvrir des marchés, mais qu'il était indispensable de les placer au sein même des quartiers qu'elle habite, et qu'au lieu qu'ordinairement, c'est le consommateur qui va chercher les objets à consommer, il fallait que ce fussent ces objets qui vinssent chercher le consommateur.

Les dernières entraves que des règlements de police

---

quart en beaucoup de lieux. L'affranchissement de la réjouissance a été estimé tantôt à 5, tantôt à 10 cent. par kil.

Adoptons le chiffre de 10. Nous aurons celui de 1 fr. 36 pour la première espèce de viande, et celui de 1 fr. 12 pour la seconde.

La viande ne supporte, en Angleterre, aucun droit d'octroi ou d'abattoir. Ces droits la renchérissent, dans nos grandes villes, de 10 cent., et, à Paris, de 13. Pour établir une comparaison juste entr les prix de revient des deux pays, il faut donc les déduire.

Les seuls comestibles qui y soient meilleur marché, sont le poisson et le gibier, dont les ouvriers font peu d'usage. Pour le turbot, la barbue et la sole, la différence est de près de moitié. Pour le saumon, elle est moindre. Quand il est très abondant, son prix descend à 1 fr. 40 cent. le kil.; quand il est très rare, le prix s'élève à 6 fr. 50.

Grâce aux droits qui pèsent sur la drèche, l'ouvrier paie 30 cent. le litre de bière. Il y supplée, il est vrai, par du *gin*, boisson moins chère, mais moins salubre.

En présence de ces faits, explique qui le pourra l'intrépidité avec laquelle certains écrivains français osent affirmer, que les mesures de Robert Peel ont eu pour résultat de rendre la vie de l'ouvrier anglais moins chère que celle de l'ouvrier français!

J'oubliais de dire qu'à Brighton, comme à Paris et à Turin, les bouchers se plaignent de la modicité des prix, et assurent que si elle continue, ils seront ruinés, qu'ils seront obligés de fermer leur étal; ce qui ne les empêche pas de le tenir toujours convenablement garni.

présentaient au développement de la concurrence, ont disparu, et un arrêté vraiment libéral a été récemment promulgué par M. le maire. Ce ne sera pas l'un de ses moindres titres à la reconnaissance des habitants de Rouen. D'autres projets, nous le savons, sont médités par lui pour assurer à notre ville l'abondance et la facilité des approvisionnements.

Ces mesures sont excellentes. Généralisées dans toutes les villes de France, elles auraient d'heureux résultats ; mais elles ne répondent pas, à beaucoup près, à ce qu'exige impérieusement l'intérêt combiné du producteur et du consommateur.

L'intérêt apparent du dernier est d'acheter toujours au meilleur marché possible ; l'intérêt apparent du premier est de vendre toujours très cher.

Mais l'intérêt réel de tous les deux veut, qu'entre la limite où l'un ne peut plus acheter, et la limite où l'autre ne peut plus vendre, il y ait une certaine latitude qui permette aux prix d'osciller, et à la spéculation de s'exercer.

2. Détresse des éleveurs. Causes de cette détresse.

Or, malheureusement, le commerce du bétail n'est plus dans ces conditions normales, sans lesquelles tout commerce, toute industrie, est inévitablement condamnée à périr. La limite où le gain cesse, et où la perte commence pour le producteur, est atteinte parmi nous depuis plus de trois ans.

Aussi un mortel découragement s'est-il emparé des éleveurs, et de tous les points de la France, ne cessent-ils de faire entendre des cris de détresses. Plusieurs, dans le Calvados et la Manche, ont abandonné leurs herbages. Le plus grand nombre a demandé et obtenu des réductions du quart, du tiers même, dans le prix de leur ferme. Les propriétés consacrées à l'engraissement du bétail y ont perdu plus d'un cinquième de leur valeur. Dans les dé-

partements où le sol est exploité, soit par le propriétaire lui-même, soit par des colons partiaires, et ce sont les plus nombreux, la gêne a dépassé toute expression. Dans le département de l'Ain, j'ai vu en 1849 de malheureux cultivateurs trouver à peine 1 fr, de jeunes porcs de six semaines, et l'élève de ces animaux formait leur principale ressource. En 1850, dans l'arrondissement d'Yvetot, de petits propriétaires ou de pauvres fermiers ont été réduits à abattre, à dépecer eux-mêmes leurs porcs, à en colporter la chair dans les villes. Ils s'estimaient heureux quand ils en obtenaient le prix de 70 à 80 c. le kil. Le mouvement qui poussait tous les cultivateurs aux progrès, aux perfectionnements, et dont j'ai constaté avec tant de bonheur les symptômes dans mon introduction, s'est soudain arrêté. Les améliorations ont cessé. Ainsi les mines de Litry, dans l'arrondissement de Bayeux, qui fournissaient chaque année pour 800,000 fr. de charbon, employés à produire de la chaux pour la culture, en vendent à peine, depuis 1848, pour 400,000.

Et cependant, malgré l'énorme dépréciation des animaux, la viande n'est pas descendue dans les villes, aussi bas qu'elle aurait dû le faire. Que l'on consulte les états que j'ai donnés plus haut, que l'on rapproche les années 1849, 1850 et 1851 des premières du siècle, et l'on reconnaîtra que ce n'est pas à 1 fr. 20, mais à 1 fr. qu'elle aurait dû être livrée aux consommateurs de Rouen.

A quoi donc attribuer ce funeste état de choses? A quatre causes générales : d'abord, et avant tout, au défaut de liberté dans le commerce de la viande, défaut de liberté qui, dans plus d'une ville, a laissé des traces, malgré la loi du 10 mai 1846, et qui prend sa source à Paris, dans un état de choses anormal dont il n'y a plus d'exemple ailleurs, ensuite à l'élévation des droits d'octroi et autres charges municipales, à l'avilissement du prix du cuir, du suif, etc.,

enfin au taux extrêmement inférieur auquel la boucherie a été obligée de livrer ce qu'elle appelle, à Paris et à Rouen, basse viande ou bas morceaux. Je n'ai rien à ajouter à mes considérations sur la première de ces causes. Tout ce mémoire en est la justification. Je dirai quelques mots de la dernière, puis je passerai aux deux autres.

3. De la basse viande.

S'il fallait en croire quelques témoignages peu dignes de confiance, la différence entre le prix de la viande ordinaire, et celui de la viande de première qualité n'aurait été, pendant les vingt premières années du siècle, que de 10 c. par kil. De nos jours, elle a été de 30 et même de 40 c. Dans certains quartiers de Paris, la basse viande ne se vendait l'année dernière que 60 c. le kil. Depuis huit mois elle est remontée à 80 c. Le seul moyen que puisse employer l'autorité pour combattre cette cause d'avilissement, c'est de multiplier les marchés où la basse viande est débitée.

4. Élevation des droits d'octroi.

Méconnaître l'influence des droits d'octroi et d'abattoir sur la consommation, serait nier l'évidence. Retranchez-les, et vous rendez sur le champ aux prix leur élasticité!

C'est ce qu'a parfaitement compris la commission d'enquête parlementaire. Aussi a-t-elle demandé qu'à partir du 1er janvier 1860, la viande, considérée comme substance alimentaire de première nécessité, fût affranchie de tout droit d'octroi, et qu'en attendant, à compter du 1er janvier 1853, les droits d'octroi et d'abattoir réunis ne pussent excéder, en aucune commune, 5 c. par kil.

Je doute beaucoup, je l'avoue, que la position financière des 1218 communes où la viande est imposée (1) leur per-

(1) Le rapport de M. Lanjuinais n'en mentionne que 1213, p. 52. Mais, d'après un document provenu du ministère des finances, il y en a 1218. Sur ces 1218 il en est 643 où le droit, étant de 8 fr. et au-dessous au moment de la loi du 2 mai 1846, a continué à se percevoir par tête, et 575 où il doit se percevoir au poids.

mette jamais d'adopter la réforme radicale proposée par la commission, et de retrancher les 24 millions, qui représentent le produit des droits sur la viande, des 86 millions auxquels s'élève le produit brut de leurs octrois.

Mais quant à la seconde proposition, elle me paraît aussi sage que conforme aux principes. Je crois que non-seulement dans l'intérêt de leurs habitants, mais même dans l'intérêt de leurs finances qui, se trouveront toujours mieux d'un impôt modéré que d'un impôt excessif, les grandes villes doivent se hâter de l'adopter.

Un décret récent va leur permettre de le faire, sinon totalement, du moins partiellement, sans que leurs revenus en éprouvent la plus légère atténuation.

Le budget de 1852 renferme l'abandon par l'état, non pas au profit des villes, mais au profit des consommateurs, du décime qui était prélevé sur le produit des octrois.

Répartie sur tous les objets compris dans les tarifs, cette diminution d'un décime n'amènera qu'une réduction peu sensible, difficile, pour ne pas dire impossible, à traduire dans les relations du consommateur avec le marchand, et dont, en définitive, ce dernier seul profitera.

Combien il est regrettable que l'auteur de cette mesure, si longtemps sollicitée par les villes, n'ait pas complété son œuvre en faisant porter exclusivement la réduction sur l'objet qu'il était le plus urgent de dégrèver, sur la viande! Ce qu'il n'a point fait, il a, par des instructions subséquentes autorisé les villes à le faire.

Il serait non moins honorable pour Rouen, que conforme aux véritables intérêts des populations dont il est la métropole, d'entrer le premier dans cette voie. Les droits sur la viande lui ont rapporté en 1851, 448,314 fr. Le décime représente 140,000 fr. La réduction, comme on le voit, serait assez considérable pour exercer une influence sensible sur les prix.

Toutefois ce chiffre de 140,000 fr. devrait, dans mon opinion, subir un prélèvement peu important, dont je vais indiquer l'application.

Bien que la création des abattoirs n'ait eu pour objet que d'assurer la propreté et la salubrité des villes, et de rendre plus facile la perception des droits et la surveillance de l'autorité, il est malheureusement vrai que plusieurs d'entre elles, croyant y trouver une source importante de revenus, se sont laissé entraîner à des dépenses tout-à-fait hors de proportion avec le but qu'il s'agissait d'atteindre.

Sous quelque face que la science envisage cette spéculation, elle ne peut que la blâmer.

Voici les seuls principes que la justice et l'économie politique puissent avouer.

Les villes ne doivent mettre à la charge des bouchers, et par conséquent de la viande, que le prix du service rendu, c'est-à-dire le prix de ce qu'il leur en aurait coûté pour abattre chez eux, au lieu d'abattre dans l'édifice communal. Le surplus de la dépense doit rester à la charge de tous les habitants, et comme, en définitive, les octrois sont à peu près le seul revenu des villes, il doit être réparti entre tous les articles du tarif.

Je ne saurais souscrire aux calculs auxquels on s'est livré, dans l'intérêt des bouchers de Rouen, sur l'augmentation de leurs frais généraux, par suite de l'ouverture des abattoirs (1). Mais je ne puis m'empêcher de déclarer, que l'ensemble des taxes qui pèsent sur chacun d'eux, excède les frais de location d'une tuerie particulière, quand,

(1) On a affirmé qu'ils étaient tous obligés d'avoir un cheval et une voiture, quand il est notoire que plusieurs font transporter leur viande par des entrepreneurs, comme à Paris.

à ces taxes, on ajoute l'obligation d'un déplacement plus ou moins dispendieux.

Je verrais un double avantage à rentrer dans le vrai; d'abord, celui d'être juste, et c'est bien quelque chose, et puis celui d'être autorisé à tenir la balance parfaitement égale entre la boucherie urbaine et la boucherie foraine; car ce n'est qu'à cette condition qu'on maintiendra une concurrence sérieuse et durable.

Le rapporteur de la loi du 2 mai 1846 à la chambre des pairs, et le ministre des finances (M. Lacave-Laplagne), dans des instructions remarquables par leur précision et leur netteté, avaient formellement annoncé que, dans la fixation du droit sur la viande dépecée, on ne ferait jamais entrer les charges d'abattoir, attendu qu'il y avait une iniquité flagrante à faire payer aux bouchers du dehors, un service qu'on ne leur rendait pas.

Néanmoins, dans un grand nombre de villes, on est parvenu, en adoptant, pour l'évaluation de la viande nette, des bases que la science ne saurait ratifier, à éluder ces sages prescriptions et à imposer, sur la viande dépecée au dehors, un droit supérieur à celui de la viande débitée par la boucherie urbaine.

C'est ce dont il est facile de se convaincre, en jetant un coup d'œil sur le relevé des droits d'octroi sur la viande, dans les principales villes de France, que je vais donner.

Après avoir accordé aux bouchers de Rouen une réduction dans les taxes d'abattoirs, on établirait donc entre eux et les bouchers forains cette égalité de droits qui a été la pensée dominante des législateurs de 1846.

Pour que la réduction ne portât point atteinte aux revenus de la ville, on prendrait d'abord, sur le chiffre de 140,000 fr., une somme égale à celle dont elle les diminuerait.

Le reste serait employé à faire disparaître ce que j'appellerai les erreurs hygiéniques et économiques du tarif, c'est-à-dire, à niveler les droits sur les quatre sortes de viande (1), puis à les abaisser dans une proportion uniforme.

5. Tableau des droits d'octroi sur la viande dans les principales villes de France.

Voici l'indication des droits d'octroi dans les villes de Paris, Rouen, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille et Strasbourg, en 1851.

Octroi de Paris. — Produit brut : Environ 7,500,000 fr.

Toutes espèces de viande abattue à l'intérieur 0,0940 le kil.
Les mêmes viandes provenant de l'extérieur 0,112
Abats et issues de veau 0,08
Abats et issues de porc 0,04
Charcuterie. 0,22

Il faut ajouter à ces droits le décime; plus, pour la viande abattue à l'intérieur. les taxes d'abattoir et de caisse de Poissy.

Octroi de Rouen. — Produit brut : 448.314 fr.

Bœuf sur pied	0,046	Dépecé.	0,09
Veau sur pied	0,068	—	0,14
Mouton sur pied	0,0545	—	0,11
Porc sur pied	0,07	—	0,085
Viande salée.	0,30		

(1) On ne se figure pas les avantages que présente une taxe unique pour la perception des droits.

Octroi de Lyon — Produit brut : 950,000 *fr.* (1).

Bœuf et mouton sur pied. .	0,0449	Dépecés.	0,12
Veau	0,0917	—	0,12
Porc, par tête	9	—	0.12 (2)
Viande salée.	0,20		

Octroi de Marseille. — Produit brut : 870,000 *fr.*

Tous les bestiaux sur pied .	0,0593	Dépecés	0,12

Octroi de Toulouse. — Produit brut : 433,000 *fr.*

Tous les bestiaux sur pied .	0,055	Dépecés	0,11

Octroi de Bordeaux. — Produit brut : 833,000 *fr.*

Bœuf mouton, chèvre, etc.	0,0440	Dépecés	0,0875
Veau et porc.	0,0620	—	0,0875
Viande salée.	0,1150		

Octroi de Nantes. — Produit brut : 322,000 *fr.*

Tous les bestiaux, sauf le porc.	0,0465	Dépecés.	0,09
Porc	0,0775	—	0,10
Viande salée.	0,15		

(1) Dans ce chiffre n'est pas compris le produit de l'octroi des trois villes, de la Croix-Rousse, de la Guillotière et de Vaize.

(2) Le droit au poids ayant été établi à Lyon par ordonnance royale, bien avant la loi du 2 mai 1846, et les porcs ayant été exceptés de la mesure, le gouvernement n'a rien voulu changer à l'état de choses existant. C'est la seule exception de ce genre qui ait été admise en France.

Octroi de Lille. — Produit brut : 254,000 *fr.*

Tous les bestiaux sur pied . .	0,04	Dépecés.	0,09
Viande salée	0,10		

Octroi de Strasbourg. — Produit brut : 190,000 *fr.*

Bœuf sur pied.	0,0238	Dépecé.	0,05
Vache id	0,0210	—	0,05
Veau et mouton	0,0360	—	0,07
Porc	0,0347	—	0,05
Viande salée et fumée.	0,15		

Je regrette que la nature du sujet m'ait entraîné à tant de détails. J'arrive à la seconde cause de perturbation du commerce de la viande, à la dépréciation du cuir et du suif.

6. Mesures à prendre par le Gouvernement. Réflexions sur l'introduction des bestiaux étrangers.

Ici, les mesures à prendre ne regardent plus les villes; elles concernent le Gouvernement.

La responsabilité qui pèse sur lui est des plus redoutables.

N'a-t-il pas été le premier à signaler la détresse, les souffrances, les mortelles angoisses de l'agriculture ? N'a-t-il pas promis de les soulager, tout en assurant aux classes laborieuses une nourriture saine et abondante ?

Croirait-il avoir rempli ses solennelles promesses par l'établissement des *Sociétés de crédit foncier ?*

Je n'ai point à m'expliquer sur l'avenir réservé à ces sociétés Quel qu'il soit, elles ne sauraient être considérées comme un remède au mal que j'ai indiqué.

Vous procurerez des ressources au propriétaire obéré, pour dégrever *au bout de quarante ans* sa propriété. Mais rendrez-vous par là les procédés de culture plus simples,

moins dispendieux? Réduirez-vous le prix de revient des produits agricoles? Déplacerez-vous la limite où le gain cesse, où la perte commence, pour cette foule de petits propriétaires *qui ne doivent rien à personne*, qui cultivent eux-mêmes le modeste héritage qu'ils ont reçu de leurs pères, et qui cependant, déclarent que depuis trois ans, l'élève du bétail est pour eux la plus ruineuse de toutes les industries!

Ah! Qu'on ne s'abuse pas! Qu'on ne s'aveugle pas!

Toutes les sociétés de crédit foncier du monde ne feront jamais autant de bien à l'agriculture que lui feront de mal des actes tels que la mesure que j'ai signalée page 278, mesure qui, si elle atteignait les proportions que d'égoïstes intérêts n'ont pas rougi de demander, rendrait en France l'élève du bétail impossible, et transformerait en vastes solitudes les contrées les plus favorisées du Ciel.

Vous voulez assurer à l'humble travailleur une nourriture saine, abondante, fortifiante. Vous voulez lui procurer *la viande à bon marché*. Mais pour cela ne faut-il pas, de toute nécessité, que le producteur trouve un prix rémunérateur suffisant dans le renchérissement des produits multiples, autres que la viande qui proviennent de l'abattage, car pouvez-vous espérer qu'il consente plus longtemps à s'immoler au bien des autres?

Combiner les tarifs de douane, de manière à assurer à ces produits un placement avantageux, encourager, par des primes ou des restitutions de droit, les industries qui les utilisent, accorder la plus grande liberté aux spéculations dont ils sont l'objet, voilà les seuls moyens d'atteindre le but.

D'autres conseils sont donnés au Gouvernement, je le sais, par des écrivains auxquels je ne contesterai pas le mérite d'avoir étudié ce qui se passe chez nos voisins, mais qui, assurément, ne connaissent pas leur propre pays.

Ouvrir toutes nos frontières aux bestiaux étrangers, voilà la grande, la salutaire mesure qu'ils appellent de tous leurs cris

Certes, pour les plaies de l'agriculture, le remède serait héroïque, car il détruirait la maladie en détruisant le malade.

La question est vaste, elle est immense. Je ne puis m'empêcher cependant d'en dire quelque chose. Pour nos malheureux cultivateurs, cet appel à l'étranger sans cesse répété, est l'épée de Damoclès.

De nombreuses raisons ne nous permettent pas de produire le bétail aux mêmes conditions que les nations continentales qui nous avoisinent J'en vais indiquer quelques-unes prises au hasard :

1° *Différence dans le chiffre de l'impôt.* Après la Grande-Bretagne, la France est le pays où il est le plus élevé. Dans les Etats Sardes, en Savoie, par exemple, le cultivateur ne supporte pas la moitié des contributions qui pèsent sur le cultivateur français. En Suisse, le joug est à peine senti. Qu'on veuille bien se rappeler que le premier magistrat du canton de Genève, le plus riche de tous les cantons, ne touche que 6,000 fr. de traitement;

2° *Différenee énorme dans l'alimentation.* Dans tous les pays dont nous avons à redouter la concurrence, c'est-à-dire dans les États Sardes, en Suisse, dans le grand-duché de Bade, en Bavière, en Prusse, en Hollande, l'alimentation de l'habitant de la campagne est fort inférieure à celle de nos cultivateurs et, par conséquent, beaucoup moins chère. Que les écrivains auxquels je réponds apprennent donc, puisqu'ils l'ignorent, qu'il n'y a que deux nations en Europe, chez lesquelles le froment soit la base de l'alimentation commune : la nation française et la nation anglaise ! L'habitant du grand-duché de Bade vit de pommes de terre mélangées avec un peu de graisse. Celui de la Frise

ne se nourrit que de pain de seigle, et quand ce céréal lui manque, il vient le chercher jusque dans nos ports. J'ai visité plusieurs de ces contrées; j'ai assisté au repas de l'ouvrier, du laboureur, du pâtre: je parle de ce que j'ai vu;

3° *Différence non moins grande dans les salaires.* Dans les Etats sardes et en Suisse, ils atteignent à peine le tiers du chiffre auquel ils s'élèvent en Normandie;

4° *Différence sous le rapport de la répartition du numéraire.* Il est rare dans la plupart des contrées que j'ai nommées. Il est à peine connu dans quelques-unes. Toutes les transactions intérieures du grand-duché de Bade se règlent en papier. Cette rareté ou cette absence de numéraire les place, vis-à-vis de nous, dans une position assez étrange. Elles ne peuvent nous acheter sans perte, elles ne peuvent nous vendre qu'avec avantage. Aussi sont-elles très désireuses de nouer ce dernier genre de relations. L'introduction du bétail étranger serait un excellent moyen de nous débarrasser de l'*excédant de numéraire* qui, suivant quelques économistes, est l'une de nos *plaies sociales;*

5° *Différence dans le mode de répartition de la propriété.* M Moreau de Jonnès l'a dit avec raison: *Pour élever du bétail, il faut de grandes terres; pour avoir des troupeaux, de plus grandes encore.* Le plus illustre des agronomes français modernes, Mathieu de Domballe, prévoyait l'époque où le morcellement indéfini de la propriété, rendrait impossible en France cette industrie. Qui donc, s'il a conservé un peu de pudeur, osera comparer les frais généraux de nos herbagers ou de nos nourrisseurs, opérant sur des parcelles de plus en plus restreintes, avec ceux du propriétaire Suisse, ayant à sa disposition une montagne toute entière, peuplée de centaines d'animaux, ou bien du fermier de la Frise, laissant ses bœufs errer en toute liberté, dans des herbages dont l'œil n'aperçoit pas plus

les limites, que celles de l'atmosphère toujours humide qui les couvre?

Avec de pareilles différences, le résultat de l'abandon du système protecteur serait facile à prévoir. Cet abandon commencerait par ruiner sans ressource toute cette généreuse population agricole qui garnit nos frontières de l'Est, qui produisit les Joubert et les Klébert, et qui forme la plus valeureuse avant-garde que jamais nation ait pu opposer à l'étranger. Les bœufs suisses et les bœufs sardes auraient promptement expulsé du marché de Lyon, les bœufs de Bresse et du Charolais, supérieurs en qualité, et par conséquent plus chers. Ces derniers, qui ne paraissent plus sur les marchés de la capitale, ou qui n'y paraissent qu'en petit nombre, y afflueraient en masse apportés par les chemins de fer, et y rencontreraient les bœufs du Limousin et de l'Auvergne, que les bœufs sardes auraient repoussés des marchés du Midi, et les bœufs lorrains, que les bœufs de Prusse auraient également éloignés de ceux de Nancy et de Metz. Où les herbagers normands, qui ne peuvent engraisser qu'à des conditions plus onéreuses que tous les autres, trouveraient-ils de la place pour les leurs?

Sur les marchés de la Grande-Bretagne. La généreuse politique de sir Robert Peel ne les a-t-elle pas ouverts à toutes les nations?...

Les marchés de la Grande-Bretagne? Qu'on apprenne donc que, depuis trois ans, les efforts des herbagers normands ont été impuissants et stériles pour y placer leurs produits. Encouragements du conseil général du Calvados, associations, spéculations entreprises par des particuliers parfaitement au fait des habitudes anglaises, tout a échoué. Ce n'est que pendant les mois de juin et de juillet que la lutte est possible, parce qu'elle ne s'établit qu'entre nos produits et ceux de l'agriculture anglaise, encore plus

malheureuse que la nôtre, quoiqu'en disent certains journaux de Londres, dont la hardiesse, en fait d'affirmations, n'a pas d'égale dans le monde. Mais au mois de juillet, commencent les arrivages de la Hollande, et alors toute lutte devient impossible. Or, ce n'est précisément qu'à cette époque que la Normandie, comme toutes les contrées qui élèvent des bœufs d'herbe, peut se livrer à l'exportation.

Un abaissement énorme dans le prix de la viande au détail, serait la conséquence immédiate de cette *libre franchise* accordée aux produits de l'agriculture étrangère. La commission municipale de Paris pourrait, sans inconvénient, augmenter de quelques décimes les droits qu'elle fait peser sur la viande. Mais, aux jours d'abondance et de prodigalité, succèderaient promptement les jours de détresse et de famine. Les comptes de l'agriculture française, une fois épurés et liquidés par la réalisation de toutes ses ressources, l'agriculture étrangère se trouverait hors d'état de satisfaire tout à la fois, aux exigences des villes que dans son état normal elle approvisionne, et aux besoins des nôtres. Stimulée par ce renchérissement, l'élève du bétail renaîtrait sans doute parmi nous. Mais il faudrait au moins quinze ou vingt ans, avant que la production égalât la consommation, car il suffit d'un jour pour détruire une prairie, mais dix ans au moins sont nécessaires pour la remettre en pleine valeur.

Il arriverait nécessairement quelque chose de semblable à ce qui se produisit en France, *si j'en crois la tradition orale*, à la suite des décrets rendus par cette assemblée qui eut tant de bonnes pensées, mais qui, malheureusement, sut si rarement les mettre en pratique. On ne pesait plus la viande, on la livrait par morceaux. Mais après cette folle dissipation de toutes nos ressources, survint, au bout de quelques mois, le renchérissement, puis la famine.

Arrêtons-nous! S'il est vrai que la Providence ait pris à sa charge le gouvernement de la France (1), elle ne permettra jamais qu'un pouvoir, quelles que soient son origine ou sa forme, donne son appui à la croisade sacrilége, que l'étranger est venu prêcher parmi nous, contre l'agriculture nationale.

Je n'ai point à ma disposition nos nombreux tarifs de douane. Je sais tous les droits qu'a notre marine marchande à la sollicitude du gouvernement. Mais quels que soient ces droits, ils doivent céder quand la question devient pour notre agriculture, une question de vie ou de mort.

J'admettrais volontiers une distinction entre d'anciennes relations avec les pays étrangers, dont elle se serait habituée à supporter les conséquences, et de nouvelles à établir.

Ainsi, je comprends que le gouvernement hésite beaucoup à apporter des modifications à celles que nous entretenons avec les rives de la Plata et le Sénégal, les seuls points du globe où notre pavillon ait obtenu la supériorité (2).

Mais, au nom du ciel, quand il s'agit d'en créer de nouvelles, qu'on daigne tenir compte des intérêts de nos cultivateurs.

---

(1) Quoique nouvellement exprimée, cette pensée n'est pas nouvelle.

L'un des plus illustres contemporains de Louis XV, le pape Benoît XIV disait souvent: *Le peuple français doit être le mieux gouverné de la terre, car il n'a pas d'autre gouvernement que la Providence.*

(2) Comme une faible compensation des énormes quantités d'huile de palme que le Sénégal nous envoie, nous lui renvoyons une petite quantité de chandelles préparées avec du suif, qu'on a débarrassé, par la compression, d'une partie de son oléine. Les femmes des indigènes les recherchent, et les emploient à nourrir et à entretenir leur chevelure.

7. De la fabrication des bougies stéariques.

Il ne suffit pas de protéger les produits de la boucherie contre la concurrence étrangère, il faut encore en faciliter l'emploi. Sous ce rapport, la fabrication de la bougie stéarique peut rendre les plus utiles services.

Ce sont ses besoins qui ont contribué, pendant tant d'années, à maintenir les suifs à un prix élevé. Les procédés des chimistes français, MM. Chevreuil et Gay-Lussac, se sont promptement répandus, non-seulement en Europe, mais en Amérique, et néanmoins les bougies de Paris, à raison de leur blancheur, de leur éclat et de leur durée, sont préférées par les nations étrangères, à toutes les autres.

Encourageons-la donc, non pas d'une manière aveugle et dommageable pour tous, comme on l'a proposé, mais d'une manière éclairée et utile, par des restitutions du droit, lorsque les produits qu'elle destine à l'exportation ont été préparés avec des suifs exotiques, par des primes, lorsqu'ils l'ont été avec des suifs indigènes !

8. Liberté à accorder aux transactions sur le suif, le cuir, etc.

J'ai parlé de la liberté des transactions. Les Anglais sont plus avancés que nous, sous ce rapport. Chez eux les mots magiques d'*accapareurs*, *de monopoleurs* qui, dans le midi comme dans le nord de la France, ont la vertu d'ameuter les populations, sont des mots vides de sens. Les marchés aux grains sont fréquentés par tous les négociants, et les courtiers qui leur servent d'intermédiaires ne sont pas, comme chez nous, des espèces de *parias*, qui n'osent avouer leur profession.

Qu'on respecte nos préjugés ! Que nos lois punissent, que nos magistrats poursuivent les *accapareurs* de grains, *quand on en pourra trouver !...* J'y consens volontiers. Mais, de grâce, qu'on ne punisse plus, qu'on ne poursuive plus les accapareurs de *suif* et de *cuir !*

On a vu, page 237, que les marchés d'approvisionne-

ment de Paris avaient livré à la consommation, dans une seule année, 180,423 bœufs ou vaches, et 946,528 moutons. Les industries de la capitale ne suffisent pas pour utiliser l'énorme quantité de cuirs, de peaux et de suif, qui provient de l'égorgement de tant d'animaux. Force est donc pour la boucherie, d'écouler une grande partie de ses produits dans les départements. On comprend la pression qu'ils doivent exercer sur tous nos marchés, et l'influence des prix de Paris sur les nôtres.

En 1844 et 1845, le syndicat de la boucherie de Paris, voulant empêcher le prix du cuir et du suif de s'avilir davantage, imagina diverses combinaisons, dont on trouvera le détail dans le premier volume de l'enquête parlementaire, page 240 et suivantes, et dont le résultat devait être de ne livrer à la consommation, qu'une quantité de cuirs et de suifs proportionnée aux besoins, et de garder en réserve l'excédant. Je n'entreprendrai point ici d'apprécier ces combinaisons au point de vue légal. Je connais nos lois pénales; je sais avec quelle facilité on peut envelopper dans leurs réseaux des spéculations de cette nature. Encore moins entreprendrai-je de justifier les étranges moyens, auxquels l'administration municipale de Paris a eu recours, pour tirer le syndicat du mauvais pas où il s'était placé. Mais enfin, envisageant ces combinaisons au point de vue économique, le seul qui doive me préoccuper en ce moment, je soutiens que, la pensée qui les avait inspirées, était une pensée bonne, utile, salutaire, conforme à tous les principes. Je soutiens que, si elles eussent réussi, le syndicat de la boucherie de Paris eût rendu un immense service à l'agriculture, et par conséquent, à la France entière.

L'opinion publique réclame en ce moment, à grands cris, la liberté pour le commerce de la viande. Donnons-la lui, mais aussi étendue qu'aux autres, sauf, bien entendu, la sujétion à certaines règles établies dans l'intérêt de la sa-

lubrité. Le résultat que se promettait le syndicat de la boucherie de Paris, ne se produit-il pas tous les jours dans les diverses branches du négoce et de l'industrie, sans que personne s'en émeuve? Les fabricants de glaces ne se sont-ils pas associés pour empêcher la dépréciation de leurs produits? Les maîtres de forge n'arrêtent-ils pas, aux grandes foires de Châlons et de Saint-Dizier, etc., des prix au-dessous desquels il est convenu que personne ne livrera? La haute banque de Paris, d'accord avec le ministre des finances, et même à sa sollicitation, n'a-t-elle pas pris des mesures, pour que l'émission des actions et des obligations de chemins de fer n'eût lieu que par fractions, et de manière à ne pas alourdir le marché? Serait-ce parce que le commerce de la viande n'est exercé que sur une fort petite échelle, par un grand nombre d'hommes obscurs et modestes, qu'il n'aurait droit à aucun égard, ou bien aurions-nous la folle pensée de ne prendre, dans le régime suivi par nos voisins, que ce qui nous conviendrait, et de repousser tout ce qui ne nous conviendrait pas?

Car nous sommes ainsi faits en France. Nous empruntons de temps en temps à d'autres des institutions, des maximes de conduite; nous ne les adoptons toutefois qu'après les avoir mutilées, dénaturées; c'est ce que nous appelons *nous les approprier* : et puis nous nous étonnons de leur stérilité et de leur impuissance.

9. Conseils aux éleveurs.

Il ressort toutefois de l'ensemble des faits que nous venons d'exposer, des enseignements précieux pour les éleveurs. Puisque le cuir et le suif présentent si peu d'avantages, qu'ils s'attachent surtout à la production de la viande! Un kilogramme de viande ne coûte pas plus à produire qu'un kilogramme de suif, et se vend plus cher. Qu'ils fassent porter leurs préférences sur les races qui, naturellement, en offrent une plus grande quantité! Qu'ils

renoncent surtout à l'habitude de ne livrer leurs bœufs à l'engrais, que quand ils sont arrivés à un âge avancé !

Cet usage de n'engraisser que de vieux bœufs, existe surtout dans les pays où l'on se sert de la race bovine pour les labours. Dans une partie du département de l'Ain, le cultivateur qui emploie six paires de bœufs, en engraisse une tous les ans à l'étable, et la remplace par une autre beaucoup plus jeune, qu'il va chercher dans les foires voisines, et qu'il choisit de race charolaise, attendu que cette race a le double avantage d'être propre au travail et propre à l'engrais. Jadis il gagnait jusqu'à 300 fr. sur la paire qu'il vendait, et qui se trouvait, par ce système de rotation, avoir toujours dix, onze et même douze ans quand elle était livrée à la boucherie. Qu'il conserve cet excellent système, mais que désormais, au lieu d'engraisser chaque année deux bœufs, il en engraisse quatre, et qu'il se souvienne qu'en agriculture, comme en industrie, l'habileté consiste aujourd'hui à se contenter de faibles profits, et à les multiplier !

De ce que je viens de dire, cependant, il faudrait se garder de conclure que, dans mon opinion, on puisse généraliser en France l'usage, adopté par les Anglais, de n'élever des bœufs qu'en vue de la viande qu'ils produisent, et de les livrer à la boucherie dès l'âge de trois ans. On se tromperait. Nous sommes dans des conditions fort différentes de celles de nos voisins. La Grande-Bretagne, à raison de sa forme insulaire, du peu d'élévation de son sol, de la constante humidité que les influences océaniques y entretiennent, présente une innombrable quantité de prairies naturelles où l'élève et l'engraissement du bétail sont faciles et peu coûteux. Depuis qu'elle a consenti à être tributaire des autres nations pour un quart à peu près des céréales qu'elle consomme, la production de la viande a dû devenir le but exclusif vers lequel ont convergé tous les efforts de ses agriculteurs.

En France, au contraire, la configuration du sol, les différences d'exposition et de climat, la différence de composition des terres arables ont introduit une grande variété de culture, qui fait notre force et notre prospérité. La nature ne nous a donné qu'un nombre limité de prairies et de pacages, et elle ne les a pas, à beaucoup près, également répartis entre les départements (1). De toutes les industries agricoles, l'élève du gros bétail est, *en elle-même*, la plus coûteuse et la moins productive. Elle ne peut être exercée en grand qu'en vue du labourage, et ne convient qu'aux contrées où la vie est à bon marché, aux contrées montagneuses, telles que l'Auvergne qui, avec sa race rouge dite de *Salers* et sa race *grise*, accroît, chaque année, nos ressources de 180,000 sujets (2). Si la plus grande partie du sol arable de la France n'était cultivée par des bœufs, la viande manquerait bientôt sur tous les points. L'élève des bœufs doit donc avoir deux buts : d'abord les travaux de

---

(1) Sous ce rapport, aucun ne semble avoir été mieux partagé que le Calvados. Comment, en visitant les herbages du pays d'Auge et de la vallée de Corbon, ne pas se rappeler involontairement ces vers de Virgile :

Non liquidi gregibus fontes, non gramina desunt.
Et, quantum longis carpent armenta diebus,
Exiguâ tantum gelidus ros nocte reponet.

Georg., lib. II, v. 200-203.

Comment encore n'être pas tenté de croire que c'est pour leurs habitants que la description suivante a été faite :

. . . . . Optima torvæ
Forma bovis, cui turpe caput, cui plurima cervix,
Et crurum tenus a mento palearia pendent ;
Tum longo nullus lateri modus : omnia magna :
Pes etiam, et camuris hirtæ sub cornibus aures.

Georg., lib. III, v. 51-55.

(2) Voir le t. I de l'*Enquête parlementaire*, p. 163.

l'agriculture, et ensuite la production de la viande ; et le perfectionnement doit consister à abréger le temps qui est consacré, dans la vie du bœuf, à la première de ces destinations.

Nous ne sommes pas, au reste, les seuls qui nous trouvions dans de pareilles conditions. En Europe, je ne vois guère que la Grande-Bretagne, la Hollande et un ou deux petits Etats de l'Allemagne, qui puissent élever la race bovine uniquement pour en obtenir de la viande. Le vaste empire de l'Autriche qui contient, dit-on, un sol arable plus étendu que la France, la Belgique et la Hollande réunies, malgré ses innombrables paturages naturels, ne pourrait fournir à ses habitans la quantité de viande qu'ils consomment, et qui est fort inférieure à celle que nous consommons, si la plus grande partie de son sol n'était cultivée par des bœufs.

En présence de ces faits incontestables, me sera-t-il permis de demander si la distinction établie par le Gouvernement, entre les primes qu'il distribue, est rationnelle? Au concours de Poissy, on ne s'occupe que de la production de la viande, et les animaux que l'on prime sont, à ce que l'on m'a assuré, car je n'ai pu en juger par moi-même, des animaux monstrueux, dignes de rivaliser, par leur poids, avec les plus beaux spécimen de la Grande-Bretagne, mais que leur conformation rend tout-à-fait impropres au travail. Au concours de Versailles, on ne s'occupe que des exigences de l'agriculture et, sans tenir compte de la richesse en viande, on donne la préférence aux animaux que leurs formes et leurs forces rendent plus aptes et plus propres au labourage. Je crois connaître l'agriculture du midi, du nord et du centre de la France. Les auteurs de cette distinction me pardonneront-ils de les prier de m'indiquer à quelle partie ils destinent les premiers de ces animaux, et à quelle autre ils destinent les seconds? Sans doute ils ne manqueront pas de me citer les départements

du Nord et du Pas-de-Calais, où l'on engraisse maintenant des bœufs très jeunes (1), et cette portion de la Seine-Inférieure où, de mon propre aveu, on livre à la boucherie de jeunes génisses. Que, pour ces cas exceptionnels, on délivre des primes exceptionnelles, je le conçois ; mais que l'ensemble des primes soit organisé de manière à les rendre inaccessibles à la masse des éleveurs, voilà ce que je ne puis comprendre. Je ferai observer de plus, que les 10 ou 12,000 bœufs engraissés dans le Nord et le Pas-de-Calais, proviennent de la Franche-Comté. Qu'on se transporte au milieu des éleveurs franc-comtois, et qu'on leur demande si une race impropre au travail pourrait leur convenir !

En relisant mon travail, je m'aperçois que j'ai laissé sans réponse une objection qui a été faite, contre l'influence attribuée par la Commission parlementaire et par moi, aux droits d'octroi sur la viande. Cette omission, il faut que je la répare.

En 1848, a-t-on dit, le Gouvernement provisoire avait supprimé les droits d'octroi sur la viande à Paris, et néanmoins cette denrée, pendant les trois mois qu'a duré la suppression, ne s'y est pas vendue un centime de moins qu'auparavant. J'admets le fait, qui pourrait bien être contesté, mais j'ajoute que ce fait n'a aucune valeur. Le commerce de la boucherie est exploité à Paris, comme nous l'avons vu, par six cents individus affranchis de toute taxe. Il leur a plu de ne pas faire profiter le public de la réduction, et le public n'en a pas profité. Mais en aurait-il été de même, si le commerce y eût été libre, comme à Londres, à Berlin, à Turin?.. Evidemment non. *L'inefficacité de la réduction* a tenu, avant tout, à l'*état anormal* dans lequel la capitale se trouve placée, puis à son peu de durée.

---

(1) Voir l'*Enquête sur la boucherie*, t. 1, p. 66.

SECTION QUATRIÈME.

Consommation du poisson à Rouen, depuis 1800 *jusqu'à* 1851.

J'avais d'abord compris dans le même cadre le poisson et la viande : je les ai séparés.

OBJETS CONSOMMÉS.	QUANTITÉ poids ou mesure servant de base à la taxe.	1800. Droits.	1800. Quantités consommées.	1800. Population.	1801 Droits.	1801 Quantités consommées.	1801 Population.	1802. Droits.	1802. Quantités consommées.	1802. Population.
Morues.....	le kilogr..	0.02	»		0.02	»		0.02	»	
Poisson frais.....	la valeur..	50/0	260,903 f.	80,000	50/0	280,404 f.	81,166	50/0	236,774 f.	82,323
Huitres.....	le mille...	0.10	1,831,350		0.20	1,478,550		0.02	3,275,180	
		1803.			1804.			1805.		
Morues.....	le kilogr..	0.02	»		0.02	»		»	0.02	
Poisson frais.....	la valeur..	50/0	299,527 f.	83,498	50/0	306,797 f.	84,664	50/0	310,083 f.	85,830
Huitres.....	le mille...	0.20	4,208,100		0.20	5,897,260		0.20	3,141,800	

OBJETS CONSOMMÉS.	QUANTITÉ poids ou mesure servant de base à la taxe	1806. Droits.	1806. Quantités consommées.	1806. Population.	1807. Droits.	1807. Quantités consommées.	1807. Population.	1808. Droits.	1808. Quantités consommées.	1808. Population.
Morues	le kilogr.	»	0.024	87,000	0.024	64,958	87,000	0.44/5	60,631	87,000
Maquereaux et harengs salés.	le baril.	»	»		0.50	4,927		0.50	5,263	
Poisson frais	la valeur.	50/0	378,005 f.		50/0	428,360 f.		50/0	430,496 f.	
Huitres	le mille.	0.20	3,446,966		0.20	3,614,844		0.96	8,587,620	
		1809.			1810.			1814.		
Morues	le kilogr.	0.044/5	24,181	87,000	0.07	27,715	87,000	0.10	50,235	87,000
Maquereaux et harengs salés.	le baril.	0.50	7,126		0.50	4,587		»	8,257	
Poisson frais	la valeur.	50/0	718,199 f.		50/0	658,829 f.		70/0	656,198 f.	
Huitres	le mille.	0.96	3,907,657		1.08	4,899,366		1.25	3,851,574	
		1816.			1818.			1819.		
Morues	le kilogr.	0.10	51,755	87,000	0.10	90,141	87,000	0.10	75,034	87,000
Maquereaux et harengs salés.	le baril.	1. »	7,205		1.50	2,432		1.50	2,341	
Poisson frais	la valeur.	70/0	635,578 f.		70/0	424,302 f		70/0	660,834 f.	
Huitres	le mille.	1.25	3,598,751		2. »	2,134,860		2. »	4,280,388	

OBJETS CONSOMMÉS.	QUANTITÉ poids ou mesure servant de base à la taxe.	1820. Droits.	1820. Quantités consommées.	1820. Population.	1821. Droits.	1821. Quantités consommées.	1821. Population.	1822. Droits.	1822. Quantités consommées.	1822. Population.
Morues	le kilogr..	0.10	167,361		0.10	276,043		0.10	89,461	
Maquereaux et harengs salés.	le baril....	1.50	3,212	87,000	1.50	3,760	87,000	3. »	1,655	87,600
Poisson frais	la valeur..	7 0/0	720,312 f.		7 0/0	717,766 f.		10 0/0	716,090 f.	
Huitres	le mille...	2. »	4,229,533		2. »	5,204,418		3. »	4,626,143	
		1823.			1824.			1825.		
Morues	le kilogr..	0.10	138,573		0.10	159,926		0.10	224,712	
Maquereaux et harengs salés.	le baril...	3. »	2.766	88,200	3. »	2,190	88,800	3. »	2,829	89,400
Poisson frais	la valeur..	10 0/0	712,770 f.		10 0/0	702,526 f.		10 0/0	752,191 f.	
Huitres	le mille...	3. »	5,190,376		3. »	6,565,764		3. »	7,183,180	
		1826.			1827.			1828.		
Morues	le kilogr..	0.10	111,244		0.10	122,999		0.10	162,404	
Maquereaux et harengs salés.	le baril...	3. »	2,406		3. »	2,478		3. »	2,357	
Poisson vendu à la criée	la valeur..	10 0/0			10 0/0			10 0/0		
frais adressé aux partic.	le kilogr..	0.30	628,390 f.	90,000	0.30	701.162 f.	90,000	0.30	689,030 f.	90,000
Saumons frais et coquillages.	id.....	0.60	1,089k.		0.60	588k.		0.60	528 k.	
Huitres	le mille...	3. »	5,845,878		3. »	5,277,918		3. »	5,755,770	

OBJETS CONSOMMÉS.	QUANTITÉ poids ou mesure servant de base à la taxe.	1829. Droits.	1829. Quantités consommées.	1829. Population.	1830. Droits.	1830. Quantités consommées.	1830. Population.	1831. Droits.	1831. Quantités consommées.	1831. Population.
Morues	le kilogr.	0.10	201,724		0.10	119,437		0.10	7,950	
Maquereaux ou harengs salés.	le baril.	3. »	3,030		3. »	3,630		3. »	3,314	
Poisson frais vendu à la criée	la valeur.	10 0/0	667,470 f.	90,000	10 0/0	671,668 f.	89,000	10 0/0	600,456 f.	88,000
Poisson frais adressé aux partic.	le kilogr.	0.30			0.30			0.30		
Saumons frais et coquillages.	id.	0.60	441k.		0.60	347k.		0.60	428k.	
Huitres	le mille.	3. »	5,224,805		3. »	4,780,268		3. »	1,389,462	

		1832.			1833.			1834.		
Sardines ou saumons salés.	le kilogr.	0.10	9,954		0.10	8,639		0.10	2,354	
Maquereaux et harengs salés.	le baril.	3. »	2,888		3. »	3,141		3. »	2,447	
Poisson frais vendu à la criée	la valeur.	8 0/0	631,229 f.	88,800	8 0/0	699,769 f.	89,600	8 0/0	771,738 f.	90,400
Poisson frais adressé aux partic.	le kilogr.	0.15			0.15			0.15		
Saumons frais et coquillages.	id.	0.30	457 k.		0.30	692k.		0.30	493 k.	
Huitres	le mille.	1.gr.	4,000,424		1.gr.	5,727,636		1.gr.	5,929,989	
		3.pet.			3 pet.			3.pet.		

		1835			1836.			1837.		
Sardines et saumons salés.	le kilogr.	0.10	4,917		0.10	7,319		0.10	9,797	
Maquereaux et harengs salés.	le baril.	3. »	2,755		3. »	3,301		3. »	3,337	
Poisson frais vendu à la criée	la valeur.	8 0/0	783,750 f.	91,200	8 0/0	796,628 f.	92,000	8 0/0	852,698 f.	92,800
Poisson frais adressé aux partic.	le kilogr.	0.15			0.15			0.15		
Saumons frais et coquillages.	id.	0.30	532k.		0.30	687k.		0.30	638k.	
Huitres	le mille.	1.gr.	5,907,877		1.gr.	5,813,815		1.gr.	5,778,990	
		3.pet.			3.pet.			3.pet.		

OBJETS CONSOMMÉS.	QUANTITÉ poids ou mesure servant de base à la taxe.	1838. Droits.	1838. Quantités consommées.	1838. Population.	1839. Droits.	1839. Quantités consommées.	1839. Population.	1840. Droits	1840. Quantités consommées.	1840. Population.
Sardines et saumons salés...	le kilogr..	0.10	5,381		0.10	4,147		0.10	3,230	
Maquereaux et harengs salés.	le baril...	3. »	2.916		3. »	2,407		3 »	2,211	
Poisson vendu à la criée...	la valeur..	8 0/0	855,981 f.	93,600	8 0/0	835,878 f.	94,000	8 0/0	819,236 f.	95,200
frais adressé aux partic.	le kilogr .	0.15			0.15			0.15		
Saumons frais et coquillages.	id.....	0.30	313k.		0.30	521k.		0.30	1,243 k.	
Huitres.....	le mille...	1.gr.	5,778,990		1.gr.	5,142,544		1.gr.	4,329,118	
		3.pet.			3.pet.			3.pet.		
		1841.			1842.			1843.		
Sardines et saumons salés..	le kilogr..	0.10	11,307		0.10	8,507		0.10	4.038	
Maquereaux et harengs salés.	le baril...	3. »	2,150		3. »	2,320		3. »	2,859	
Poisson vendu à la criée....	la valeur..	8 0/0	831,510 f.	96,000	8 0/0	968,480 f.	96,659	8 0/0	951,352 f.	97,318
frais adressé aux partic..	le kilogr..	0.15			0.15			0.15		
Saumons frais et coquillages.	id.....	0.30	783 k.		0.30	631 k.		0.30	1,070k.	
Huitres.....	le mille...	1.gr.	4,236,597		1.gr.	3,601,951		1.gr.	3,826,412	
		3.pet.			3.pet.			3.pet.		
		1844.			1845.			1846.		
Sardines et saumons salés...	le kilogr..	0.10	7,982		0.10	5,344		0.10	5,097	
Maquereaux et harengs salés.	le baril...	3. »	3,004		3. »	2,498		3. »	3,269	
Poisson vendu à la criée...	la valeur..	8 0/0	928,789 f.	97,977	8 0/0	961,251 f.	98,636	8 0/0	945,089 f.	99,295
frais adressé aux partic..	le kilogr..	0.15			0.15			0.15		
Saumons frais et coquillages.	id.....	0.30	1,516k.		0.30	2,475k.		0.30	2,185 k.	
Huitres.....	le mille...	1.gr.	3,158,265		1.gr.	3,440,315		1.gr.	3,539,281	
		3.pet.			3.pet.			3.pet.		

OBJETS CONSOMMÉS.	QUANTITÉ poids ou mesure servant de base à la taxe.	1847. Droits.	1847. Quantités consommées.	1847. Population.	1848. Droits.	1848. Quantités consommées.	1848. Population.	1849. Droits.	1849. Quantités consommées.	1849. Population.
Sardines et saumons salés...	le kilogr..	0.10	4,227		0.10	7,281		0 10	6,910	
Maquereaux et harengs salés.	le baril...	3. »	2,422		3. »	2,454		3. »	»	
Poisson frais vendu à la criée....	la valeur..	8 0/0	866,677 f.	99,489	8 0/0	688,610 f.	99,683	8 0/0	719,486 f.	99,877
Poisson frais adressé aux partic..	le kilogr..	0.15			0.15			0.15		
Saumons frais et coquillages.	id.....	0.30	1,674 k.		0.30	889 k.		0 30	1,449 k.	
Huitres.....	le mille...	1.gr. 3.pet.	4,587,795		1.gr. 1.pet.	3,478,720		1.gr. 3.pet.	5,352,358	

OBJETS CONSOMMÉS.	QUANTITÉ poids ou mesure servant de base à la taxe.	1850. Droits.	1850. Quantités consommées.	1850. Population.	1851. Droits.	1851. Quantités consommées.	1851. Population.
Sardines et saumons salés...	le kilogr .	0.10	7,151		0.10	7,709	
Poisson frais vendu à la criée...	la valeur..	8 0/0	763,106 f.	100,071	8 0/0	787,279 f.	100,265
Poisson frais adressé aux partic..	le kilogr..	0.15			0.15		
Saumons frais et coquillages.	id.....	0.30	1,493 k.		0.30	1,338 k.	
Huitres.....	le mille...	1.gr.. 1.pet.	6,566,792		1.gr. 3.pet.	6,725,106	

1. Résumé de l'état de la consommation du poisson. Consommation du poisson à Paris.

Il résulte de ces chiffres que, depuis 1800 jusqu'à 1842 et 1845, la consommation du poisson frais, à Rouen, n'a cessé d'augmenter. Dans la première de ces années, nous la trouvons de 260,903 fr.; dans la seconde de 968,480 fr., et dans la troisième de 945,089 fr. La diminution, qui s'est manifestée depuis, ne peut être attribuée qu'à l'attraction exercée par Paris, au moyen des chemins de fer, sur les produits de tous les ports de mer; et cependant, le poisson se vend moins cher à Paris qu'à Rouen, et y supporte des droits plus élevés.

On remarquera que l'influence des circonstances calamiteuses, telles que la disette, les troubles politiques, le chômage des manufactures, ne s'est pas moins fait sentir sur la consommation de cette denrée, que sur celle de la viande. Le poisson, frais ou salé, entre dans l'alimentation des classes ouvrières pour un chiffre élevé, et y joue un rôle tout autrement important que dans celle des ouvriers de Paris. Il y a, à Rouen, des milliers d'individus qui n'emploient pas habituellement d'autres moyens pour animaliser leur régime, tandis que les habitants de la capitale consomment tous de la viande. L'état que j'ai donné ne présente pas la totalité des produits de la mer dont ces classes font usage. Les moules, en été, deviennent un de leurs mets favoris, et ce mollusque n'est pas atteint par l'octroi. Les grosses huîtres que l'opulence dédaigne, sont fort recherchées par elles et ont été, avec beaucoup de raison, soumises, en 1832, à un droit moins élevé que les petites. L'administration leur rendra un service signalé, en multipliant les lieux où elles pourront se procurer du poisson frais ou salé, en même temps qu'elle fera le bien de toute la cité, en assurant aux mareyeurs un placement *quotidien* de leurs produits.

La consommation du poisson, par individu, est-elle plus considérable ou moins considérable à Rouen qu'à Paris?

Il est difficile de répondre à cette question. A Paris, tout est imposé ; à Rouen, tout ne l'est pas. Voici, au surplus, des chiffres qu'on pourra rapprocher de ceux que j'ai donnés.

Suivant Lavoisier (p. 47 de l'ouvrage déjà cité), les 600,000 habitants de Paris consommaient, en 1791, pour 3,000,000 de fr. de marée fraîche, pour 400,000 fr. de harengs frais, pour 1,500,000 fr. de saline, pour 1,200,000 fr. de poisson d'eau douce. Les 1,200,000 fr. de ce dernier poisson étaient représentés par 800,000 carpes, 30,000 brochets, 56,000 anguilles, 30,000 tanches, 6,000 perches et 75,000 écrevisses.

Le million et demi d'habitants, que renferme aujourd'hui Paris, a consommé, en 1850, pour 6,238,575 fr. de marée fraîche, et seulement pour 676,602 fr. de poisson d'eau douce. J'emprunte ces derniers chiffres à un fort bon traité, dans lequel M. Alfred Péron a su résumer, en quelques pages, les faits les plus saillants concernant *les pêcheries françaises*, *l'élève et la multiplication du poisson* (1).

CONCLUSION.

Ce travail est bien long. Et cependant je n'ai pas dit tout ce que j'aurais voulu dire... De toutes les questions d'intérêt matériel qui s'agitent parmi nous, il n'en est pas de plus importantes que celles que j'ai essayé de traiter, à l'occasion de la consommation de la viande. Si la production du froment a augmenté de plus de moitié en France, de 1811 à 1840 (2), ne nous le dissimulons pas, c'est surtout

(1) L'ouvrage, imprimé par l'auteur lui-même, a paru, en 1851 et 1852, dans la *Revue de Rouen*.

(2) Statistique agricole, p. 186. Lire tout l'article consacré par M. Moreau de Jonnès, à la culture du froment.

au développement qu'a reçu l'élève du bétail qu'on doit l'attribuer. Que l'état de malaise et de souffrance que j'ai dépeint continue, et bientôt nous suivrons une marche rétrograde. Le jour arrivera où, loin de pouvoir alimenter nos voisins avec nos excédents de récolte, nous serons obligés d'aller demander à des plages lointaines, les approvisionnements qu'ils auront bien voulu y laisser.

Sans doute on relèvera dans mon écrit plus d'une erreur. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour les éviter. On voudra bien considérer qu'un simple et obscur particulier réduit, comme moi, à ses seules ressources, ne pouvait qu'ébaucher une tâche qui ne saurait être remplie qu'au nom du Gouvernement, et avec les innombrables documents qu'il possède.

J'ai nommé le Gouvernement.

Qu'il ne soit pas surpris, si je lui déclare qu'il s'est privé des plus sages et *des plus indispensables conseils*, en supprimant ces congrès pacifiques où des cultivateurs, partis de tous les points de la France, venaient s'entretenir de leurs communs intérêts, et former des liens d'autant plus précieux, que leur position habituelle les condamne à l'isolement, et à l'ignorance de tout ce qu'il leur importe de savoir.

J'exprimerais aussi, en terminant, le regret d'avoir vu refuser à l'agriculture le droit imprescriptible qu'on a reconnu au commerce et à l'industrie, d'élire elle-même ses représentants, si je n'étais bien sûr que la Société centrale de la Seine-Inférieure qui, pendant tant d'années, a combattu avec la plus louable énergie pour le lui assurer, ne laissera échapper aucune occasion de le revendiquer.

P.-S. — Pendant que cet écrit était sous presse, de nouveaux faits se sont produits. Le prix des animaux vivants s'est un peu relevé, celui du bœuf de première qualité a atteint le taux de 1 fr. le kilogramme. Le suif a été plus recherché, et l'augmentation de sa valeur est venue compenser, pour les bouchers, l'augmentation de leurs déboursés. Le mouton, dont la viande n'entre, comme on l'a vu, dans l'alimentation, que pour un faible chiffre, a renchéri d'une manière très sensible dans la Seine-Inférieure. Les bouchers de Rouen se proposent, dit-on, de rétablir le prix de la viande au détail à 1 fr. 30 cent. le kilogramme. De leur part, ce serait *une grande faute*. Le public, qui n'a point encore absous les bénéfices qu'ils ont faits en 1849 et 1850, se montrerait peu disposé à accueillir une pareille exigence. L'autorité municipale se trouverait forcée d'*aviser*.

Peut-être lui proposerait-on d'accorder à la boucherie foraine la permission, qu'elle sollicite depuis si longtemps, de porter directement la viande à domicile, sans être obligée de la faire figurer préalablement sur le marché; je n'y verrais, pour mon compte, aucun inconvénient. Les habitants de Rouen qui réclameraient ses services, ne seraient pas plus *empoisonnés* que ceux de la banlieue. Sur cette question de salubrité, la science a prononcé un jugement que l'expérience des grandes cités, telles que Londres, a ratifié, et dont il n'est plus possible de relever appel.

Une loi sur le commerce de la viande est préparée en ce moment par le conseil d'Etat. Elle mettra en action les principes de liberté que la commission d'Enquête a proclamés. Mais ne contiendra-t-elle point, à l'égard de Paris,

quelqu'une de ces fâcheuses exceptions qui ont si souvent contrarié et rendu impuissantes les plus salutaires mesures ? Forcera-t-elle l'administration municipale de cette grande cité à ramener ses droits d'octroi, d'abattoir, de caisse de Poissy, d'abri, etc., aux sages proportions indiquées par la commission parlementaire ? Extirpera-t-elle ces *habitudes fiscales* qui viennent toujours à bout de se faire jour et qui, par exemple, ont rendu *si chère* aux producteurs, l'hospitalité que la ville de Paris a daigné accorder aux viandes destinées à être vendues à la criée (1) ? Voilà des questions que les amis de l'agriculture française s'adressent avec inquiétude. On a pu juger, par le petit nombre de détails que j'ai eu occasion de fournir, de l'importance de la consommation de la Capitale. On a pu apprécier quelle *influence* cette consommation ne peut manquer d'exercer sur la production. Cinquante-trois départements, assure-t-on, concourent à l'approvisionnement de Paris. Cinquante-trois départements se trouvent donc blessés dans leurs plus précieux intérêts, par l'exagération des taxes qui y pèsent sur la viande. Ajoutez à cela que tous les exemples de Paris sont contagieux, que ses prix finissent, de proche en proche, par influer sur ceux de toute la France. C'est le cas, ou jamais, de rappeler une maxime appliquée autrefois à une tout autre matière. *Une réforme est urgente, indispensable*, mais il faut absolument qu'elle commence *par la tête, par le chef*, pour, de là, s'étendre à *tous les membres*. Si le contraire doit arriver, qu'on ne l'entreprenne pas !. .

(1) Voir, sur ce point, les curieux détails recueillis dans le tome 1er de l'Enquête parlementaire.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

De la Classe des Lettres et des Arts.

MESSIEURS,

L'année qui vient de s'écouler fera, à juste titre, époque dans les annales de l'Académie de Rouen. Instituée, il y a plus d'un siècle, par lettres patentes émanées de l'autorité souveraine, notre Société avait vu, à diverses époques, confirmer son existence et renouveler ses priviléges ; mais il lui manquait une dernière sanction qui, consacrant ses prérogatives, l'appelât à participer à l'exercice de quelques-uns des droits que confère la loi civile ; en un mot, il importait à sa dignité autant qu'à ses intérêts d'être placée au rang de ces institutions que l'État a déclarées d'utilité publique, et auxquelles il reconnaît une existence légale. Un décret récent (1) du chef de l'État est venu combler, à cet égard, les vœux de l'Académie, et ajouter, par cette haute faveur, un stimulant de plus à son zèle, une nouvelle activité à ses travaux.

(1) On le trouvera à la suite de ce rapport, p. 383.

Le tableau varié des sujets appartenants à la classe des Lettres et des Arts, que nous allons rapidement dérouler, témoignera suffisamment que cette activité s'est toujours largement et fructueusement exercée.

Philosophie. Les problèmes ardus de la philosophie spéculative ont un attrait décidé pour M. l'abbé Picard, dont l'esprit net et précis sait dégager ces matières de leur obscurité. Il a fait preuve de cette rare faculté d'élucidation, en exposant à l'Académie le but, les divisions et les principales propositions d'un traité inédit de Nicolas Oresme, philosophe péripatéticien du XIVe siècle, dont le manuscrit venait d'être retrouvé par M. de Fréville, un de nos anciens lauréats. Cette savante étude avait un double intérêt pour M. l'abbé Picard : Nicolas Oresme, en effet, appartient de tout point à notre province ; il naquit à Caen, dans la première partie du XIVe siècle ; il fut doyen du chapitre métropolitain de Rouen ; il mourut évêque de Bayeux, en 1382. Pendant sa longue carrière, noblement remplie par des missions politiques, par de hautes fonctions auprès de Charles V, dont il avait été le précepteur, la philosophie resta toujours l'objet de sa constante étude ; témoin la traduction qu'il fit des principales œuvres morales et politiques d'Aristote.

Le traité sur lequel notre confrère a exercé sa pénétrante sagacité, a son origine dans une pensée qui préoccupait, au moyen-âge, tous les esprits, et qui, depuis, n'a pas cessé d'agiter les écoles philosophiques. Il s'agissait de remonter jusqu'aux sources de l'*être*, et de découvrir, s'il se pouvait, des entités plus primordiales que celles qu'avaient découvertes les devanciers dans la même carrière ; en un mot, Oresme se demandait si, avant la réalisation de l'*être* comme *tel*, il n'était pas possible de découvrir en lui, par la pensée, quelque chose qui eût une priorité de

raison. C'est alors qu'il admet que l'être peut être conçu comme ayant la tendance, l'aptitude à le devenir, et à le devenir de plus en plus. Cette faculté, il la désigne par le mot *intensio*, c'est-à-dire *tendance vers* un but quelconque. Les qualités sont la réalisation de cette *in-tension*; tout être tend à acquérir des qualités et à devenir, suivant le langage alors reçu, *tale*; lorsqu'il a acquis ces qualités, il devient *quale*, par rapport à son *intension*, et il est dit alors *informé* par cette qualité.

C'est à rechercher comment se mesurent ces *intensions*, ces *qualités*, ainsi que les rapports d'*uniformité* ou de ressemblance, de *difformité* ou de dissemblance, qui peuvent exister entre elles, et comment on peut les figurer, pour les rendre accessibles à l'imagination humaine, qu'est consacré le traité de Nicolas Oresme; de là son titre qui, sans ces explications, paraîtrait à peu près inintelligible : *De configuratione qualitatum; de uniformitate et difformitate intensionum; de figuratione potentiarum et mensura difformitatum.*

Nous devons rendre, à M. l'abbé Picard, cette justice qu'il a su répandre, sur ces questions aussi subtiles qu'abstruses, toute la clarté dont elles sont susceptibles, faire même trouver un certain charme à entendre cet écho lointain de discussions qui, autrefois, passionnèrent vivement nos pères, et enfin, découvrir, dans les choses du passé, de piquants rapprochements avec les choses du présent.

Archéologie.

Les explorations archéologiques, appliquées principalement aux monuments des deux périodes gallo-romaine et mérovingienne, ont toujours un fervent et infatigable promoteur dans M. l'abbé Cochet. Ses recherches, presque toujours heureuses, et souvent d'un intérêt inattendu, ont fourni de précieux éléments pour arriver à la détermination des lieux occupés, dans nos contrées, par les anciennes races conquérantes de notre sol, et surtout pour

l'attribution, à chacune d'elles, des armes, des ustensiles, et des bijoux retrouvés dans leurs sépultures. C'est ainsi que, dans la fouille dont il nous a entretenus, et qu'il opéra l'année dernière, à Lucy, dans la vallée de l'Eaulne, à peu de distance de Londinières et de Neufchâtel, il a rencontré, au milieu de beaucoup d'autres sépultures antiques, le corps d'un guerrier, avec l'accompagnement ordinaire d'armes et d'ustensiles qui signalent ces ensevelissements, et, en outre, avec un petit trésor de cinq pièces d'or, que ce guerrier portait cachées sous la boucle de son ceinturon. Ces monnaies sont de l'espèce de celles qu'on appelle *triens* ou tiers de sol d'or; elles portent les noms des monétaires qui les ont frappées : ***Berebodus***, ***Alemundus***, ***Domnesigilo***, ***Ado***, ceux des localités où étaient situés les ateliers monétaires : ***Burdegala***, ***Turonus***, ***Vatunaco***, ***Anderitum***, et enfin, suivant l'opinion d'un numismate très exercé, M. Thomas, elles doivent être rapportées au VIIe siècle. L'origine mérovingienne de la sépulture qui a fourni cette précieuse trouvaille, est donc évidemment constatée (1).

M. Fallue, qui a engagé avec M. l'abbé Cochet, au sujet de l'attribution à l'époque mérovingienne de la plupart des sépultures rencontrées dans la vallée de l'Eaulne, une discussion contradictoire, ne pense pas que la découverte dont nous venons de parler soit un argument probant, quant à la généralité de ces sépultures; il prouverait seulement, suivant lui, que, dans le cimetière de Lucy, on a inhumé des corps depuis le premier siècle jusqu'à l'établissement des cimetières chrétiens.

Histoire. Les études historiques, les recherches d'histoire littéraire et de biographie sont le but de prédilection vers lequel se tournent, à notre époque, une foule d'esprits

(1) Voir les analyses de M. Girardin, p. 170.

sérieux. Il semble que l'on se soit proposé d'explorer toutes les sources, de dérober au passé tous ses secrets.

M. l'abbé Langlois, qui paraît s'être fait de l'étude des institutions artistiques ou littéraires qui appartinrent jadis à notre métropole, une spécialité de choix, a traité, avec des développements étendus, l'histoire des anciennes bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen. Cette histoire remonte aussi loin que le commencement du XIIe siècle. Déjà, à cette époque, ainsi que le constate un inventaire contemporain, la Cathédrale possédait une soixantaine de manuscrits, parmi lesquels, entre beaucoup d'écrits des Pères, de commentateurs et de liturgistes, on remarquait quelques ouvrages des plus célèbres auteurs de l'antiquité. En moins d'un siècle, ce premier fonds avait plus que doublé ; accroissement bien remarquable, et qui témoigne d'une puissante impulsion donnée aux études dans notre métropole, puisque, à la même époque, les bibliothèques monastiques les plus célèbres étaient loin de posséder un fonds aussi riche et aussi diversifié. Un pareil récit, on le comprend, se compose plutôt d'un enchaînement de particularités et de détails que de grands événements. Cependant l'auteur jalonne sa narration de quelques faits notables : c'est, par exemple, au commencement du XVe siècle, la construction d'une première salle consacrée à l'étude, et, en même temps, au dépôt de toutes les richesses littéraires déjà accumulées. A la fin du même siècle, on voit s'élever cette magnifique salle de cent pieds de long sur vingt-cinq de large, qui borde la Cour des libraires, et l'élégant escalier qui est encore l'un des principaux ornements du transept de notre cathédrale. Mais, au point de vue général le fait le plus considérable de cette histoire, celui qui fait le plus d'honneur aux généreux promoteurs de l'institution, c'est que, vers 1635, cette bibliothèque fut rendue publique, et dès-lors régu-

lièrement ouverte, non-seulement aux savants, mais encore aux lecteurs de toutes les classes. De sorte que, grâce à l'esprit éclairé du Chapitre qui prit l'initiative d'une mesure jusqu'alors presque sans exemple, la ville de Rouen fut dotée d'une institution que la plupart des capitales devaient attendre encore bien longtemps.

M. Martin de Villers a communiqué à l'Académie quelques extraits détachés d'un ouvrage qu'il doit incessamment livrer à la publicité, et qui a pour objet de retracer la captivité et les derniers moments de cette malheureuse reine d'Ecosse, que la grandeur de ses infortunes a purifiée, aux yeux de la postérité, malgré la grandeur de ses fautes. Nous regrettons qu'une simple audition ne nous ait pas permis d'analyser ce remarquable fragment, rempli d'aperçus et de rapprochements nouveaux, et dans lequel l'auteur prouve, avec une grande vigueur d'arguments, que ce fut en violation manifeste du droit des gens qu'Elisabeth retint dix-huit ans captive et finit par envoyer à la mort sa rivale devenue sa victime.

L'histoire de la Révolution, cette gigantesque épopée qui, pareille à celle du Dante, semble se dérouler en descendant une longue spirale de cercles infernaux, fournira longtemps encore de lamentables épisodes à tous ceux qui s'appliqueront à les recueillir. C'est un épisode de ce genre, et se rattachant à la proscription des Girondins, que M. Fallue est venu nous raconter. On savait que le ministre Roland, fuyant le décret de mort lancé contre lui, avait trouvé pendant cinq mois un secret asile à Rouen; qu'il avait quitté cette retraite pour ne pas entraîner dans la proscription les personnes généreuses qui s'étaient dévouées pour l'abriter, et qu'enfin, succombant sous le poids de son infortune, il s'était donné la mort, à quelques lieues seulement de notre ville. Mais, si l'on connaissait la route qu'il avait prise, on ignorait l'endroit précis où il s'é-

tait arrêté et celui qui avait reçu ses tristes restes. M. Fallue, à l'aide des souvenirs d'un vieillard, et sur l'autorité d'actes authentiques recueillis dans les mairies voisines, a raconté cette déplorable fin, en désignant, en quelque sorte du doigt, l'endroit précis où, sur le bord d'un sentier, gît la tombe ignorée de l'intègre et malheureux Roland.

Ce ne sont pas seulement les tombeaux et leur fragile mémoire qu'il est utile et généreux de disputer à l'oubli, ce sont aussi, et bien plus justement encore, les œuvres de l'écrivain à qui la renommée a failli de son vivant, et dont on peut dire qu'il est descendu tout entier dans la tombe. M. de Duranville a tenté une de ces réhabilitations tardives, en faveur d'un auteur rouennais, François-Joseph Lange de la Maltière, physicien et poète, rédacteur de mémoires scientifiques, inventeur d'un ingénieux instrument de physique amusante, et chantre, en vers héroï-comiques, d'une célèbre toulousaine, que l'admiration de ses contemporains a surnommée *la belle Paule*. Malheureusement, nous doutons que, malgré les efforts de leur loyal défenseur, les vers de la Maltière méritassent mieux que l'oubli auquel ils sont demeurés condamnés. Prendre pour héroïne d'un poème semi-burlesque, une des plus nobles et des plus pures illustrations du XVIe siècle, cette belle Paule que Toulouse admirait, non-seulement pour ses talents et sa beauté, mais encore pour ses vertus; celle que le connétable de Montmorency proclamait, devant Charles IX, la merveille de l'univers et l'honneur éternel de son siècle et de la ville de Toulouse, c'est une licence hyperbolique, trop visiblement imitée d'une audacieuse profanation du même genre, et que le bon goût ne saurait pardonner.

De l'histoire, capricieusement défigurée par la poésie légère, à l'histoire gravement et, en quelque sorte, solennellement retracée par la nécrologie, quoiqu'il y ait une

distance immense, nous sommes cependant obligé de la franchir. En s'empressant, auprès d'une tombe à peine refermée, de raconter, pour les léguer à l'histoire dans toute leur sincérité, les phases si belles de l'existence d'un de nos plus grands concitoyens, M. Lézurier de la Martel, M. Ballin a fait plus que composer une notice exacte et consciencieuse, nous serions tenté de dire qu'il a fait une bonne action. Il y a, en effet, dans cette carrière si pleinement et si dignement remplie, un si noble modèle à proposer aux hommes publics de tous les temps! Dans la jeunesse d'abord, l'étude obstinée, conquérant le bienfait d'une éducation aussi solide que brillante; puis après, les voyages lointains initiant l'homme à la connaissance des mœurs et des rapports des peuples; au sortir de la jeunesse, la pratique des grandes affaires commerciales fortifiant dans l'esprit les habitudes d'ordre et d'économie; plus tard, la gestion des fonctions qu'on pourrait appeler de confiance, auxquelles vous appellent l'estime et le choix de vos concitoyens, et que remplacent bientôt les importantes fonctions administratives que vous décerne la haute faveur du gouvernement; dans cette suprême période de l'homme arrivé à la maturité de son caractère et de ses forces, la constante pratique des mâles vertus qui vous font, au besoin, exposer votre vie pour le salut de vos concitoyens; la fidélité inébranlable à vos convictions politiques; puis, au déclin d'une longue carrière, l'étude paisible qui vous aide à réaliser ce bonheur du sage: *Otium cum dignitate;* et la bienfaisance enfin, qui fait qu'au jour où Dieu vous appelle, un immense cortége d'amis, de concitoyens, et de malheureux surtout, vous accompagne à votre dernière demeure: tel est le tableau que M. Ballin a déroulé avec tous ses détails, et qu'on pourrait croire imité de Plutarque, si les plus âgés d'entre nous ne l'avaient eu longtemps sous les yeux.

Poésie.

La poésie a, dans l'Académie, de trop dignes interprètes, et d'ailleurs, au jour des séances solennelles, se voit saluée de trop unanimes acclamations, pour qu'elle n'ait pas le droit d'occuper sa place dans ce compte-rendu. Toutefois, nous nous défierions de notre tact et de notre adresse, s'il nous fallait analyser ces œuvres délicates et gracieuses, qu'il faut aspirer comme une fleur embaumée, plutôt que savourer.

Dans un petit poème, intitulé : *Amour et Musique*, M. Clogenson a su ranimer les pipeaux un peu assoupis de l'Idylle, et peindre, avec délicatesse et fraîcheur, un tableau fin, animé, harmonieux de nuances, du genre pastoral.

M. Leroy, président, en tentant, pour son discours d'ouverture de la séance publique, une innovation hardie, une allocution en vers, a réussi complètement à mettre le public de son côté. A sa causerie pleine d'atticisme et de finesse railleuse, et qui, souvent, s'élève jusqu'à la perfection du genre didactique, de nombreux applaudissements ont répondu.

M. Deschamps, tout en conservant la forme du récit familier, a pris la poésie par son côté sérieux ; il pense, sans doute, comme le pensait, en son temps, l'immortel fabuliste, qu'une bonne et sérieuse vérité a tout à gagner pour se produire, si l'auteur, la tenant prudemment en réserve, sait la faire éclater comme le trait final, l'argument décisif de quelque ingénieux apologue. Dans un conte intitulé : *Un Petit Capital*, qu'il a lu à la séance publique de l'Académie, M. Deschamps a ingénieusement dramatisé d'utiles conseils à l'ouvrier : C'est déjà beaucoup, sans doute, que de savoir épargner, mais ce n'est pas assez encore, si l'on ne sait faire fructifier l'épargne amassée. Gardez-vous de la confier à ces avides spéculateurs, toujours prêts à s'en emparer pour la faire disparaître. Pour l'ouvrier, il n'est qu'un placement solide..... Le banquier

du pauvre, c'est l'État. D'enthousiastes bravos ont dû prouver à l'auteur qu'il avait rencontré une voie aussi juste que sûre, pour faire arriver la morale à son but.

Musique. La musique est sœur de la poésie ; c'est une raison suffisante pour ne pas séparer l'une de l'autre. M. Vervoitte, dont l'Académie couronnait solennellement, il y a quatre ans, les belles œuvres de musique religieuse, et qu'elle a depuis admis dans son sein, a offert à la compagnie deux nouvelles compositions, que nous devons mentionner dans ce rapport. L'une est une messe à quatre voix avec accompagnement d'orchestre, encore inédite, mais que la paroisse de Saint-Roch, à Paris, doit faire entendre, dans quelques jours, lors de la célébration de la fête de son patron ; l'autre est un *Chœur pastoral*, que la société des compositeurs instituée, à Paris, sous le patronage de Sainte-Cécile, a fait exécuter, à son dernier concert annuel, avec un immense applaudissement ; véritable succès auquel la presse parisienne, unanime en cette circonstance, a chaleusement donné sa sanction.

L'Académie a encore reçu du même auteur quatre morceaux de musique manuscrits et inédits, dont voici les titres : *Gloria*, *Sanctus*, *Benedictus* et l'*Offertoire de la messe*, à 4 voix.

Ici se termine le compte-rendu des œuvres originales et inédites, communiquées à l'Académie par quelques-uns de ses membres ; cette énumération, quelque riche qu'elle soit, est cependant bien loin de représenter l'ensemble des travaux variés, sur lesquels s'est exercée l'activité de la compagnie, pendant la période annuelle qui vient de s'écouler. Les travaux des rapporteurs, soit au nom des commissions dont ils sont l'organe, soit en leur propre nom, sur les ouvrages renvoyés à leur examen, ne sont

pas une des parties les moins importantes de cet ensemble. Malheureusement, malgré tant de savoir, de justesse d'appréciations et de sagacité critique, déployés dans ces travaux secondaires, acceptés de si bonne grâce, et accomplis avec tant de dévouement, il est difficile de soumettre à l'analyse ce qui n'est presque toujours qu'un compte-rendu. Les limites étroites de ce rapport s'opposeraient, d'ailleurs, à ce qu'on rendît, à cet égard, une entière justice à chacun et à tous. Nous regrettons donc de ne pouvoir ici mentionner que des noms, quand il nous paraîtrait si équitable de faire ressortir des travaux et de distribuer des éloges.

Parmi ceux qui nous ont initiés à la connaissance des œuvres de tout genre adressées à l'Académie, nous devons citer M. Ballin, qui nous a exposé, d'après quelques opuscules italiens, différentes particularités de la dernière révolution romaine. M. Blanche prend toujours, pour nous, le soin minutieux de résumer, en chiffres exacts et en rapprochements instructifs, l'immense statistique de l'administration de la justice civile et commerciale en France, pendant les précédentes années. M. De la Quérière nous a entretenus d'un piquant écrit de M. l'abbé Corblet, sur les proverbes et dictons de la Picardie. M. Delzons a consacré une rare sagacité et une connaissance approfondie de la langue et des formes littéraires du XVIIe siècle, à contester l'attribution faite par M. Louis Passy, à l'auteur de l'Art poétique, d'une satire inédite retrouvée dans les Recueils de l'académicien Conrart.

M. de Duranville, rapporteur aussi fécond que zélé, a surtout dévoué sa plume à tout ce qui concerne l'histoire de notre province ; c'est ainsi que les essais de M. l'abbé Decorde sur l'arrondissement de Neufchâtel, et l'Annuaire de l'association Normande, ont été analysés par lui avec un intérêt tout spécial.

M. de Glanville a particulièrement extrait de la Revue des Beaux-Arts toutes les notions d'histoire et d'archéologie qui pouvaient paraître profitables.

M. Largilliert, avec sa haute expérience dans les sciences naturelles, a rendu compte des mémoires de la Société de Calais. En s'attachant à relever le mérite du *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis*, M. Lévesque a trouvé l'occasion de nous faire participer à une excellente étude historique et littéraire sur le grand jurisconsulte picard, Philippe de Beaumanoir. M. l'abbé Neveu et M. l'abbé Picard, en analysant divers ouvrages d'éducation ou de littérature, ont su payer à deux de nos confrères, MM. Delsons et Bachelet, une juste dette de reconnaissance pour leurs travaux. Chargé d'une tâche difficile, celle de rendre compte de la partie historique et littéraire des travaux de la docte Académie de Munich, M. Rondeaux s'est acquitté de cette mission en digne interprète de ces savants mémoires; toujours attentif à ne rien négliger de ce qui pouvait intéresser notre histoire nationale, il a lucidement détaillé tous les arguments d'une dissertation approfondie, entreprise dans le but de prouver que la célèbre bataille de Tolbiac, qui ouvrit la carrière à la supériorité de la puissance franque, fut, conformément à l'opinion de nos historiens, livrée à Zulpich, aux environs de Liége. Quant aux importants rapports de M. Lévesque, sur le concours proposé par M. Duputel, sur l'influence fâcheuse de la camaraderie, et de M. Hellis, sur les encouragements à décerner aux Beaux-Arts, nous avons à peine besoin de les mentionner, puisqu'ils sont insérés dans ce volume.

Après avoir complété cet exposé, auquel, sans doute, manquent beaucoup de particularités intéressantes et de développements indispensables, n'est-il pas juste de répéter que l'activité des membres de l'Académie de Rouen, dans le vaste champ de l'histoire, de la littérature et des

arts, ne s'est presque jamais plus largement et plus fructueusement exercée ?

RECONNAISSANCE

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

Comme Établissement d'utilité publique.

Ministère de l'Instruction publique et des Cultes.

LOUIS-NAPOLÉON,

Président de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Le Conseil d'Etat entendu,

DÉCRÈTE :

Article 1er.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Son règlement est approuvé, tel qu'il est et demeure ci-annexé.

Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

Article 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au ***Bulletin des Lois.***

Fait au Palais des Tuileries, le 12 avril 1852.

Signé : L. NAPOLÉON.

Par le Président :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : H. FORTOUL.

Pour ampliation :

Le Chef du Secrétariat,
Signé : JOURDAIN.

Le présent décret enregistré au Secrétariat-général de la Préfecture de la Seine-Inférieure, sous le n° 8764.

Rouen, le 1er mai 1852.

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire-général,
Signé : PRON.

Pour expédition conforme à transmettre à Monsieur le Maire de Rouen :

Le Conseiller de Préfecture, Secrétaire-général,
Signé : PRON.

Pour copie conforme :

Le Maire de Rouen,
Signé : FLEURY.

RAPPORT

AU NOM D'UNE COMMISSION

Composée de MM. De Caze, De Villers, Deschamps, Delzons et Lévesque, rapporteur,

SUR LE CONCOURS :

De l'influence fâcheuse de la Camaraderie dans les Sciences, les Lettres et les Arts, et des moyens d'y remédier.

Lu à la Séance publique du 6 Aout 1852.

Messieurs,

Dans la dernière séance solennelle de l'Académie, l'honorable secrétaire de la classe des Lettres et des Arts, après les regrets donnés à l'un de nos vénérables doyens, M. Duputel, « littérateur d'un goût exercé, bibliophile érudit « et passionné, collecteur infatigable de pièces rares et « curieuses, » finissait par ces paroles que j'aime à répéter comme préambule de ce rapport : « L'intérêt qu'il por- « tait à notre Compagnie ne l'abandonna jamais, pas même « au milieu des infirmités d'une vieillesse avancée, et il « s'est encore manifesté à ses derniers instants, par un legs « généreux que l'Académie a dû recueillir avec reconnais- « sance. »

C'est en effet, Messieurs, de M. Duputel et de son legs à l'Académie que j'ai ici à vous parler : car c'est lui qui a ouvert ce concours, qui en a donné le sujet, qui l'a doté d'un prix, et l'Académie, en acceptant ce legs de celui qui

fut pendant quarante ans un de ses membres, qu'elle s'était fait la longue habitude d'aimer et vénérer, en l'acceptant comme un dépôt, comme une mission de haute confiance, n'a eu d'autre soin que celui d'assurer l'exécution du fidei-commis; de même qu'elle n'a ici d'autre qualité que celle, non d'héritière, même sous bénéfice d'inventaire, de M. Duputel, mais celle de son exécuteur testamentaire, et rien de plus.

Ceci posé, et la part de chacun étant ainsi faite, les rôles ainsi marqués, il est peut-être superflu de se préoccuper autrement du choix de la question mise au concours, de son caractère plus ou moins académique, de son intérêt d'application plus ou moins réalisable, et à tout ce qui pourrait être dit à cet égard, il suffirait peut-être de répondre par un seul mot : L'Académie n'a pas choisi ; elle n'a eu qu'à exécuter : ce n'est pas elle ici qui donne, elle n'a qu'à juger, et, s'il y a lieu, à décerner le prix.

Et, puisque j'ai dû tout d'abord signaler la main généreuse qui donne, à côté du nom de M. Duputel, j'ai à placer de suite un autre nom, un nom qu'on est sûr de rencontrer partout où une haute pensée de bienfaisance et de philanthropie se révèle, un nom qui est à lui seul tout un éloge, celui de M. De Larochefoucauld-Liancourt, qui, à la première publicité donnée à la question, est accouru pour solliciter comme une faveur le droit d'ajouter au legs de M. Duputel sa propre offrande, et qui, par là, en augmentant la valeur matérielle du prix, l'a bien mieux augmentée quant à sa valeur morale.

Honneur donc, au nom des sciences, des lettres et des arts, honneur et reconnaissance à ces deux noms, unis ici dans une même et sympathique pensée, dans la pensée de se placer à la tête de cette nouvelle croisade, de cette sorte de ligue sainte et de bien public des esprits d'élite, des hommes d'étude et de savoir, mais de foi et de conviction

avant tout, des hommes purs de tout esprit de cabale et de coterie, et, pour dire le mot, de *camaraderie!*

La camaraderie! Messieurs, c'est une vieille histoire! c'est une histoire longue et triste! on pourrait dire que c'est presque celle de l'humanité, et à remonter le cours des temps, chez tous les peuples, dans toutes les civilisations, partout, toujours, sauf la variété des noms et des formes, c'est la même et déplorable uniformité de choses, le même tableau de scandales et d'iniquités; de sorte que, pour prouver son influence fâcheuse, on n'a guère qu'une chose à faire, à raconter, et le seul embarras, dans ce long et affligeant récit, c'est l'embarras du choix.

Toutefois, ce qu'il est utile, avant tout, de constater, ce que chacun a dû se demander tout d'abord, c'est ceci: qu'est-ce que la camaraderie? et à quel point de vue faut-il ici envisager la question?

La camaraderie, c'était, il y a vingt ans, le nom sous lequel on était convenu, dans le monde littéraire, de désigner une certaine coterie, dont la querelle et les prétentions firent alors plus que du bruit, et dont la coalition, l'accord intime, indissoluble, furent signalés par un écrivain courageux, qui s'attira par là de cruelles représailles.

Plus tard, dans une comédie célèbre, une véritable comédie de mœurs, une des meilleures d'un auteur ingénieux, qui en a fait beaucoup de bonnes, la camaraderie eut un sens plus large. Ce fut, non plus seulement une coterie littéraire, formant telle école, sous tel chef et tel drapeau; mais une coalition embrassant jusqu'au monde social, n'aspirant pas moins qu'à tout dominer, jusques dans la sphère politique.

Pour ne citer, à cette double époque, à ces deux phases de la camaraderie, que quelques traits seulement, empruntés aux deux publications dont il s'agit, on se rappelle dans celle de 1829... « Cette petite société d'apôtres, qui,

« se disant persécutée dans les pratiques d'un culte nou-
« veau, s'est enfermée en elle-même pour s'encourager...
« cette compagnie mutuelle d'assurances pour la vie des
« ouvrages... Des poètes qui encamaradent des musiciens,
« des musiciens des peintres, des peintres des sculpteurs...
« chacun se chantant sur la plume et sur la guitare, se
« rendant en madrigaux ce qu'on a reçu en vignettes.... »
et tant d'autres traits non moins piquants, qui sont restés dans la mémoire de tous.

Et de même de la comédie de M. Scribe : on n'a oublié aucun de ces caractères peints avec tant de verve, sous des couleurs si vives et si vraies : on n'a oublié ni le médecin *Bernardet*, ou l'avocat poète *Oscar Rigaut*, ou le vrai modèle du genre, la *Comtesse de Miremont* ; ni ces maximes naïves et devenues proverbiales... « Pour s'éle-
« ver, seul on ne peut rien, mais montés sur les épaules
« les uns des autres, le dernier, si petit qu'il soit, est un
« grand homme..... » Ou bien celle-ci : « Amitié à toute
« épreuve !... Alliance offensive et défensive !... Vos en-
« nemis seront les nôtres... à charge de revanche,.. » Ou bien encore : « Mais nous l'abhorrons ! nous le détestons ! —
« Qu'est-ce que cela fait ? entre amis, entre camarades,
« il ne s'agit pas de faire du sentiment ni des phrases ; il
« s'agit d'arriver !.., »

Voilà ce qu'a été la camaraderie ; et maintenant, de quoi s'agit-il, si non de savoir ce qu'elle est ? A d'autres époques la comédie lui a porté de rudes atteintes, témoins les *Précieuses ridicules*, contre l'hôtel de Rambouillet, ou la pièce *des Philosophes*, contre la secte encyclopédique. En a-t-il été de même de notre temps ? et l'œuvre habile de M. Scribe, malgré toute sa verve, malgré son immense succès, a-t-elle, non pas tué, mais seulement blessé, affaibli la camaraderie ? C'est là la question posée, question ou étude de mœurs, autant que de science et de littérature.

Il est temps de voir comment il y a été répondu par le concours.

Dix mémoires ont été adressés à l'Académie ; c'est assez peut-être quant au nombre : mais, sur les dix, trois ont dû de suite être écartés, l'un comme n'étant guère qu'un exposé, une simple esquisse, qui, pour devenir un mémoire, aurait eu besoin de plus d'études et de développements ; l'autre comme n'étant presque, d'un bout à l'autre, qu'une attaque contre M. Victor Hugo, attaque violente, passionnée, aussi peu académique que peu parlementaire ; le troisième enfin, comme portant ostensiblement, contrairement à la règle du concours, le nom de l'auteur en tête même du manuscrit.

Quant aux sept mémoires restant, plusieurs, avec des qualités réelles et plus ou moins dignes d'éloges, n'ont pu toutefois soutenir sérieusement la concurrence, ni arrêter longtemps les doutes et le jugement de l'Académie. Tel est le mémoire n° 4, œuvre d'un compatriote, comme il l'annonce, d'un enfant de la *noble ville de Rouen*, suivant son expression, œuvre sage d'ailleurs, inspirée par de bons et généreux sentiments, digne en tout de notre sympathie ; mais qui, pour mériter également notre approbation, aurait eu besoin de qualités qu'on a trop souvent à désirer.

Tel est encore le mémoire n° 9, avec cette épigraphe : *Amicus Plato, sed magis amica veritas ;* mémoire judicieux, généralement bien pensé et bien écrit, mais trop peu appliqué à l'étude de notre époque ; l'auteur ne nous apprenant guère, le plus souvent, ou plutôt ne nous répétant que des noms et des exemples connus, ne nous montrant, parmi les victimes de la camaraderie, que Racine, ou Gilbert, ou Descartes, ou, dans les arts, que Le Brun ou Lesueur ; ou bien des victimes qu'il est peut-être difficile de mettre sur le compte de la camaraderie,

comme le grand ministre Colbert, par exemple, et surtout comme l'illustre et infortuné Lavoisier, dont la mort fut certainement un crime, mais un crime qui est enregistré ailleurs que dans l'histoire de la camaraderie.

Tel est enfin le mémoire n° 10, ayant pour épigraphe ce vers célèbre : ***Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis***, mémoire offrant, sans aucun doute, plus d'une pensée utile et bonne à méditer, mais qui a, il faut le reconnaître, un défaut grave, celui d'être peu en rapport avec la question posée. L'auteur, sous le nom de la camaraderie, ou plutôt sous ce prétexte, n'attaquant rien moins que les doctrines autant politiques que littéraires du XVIIIe siècle, et pour remède ne proposant qu'une seule chose, le retour aux doctrines littéraires du XVIIe siècle, et la protection des lettres et des arts, sous les auspices des Fouquet et autres Mécènes de cette époque.

Aux mémoires ci-dessus, j'ajoute encore le n° 3, ayant pour épigraphe cette sentence empruntée à la science médicale : ***Melius anceps quam nullum.*** Sur ce travail qui, à propos de camaraderie, débute par une théorie de l'***association***, dont le principe, suivant l'auteur, est dans Pythagore, qui fit, dit-il, ***le premier essai du socialisme....***; sur ce travail, qui parle de la puissance mystérieuse du nombre ***trois***, ***en métaphysique comme en morale, en physiologie comme en religion, comme en politique et en application sociale*** ; qui parle de Malthus et de Godwin, de Saint-Simon et de Fourier, je n'ai rien à dire, sinon que ce mémoire s'est trompé d'adresse, et qu'il n'a pas été fait pour l'Académie.

Restent donc maintenant trois mémoires seulement, trois mémoires auxquels l'Académie a reconnu plus de valeur, auxquels elle a donné son approbation, non sans réserve, toutefois, et dont il me reste à rendre compte d'une manière un peu moins sommaire.

Je m'occupe d'abord du mémoire n° 7, ayant pour épigraphe : *Nemo erit doctus, nisi nos et amici*. Voici le plan de l'auteur : La camaraderie, suivant lui, est de deux classes : la camaraderie *académique*. c'est celle, dit-il, qui a envahi les corps savants, et la camaraderie *extra-académique* ou libre, c'est-à-dire celle qui résulte de l'association, de la coalition de certains talents inappréciés « qui se posent en chefs d'école dissidente, et qui entrai-« nent dans leur orbite cette foule de jeunes intelligences « déclassées, qu'une éducation vicieuse a laissées sans em-« plei dans la société, sans utilité pour leurs semblables ; « qui, sans position, sans état, en savent trop pour n'être « rien, et n'en savent pas assez pour être quelque chose ; « hybrides des sciences, des lettres et des arts ; orgueil-« leux et suffisants, suppléant par l'aplomb et l'audace au « fond qui leur manque, ennemis hargneux du vrai mé-« rite ; s'efforçant, dans leurs cercles d'admiration mutuelle, « de donner le change à l'opinion publique au moyen des « éloges qu'ils se prodiguent réciproquement. Assez aveu-« glés sur leur compte pour se croire victimes d'une so-« ciété basée sur des institutions vicieuses, ils s'agitent et « conspirent, ou bien ils s'abandonnent au découragement « et cherchent le repos dans le suicide... »

Telle est, Messieurs, la thèse, tel est le plan du mémoire, dont j'ai voulu, par cette citation, vous faire apprécier de suite le caractère et le mérite, mérite réel dans le style comme dans la pensée, et qui, dans toute la première partie, n'a droit presque toujours qu'à des éloges. Mais en est-il de même de la seconde partie, et l'auteur s'y est-il montré aussi bien inspiré ? Vous en jugerez, Messieurs, dans un instant.

Le plus grand mal, suivant l'auteur, la source, le centre de la camaraderie, c'est surtout dans les Académies ; c'est dans le système d'élection de leurs membres par les

académiciens eux-mêmes ; c'est dans un nouveau système d'élection que doit être le remède. Voici comment il voudrait qu'on procédât : « Un candidat produirait les titres « à l'appui de sa candidature : tous les savants domiciliés « dans le ressort de l'Académie, les examineraient *consciencieusement*, et quand leur opinion serait formée *avec impartialité*, ils enverraient leur vote dans un pli cacheté. »

Rien de plus simple assurément, mais en même temps rien de plus décisif, suivant l'auteur. « Ainsi élus, dit-il, « les académiciens n'auront plus désormais d'autre règle « de conduite, que le rigoureux accomplissement du de- « voir..... que l'obligeance, les bons conseils, les avis « paternels pour moyens d'action..... »

A ce compte, et pour de tels académiciens, pourrait-on craindre de trop faire, de leur faire trop d'avantages et de trop hautes attributions ? L'auteur voudrait d'abord un *traitement convenable*, qui leur serait payé par l'Etat, auquel, en échange, ils devraient tout, et leur temps et les œuvres mêmes de leur pensée, lui appartenant ainsi corps et âme, sans pouvoir cumuler avec leur titre aucune autre fonction quelconque. Parmi leurs attributions, il en est une à noter : ils seraient *juges*, *arbitres souverains*, *absolus*, *de toutes les productions de l'intelligence, avec le pouvoir illimité d'en permettre ou d'en empêcher la publication.*

C'est là, il faut l'avouer, un grand pouvoir, et il y aurait peut-être à cela quelque chose à dire !... L'auteur n'y trouve à dire que ceci : « Peut-être la *librairie* pourrait se « plaindre de cette sorte de censure ; mais ces plaintes se- « raient-elles justes ? et l'intérêt de la nation ne doit-il pas « passer avant le sien ? »

C'en est assez, je crois, sur ce mémoire : ce qu'on ne peut trop regretter, c'est que l'auteur, après un travail remarquable par la justesse d'observation, par l'esprit judicieux et de bon goût de ses appréciations, ait fini par

être si inégal à lui-même, si loin de ses premières et heureuses inspirations.

Le mémoire n° 6, ayant pour épigraphe cette sentence de La Bruyère : *Il n'est pas si aisé de se faire un nom par un ouvrage parfait, que d'en faire valoir un médiocre par le nom qu'on s'est déjà acquis*, diffère du n° 7 par la forme, sans en différer beaucoup quant au fond, quant à la pensée et quant au but. Voici, dans une analyse sommaire, quelles sont les idées de l'auteur. Après un début un peu embarrassé sur le Hasard... sur Plutus... sur le Génie... il se demande ce que c'est que la camaraderie : il la définit par un exemple, par la querelle des deux écoles rivales, classique et romantique, querelle qui fut, dit-il, si folle, si passionnée, puis il ajoute :... « Mais venait-il à « paraître, dans ces temps de lutte furieuse, un pauvre au- « teur modeste, assez honnête pour aimer le vrai, un « éclectique, si l'on veut, qui, ennemi du bruit, avait dé- « daigné de se ranger sous l'un ou l'autre étendard, et de « mendier un appui auprès des chefs ou des comparses ! « Hélas ! sous quel écrasant dédain ne voyait-on pas som- « brer son œuvre ! pas un sifflet même n'apprenait à Pa- « ris que cet éphémère avait vécu ! il mourait, et pas un « ennemi ne saluait sa fin d'une injure ; mais il avait passé « comme la goutte d'eau dans la tempête !... »

Ainsi s'exprime l'auteur du n° 6, et c'est à peu près le ton du reste du mémoire. On voit de suite ce qu'il a de sage, de judicieux, et sauf peut-être quelques critiques de détail, par exemple sur le choix des citations, tout ce qui est consacré à l'étude de la camaraderie, à sa funeste influence, n'offre généralement rien que d'heureux, au fond comme dans la forme ; mais là où il est plus difficile de louer, là où le mémoire laisse à regretter, c'est encore dans ce qu'il propose comme remède à la camaraderie. Laissons un instant parler l'auteur.

... « A la camaraderie des corporations, dit-il, il faut « opposer une autre camaraderie plus haute et plus puis- « sante, *celle du pays tout entier!* .. Il faut que l'Etat « inscrive, au sommet comme à l'entrée de toutes les car- « rières, cette épigraphe féconde : *Au plus digne!* »

C'est bien pour l'épigraphe, mais est-ce assez? on sait parfois ce qu'elles valent, et comment on peut s'y fier !... En outre de l'épigraphe, voici ce que voudrait l'auteur... « On instituerait trois grands jurys nationaux, pour les « lettres, les sciences, les arts... » Mais ces juges qu'on veut impartiaux, c'est-à-dire choisis en dehors de toute influence, de toute faveur, par quel moyen sûr les obtenir? C'est aux grands corps savants, répond l'auteur, qu'il faut les demander. « Les Académies nationales, le collége « de France, les hautes Facultés des lettres, des sciences, « l'Université, le clergé, l'Ecole des beaux arts, l'Institut « de musique, les principales Académies de France nom- « meraient à l'un des trois grands jurys leurs délégués .. » Le tout, bien entendu, sans intrigue, sans calcul, sans camaraderie. Ce n'est pas ainsi, il est vrai, que l'entend l'auteur du mémoire n° 7, qui ne voit nulle part la camaraderie plus forte, plus active que dans les grands corps savants. Mais, évidemment, c'est le n° 7 qui a tort, et le n° 6 est bien plus consolant; il faut croire avec lui que les trois grands jurys nationaux seront l'*ultima ratio*, le dernier mot du problème « Avec eux, » ce sont ses propres paroles, « nulle place pour le hasard, pour la camaraderie, « puisque toute distinction, toute renommée émanerait « d'un corps *incorruptible*, incessamment recruté aux « sources vives de la nation, et de plus, *richement doté*...» Car, sur ce point, l'auteur est parfaitement d'accord avec le n° 7... Les trois grands jurys seraient entourés de la *plus éclatante solennité!*... Ils seraient *dotés des plus magnifiques récompenses!*... « Les héros de la science, de la lit-

« térature et des arts tiendraient rang parmi les premiers et « les plus honorés de la nation. . On saluerait en eux les « rois de la pensée... »

Tel est, Messieurs, suivant l'auteur, le remède contre la camaraderie. Je me garde, bien entendu, d'opposer une objection ou même un doute. J'arrive de suite, et sans réflexions, au dernier mémoire.

Ici, j'aurais besoin encore de temps et de votre patience, Messieurs. L'un me manquant, et l'autre aussi peut-être, je le crains, je vais abréger; je sais que de mes devoirs ici, c'est le premier.

Le mémoire n° 5 a pris pour épigraphe ces paroles divines : *Qui non est pro me, contrà me est.* Voici comment il entre franchement dans la question.

« Oui, s'écrie-t-il, rien n'est plus fatal, plus dangereux, « que cette infiltration pernicieuse de la camaraderie dans « les sciences, les lettres et les arts... Oui, c'est une in- « fluence funeste; mais ce n'est pas cela seulement... c'est « un crime. Qu'un malfaiteur, poursuit-il, envahisse un « magasin, brise un comptoir, qu'il dérobe le fruit d'un « commerce ou des économies, est-il plus blâmable que « celui qui me dérobe le fruit de mes travaux, de mes « recherches, de mes méditations? Ai-je moins de titres « que le marchand qui se pétrifie dans sa boutique, que « l'homme de loi qui se consume à rendre son étude meil- « leure, pour la revendre à plus haut prix?... Non, mille « fois non!... Si une main spoliatrice nuit au labeur de « ces hommes, vous le jugez, vous le condamnez! et ce- « lui qui m'a nui, à moi, qui m'a dérobé le fruit de mes « insomnies, m'a imposé la misère et le désespoir, vous « ne le flétrissez pas! vous ne le condamnez pas!... Est- « ce que le malheureux, dépouillé ainsi, n'est pas ruiné « comme le négociant à qui un correspondant infidèle a « fait faillite, comme le rentier à qui on a enlevé ses cou-

« pons?... Que dis je? il a perdu plus qu'eux! Un état se « refait; une banqueroute se répare... mais l'œuvre de « l'esprit n'est pas de tous les jours!... elle est quelque- « fois unique, et celui qui a été trompé n'a plus ni avenir, « ni courage, ni ressource!... Alors il arrive de ces infor- « tunes qui ne nous émeuvent pas, parce que nous vou- « lons que la cause en soit frivole. C'est un poète qui ex- « pire à l'hôpital, c'est un peintre qui se suicide, c'est un « savant qui demande à la science la fin la plus prompte, « seul privilége que la science puisse lui apporter!... Et « on se dit : vous savez, ce poète. ce peintre. ce savant, « ils sont morts! ils se sont tués! — Bah! et pourquoi? « — Ah! je ne sais trop : une pièce refusée, un tableau « repoussé par le jury, une découverte méprisée par « l'Institut. — Vraiment! et c'est pour cela? en vérité, ces « hommes ne font rien comme les autres!... »

« — Mais, dit l'auteur, avant de prononcer si légère- « ment l'infâme *vos victis*, il faudrait analyser le livre, « le tableau, l'invention. — On les avait jugés, répon- « dez-vous : il y a quelque part des arbitres payés, rentés « et décorés pour cela... Ces arbitres ont dicté la sentence, « et nous nous y tenons.

« Mais là est la question : cette sentence est-elle irré- « prochable? ces juges n'avaient-ils pas d'autres choix « convenus? n'avaient-ils pas leurs préférences, leurs ac- « ceptations imposées? n'avaient-ils pas à protéger le fils « du caissier aux finances? le frère du chef au bureau « des pensions, souscriptions et gratifications, le gendre « d'une comtesse qui fait les préfets dans son salon, et « les ambassadeurs dans son boudoir? — Que vouliez-vous « que fît le génie contre de si formidables coalitions?... « qu'il mourût! c'est ce qu'il a fait!... »

J'ai cité, Messieurs, ce tableau, sans rien omettre, sans réflexions, pour vous faire apprécier de suite, et le carac-

tère du mémoire, et la manière de l'auteur. Vous en voyez à la fois les qualités et les défauts. Peut-être, sous le rapport des formes, n'est-ce pas là précisément le ton et le style académique avec sa dignité, sa gravité sévère; mais on ne peut nier tout ce qu'il y a de verve, ce qu'il y a d'incisif et de mordant, en même temps que l'énergie, la vivacité des couleurs, qui frappe et qui saisit. — Le reste du mémoire répond à ce début : c'est la même couleur, la même inspiration. *facit indignatio versum.* C'est le mot même de l'auteur. — « Je suis triste et indigné, » « dit-il; la phrase doit se ressentir des émotions du « cœur. »

Sous cette inspiration, l'auteur se livre à une suite d'observations, à une série de tableaux variés et pittoresques, où la camaraderie est en action. Parmi ces tableaux, dont il convient peut-être de n'accepter la vérité que sauf examen et sous réserves, mais qui sont tous vifs, pleins d'intérêt et de mouvement, j'en prends au hasard quelques scènes pour les faire passer sous vos yeux.

Le théâtre est un des points qui fournit à l'auteur le plus de traits de la plus funeste camaraderie. « Le théâtre, qui « porte si haut, dit-il, la renommée de la France, qui fixe « sur lui les regards du monde, et va alimenter les émo- « tions étrangères !... qu'y voyons-nous ? »

Dans les petits théâtres, d'abord, l'auteur signale les obstacles, les difficultés d'arriver jusqu'à l'administration, « assiégée, dit-il, comme un palais aux jours d'émeute, « par des diplomates consommés, qui savent toutes les « finesses du métier... hors celle d'écrire...

« Voyant les difficultés d'arriver jusqu'au maître, vous « vous adressez à ses ouvriers : vous portez votre ouvrage « à l'un de ces faiseurs dont le nom revient périodiquement « sur l'affiche, mais c'est là que se cachent, suivant l'au- « teur, mille piéges, dont il donne en détail les noms,

« les ruses et les fraudes. — J'en cite un seul exemple, « celui qu'il appelle *le pipeur*.

« Votre sujet, dit-il, était le sien. Voilà longtemps qu'il « a cette idée, et qu'il doit l'exécuter avec Charles, Adolphe « ou Bonaventure, qui en a le plan tout tracé... Charles « arrive... On le prend à témoin.... En effet, il a le plan « chez lui ; il venait même ce matin pour en finir, et c'est « par un hasard étrange qu'il l'a oublié... Du reste, la pièce « est fort avancée... Il en a écrit le dialogue : il n'y manque « plus que les couplets... Cela pourra être joué dans une « quinzaine... Vous partez la mort dans l'âme, et trois « semaines après, votre sujet est sur l'affiche. Vous avez « un grand succès... par procuration, bien entendu, et « après la représentation, vous entendez les amateurs s'é- « criant dans le café : ces diables de Charles et de Bona- « venture, c'est étonnant ! ils ont toujours des idées « neuves ! »

Ceci est vif, sans doute, et très piquant : seulement on pourrait se demander peut-être si c'est bien là de la camaraderie, ou si ce tour d'adresse ne s'appellerait pas d'un autre nom. Le nom ! l'auteur le dit en effet, et voici comment il rattache l'épisode à son sujet.

« Si le *spoliateur* a agi à la face du ciel, sans ménage- « ment, sans pudeur, s'occupant peu de vous paraître in- « digne, pourvu qu'il vous exploitât ; si, après vous avoir « invité à sa maison de campagne pour élaborer votre « donnée, il vous a mis de côté quand il a exprimé le jus « de l'orange ;... devant une telle effronterie, il vous reste « encore un moyen ; il existe, vous dit-on, des tribunaux « fraternels institués pour protéger le faible...

« Vous y portez votre plainte ; on la reçoit : vous com- « paraissez avec votre adversaire, et vous plaidez votre « cause... D'abord, la commission est très mortifiée que « vous la dérangiez pour quelque chose d'aussi peu im-

« portant que votre gloire et votre fortune.... et puis, le « coupable est un grand seigneur dramatique. Il est de « la commission ; il est même quelquefois de l'Académie. « Votre réclamation est d'une audace qui a déjà indisposé son « juge... Quand vous avez bien longtemps parlé, on confie « l'examen de la cause à une sous-commission, qui charge « un de ses membres de rédiger un rapport. Ce membre « est un ami, un collaborateur peut-être de votre larron... « Il rédige son rapport ; il n'examine pas s'il y a eu entre « vous commencement de collaboration, chaîne qu'on ne « peut pas rompre.... Il confesse qu'entre votre idée et « la pièce de l'accusé, il y a des ressemblances ; mais, « dit-il, il y en a entre toutes les pièces... puis, il cite une « pastorale inconnue, où l'autre a pris sans doute cette idée, « que vous croyez lui avoir apportée... et le tribunal vous « condamne, et le président vous semonce, pour avoir « douté de la probité d'un si honnête homme, son ami !... »

Quant au grand théâtre... au théâtre de la nation, bâti, protégé et subventionné pour fournir des Molière et des Racine, et, s'il se peut, des Corneille... « Là, dit l'auteur, « est l'empire de la plus rayonnante camaraderie ! c'est là « qu'elle s'étale dans le luxe de son omnipotence !... Il y « a d'abord les camarades du directeur et du commissaire « national. Les camarades sont de deux espèces : politiques « ou littéraires, quelquefois tous les deux ensemble... Aux « coréligionnaires les tours de faveur ; aux autres, les mille « obstacles, les retards, les faux-fuyants. Telle œuvre est « opportune aujourd'hui, et, reculée, elle perdra de son « à-propos... On la recule indéfiniment... »

Là aussi, pour les quelques auteurs privilégiés, les sourires, les accueils, les enthousiasmes, les enthousiasmes pour eux seuls, exclusivement et sans partage : et, à ce sujet, l'auteur cite l'anecdote suivante : « Un auteur, dit-il, d'un « ordre assez élevé, mais moins en faveur là qu'autre

« part, donna à lire à un comédien une grande compo-
« sition, dans laquelle il lui destinait le principal rôle,
« une belle et originale conception. Le comédien, après
« l'avoir lue, loua l'ordonnance, l'esprit, les caractères,
« en se laissant aller à l'entraînement naïf de son orgueil
« d'acteur... Tout-à-coup il s'arrête, et regardant l'auteur
« avec un sérieux magnifique : ah çà ! lui dit-il, est-ce
« que c'est vous qui signerez .. votre pièce ?... »

J'abrège, Messieurs, le temps le veut, les citations ; toutefois, je demande grâce encore pour celle-ci :

..... « L'exposition de peinture va s'ouvrir, et déjà
« tous les cerveaux des artistes fermentent, dans la prévi-
« sion de cette foule compacte qui doit se presser devant
« leurs toiles.—Que d'inquiétudes amères mêlées de rêves
« charmants ! que de châteaux bâtis sur la pointe de ce
« pinceau, qui peuple leurs toiles de personnages vivants et
« de natures animées !..... Mais sera-t-on admis ? la fa-
« veur régnera-t-elle aussi dans ce temple de l'idéal ?.....
« Non, non : sans doute, le jury d'examen est composé
« d'hommes d'élite..... artistes célèbres et au-dessus de
« la critique, nul sentiment mesquin de jalousie ne viendra
« égarer leur esprit ou leur jugement..... ils savent ce
« que coûte l'art sérieux et ce qu'il fait souffrir !.....
« d'ailleurs on a glissé dans le jury des amateurs qui ne
« sont pas peintres du tout : c'est le bon moyen d'obtenir
« un bon jugement en peinture !....

« Le jour de l'ouverture se lève, et la foule s'entasse
« aux portes..... et bientôt dans la salle..... Quel désap-
« pointement ! quelle pauvreté ! quelle pénurie ! quoi ! c'est
« là toute l'école française, si riche en artistes de verve et
« de pensée !. ... Ah ! vous ne savez pas !..... c'est
« qu'on a d'abord limité le nombre des exposants futurs, et
« que, passé ce chiffre, Apelles et Zeuxis mêmes n'obtien-
« draient pas une boule blanche..... et puis, est-ce que

« nous n'avons pas nos tableaux d'abord à nous recevoir « à nous-mêmes ? et ceux de nos intimes ? et ceux de notre « école ? et ceux de notre coterie ? et les décorés qui sont « autorisés à passer sans examen, comme si la croix était « un titre ! elle qu'on doit, non au pinceau qui a créé un « Léonidas, mais à l'estampe qui a croqué une lorette. N'y « a-t-il pas la miniature de ce gros banquier ? et la face « joufflue de l'aide-de-camp du prince ? .. . et les ama- « teurs qui donnent à dîner ? et les marquises qui entre-bâil- « lent les portes de l'Institut ? et ceux qui distribuent les « croix que nous n'avons pas ?..... Comment voulez-vous « après cela qu'il reste de la place pour les étrangers ?

« Donc, s'écrie l'auteur, partout, sous tous les toits, la « camaraderie !..... l'administration, les ministères, les « universités, les tribunaux, les ambassades, les fonctions « diplomatiques, les députations, camaraderie : missions « scientifiques largement rétribuées pour aller examiner « comment on imprime à Calcutta ; exploration des bords « du Nil pour y chercher le tombeau de Sésostris ; chaires « de tartare mantchou, inspection des antiquités Babylo- « niennes ; restauration des vieux monuments français, « études des dolmen et autres vestiges druidiques, etc., etc. « Camaraderie ! camaraderie !..... le Roi philosophe s'é- « criait : *vanitas vanitatum, et omnia vanitas* !... Pour- « quoi, dit l'auteur, n'existe-t-il pas pour elle un mot latin « que je puisse lamentablement répéter trois fois !..... »

Pardonnez, Messieurs, ces citations trop prolongées, et auxquelles il faut pourtant que j'ajoute encore un mot, un mot sans lequel l'histoire de la camaraderie laisserait une lacune large, inexcusable.....

« Quel est ce bruit, dit l'auteur, ces fanfares, ces « grosses caisses retentissantes ? Quelle reine, quelle fée, « quelle divinité s'avance ?..... à genoux : c'est la « presse !..... ô camaraderie ! que voilà bien ta person-

« nification vivante !..... Loin d'ici, nains misérables et « presque inaperçus dans la foule ! de combien de cou- « dées vous dépasse ce géant !..... accourez, auteurs « sifflés, que le public abandonnerait dans la solitude ; « fabricants inhabiles, dont les produits resteraient en- « fouis dans vos magasins ! acteurs, actrices sans talent, « sans verve, qui n'auriez pas un sourire, pas un applau- « dissement ! médecins, qui resteriez ensevelis dans le lin- « ceul de vos malades ! orateurs pâles et décolorés, dont « la tribune voit les défaites, et dont la nation admire les « victoires ! peintres sans génie, sans couleur et sans dessin, « dont elle proclame le dessin, la couleur et le génie !. . . . . « Prosternez-vous ! brûlez l'encens devant « elle, et reconnaissez la main qui vous a édifiés ! . . . »

Je m'arrête, Messieurs, je n'ai plus qu'à vous demander encore quelques instants pour la seconde partie de cet intéressant travail. « Après les diagnostiques, dit l'auteur, le traitement. »

« Mais, pour opérer cette transmutation, bien autrement « difficile, hélas ! que les rêves de l'alchimie, il faudrait « changer la nature humaine, instruire l'homme à être « toujours juste pour les autres, et souvent contre lui- « même !... Quand l'enfant saura que prendre la place, « l'honneur et le prix du talent est un larcin aussi lâche « et aussi vil que ceux que punit le Code pénal. . Quand, « se comparant loyalement à un autre il se dira : ceci n'ap- « partient pas à moi, mais à celui-ci, qui est plus savant, « plus sage, plus utile que moi !... Alors !... Alors ! Mais « c'est la perfection de l'Évangile qué vous nous deman- « dez ! s'écriera-t-on, et, à moins d'un miracle de Dieu, « comment espérer cette métamorphose ?... »

A défaut d'un miracle, y a-t-il d'autre remède ?... La presse, ce levier tout-puissant sur l'opinion publique, le serait peut-être, si elle le voulait !. .

« Ou peut-être encore un tribunal supérieur, une sorte « de Cour de cassation, qui serait chargée de réviser « chaque élection, chaque nomination, chaque arrêt !...

« Ou bien enfin ne pourrait-on pas faire un appel à la « puissance souveraine de l'État ?... »

« Mais chacun de ces moyens, dit l'auteur, est-il facile ? » Et il répond : « Ce n'est pas mon affaire !... Médecin, je « vous écris mon ordonnance : c'est à vous de l'exécu- « ter !.. »

Un dernier mot, Messieurs, et j'ai fini. Si j'avais pu être moins long dans ce rapport ; si j'avais moins usé ou abusé de la permission de citer, j'essaierais, et ce serait un devoir, en proclamant le jugement de l'Académie, de l'expliquer et motiver. N'ai-je pas fait mieux en vous mettant à même de juger, en plaçant sous vos yeux les pièces, et multipliant les citations ? Sans doute, je suis loin de le nier, et je l'ai dit tout d'abord, le mémoire n° 5 n'est pas irréprochable : la rigueur de la gravité académique y désirerait peut-être plus de sévérité de langage et parfois même de pensée : la conscience, une authenticité dans les faits plus certaine, plus impartiale, plus dégagée de toute apparence de passion. — Mais cette justice, si c'en est une, ne serait-elle pas aussi bien rigoureuse ? Et le blâme, s'il était juste, ne serait-il pas dû, moins au mémoire peut-être qu'à la question même du programme ! Est-ce avec le calme du sage, avec la dignité académique qu'on pouvait attaquer la camaraderie ?... L'auteur se plaint quelque part que la camaraderie, « ce système, dit-il, d'a- « doration réciproque des autres en soi, et de soi dans « les autres, a détruit en France la satyre, et sa petite « sœur, l'épigramme... » Et pourtant, qu'a-t-il fait, sinon une satyre, une satyre âpre, mordante, passionnée, mais telle qu'il le fallait peut-être pour le sujet ? — N'est-ce pas là, en deux mots, son excuse, ou plutôt sa justification ?

Quoiqu'il en soit, ce mémoire n'en est pas moins un travail remarquable, comme résultat d'études et d'observations, comme tableau vif, coloré, pittoresque de nos mœurs et de notre civilisation. L'écrivain moraliste qui a observé ainsi, le peintre inspiré qui a si bien saisi un des vices le plus fortement empreints dans l'histoire du temps, n'a-t-il pas fait une œuvre supérieure aux autres mémoires du concours ? N'a-t-il pas mieux répondu à la pensée du programme de M. Duputel, et résolu, s'il pouvait et autant qu'il pouvait l'être, le problème ? L'Académie, Messieurs, l'a ainsi jugé, en conscience, croyez-le bien, sans esprit de faveur, sans *camaraderie*. En conséquence, elle a adjugé le prix au mémoire n° 5, et, de plus, elle a accordé aux mémoires n°s 6 et 7, une mention très honorable.

En conséquence de ce rapport, l'Académie a décerné le *prix* à M. Lesguillon, littérateur de Paris, et une *médaille d'argent* a été offerte, en dehors du prix, à chacun de ses deux concurrents : MM. *Poyard* (Constant), agrégé de l'Université, et *Meurein* (Victor), pharmacien à Lille, qui avaient consenti à l'ouverture des billets cachetés joints à leurs Mémoires.

RAPPORT

SUR LES

ENCOURAGEMENTS A DÉCERNER AUX BEAUX-ARTS,

AU NOM D'UNE COMMISSION

COMPOSÉE DE

MM. Pottier, De Villers, De Caze, Lévesque, Barthelemy, Dutuit, Morin, Vervoitte et Hellis, rapporteur.

L'Académie a toujours regardé comme une de ses plus douces prérogatives l'usage de donner des encouragements aux Beaux-Arts ; elle aime à exciter par l'exemple le zèle de ceux qui entrent dans la carrière, et elle se fait un devoir de signaler à la reconnaissance publique, les maîtres qui font l'honneur de notre province.

Si elle éprouve un légitime sentiment d'orgueil, à la vue des enfants qui, sortis de son sein, vont exercer sur un théâtre plus vaste, plus à même d'exciter leur émulation et de féconder leurs talents, elle suit, avec une sollicitude toute particulière, ceux qui, plus modestes, se résignent à l'obscurité de la province, qui se consacrent à l'étude pour l'étude elle-même, ou qui ne reculent point devant une carrière dont les pénibles labeurs ne peuvent jamais être complètement rémunérés.

L'appel qu'elle ne cesse de faire aux talents de toute nature, dans les cinq départements qui composent l'an-

cienne Normandie, n'a pas toujours été suffisamment entendu ; cela lui a fait souvent éprouver des regrets et a causé de sa part des omissions bien involontaires.

Les expositions de peinture mettent périodiquement en relief ceux de nos compatriotes qui se livrent à cette partie des beaux-arts ; les monuments élevés par les architectes parlent assez d'eux-mêmes ; les partitions musicales, publiquement exécutées, justifient du mérite de leurs auteurs ; mais combien d'œuvres créées par d'habiles et modestes artistes, éclosent dans notre vaste province et n'arrivent pas jusqu'à nous !

L'Académie eût été heureuse de recevoir de plus nombreuses communications en ce genre, car elle ne peut tout voir et tout vérifier. Le mérite le plus vrai demande, pour être apprécié et mis en lumière, des témoignages sensibles, qui puissent justifier des éloges même les plus mérités.

La nature de nos récompenses serait peu capable de satisfaire d'autres cœurs que ceux des artistes. Il n'est pas donné à la Compagnie de faire davantage ; une inflexible nécessité renferme ses dons dans des bornes étroites, et les palmes que nous décernons sont modestes. Mais nous savons que la gloire est la vie de l'artiste. Frapper les esprits par l'admiration, voir son nom répété de bouche en bouche, émouvoir les cœurs, charmer les yeux, attendrir les âmes, tels sont les triomphes qu'il ambitionne. Nous contribuons, autant qu'il est en nous, à combler d'aussi nobles désirs. Si, dans l'âge d'or de la République romaine, celui qui avait bien mérité de ses concitoyens trouvait son front honoré d'un feuillage de chêne, nous pensons que nos jeunes artistes et nos maîtres eux-mêmes, ne dédaigneront point la simple branche de laurier, qu'il nous est permis de leur offrir.

Nous examinerons dans ce rapport ce qui concerne

l'architecture, la peinture, le dessin, la sculpture et la musique.

Si notre époque produit peu de monuments dont l'art puisse s'honorer, on ne saurait disconvenir qu'elle ne se soit attachée, avec un soin religieux, à conserver et réparer ceux que les siècles passés nous ont légués.

Le style gothique, vainqueur de l'oubli et des préjugés, a été compris et justement admiré; ce genre tout national est devenu l'objet d'études sérieuses; des hommes habiles se sont élevés, qui ont réparé les injures du temps avec un tel succès, que des monuments dégradés ou inachevés, ont reparu à nos yeux avec toute la fraîcheur de la nouveauté.

Cet élan si remarquable a profité à notre province.

En jetant les yeux sur notre ville, qui n'admire le Palais-de-Justice, achevé par M. Grégoire, qui fut une de nos illustrations, et que nos souvenirs et nos regrets suivront dans sa retraite?

Qui ne se félicite des intelligentes réparations de l'église Saint-Maclou?

Notre Cathédrale, qui a tant souffert des injures du temps, doit bien espérer et de la sollicitude du Gouvernement et des hommes habiles qui sont chargés de la restaurer. MM. Barthélemy et Desmarest sont connus de tous. L'église de Bonsecours, charmante création des temps modernes, sanctuaire digne de son objet et des siècles de foi qu'il rappelle, nous est un garant pour l'avenir. Souhaitons que nos anciennes basiliques, que celles qui sont à naître soient toujours confiées à des mains aussi habiles.

Parmi les monuments remarquables que compte notre province, l'église de Louviers brille au premier rang, par son ancienneté et la riche ornementation de plusieurs de ses parties. Cet édifice, précieux spécimen des œuvres du XVe siècle, attristait les regards par ses nombreuses mu-

tilations. Ce temple, si souvent dévasté et si souvent réparé, demandait une main savante qui pût effacer ses ruines et nous rendre sa façade du midi et son porche élégant, souvenir de l'art fleuri du XVIe siècle. Les dégradations étaient si avancées, que plus d'une fois on eut l'idée de la détruire en entier

M. Bourguignon, architecte du département de l'Eure, connu par de nombreux travaux, et notamment par ceux qu'il a exécutés à la cathédrale d'Evreux et à l'église de Conches, dont il a relevé, malgré bien des obstacles, la flèche si riche et si originale, entreprit la restauration de l'église de Louviers. Les dommages étaient grands, car cette église, comme beaucoup de ses pareilles, semblait s'affaisser sous le poids des ans, et les secours ne sont pas toujours en raison des besoins.

L'architecte s'occupa d'abord de la façade du midi et du porche fleuri, qui était la partie la plus difficile.

Semblable à ce géologue fameux qui, d'après quelques ossements d'animaux antédiluviens, parvenait à reproduire l'être entier qui avait disparu. M. Bourguignon sut nous rendre cet élégant portique avec ses gracieux clochetons, ses hardis pendentifs, ses ornements travaillés comme de la dentelle, et nous rendre l'œuvre des temps anciens dans tout le charme de la jeunesse. Ce travail, d'une exquise perfection, nous a paru digne d'une mention toute particulière.

Nous ne pouvons parler des monuments gothiques sans jeter un coup-d'œil sur les verrières qui les décorent. Parmi les travaux si intelligents, comme réparation, dont l'église Saint-Ouen a été l'objet, nous devons nous féliciter de voir cette église nous révéler des beautés nouvelles, bien effacées par le temps et la dévastation.

On y trouve des vitraux d'une beauté remarquable et parfaitement appropriés au genre d'architecture; leur res-

tauration était d'autant plus difficile, que des mains peu exercées ou mal habiles s'étaient chargées précédemment de ce soin et que des parties importantes manquaient absolument.

Rien ne devait manquer à la réhabilitation de ce précieux chef-d'œuvre.

M. Bernard, chargé de cette entreprise, est un de ces artistes éminents pour qui l'art n'est point une industrie. A la science parfaite de la fabrication, il joint le mérite d'un dessinateur distingué. Chez lui, le verre se taille, se peint, se cuit, est posé sous ses yeux, et tout se ressent de la direction du maître.

Etudiant avec soin le style, l'époque, et le sentiment d'un édifice, il adapte à chacun son mode d'ornement et de décoration. Quand il répare, il semble créer, et quand il crée, on dirait qu'il restaure, tant il sait conserver partout l'harmonie et l'unité.

On comprendra combien est importante la restauration des verrières de Saint-Ouen, en songeant que plusieurs sont à faire en entier, et qu'il n'en est pas une qui n'ait éprouvé les plus graves mutilations.

Ce qui est restauré est aux yeux de tous ; chacun peut en juger et dire si mes paroles sont empreintes d'aucune exagération. Ce travail suffirait seul pour établir, d'une manière durable, la réputation d'un artiste ; d'autres ne tarderont pas à s'y joindre, et vous n'apprendrez pas sans satisfaction qu'on a jeté les yeux sur M. Bernard pour la restauration des vitraux de Notre-Dame de Louviers. Félicitons-nous de posséder dans notre ville un homme d'un talent aussi distingué.

Les révolutions profitent peu aux arts, et encore moins aux artistes. Les agitations politiques, les clameurs de la rue, sont incompatibles avec les méditations et le calme de l'atelier ; cette cause a sans doute influé sur nos deux

dernières expositions de peinture, moins brillantes que celles qui ont précédé.

Quelques maîtres, il est vrai, comme MM. Court, Bellangé, Morin, toujours dignes d'eux-mêmes, nous sont restés fidèles; mais plus d'un jeune artiste, dont nous avions encouragé les débuts, et sur lesquels nous fondions de légitimes espérances, ne nous ont rien envoyé.

Nous avons aussi été vivement émus de la fin prématurée de deux jeunes peintres, plus d'une fois récompensés par l'Académie, enlevés dans la force de l'âge et du progrès. Ces événements trop fréquents nous ont aussi fait naître de pénibles réflexions sur les déceptions qui attendent ceux qui entrent dans une carrière si remplie de difficultés et de périls. M. Vasselin, dans de charmants paysages, nous révélait un talent que l'étude développait chaque jour. M. Le Brun, dans un genre plus élevé, semblait né pour de brillants succès... Qu'ils reçoivent ici le tribut de nos regrets, et ceux de la Compagnie qui, en applaudissant à leurs premiers efforts, se berçait pour eux d'un avenir plus heureux.

Malgré ces pertes, il est plus d'un nom que nous pouvons citer avec honneur.

Comme peintre d'animaux et de nature morte, M. Philippe Rousseau s'est placé au premier rang. Sa couleur vive et brillante est aussi riche qu'élégante; il se fait remarquer par une touche onctueuse et souple, ainsi que par la manière savante avec laquelle il varie son sujet et distribue la lumière.

Les éloges que nous aimons à lui donner avaient devancé la flatteuse distinction dont il vient d'être l'objet à Paris; le suffrage du pouvoir et des artistes de la capitale sont venus à propos pour donner plus de poids à nos paroles.

M. Louis Carey marche sur ses traces; qu'il suive sa

vocation ; son coloris est plein de fraîcheur et de vivacité ; il est heureux dans le choix de ses compositions. Il exécute avec habileté. Ces qualités sont un sûr garant des succès qui l'attendent.

Qui de vous n'a gardé le souvenir des animaux peints par M. Malançon ? Le cerf forcé, le loup se défendant contre une meute acérée ; ces études si vraies et si variées des chiens de toutes les races ; tout cela est vivant, naturel et fait d'inspiration. Ses paysages sont bien composés et d'un effet agréable ; mais qu'il nous soit permis de dire à ce jeune artiste, dont nous apprécions la conscience et le talent : il est dangereux de trop céder à la facilité de l'exécution, trop de rapidité nuit parfois à la correction. L'étude des formes est surtout de rigueur dans le genre qu'il a adopté. L'auteur de l'*Art poétique* a donné des conseils qui ne conviennent pas seulement à ceux qui s'exercent avec la plume.

M. Berthélemy, que l'Académie a souvent encouragé, s'est montré digne de ses suffrages et de récompenses qu'il ne nous est point donné de dépasser pour lui. Son talent a progressé avec les années. Ses scènes de marine sont d'un bel effet. Chaque exposition nous a révélé de nouvelles phases dans sa carrière. Plusieurs de ses tableaux sont saisissants ; il sait les varier par des épisodes où figurent de nombreux personnages. Les événements sur mer sont si terribles et si émouvants qu'un peintre intelligent ne manque jamais, en les étudiant, d'y rencontrer des inspirations aussi nouvelles qu'heureuses

Un peu plus de finesse, de légèreté dans ses personnages, et le soin d'éviter les teintes trop grises, que le temps ne manque pas d'exagérer, au grand détriment de l'œuvre, et M. Berthélemy aura droit à nos éloges sans aucune restriction.

Si nous ne jugions M. Soricul que sur son envoi à l'ex-

position dernière, nous eussions attendu quelque temps avant de lui accorder nos encouragements ; mais, au dernier salon, à Paris, cet artiste a exposé un tableau de bataille, qui doit donner les plus heureuses espérances. La perfection ne peut être que le fruit d'un travail opiniâtre. Que M. Sorieul se défie des teintes qui sont hors nature, qu'il soit plus sévère dans le choix de ses sujets, qu'il n'oublie pas que les grands maîtres furent tous remarquables par la correction du dessin ; il y a chez lui de la verve ; ses compositions se recommandent par le mouvement et la vérité. Nous comptons sur lui, et les progrès que nous aimons à signaler nous attestent que nos prévisions ne seront point déçues.

Nous citerons encore MM. Renout et Saint-Martin, l'un pour sa nature morte, l'autre pour ses paysages. Le premier se distingue par une grande simplicité d'exécution, une bonne couleur et la vérité des détails ; le second se fait remarquer par la finesse de sa touche et le sentiment de la couleur. Tous deux font honneur à notre province ; nous nous trouvons heureux de pouvoir applaudir à leurs efforts.

Nous comprendrons dans les arts du dessin la gravure et la lithographie.

Au premier rang de nos graveurs se présente M. Dujardin, élève brillant de cette école dont M. Brevière fut chez nous le créateur et le maître. N'oublions pas que notre habile confrère éleva la gravure sur bois au niveau de la gravure sur cuivre. Il a fait faire à cette partie de l'art d'immenses progrès. Que de délicieuses gravures, que d'admirables vignettes sont venues charmer nos yeux, et embellir nos recueils ! Hans, Hébert, Demarest, Dujardin, tous rouennais comme leur maître, ont dignement soutenu la gloire d'une école dont nous avons quelque droit d'être fiers. M. Dujardin ne nous a jamais oubliés ; chaque exposition fut pour lui l'occasion d'un nouveau triomphe.

L'an dernier, il nous a envoyé de charmantes vignettes d'après Ostade, Ruisdael et Prudhon. Qu'il nous soit permis de lui offrir ici et nos remercîments et nos félicitations.

Nous n'omettrons point M. Valentin qui, comme graveur, a fixé les regards de la Compagnie. Ses heureuses dispositions se révèlent par une grande finesse de pointe. Nous lui recommanderons d'éviter certaines exagérations de procédés, qui ne pourraient qu'allourdir sa touche et la rendre moins spirituelle.

Nous devons une mention à M. Tudot, non-seulement pour des paysages touchés avec autant de délicatesse que de vérité, mais encore pour les pas qu'il a fait faire à la lithographie en l'élevant à la perfection de la manière noire.

Il est parvenu aussi à imiter sur la pierre, avec une étonnante perfection, les eaux fortes des anciens maîtres.

L'Académie a reçu de cet artiste un album entier, qui justifie de ses succès dans ce genre d'imitation

Nous compléterons ce qui a trait à cette section en mentionnant un artiste dans un genre plus modeste, mais qui nous paraît néanmoins digne de quelque attention.

M. Cassagne, professeur distingué d'écriture à Rouen, connu par ses travaux de calligraphie, a offert à l'Académie des pages heureusement composées, aux dépens des des anciens manuscrits de notre bibliothèque. Il a puisé aussi pour enrichir ses compositions dans l'école allemande du XVe siècle.

Ses pages, reproduites par la lithochromie, sont d'un effet agréable et révèlent chez M. Cassagne un goût pur, un dessin correct et un art heureux pour la composition.

Un jeune homme de Briquebec, département de la Manche, après avoir passé huit ans dans le commerce à Rouen, se sentit entraîné vers les beaux-arts par une force irrésistible. Le Conseil-général de son département, préjugeant d'heureuses dispositions pour la sculpture,

lui donna les moyens d'achever ses études à Paris. Les espérances ne furent point déçues : après avoir travaillé dans l'atelier de M. David, il produisit des statuettes qui, par leur grâce et leur vigueur, attirèrent les regards des amateurs. Parmi celles-ci, nous citerons le *Ligueur* et le *Huguenot*, dont le succès a été populaire en France et à l'étranger.

La ville de Saint-Malo lui a commandé le buste colossal de l'amiral de Tourville et celui du procureur Dubois, dont la reconnaissance a, depuis deux siècles, gardé le souvenir.

Le premier de ces bustes a paru au dernier salon à Paris, avec ceux de MM. Blanqui, de l'Institut. Achille Jubinal et Raspail le docteur. Ces ouvrages ont réuni les suffrages des amateurs, qui attendent M. Le Véel dans des œuvres plus complètes et telles que son talent le réclame. D'aussi heureux débuts présagent une brillante carrière ; l'Académie a cru de son devoir de signaler l'aurore de ce talent naissant.

Il vous souvient, Messieurs, des encouragements que vous avez donnés en 1846 à M. Graillon de Dieppe, dont le talent plein de verve et d'originalité a grandi avec les années. Jamais il n'a été mieux démontré combien une volonté ferme et la persévérance savent triompher des obstacles. M. Graillon a créé un genre inconnu avant lui en reproduisant dans ses figurines, les scènes les plus vraies et les plus naïves de la vie populaire.

M. Bujon, tentant de marcher sur ses traces, s'est essayé dans un genre qui devait avoir des imitateurs.

Ses premières productions furent timides et laissèrent à désirer, mais, à l'exposition dernière, il a présenté un grand nombre de scènes qui attestent un progrès sensible et le germe d'un talent que nous devons encourager.

La vérité, la finesse, la grâce même de plusieurs de ses derniers ouvrages, nous autorisent à lui dire : il n'est point

de petit genre quand on parvient à y exceller. Courage, courage, M. Bujon ! Graillon, qui s'est acquis une réputation durable, a commencé ainsi.

Si la peinture, qui fut longtemps pour nous un objet de prédilection, semble en ce moment avoir peu progressé, il n'en est pas de même de la musique.

Son introduction dans l'enseignement, le zèle de maîtres habiles, les efforts et le bon goût de quelques amateurs éclairés, lui ont ouvert une ère nouvelle.

Nous devons placer en première ligne, comme cause de cet élan, l'impulsion donnée à la musique religieuse par notre digne archevêque : en créant la maîtrise, il a su confier sa direction à un maître de chapelle plein d'ardeur et de talent: je ne citerai point son nom, il est dans toutes les bouches. Qui n'éprouve un grand charme aux solennités périodiques où, chaque année, les élèves qu'il a formés viennent recevoir des palmes, en nous initiant à ce que les siècles passés ont créé de plus suave et de plus harmonieux! Aux œuvres des anciens viennent parfois se mêler les productions du maître; le chant des *Moissonneurs*, le *Regina Cœli*, sont des compositions trop bien appréciées pour qu'elles aient besoin de nos éloges.

L'institution de la maîtrise, qui a pour but de relever la pompe du culte, de chanter plus dignement les louanges du Seigneur, offre encore l'immense avantage de fournir les moyens d'exécuter des partitions qui, sans cette ressource, resteraient dans un éternel oubli

Nous devons aux soins et à l'obligeance de notre habile maître de chapelle, d'avoir entendu, en 1850, une messe à quatre voix en chœur, de la composition de M. Méreaux.

M. Méreaux, depuis longues années dans notre ville, n'est point un artiste vulgaire. S'il n'avait à nos yeux que le mérite d'une exécution savante, que les succès de ses élèves si nombreux et parfois si brillants, s'il n'était ici

question que de ces études pour le piano qui sont dans toutes les mains, il serait pour nous un professeur distingué, et plusieurs pourraient avec lui partager cet honneur.

M. Méreaux se recommande par des qualités plus éminentes. Artiste sérieux et profond, la science musicale, dont il a puisé le secret au foyer paternel, a été fortifiée par des études opiniâtres.

Les concerts qu'il a donnés en 1842 étaient le fruit de longues études historiques et instrumentales; il nous a fait connaître les mélodies si pures, si fraîches, si originales, des siècles qui ont précédé. Grâce à lui, les œuvres et les noms de Palestrina, Victoria Orlando, Carissimi, Hœndel, et tant d'autres, nous sont devenus familiers.

Il a prouvé dans sa messe ce qu'il était capable de faire. L'Académie n'a pu résister au désir de lui exprimer combien elle appréciait un maître aussi distingué.

D'après ce compte-rendu, bien incomplet sans doute, vous pourrez reconnaître que notre province, qui s'est dans tous les temps illustrée par les lettres et par les sciences, n'a pas déserté le culte des beaux-arts, qui compte encore parmi nous de nombreux et fervents disciples.

L'Académie, après avoir entendu ce rapport et adoptant les conclusions de la Commission, a décerné les récompenses suivantes :

Médailles en Vermeil :

MM. Bourguignon, architecte du département de l'Eure.
Philippe Rousseau, peintre.
Bernard, peintre-verrier.
Méreaux, compositeur de musique.

Médailles d'Argent :

MM. Le Vêel, sculpteur.
Soriéul, peintre.
Louis Carey, peintre.
Malançon, peintre.
Renout, peintre.
Saint-Martin, peintre.
Valentin, peintre et graveur.
Dujardin, graveur.
Tudot, lithographe.

Médailles en Bronze :

MM. Bujon, modeleur.
Cassagne, professeur de calligraphie.

UN PETIT CAPITAL,

CONTE EN VERS,

PAR M. DESCHAMPS.

(Lu dans la Séance publique du 7 Aout 1852.)

Capital ! capital ! le mot est prosaïque !
Comment l'encadrer dans des vers ?
Il est vrai, si l'art poétique
Consiste en grands mots, en grands airs,
Capital, bien qu'assez sonore,
Sans pitié doit être écarté.
Mais si la poésie, hélas ! veut vivre encore,
Aux champs de la réalité,
Il faut bien, mortelle ou déesse,
Que quelquefois elle s'abaisse.

Donc, avant le péché, j'implore mon pardon,
De l'orateur prudent c'est la précaution.

I.

Dans le fond d'un hameau de Basse-Normandie,
Le long d'un chemin creux, sur le flanc d'un haut bord,
Vivait, sans maudire son sort,
Une pauvre famille au travail asservie.
A cette grande loi qui régit l'univers,
Ceux qui la composaient, à des titres divers,
Payaient leur dette avec largesse.

Quoique déjà touchant à la vieillesse,
Le père, *Jacque Hodan*, du matin jusqu'au soir
S'en allait à la ferme, au castel, au manoir,
Pour un mince salaire offrant, à la journée,
D'attacher sur le sol son échine inclinée.

Sur l'étroit coin de terre entourant la maison,
La mère, *Marianne*, avec *Marthe*, sa fille,
Sont là, dès que l'aurore brille,
Bêchant, semant, sarclant, récoltant à foison
Les fruits qui nourriront le modeste ménage.
Souvent même, se contentant
D'un morceau de pain noir pour unique aliment,
Elles s'en vont, loin du village,
Echanger, contre quelque argent,
Tous les produits de ce petit fermage.

Quant à *Dominique*, le fils,
Ses bras, depuis cinq ans à la terre ravis,
Ne sont point inactifs ; soldat en Algérie,
Soumis à de plus durs travaux,
Il acquitte, au profit de la mère-patrie,
Le plus grand des devoirs, le plus lourd des impôts.

Le père Jacque amasse, et depuis trente années,
Le prix de ses sueurs, le fruit de ses journées.
Amasse, direz-vous ! comment ! quand, chaque jour,
Aux plus pressants besoins le gain suffit à peine !
Il amassait pourtant ; car il est tour à tour,
Et sans que rien jamais l'arrête ou le retienne,
Jardinier, bûcheron, terrassier, moissonneur;
Le plus rude travail est pour lui le meilleur.
Prodige de persévérance,
De courage, de patience,
Si, dans l'hiver, le travail manque aux champs,
Il court en chercher à la ville.
Jamais de dépense inutile !
C'est à peine si, même au jour
Qu'un usage pieux, qu'un filial amour,
Consacre aux fêtes de famille,
Le foyer plus joyeux pétille,
Et s'il arrose alors de cidre et non de vin,
Avec moins de parcimonie,
La galette de sarrasin.

Merveille de l'épargne et de l'économie !
Après trente ans de fatigue et d'effort,
Le père de famille a conquis un trésor !
Dans le fond du coffret de chêne
De l'un de ces anciens bahuts,
Que le temps fit couleur d'ébène,
Jacque Hodan avait mille écus !

L'humble famille a là toute sa destinée !

Marthe est jolie, elle a vingt ans.
Déjà, depuis plus d'une année,
Le fils de la meunière a de ses traits charmans

Su distinguer l'éclat ; et quand, chaque semaine,
D'un pas gracieux et dispos,
Marthe, à la bourgade prochaine,
Va vendre les produits de leur petit enclos,
Sur son passage, au chemin sombre,
Le beau meunier est par hasard ;
Contre la solitude et l'ombre
Il la rassure du regard.
De peur que Marthe ne chancelle
En soulevant un poids trop lourd,
Ou que son beau front ne ruisselle
En portant la chaleur du jour,
Une main au geste rapide
La délivre de son fardeau.
Du ruisseau toujours si limpide,
Si quelque orage a grossi l'eau,
Du gué la passe plus profonde
Est périlleuse à traverser ;
La jeune fille, au bord de l'onde,
Hésite et n'ose s'avancer;
Mais, malgré sa crainte naïve,
Un bras vigoureux la saisit,
Et dépose sur l'autre rive
La pauvre Marthe qui rougit.

Ils s'aimaient donc... Marthe à sa mère
Avait tout dit. Mais la meunière,
Prévenue aussi par son fils,
Tout d'abord jeta les hauts cris.
Les Hodan étaient, sans conteste,
Honnêtes et laborieux ;
Marthe était aimable et modeste,
Avait un bon cœur, de beaux yeux.

Mais le moulin et sa prisée
Avaient bien une autre valeur!
Et comment une fille ou pauvre ou malaisée,
Eût-elle été le fait du futur possesseur?

Or, suivant le monde et l'usage,
La meunière n'avait pas tort.
Jacque, le comprenant, fit avec avantage
Des mobiles humains jouer le grand ressort.
Il avoua sa petite richesse,
Et, de sa chère enfant pour assurer le sort,
Avec bonheur fit la promesse
De lui donner en dot le tiers de son trésor.

Le surplus est trop peu de chose
Pour que dans un complet loisir,
Jacque Hodan jamais se repose.
Mais que faut-il à son désir?
Non mener une vie oisive;
Le désœuvrement, c'est l'ennui.
Et ceux qui, dès l'enfance, ont franchi comme lui
Tous les degrés de la carrière active,
Peuvent bien désirer de moins rudes travaux,
Non l'immobilité de l'absolu repos.

Pour que du père Hodan la vieillesse soit douce,
Il faut qu'un toit de chaume envahi par la mousse,
Qu'un petit champ, qu'un herbage planté,
Lui donne les plaisirs de la propriété;
Que le jardin et la masure
Offrent à ses vieux jours leur facile culture;
Qu'alors surtout il travaille pour lui,
Et ne s'épuise plus sur la terre d'autrui,

C'en est assez. Son rêve est-il une chimère ?
Non. Le reste de son trésor
A ce dessein suffit encor ;
Du modeste lambeau de terre,
Dont l'achat comblerait ses vœux,
Il peut être propriétaire,
Et sur son sol mourir heureux !

Mais jusques-là, pour le pauvre homme,
C'était un embarras qu'une aussi forte somme ;
Et pour lui, si novice en l'art du placement,
Lui, toujours étranger au pays de l'argent,
Attendre et chercher était sage ;
Aussi rien n'était arrêté,
Quand, par un certain personnage,
Important à ses yeux, Hodan fut visité.

Maître *Griffard*, huissier, était encor naguère
Au tribunal de *Caen* bien immatriculé.
Mais compromis dans plus d'une méchante affaire,
Aux notes du parquet son nom fut maculé.
Il avait à l'excès l'amour de la saisie ;
Il portait à la vente une infâme ardeur ;
Du créancier trop doux, qui balance ou qui plie,
Il savait à propos raviver la rigueur ;
Pour un acheteur de créances
Connu partout, à Bayeux, à Coutances,
Il traitait à vil prix de titres sans valeur,
De la poursuite ainsi s'assurant la primeur.
Aussi, bien d'autres, à sa place,
Eussent été révoqués dès longtemps,
Mais il avait pour lui la finesse et l'audace,
Passait pour riche, avait des protecteurs puissants,

On lui rendit demi-justice,
Il fut contraint de céder son office,
Ayant pour châtiment, dans la réalité,
De vendre deux fois plus qu'il n'avait acheté.

Depuis ce temps, Griffard est sans scrupule,
Il n'a plus rien pour l'arrêter;
Pompeusement il s'intitule
Homme de loi, sans hésiter;
Il a, dans la haute finance,
Su greffer des relations,
Par son adresse et son expérience
Il est le conseil né des spéculations;
Des petits que l'exemple engage
Il fait valoir les capitaux;
Avec les grands il fait l'agiotage
Des fonds publics, des chemins et canaux;
Rien d'ailleurs en lui ne rappelle
Ces praticiens des temps passés
Dont, grâces à Molière, à sa plume immortelle,
Deux siècles se sont amusés.
Ce n'est plus là l'huissier à verge,
Chargé d'enfants et besogneux,
Humble, courbé, vêtu de serge,
Vous égorgeant d'un ton mielleux.
Monsieur Griffard n'est point cet objet de risée:
Tête grisonnante et frisée,
Face arrondie et teint brillant,
Lèvre mince, œil fauve et perçant,
Dissimulant avec adresse
Le mystère de sa finesse
Sous un verre encadré d'argent;
Et, de peur que quelqu'un n'y lise,
Il toise obliquement son interlocuteur,

A tout propos proclame sa franchise,
Et couvre tout d'un air capable et protecteur.

Hodan le vit un jour entrer dans sa chaumière;
Il passait, explorant les marais du pays,
Pour monter en grand une affaire.
Hodan l'avait connu jadis:
Quand, suivant un usage à la règle contraire,
Marianne, à la fois nourrice et jeune mère,
Vendait un lait à vil prix acheté,
Un enfant de Griffard fut par elle allaité.

Jacque trouva l'occasion heureuse
Pour avoir un conseil qu'on lui donna gratis:
« Comment! vos capitaux, valeur infructueuse,
« Au fond de ce bahut dorment ensevelis!
« C'est ainsi, soit torpeur, ignorance ou panique,
« Qu'en sa source on tarit la richesse publique,
« Qu'on chasse le crédit, si prompt à s'envoler;
« Pour les besoins de tous l'argent doit circuler.
« Il répand le travail, assure le salaire,
« Et produit l'intérêt à son propriétaire.
« Père Jacque, écoutez: mes biens vous sont connus,
« Et je n'ai certes pas besoin de mille écus.
« Mais j'admire si fort cette rare constance,
« Cet amour du travail qui fait votre science,
« Que je ne voudrais pas qu'aucun autre que moi
« De votre capital eût à régler l'emploi.
« Je vous le prends, et pour vous je le garde;
« D'un honnête intérêt vous serez crédité:
« J'en tirerai parti, mais cela me regarde;
« Je ne veux qu'assurer votre tranquillité.
« Aussi, ce que de moi n'obtiendrait aucun autre,
« Bien qu'étant en mes mains, cet argent reste vôtre.

« Selon votre désir, en tout temps, en tout lieu,
« Il vous sera remis. Voici le titre. Adieu. »

Et tandis qu'il parlait, Hodan, sans défiance,
Séduit par tant d'aplomb, de chaleur, d'importance,
Avait ouvert son coffre, et pris pour emprunteur
L'aventureux spéculateur.

II.

Un an plus tard, à son retour d'Afrique,
Vers l'enclos paternel s'avançait Dominique ;
Malgré le long trajet, l'air libre et dégagé,
Pour toute arme portant le bâton du congé,
De la dernière étape il franchit la distance.
Déjà son cœur se gonfle et bat plus vite ; il pense
A l'instant du retour qui mouille aussi les yeux,
Mais d'autres pleurs que les pleurs des adieux,
A son père sur qui la vieillesse engourdie
Etend déjà son bras si lourd,
Puis à Marthe, qu'il va retrouver si jolie,
A celle, enfin, qui lui donna la vie,
En y joignant tout son amour.

Il approche ! voilà le clocher du village !
Voilà le vieux castel au gothique pilier !
Voilà l'enseigne où pend le nom de l'hôtelier !
Tous les souvenirs du jeune âge.

Il arrive ! il n'a plus qu'à gravir le sentier
Qui du chemin monte à l'herbage.
Il vole, il a franchi le seuil !
Mais nul souris n'accueille son entrée ;
Tous sont en pleurs ; la maison semble en deuil.

Accroupie au foyer, Marthe, sombre, égarée,
Promène son regard qui paraît ne rien voir ;
Sur la table accoudé, la figure altérée,
Jacque Hodan, avec désespoir,
Froisse un papier fatal qui résume sa peine.
La mère, ranimée à l'aspect de son fils,
Seule du grand fauteuil se soulève et se traîne
Jusqu'à lui, l'étreignant de ses bras affaiblis.
« — Qu'avez-vous ? Quel malheur a frappé cet asile,
« Que j'espérais revoir si joyeux et tranquille ? »
Dominique, en parlant ainsi, jette un regard
Sur l'écrit qui tremblait dans la main de son père,
Et la sinistre circulaire
Portait en son fronton : *Faillite de Griffard.*

Il comprit tout : la juste confiance
Du père Hodan avait, depuis longtemps,
Initié son fils aux rêves d'espérance
Et d'avenir qui flattaient ses vieux ans.

Du coup affreux qui vient frapper tout ce qu'il aime,
Blessé d'abord et jusqu'au fond du cœur,
Dominique, bientôt, par un effort suprême,
Surmonte sa propre douleur :

« C'est trop, dit-il alors ; plus de larmes stériles !
« Préférons l'énergie aux regrets inutiles !
« Relevons-nous : le Ciel qui vous frappe aujourd'hui,
« En m'envoyant vers vous, vous redonne un appui.
« Ce bras est libre enfin, pour vous je le réserve.
« Il servit le pays, c'est vous qu'il faut qu'il serve.
« Autre devoir et plus doux à remplir !
« Et d'ailleurs, je n'ai pas besoin d'autre avenir.
« Cette ardeur au travail, que vous m'avez apprise,
« Pour vous seuls désormais je la veux employer.

« Allons, à l'œuvre tous ! sans trève ni remise ;
« Au labeur laissez-moi seulement le premier.
« Mais plus d'aveugle confiance !
« Quand nos efforts persévérants
« Auront acquis leur récompense,
« Gardons-nous bien des intrigants.
« Alors je vous ferai connaître
« Comment l'ouvrier, l'artisan,
« Le serviteur, le paysan,
« Qui par de bons moyens cherche un peu de bien-être,
« Peut, du prix d'un travail chèrement acheté,
« Garder les fruits avec sécurité.
« Vous l'ignorez ; pour nous, habitants du village
« Enfouis dans nos chemins creux,
« Derrière la montagne, au fond des bois ombreux,
« Le mal sait nous trouver ; mais quant au progrès sage,
« Au bien, pour nous atteindre ils n'ont qu'un pied boiteux.
« Par bonheur, en courant aux confins de la France,
« J'ai glané sur ma route un peu d'expérience ;
« Nous la partagerons. Mais .. j'ai pressé le pas ..
« La marche épuise, et le voyage accable. ..
« Ma bonne Marthe va préparer le repas ;
« Et là, comme autrefois, assis à cette table,
« De vous retrouver tous heureux,
« Je vous dirai mes projets et mes vœux. »

A cet affectueux langage,
A cet élan rempli de cœur et de courage,
Un peu d'espoir et de calme et de paix
Vient du foyer en pleurs adoucir les regrets.

Dominique reprit la place que, naguère,
Il occupait entre Marthe et sa mère ;

Et, tout fier d'étaler ce modeste savoir,
Que le soldat acquiert, de contrée en contrée,
Au frottement du monde, aux lectures du soir,
Même aux propos de la chambrée,
Il dit : « J'ai bien des faits au hasard recueillis ;
« J'ai beaucoup vu, beaucoup appris.
« Je connais un banquier, ennemi de l'usure,
« Dont la caisse est fidèle et sûre ;
« Repoussant les hasards, les jeux, les coups hardis,
« Il ne s'adresse qu'aux petits.
« Aux enfants de l'agriculture,
« Aux journaliers des bois, des champs et des coteaux,
« Qui sèment le froment, pressent la grappe mûre,
« Préparent les toisons, engraissent les troupeaux ;
« Aux athlètes de l'industrie,
« A ces hommes de fer, soldats des ateliers,
« Vivant dans la fournaise où l'onde bout et crie ;
« A ceux que le travail courbe sur leurs métiers,
« A ceux qui vont creuser la mine souterraine,
« A tous ceux qu'à bon droit on nomme : *gens de peine*,
« Il dit : Venez à moi ; pour vous j'ai résolu
« Le problème incertain des placements solides ;
« Songeant à vos besoins, à l'âge, j'ai voulu
« Par là créer aussi pour vous des *Invalides* ;
« Non pas dans des palais, refuges glorieux,
« Mais dans vos foyers même, au sein de vos familles,
« Près de vos femmes, de vos filles,
« Avec la liberté, ce bien si précieux,
« Qui, dans les derniers jours des adieux à la vie ;
« Mieux que la discipline et sa monotonie,
« Peut d'un vieillard caduc faire encore un heureux.

« Et les moyens sont simples et faciles :
« Aux mains de l'ouvrier, ou des champs ou des villes,

« Savoir à propos recueillir
« L'épargne de celui qui songe à l'avenir;
« L'exciter à venir verser dans cette caisse
« Ce qu'il laissait inerte en son coffre enfoui,
« Y joindre l'intérêt, qui s'élève ou s'abaisse,
« Mais qui doit être immuable pour lui.
« Voilà tout le secret ! Des formes variées,
« Des modes différents largement sont offerts
« Aux populations à l'œuvre conviées,
« Et répondant à leurs besoins divers.

« L'un, qui veut conserver, comme vous, ô mon père,
« Le moyen d'acquérir le petit coin de terre
« Sur lequel, au sein du labeur,
« Il veut verser encor sa dernière sueur,
« Pour le reprendre un jour, gardera son fonds libre.

« Un autre, aliénant son épargne à jamais,
« Mais des chances du sort calculant l'équilibre,
« Veut jouir, tant qu'il vit, de plus gros intérêts.

« D'autres, enfin, de l'industrie
« Bravant l'incertitude et l'oscillation,
« Contre leurs ennemis : *chômage* et *maladie*,
« Invoquent pour appui l'association.

« C'est par ces procédés que mon dépositaire
« Aux désirs de chacun veut pouvoir satisfaire.
« Le siége de sa banque est au chef-lieu voisin,
« Je vous y conduirai demain.

« Qu'un peu de confiance en votre cœur descende;
« J'ai mon épargne aussi, c'est notre premier fonds.

« De l'infâme Griffard qu'il vienne un dividende :
« Sans hésiter nous l'y joindrons.

« Par ce bras courageux, je l'atteste, mon père,
« Votre champ vous appartiendra ;
« Et toi, ma bonne Marthe, espère,
« Le meunier t'aime, il t'attendra ! »

Le lendemain, tous deux cheminaient vers la ville.
On s'arrêta devant un vaste péristyle,
Superbe monument d'un fronton couronné !
— C'est là, dit Dominique à son père étonné.
Ils entrent, parcourant les longues galeries
De nombreux employés et de clients remplies.
A chacun une inscription
Révèle ce qui l'intéresse ;
Là, Secours mutuels, Caisse pour la vieillesse,
Retraite, Épargne ! Hodan, plein d'admiration
Devant ce grand hôtel, demeure magnifique,
S'exclamait ! — « Quoi ! c'est là ton banquier, Dominique !
« Ce commerçant est donc un potentat ! »
« — Mon père, le banquier du pauvre, c'est l'État ! »

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. LE BARON LÉZURIER DE LA MARTEL,

PAR M. BALLIN.

Lue à la séance du 11 *Juin* 1852.

MESSIEURS,

Nous avons, à peu près chaque année, la douleur d'apercevoir quelques vides dans nos rangs ; toutefois, à côté de nos regrets, vient se placer cette remarque consolante, que le titre d'académicien semble presque un brevet de longévité ; j'en pourrais citer de nombreux exemples, mais je me bornerai à vous rappeler quelques-uns de vos contemporains : en première ligne vient se placer le centenaire M. d'Ornay, auquel sa petite taille et sa frêle constitution ne semblaient pas promettre une si belle vieillesse (1). Il est vrai que c'est là une exception rare, mais

(1) M. d'Ornay était né le 23 août 1729. A cent deux ans, ayant invité à dîner le célèbre improvisateur Eugène de Pradel, il chanta la chansonnette au dessert et improvisa de très jolis vers. Il conserva toute sa tête jusqu'à sa mort, arrivée le 28 novembre 1834. — Voir, dans le vol. de la Société Libre d'Emulation de 1836, sa notice historique et biographique, par M. Tougard.

les octogénaires ne le sont pas dans notre nécrologie, où l'on distingue les noms les plus vénérables, tels que ceux de Dom Gourdin, Lemonnier, Gosseaume, Le Turquier de Longchamp, Lemasson, Pavie, Lever, Letellier, Bignon, tous morts à plus de quatre-vingts ans, et, aujourd'hui encore, je viens vous entretenir de la perte récente que nous avons faite de notre respectable doyen, presque nonagénaire.

Sans doute, M. le Secrétaire des Lettres en fera une mention honorable dans son rapport général, conformément à notre règlement, qui ne permet pas que nos confrères nous soient enlevés, sans qu'il leur soit payé un juste tribut de regrets; mais j'ose espérer, Messieurs, que vous applaudirez au sentiment qui m'a fait entreprendre de consacrer une notice de quelque étendue, à un homme si digne d'occuper une place toute particulière dans vos souvenirs et dans les annales de la Compagnie, comme dans celles de la ville de Rouen, à laquelle il a rendu d'immenses services.

Louis-Géneviève Lézurier de la Martel, mort à Sainte-Vaubourg, commune du Val-de-la-Haye, le 23 janvier 1852, était né à Rouen, le 25 mai 1765.

Son père, l'un des négociants les plus recommandables de Rouen, avait su se créer une position élevée : il avait le titre d'écuyer secrétaire du roi; après avoir été juge consul, il exerça les fonctions d'échevin de la ville de Rouen et de consul de Suède.

Le jeune Lézurier (1), qui avait profité d'une éducation

(1) A quinze ans, il fut envoyé chez un pasteur, dans un village près de Hambourg, afin d'y apprendre l'allemand, et fut ensuite placé chez un correspondant de son père, pour commencer son éducation commerciale.

aussi brillante que solide, se sentit enflammé du désir d'acquérir de nouvelles connaissances, par des voyages lointains, auxquels il se livra avec un courage et une persévérance vraiment admirables, non pas en simple voyageur curieux de voir des choses nouvelles, mais en observateur attentif, doué de cette haute intelligence à laquelle rien n'échappe.

C'est à l'âge de dix-huit ans qu'il partit pour la Suède avec un domestique ; arrivé à Stockholm, il fut très bien accueilli par l'ambassadeur de France, qui l'encouragea à aller visiter les mines de Dalécarlie, Falun, Sala et Danemora ; il voulut pénétrer jusqu'en Laponie, au-delà du cercle polaire, pour jouir du merveilleux spectacle des aurores boréales, et revint ensuite passer l'hiver à Stockholm, où il fut décoré de l'ordre de *Sainte-Amarante*, par le roi Gustave III, auquel il avait été présenté, ainsi qu'à son fils, Gustave-Adolphe, et au duc de Sudermanie, depuis Charles XIII.

Au printemps suivant, il traversa, le 11 juin, au milieu des glaces, le golfe de Finlande et séjourna quelque temps à Saint-Pétersbourg, alla ensuite visiter Narva, Riga, Mémel, Kœnisberg, Dantzick, et, quittant le rivage, il gagna la ville de Thorn qu'a rendue célèbre la naissance de Copernic. Mécontent de son domestique, il le congédia et traversa seul la Pologne ; mais arrivé à Breslau, il y fut arrêté, sur la plainte de ce même domestique qui l'y avait devancé. Il plaida sa cause en allemand dèvant le magistrat, et son accusateur fut renvoyé honteusement. De là, il se rendit à Dresde, où il fit quelque séjour, pour examiner avec fruit la fameuse Galerie de tableaux, le Muséum et les Cabinets. Il revint par Berlin, Francfort, Cassel et rentra en France par Strasbourg.

Son ardeur n'était point encore satisfaite ; il repartit pour explorer l'Angleterre, descendit dans les mines de char-

bon de terre près de Newcastle, en Northumberland ; visita le mur bâti par Septime Sévère pour séparer l'Ecosse de l'Angleterre, se rendit à Edimbourg, d'où il envoya son équipage à Glascow, et, accompagné d'un guide, parcourut à pied, pendant plusieurs jours, les montagnes et les lacs de ce pays pittoresque. Arrivé à Glascow, il visita les monuments, ainsi que les établissements publics et industriels, et se mit en relation avec les principaux habitants de cette ville, où lui fut offert, le 17 août 1787, le brevet de *fry citizen* (*citoyen franc*).

Ses intérêts l'obligèrent à retourner en Suède, en 1789, alors que l'on pressentait déjà les grands événements qui se préparaient ; il termina, en fort peu de temps, d'importantes affaires, s'embarqua à Gœteborg, pour passer en Angleterre, et se hâta de revenir dans sa patrie.

Une connaissance approfondie des institutions, des mœurs, des langues et du caractère des peuples qu'il avait visités donna à M. Lézurier une expérience prématurée et bien rare dans un âge où la plupart des hommes sont encore plus occupés de leurs plaisirs que de choses sérieuses; aussi commença-t-il, de bonne heure, non seulement à se livrer aux affaires commerciales, sous la direction paternelle, mais encore à consacrer ses talents au bien public et, par une exception sans doute unique, il était administrateur des hospices à vingt-deux ou vingt-trois ans.

La Révolution venait d'éclater, la garde nationale fut organisée au mois de juillet 1789; M. Lézurier y obtint l'un des premiers grades et fut, à la même époque, admis comme notable dans le conseil municipal, où le dévouement et la capacité dont il fit preuve le montrèrent sous le jour le plus avantageux. Ebloui d'abord par l'éclat des événements qui semblaient promettre à la France une prospérité fabuleuse, il accueillit avec enthousiasme les idées nouvelles, mais il ne tarda pas à reconnaître son

erreur. Un décret du commencement de 1793 ayant prescrit de porter l'argenterie au comité de salut public, les religieuses de l'Hospice général reçurent l'ordre de livrer la leur; mais les larmes de ces saintes femmes inspirèrent à M. Lézurier une courageuse résolution : il leur conseille de déposer sur une table, chacune le petit couvert, seul objet de luxe qu'elle possède; il place un Christ au milieu, et, à l'arrivée des agents révolutionnaires, il leur dit; « Voici l'argenterie d'un hôpital; « oserez-vous en priver ces femmes généreuses, dont la « main panse les blessures et les plaies des malheureux et « dont les prières allégent leurs souffrances ? » L'argenterie fut sauvée, mais l'orateur devint *suspect*.

Peu de temps après, tous ses collègues du conseil de la commune ayant été incarcérés en septembre 1793, par ordre du représentant du peuple Delacroix, il osa prendre leur défense et protester hautement contre l'odieux régime de la terreur, à une Assemblée populaire tenue dans l'église Saint-Vincent. Cette témérité faillit lui coûter la vie; car, dès le lendemain matin, il fut arrêté dans son lit et enfermé à Saint-Yon, où se trouvaient déjà 4 à 500 autres honorables citoyens de Rouen, qui avaient manifesté la même opinion; ils s'attendaient, de jour en jour, à être traduits devant le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire envoyés au supplice, lorsque le 9 thermidor (27 juillet 1794) vint heureusement les soustraire à une mort imminente

Ici se place un événement considérable dans la vie de Lézurier : peu de temps après sa sortie de prison, il épousa mademoiselle Lucienne-Constance, fille de M. de la Pierre, depuis administrateur des douanes impériales, femme remarquable par la conduite courageuse qu'elle avait tenue pendant la détention de ses parents, et aussi distinguée par ses talents que par ses qualités et ses agré-

ments personnels; lui-même, qui n'avait pas encore trente ans, était un charmant cavalier, et ce fut une union des mieux assorties.

A cette époque désastreuse, la famine et la misère désolaient la ville, néanmoins, M. Lézurier n'hésita point à assumer sur soi une immense responsabilité, en acceptant les fonctions de *Président* (1) de l'administration municipale, qui lui furent conférées, le 15 novembre 1796, par l'assemblée primaire.

Pendant l'exercice de ces fonctions, qui durèrent à peine six mois, il eut le talent d'apaiser, sans effusion de sang, plusieurs émeutes excitées par la famine, et les discours qu'il prononça lui firent une sorte de réputation littéraire. Il sut, en outre, délivrer ses concitoyens des deux fléaux qui les avaient assaillis, et, croyant sa mission remplie, il se retira modestement.

Le traité d'Amiens, signé le 27 mars 1802, donnait l'espoir d'une paix durable. M. Lézurier, accompagné de sa jeune épouse, se mit en voyage pour renouer ses relations commerciales avec Bordeaux, Bayonne, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre. Il était à peine de retour à Rouen, que le Premier Consul s'y rendit, au mois de novembre, pour visiter les manufactures et encourager le commerce. M. Lézurier, qui était alors à la fois président du tribunal de commerce de l'arrondissement et du conseil général du commerce et de l'agriculture du département, eut de fréquents entretiens avec le chef de l'Etat, qui, sachant apprécier cet homme éminent, l'admit dans son conseil et à sa table, pendant son séjour en cette ville, et, lorsqu'à

(1) Ce titre avait été substitué à celui de *Maire*. Les *administrations municipales* n'ont repris la dénomination de *mairies* qu'au mois de mai 1800.

deux ans de là, il institua l'ordre destiné à récompenser tous les genres de mérite, il le nomma, le 5 juillet 1804, officier de la Légion d'Honneur et trésorier de la 14e cohorte, dont le siége était à Rouen.

Madame Bonaparte avait accompagné son illustre époux ; voici les quelques mots que M. Lézurier lui adressa et qui me semblent mériter d'être rapportés :

« Madame, le commerce, enfant des arts, vient se mettre sous la protection des grâces et de toutes les vertus aimables ; daignez, Madame, agréer son hommage ! » (1)

Peu de temps après, il fit imprimer un projet de loi, précédé d'un rapport sur les faillites et banqueroutes ; cet ouvrage (2), qui n'eut qu'un succès médiocre, lui valut pourtant l'honneur d'être consulté plus tard par la section du conseil d'Etat, qui fut chargée d'élaborer ce titre du Code de Commerce, et qui adopta, en partie, les bases qu'il avait posées.

La paix ne dura pas longtemps, les Anglais commencèrent à infester nos côtes, et M. Lézurier, n'écoutant que son patriotisme, se fit élire, au mois d'avril 1809, chef de la première cohorte de la garde nationale de Rouen ; malgré les soins d'affaires considérables, il s'arracha aux douceurs de la vie de famille, et se rendit, à la tête de mille hommes, à Boulogne-sur-mer, où, malgré la rigueur de la saison, il fit le métier de soldat, sans inter-

---

(1) Extrait d'un livre imprimé et publié à Rouen, par V. Guilbert, sous le titre de : *Voyage fait par le premier consul, en l'an XI de la République, dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure.* Ce livre, très curieux et qui doit être rare, m'a été donné par M. Maillard. (V. la note, p. 453.)

(2) En voici le titre : *De la Cessation des paiements, des faillites et banqueroutes, par Louis Lézurier*, officier de la Légion-d'Honneur, etc. Rouen, de l'imprimerie de P. Periaux, rue de la Vicomté, n° 30.— 1806. In-8° de 15 pages.

ruption jusqu'au licenciement. C'est là que lui parvint sa nomination aux fonctions de président du premier canton de Rouen, que l'Empereur lui avait conférées par décret du 17 juillet 1809; mais il ne put les exercer cette année; il fut renommé les années suivantes jusqu'en 1813, où il tint de S. M. l'Impératrice Marie-Louise sa nomination datée du 19 juin, et le 19 juillet de la même année, il présida la dernière de ces assemblées qui eut lieu à Rouen.

En mai 1810, l'Empereur, alors en Belgique, fit connaître son intention d'honorer Rouen d'une nouvelle visite. Les autorités civiles s'occupèrent immédiatement d'organiser une garde d'honneur, dont le commandement fut confié à M. Lézurier; aussitôt trois cents officiers ou sous-officiers s'empressèrent de se ranger sous ses ordres, comme simples gardes; il les exerça avec soin, et l'Empereur chargea le grand-maréchal du palais de lui témoigner sa satisfaction, en lui remettant une boîte d'or enrichie du chiffre de Sa Majesté, en diamants. Il lui conféra, en outre, les titres de *baron de l'Empire* et de *commandant de la garde-d'honneur de l'Empereur et de l'Impératrice*; enfin, il lui fit proposer la clé de chambellan; mais, au brillant honneur qui lui était offert, M. Lézurier préféra l'indépendance et la continuation de ses affaires commerciales, qu'il avait su rendre très florissantes.

L'année suivante, lors de la naissance du roi de Rome (1811), M. le baron Lézurier de la Martel fut un des quatre membres du conseil municipal chargés de se joindre au maire pour aller complimenter l'Empereur, qui ne manqua pas de lui adresser la parole avec sa bienveillance ordinaire.

Le collége électoral ayant été convoqué pour la nomination des membres du corps législatif, le baron de la Martel fut proclamé scrutateur, puis député pour présenter

l'adresse à l'Empereur ; on le désigna en même temps comme candidat au corps législatif, dont il fut bientôt nommé membre par le Sénat conservateur.

D'un autre côté, la Société Maternelle de Rouen ayant été organisée en exécution du décret impérial du 25 juillet 1811, les dames choisirent, à l'unanimité, M. de la Martel pour trésorier, et l'Impératrice confirma ce choix.

En 1812, la disette se faisant sentir de nouveau à Rouen, le préfet, M. de Girardin, et le maire, M. Hellot, invitèrent M. de la Martel à se rendre à Paris, pour solliciter des secours en subsistances, qu'il eut le bonheur d'obtenir grâce à sa ténacité et au zèle infatigable qu'il déploya. On lui accorda six mille sacs de farine, qu'il fit immédiatement transporter à Rouen ; c'est ainsi qu'il contribua, pour la seconde fois, à sauver sa ville natale des horreurs de la famine et acquit de nouveaux droits à la considération dont il était déjà entouré. (V. la note de la page 448.)

En 1813, le corps législatif chargea une commission des finances, élue à cet effet, de préparer le budget de l'année suivante, M. de la Martel en fut nommé président par l'Empereur lui-même, et c'est sur son rapport que fut décrété ce dernier budget de l'Empire.

Cependant l'horizon politique se rembrunissait, le Gouvernement sentait la nécessité de placer à la tête des grandes villes des hommes capables et dévoués ; M. de Montalivet, alors ministre de l'intérieur, insista pour que M. de la Martel se chargeât de nouveau des importantes fonctions de maire de Rouen, qui lui furent conférées par décret impérial du 25 mars 1813. Les circonstances étaient trop critiques pour qu'il pût avoir la pensée de les refuser, et il les exerça jusqu'au licenciement de l'armée de la Loire.

Ce fut en cette qualité qu'il reçut l'Impératrice Marie-Louise, à son retour de Cherbourg, et qu'il alla ensuite, à

la tête d'une députation du conseil municipal, lui porter des compliments de condoléance, à l'occasion de la catastrophe de Russie.

Nous arrivons, Messieurs, à une époque néfaste sur laquelle je voudrais jeter un voile, mais que je ne puis me dispenser de vous rappeler. Les désastres de la campagne de France avaient encombré les hôpitaux de la capitale, le typhus y régnait et le Gouvernement décida d'envoyer à Rouen, par des bateaux, au commencement de 1814, un grand nombre de malheureux soldats de toutes les nations, atteints de cette affreuse maladie ou grièvement blessés. Rien n'était prêt cependant en cette ville; mais, par un hasard providentiel, l'administration municipale avait alors pour chef un homme capable de dominer les événements les plus calamiteux : M. de la Martel organisa aussitôt en hôpital la maison de Saint-Yon, où se trouvait le dépôt de mendicité, déjà en dissolution; voulant préserver ses concitoyens de la funeste contagion qu'apportaient tant d'hôtes pestiférés et dont plusieurs, confondus avec les mourants, avaient déjà cessé de vivre, il n'hésita point à s'y exposer lui-même, assisté d'un petit nombre de citoyens dévoués comme lui, parmi lesquels nous sommes heureux de retrouver deux antres de nos plus honorables confrères, M. le docteur Vigné et M. le marquis de Martainville, président de la commission administrative des hospices. Les lits manquaient, mais l'habile administrateur sut s'en procurer par un ingénieux stratagème : il fit publier une proclamation annonçant que les malheureux malades arrivant de Paris allaient être répartis immédiatement chez les principaux habitants de Rouen, qui devaient se préparer à les recevoir; un seul moyen était offert pour se soustraire à cette mesure générale, c'était d'envoyer à Saint-Yon, dans les vingt-quatre

heures, une couchure complète, avec du linge ; et cet expédient réussit au delà de toute espérance (1).

M. de la Martel semblait se multiplier, il ne se contentait pas de donner des ordres pour assurer le service, il veillait lui-même à leur exécution On le voyait, tantôt à Saint-Yon, présider à l'arrivée et au classement des malades, tantôt sur les bateaux, dirigeant le débarquement au milieu de ces cloaques infects, aidant ceux qui pouvaient marcher, faisant placer sur des brancards ceux qui n'en avaient pas la force ; consolant, encourageant les uns et les autres, leur tendant la main, sans crainte de la contagion, et animant tout par sa prodigieuse activité.

La situation se compliquait encore par l'animosité que manifestaient les diverses opinions qui divisaient les habitants, ainsi que par l'arrivée à Rouen des forçats du bagne de Lille, de plusieurs milliers de prisonniers de guerre et d'un grand nombre de militaires français, parmi lesquels beaucoup d'officiers supérieurs ; le digne maire, loin de se laisser abattre par ces innombrables difficultés, sut calmer l'effervescence des partis, pourvoir aux besoins réels et comprimer les exigences déraisonnables.

Les événements se précipitaient avec une effrayante rapidité, un immense changement s'opérait : le 2 avril 1814 avait été prononcée la déchéance de l'Empereur, et le roi Louis XVIII venait d'être replacé, par les alliés, sur le trône de ses ancêtres : arrivé à Saint-Ouen le 2 mai, il avait fait son entrée à Paris le lendemain. Le calme semblait devoir succéder à l'orage ; un grand nombre de citoyens honorables jugèrent convenable de renfermer en eux-mêmes des regrets devenus sans objet et de chercher

(1) Ces détails ont déjà été consignés, par M. le docteur Vingtrinier, dans son *Eloge académique du docteur Vigné* (1844), et dans son *Mémoire sur les épidémies qui ont régné dans l'arrondissement de Rouen*, de 1814 à 1850.

encore à se rendre utiles à la patrie ; M de la Martel fut de ce nombre, il conserva les fonctions de maire, si pénibles dans ces circonstances difficiles, proclama, avec beaucoup de solennité, le retour et le rétablissement de la royauté, et reçut à Rouen le duc de Berry, qui l'accueillit favorablement. Ancien membre du corps législatif, il fut maintenu, en 1814, à la Chambre des Députés, où il prit souvent la parole sur des objets d'intérêt général, tels que les finances, les laines, les fers, etc. Plusieurs de ses opinions furent imprimées par ordre de la Chambre, et un discours remarquable, prononcé le 3 décembre 1814, produisit une sensation si vive qu'il détermina l'adoption, à une grande majorité, du projet de loi relatif à la franchise du port de Marseille.

Au retour de l'Empereur, revenu à Paris le 20 mars 1815, M. de la Martel ne voulut pas violer le serment qu'il avait prêté au Roi, et se démit de ses fonctions entre les mains de M le baron Quinette, commissaire extraordinaire impérial. Il rentra alors dans la vie privée, et se retira chez madame Fiseau, sa fille, qui habitait Valenciennes.

La mairie éprouva alors de rapides mutations : M. Quinette nomma maire, d'abord, le 1er mai, M. Sevenne, et ensuite, le 5, M. Curmer, qui fut confirmé par décret impérial du 19 du même mois.

Cependant la catastrophe de Waterloo ramena bientôt le Roi fugitif, qui rentra dans la capitale le 8 juillet. M. le duc de Castries, envoyé à Rouen comme commissaire extraordinaire, nomma M. Ribard maire provisoire, le 13 juillet ; mais une ordonnance royale du 7 du même mois, portait que tous les fonctionnaires qui étaient en activité le 1er mars devaient reprendre leurs fonctions, et, sur la demande de M. de la Martel, qui s'était rendu à Paris à cet effet, une ordonnance royale du 19 juillet le réintégra

dans la mairie de Rouen. Réinstallé le 24 du même mois, par le Préfet, M. le comte de Girardin, il fit les honneurs de la ville à madame la duchesse d'Angoulême, lorsqu'elle y passa en revenant d'Angleterre, et mademoiselle de la Martel, accompagnée des jeunes personnes les plus distinguées de la ville, lui adressa un compliment en vers.

En reprenant les fonctions de maire, qu'il avait quittées momentanément, M. de la Martel eut encore le bonheur, par son courage et son activité, de rendre à ses concitoyens un de ces services qui devraient être gravés sur le marbre en lettres d'or, et dont les annales de la cité conserveront à jamais le souvenir.

La France entière était envahie par les troupes étrangères; trente mille Prussiens, divisés en trois colonnes, occupèrent successivement la ville et les environs de Rouen; M. de la Martel s'établit en permanence à la mairie, où il coucha pendant tout le temps du séjour des troupes étrangères. Le général commandant se montrait fort impérieux dans ses exigences, qu'il exprimait en français inintelligible: *Parlez allemand*, lui dit froidement M. de la Martel, *nous nous entendrons mieux*; en effet, il sut le ramener à une modération qui rendit moins pénible la présence de ces hôtes, aussi incommodes que dangereux, et, conciliant les intérêts de ses concitoyens avec ceux de l'humanité, il fit donner aux blessés étrangers des soins dont leurs chefs lui exprimèrent leur reconnaissance par une lettre datée du 17 août 1814 (1).

Je rappellerai à cette occasion deux traits caractéristiques du courageux patriotisme de M. de la Martel. Plusieurs soldats prussiens eurent l'audace de se présenter à lui pour réclamer le *pillage pendant une heure*.

(1) Cette lettre a été reproduite dans la notice de M. Aymar-Bression.

« Pillez, si vous voulez, répondit-il avec fermeté ; « mais, je vous en préviens, je fais sonner le tocsin ; à « l'instant la garde nationale sera sur pied et pas un de « vous ne sortira vivant de cette ville. » Une contenance si énergique imposa aux mutins, qui se répandirent en menaces, mais n'osèrent point aller plus loin. Une autre fois, le général Sacken ayant osé lui demander que le séjour de son armée à Rouen fût constaté par une médaille commémorative, M. de la Martel, le front rouge d'indignation, brisa l'encrier qu'il avait devant lui, en s'écriant : « Général, on me coupera la main plutôt que de me faire « signer une semblable humiliation ! » Et les Prussiens se passèrent de médaille.

Après trois semaines de séjour, *nos amis les ennemis*, comme on disait alors, affranchirent enfin notre territoire et, aussitôt leur départ, le Gouvernement d'alors, pour récompenser le dévouement de M. de la Martel, ne trouva rien de mieux que de lui faire demander sa démission, qu'il donna le surlendemain, 9 novembre 1815 ; je dois ajouter que le préfet fit beaucoup d'instances pour qu'on daignât au moins pallier cette ingratitude, en accordant à M. de la Martel le titre de maître des requêtes ou tout autre équivalent, mais ce fut sans succès.

M. Ribard fut renommé maire par ordonnance du 29 du même mois.

Quant à M. de la Martel, satisfait de sa conscience, il voulut jouir du repos auquel il s'était acquis des droits si bien justifiés par ses nombreux et importants services ; il se retira donc dans son agréable domaine d'Hautot et devint plus tard maire de cette commune, qu'il administra paternellement pendant une vingtaine d'années (1). Là

(1) Nommé le 28 août 1821, démissionnaire le 4 juillet 1840.

encore il donna de nouvelles preuves de zèle et de capacité, fit exécuter d'utiles travaux, répandit des bienfaits et consacra ses efforts au bien-être de la petite population qui l'entourait.

Un dernier mot, Messieurs, sur la carrière publique de M. de la Martel : je ne dois pas omettre de mentionner qu'il fut, en 1801, membre du jury d'instruction publique, et, en 1805, membre du conseil de l'arrondissement de de Rouen, dont il fut à plusieurs reprises, tantôt président, tantôt secrétaire (1). Il fut aussi l'un des fondateurs de la banque de Rouen, établie, sur son rapport et suivant le système d'administration qu'il avait imaginé, pour combattre l'usure, qui faisait de grands ravages ; il contribua ainsi à la prospérité de l'industrie et du commerce, par l'abaissement de l'intérêt de l'argent, alors excessif. Plus tard, lors de la liquidation de cette banque, fondée en l'an VI (1798) pour neuf années seulement, il devint l'un des administrateurs de la banque de France.

Cependant le souvenir de services si nombreux et si importants commençait à s'effacer; la ville de Rouen, préservée en 1796, 1812 et 1814, par M. de la Martel, des fléaux les plus terribles qui puissent s'appesantir sur une population, semblait l'avoir presque oublié, lorsque le jour de la reconnaissance est enfin arrivé ; le Conseil municipal, heureusement inspiré, voulut, en imposant ce nom vénéré à une nouvelle rue, ouverte en 1844, au faubourg Cauchoise (2), lui décerner, de son vivant, l'hommage public auquel il avait des droits si incontestables.

(1) Nommé par décret du 3 ventôse an XIII (22 fév. 1805), il paraît avoir cessé vers 1810 d'appartenir à ce conseil, où il a reparu de 1821 à 1832.

(2) La délibération du Conseil, en date du 11 décembre 1844, fut approuvée par ordonnance royale du 7 fév. 1845.

Permettez-moi, Messieurs, de révéler ici la part qui revient à l'un de nos honorables confrères, dans cet acte de haute convenance du Conseil municipal de Rouen.

Non seulement M. Vingtrinier, dans son éloge du docteur Vigné, qu'il vous a lu le 17 mai 1844, a été le premier à rappeler, après trente ans de silence, les éminents services de M. de la Martel, mais encore il fit, près de l'autorité municipale, des démarches qui furent couronnées d'un plein succès ; au besoin, on en trouverait la preuve dans la lettre que lui écrivit M. Henry Barbet, le 24 novembre 1844, pour le remercier de l'envoi de l'éloge du docteur Vigné et dans laquelle on lit :

« Je ne suis pas sans avoir pensé au projet dont vous « m'entretenez ; j'espère que je trouverai l'occasion de « l'exécuter : ce sera peu de chose pour les services que « M. Lézurier de la Martel a rendus à la ville de Rouen, « mais enfin ce sera quelque chose. »

Je citerai aussi deux lettres écrites à M. Vingtrinier par M. de la Martel lui-même ; il lui dit, dans celle du 2 décembre :

« Vous avez eu la bonté de parler de moi à M. le Maire, « et d'insister pour qu'une rue de la ville portât mon nom. « Hélas ! Monsieur, c'est à vous que je dois une résurrec- « tion dans des pensées où j'étais depuis longtemps « oublié... (1) »

(1) Voici la suite de cette lettre : « La demande de quelques dates me fait craindre que vous ne veuilles encore appeler l'attention, sous de grands et silencieux tilleuls, où j'attends en paix un avenir qui ne doit pas être fort éloigné. — J'ai refusé jusqu'à présent, à divers éditeurs, des notes pour ma biographie ; j'ai fait ce que j'ai dû, ce que j'ai pu, voilà tout. Vous avez eu la bonté de rappeler l'époque où j'ai eu l'avantage de seconder le docteur Vigné, dans les soins qu'il prit des malades, et de calmer l'effervescence d'une population forcée de recevoir dans ses foyers une armée étrangère,

L'autre lettre est du 27 février 1845 ; j'en joins ici un *fac-simile*, mais je n'ai pu rendre qu'imparfaitement, par le procédé du calque et du transport lithographique, la fermeté et la netteté de l'écriture.

Je ne vous ai parlé jusqu'ici que de l'homme public, du grand citoyen ; il est temps, Messieurs, que je vous entretienne aussi de l'académicien qui a contribué à la gloire de la Compagnie, du confrère qui n'était pas moins recommandable par son exquise urbanité que par l'étendue de ses connaissances.

M. de la Martel, élu membre résidant le 21 décembre 1808, passa dans la classe des vétérans en 1823, et dans celle des honoraires en 1848, ainsi il a appartenu à l'Académie pendant près de quarante-quatre ans.

Une séance extraordinaire, où l'on ne devait être admis qu'avec des billets, fut convoquée au 12 avril 1809, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour entendre la lecture des discours de réception de MM. Biard, Dubuc, Duputel et Lézurier de la Martel, auxquels répondit M. Savoye-Rollin, préfet et président de l'Académie.

Une assemblée nombreuse et brillante confirma, par ses

---

elle qui n'avait jamais vu la fumée d'un camp ennemi ; si j'ose jeter encore un coup-d'œil en arrière, sur cette époque agitée, je me rappelle qu'un troisième fléau attaquait encore ma chère ville natale : la famine. En 1812, M. de Girardin et M. Hellot, l'un préfet, l'autre maire de la ville, me chargèrent d'aller à Paris solliciter des secours en subsistances ; j'eus le bonheur de réussir dans mes démarches et le préfet m'écrivit, en réponse à une lettre d'avis du 30 juin : ... « Ce service inattendu arrive comme un don du Ciel... « Revenez maintenant jouir de vos succès et entendre les expres- « sions de notre reconnaissance, vous avez nourri Rouen.. » Voilà, Monsieur, les seuls services auxquels j'attache quelque prix, permettez que ceux du camp et de la tribune restent dans le silence. »

Paris le 27 fév. 1845.

Monsieur,

Votre plume a produit l'effet de la verge enchantée qui rappelle à la vie ceux qui semblent enveloppés dans l'oubli. M. le Maire et le Conseil Municipal ont daigné se souvenir du passé, et une rue nouvellement percée à Rouen va prendre mon nom. Je suis extrêmement flatté de cet honneur, qui est déféré à mes vieux jours, et qui me conservera à l'avenir dans la mémoire de mes concitoyens. Votre pensée sera également toujours conservée dans la mienne.

Je vous prie d'en recevoir l'assurance et celle des sentiments les plus distingués.

Le Bon Lex: de la Martel.

Lith. A. Perrot, Rouen

rue Ste Croix d'Antin 4.

applaudissements, les éloges que le président adressa aux récipiendaires.

M. de la Martel avait choisi un sujet qui ne pouvait manquer d'éveiller les sympathies de ses concitoyens ; il avait entrepris de faire ressortir les rapports qui règnent entre le commerce, les arts, les sciences et les belles-lettres. Il démontra, par l'histoire des temps les plus reculés, qu'en tous lieux, dans l'antiquité, le séjour des sciences et des beaux-arts fut aussi celui du commerce : « C'est à Bénarès, dit-il, sur les bords du Gange, que fut « établie la plus ancienne université du monde, et Athènes « fut en même temps la plus sage, la plus savante et la « plus commerçante des villes de son siècle. »

Un long fragment de ce discours remarquable se trouve dans notre précis de 1809, et les volumes suivants jusqu'en 1823, donnent la preuve que M. de la Martel fut l'un des plus zélés et des plus laborieux de nos anciens confrères, à cette époque où régnait cependant parmi eux une louable émulation.

Aux termes des articles 5 et 6 des statuts de 1808, le président et le vice-président étaient rééligibles : c'est ce qui explique comment M. de la Martel put être vice-président pendant trois années de suite, de 1811 à 1814, non pas que l'Académie ne fût empressée de lui voir occuper une place qu'il devait remplir si dignement, mais parce que des motifs de haute convenance lui firent préférer M. le comte de Girardin, alors préfet, qui fut président en 1812-13 et en 1813-14, de sorte que M. de la Martel ne fut promu à la présidence qu'en 1814 ; le discours qu'il prononça à la séance publique du 9 août 1815 avait pour sujet *les consolations que la culture des lettres et des arts procurent à l'homme en place*, qui, fatigué de devoirs et de travaux, y trouve de nouvelles forces pour rendre de nouveaux services. Sa présidence avait été laborieuse, car il

avait dû répondre à six récipiendaires : MM. Boistard, Dumesnil, Flaubert, Lecarpentier, Mallet et Percelat.

Au retour de ses voyages, M. de la Martel avait rédigé, sur la Laponie, un ouvrage qui ne fut point imprimé, et, pendant une quinzaine d'années, il a traité un grand nombre de sujets qui ont été accueillis avec un vif intérêt par nos prédécesseurs, tels que des mémoires relatifs à l'histoire ancienne et moderne, à la géographie et à l'astronomie, ainsi que des morceaux de littérature proprement dite et d'élégantes traductions d'auteurs allemands, anglais ou italiens (1).

Bibliophile éclairé, il aimait les beaux et bons livres et en a recueilli une précieuse collection.

Je ne crois pas hors de propos d'ajouter ici qu'au commencement de 1815, la bibliothèque de la ville de Rouen dut à son active sollicitude l'envoi, par le ministre de l'intérieur, d'un grand nombre d'ouvrages sur diverses espèces d'antiquités.

M. de la Martel était membre de l'Académie de législation et de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale de Paris, de la Société d'agriculture et de commerce à Caen (nommé le 16 nivôse an XI – 6 janvier 1803), de la Société libre du commerce et de l'industrie de Rouen (nommé le 31 juillet 1816) et de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure (nommé le 30 mai 1819), dont il fut président en 1820, 21 et 22.

Enfin, Messieurs, j'arrive à la triste péripétie qui doit mettre fin à ma narration.

M. de la Martel eut l'heureux privilége de conserver

(1) Je joins à cette notice l'indication de la plupart des travaux de M. de la Martel, mentionnés dans les Précis de l'Académie, de 1809 à 1823.

toutes ses facultés jusqu'à ses derniers moments ; sa santé n'avait encore souffert aucune altération avant le mercredi 21 janvier 1852, où il se sentit atteint, à son réveil, d'une paralysie de la vessie, qui, malgré les secours les plus éminents de l'art, l'enleva le troisième jour, en pleine connaissance, après avoir reçu, avec la sérénité d'une âme pure qui retourne sans crainte vers son Créateur, les secours et les consolations de la Religion. Il était alors chez madame sa fille, dans l'ancienne commanderie de Sainte-Vaubourg (1), où il demeurait depuis la perte cruelle qu'il avait faite de sa compagne chérie, quatre ans auparavant.

Ce fut un deuil général dans les deux communes d'Hautot et du Val-de-la-Haye et même aux environs ; dès le matin du 26 janvier, un long cortége d'habitants éplorés, précédés du clergé des deux communes, auquel était venu se joindre celui du Grand-Couronne, suivaient un cercueil porté par les frères de charité de cette dernière commune ; chacun exprimait ses regrets d'une voix émue et rappelait les vertus, les bienfaits du vieillard enlevé trop tôt à l'amour, à la vénération d'une population reconnaissante. Le convoi s'arrête à sa maison, et se grossit bientôt d'habitants de Rouen, amenés par un bateau à vapeur frété exprès : c'étaient des amis, des confrères du défunt, des membres du Conseil municipal, de la Chambre de commerce, de la Commission des hospices, de la Société libre de l'industrie et du commerce, auxquels s'était joint M. Ernest Le Roy, Préfet du département, pour donner

(1) Ce château est remarquable par son ancienneté; il a été construit, pour rendez-vous de chasse, par Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, de 1106 à 1135; vers 1173, Henri II le donna aux Templiers et l'érigea en Commanderie; à la suppression de cet ordre, en 1311, il passa aux chevaliers de Malte, qui le possédaient encore lors de notre première Révolution.

un témoignage d'estime à la mémoire d'un homme qui avait si bien mérité de son pays.

L'Académie, informée trop tard de la perte qu'elle venait de faire, a éprouvé le regret de ne pouvoir être représentée à cette cérémonie funèbre, où elle n'aurait pas manqué d'exprimer, sur la tombe de son doyen, la part qu'elle a prise à la douleur générale ; qui, toutefois, n'a pas manqué d'éloquents interprètes.

Après une grand'messe chantée solennellement dans la chapelle du château, par le clergé réuni des trois paroisses, le corps fut déposé, à peu de distance de l'église, dans le tombeau de famille, où reposait déjà madame de la Martel. M. Lefort, maire du Grand-Couronne, a retracé d'une manière fort intéressante les principaux traits de la vie du grand-père de sa femme ; M. Alphonse-Cordier, vice-président de la Société libre du commerce, a été l'organe de sa Compagnie, et M. Nepveur, au nom de la Commission des Hospices et du Conseil municipal, a rendu hommage au défunt, dans un discours chaleureux, qui commençait ainsi : « On l'a dit avec raison ; la mort « d'un homme de bien est une calamité publique ; jamais « peut-être cette vérité n'a été mieux sentie que dans ce « ce jour de douleur qui nous réunit autour de la tombe « de M. Léonier, baron de la Martel ! » Les derniers mots qu'a prononcés M. Nepveur seront aussi ceux qui termineront cette notice : « Adieu, homme vertueux, vous êtes « maintenant en possession d'une gloire impérissable, car « vous êtes dans le Ciel ! » (1).

C'est ici le lieu de faire connaître que le Conseil municipal de Rouen, voulant honorer d'une manière toute partien-

(1) On trouvera ces discours et un récit intéressant de la cérémonie dans le *Journal de Rouen* du 27 janvier 1852, où j'ai puisé

lière la mémoire de M. Lézurier de la Martel, a décidé, dans sa séance du 27 février dernier, que son portrait serait placé dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville. J'ajoute que cette décision ayant été communiquée à madame veuve Fizeau, fille de M. de la Martel, cette dame s'est empressée, par lettre du 10 mars suivant, de solliciter de M. le Maire l'autorisation de faire hommage à la ville, en témoignage de sa profonde reconnaissance, d'une belle copie du portrait de M. son père. C'est à M. Renouard, l'un des plus habiles peintres de Rouen, qu'elle a confié ce travail, et l'on assure qu'il s'en est acquitté d'une manière remarquable par le talent et la vérité avec lesquels il a su reproduire les traits de l'honorable défunt.

---

quelques renseignements, ainsi que dans celui du 25 du même mois.

J'ai profité aussi de la notice rédigée, en 1845, par M. Aymar-Bression, pour les *Galeries biographiques-historiques*, ainsi que des notes que m'ont fournies la famille et quelques amis, notamment M. Maillard, dont l'excellente mémoire et l'extrême complaisance n'ont jamais été réclamées en vain.]

Depuis la rédaction de cette notice, la mort est venue frapper M. Maillard atteint, depuis longtemps, d'une indisposition qui s'est aggravée lentement et qui l'a enlevé à sa famille et à ses amis, le 9 septembre dernier, à l'âge de 71 ans, dans la plénitude de ses facultés intellectuelles.

Après avoir créé, à Darnétal, une étude de notaire, qu'il a quittée en 1819, avec le titre de *notaire honoraire*, il a rempli, de la manière la plus distinguée, les fonctions de conseiller de préfecture, de 1820 à 1830. Rentré alors dans la vie privée, il s'est tenu modestement à l'écart, mais n'a pas cessé pour cela de se rendre utile à ses concitoyens, par les avis éclairés qu'il s'est toujours empressé de donner à ceux qui avaient recours à sa longue expérience des affaires civiles et administratives; aussi laisse-t-il après lui des regrets sincères et la réputation d'un homme de bien.

NOTE DES OUVRAGES

DE

M. LE BARON LÉZURIER DE LA MARTEL,

Mentionnés dans les Précis de l'Académie, de 1809 à 1823.

NOTA. *Les premiers chiffres indiquent l'année, les autres la page; ainsi* 9 *est mis pour* 1809, *etc.*

Discours de réception, 9. — 101.

Traduction d'un morceau du docteur Blair, sur le Débit oratoire, 9. — 136.

Rapport sur le Manuel Monétaire et d'Orfévrerie de M. Bonnet, 10. — 10.

Mémoire sur le Commerce français considéré dans ses rapports avec le Portugal, 11. — 161.

Essai historique sur le Commerce de la Mer Noire à diverses époques, 11. — 165.

Fragment d'une Notice historique sur Robert II, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, 11. — 170.

Discours d'ouverture de la séance publique de 1812, 12. — 1.

Discours d'ouverture de la séance publique du 9 août 1815, 15. — 1.

Réponses aux discours de réception de

MM. Percelat, 15. — 10. Flaubert, 15. — 29.
Boistard, 15. — 10. Dumesnil, 15. — 30.
Mallet, 15. — 19. Lecarpentier, 15. — 31.

Mémoire sur les Taches du Soleil, 16. — 7.

Notice sur la Planète Vénus, 17. — 11.

Dialogue des Morts entre Fontenelle et madame la marquise de G...., sur les Taches du Soleil, 17. — 12.

Observations sur la Déclinaison de l'Aiguille aimantée, 17. — 14.

Criton et Euphémon, traduit de l'allemand de Gellert, et Notions historiques sur la vie et les ouvrages de ce professeur de Leipsick, 17. — 151.

Jules-César, traduction de Shakespeare, 17. — 154.

Traduction de plusieurs fragments du Courtisan de Balthazard Castiglione, 17. — 132.

Voyage au Ballon d'Alsace, 18. — 138.

Voyage au Derby Shire, 18. — 150.

Dissertation sur les Danaïdes, 18. — 143.

Compte-rendu des recherches de M. Le Pileur, sur les Anciennes Constitutions de la France, 19. — 113.

Dissertation sur Aix-la-Chapelle;

Origine des Cosaques;

Parallèle entre la Retraite des Dix-Mille de Xénophon et la Conquête de la Sibérie, par Yermak, à la tête de 6,000 Cosaques, 19. — 120.

Histoire de la Hanse Teutonique;

Les Deux Artémise, dialogue;

Agnès Sorel et La Vallière, 19. — 121.

Les Deux Euclide, dialogue, 19. — 121, imp. 174.

Discours d'ouverture de trois séances publiques de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 20. — 51, 21. — 84, 22. — 21.

Analyse des articles rédigés par M. Nicolle, pour la Bibliographie Universelle, 20. — 152.

Mémoire relatif à l'Histoire des Républiques du Moyen-Age de M. Sismonde-Sismondi, 20. — 140.

Rapport sur l'Essai Critique de l'Histoire de la Livonie, par M. de Bray, 21. — 114.

De la Sardaigne; histoire et statistique de cette île, 22. — 98.

Rapport sur les Annales de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 23. — 16.

DISSERTATION

SUR UN TRAITÉ PHILOSOPHIQUE

DE

NICOLAS ORESME,

ANCIEN DOYEN DE L'ÉGLISE DE ROUEN,

Depuis Évêque de Lisieux en 1882,

Par M. l'abbé PICARD.

(Séance du 20 Février 1852.)

Mon point de départ, au commencement de cette dissertation, doit être de rendre justice à qui elle appartient, en faisant connaître d'où me proviennent les documents qui en font la base principale.

Un de vos honorables correspondants, Messieurs, qui, avant d'être décoré par vous de ce titre, avait été aussi un de vos lauréats les plus distingués, notre confrère M. de Fréville s'est occupé et s'occupe encore d'un grand travail sur le *Commerce maritime de la ville de Rouen*.

Travailleur infatigable et consciencieux par-dessus tout, M. de Fréville ne veut laisser inexplorée aucune des sources d'où peut découler pour lui quelque nouvelle lumière ; voilà pourquoi, ne se contentant pas de consulter les ouvrages que leur titre même lui indique comme ayant trait spécialement au sujet qui l'occupe, il porte bien plus loin encore ses savantes investigations. Les historiens, les poètes, les orateurs, les philosophes, il les interroge aussi, dès qu'il a

conçu même une ombre d'espoir qu'ils pourront lui être de quelque secours, pour enrichir le trésor de documents qu'il a su amasser par de longues et laborieuses recherches.

C'est par là que notre confrère en est venu à se mettre en rapport avec Nicolas Oresme, dont le nom fit grand bruit dans le cours du XIVe siècle et, depuis, comme tant d'autres, est tombé à peu près dans l'oubli.

M. de Fréville avait découvert dans ses recherches précédentes que Nicolas Oresme, parmi ses nombreux ouvrages, avait publié un Traité de Géographie dans lequel pouvaient se rencontrer des détails relatifs au commerce de Rouen : ce simple soupçon suffit pour le porter à compulser ces ouvrages, soit à la Bibliothèque Nationale, soit à celle de l'Arsenal, en un mot, partout où ils les trouverait. Il s'est donc mis activement à l'œuvre, et, ne s'en tenant pas au traité spécial que, d'abord, il avait en vue, il a voulu aussi avoir une idée des autres publications du même auteur.

Or, Nicolas Oresme fut avant tout un grand scolastique. Il joua un rôle éminent dans les célèbres disputes qui s'agitaient alors entre les *réalistes* et les *nominaux* ou *nominalistes*. C'est à cette dernière école qu'il paraît appartenir, quoique, selon la tendance commune des anciens scolastiques, il se laisse plus d'une fois entraîner à supposer une existence, une force réelle aux objets de ses conceptions.

Parmi les traités composés par cet auteur sur ces matières, alors considérées comme si importantes, il en est un qu'il a intitulé :

De configuratione qualitatum ;
vel
De uniformitate et difformitate intensionum ;
sive
De figuratione potentiarum et mensurâ difformitatum.

Ce traité attira l'attention de notre confrère, et je dois le dire, il y avait en cela un sentiment de délicate amitié dont je m'honore et dont je suis heureux de lui témoigner ici ma reconnaissance. Il savait que ces sortes de matières ont toujours eu pour moi un certain attrait ; il voulut bien se faire un plaisir de m'associer à sa découverte. De là de longs et nombreux extraits qu'il a eu l'extrême bonté de m'envoyer successivement, et dont je viens faire part à l'Académie. La matière, au premier aspect, est abstraite et aride, mais j'ose espérer qu'elle ne vous paraîtra pas sans intérêt, soit parce que l'auteur appartient à notre province, soit parce qu'on aime à revenir, du moins de temps en temps, sur ce qui autrefois préoccupa vivement nos pères, soit enfin parce que, dans les choses du passé, on trouve aussi souvent des rapports assez piquants avec les choses présentes.

Disons d'abord quelques mots de la biographie de l'auteur :

Nicolas Oresme naquit à Caen ; je n'ai pas pu trouver précisément en quelle année, c'était dans la première partie du XIVe siècle. Son savoir le fit élever à la dignité de docteur en Sorbonne. De 1356 à 1361 il fut grand-maître du Collége de Navarre. Il fut aussi promu à la dignité de doyen de l'église de Rouen. Il avait été précepteur de Charles V dit le Sage. De hautes et importantes missions lui furent confiées. En 1363, il fut député à Avignon vers le pape Urbain V, pour le déterminer à ne pas revenir alors à Rome. Il fut nommé à l'évêché de Lisieux, et c'est dans cette ville qu'il mourut en l'année 1382.

Je n'entreprends pas de faire ici l'apologie de Nicolas Oresme comme théologien et dans la part qu'il prit aux affaires ecclésiastiques de son temps ; sous ce double rapport, il ne fut pas toujours irréprochable et s'attira, du moins temporairement, quelques censures de l'Eglise.

Son mérite principal, comme auteur, est celui qui lui appartient au titre de philosophe péripatéticien. On cite de lui, sous ce rapport, deux principaux ouvrages : le premier intitulé : *De Idiomatum Communicatione*. (Ce traité n'a pas pour objet, ainsi que son titre paraîtrait tout d'abord l'indiquer, les rapports entre elles des diverses langues parlées dans l'univers, mais seulement une question théologique et philosophique tout ensemble, celle des *actes* qui peuvent être attribuées aux *hypostases* ou *personnes*.) Le second ouvrage, c'est celui dont nous nous occupons : *De configuratione qualitatum. De uniformitate et difformitate intensionum. De figuratione potentiarum et mensurâ difformitatum.*

Ce dernier Traité a son origine dans une pensée qui alors préoccupait tous les esprits, et depuis n'a pas cessé de mettre en émoi les écoles philosophiques. Il s'agissait de remonter jusqu'aux sources, jusqu'aux racines de l'*Être*; et c'était à qui, sur ce point, creuserait plus profondément et découvrirait des *entités* plus primordiales encore que celles qu'avait découvertes ses devanciers.

Oresme, donc, ne s'en tenait pas à cet axiome péripatéticien qui, jusqu'à lui, avait été regardé comme le premier point de départ dans la considération des êtres divers : *Omne quod est, est id quod est, et non est aliud*... (axiome, il faut bien en convenir pourtant, qui paraît en possession d'une évidence surabondante); mais il se demande si, avant la réalisation de l'*Être* comme tel (*Tale et non aliter*), il n'était pas possible de concevoir en lui, par la pensée, quelque chose qui eût une priorité de raison.

Par suite de ses recherches métaphysiques, il en vint à penser que l'Etre, avant d'être tel, peut être conçu comme ayant l'aptitude, la tendance à le devenir, et à le devenir de plus en plus. Peut-être aussi, dans cette conception, était-il sous l'influence de cet autre axiome dont je ne me

rappelle plus la formule latine, et qui consiste à poser en principe que *tout être n'est limité que par une nécessité extrinsèque, et que, de lui-même, il tend à la plénitude de l'Être, selon sa nature.*

C'est, je crois, cette faculté, cette aptitude, cette tendance que Nicolas Oresme désigne par le mot *intensio*; et comme il applique ce mot tout à la fois aux êtres matériels et immatériels, actifs et inactifs, capables ou non capables de volonté, il en résulte que ce mot doit être susceptible d'une grande extension, et qu'il doit correspondre à la source première, après Dieu, de tous les phénomènes qui se manifestent dans la nature.

Ainsi donc, pour s'en former une juste idée, il faut entendre par *intension* la tendance que possède tout être particulier à recevoir des modifications, à acquérir des qualités, en un mot, à devenir *tel*, selon le langage alors reçu (1).

Ici, Messieurs, se présente un premier rapprochement avec des doctrines beaucoup plus modernes. Près de cinq siècles d'avance, Oresme traçait un plan philosophique présentant une frappante analogie avec celui de Hegel, le dernier représentant de la philosophie allemande. Vous le savez, Messieurs, le point de départ de Hegel, c'est aussi l'Être en général, dépouillé d'abord de toute particularité, de toute individualité. Successivement, et comme par sa propre énergie, il devient *quale*, il devient *quantum*, il acquiert des *quotités*, des *formes*, des *puissances*, jusqu'à ce qu'enfin il s'élève jusqu'aux sublimités de l'absolu.

---

(1) Je crois que, pour bien fixer ce sens dans notre terminologie actuelle, il faudrait écrire en français : *intension* (tension vers), et non pas *intention*, terme qui, dans l'usage présent, désigne un acte de la volonté intelligente.

Mais continuons l'exposition des théories de notre auteur.

Si l'Etre laissait à jamais inactive cette tendance, cette *intension* qu'il recèle, pour ainsi dire, en son sein, il resterait, à jamais aussi, indéterminé, et ne deviendrait jamais *tel* ou informé de qualités quelconques. C'est à ce défaut de détermination que Nicolas Oresme s'efforce de pourvoir par les ressources de son esprit subtil.

D'après Oresme, les qualités sont la réalisation de l'*intension*. Tout être, ainsi qu'on l'a vu, soit aveuglément, soit par l'effort d'une volonté intelligente, (mais, dans l'un et dans l'autre cas, il est toujours tenu de se renfermer dans la limite que lui a imposée le Créateur,) tend à devenir *talé*, à acquérir telles ou telles propriétés. Or, par ces propriétés, lorsqu'il les a acquises, il devient *qualé* par rapport à son *intension*, et ce sont là les *qualités*. Ainsi, en prenant un exemple dans les choses spirituelles, l'intelligence humaine aspire à la *connaissance*, c'est là son *intension*; lorsqu'elle a acquis cette connaissance, elle devint *qualis*, et cette connaissance réalisée en fait est une *qualité*.

Dans le langage de l'ancienne scolastique, un être acquérant une qualité conforme à son intension, était dit *informé par cette qualité*, et c'est dans ce sens qu'on doit prendre ces expressions dans Oresme et les auteurs de son temps.

Mais comment se mesurent ces intensions, ces qualités, ces puissances, ainsi que les rapports d'*uniformité* ou de ressemblance, de *difformité* ou de dissemblance qui peuvent exister entre elles? Comment peut-on les figurer pour les rendre accessibles à l'imagination humaine?

C'est ici la grande difficulté de la théorie produite par Nicolas Oresme.

Autant que j'en puis juger par la lecture des nombreux

extraits que je dois à la bienveillance de M. de Fréville, et aussi par celle de l'ouvrage même de l'auteur, qu'il a trouvé le moyen de mettre pendant quelque temps sous mes yeux, ce docteur s'est mis à la recherche d'une mesure qui pût être commune à tous les êtres, continus ou discontinus, permanents ou successifs, spirituels ou matériels, et, pour atteindre ce but, au lieu de partir d'une unité concrète et matérielle, ce qui n'eût convenu qu'aux êtres physiques et sensibles, il n'emploie que des éléments métaphysiques, éléments qui n'existent pas dans la réalité, mais qui sont seulement dans la pensée, dans l'*imagination*. Par analogie avec les figures visibles et sensibles, il se représente les êtres, même spirituels, sous l'emblème de lignes qui se coupent perpendiculairement. La ligne horizontale, c'est le *sujet*, l'être dont il est question ; sur un point quelconque de cette ligne horizontale, il imagine une autre ligne s'élevant, ou, si on l'aime mieux, tombant *perpendiculairement*. Cette seconde ligne, lorsqu'elle s'élève, c'est l'*intension* ; lorsqu'on la suppose redescendant sur la ligne horizontale, c'est la *qualité* dont le sujet est *informé*. Ainsi, dans l'homme, l'âme considérée comme *sujet* serait représentée par la ligne horizontale, son effort, c'est-à-dire son *intension* vers la connaissance, par la perpendiculaire s'élevant sur un point de cette ligne, et la connaissance redescendant par la perpendiculaire serait la qualité par laquelle l'âme (sujet) serait informée.

Maintenant, il s'agit des *uniformités* ou des *difformités* dont Nicolas Oresme parle souvent dans ses ouvrages.

La notion de ces *uniformités* ou *difformités* résulte de la combinaison des deux lignes qu'il vient de prendre pour point de comparaison. Le plan primitif du Créateur, c'est que, dans chaque être, l'*intension* (prise dans le sens d'Oresme) soit toujours droite, et par conséquent, toujours représentable, si je puis ainsi parler, par la perpendicu-

laire tombant sur l'horizontale. Mais, par le fait, il n'en est pas toujours ainsi. Soit par les déterminations libres de la volonté, dans les êtres capables de penser et de vouloir, soit par les impulsions extérieures dans les êtres matériels, l'*intension* est sujette à mille déviations diverses. Par suite de ces déviations, elle peut être représentée, ou par des lignes toujours droites, il est vrai, mais plus ou moins longues, ou tombant avec une certaine inclinaison sur l'horizontale et formant, au lieu d'angles droits, des angles plus ou moins *aigus* ou *obtus*, ou bien même par des lignes toutes dissemblables, des lignes courbes qui viennent s'appliquer sur la ligne horizontale. Dès lors les êtres affectés de ces déviations ne sont plus semblables, ils n'ont plus la même forme, ils sont difformes, *difformes*; mais leur *difformité* peut alors provenir de diverses causes. Si, quoique différentes en position et en longueur, les deux lignes restent droites cependant, il y a encore similitude dans la difformité même et elles sont *uniformiter difformes*; *si*, au contraire, ces lignes mêmes diffèrent entre elles essentiellement, comme la ligne droite et la ligne courbe, elles sont *difformiter difformes*.

Vous le pensez bien, Messieurs, après un tel effort d'invention, Nicolas Oresme ne s'arrête pas en si beau chemin. Il recherche, il calcule, il combine ensemble toutes les sortes de difformités de cette nature qui peuvent survenir entre les êtres, et il finit par en trouver 32, ni plus, ni moins, qu'il désigne par ces appellations : *Uniformiter, difformiter difformes; difformiter, difformiter difformes; difformiter, uniformiter difformes*, etc. Je fais grâce à l'Académie de toutes ces subtiles applications. Qu'il me suffise de dire que ces termes, qui maintenant nous paraissent barbares et presque puérils, se comprenaient alors facilement, et qu'on y attachait une haute importance.

Du reste, en y réfléchissant avec un peu d'attention, on

verra que, maintenant encore, notre mot *difforme* a conservé une signification analogue. Pourquoi, dans certains cas, un homme est-il appelé difforme? C'est que sa configuration présente des dissemblances avec celle des autres hommes. Dans un pays où tout le monde serait bossu, on appellerait *difformes* ceux dont le dos aurait le malheur de ne présenter à l'œil aucune protubérance.

Voilà, Messieurs, du moins je le crois, l'exposition théorique du système adopté par Nicolas Oresme. Je m'en suis tenu aux simples éléments, sans entrer dans mille détails qui, je dois l'avouer en toute humilité, m'ont paru au-dessus de ma portée, et je n'oserais pas promettre que, si l'auteur était présent, il ne me reprochât d'abord de n'avoir pas compris suffisamment sa doctrine, et surtout de n'avoir pas assez fait ressortir mille finesses de détail qui, alors, devaient être merveilles, mais que nous autres hommes gâtés par les méthodes modernes, nous ne savons pas apprécier à leur juste valeur, que nous reléguons même grossièrement au rang des subtilités et des argties.

Cependant, il faut bien le dire, quoi que l'on pense d'ailleurs du fond de cette théorie, on ne peut nier qu'elle ne soit on ne peut plus ingénieuse, et qu'elle ne décèle dans son auteur une grande puissance d'observation et de déduction. Quiconque lirait ses écrits avec assiduité et patience y trouverait, maintenant encore, de très utiles aperçus en matière de philosophie. Il serait curieux surtout de comparer la philosophie d'Oresme avec celle de beaucoup de livres encore tout neufs et qui s'annoncent comme révélant des choses absolument nouvelles. Des rapports de parenté bien sensibles se feraient facilement saisir, et le *nil novum sub sole* se manifesterait avec une évidence incontestable.

Donnons-en quelques preuves en analysant les applications pratiques de l'auteur

Ici, Messieurs, je dois le dire avant tout, je ne m'établis nullement le garant de la liaison intime qui doit exister entre les applications pratiques de Nicolas Oresme et les principes théoriques d'où il prétend les déduire. On sait que le faible, je dirais presque la manie des philosophes scolastiques, c'était de donner une existence, une vertu réelle, aux *entités* qu'ils avaient imaginées et qu'ils supposaient, dès lors, avoir dû entrer nécessairement dans le plan du créateur de toutes choses; je veux seulement constater quelles étaient, au XIVe siècle, les idées des philosophes en renom, sur une foule de questions qui, à notre époque actuelle, partagent encore les esprits et ont donné lieu à des controverses plus ou moins supérieures en clarté et en résultats à celles qui, autrefois, agitèrent nos pères.

Donc, Nicolas Oresme accorde une existence réelle, une puissance active, efficace, à ses *entités*, à ses *intensions*, à ses *uniformités*, à ses *difformités*. Nous ne discutons pas. C'est convenu.

Or, de là vous allez voir se déduire une multitude de choses, toutes plus admirables les unes que les autres. Il va vous expliquer les amitiés et les inimitiés, les sympathies et les antipathies, les prestiges des arts, le beau, le laid, les mystères occultes de la magie, les pressentiments, la prophétie même jusqu'à un certain point; je ne sais pas trop même si, comme doué d'une seconde vue, il ne se serait pas permis, en plein XIVe siècle, de parler de la merveille de nos jours, du *magnétisme animal*, qui, comme chacun sait, opère sous nos yeux de si étonnants prodiges!

Quant aux amitiés et inimitiés, la chose est claire, cela dépend de la direction des *intensions*. Si, de part et d'autre, entre deux individus, il y a similitude dans l'*intension*, dès lors ils seront amis. Oreste et Pylade s'ai-

maient parce que, probablement, chez l'un et l'autre, la ligne incidente formait un angle égal sur la ligne horizontale. Si, d'un côté, il y eût eu une droite, de l'autre une courbe, c'en était fait, ils eussent été ennemis irréconciliables.

Il en est de même des sympathies et des antipathies. Les notions du *beau* et du *laid*, d'après Oresme, résultent des mêmes principes, et, ici, sous une forme qui, à notre point de vue actuel, peut paraître ridicule et puérile, se cache une appréciation qui en vaut bien une autre et qui pourrait servir de fondement à un système sérieux d'esthétique. Dans le plan primitif du créateur, toutes les *intensions* sont droites, et c'est en cela que consiste la *beauté* (*pulchritudo*) des êtres quelconques qui en sont le sujet. A mesure qu'elles dévient de cette rectitude, la beauté décroît, et lorsque la déviation en est venue, à un certain point, arrive le *laid* (*turpitudo*). L'homme est doué d'une faculté instinctive par laquelle il juge de cette rectitude et de ces déviations. De là l'attrait irrésistible qu'il éprouve pour le beau, de là son horreur pour le laid. A la place de ces formes scolastiques, mettez les types primordiaux, les idées innées du beau, la perception instinctive des rapports, tous ces termes qui défraient largement nos esthétiques modernes, et vous aurez quelque chose qui ne sera pas trop différent des formules de Nicolas Oresme. Que si, portant plus loin vos investigations, vous voulez savoir qui, des auteurs passés ou des auteurs modernes, s'est fondé le plus solidement sur la réalité, peut-être éprouverez-vous quelque embarras à prononcer, sur ce point, d'une manière définitive.

Je regrette de n'avoir pas, en principes, les connaissances nécessaires pour reproduire d'une manière adaptée à notre époque, les considérations de l'auteur sur les sons et, par là même, sur la musique. On conçoit que c'est

là surtout que ses théories d'uniformité et de difformité devaient trouver leur application. L'art musical, en effet, est fondé presque tout entier sur l'observation et la combinaison de ces rapports divers. Oresme constate non seulement les faits, mais il examine aussi leurs causes, et pareillement aussi les effets souvent admirables qui en résultent.

Il va même, en cela, au-delà des résultats regardés communément comme naturels et ordinaires, et la suite de ses déductions le transporte dans un ordre que, au moins sous certains rapports, on peut regarder comme surnaturel. Selon lui, les sons peuvent agir si puissamment sur certaines organisations humaines, qu'ils développent en elles des facultés dont on ne les croyait pas susceptibles, qu'il leur communique une lucidité, une force de prévision que, sans cela, on n'y eût jamais remarquées. C'est en ce sens que j'ai dit qu'il prétendait expliquer, en quelque sorte, la prophétie. Il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que de prophéties improprement dites. Chrétien et catholique, Oresme n'a garde de révoquer en doute le surnaturel des prophéties de l'Ecriture inspirée de Dieu.

La théorie de Nicolas Oresme sur les visions, et particulièrement sur celles qui ont pour objet les choses cachées ou futures, mérite d'être rapportée ici. Elle donnera une idée de la manière de procéder de l'auteur. Je traduis le passage dans lequel il en est question :

« Quoique ce soit une grande et difficile entreprise en « spéculative que de rechercher les causes ultérieures et « véritables des visions, et, par là, de satisfaire au désir « ardent qu'éprouve l'esprit de savoir de qui et par quelles « voies nous arrivent ces visions, on peut, cependant, « en dire seulement quelques mots et comme en passant. « Dans ces sortes de visions, il y a quelque chose qui voit, « et c'est l'âme; quelque chose qui est vu, et c'est l'objet de

« la vision ; et enfin, quelque chose par le moyen duquel « cet objet est vu comme par un miroir, et c'est une cer- « taine partie organique de l'âme qui est comme le miroir « de la partie cognoscive, soit qu'en l'organe lui-même se « trouve le miroir de l'âme, soit qu'il y ait en elle une puis- « sance sensitive agissant sur la puissance intellective, soit « que l'intellect passible se réalise dans l'intellect agissant, « soit enfin que l'âme même, toute indivisible qu'elle est, « devienne à elle-même son propre miroir et qu'il y ait de « plus quelque chose qui forme en elle l'image et éclaire « en elle cette image. Cette cause produisant l'image est « quelquefois dans l'intérieur lui-même (*ad intra*), « comme il arrive dans ceux qui dorment, dans les fré- « nétiques et les infirmes. Mais, par là, on n'a pas pré- « cisément et à proprement parler une vision des choses « futures et cachées ; car il n'est pas probable que la « vraie vision de ces choses puisse être causée autrement « que par elles-mêmes, ou par leurs causes, ou par celui « qui, avant tout, a le pouvoir de les produire. Quelques- « uns, il est vrai, ont pensé qu'il y avait en cela *irra-* « *diation* de la chose vue sur l'âme ou de l'âme sur la « chose vue. Mais cette irradiation ne peut être produite « ni reçue par une chose future, puisqu'elle n'existe pas ; « elle n'a pu, non plus, laisser aucun vestige, puisqu'elle « n'a jamais été, et, comme une chose absente par le « temps et par le lieu n'est vue par l'âme que comme « future, il s'en suit qu'on ne peut admettre ici l'irradia- « tion réciproque ; la vision ne peut donc avoir d'autre « cause que les causes mêmes de la chose vue, par « exemple les influences du Ciel, les esprits séparés de « l'âme et divins. C'est là ce qu'il y a de plus vraisem- « blable, et c'est pour cela que ces sortes de visions sont « appelées *divination*. »

Sans doute, il y a plus d'une chose à redire dans ces

développements, mais on ne peut nier qu'ils ne témoignent d'observations et de connaissances psychologiques assez avancées.

Toujours d'après les mêmes principes, l'ancien grand-maître de Navarre cherche à donner la raison de certaines opérations réputées magiques. Il pense (et il appuie ses conjectures sur des preuves qui, à mon avis, sont loin d'être concluantes) que, sur certains démons, la musique et les sons peuvent produire des effets sympathiques ou antipathiques qui expliqueraient jusqu'à un certain point les évocations, les incantations, tous ces prestiges mystérieux dont, à son époque surtout, on rapportait des choses si effroyables.

Du reste, en fait de magie, Nicolas Oresme est loin de partager la crédulité que l'on attribue assez généralement à son époque. Il entre même, sur ce point, dans certaines considérations que je rapporterai ici en particulier, d'abord pour donner une idée de la judiciaire de l'auteur, et aussi parce que, maintenant encore, au sein de toutes nos lumières, il se trouve des hommes, et, parfois, des hommes d'esprit qui ne savent pas mieux que nos devanciers se prémunir contre de sottes et honteuses jongleries.

L'art magique, dit Oresme (il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que de la magie naturelle), a trois sources principales (*tres radices artis magicæ*); et ces trois sources, les voici, selon l'auteur :

La première, ce sont certaines impressions produites sur l'âme par des moyens insolites et extraordinaires. On prend des personnes d'un esprit d'ailleurs faible et peu exercé, des enfants, par exemple, des jeunes filles, des femmes facilement impressionnables, on les place dans des conditions exceptionnelles, au sein d'une forêt obscure, au milieu d'un cercle d'êtres d'une apparence fantastique ; on produit sous leurs yeux des signes mystérieux, le plus

souvent effrayants, on y joint des paroles non moins propres à jeter la perturbation dans les facultés de l'âme ; est-il étonnant que, dans ces imaginations déjà faibles par elles-mêmes, et que, de plus, on a surexcitées de la sorte, il se forme une multitude de fantômes qu'elles prennent pour la réalité et qui bientôt sont acceptés comme tels par la multitude ?

La deuxième source, c'est l'application de certaines substances, des illusions d'optique, des prestiges mathématiques. Même dans l'état ordinaire des choses, le vin, par exemple, pris avec excès, produit dans l'âme, dans l'imagination, de graves perturbations ; pourquoi certaines substances particulières n'auraient-elles pas la propriété de produire des effets plus étranges encore ? L'auteur cite ici des substances qui, de son temps, étaient regardées comme propres à amener de pareils effets : certaines pierres, certains végétaux, certaines racines, des parties extraites de certains animaux ; c'est là ce qu'on appelle proprement *veneficia*. D'autres fois encore, par des fumigations, par des fluides que l'on ne voit pas et qui cependant produisent des effets sensibles et calculés, les magiciens prétendent changer en apparence la couleur, la forme, la situation, le mouvement régulier des choses ; d'autres fois aussi, ils appliquent à leur art trompeur les règles de la perspective qu'ils ont mieux étudiée que le vulgaire, et par lesquelles ils amènent des effets naturels au fond, mais que l'ignorance prend pour des prodiges.

La troisième source, et c'est là surtout ce qui excite l'indignation de Nicolas Oresme, consiste dans l'emploi d'un fluide que le docteur péripatéticien suppose, d'après les idées de son temps, résider dans les entrailles de la terre, et pouvoir en être extrait par des moyens connus du petit nombre. Ce fluide, résultat de la corruption des cadavres et des autres êtres organiques de la nature, a

des propriétés on ne peut plus malignes, et même le plus souvent mortelles. Il agit aussi sur les âmes, sur les imaginations, y produit le trouble, la fureur, le vertige. Les magiciens savent l'employer et, par là, ils produisent des choses dont le moins coupable effet est de tromper la multitude, mais qui, souvent, amènent les plus terribles résultats en causant la folie et la mort.

A l'appui de ses assertions sur les malignes influences du fluide terrestre, Nicolas Oresme cite des témoignages historiques : « C'est, dit-il, à une cause analogue qu'il faut attribuer ce que rapporte Gallien, d'une peste d'un genre tout particulier, qui, à une époque meurtrière où les champs de l'Ethiopie étaient restés pendant longtemps couverts de cadavres, avait non seulement sévi dans cette contrée, mais encore avait gagné la Grèce elle-même. Elle ne donnait pas la mort, mais elle éteignait totalement la mémoire dans ceux qui en étaient atteints, jusque-là que le père ne savait plus le nom de son fils, et avait oublié son propre nom à lui-même. Notre auteur explique aussi de la même manière certains oracles antiques, notamment ceux de Delphes et de Dodone. Non seulement la pythonisse se plaçait sur un trépied, mais au-dessous de ce trépied se trouvait un gouffre vaporeux, et généralement ceux qui rendaient les oracles étaient en même temps en proie à une fureur qui paraissait n'avoir rien de commun avec les effets produits d'ordinaire par la nature

Lucain fait allusion à un antre mystérieux dans ce vers :

Non trepidas Delii, quæ ficta consulit antra.

Il en est de même de Virgile, lorsqu'il dit :

Antrum immane petit, magnam cui mentem animumque
Delius inspirat vates, aperitque futura.

Et encore, dans un autre endroit :

.. .. Stimulos sub pectore vertit Apollo
Et statim loquitur...
.... Ut primùm furor et rabida ora queram.

Dans la pensée de Nicolas Oresme, des sorciers prétendus peuvent avoir le secret de mettre en œuvre des moyens analogues, et par là opérer leurs prestiges, dont le but le plus ordinaire est de faire le mal, de servir les mauvaises passions, et de répandre partout le trouble, l'agitation et la défiance.

Du reste, il termine ces considérations par une réflexion pleine de sagesse et de prudence :

L'Esprit saint, dit-il, nous recommande sagement de ne pas trop chercher à pénétrer les choses cachées, de ne pas nous montrer curieux à l'excès dans les œuvres de Dieu. Dans les livres qui traitent de ces sortes de matières, il y a toujours peu de vérité, et la plupart de ceux qui s'y livrent avec un empressement inconsidéré ont une triste fin. Ce sont des enfants ingrats et sans pudeur, qui ne savent pas respecter les chastes secrets de leur mère, et c'est à bon droit qu'ils sont un objet d'horreur et de malédiction pour la nature entière.

Cette pensée m'a paru fort belle, Messieurs, et j'ai cru que vous ne me sauriez pas mauvais gré de la reproduire.

Je suis entré dans ces détails, Messieurs, pour montrer qu'au XIVe siècle, les hommes instruits du moins, n'étaient pas aussi crédules qu'on le suppose communément. Sans doute, un grand nombre des explications données par Nicolas Oresme sont contredites par l'état actuel de la science, mais il en est aussi qui subsistent encore, il en est qui, peut-être, mériteraient d'être étudiées; enfin, quelles qu'elles soient, elles prouvent qu'en ces sortes de

matières on ne jugeait pas des choses à la première vue, et qu'on cherchait avant tout à s'en rendre compte par les indications de la science.

De là aussi, du moins je le pense, pourraient jaillir quelques lumières pour expliquer la législation criminelle alors en vigueur en matière de sortiléges et de maléfices. Ceux que l'on frappait alors des peines les plus sévères, ce n'était pas toujours parce qu'on les regardait réellement comme sorciers, mais bien parce que, même en laissant la question intacte, ils n'en étaient pas moins coupables des intentions les plus perverses, des plus criminelles impostures, et même, par des moyens purement imaginaires, n'en amenaient pas moins les résultats les plus désastreux pour les individus et la société. Ainsi comme il résulte manifestement de son Traité, Nicolas Oresme ne croit pas aveuglément aux sorciers ; il les regarde, du moins presque tous, comme des imposteurs abusant de prestiges purement naturels ; cependant il n'en pense pas moins qu'on ne peut les châtier avec trop de rigueur, parce qu'ils sont la peste de la société et qu'ils violent toutes les lois divines et humaines.

Un chapitre de Nicolas Oresme, intitulé *De revulsione animæ*, et qui se trouve intercalé dans les explications de la magie naturelle, m'a paru aussi tout particulièrement digne d'intérêt, et je ne serais pas étonné que vous y vissiez comme moi quelque chose d'analogue avec les doctrines actuelles sur le *magnétisme*.

On prenait une personne, toujours facilement impressionnable et que l'on avait préparée d'avance, par un long isolement au sein des ténèbres et du silence. On l'obligeait de tenir très-longtemps les yeux absolument fixés sur une fiole placée devant elle ; on faisait aussi devant elle, pendant longtemps, des signes mystérieux et étranges, et alors un phénomène extraordinaire se manifestait :

cette personne avait des visions, elle acquérait une lucidité surprenante, elle disait des choses qu'elle n'eût jamais dites dans son état normal. elle paraissait même avoir connaissance des choses cachées et futures. Ce phénomène, Nicolas Oresme l'explique par ce qu'il appelle la *réclusion de l'âme*, Selon lui, et en tenant compte de l'excitation déjà préparée, le regard fixé sur la fiole, les signes exécutés sous les yeux du patient avaient pour effet d'endormir (*sopire*) ses facultés extérieures, de faire converger à l'intérieur les esprits animaux (on sait le grand rôle que jouaient ces esprits animaux dans l'ancienne philosophie), et par là, l'âme pouvait acquérir des facultés qui ne se manifestent pas communément dans l'ordre régulier de la nature.

Au milieu de tous les mensonges, de tous les charlatanismes, de toutes les puérilités qui, de nos temps, semblent former le cortége obligé du magnétisme animal, si toutefois quelque chose de raisonnable a été dit sur cette matière, y trouvera-t-on une grande différence avec les doctrines émises, il y a plus de quatre cents ans, par Nicolas Oresme.

Toutes ces théories Messieurs, je ne vous les ai exposées qu'en abrégé ; elles offrent un bien plus grand développement dans les écrits de Nicolas Oresme ; il est même probable que j'aurai omis une multitude de détails qui ne vous eussent pas paru moins dignes de fixer votre attention, et dont la science, peut-être, pourrait maintenant encore faire son profit. Mais j'en ai dit assez, je pense, pour montrer que le traité de l'ancien doyen de l'église de Rouen est une production remarquable, surtout pour l'époque où elle a paru, et j'ai cru que c'était surtout au sein de l'Académie de Rouen qu'il convenait, après un trop long silence, de proclamer le nom d'un auteur qui, autrefois, répandit un vif éclat sur notre province.

C'est, il est vrai, pour moi personnellement que M. de Fréville avait eu la bonté de recueillir avec une patience et une exactitude qu'on ne peut trop apprécier, les nombreux documents où j'ai puisé la matière de cette dissertation ; mais ils me paraissent former une collection si importante et si intéressante tout à la fois, que je me reprocherais de m'en réserver le monopole. Je me fais donc un devoir d'en faire hommage à l'Académie, et c'est seulement pour notre excellent et honorable confrère M. de Fréville, que j'ose réclamer sa reconnaissance.

MÉMOIRE

SUR LES

BIBLIOTHÈQUES DES ARCHEVÊQUES

ET DU CHAPITRE DE ROUEN,

PAR

M. l'abbé LANGLOIS.

(Séance du 18 Juin 1839.)

Si non ad restituendam, certè ad illustrandam antiquitatem.

(MABILLON, *Præf. Musæi italici*, t. II.)

L'histoire de la Bibliothèque de l'Église métropolitaine de Rouen se divise en trois époques.

La première, dont les commencements sont incertains, finit avec le XIIe siècle, où nous rencontrons, pour la première fois, des catalogues.

La deuxième, qui répond aux XIVe, XVe et XVIe siècles, comprend, outre de nombreux legs de livres, la construction de la salle qui règne sur la droite de la cour des Libraires, du bel escalier qui y donne accès par l'intérieur de la basilique, et un premier essai de Bibliothèque publique pour les chanoines et autres personnages notables.

Pendant la troisième époque, c'est-à-dire de 1632 jusqu'à la Révolution, la Bibliothèque, considérablement augmentée par l'adjonction successive de vingt biblio-

thèques particulières, est entièrement mise au service du public, et prend place parmi les meilleurs établissements littéraires de ce genre. Les détails sur la dispersion des Bibliothèques de l'église et de l'archevêché, les notes biographiques sur les principaux bibliothécaires, et les pièces justificatives, termineront cet écrit.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Nous ne connaissons aucun document qui mentionne formellement la Bibliothèque de notre église cathédrale, avant le pontificat de l'archevêque Geoffroi (1110-1128); mais le nombre des manuscrits, qui dépassait alors cinquante, l'âge de quelques-uns qui étaient déjà anciens, nous avertissent de chercher plus haut l'origine de cette collection.

S'il est vrai, comme l'affirme le pape Innocent I, que saint Victrice, évêque de Rouen, à la fin du IVe siècle, n'était étranger à aucune branche de l'érudition sacrée (1); si le même prélat, dans son beau discours *De laude sanctorum*, première production littéraire de notre ville, emprunte des textes, non-seulement à l'ancien et au nouveau Testament, mais encore aux poèmes de Virgile, et surtout aux écrits de saint Hilaire de Poitiers, s'il reproduit ses tours, ses propres expressions, et l'impétuosité de ce *Rhône* de l'éloquence latine, est-il téméraire de penser que, dans ces temps reculés, l'église de Rouen possédait déjà un fonds quelconque de livres sacrés et profanes?

Les noms d'Homère, de Virgile, de Ménandre, de

(1) Neque est aliquid, quod de sacris lectionibus tibi minùs collectum esse videatur. (Pommeraie. *Concil.*, p. 2.)

Démosthènes, de Plaute, d'Hérodote, de Salluste, d'Horace, de Varron, de Platon, d'Aristote, de Cicéron, de Lysias, de Solin, se retrouveraient-ils en foule sous la plume de saint Ouen, au VIIe siècle, s'il n'avait eu sous la main aucun de leurs écrits (1)?

D'un autre côté, on sait qu'à la Cathédrale était annexée une École d'où sortirent nos évêques saint Evode et Guillaume de Flavacourt; que les prélats normands et armoricains en prescrivaient la fréquentation au IXe siècle; que, du XIe au XIIe siècle, nos évêques saint Ansbert, saint Prétextat, Hagimbart, Maurile, Jean d'Avranches, Guillaume Bonne-âme, nos archidiacres Fulbert et Hugues surnommé le Grammairien, nos chanoines Théboud et Richard, cultivèrent les lettres, et nous ont laissé des ouvrages de théologie, de poésie et d'histoire. Or, l'existence de cette école dans l'église de Rouen, cette activité studieuse qui s'y manifeste aux époques les plus barbares, cette série d'écrivains qu'elle produit, leurs citations nombreuses, tant des livres sacrés que des écrits des anciens, impliquent, selon nous, la présence et l'accroissement progressif d'un dépôt de livres plus ou moins considérable.

Quoi qu'il en soit de nos conjectures, il est certain que, vers 1120, ce dépôt montait à environ soixante volumes (2). C'est ce que prouve un catalogue conservé dans un ancien manuscrit de la cathédrale, bien connu sous le nom de Livre d'ivoire (3). Nous doutons que cette liste soit complète, car elle ne mentionne que deux livres de l'Ecriture

(1) Vita S. Eligii, Præf.

(2) Voir Pièces justificatives, n° 1.

(3) Il est relié en bois et présente sur les côtés deux belles figures en ivoire, qui paraissent revêtues de la toge romaine. Cette reliure est un curieux débris d'une Bibliothèque bien antérieure à celle du XIIe siècle. (A la Bibliothèque de Rouen.)

sainte, le Cantique des Cantiques et les Epîtres de saint Paul, données par Raoul Pentecôte. Il est vrai que Fréculphe, évêque de Lisieux, s'était plaint, en son temps, que son église ne possédait ni un seul livre sacré, ni un seul commentaire; mais c'était au IXe siècle, alors que les Normands promenaient partout l'incendie et le ravage (1).

Les commentaires que présente cette liste, sont un Hexaméron anonyme, vraisemblablement celui de saint Ambroise, l'Exposition de saint Grégoire-le-Grand sur Ezéchiel, et des Gloses sur les Epîtres de saint Paul, peut-être celles de Raban Maur, ou de son élève Walafride Strabon.

Pour la liturgie, elle offre un Bréviaire donné par Raoul Leiong, un autre Bréviaire désigné sous le nom de Richard (2), quatre Tropaires, une partie de l'Antiphonaire, cinq Bénédictionnaires, entr'autres le fameux Bénédictionnaire de l'archevêque Robert, auquel la dispute de Dom Tassin et de l'abbé Sans, les descriptions du P. Morin, de Baudelot de Dairval, du révérend Dibdin, des bénédictins Montfaucon, Gourdin et Guéranger, ont donné une célébrité européenne, et qui figure encore parmi les pièces les plus rares de notre Bibliothèque publique. Enfin, le livre des Offices ecclésiastiques que Jean, évêque d'Avranches, dédia, vers 1165, à notre archevêque Maurille, avant de lui succéder.

Le prieuré de Sausseuse, près Vernon, le président

---

(1) *R. Mauri opera*, t. II.

(2) Ces livres liturgiques commençaient à être connus. On les nomma *Bréviaires*, parce que c'étaient des abrégés des légendaires, antiphonaires et autres livres de chœur. (D. Rivet, t IX et XII, *passim*).

Bouhier, à Dijon, M. Bigot, à Rouen, et la bibliothèque Bodléienne, à Oxford, possédaient des copies du livre de Jean d'Avranches (1). Dom Hugues Ménard en publia une partie, en 1642, dans son Sacramentaire de saint Grégoire. La même année, trois chanoines de Rouen, Georges Ridel, Jacques Mallet et Jean Lepevost, en publièrent une première édition in-18°, comprenant 67 pages de texte et 15 pages de notes, d'après le manuscrit de Saussaye. En 1679, J.-B. Lebrun Desmarettes en publia une seconde édition, in-8, sur le manuscrit de M. Bigot, bien supérieure à la première, et dont le *Journal des Savants* rendit compte au mois de septembre de la même année. Thiers, dans son Traité des Jubés, M. Daunéril, dans ses Origines latines du théâtre moderne, l'abbé Le Lorrain, prêtre de la métropole de Rouen, dans son docte traité *De l'ancienne coutume de prier et d'adorer debout*, ont beaucoup profité du livre de Jean d'Avranches. L'abbé Fleury et D. Rivet en ont donné une courte analyse. Suivant l'abbé Le Lorrain, il ne diffère pas des Ordres romains, que D. Mabillon a publiés dans son *Museum italicum*. Je m'y suis arrêté à cause de sa rareté, malgré ses deux éditions, et de son importance pour l'histoire ecclésiastique de Normandie.

Les ouvrages des Pères, compris dans notre catalogue, sont ceux de saint Ephrem et quelques écrits détachés de saint Augustin, savoir : les six livres contre Julien, hérétique pélagien (2), des extraits de ses lettres sur di-

(1) D. Rivet, t. VIII, p. 69, et Mabillon, *Œuvres posth.*, t. II, p. 9.

(2) Au XVII° siècle, on ne connaissait que trois exemplaires de l'ouvrage de saint Augustin contre Julien, celui de Clairvaux, celui de la Chartreuse des Portes, et celui du collége des Prémontrés, à Paris.

— Vigneul-Marville (D. d'Argonne), t. Ier, p. 81. —

verses questions, le livre de la Dialectique, et l'opuscule sur l'Obéissance.

La jurisprudence n'y est représentée que par des extraits de canons.

Pour les sciences, la philosophie et les arts, on y rencontre le livre de Marcianus Capella, sur la musique, les traités de Donat, de Bède, et d'Helpéric, sur le comput, une partie d'un traité d'arithmétique anonyme, un livre de la division des nombres, apparemment celui de Gerbert, le livre *de Abaco*, ou du calcul, sans doute du même Gerbert ou de son disciple Bernelin; les Topiques de Cicéron, les Œuvres de Boëce, un commentaire sur les catégories d'Aristote, ou peut-être l'écrit d'Alcuin à Charlemagne, sur les dix catégories de saint Augustin, des syllogismes catégoriques qui paraissent être le traité d'Apulée: *De Syllogismo categorico*; un livre des *Périhermémies*, et les *Périhermémies* d'Apulée; (Alcuin, dans son Dialogue sur la rhétorique, définit les *Périhermémies: interpretationes apostorum orationis*) (1); un opuscule sur la fauconnerie: la chasse à l'oiseau était alors un plaisir tellement en vogue, que plusieurs Conciles de Normandie l'interdisent aux prélats et aux clercs (2); enfin un livre de médecine, où les plantes étaient figurées (medicinalis liber ubi herbæ sunt pictæ.) Le même manuscrit reparaît trois siècles plus tard dans un acte capitulaire du 7 octobre 1399, avec cette description: « Liber scriptus in pergameno, cum asseribus, in quo tractatur de medicinâ, et sunt in eodem plures herbæ figuratæ. »

Qu'on nous permette de remarquer, à ce sujet, que le Chapitre comptait presque toujours quelques médecins dans son sein. Le célèbre Pierre de Blois, chanoine de

(1) Opera Alchuini, col. 1354.

(2) Bessin, pars 1ª, p. 111, 123, 169.

Rouen, passant par Amboise, traita un seigneur nommé Gelduin, dangereusement malade. Dans sa 43e lettre, il expose en termes techniques les symptômes de la maladie, les remèdes qu'il avait employés, et ceux qu'on devait mettre en usage pour obtenir une parfaite guérison. Martin Hasel, premier médecin du roi Charles VI, devint chanoine de Rouen en 1409. Dans les actes capitulaires, nous trouvons, au 10 avril 1437, Jean Ledengié, chanoine, maître ès-arts et en médecine; au 31 mars 1462, la mort du chanoine Philibert Fournier, qualifié maître en médecine; le 5 janvier 1513, les chanoines Postel et De la Place, docteurs-médecins; enfin, on voit encore dans la Cathédrale les tombes de Robert Nagerel et de Marin le Pigny, chanoines et docteurs en médecine au XVIe siècle.

Les ouvrages de belles-lettres sont : un Homère, trois exemplaires de Juvénal, les Métamorphoses d'Ovide, et ses poèmes *De amatoriâ arte* et *De remedio amoris*; un Virgile, un exemplaire de l'Enéide du même poète, et un ouvrage intitulé : *Liber de duodecim versibus Virgilii*; Térence, Arator, poète chrétien du VIe siècle, qui a écrit deux livres de vers latins sur les Actes des Apôtres, où il mentionne les Ephémérides de César, ouvrage depuis longtemps perdu; Donat, grammairien du Ve siècle; enfin, le grand Donat, avec son Traité du Barbarisme : on disait le grand Donat, par opposition au petit Donat, approprié à l'usage des commençants.

L'histoire y est représentée par Hégésippe, auteur postérieur au règne de Constantin, et qui a écrit cinq livres de la guerre des Juifs et de la ruine de Jérusalem : cet ouvrage a été attribué par quelques-uns à saint Ambroise; le bénédictin D. du Frische conjecture que de l'historien Josèphe, la négligence des copistes aura pu faire Hégésippe (1); par

(1) Opera S. Ambrosii, t. II, Præfat.

un livre du prêtre Auxilius sur le pape Formose, inséré par Mabillon dans ses Analectes, et par le P. Morin, dans son Traité des Ordinations ; par un livre *du Chapitre* (*liber de capitulo*), soit celui des lectures, soit celui des délibérations ; par les livres de Gérard, que l'abbé Saas croit être deux Vies de saint Romain, l'une en prose, l'autre en vers, adressées au xe siècle, à Hugues, archevêque de Rouen, par Gérard, doyen de Saint-Médard de Soissons ; par un récit des miracles de saint Etienne et autres martyrs, et par les Vies de saint Ansbert et de saint Ouen, qui, d'après l'abbé Saas, seraient celles du Livre d'ivoire (1).

J'ajoute ici les noms d'un auteur appelé Maximianus, et d'un ouvrage intitulé : *Ferculum Salomonis*, qui me sont tout-à-fait inconnus.

Un inventaire du Trésor de la Cathédrale, rédigé aussi au XIIe siècle, mais un peu plus tard, sous le pontificat de Rotrou ou de Gautier-le-Magnifique, nous fournit plusieurs autres catalogues de livres, qui prouvent qu'en peu de temps le nombre des manuscrits de la Bibliothèque avait été plus que doublé (2).

Nous donnons d'abord celui qui comprend les livres de l'archevêque Rotrou, au nombre de sept : l'Histoire naturelle de Pline, les Epîtres de saint Jérôme, la Cité de Dieu de saint Augustin, le Livre des étymologies de saint Isidore de Séville, Vitruve, l'Explication du Symbole et de l'Oraison dominicale, par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, insérée par D. Martène dans le neuvième tome de l'*Amplissima Collectio*, enfin, du même Hugues d'Amiens, l'ou-

(1) Notice des Manuscrits de la Biblioth. de l'Eglise de Rouen, p. 89 et 91.

(2) Pièces justificatives, n°s II, III et IV.

vrage dédié au cardinal Matthieu, évêque d'Albane, et publié par le même bénédictin dans son *Thrésor des Anecdotes*. Cet ouvrage comprend sept livres de dialogues sur Dieu, les Créatures, le Libre arbitre, la Chute des anges et de l'homme, les Sacrements, l'État des moines, la Béatitude éternelle, etc.

Les livres de la chapelle de Rotrou, confiés à la garde du chapelain Robert, étaient : un Bénédictionnaire, un Graduel, un Tropaire.

En outre, on comptait, parmi les plus riches joyaux du Trésor de la Cathédrale, onze autres *Textes* ou volumes, entr'autres un Évangéliaire et un Épistolier, sur lesquels étincelaient l'or et l'argent, les émaux et les pierres précieuses. Nous n'osons en traduire la description, de peur d'en affaiblir l'éclat (1).

Le second catalogue se compose des manuscrits donnés par R. d'Antan : le Livre des Rois, la Genèse, l'Exode, saint Luc, saint Jean, saint Matthieu et saint Marc en un volume, Douze prophètes, le Cantique des Cantiques, les Paraboles de Salomon en un volume, les Actes des Apôtres, et Isaïe, prêté à l'abbé de Saint-Georges, qui avait donné en gage un Psautier glosé.

Le troisième offre, pour l'Ecriture sainte : deux volumes de la Bible, saint Matthieu, saint Jean avec l'Apocalypse, l'Apocalypse avec plusieurs prophètes, le Cantique des Cantiques, les Epîtres canoniques, deux exemplaires des Epîtres de saint Paul.

Pour commentaires de l'Ecriture : les Morales de saint Grégoire, sur Job, en deux volumes ; un autre Commentaire anonyme sur Job, les Psaumes avec un Commentaire ancien, deux autres Psautiers glosés, saint Matthieu glosé,

(1) Pièces justificatives, n° II.

un Livre de la Concorde des Evangiles, l'ouvrage de saint Isidore sur la Genèse.

Pour la liturgie : trois Passionnaires, six Homiliaires, un Bréviaire placé dans le chœur, un autre ayant appartenu à l'archevêque Hugues et à Borgnet, un Abrégé de tous les chants de l'Eglise, sept Missels, un volume des Epîtres et des Evangiles, quatre Epistoliers, trois Evangéliaires, un Graduel, trois Antiphonaires, deux Collectaires, un Lectionnaire, un *Liber episcopalis*, un Hymnaire.

Pour la patrologie : saint Irénée, le Pastoral et les Dialogues de saint Grégoire ; de saint Jérôme, le Symbole de foi au pape Damase, et les Epîtres ; de saint Augustin, la Cité de Dieu, le Livre des Rétractations, le Livre des Epîtres à Volusien, le Commentaire littéral sur la Genèse, le Livre à Pauline : *De videndo Deo* ; le livre des Allégories de l'Ancien Testament, par Isidore de Cordoue, exemplaire portant le nom de l'abbaye de Beaubec.

Pour la théologie et la jurisprudence : un Recueil des Lettres des Pontifes romains, un Livre des Conciles, un très ancien Recueil d'Autorités, un écrit de Smaragde, intitulé : *Ante et post prandium*, qui pourrait être un fragment de son commentaire sur la règle de saint Benoît ; des cahiers formant un volume de Discours ou d'Oraisons pour toute l'année ; un Livre des Canons, des Extraits des Canons, un Corps incomplet des Canons, un livre intitulé : *Parvi Canones*, et un autre : *Parvi Canones Evangeliorum*.

Pour la philosophie et les sciences : le Traité de la Musique de Boëce, le Traité de l'Ame de Cassiodore ; Helpéric, moine de Grandfel, auteur d'un ouvrage sur le Comput ecclésiastique, dont Mabillon a donné la Préface dans ses Analectes, et que D. Bernard Pez a publié en entier dans ses Anecdotes ; Gerland, auteur de traités sur la musique, la dialectique et le comput.

Pour les belles-lettres : Sedulius, Stace, les Bucoliques, le traité du grammairien Priscien, *De Conjunctionibus*, qui, avec Donat et Marcianus Capella, était alors toute la ressource des professeurs ; une partie du second Donat, abrégé du *Grand Donat*, à l'usage des commençants ; un Juvénal et trois Ovides.

Pour l'histoire : un livre *De Institutione religiosæ rothomagensis ecclesiæ*, ce qui peut signifier la règle et les constitutions des chanoines ; le Martyre de saint Georges ; la Vie de saint Maurile, évêque d'Angers, écrite au VIIe siècle, par Magnobode, évêque de la même ville, et publiée depuis par Surius au 13 septembre; enfin, la fameuse Chronique de Fréculphe, évêque de Lisieux, l'ouvrage le mieux conçu et le plus savant de tous ceux qui nous restent du IXe siècle, et qui aurait, d'après un critique, servi de modèle à l'immortel auteur du discours sur l'Histoire universelle (1)

Nous ne disons rien d'un manuscrit intitulé : *Mariale*, sur lequel nous manquons de renseignements.

Tous ces catalogues présentent ensemble un total d'environ cent soixante volumes réunis dans la métropole de Rouen à la fin du XIIe siècle. Vers la même époque, la célèbre abbaye du Mont-Cassin ne comptait que quatre-vingt-dix volumes, l'abbaye de Moyen-Moutier en possédait soixante-sept, l'église d'Angoulême, cent. « On pouvait citer, « comme une collection très magnifique, les cent volumes « d'écriture sainte, et les soixante auteurs profanes réunis « dans l'abbaye de Gembloux, en Belgique, vers 1050 ; « mais les deux cents volumes rassemblés au IXe siècle « dans l'abbaye de Pontivy, en Bretagne, sont un exemple « unique qu'on ne rencontre dans l'énumération d'au-

(1) Petit-Radel, *Bibliothèques anciennes*, p. 75.

« cune bibliothèque de France ni des régions voi-« sines (1). »

Il est remarquable que, des cent soixante volumes de l'église de Rouen, les deux tiers à peu près avaient été acquis dans l'espace d'un demi-siècle. D'où vient un accroissement si rapide ? Nous sommes porté à l'attribuer aux esprits éminents qui s'étaient donné rendez-vous dans notre métropole, et firent du XIIe siècle une des plus belles époques de son histoire littéraire Contentons-nous de citer, parmi nos archevêques : Hugues d'Amiens, à la fois hébraïsant, canoniste, apologiste, agiographe, théologien, en commerce de lettres avec Suger et saint Bernard ; Rotrou de Warwick, qui interprétait la Bible et traçait, pour l'héritier de Henri II, un curieux plan d'études où il cite Jules César, Pline l'ancien, Quinte-Curce, Plutarque, Suétone, et ces vers d'Ovide :

Adde quod ingenuas didicisse fideliter artes
Emollit mores, nec sinit esse feros.
(De Ponto. Lib. II, Eleg. IX.)

Gautier le Magnifique, que ses lettres, ses ouvrages de droit et d'histoire mettent au rang des beaux esprits de son temps, et qui abandonna à son église tous les livres de sa chapelle et de sa bibliothèque (2). Parmi nos chanoines, est-il besoin de citer Pierre de Blois, l'un des plus féconds et des meilleurs écrivains du XIIe siècle ; le doyen Jean de Coutances, depuis évêque de Worchester, auquel Pierre de Blois dédia son excellent opuscule : *De Institutione episcopi*, l'un des meilleurs que l'époque ait fournis sur cette matière ; le doyen Roger, qui avait professé les

(1) Petit-Radel. *Bibliothèques anciennes*, p. 103 et suiv.
(2) Chartul. B. Mariæ Rotom., p. 122.

arts libéraux à Paris, et dont le même Pierre de Blois a loué la science et la modestie ; Gondulfe enfin, l'ami de saint Anselme, qui devint évêque de Rochester, renommé pour son éloquence pathétique, et son zèle à corriger de sa main les copies des livres sacrés (1) ? C'est compléter l'histoire de la Bibliothèque de l'église de Rouen, que de rappeler les noms de ces hommes illustres qui en compulsèrent les manuscrits, et l'enrichirent de leurs propres ouvrages.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

La Bibliothèque survécut, au moins en partie, au terrible incendie de la nuit de Pâques de l'an 1200, qui détruisit la Cathédrale et la plus grande partie de la ville. Nous en avons pour témoins plusieurs de ces antiques manuscrits dont nous avons parlé : le Livre d'ivoire, le Bénédictionnaire de l'archevêque Robert, qui subsistent encore, le livre de médecine du temps de l'archevêque Geoffroi, qu'on retrouve, avec ses plantes figurées, dans les Actes capitulaires, au 7 octobre 1399, les Epîtres de saint Jérôme, autrefois données à l'église par Rotrou, et qui reparaissent avec le nom de ce prélat, dans les mêmes actes, au 26 octobre 1413. Les chanoines avaient donc arraché leur bibliothèque aux flammes, comme les moines de Fleury-sur-Loire l'avaient fait, un siècle auparavant, à pareil jour, et dans un semblable désastre (2). Mais la nécessité de construire une nouvelle Cathédrale dut arrêter pour longtemps l'essor des études et faire tomber la Bibliothèque dans une sorte d'oubli. Nous savons néanmoins que le trésorier du

(1) D. Rivet, t. IX, p. 373-16, et Anglia sacra, t. II.
(2) Acta SS. Bened. Sæc. 4, pars 2ª, p. 400.

Chapitre, Guillaume de Saône, formait alors la collection de livres d'écriture sainte et de théologie, qui passa tout entière dans le collége des *Thrésoriers*, qu'il avait fondé à Paris (1269) (1). Le doyen du Chapitre, Philippe d'Umbleville, possédait, en 1288, une petite bibliothèque composée surtout de livres de droit : « Corpus juris civilis. — « Summa Aconis (alias Assonis, Azon). — Liber decretorum « decretalium. — Summa Gonfredi (alias Gofredi). — Diges- « tum vetus. — Infortiatus. — Digestum novum (2). » Nous remarquerons encore que l'archevêque Eudes Rigaud, dans le cours de ses visites, ne perdait pas de vue les chartes et les cartulaires, les passionnaires et les bibles, les manuscrits prêtés ou mal reliés, les catalogues et les bibliothèques des monastères, d'où l'on peut inférer qu'il n'était pas sans sollicitude pour celle de son église métropolitaine (3).

Mais, pour y trouver des améliorations importantes, il faut descendre jusqu'au milieu du XIVe siècle, au temps où siégeaient dans le Chapitre Gilles Deschamps, depuis cardinal et l'un des maîtres de Gerson au collége de Navarre, le doyen Nicolas Oresme, et le grand-chantre Pierre d'Ailly, personnages qu'il faut non-seulement compter parmi les gloires de l'Eglise de Rouen, mais encore parmi les plus grandes figures de l'histoire ecclésiastique au XVe siècle.

A partir de cette époque, une noble émulation s'empara des chanoines pour enrichir leur Bibliothèque. Nous ferons

---

(1) Voir notre Histoire du Mont-aux-Malades, p. 275-16.

(2) Vidimus de son testament (1289). Nous en devons la connaissance à M. Ch. de Beaurepaire, conservateur des archives de la Seine-Inférieure.

(3) Regestrum visit. et Hist. littér. de France, t. XXI, p. 616-28.

connaître ceux de leurs dons que nous avons pu rencontrer dans nos faibles recherches

Legs de Guillaume Jacob, 16 septembre 1379. — Sextus liber decretalium. — Unum parvum volumen. — Digestum novum. — Digestum vetus. — Apparatus cardinalis, livre bien connu du cardinal Henri de Suze, évêque d'Ostie, sur le droit canonique — Unum aliud parvum volumen. — Alius sextus liber decretalium. — Archidiaconus super Sexto (Gui de Bajiso, archidiacre de Bologne, qui a commenté les Décrétales.)

Legs de B. Renaud, même jour. — Decretum. — Décretales. — Clémentine — Sextus liber Decretalium (1).

Jean de Pontoise donna les sermons de Maurice de Sulli, évêque de Paris (17 juillet 1381); Nicolas Oresme, les Epîtres de saint Paul glosées (10 février 1382); Jean Hauvet, curé de Reyville, un Office de sainte Catherine (2 juillet 1384) et un inconnu, le livre *De claustro animæ*, souvent attribué à Hugues de Saint-Victor, mais qui est de Hugues du Fouilloi, et dont Mabillon fait le plus grand éloge (2).

Legs du doyen Hugues de Lenvoisie (7 mai 1414) :

Et primò : Catholicus. (On a d'un Novatus Catholicus : Sententia de humilitate, obedientiâ, et calcandâ superbiâ.)

Item : Liber qui incipit : Prefatio virorum...

Item : Alius liber qui incipit : Incipiunt sermones fratris Guillelmi.

Item : Augustinus : De civitate Dei.

Item : Epistola quam auctor libri diligit.

Item : Epistola Hugonis, archiepiscopi Rothomagensis.

Item : De Evangeliis et differencia.

---

(1) Reg. capit., 1379.

(2) Annal. Bened., t. VI, p. 459

Nous signalerons encore, mais sans pouvoir en indiquer la provenance, une belle Bible sans commentaires (1416), un beau volume appelé le Livre des Conciles, écrit sur papier en 1406, de la main du tabellion du Chapitre, et un Catholicon.

Ces divers ouvrages ne dormaient pas inutiles dans la poussière de la Bibliothèque. En 1369, nous trouvons le doyen Nicolas Oresme feuilletant l'Ancien Testament, les Evangiles, le livre des Conciles, le Sexte, et l'Histoire naturelle de Pline (1); il travaillait alors à traduire les Politiques d'Aristote pour le roi Charles V, son élève. A la prière de ce monarque, les chanoines décidèrent que, jusqu'à l'entier achèvement de l'ouvrage, Nicolas Oresme percevrait ses revenus et distributions sans être obligé de paraître au chœur, ni au chapitre (2). Le chanoine Henri de Fécamp compulsait les livres de médecine (1399), et le chancelier Thomas Legrand, les ouvrages de droit. La Bible, les Lettres de saint Augustin, la Cité de Dieu, Pline le Naturaliste, le Cloître de l'âme, les Conciles, les Lettres de saint Jérôme, le Catholicon, les Sermons de Maurice de Paris, circulaient dans les mains des chanoines Pierre de Siberville, Guillaume Carel, Pierre de Corbie, Jean de Pontoise, Guillaume Gorren, Gilles Deschamps, Gaspard Charité (1382 – 1416).

Mais leurs études ne se bornaient pas aux livres de leur propre Bibliothèque. Il est curieux de voir l'abbaye de Saint-Ouen prêter, à la même époque, à Pierre de Siberville, les Commentaires de saint Augustin sur les Psaumes,

(1) Reg. capit., 4 mars 1369.

(2) .... Fuit concessum.... ad requestam Regis, quod percipiat fructus, usque ad perfectionem libri Polleticorum quem scribit pro dicto D. Rege... (Reg. cap., 18 aoust 1372).

au doyen Jean de Pontoise, l'Histoire Romaine de Florus, à l'archevêque Guillaume de l'Etrange les Œuvres de Cassien; à Gilles Deschamps, qui paraît le plus infatigable à l'étude, les Commentaires de saint Grégoire sur le Cantique des Cantiques, de saint Thomas d'Aquin, sur saint Matthieu, de Gilles de Rome sur le premier livre des Sentences, la Règle de saint Benoît, Cicéron *De officiis*, Isidore *De virtutibus*, un Recueil de sentences des Pères de l'Eglise, etc. etc. (1)

Cependant, tous ces hommes studieux manquaient jusque-là d'une salle spéciale pour ranger leurs livres et vaquer en commun à l'étude. Aussi, le chapitre adopta-t-il, à l'unanimité, le 29 juillet 1424, le projet de construire une *étude ou librairie (quoddam studium, seu unam libreriam)*. Une commission de chanoines, assistés de jurés et d'experts, arrêta de placer cette construction sur le cellier du chapitre où l'on pesait et délivrait le pain des chanoines. L'année 1428 suffit pour élever un modeste bâtiment en bois, dont l'achèvement provoqua bientôt des libéralités jusqu'alors inouïes.

André de Marguerie, chanoine et archidiacre du Petit-Caux, donna de son vivant, *pour le salut de son âme*, les dix-sept ouvrages suivants (13 mars 1432):

1. Decretum integrum, paleatum, cum glossa ordinaria Bartholomei Bricensis. — 2 Lectura Domini Archidiaconi vocata Rosarium super Decreto. — 3. Decretales cum glossa ordinaria Bernardi addounata. — 4. Pars lecture Domini Hostiensis super antiquis Decretalibus. — 5. 2ª pars lecture dicti D. Hostiensis super Decretalibus predictis. — 6. Lectura Domini Innocentii quarti. — 7. Prima

(1) Biblioth. de l'Ecole des Chartes, 3ᵉ série, t. I, p. 216, article de M. Léopold Delisle.

pars lectura Domini Henrici Bouhic super Decretalibus. — 8. 2ª pars lecture dicti Henrici Bouhic super dictis Decretalibus. — 9. 1ª pars novelle lecture Domini Jo. Andree super antiquis Decretalibus. — 10. 2ª pars dicte novelle Jo. Andree super dictis Decretalibus. (Jean d'André était le plus célèbre canoniste du XIVe siècle. Ce fut, dit-on, en souvenir de sa fille Novella qu'il appela *Novellæ* ses commentaires sur les Décrétales.) — 11 Sextus Decretalium cum tribus apparatibus Jo. Monachi, D. Archidiaconi, et Jo. Andree — 12. Lectura novelle dicti Jo. Andree super Sexto Decretalium cum mercurialibus. (On a des *Quæstiones Mercuriales* de Jean d'André, qui furent imprimées à Lyon en 1572). — 13. Textus Clementinarum cum tribus apparatibus Guill. de Monte-Lauduno, Jo. Andree et Pauli de Lazaris (On connaît, de Guillaume de Monte-Lauduno, des *Repetitiones in aliquot titulos juris civilis*, imprimées à Venise en 1567.) — 14. Volumen continet duas partes principales : in 1ª parte est Speculum juris, cum additionibus Jo. Andree : in 2ª parte principali est Repertorium juris. — 15. Continet primam partem de Vita Christi in Evangelio edita. — 16. 2um volumen de Vita Christi, continens duas partes de Vita Christi in Evangelio edita, quarum 1ª pars est tertia in ordine de Vita Christi ; continet gesta ejus à principio anni XXXIII, usque ad Passionem exclusivè. 2ª pars, quæ est quarta in ordine, continet historias Passionis, Resurrectionis, Ascensionis. Ces détails prouvent qu'il s'agit de l'ouvrage de Ludolphe de Saxe, que nous verrons plus tard publié par un chanoine de Rouen. — 17. Summa de Casibus edita a magistro Remundo cappellano et penitentiario Pape : c'est la Somme des cas de conscience de saint Raimond de Pegnafort. (1)

(1) Reg. capit., 13 mars 1432.

Le 20 février 1436, les exécuteurs testamentaires du chanoine Pierre Maurice, célèbre professeur de théologie, apportèrent au Chapitre trente-deux volumes, parmi lesquels nous distinguons des ouvrages de saint Thomas d'Aquin, de Nicolas de Lyre, de saint Bernard, de Jacques de Voragine, de Pierre le Mangeur, de Jean de Salisburi, de saint Prosper, de Virgile, de Térence, de Végèce. Nous sommes contraint de renvoyer aux Pièces justificatives cette longue nomenclature. (1)

Nous passerons sous silence les ouvrages provenant du fameux Pierre Cauchon, évêque de Lisieux (1444), les dons des chanoines Guillaume de Baudribosc (1443) et Jean Ledengié. Ce dernier offrit une Bible remarquable que lui avait donnée la dame de Bavière, sous promesse de prier pour l'âme de Jean Le Sannier, et qu'il donna lui-même à la condition expresse que lui et Jean Le Sannier participeraient à toutes les prières, oraisons aumônes, et autres bonnes œuvres qui se feraient dans la Cathédrale. (10 avril 1437.)

On jugera de la beauté de quelques-uns de ces livres par le prix de trois Bibles que le Chapitre mit à l'encan dans un moment de détresse. La première fut adjugée au chanoine Laurent Surreau pour dix écus d'or, la seconde au même pour quatorze écus d'or; la troisième atteignit le prix de trente écus d'or. (2)

Le nombre des volumes croissait tellement, qu'en 1446 on parlait, dans le Chapitre, de demander du bois dans les forêts du roi pour continuer le bâtiment de la Bibliothèque. Ce ne fut néanmoins qu'en 1477 (20 février) qu'on arrêta de la prolonger jusqu'au four du chapitre, en muraille de

(1) Pièces justificatives, n° V.
(2) 8 mars 1450, 26 avril et 10 mai 1452.

bois et de briques; mais, le 9 mars suivant, il fut décidé qu'on emploierait la pierre de taille, et que la construction s'arrêterait à la maison du procureur de la fabrique. Pour y donner accès par l'intérieur de l'église, le maître de l'œuvre, Guillaume Pontifs, éleva, dans le transept-nord, le noble et gracieux escalier de pierre qui passe encore pour un des plus beaux ornements de la Cathédrale (1479).

Enfin, le 20 mars 1480, pour ajouter à la décoration de l'église, et pour répondre à la majesté de cet édifice, disent les chanoines, *ad Ecclesie venustatem et decenciam ampliorem*, on décide que la Librairie sera prolongée jusqu'à la rue, et c'est alors que s'élève cette magnifique salle de cent pieds de long sur vingt-cinq de large, qui règne sur la droite de la cour des Libraires, et où la munificence éclairée des archevêques et des chanoines devait entasser de nouvelles richesses littéraires jusqu'à la Révolution française.

Jean Ibert, *pour l'accroissement de la gloire de Dieu et du Trésor de l'Eglise*, offrit un très beau Passionnaire (1); Philippe de la Rose, un magnifique Décret de Gratien; Jean du Bec, un Térence en latin et deux très grands et très beaux manuscrits sur vélin et en français; l'un intitulé: *Proprietates rerum*, l'autre: *Traduction des Politiques d'Aristote*, sans doute du doyen Nicolas Oresme (2). Le chapelain Pierre Selle donna la Bible mise en vers latins par Pierre de Riga (1490); les chanoines Jean de Gouves et Louis de Groussi, leurs livres de droit (1493). Pierre Courel apporta lui-même, sur le bureau du Chapitre, pour être

(1) .... Ad ampliorem Ecclesie augmentationem et Dei laudem, dedit librum unum pulcherrimum Passionarium nuncupatum. (Reg. capit., 2 sept. 1479.)

(2) .... Duo perpulchra volumina in pergameno et lingua materna ac magno volumine conscripta... (17 avril 1483 et 29 juillet 1484).

enchaîné dans la librairie, un livre d'astrologie en français, sur parchemin, écrit et orné avec élégance (1). Pierre Escoulant, chanoine et curé de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, légua les Epîtres de saint Jérôme et l'ouvrage de Boccace, *De casibus virorum illustrium* (7 sept. 1489); Robert Chuffes, archidiacre d'Eu, trois livres de médecine, un Avicenne, un Gallien et un volume de commentaires en papier, interfolioté de feuilles de parchemin (18 fév. 1491); enfin Pierre Leschamps, appelé aussi d'Esneval, onze volumes imprimés sur papier, les premiers que nous voyons entrer dans la Bibliothèque, et qu'il faut peut-être compter parmi les premiers produits des presses rouennaises (1484). Ces livres étaient deux tomes du *Speculum morale*, et deux tomes du *Speculum doctrinale* de Vincent de Beauvais, deux tomes d'un ouvrage intitulé : *Pantheologia*, et cinq volumes sur le Droit canonique par Nicolas Tudeschi, plus connu sous le nom de Panorme, et surnommé le Flambeau du Droit (2). Si nous prenons à la lettre l'acte capitulaire du 4 juin 1492, le grand-chantre, Michel Petit, aurait imprimé lui-même un certain livre de la Bibliothèque avec la permission du Chapitre (3). Dix ans plutôt, on avait vu Pierre Plume, chanoine de Chartres, imprimer sur vélin,

(1) .... Reddidit super Bureltum quemdam librum astrologie in pargameno, lingua gallica eleganter conscriptum et adornatum, pro affigendo ad librariam cum aliis. (Reg. cap., 6 mars 1493).

(2) Une liste d'ouvrages imprimés avant 1500, adressée par Dom Gourdin, en 1792, aux Administrateurs de la Seine-Inférieure, présente : *Du baptême et des œuvres de miséricorde*, Rouen, 1469. Dom Liron, t. 4, p. 521, cite : *De consideratione* ; *Apologia de præcepto et dispensatione*, Rothomagi, 1475. Nous laissons à ces deux bénédictins la responsabilité de ce qu'ils avancent.

(3) Accordaverunt tradi mutuò D. Cantori assertum librum consistentem in libraria, ab eo requisitum, pro eo, ut dicebat, imprimendo. (Reg. capit., 4 juin 1492).

dans sa propre maison, un bréviaire in-12 et un missel in-folio (1). D. Liron a dressé une liste de prêtres imprimeurs, où figure Sixte Russinger, qui porta le premier à Naples l'art de l'imprimerie, en 1471 (2).

Mais les plus riches présents qu'on rencontre à cette époque, sont ceux de Richard Perobart, chanoine de Rouen et curé de Saint-Gervais de Paris. Ce sont : un grand et somptueux Missel, orné de vignettes et de figures, couvert de soie, et muni de deux fermoirs d'argent ; un Missel plus petit, orné de fermoirs semblables ; un Graduel noté et un Bénédictionnaire (3). Ebloui par la beauté de ces précieux manuscrits, les chanoines éclatèrent en transports de reconnaissance, que leur secrétaire n'a pu peindre que par ces mots : *Domini actiones gratiarum immensissimas retulerunt.*

Le Chapitre s'imposa à lui-même de sévères règlements pour assurer la conservation de ses livres. Le soin de dresser un catalogue fut confié à quatre chanoines expérimentés. Robert Duquesnai et Nicolas Guernier firent le dénombrement des livres d'Ecriture sainte et de Théologie, Jean Lenfant et Etienne Tuvache, celui des ouvrages de Droit canonique, de Droit civil et des autres (3 février 1483). La plupart des manuscrits étaient fixés par des chaînes dans la Bibliothèque. Telle était la coutume au moyen-âge ; nous la trouvons encore en vigueur dans la Bodléienne, en 1674 (4). Les chaînes étaient si longues dans la Bibliothèque de 1428, que, d'une, le Chapitre en fit faire deux et

(1) Petit-Radel. Biblioth., p. 207, 8.

(2) Singularités histor. et littér., t. I, p. 357.

(3) Unum præcipuum et sumptuosum Missale, coopertum serico, cum firmaturis duabus argenteis, deauratis. (Reg. capit., 13 et 16 aoust 1485.)

(4) Catal. Bodleian. Præfat., p. 3.

même trois, dans celle de 1479. Quiconque laissait un livre ouvert payait une amende de dix deniers tournois (20 août 1436). Les livres n'étaient prêtés que sur gages, même aux membres du chapitre. Permis au doyen Nicolas Duboc d'emporter le traité de la Puissance ecclésiastique, pourvu qu'il engage les Lettres de saint Jérôme (1455). Guillaume Roussel n'obtient les poésies de Sédulius, et une Table alphabétique de la Cité de Dieu, qu'en déposant l'Explication d'Isaïe par maître Hervé (1469). Robert Duquesnai apporte la Glose ordinaire sur les Petits Prophètes, pour avoir la Table de la Cité de Dieu (1479); Jean Gouel, un Infortiat pour obtenir les Sermons de Jacques de Voragine (1471). Le sous-chantre Jean Quatreul est contraint de déposer deux petites coupes d'argent pour obtenir un Traité des Oiseaux (1), qui était lui-même un gage donné par les moines de Beaubec (1475). Le supérieur général de l'Ordre des Dominicains, de passage à Rouen, ne peut emporter un Juvénal qu'en laissant un livre équivalent (22 juin 1491). Les seuls chanoines pouvaient avoir des clefs de la Librairie, et y vaquer à l'étude. Ils faisaient serment de ne les prêter à personne, et devaient les montrer de temps en temps au Chapitre assemblé. Seize d'entre eux, habitués de la Bibliothèque, les produisirent au chapitre général du 22 août 1439. Ce ne fut pas sans de vives protestations de la part du chanoine Jean Pinchon, qu'on en accorda l'entrée à quelques maîtres-ès-arts, Jean Périer, Jean Pigache, Gilles Loisan, Richard Labuffe, Jean d'Eudemare, à quelques chapelains de la Métropole, Pierre Pigache, Raoul de Carville, etc., quoiqu'on les eût

(1) Concessus quidam liber de Avibus, existens de libris impignoratis per Religiosos de Bellebecco, et dedit ipse Quatreul in pignus unam parvam tesseram et parvum cifum argenteos. (Reg. capit., 27 déc. 1475.)

astreints au même serment que les chanoines (27 mars 1438).

Cependant le Chapitre, dans une délibération mémorable, du 20 août 1439, crut devoir tempérer la rigueur de ses règlements. « Considérant, disent les chanoines, « que la Librairie de cette église a été instituée pour pro- « fiter au plus grand nombre possible, après mûre déli- « bération, nonobstant le statut qui n'accorde les clés « qu'aux seuls chanoines, nous décidons qu'elles pourront « être données aux personnes notables qui les demande- « ront. »

Cet acte, qui changeait libéralement la Bibliothèque de l'église en dépôt public, au milieu des désordres de l'invasion anglaise, à une époque où rien de pareil ne se voyait, si ce n'est peut-être à Florence, dans le palais des Médicis, honore infiniment la mémoire du Chapitre de Rouen.

Dès lors, on y vit étudier Jean Lefèvre, pénitencier de l'archevêque Louis de Luxembourg, Simon de Plumetot, Guillaume Leduc, Richard de Gruchet, chapelains de l'église (1439); ils s'y rencontraient avec Robert Poutrel, Pierre Leueur, Roger de Tournebu, Jean Raulin, docteurs en théologie, avec Alain Olivier, Robert Duquesnai, Etienne Haro, Pierre Richard, successivement titulaires de la prébende théologale, fondée dans chaque Cathédrale par les décrets des Papes et du Concile de Bâle. C'est au pied même de l'escalier de la Bibliothèque, dans le promenoir du Chapitre, que ces professeurs renommés expliquaient la Théologie et l'Ecriture à leurs auditeurs, rangés sur des bancs de pierre qui subsistent encore (1460-1499).

Parmi les habitués de la *Librairie*, à la même époque, n'oublions pas le doyen Jean Masselin, docteur en droit civil et canonique, qui compulsait les œuvres du cano-

niste Gellencieus (1470), et se préparait à paraître avec distinction dans les Etats généraux de Tours, dont il est l'historien (1484) (1), ni son neveu et homonyme, le chanoine Jean Masselin, qui écrivait sa Chronique des Archevêques de Rouen, dont le manuscrit fait partie de la Bibliothèque Nationale, ni le chanoine Thomas Basin, qui se préparait à écrire l'Histoire de Charles VII et de Louis XI, son mémoire improbatif du jugement de Jeanne d'Arc, et son *Breviloquium Peregrinationis*, si rempli de détails intimes sur les infortunes de l'auteur, et le lamentable état de la Haute-Normandie sous l'invasion anglaise, ni Jean Derly ou de Rely, professeur de théologie et confesseur du roi. Ce personnage, déjà illustre par ses remontrances au roi Louis XI, touchant la Pragmatique Sanction, et qui devait s'illustrer encore par son *Epître exhortative au Pape Léon X pour la recouvrance de la Terre-Sainte*, vint à Rouen avec Charles VIII, après les Etats généraux de Tours, où il avait prononcé tant de belles harangues. Une délibération spéciale du Chapitre autorisa le doyen à lui donner la clé de la *librairie*, tant qu'il séjournerait dans la ville (2). . .

A côté de cette Bibliothèque capitulaire, si riche et si bien fréquentée, il s'en forma bientôt une autre très remarquable par la magnificence, sinon par le nombre des volumes; je veux parler de celle du grand cardinal Georges d'Amboise, qui, au milieu de ses immenses tra-

(1) On doit à Jean Masselin le *Diarium statuum generalium*, publié en 1835 par M. Adhelm. Bernier, dans la Collection des documents inédits de l'histoire de France.

(2) Consenserunt clavem librarie dari per D. Decanum Mag. Jo. Derly, sacre theologie professori, confessori regio, durante sua presentia ad hanc civitatem. (Reg. capit., 20 avril 1485. Texte indiqué par M. Ch. de Beaurepaire.)

vaux pour le gouvernement de son diocèse et du royaume, faisait ses délices de l'étude des saintes lettres (1). Elle se composait de deux parties distinctes, la bibliothèque particulière du prélat, d'environ quatre-vingts volumes, et la collection d'à peu près cent quarante volumes, achetés du roi de Naples Frédéric, qu'il avait contraint de passer en France, et à qui il donnait une pension de trente mille écus, avec la Touraine pour résidence (1501). Nous renvoyons aux pièces justificatives (n° VI), les deux catalogues, qui sont du plus haut intérêt. En les parcourant, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de la rareté des ouvrages, ou de l'éclat des reliures, des miniatures, des ciselures, des étoffes précieuses, des fermoirs d'or et d'argent. Nulle part, peut-être, on ne trouverait une aussi brillante exposition des merveilles bibliographiques de la Renaissance. Le cardinal légua à son neveu, Georges II, tous ses livres latins, *pourveu qu'il ne les vende, ne aliesne, sinon qu'il les voulsist donner aux poures de Dieu* Ce sont les termes de son testament.

Le cœur se serre, en songeant que tant de richesses artistiques et littéraires devaient périr en partie dans les guerres atroces du XVIe siècle. Dans la seule tourmente de 1562, la Cathédrale perdit deux Missels couverts d'or, et tous les autres livres liturgiques que les protestants trouvèrent dans les sacristies. La Bibliothèque elle-même fut pillée par les hérétiques ; cependant, comme en 1200, on en sauva de précieux débris, aujourd'hui disséminés dans nos bibliothèques publiques ; mais, à la suite de ce désastre,

(1) ... Cùm studiis litterarum, præsertim earum quæ ad religionem nostram pertinent, quantùm infirmitas nostri ingenii concedit, maxime delectemur. (Bref du cardinal aux chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges.)

elle languit dans une sorte d'oubli jusqu'au pontificat de François Ier de Harlai, qui devait la faire sortir plus brillante de ses ruines.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Si l'on parut perdre de vue la Bibliothèque pendant un demi-siècle et plus, après la catastrophe de 1562, ce n'est pas que les habitudes studieuses et l'amour des livres se fussent éteints dans l'église de Rouen. Le cardinal Charles Ier de Bourbon forma une magnifique bibliothèque, toute reliée en maroquin, qu'il donna vers 1580 aux Jésuites de la rue Saint-Antoine. Lui-même, avec l'aide de ses chanoines Louis de Mainteternes et Marien de Martimbos, prépara l'édition réformée du Bréviaire de Rouen, qui parut en 1579. Le bénédictin D. Jacques du Breul, son historien, raconte que le cardinal lui avait créé, dans sa cellule, une bonne bibliothèque bien connue des savants de l'époque, qu'il aimait à s'y retirer avec M. de Martimbos, et que leurs doctes entretiens s'y prolongeaient souvent fort avant dans la nuit (1). Son successeur et neveu, Charles II de Bourbon, fut le plus ardent ami des gens de lettres et le plus grand amateur de livres qu'il y eût en son siècle (2). Possevin fait un grand cas de la bibliothèque du cardinal de Joyeuse, composée de trois autres, qu'il légua aux jésuites d'Avignon. C'est aussi au XVIe siècle et au commencement du XVIIe, que le Chapitre

(1) Epître dédicatoire du saint Isidore de Séville, de D. du Breul... P. Jacob, biblioth., p. 520... — Naudé, Advis..., p 106.

(2) Amor et desiderium ipsi ingens librorum... (Frizon, p. 652, et Jacob, p. 681).

de Rouen produisit un plus grand nombre d'écrivains ; et d'ouvrages de théologie et de critique, de jurisprudence et d'histoire, de musique et de poésie. Nous citerons l'ouvrage de Pierre Mésenge sur son voyage de la Terre-Sainte (1), l'édition d'une partie des Œuvres de Lanfranc et de Paschase Radbert, par le pénitencier Guillaume Lerat (1540) ; le *Speculum curatorum* d'Arthur Fillon, composé de huit à dix traités de théologie dogmatique et morale (vers 1520) ; les écrits théologiques du grand-chantre Adam Séquart, l'ami de Possevin (vers 1560) ; l'histoire du Privilége de saint Romain, le *Theonomagium*, le Discours de la vie de saint Louis, par Claude Séquart (1597) ; la *Vertu du Catholicon d'Espagne*, de Pierre Leroi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon (1593) ; les compositions musicales de Guillaume Leroi, de Henri Frémart, de Jean Titelouze, et la Chronique de Normandie de l'archidiacre Nagerel. Et que dire de l'activité du pénitencier Jean Dadré, qui donna des éditions de la vie de J.-C, par Ludolphe de Saxe, des Œuvres complètes d'Eusèbe de Césarée, de la Glose ordinaire, sans compter ses *Loci communes* empruntés à toute l'antiquité, tant sacrée que profane, sa *Chronologie historiale* des Archevêques de Rouen, et ses opuscules pour la défense des droits du Chapitre et du privilége de saint Romain ? Nous permettra-t-on de rappeler encore l'Histoire de Guillaume-le-Conquérant, par François d'Eudemare, son livre des Métamorphoses Divines, qu'il composa dans le cours d'une maladie (1631) ; ses *Observations Davidiques* sur les versions des psaumes, sa *Déclaration de la Vérité contenue aux psaumes*, contre Marot et Théodore de Bèze ; les poésies latines et

(1) Manuscrit à la Bibliothèque de Rouen, n° $\frac{171}{173}$

surtout le *Solatium Musarum* de l'archevêque François de Harlai (1628) ; les poésies de François Métel de Boisrobert, l'un des premiers membres de l'Académie française ; la *Règle des Moniales* de l'Abbaye de Saint-Etienne, près Soissons, par l'archidiacre Adrien Behotte, sa réponse à l'Anti-Coton, son Apologie pour saint Romain, ses écrits sur le Droit de visite des Archidiacres, sur le Droit de déport et sur son Origine (1630) ; le Manuel de Rouen, composé par le grand-vicaire André Guyon, ses Remontrances au Parlement sur l'octroi des sentences fulminatoires, son Eloge funèbre du président Jeannin ; le livre du théologal Pierre Hallier, frère du célèbre évêque de Cavaillon, contre Dumoulin, ministre de Charenton ? Je ne dirai rien de toutes les Œuvres morales, spirituelles, polémiques, historiques de Jean-Pierre Camus, évêque démissionnaire de Belley, créé grand-vicaire administrateur du diocèse de Rouen (vers 1630), œuvres qui forment près de deux cents volumes, parmi lesquels on distingue toujours l'aimable livre de l'*Esprit de saint François de Sales*. C'en est trop pour montrer de quel mouvement intellectuel le Chapitre de Rouen fut agité de 1620 à 1630, et que, sous de tels hommes, la Bibliothèque ne pouvait être destinée à un éternel abandon.

C'est à Pierre Acarie, chanoine et pénitencier, que revient l'honneur d'avoir commencé sa rénovation, en offrant au Chapitre *tous et chacun ses livres au nom et faveur de Notre-Dame, pour en disposer à commencer une bibliothèque* (16 août 1632). Mais l'archevêque François de Harlai, « voulant laisser aux siècles à venir « quelque marque signalée de son affection singulière au « service de Dieu, et défense de la doctrine chrétienne... ; « faire paraître ses bonnes affections entièrement dévouées « à l'honneur et au bien de son église, en laquelle il tenait « la place des éminentissimes cardinaux d'Amboise, ses

« grands oncles, de très heureuse mémoire (1), » efface bientôt la générosité de Pierre Asarie, en donnant toute sa bibliothèque du palais de Gaillon, qui fut apportée à Rouen dans six grands tonneaux (2). Des livres hébraïques, syriaques, polyglottes, les meilleures éditions des Pères, des Théologiens et des Anciens, composaient cette collection, qui montait à treize cents volumes, et pouvait être estimée à quarante mille livres (3). Le catalogue, conservé aux Archives du département, mentionne aussi quelques manuscrits, entre autres : les Paraboles de Salomon, sur vélin, la Mappe des Gaules et de la Petite-Bretagne, et un autre, intitulé : Cy commencent les Rubriques des Fables d'Ovide. Le prélat offrait, en même temps, six cents livres de rente pour acheter des livres et pensionner un bibliothécaire, car il entendait « que la « Bibliothèque fût ouverte aux chanoines depuis le lever « du soleil jusqu'au soleil couché, ainsi qu'aux personnes « doctes et studieuses, et aux étrangers (4). » Il couronna bientôt ses libéralités en offrant au Chapitre un nouveau présent de quatre-vingts volumes in-folio, et une coupe de bois de quarante mille livres dans le parc de Gaillon, à partager entre la Bibliothèque et la Musique de l'église (1633-1640). Une condition expresse du contrat fut qu'on inscrirait au-dessus de l'escalier ces deux vers, autrefois placés par saint Paulin sur l'entrée de la bibliothèque de saint Félix, à Noles :

Si quem sancta tenet meditandi in lege voluntas,
Hic poterit residens sacris intendere libris.

Dans ses synodes de 1640 et de 1645, François de

(1) Contrat de donation de la bibliothèque de l'Archevêque.
(2) Reg. capit., 23 mars 1634.
(3) Ibid., 9 février 1634, et Blaire de Séguier, p. 126-27.
(4) Contrat de donation. Aux Archives du département.

Harlai pressa ses prêtres de venir assidûment puiser à cette grande source de science ecclésiastique, qu'il leur avait ouverte. Ses prêtres répondirent à ses vœux. Il raconte lui-même, avec bonheur, que des lecteurs de toutes les classes se pressaient dans la Bibliothèque (1); le chancelier Séguier, avec toute sa suite, ne dédaigna pas de la visiter en 1639, et le Chapitre lui fit présent d'un bel exemplaire des Conciles d'Espagne (2).

Ainsi, en 1634, Rouen, grâce au clergé de sa cathédrale, jouissait du bienfait d'une bibliothèque publique. Il est bien digne de remarque qu'à la même date, ni la Bibliothèque du roi, ni même la Mazarine, qui passe pour la plus ancienne bibliothèque publique de France, n'étaient encore ouvertes. L'Angélique, à Rome, ne datait que de 1620; la Bodléienne, à Oxford, de 1612, et l'Ambroisienne, à Milan, de 1608 (3).

Suivons les accroissements de celle de Rouen. De 1632 à 1720, vingt bibliothèques particulières, la plupart léguées par des chanoines, vinrent s'y fondre successivement. Voici la nomenclature des donateurs, en suivant l'ordre chronologique :

1. Pierre Asurie (1632).
2. Monseigneur François de Harlai (1633).
3. Barthélemi Hallé, archidiacre d'Eu (1637).

. . . . . Quos inclytus inter,
Hallæus totos librorum ingessit acervos,
Grandiaque adscripsit venerandum insignia nomen.

Les livres de M. Hallé sont encore nombreux dans nos

(1) Quò jam omnes ordines confluunt. (Fr. de Harlai, de Rebus ecclesiæ, p. 237).

(2) Reg. capit., 12 et 14 janv. 1640.

(3) Petit-Radel, Bibliothèques, p. 253-4.

bibliothèques ; on les reconnaît à ses deux initiales BH, entrelacées. Son portrait se retrouve aujourd'hui dans la bibliothèque du Palais archiépiscopal.

4. Adrien Behotte, grand archidiacre de Rouen (1638).

5. Jean Leprevost ; nous le retrouverons à l'article des bibliothécaires (1648).

6. Robert Duval, chanoine, trésorier du Chapitre (1654).

7. François de la Fosse, théologal et pénitencier (1683).

Depuis la mort de monseigneur de Harlai (1654), la Bibliothèque n'avait pas été régulièrement ouverte, faute d'un traitement pour le bibliothécaire. M. de la Fosse leva la difficulté, en versant un capital de six mille livres, dont la rente devait payer à perpétuité le *Commis* de la Bibliothèque.

Fecit Apollineæ stipendia certa Palæstræ.

dit le poète déjà cité. Une inscription commémorative des libéralités de François de la Fosse fut placée à l'entrée de la Bibliothèque, et se terminait par ce trait : *Quod si hoc scrarium non aperuit, effecit certè primus ut ne claudatur in posterum.* Sa bibliothèque compte parmi les plus belles qui aient été données au Chapitre. Son portrait, échappé à mille hasards, fait aujourd'hui partie du mobilier du presbytère de Saint-Ouen.

8. Joseph-Nicolas de Y de Seraucourt, docteur de Sorbonne, originaire de Reims (1703) : il était à la fois chanoine, grand archidiacre, vicaire général et official de Rouen. Son portrait, peint par Jouvenet, figure dans le Musée de Rouen, sous le n° 92.

9. Claude Champagne de Sericourt, chanoine, trésorier du Chapitre, vicaire-général et official (1709).

10. Richard Simon, ex-oratorien (1712). Ce fut en considération du doyen Jean de la Roque-Hue, son condis-

ciple, devenu son Mécène, que le célèbre hébraïsant donna ses livres et ses manuscrits au Chapitre de Rouen. L'abbé Saas en a donné la notice (1). L'abbé de Longuerue prétend qu'il les donna contre son intention, qu'il voulait en faire de l'argent, et qu'il en avait écrit à Turretin de Genève (2).

11. Jean de la Roque-Hue, doyen du Chapitre (1724) : cinq ans avant sa mort, il donna à la Bibliothèque tous ses livres, qui étaient nombreux et enrichis de notes marginales écrites de sa main. Son portrait se conserve dans la bibliothèque du palais archiépiscopal.

12. Pierre Robin des Bouillons, originaire de Coutances, docteur de Sorbonne, chanoine et archidiacre du Grand-Caux (1730).

13. Charles-Michel Lemennissier du Perron, originaire de Coutances, chanoine de Rouen. Outre sa bibliothèque, il légua au Chapitre une belle collection de tableaux (1734).

14. Jean-Pierre Louis, chanoine, docteur de Sorbonne (1744). Il donna à l'église plus de 1200 volumes, et 200 livres de rente à perpétuité, pour augmenter la Bibliothèque et le traitement du bibliothécaire. Il proposa même au Chapitre, conjointement avec M. l'archidiacre Pavlot de la Villette, de fonder à ses frais un cabinet de curiosités, au bout de la Bibliothèque, et d'y placer à l'instant quelques raretés qui étaient en sa possession. Mais le projet, mis à l'étude pendant un mois, fut rejeté, nous ne savons pourquoi (3).

15. M. de Rupiere, curé de Saint-Michel de Rouen ; les registres capitulaires constatent le legs de sa bibliothèque, sans rien dire de sa valeur (1750).

---

(1) Notice des MMss. de l'Eglise de Rouen, p. 53-70.
(2) Longueruana, prem. partie, p. 66.
(3) Reg. capit., 1 juin et 1er juillet 1732.

16. Charles-René de Brinon, chanoine, docteur de Sorbonne, légua au Chapitre tous les livres de ses deux maisons de Rouen et de Paris, avec 100 livres de rente pour acheter des ouvrages de science ecclésiastique (1748).

17. En 1768, la Bibliothèque du Collége ayant été mise en vente, après l'expulsion des Jésuites, le Chapitre en acheta des parties importantes, entr'autres la grande Collection des Bollandistes. Comme les livres de l'ancien temple de Quevilly, autrefois donnés au Collége par Louis XIV, avaient été exceptés de la vente par les administrateurs de la maison, l'abbé Terrisse, doyen, fut chargé de les demander au roi, par l'entremise de l'archevêque de Reims, grand-aumônier, et des ministres Bertin et Saint-Florentin. Nous ignorons si la demande du Chapitre lui réussit (1).

18. Jean-Baptiste Cotton des Houssaies, docteur et bibliothécaire de Sorbonne, membre de l'Académie de Rouen (1783), donna tous ses livres de théologie à la maison de Sorbonne, ses livres de médecine à la Faculté de Paris, et au Chapitre de Rouen tous les ouvrages concernant les arts libéraux et mécaniques. Une lettre inédite de Dom Gourdin, du 2 mai 1793, nous apprend qu'elle montait à deux mille volumes, parmi lesquels il y avait beaucoup de choses rares et curieuses.

19. En 1737, monseigneur de Saulx-Tavannes acheta en entier, et installa dans son palais, la célèbre bibliothèque de monseigneur Lenormant, évêque d'Evreux, composée de 5,000 volumes. Le prélat vint en personne annoncer cette bonne nouvelle au Chapitre, qui considéra cette Bibliothèque comme un supplément de celle de l'église. Nous reviendrons sur cette importante collection.

---

(1) Reg. capit., 15 fév. et 27 mai 1768.

20. Parmi les dons moins considérables qui affluaient de toutes parts, je citerai cinquante exemplaires de l'histoire de la Cathédrale, offerte par Dom Pommeraie, qui avait reçu du Chapitre une gratification de 250 livres (1). La *Normandie chrétienne*, présentée par l'auteur, François Farin, alors clerc de Saint-Godard (1659). Les chanoines avaient aidé à l'impression de cet ouvrage pour une somme de 200 livres. Je distingue encore dans les registres une Bible de l'an 1480, donnée par le libraire Raphaël du Petit-Val (1642); les ouvrages de Samuel Bochart, offerts par le conseiller Dutot-Ferrare; tous les ouvrages de l'abbé Legendre, donnés par l'auteur, avec cette inscription touchante : *Pietatis ac observantiæ, erga Metropolitanam Ecclesiam matrem meam, pignus*; tous les ouvrages de Fontenelle; les écrits du frère Côme sur l'opération de la taille (1753), et les *Observations sur les maladies épidémiques en Normandie* envoyées par l'auteur, M. Lépecq de la Clôture (1778).

La Bibliothèque renfermait, en outre, tous les portraits des chanoines qui l'avaient enrichie, depuis Pierre Acarie jusqu'à M. Louis. Parmi les portraits des archevêques, on remarquait celui du cardinal Georges d'Amboise, offert par M. Charles-André Conche, prêtre à Besançon (1732), celui de Robert de Croixmare, donné par madame de Vagnon et M. de Croixmare, écuyer du roi (1737). En 1727, M. Louis offrit, en un jour, dix-huit portraits d'anciens Archevêques de Rouen. Les portraits des archevêques François de Harlai (junior), Louis de Tressan, Dominique de La Rochefoucauld avaient été donnés par ces prélats (2).

Les mesures de conservation étaient d'une étonnante sévérité. Le bibliothécaire jurait sur l'Evangile de ne transporter

(1) Reg. capit., 22 déc. 1685.
(2) Ibid., passim.

ni laisser transporter aucun volume hors de la Bibliothèque. Quelques livres ayant disparu momentanément en 1633, sur la réquisition instantanée du promoteur, tous les chanoines présents jurèrent sur leurs saints ordres, et sous peine d'excommunication, de n'enlever aucun ouvrage. Le 1er avril 1634, il y eut tempête au Chapitre parce qu'on avait emporté quelques livres de prix, contre les ordonnances. A l'instant, le promoteur demanda l'emploi des censures ecclésiastiques pour *avoir révélation et connoissance de ceux qui avoient emporté lesdits livres*. Il afficha son monitoire à la porte de la Bibliothèque, et le fit même publier au prône de la paroisse Saint-Etienne-la-Grande-Eglise.

François de Harlai, sans cesse occupé de la composition de ses ouvrages, qui sont au nombre de plus de quinze, demanda au Chapitre en 1637, quelques Saints-Pères : Pierre Chrysologue, Optat de Milève, Salvien, Arnobe, Fulbert de Chartres et Bellarmin, *De Sacramentis*; plus, quelques auteurs profanes : Homère, Juvénal, Perse, Pindare, grec et latin ; les vers du cardinal Barberin, et un Horace doré, édition Aldine. Le Chapitre ne put les refuser au digne prélat qui s'était dépouillé pour son église, mais il exigea un récépissé signé de sa main, et qui fut inséré dans le registre capitulaire : *Ita testor : fatear restituenda Bibliothecæ prædicta volumina. Datum in Palatio nostro archiepiscopali, anno Domini 1637, die verò 16a aprilis.*

Signatum :

Fr., *Archiepiscopus Rothomag.*

Le même prélat eut un jour fantaisie de voir le fameux Livre d'ivoire, dans lequel sont écrits les serments que les évêques de Normandie devaient faire à l'église de Rouen et à leur métropolitain. Les chanoines intendants de la fabrique *furent priés de lui porter ledict livre, afin de lui*

montrer sommairement ce qu'il en désiroit voir, même de lui faire extraire ce qu'il demanderoit, et de rapporter le dict livre, sans le lui laisser (9 décembre 1622). Il est vrai qu'on se radoucit deux jours après. Les intendants furent autorisés *à présenter le dict livre à Monseigneur et à le lui laisser quelque temps, s'il le désiroit, mais en le priant de leur dire dans quel temps il le leur rendroit, afin qu'on pût le retirer.*

. . . . . .

Quant à la Bibliothèque, elle était toujours accessible à tous les lecteurs, et surtout aux recherches des savants et des gens de lettres. André du Saussai, pour son Martyrologe gallican (1625); le P. Morin, pour ses Traités de la Pénitence et des Ordinations ; Farin, pour sa Normandie chrétienne et son Histoire de Rouen ; D. Hugues-Ménard, pour son Sacramentaire de saint Grégoire (1642) ; les bénédictins Godin, Pommeraie, Bessin, pour leurs éditions des Conciles de Rouen et de Normandie ; D. Mabillon, pour ses Analectes; D. de Sainte-Marthe et ses confrères, éditeurs des Œuvres de saint Grégoire; le père Ménestrier, pour son Histoire du Privilége de saint Romain (1694); D. de Montfaucon, pour sa Bibliothèque des Manuscrits; D. Martène, pour ses Études liturgiques ; Le Brun Desmarettes, pour ses éditions de Jean d'Avranches et de S. Paulin; M. de la Roque, pour sa grande Histoire de la Maison d'Harcourt, y puisèrent tout ce qu'ils voulurent, soit par eux-mêmes, soit par leurs correspondants. Souvent c'étaient les chanoines eux-mêmes qui se mettaient au service des auteurs, et se livraient pour eux à de longues et fastidieuses recherches C'est ainsi qu'ils envoyèrent à l'abbé Legendre les titres du privilége de saint Romain, pour son Histoire du cardinal d'Amboise (1722) ; à André du Saussay, curé de Saint-Gilles-Saint-Leu à Paris, et depuis évêque de Toul, des Mémoires sur les antiquités et singularités de leur Église, pour son Martyrologe gallican (1625).

Ils poussèrent plus loin la complaisance à l'égard du P. Houbigant, oratorien : il était venu à Rouen consulter la fameuse Polyglotte de Richard Simon, pour l'édition de sa grande Bible hébraïque avec des notes critiques. Sur un simple reçu de ses supérieurs, ils lui permirent de l'enlever à Paris, où elle resta depuis juin 1745 jusqu'en septembre 1749, quoiqu'elle lui fût presque inutile pour ses travaux (1).

Cette confiance illimitée, si contraire aux anciens usages et règlements du Chapitre, compromit plus d'une fois les intérêts de la Bibliothèque. Comment se fait-il que le fameux *Regestrum visitationum* d'Eudes Rigaud, que D. Pommeraie voyait aux archives de la Cathédrale vers 1660, passa dans la collection de Gaignières, et de là dans la Bibliothèque du roi ? Quelle route a suivie l'original du Pouillé, du même archevêque, pour arriver aux mains du libraire Techener, qui le vendit, il y a peu d'années, à la Bibliothèque royale? Pourquoi trouve-t-on, parmi les manuscrits d'Emeric Bigot, trois Obituaires de la Cathédrale de Rouen, deux Chroniques des archevêques de Rouen, une chronique de l'église de Rouen, un Ordinaire de l'église de Rouen, le livre des Offices ecclésiastiques de Jean, archevêque de Rouen, un registre des revenus de l'Archevêque de Rouen signé par Georges d'Amboise II, un livre de comptes du Collége des Clémentins, clercs-chantres de la Cathédrale de Rouen? Comment, enfin, un magnifique Missel du XIIIe siècle, à l'usage de la Cathédrale de Rouen, figure-t-il successivement sur les catalogues Maccarthy, H. Drury et

(1) Après la description de la Polyglotte de R. Simon, le P. Houbigant ajoute : *In quibus schedis paucissima reperimus quæ in rem nostram conferrent.* (Præfat. CLII).

Thorpe ? (1) Si 1562 et 1793 peuvent donner le mot de l'énigme pour un ou deux de ces manuscrits, reste à savoir par quelles voies mystérieuses les autres passèrent dans les collections Bigot et Gaignières, et s'il n'y a pas lieu d'accuser ici des prêteurs imprudents ou des emprunteurs infidèles.

Hâtons-nous de dire que les audacieuses entreprises de Colbert n'ébranlèrent point la fermeté du Chapitre. M. Richard, dans sa Notice sur la Bibliothèque des Échevins de Rouen, a savamment raconté comment le Ministre, aidé du premier-président, Claude Pellot, son parent, réussit à s'emparer des plus beaux manuscrits des Échevins, du conseiller de Mareste d'Aige, des abbayes de Bonport et de Foucarmont. On sait d'ailleurs que ses créatures et ses agents lui en envoyaient aussi par centaines du Languedoc, de Flandre, de Bretagne, de Lorraine, du Dauphiné (2),

(1) Je dois plusieurs de ces indications à M. Léopold Delisle, dont tout le monde connaît le rare savoir et la complaisance inépuisable.

(2) Mémoire historique ou Catalogue des imprimés de la Bibliothèque du Roi, p. LXXIV. L'auteur de ce Mémoire, et après lui M. Richard, paraissent s'être trompés en affirmant que Colbert acheta les manuscrits de Foucarmont. Qu'on en juge par cette lettre inédite de Claude Pellot au supérieur de cette abbaye. Nous la devons aux recherches et à l'obligeance de M. Ch. de Beaurepaire.

« Rouen, ce 10 mars 1682.

« Monsieur,

« Je vous suis, en mon particulier, sensiblement obligé *du présent que vous faites à M. Colbert de vos manuscrits.* Je le lui manderai; il en aura assurément de la reconnaissance dans les occasions, et s'il peut faire quelque plaisir à vous ou à votre maison, je vous réponds qu'il le fera très volontiers. Outre cela, c'est que ces manuscrits, qui sont mangés le plus souvent de la poudre dans des maisons, on en a soing dans sa Bibliothèque, et le public, s'il

qu'il enrichissait sa bibliothèque aux dépens des abbayes, des cathédrales, des particuliers, même aux-dépens de celle du roi, si nous en croyons l'abbé de Longuerue. Mais il échoua auprès des Dieppois, dont il convoitait les Observations qui remontaient à plus de deux cents ans (1), et des chanoines de Rouen, auxquels il ne put arracher, nous ne savons comment, qu'un seul ouvrage. Ils conservaient précieusement, dans leur Bibliothèque, trois volumes in-folio, manuscrits, concernant l'Histoire ecclésiastique de Normandie, composés par le docte Jean Leprevost. Les Registres capitulaires font foi que, le 4 janvier 1649, six jours après la mort de l'auteur, N .. Leprevost, son frère, curé de Saint-Herbland, et depuis bibliothécaire de la Cathédrale, les déposa sur le bureau du Chapitre. Or, à une époque qui est incertaine, ces mêmes manuscrits entrèrent dans la collection Colbert, et l'ont

---

y a quelque chose de bon, en profite. Ainsi, Monsieur, je vous prie de les remettre à M. Patin suivant le Catalogue; je l'ai chargé de me les envoyer. A quoy je n'ai rien à adjouster, si ce n'est que je serai très aise, quand je pourrai faire paraître que je suis passionnément, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. PELLOT. »

L'abbé de Foucarmont était alors Jean-Edmond de la Teulle, qui dut goûter médiocrement les vaines politesses et les offres banales de services de Claude Pellot. Lui parler de *manuscrits mangés de la poudre*, c'était lui faire une véritable injure. Les manuscrits de Foucarmont jouissaient d'une certaine célébrité. Casimir Oudin les avait visités et en nomme plusieurs dans ses ouvrages. (*De Scriptor. eccles.*, t. II, col. 1699 et 1120. — *Supplem. de Scriptor. eccles.*, p. 475.) Ils venaient d'ailleurs de servir à Dom Julien Paris, prédécesseur immédiat de Jean de la Teulle, pour sa magnifique édition des anciennes Constitutions de Cîteaux, intitulée : *Nomasticon cisterciense*, véritable chef-d'œuvre d'érudition et de typographie. *Parisiis, apud viduam Gervasii Alliot*, 1664, in-folio.

(1) Longueruana, 1re partie, p. 49 et 147.

suivie à la Bibliothèque nationale, où ils figurent aujourd'hui sous le n° 5194. Comment furent-ils enlevés à leurs premiers maîtres ? Nous ne pouvons le dire précisément. Ce que nous savons, c'est qu'on sonna l'alarme au sein du Chapitre en 1673, et que, le 1er décembre, le chanoine Throsnel reçut l'ordre de s'informer auprès du curé de Saint-Herbland, *des manuscrits que l'on disait avoir été pris dans la Bibliothèque*. Ce que nous savons encore, c'est que le Commis de la Bibliothèque, Pierre Pelhestre, convaincu apparemment de négligence ou d'une complaisance excessive pour les bibliophiles, reçut ordre, le 1er juillet 1679, de faire rentrer tous les livres qu'il avait prêtés ; que, le 20 décembre suivant, sa destitution fut prononcée, et les *serrures de la Bibliothèque changées*. C'est en vain qu'il réclama le reste de ses gages, et les avances qu'il avait faites pour acheter des livres, le Chapitre, après cinq mois d'examen, décida *qu'il ne lui étoit rien deub, et dit néant sur sa requête* (1). Les règles les plus sévères furent établies pour son successeur. Il lui fut interdit de prêter aucun livre, même aux chanoines. On ne lui confia les clés qu'après qu'un catalogue exact, rédigé en sa présence et signé de sa main, eut été soumis à l'examen du Chapitre et déposé aux Archives (2). Nous inclinons fortement à croire que ces faits ont trait à l'enlèvement des manuscrits de Jean Leprévost et à des méfaits ou tentatives du même genre.

C'est à regret que nous faisons planer des soupçons sur Pierre Pelhestre, savant d'ailleurs très estimable, dont nous reparlerons. Mais il le fallait pour prouver que les pertes de la Bibliothèque ne peuvent être imputées au corps même du Chapitre, qu'il veilla sur cet antique dépôt

(1) et (2) Reg. capit., 1er juillet, 20 déc. 1679, 2 et 15 janv. et 7 juin 1680.

comme sur un des plus précieux trésors de son église, bien différent des chanoines de Metz, qui livrèrent, sans émotion, leurs richesses littéraires à Colbert, sans en excepter la Bible originale de Charles-le-Chauve, ni les Heures mêmes dont se servait cet empereur. (1)

La révolution surprit ceux de Rouen rêvant encore à

(1) Mémoire hist. sur la Biblioth. du Roi, p. LXXIII. Les Bibliothèques Colbert, Séguier, Letellier, Bigot, Gaignières, et autres fameuses collections du XVIIe siècle, se composaient en partie des dépouilles des églises et des monastères. « Si l'on veut me séduire, qu'on m'offre des livres, » disait Séguier en traversant la Normandie pour la châtier. Il faut entendre l'archevêque de Rheims, Maurice Letellier, raconter lui-même, dans la préface de son catalogue, tout ce qu'il avait employé de temps, d'argent, de voyages, d'agents avoués ou secrets, pour ramasser des livres curieux dans toute l'Europe. On offrit 10,000 écus aux Chartreux des Portes pour avoir leurs manuscrits : il furent inébranlables. Ceux de Rouen laissèrent enlever, pour l'archevêque de Rheims, leur admirable Bible, imprimée en 1462 par Fust et Schoeffer, et dont un exemplaire monta à trois mille cinq livres à la vente de Colbert. (Vigneul Marville, I, p. 82.) Tous les manuscrits de Préaux passèrent, vers 1630, au président de Machault. Après sa mort, l'abbaye n'en put recouvrer que quelques-uns en mauvais état (D. Rivet, IX, p. 108). Bigot, Gaignières, De Mareste d'Alge, conseiller au Parlement de Rouen, se disputèrent les manuscrits de Fécamp. De Mareste en avait enlevé quatorze, *et plusieurs vieux livres de prières imprimés en gothique*. L'abbaye les racheta en 1690. Ses cartulaires même n'avaient pas été épargnés. D. Mabillon en racheta un d'un inconnu à Paris, pour le renvoyer à Fécamp. C'est ce qui résulte de lettres, aujourd'hui perdues, adressées par ce grand homme à son ami D. Guillaume Fillâtre, moine de Fécamp. Antoine de Mareste d'Alge, père du conseiller de ce nom et avocat-général à la cour des Aides, déplore en ces termes la dispersion des manuscrits de l'illustre Abbaye : « Constat plurima manuscripta monachorum Fiscampnensium opera, è numerosâ quondam Bibliothecâ substracta, ac in alienas domos translata, cessisse in nomen raptorum. . . . . Perierunt interea, Bellorum injuriâ, monachorum incuriâ, administratorum potenti ac multiplici aviditate, antiquæ domûs decora illustria, moni-

l'augmentation de cette Bibliothèque fondée, défendue, enrichie par eux, avec un si constant amour, et au prix de tant de sacrifices, depuis plus de huit siècles. On devra compter parmi leurs plus beaux actes, la délibération du

---

mentaque..., adeòque minùs intrà se, quam extrà, dilapidatis sublatisque veteribus manuscriptis, illucescet... »

On excusera ces détails et ceux qui vont suivre, parce qu'ils intéressent l'histoire littéraire de la province. Nous les tirons d'un manuscrit de 160 pages in-folio, rédigé dans l'abbaye de Fécamp en 1708, et qui appartient aujourd'hui à la ville de Montivilliers. Il a pour titre : *Table alphabétique des matières d'un manuscrit intitulé* : « Chronicon archi-monasterii Fiscampnensis, intersertis ad historiæ familiarumque Normannicarum notitiam plurimis, auctore D. Jacobo de Mareste ab Algiâ, Fiscampnensi Religioso. » Dans le catalogue de l'abbaye, cette *chronique* figurait sous le titre suivant : « Registrum papyraceum, perampium, continens quàm plurima ad historiam monasterii Fiscannensis, spectantia monumenta, varia diplomata, cartas, etc. » Dom Bernard de Montfaucon le désigne ainsi dans sa *Bibliotheca bibliothecarum*... On l'a perdu de vue aujourd'hui, du moins en Normandie. L'auteur, D. Jacques de Mareste d'Algé, frère de l'avocat-général et oncle du conseiller, mourut à Fécamp, à trente-sept ans, en 1652, fort estimé à cause de son grand amour du silence et de l'étude, que D Guillaume Fillâtre proposait plus tard pour modèle à ses jeunes confrères. Sa *Chronique* était divisée en trois livres. Le premier traitait de la fondation primitive et de la destruction du monastère par les Normands. Le second allait de la restauration par les ducs jusqu'aux abbés commendataires; le troisième depuis ces abbés jusqu'à l'an 1644. Chaque chapitre était précédé d'un docte préambule, et accompagné de nombreuses notes empruntées aux historiens. L'avocat-général, Antoine de Mareste, en avait composé la dédicace, et y avait joint l'éloge de Dom Jacques, son frère, après sa mort prématurée. *Majestati tuæ fraternas vigilias dedico consecroque*, dit-il, en s'adressant à la très sainte Trinité, patronne du monastère. C'est dans cette dédicace qu'il gémit sur le sort des manuscrits de Fécamp, dans les termes que nous venons de rapporter. Vers 1700, Dom Nicolas Ascelin composa en français une autre histoire de l'Abbaye de Fécamp, que D. Tassin ne mentionne pas dans son histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur.

2 avril 1788, qui ordonne la construction d'un bâtiment en angle de retour sur le portique de la cour des Libraires, pour agrandir la Bibliothèque, *trop peu spacieuse pour tous les livres qu'elle renferme*. Mais la dernière heure de cette compagnie vénérable devait sonner avant qu'elle eût accompli son noble dessein.

Le 10 septembre 1790, MM. Lefébure et Goube, administrateurs du district de Rouen, vinrent apposer le scellé sur les portes du Chartrier et de la Bibliothèque, en présence des chanoines Perchel, De Paul de Marbœuf et Ravette aîné, nommés commissaires pour assister à cette triste opération C'est en vain que ces messieurs réclamèrent au nom du Chapitre et de l'utilité publique. Ils ne furent point écoutés. (1) Nous ignorons pourquoi le district se pressait tant de fermer ces deux dépôts : ce ne fut que le 28 décembre suivant que ses agents vinrent prendre possession de la Métropole au nom de la nation, saisir tout le mobilier qu'elle renfermait, et procéder à la dissolution du corps capitulaire. En septembre 1792, la Bibliothèque de la Cathédrale gisait dans l'église et dans le couvent des Jacobins, pêle-mêle avec deux cent cinquante mille volumes, provenus de toutes les maisons religieuses du département. Dom Goudin, ex-bénédictin de Saint-Ouen, qui s'efforçait de la remettre en ordre au milieu de cet énorme chaos, nous apprend qu'elle montait à environ douze mille volumes, dont plus de deux mille in-folio. L'abbaye de Saint-Ouen en avait fourni onze mille, et le couvent des Capucins, neuf mille (2) La pièce suivante nous dira l'horrible confusion qui régnait dans le couvent des Jacobins, aujourd'hui hôtel de la Préfecture.

(1) Original du procès-verbal.

(2) Liasse d'autographes de D. Gourdin, aux Archives du département.

Le Conseil général du district de Rouen au Conseil général du département.

Rouen, 11 juillet 1793, l'an II de la République française.

« La ci-devant maison des Jacobins de cette ville, destinée à servir de dépôt au mobilier des communautés supprimées et des émigrés de tout le département, se trouve tellement encombrée d'une quantité énorme de tableaux, de livres, d'ornements d'église, de matelas et de vieux linge, que le citoyen Gourdin, bibliothécaire, nous assure qu'il lui est impossible, sans opérer une confusion inexprimable, d'y faire apporter différentes bibliothèques, notamment celle des Oratoriens, dont la maison est adjugée depuis longtemps. Nous croyons devoir vous observer que plus de douze mille volumes d'ouvrages doubles, non compris les dépareillés, et des tableaux au nombre de cinq cents et plus, ont été mis au rebut par le citoyen Lemonnier, peintre de l'Académie, nommé pour en faire le choix. Nous ajouterons que les ornements et linges d'église périssent. . Il faudrait faire une vente...»

On eut recours à ce moyen en l'an III, et l'on aura une idée de ce que l'histoire et les arts eurent à regretter, lorsqu'on saura que les seuls *vieux papiers* vendus en masse, produisirent environ trente mille livres. (1)

(1) Autographe de D. Gourdin, 28 prairial an III. Le 8 messidor même année, il demande une augmentation de salaire pour les ouvriers qui *détassaient des charretées de papier pour la vente, et respiraient un air méphitique et dangereux*... Quelques bibliothèques de monastères n'avaient pas été apportées aux Jacobins, parce qu'on les avait vendues ou pillées sur place. L'abbaye de Bellozane possédait une belle collection de manuscrits orientaux et grecs, formée par Vatable et le célèbre Amyot, traducteur de Plutarque. L'administrateur du district de Gournai vendit la bibliothèque tout entière à Méquignon, pour deux mille quatre cents livres. Mais le libraire s'étant ravisé, n'en voulut donner que douze cents livres, et l'administrateur se tint pour satisfait. (Procès-verbal de D. Gourdin. Bellozane, 22 sept. 1791.)

Le public studieux se consola pendant quelque temps de la suppression de la Bibliothèque du Chapitre, en fréquentant celle de l'Académie. Un arrêté du Conseil général, du 18 février 1793, invite les citoyens académiciens à tenir leur bibliothèque ouverte tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure après midi, et depuis quatre heures jusqu'à sept heures du soir; mais, le 30 août suivant, Dom Gourdin essayait en vain de fléchir les administrateurs du département, qui avaient mis le scellé sur cette bibliothèque, et privé leurs concitoyens de la seule dont ils jouissaient deux fois la semaine (1).

Quant à la bibliothèque de monseigneur Lenormant, elle fut oubliée jusqu'en 1796, dans l'Archevêché, devenu tour à tour caserne, recette générale et hôtel du général Huet et de son état-major. Informés, par hasard, qu'il y avait là des livres qui périssaient dans l'humidité, les administrateurs du département demandèrent à Dom Gourdin d'où ils provenaient, et s'ils étaient une propriété nationale 2). Voici sa réponse :

« Rouen, 28 pluviôse de l'an IV de la République.

« Citoyens,

« J'ai reçu hier votre lettre du 25, par laquelle vous me demandez des renseignements sur les livres restés à l'évêché. Cette bibliothèque assez considérable, dans laquelle il y a le *Corpus Antiquitatum*, en plus de vingt

(1) Par son décret du 8 août 1793, la Convention avait supprimé toutes les Académies patentées et dotées par la nation.

(2) Leur lettre est adressée au citoyen Gourdin, commissaire de la Bibliothèque Nationale établie à *Ouen* (25 pluviôse an IV). C'est en l'an II que tous les livres avaient été enlevés du couvent des Jacobins. D. Gourdin écrivait aux administrateurs du département, le 26 prairial an II : « J'ai l'honneur de vous prévenir que

volumes in-folio, et quelques autres bons ouvrages, est une propriété nationale. Elle est la bibliothèque de monseigneur Lenormant, évêque d'Evreux, homme instruit et curieux, acquise par M. de Saulx-Tavannes, qui, pour cette acquisition et la construction du bâtiment qui la contient, a, dans le temps, obtenu une coupe de bois. J'ai le catalogue imprimé de cette bibliothèque, qui a souffert quelques pertes depuis l'acquisition. Ce catalogue est l'ouvrage de l'abbé Saas. M. de la Rochefoucauld y a fait quelques additions, mais peu considérables.

« J'aurais fait enlever cette bibliothèque dans le temps, si j'avais eu de la place pour la mettre. Cependant, si elle périclite si fort, il est à propos qu'on la mette ici, et je verrai où la placer... Il serait à propos que l'administration prît un arrêté qui m'autorisât à écarter les doubles, et à commencer l'arrangement durable de la Bibliothèque Nationale, dont le public est privé depuis si longtemps.

« En faisant cette demande à l'administration je présume qu'elle voudra bien me continuer sa confiance, et, con-

---

« d'*hier*, la cydevant église des Jacobins ne contient plus aucune « bibliothèque appartenant au district de Rouen, et qu'il n'y a « plus que celles de Valmont et de Veules, qui sont au district de « Caux. » Le 20 floréal an II, le Directoire régénéré de la Seine-Inférieure écrit à l'administration révolutionnaire de Montivilliers: « Frères et amis, nous vous invitons à faire transporter au « chef-lieu de votre district, la bibliothèque de la cydevant abbaye « de Fécamp, renfermée au dépôt des cydevant Jacobins de Rouen, « dont l'église va servir à l'exploitation du salpêtre... » La bibliothèque des Bénédictins de Fécamp alla, non à Montivilliers, mais au Havre, où elle est encore. Enfin, nous avons sous les yeux le mémoire d'un voiturier, présenté le 25 fructidor an III; il mentionne soixante-seize voyages de voiture pour transport de livres pris aux Jacobins et portés à *Ouen*, à raison de cinq livres par voyage, en prairial, messidor et thermidor an II. Ces détails donnent la date précise de l'évacuation du couvent des Jacobins, et des premiers commencements de notre Bibliothèque publique.

jointement avec le jury, me nommer son bibliothécaire ; elle peut compter sur mon zèle et mon application.

« Salut et fraternité,

« Gourdin. »

Dès lors, la bibliothèque de l'Archevêché fut transportée au dépôt de Saint-Ouen, où elle forma, avec le choix de toutes les autres, le premier fonds de la Bibliothèque de la ville de Rouen.

Bibliothécaires du Chapitre.

Ils se divisent en deux classes : les chanoines surintendants de la bibliothèque, et les *commis* aux gages du Chapitre.

Chanoines surintendants

1. Pierre Acarie était fils d'un maître des comptes et de Barbe d'Avrillot, depuis fondatrice des Carmélites en France, et connue sous le nom de la Bienheureuse-Marie de l'Incarnation. L'archevêque François de Harlai s'exprime ainsi, à son sujet, dans le contrat de donation de sa bibliothèque (13 janvier 1634) : « La plaçe et entière institu-« tion de l'office de bibliothèquaire apartiendra pour la « première fois audict seigneur, lequel dès à présent a « nommé et institué, nomme et institue par ces présentes, « audict office de bibliothéquaire, noble et discrète per-« sonne maître Pierre Accarye, chanoine, pénitencier et « théologal en ladicte église, son official et vicaire géné-« ral. Et ce, pour les bonnes et louables conditions qu'il « recongnoist en luy pour la congnoissance de la discipline « de l'Esglise grecque, d'où par sainct Nicaise est venue la « nôtre, pour les services que ledict sieur Accarye luy a « rendus, et pour ce qu'il a esté le premier qui, *à la* « *persuasion et instigation dudict seigneur, son bienfai-*« *teur*, a commencé la restauration et restablissement de

« la bibliothèque dudict Chapitre, par la donation qu'il a « faicte, depuis un an audict Chapitre, de tout ce qu'il « avait de livres »

Chaque année, après le festin de l'Ascension, qui se donnait en ce lieu, le chanoine qui rendait grâces, disait : *Prions Dieu pour le repos de l'âme de maître Pierre Acarie qui a donné commencement à cette bibliothèque.* Il mourut le 2 mars 1637. Les Registres capitulaires nous apprennent « qu'il souhaita, en son lit mortel, estre inhumé « dans l'église, au pied de la montée de la Bibliothèque, « pour, par ce moyen, induire les personnes doctes et « dévotes à prier Dieu pour son âme. » Ses héritiers eurent permission de poser sur ses restes une tombe qui a disparu.

2 Jean Leprévost fut solennellement installé bibliothécaire dans l'assemblée capitulaire du 22 avril 1637, et prêta aussitôt serment en cette qualité. Il était licencié en droit civil et canonique, et fut d'abord prieur commendataire du prieuré non conventuel de Saint-Thomas-sur-Scie. En 1624, n'étant encore que sous-diacre, il laissa ce bénéfice à Claude du Rozel, qui lui résigna son canonicat de la Cathédrale. Il en prit possession le 27 juin de la même année, et fut, sans contredit, le plus érudit des chanoines de cette époque, la plus brillante des annales du Chapitre. On lui doit les longues et savantes notes qui se trouvent au nombre de cinquante, dans la première édition de Jean d'Avranches (1642), et que Le Brun-Desmarettes a reproduites dans l'édition de 1679. Les Histoires des Archevêques et de la Cathédrale de Rouen, par D. Pommeraie, les *Conciles de Rouen*, du même auteur, les *Conciles de Normandie*, de D. Bessin, le grand ouvrage de M. de la Roque sur la Maison d'Harcourt, le Sacramentaire de saint Grégoire, publié par D. Hugues Ménard, sont pleins de notes et de pièces considérables communi-

quées par Jean Leprévost, ou recueillies avidement dans ses papiers, après sa mort. On lui doit une savante lettre latine sur saint Léon, archevêque de Rouen (1), et un précieux mémoire, encore inédit, sur les Actes et les Reliques de saint Sever et de saint Sénateur, évêques d'Avranches (2). Ce mémoire est adressé au roi Louis XIII, qui avait demandé des reliques de ces saints. Jean Leprévost, en qualité de semainier, les tira lui-même des châsses, en présence de tout le Chapitre, et fut député avec MM. Godard et Brasdefer, pour les présenter à Sa Majesté (3). Jean Leprévost prépara laborieusement les nombreuses éditions de livres liturgiques qui parurent sous le pontificat de François de Harlai. Nous citerons le Bréviaire de 1627, différent de celui de 1619, le Bréviaire de 1642, différent de celui de 1627; le Diurnal de 1628, l'Antiphonaire et le Processionnaire de la même année, le Cérémonial entrepris en 1629, et qui n'a jamais vu le jour, le Manuel ou Rituel de 1640, un supplément du Manuel, et une édition des plus belles Séquences qui parurent en 1642. En même temps, Jean Leprévost enrichissait de remarques critiques, de notes ou d'additions, les Chroniques d'Eusèbe de Césarée et de saint Prosper, le Concile de Lillebonne de 1080, le Concile de Rouen de 1072 ou 1074, un fragment d'Orderic Vital sur la Vie Monastique, l'Histoire de Normandie de Guillaume de Jumiége, une Chronique abrégée depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année 1235, les écrits de Robert Cenalis, évêque d'Avranches, sur les évêques et les reliques de

(1) *Hist. des Archev. de Rouen*, p. 227.

(2) Reg. capit., 10 janv. et 12 fév. 1639.

(3) Ego Joannes Leprevost, canonicus, gloriosas sanctorum reliquias, immeritis meis manibus, deprompsi... (Ibid, ibid.)

cette église, sur les abbés du Mont-Saint-Michel, etc. (1). La bibliothèque d'Emeric Bigot possédait des Eloges des Archevêques de Rouen, en latin, extraits d'un manuscrit de Jean Leprévost (2). Il faisait aussi un cours régulier d'instructions sur les rites et les cérémonies de l'Eglise, dans la salle de la Bibliothèque (3) Ses manuscrits, soustraits, comme nous l'avons vu, au profit de Colbert, font aujourd'hui partie de la Bibliothèque Nationale. Ce savant homme, dont personne jusqu'ici n'a esquissé la biographie, siégeait encore au Chapitre le jeudi 24 décembre 1648. Le lundi 28, on vint annoncer sa mort à la compagnie, qui décida qu'il serait inhumé suivant son intention, c'est-à-dire dans l'église, devant la Bibliothèque. Elle fit faire une copie de son portrait, sur lequel on plaça cette inscription d'une brièveté si éloquente : *Joannes Leprevost, ecclesiæ rothom. canonicus, bibliothecarius, vir eruditus et frugi.* Nous parlerons encore de son frère, curé de Saint-Herbland, qui fut le *commis* de la Bibliothèque jusqu'en 1661 (4).

3 Charles Brasdefer, fut mis en possession de l'office de bibliothécaire le 21 janvier 1649, par l'attouchement des clefs de la Bibliothèque, et le serment accoutumé. Il mourut le 24 février 1672, et le Chapitre lui accorda, comme à ses prédécesseurs, la sépulture au pied de l'escalier de la Bibliothèque. De son temps, vers 1662, elle fut fermée par ordre supérieur, parce que les Jansénistes y tenaient des conventicules à propos de la fameuse paix de Clément IX (5). Le Chapitre fit faire *son pourtraict, en*

(1) Catalogue des manuscrits Bigot, n° 183, etc.
(2) Ibid., n° 343 bis.
(3) Reg. capit, 23 nov. 1647.
(4) Ibid., 28 janv. 1661, 19 août 1662 et 11 mars 1671.
(5) Tables des Nouv. Ecclés., au mot : Rouen.

reconnoissance de ses biens faicts à l'église, pour estre mis dans la Bibliothèque (1).

4. Charles Dufour, trésorier du Chapitre, curé de Saint-Maclou et abbé d'Aulnai, fut solennellement installé bibliothécaire, vers 1672, lorsqu'on put rouvrir la Bibliothèque. Le conseiller Dutot-Ferrare perpétua la mémoire de ces faits, en y faisant placer, plus tard, quelques inscriptions en style lapidaire, qui eurent les honneurs de la publicité (2).

Charles Dufour mourut le 16 juin 1679.

5. Gilles Dufour, neveu du précédent, et Jacques Auvray, furent chargés de la Bibliothèque jusqu'en 1710. Jacques Auvray, docteur de Sorbonne, avait quitté sa cure de Saint-Godard en 1673, pour un canonicat de la Métropole. Dom Godin, bénédictin de Saint-Ouen, soumit à son approbation l'édition des Conciles de Rouen, qui a paru sous le nom de Dom Pommeraie. L'édition du livre des Offices

(1) Reg. cap., 21 aoust 1674.

(2) Nous donnons ici la plus significative :

Mortuos vivis conciliare, arduum :
Excitare, et in humanitatis contubernium revocare,
Divinum.
Id hodie, in amborum gratiam, præstat
Franc. de la Fosse
Ecclesiæ Rotom. Canonicus et pœnitentiarius,
qui
Vivos libertate donatos, discentes,
Mortuos luci restitutos, docentes
In hac porticu sistit unanimes,
Et quovis imperio solutos, publicæ civium utilitati
Mancipat, addicit,
Dum pretiosam librorum congeriem,
Ab annis pluribus summâ suâ curâ et sumptu conquisitam,
Huic Bibliothecæ consecrat.
An. MDCLXXXIII.
(Biblioth. de Rouen. Recueil in-4°, 0, 749, t. II.)

Ecclésiastiques de Jean d'Avranches, publiée par Lebrun-Desmarettes en 1679, porte aussi une approbation de Jacques Auvrai, laquelle est un excellent compte-rendu de cette édition, et un bel éloge de la science des rites

6. François-Hyacinthe Delan, chanoine et théologal, fut nommé bibliothécaire le 30 septembre 710. En 1703, il avait été exilé à Périgueux, pour avoir signé le fameux *Cas de conscience*. C'est lui qui fit apporter dans la Bibliothèque, en avril 1712, tous les livres et manuscrits de Richard Simon, peu de jours après la mort de ce savant. Comme M. Delan comptait parmi les plus opiniâtres appellants de la bulle *Unigenitus*, il fut exclu de la maison et de la Faculté de Sorbonne, et contraint de s'éloigner de Rouen et de toute la province. Il mourut à Paris, le 30 août 1734, et fut inhumé dans le sanctuaire de l'église de Sainte-Pélagie. L'abbé Cerveau, supérieur de la maison, fut menacé d'une lettre de cachet, pour l'avoir administré et enterré (1).

7. Gilles-Nicolas Paviot de la Villette, chanoine, grand archidiacre et conseiller au Parlement, succéda à M. Delan dans sa charge de bibliothécaire. Il mourut le 14 décembre 1738.

8. Son successeur fut l'abbé Terrisse, que ses démêlés avec les Benédictins de Saint-Ouen, ses *Mémoires* sur son abbaye de Saint-Victor et sur les marbres du Jubé de la Métropole, ont rendu célèbre. François-Christophe Terrisse, prêtre du diocèse de Nantes, docteur en Sorbonne, prit possession de son canonicat le 3 mars 1732, et, à cette époque, il était déjà archidiacre du Vexin normand, grand vicaire de monseigneur de Tressan, qui l'avait emmené de Nantes, et abbé commendataire de l'abbaye royale de

(1) Nécrologe des Appellants, t. II, p. 309.

Notre-Dame de Chalivoy, au diocèse de Bourges. C'était un esprit distingué et un administrateur sage. Il mourut doyen du Chapitre et membre de l'Académie, le 30 mars 1785. Il avait porté le poids du gouvernement, en qualité de grand-vicaire, pendant cinquante-cinq ans, sous messeigneurs de Tressan, de Saulx-Tavannes et de la Rochefoucauld. Ce dernier voulut l'inhumer lui-même dans le caveau réservé aux membres du Chapitre, depuis que les inhumations dans les églises étaient interdites. (1)

9. L'abbé Terrisse étant devenu doyen du Chapitre le 21 mars 1750, M. Jean-Louis Roffet, chanoine, docteur de Sorbonne, le remplaça à la Bibliothèque.

10. Après la mort de M. Roffet, arrivée en 1787, l'intendance de la Bibliothèque fut confiée au célèbre abbé Baston, dont la vie est dans toutes les biographies, et les nombreux ouvrages dans les mains de tout le monde. Il mourut à Pont-Audemer, le 26 septembre 1825.

Commis de la Bibliothèque.

Plusieurs de ces simples employés méritent d'être tirés de l'oubli. Nous citerons d'abord N .. Leprevost, curé de Saint-Herbland et frère de l'illustre chanoine Jean Leprevost, auquel il succéda comme bibliothécaire. C'est lui qui confronta tous les passages des auteurs jésuites, cités dans les Provinciales, et les extraits des casuistes dénoncés par les curés de Rouen à l'archevêque François de Harlai (vers 1655). Ce prélat et son grand-vicaire, messire Charles Mallet, accueillirent fort mal la dénonciation. Plusieurs des

(1) Reg. capit., passim. La cave qui est sous la sacristie, à droite du chœur, fut appropriée à cet usage, et bénie par M. Lesueur, semainier, le 20 nov. 1779. Précédemment, elle était louée et employée à des usages profanes. (Reg. capit., 20 nov. 1779).

dénonciateurs furent dénoncés à leur tour, et poursuivis comme Jansénistes. En 1661, N.... Leprevost fut atteint et convaincu d'avoir émis des propositions favorables à l'hérésie de Jansénius. Il fut même interdit de ses fonctions, condampé à six semaines de séminaire, à faire sa profession de foi entre les mains de son archevêque, et privé en outre de son emploi de bibliothécaire. Nous avons vu plus haut que, l'année suivante, la Bibliothèque fut fermée par ordre supérieur. N... Leprevost était encore curé de Saint-Herbland en 1675.

Nous avons déjà parlé de Pierre Pelhestre au sujet des manuscrits enlevés de la Bibliothèque. C'était un simple clerc fort aimé de M. de Péréfixe, archevêque de Paris, et surtout des savants de la congrégation de Saint-Maur. D. Mabillon, qui lui devait la *Manière de célébrer un concile provincial dans l'église de Rouen*, et le *Rit de l'ordination* d'un évêque dans la même église, fait mention de lui dans ses Analectes. D. Garet, à qui il avait fourni des variantes pour l'édition du Traité des Lettres humaines par Cassiodore, loue sa très grande obligeance, et D. Pommeraie, son ardente application à scruter l'antiquité (1). Nous avons de Pierre Pelhestre : 1° une édition du Traité de la Lecture des Pères de l'Eglise, de Dom Bonaventure d'Argonne, augmentée de deux livres, qui a eu les honneurs d'une traduction latine, publiée à Turin en 1742; 2° des Remarques critiques sur les Essais de littérature de l'abbé Tricaud; 3° des articles dans les Mémoires de Trévoux, entre autres une Dissertation sur l'Indulgence de la Portioncule; 4° une critique manuscrite de la *Bibliothèque* de Dupin, et des notes, aussi manuscrites, sur les *Scriptores Ecclesiastici* de Cave. Pelhestre mourut à Paris, en 1710. François Linant,

(1) .... Vir rei antiquariæ diligens ac studiosus perscrutator. (Concil. Rotom. Præf.)

en succédant à Pierre Pelhestre, témoigna sa reconnaissance au Chapitre par plusieurs pièces de vers latins qui ne manquent pas de mérite poétique, et sont précieuses pour l'histoire de la Bibliothèque. Nous en avons cité quelques traits concernant MM. Hallé et de la Fosse (1) Linant mourut en 1693.

L'abbé Saas est trop connu pour que nous nous arrêtions à faire longuement sa biographie ; sa notice des manuscrits de la Bibliothèque qui nous occupe, son Pouillé du diocèse de Rouen, ses savantes Critiques du catalogue de la Bibliothèque du roi, du supplément de Moréri, du Dictionnaire de l'abbé Ladvocat, de l'Encyclopédie, sa polémique avec dom Tassin, au sujet des manuscrits de la Cathédrale, ses poésies latines, sont des ouvrages curieux et recherchés. Le cardinal de Saulx-Tavannes lui confia la rédaction du catéchisme diocésain, ouvrage que Bossuet ne crut devoir confier qu'à lui-même. C'est un petit chef-d'œuvre de clarté, de simplicité et de science théologique.

L'abbé Saas fut nommé *commis* de la Bibliothèque en 1734, et remplit ce poste jusqu'en 1743. « Si jamais per-
« sonne a réuni les qualités qui constituent le grand biblio-
« thécaire, ce fut l'abbé Saas. Une lecture immense, une
« mémoire sûre et facile, les connaissances les plus éten-
« dues et les plus profondes dans la bibliographie, une
« méthode simple dans la disposition des livres, une étude
« suffisante des langues anciennes et modernes, un accueil
« honnête, une patience marquée, une assiduité constante :
« telles doivent être les qualités de celui qu'on estime
« assez pour lui confier le soin d'une bibliothèque deve-
« nue le patrimoine du public studieux. Il doit, pour ainsi

(1) Biblioth. de Rouen. Recueil in-4°, 0, 748, t. II, et 0, 749 t. III.

« dire, en être l'âme ; tel dut être, et tel fut en effet l'abbé « Saas (1). »

Le P Lefranc, professeur de rhétorique au collége, a dit, dans son poème à la louange de l'Académie de Rouen, dont Saas était membre :

> Sassius ingenio summis acceptus et imis,
> Librorum custos, liber ipse animatus, et omnes
> Complectens libros . . . . . .

L'abbé Saas possédait une très belle bibliothèque, qu'il avait commencée à Paris, lorsqu'il y faisait l'éducation de M. de Becthomas. Elle comptait parmi les meilleures collections particulières de Rouen (2). C'est ce que rappelle un chanoine de Saint-Victor, de Paris, dans une pièce de vers latins, sur la mort de Saas, son ami.

> Undique prematur, gazâ preciosior omni,
> Copia librorum, sapientis sola supellex,
> Qui quondam meruit, *liber ipse animatus* haberi.

Nommé à la cure de Saint-Jacques-sur-Darnétal, par les Chartreux, Saas en prit possession le 4 octobre 1742, et la quitta en 1751, pour un canonicat de la métropole. Il succomba à une apoplexie, le 10 avril 1774, à 72 ans.

Son successeur fut le trop fameux abbé Léonard Sonnes, auteur des *Anecdotes ecclésiastiques* du diocèse de Rouen, pamphlet inspiré par le plus violent esprit de parti. M. Louis, chanoine, son protecteur, non moins janséniste que lui, offrit une somme considérable au Chapitre pour augmenter le traitement du *commis* de la Bibliothèque, à condition que Sonnes serait pourvu de cette charge.

---

(1) Éloge de Saas, par M. le chanoine Cotton-Deshoussayes.

(2) Voyage de Rouen par M. Latapie, Ms. 1773. Ce Ms. appartient à M. Frère, qui me l'a communiqué avec le plus aimable empressement.

Quoiqu'il eût versé une caution de cent pistoles, en commençant ses fonctions au mois d'octobre 1743, il fut contraint de les abandonner au mois de décembre suivant, *par les clameurs et les calomnies des chanoines zélateurs de la bulle*, disent les *Nouvelles ecclésiastiques*, journal du parti. Sonnes était un élève du P. Porée, et occupa d'abord la cure de Saint-Ouen-le-Houx, diocèse de Lisieux, mais il la quitta plutôt que de signer le formulaire. Depuis, nous le voyons successivement vicaire de Préaux, de Saint-Lô, de Sain-Vincent de Rouen, et souvent déféré à son archevêque comme un janséniste des plus dangereux. Il mourut en 1757.

Michel Heudes fut nommé commis de la Bibliothèque, le 8 avril 1775, à la charge de travailler incessamment à un catalogue qui n'a jamais existé qu'en projet. Il quitta cette charge le 1er juillet 1783, pour prendre possession de la cure de Saint-Patrice. Il est mort chanoine honoraire de la métropole en 1838, laissant une bibliothèque bien choisie, et une belle collection de tableaux, dont le catalogue a été imprimé.

Jacques Crevel, diacre, le remplaça à la Bibliothèque depuis 1783 jusqu'à la Révolution. Il est mort curé de Saint-Romain, en 1835. Il avait formé une bonne collection de livres, qu'il a laissée par son testament au chapitre de Rouen. Evidemment, ce legs du dernier des bibliothécaires de la métropole fut un souvenir du passé et un vœu pour l'avenir. Jacques Crevel sera le Pierre Acarie de la nouvelle Bibliothèque capitulaire, si, un jour, on voit reparaître une ombre de cet antique et célèbre établissement littéraire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

(*Extrait du* Livre d'ivoire, *p.* 128. *Biblioth. de Rouen.*)

Hi sunt libri qui reperti sunt in Eccle«'a Rothomagi, tempore Gaufridi archiepiscopi.

Exameron. Egesipus. Augustinus contrà Julianum hereticum. Effrem. Epistole Pauli quas Radulfus Pentecostes dedit Ecclesie. Exceptiones ex Epistolis Augustini de diversis questionibus. Breviarium quod fuit Radulfi Longi. Liber de Formoso papa. Benedictionarius Roberti archiepiscopi, et IIII^or^ alii. Breviarium quod vocatur Ricardus. Liber de Capitulo. Troparii IIII^or^. Liber Marciani de Armonia. Omerus. Libri Gerardi. Ovidius, Metarmorfoseon (sic). Virgilius. Juvenalis. Oratius. Exceptiones Canonum. Liber beati Augustini de Dialectica. Topica Tullii. Cathegorici sillogismi. Primum Commentum super Cathegorias. Perihermenie. Pars arismetice. Sedulius et Juvenalis in uno volumine. Arator. Liber de duodecim versibus Virgilii. Donatus. Expositio Gregorii super Ezechielem. Liber divisionum. Helpericus. Major Donatus et Barbarismus in uno volumine. Cantica Canticorum Radulfi Pentecostes. Miracula sancti Stephani, et aliorum Martyrum. Brevia-

rium Johannis Archiepiscopi de Communi servicio Ecclesie. Ovidius de amatoriâ arte, sine titulo, et de remedio amoris Liber. Juvenalis. Glose super Epistolas Pauli. Liber Virgilii Eneidos. Libellus de Obedientia. Medicinalis liber ubi herbe sunt picte. Vita sancti Ansberti et sancti Audoeni. Donatus et Beda de Arte metrica. Ferculum Salomonis. Libellus de Cura ancipitrum. Quedam pars Antiphonarii. Maximianus et Perihermenie Apuleii. Liber de Abaco. Boecius. Terentius.

N° II.

(*Ex Chartulario Eccles. Rotom. f.* 50 v°, *Biblioth. Rotom.*)

... Octo textus : tres magni de auro et gemmis, et quartus quem dedit Rotrodus Rothomagensis Archiepiscopus, argenteus, et quatuor parvi de argento, quorum duo sunt deaurati, et nonus quem Amicus thesaurarius dedit, de asmaus.. ..... textus aureus Evangeliorum. Textus argenteus dearatus (sic) Epistolarum ..... Libri Capelle sunt isti : Benedictionarius, Gradale et Troparium Habet Robertus Capellanus.

Libri venerabilis Patris nostri Rotrodi, Rothomagensis Archiepiscopi. Plinius de Naturali hystoria. Epistole Jeronimi. Augustinus de Civitate Dei. Ysidorus Ethimologiarum. Vitruvius. Liber Hugonis Archiepiscopi ad Albanensem Episcopum. Libellus ejusdem De expositione fidei catholice, et orationis Dominice.

Suivent : Medietas Bibliothece, quam dedit Dominus Laurencius archidiaconus, et Missale Domini Walerani.

N° III.

(*Ex Chartulario Eccles. Rotom.*, *f.* 53 *v°*.)

Libri magistri R. de Antan. Liber Regum. Genesis. Exodus. Lucas. Johannes. Matheus et Marcus, in uno volumine. Duodecim prophete. Cantica Canticorum. Parabole Salomonis in uno volumine. Actus Apostolorum. Ysaias, quem habet Abbas sancti Georgii; loco ejus habemus Psalterium glosatum.

N° IV.

(*Ibidem*, *f.* 53 *rectò*.)

Duo volumina Bibliothece. Tres Passionarii. Quinque Omeliarii. Breviarium Radulfi Longi, alterum in choro, et tercium Hugonis A'ch' et Borgnet. Septem Missalia. Corpus Canonum imperfectum. Moralia Job, in duobus voluminibus. Passio sancti Georgi. Augustinus suprà Genesim ad litteram. Liber Augustini ad Paulinam. Augustini retractationum in quaternis Sinbolum fidei Jeronimi ad Damasum. Martale. Liber Irenei Episcopi Item Sentencia de libro Retractationum Augustini. Parvi canones Evangeliorum. Egeripus Liber de Concordia Evangeliorum. Liber Epistolarum Romanorum Pontificum. Pastorale. Liber Canonum. Parvi Canones. Medicinale. Liber Episcopalis. Omeliarius vetus. Liber expositionis super Job Evangelium Mathei Liber Cassiodori De anima. Psalterium cum expositione antiqua. Liber Epistolarum Augustini ad Volusianum. Glose super Psalterium. Psalterium cum Ymnario. Augustinus contra Julianum. Psalterium glosatum. Liber Isidori de Figuris veteris testamenti, qui intitulatur

de Belbec. Breviarium tocius cantus. Liber Ysidori super Genesim. Helpericus. Gerlandus. Liber Conciliorum Duo libri Domini Hugonis Rothomagensis Archiepiscopi. Musica Boecii. Vita sanctorum Ansberti et Audoeni. Vita sancti Maurilii Andegavensis. Matheus glosatus Antiphonarius per usum. Smaragdus, Antè prandium et post prandium. Gradale cum Antiphonario per usum. Johannes Evangelista cum Apocalipsi. Liber auctoritatum vetustissimus. Orationes per annum in quaternis unius voluminis. Cantica Canticorum. Apocalipsis, cum Prophetis quibusdam. Quatuor Troparii, et Epistole Canonice. Duo libri in Capitulo. Epistole Pauli in quaternis Pastorale cum dialogo. Fretulfus Lexoviensis. Item, textus Epistolarum Pauli. Quatuor Epistolarii. Duo Ewangeliarii. Tres Benedictionarii. Item, Epistole et Ewangelia in uno volumine Lectionarius. Sedulus. Stacius. Bucolica. Priscianus, De conjunctionibus. Quedam pars secundi Donati. Juvenalis. Marcianus. Tres Ovidii.

Collectarium cum Institutione Religionis Rothomagensis Ecclesie.

N° V.

(*Registres capit.*, 20 *fév.* 1436.)

Declaratio librorum, huic Rothomagensi Ecclesiæ, per executores defuncti Magistri Petri Mauricii sacre theologie professoris, canonici Rothomagensis, legatorum et traditorum, pro ponendo in Libraria. Et 1^a^, 1^a^ pars S. Thome de Aquino. Quartus sententiarum S. Thome de Aquino. Tabula Libri de Civitate Dei. Sermones B. Augustini de Miserià corporis et anime. Epistole B. Bernardi Abbatis. Legenda aurea. Postila de Lira super Evangelia. Hystoria scolastica. Tractatus de Ecclesiatica

potestate. Liber Policraticon Magistri Johannis Salseberiensis. Sermones de Voragine de Sanctis. Sermones de Voragine, de sermonibus Dominicalibus. Sermones de Voragine, de sermonibus Quadragesime. Quolibeta de Gandavo. (On a de Henri Goethals, de Gand, des Quodlibeta, imprimés à Venise en deux tomes, 1613.) Tractatus de Conciliis generalibus. 1ª pars Sermonum de Victriaco ab Adventu usque ad LXX^ma^ (Septuagesima). 2ª pars Sermonum de Victriaco à LXX^ma^ usque ad Pascha. 3ª pars Sermonum de Victriaco, à Pascha usque ad Adventum. Liber de fide et legibus. Dyalogus Oiram. (On a des Quodlibeta de Guill. Holran, imprimés à Paris en 1487.) Octo Questiones Oiram. Liber Alberti de Celo et Mundo Commentum Alberti super veterem logicam. Summa Galencii (Aliàs Galense, probablement Gallencinus, que Possevin classe parmi les commentateurs du Droit civil et canonique.) Liber B. Prosperi. Vegecius de Re militari. Liber Therencii. Liber Virgilii Eneidos. Liber de Virtutibus et Claustro anime. Questiones Egidii de Româ. Manipulus Florum. Hystoria Regis Alexandri.

N° VI.

Extrait de l'Inventaire général des meubles à Monseigneur Monsieur le Légat, faict le XXe *jour de septembre, l'an mil cinq cens et huyt.*

(Archives de la Seine-Inférieure.)

La Librarye de Monseigneur,

Ung bel et magnifique Breviaire en parchemin, usaige de Rome, couvert de drap d'or, qui fermoit à fermeaulx d'or en quatre endroiz dont en y a troys perdus.

Ung aultre beau petit Breviaire, en parchemin, usaige

de Rome, couvert de veloux tainct en graine, garni d'argent doré à ouvrage de Venise.

Ung Livre d'istoires, sans escripture, couvert d'argent doré et esmaillé, où est la Transfiguration Nostre Seigneur d'un cousté, et la Résurrection de l'aultre, avec les armes du Roy et de Monseigneur par dedans, sur argent blanc.

Ung Livre en parchemin commenceant : *Legatus viam corripiens*, couvert de satin cramoysi, garni d'argent doré, ouvraige de Venise, avec six cordons de soye rouge à houppes

Valere Legrant, en deux volumes de parchemin, couvert de veloux vert.

Les Oraisons de Cicéro, en parchemin, couvertes de veloux cramoysi, à deux fermeus d'argent blanc.

Vita Christi, en parchemin, contenant deux volumes, couvert de veloux violet.

Ung moyen volume en parchemin comenceant : *Hieromyanum*, couvert de veloux violet.

Les Espitres saint Hierosme, en parchemin, couvert de veloux violet.

Un volume en parchemin : *De Constitutionibus rerum*, couvert de veloux en graine.

Ung volume en parchemin : *De Civitate Dei*, couvert de veloux tarné

Les Espitres sainct Pol, en parchemin, couvertes de veloux en graine.

Ung aultre volume en parchemin, nommé les Triumphes de Rome, couvert moytié de drap d'or, et l'aultre de veloux noir.

Ung Ptholomée en parchemin, escript et figuré à la main, couvert de cuyr noir, à la mode d'Ytalie.

Les Epitres de Senèque, couvertes de veloux cramoysi, bordés à semence de graine, garny de cuyvre doré.

Ung Psaultier de parchemin, lettre bastarde, couvert de veloux noir.

Ung aultre petit volume commenceant : *Albertus Cattaneus*, couvert de satin bleu.

Ung aultre petit volume commençant : *Sedulii Carmen Paschale*, couvert de veloux noir.

Ung Antiphonier en parchemin, moyen volume, couvert de satin rouge.

Ung aultre volume : *De Meditactionibus sancti Bonaventure*, couvert de satin violet.

Ung Messel, en moyen volume, couvert de veloux violet.

Ung Breviaire de chambre, moyen volume, de lettre bastarde, en parchemin.

Ung aultre volume en parchemin : Des Miracles Nostre-Dame, couvert de violet.

Une Bible en parchemyn, petit volume, couverte de veleux tanné.

Ung Confessional en parchemin, couvert de damas noir.

Ung aultre petit volume en parchemin où est contenue la Descripcion d'Ytalie.

Ung aultre petit volume en parchemin, où est l'Oraison de la réduction de Milan.

Ung aultre petit volume commenchent : *Ecce scribo vobis unum myrabile*, couvert de velours cramoysi.

Ung aultre petit volume, couvert de satin bleu, aux armes de France.

Ung aultre petit volume couvert de satin tanné, commenceant : *Compendiosus Sermo de Indulgenciâ plenariâ.*

Ung aultre petit volume, couvert de satin vert, où est l'Oraison des Florentins

Ung aultre volume : *De laudibus trium virorum*, couvert de cuyr tanné.

Ung petit volume en parchemin commensant : *Instrumentum Ratificationis*, couvert de cuyr tanné.

Deux grans volumes en parchemin, contenant partie de la Bible, couvert de cuyr rouge

Ung aultre moyen volume en parchemin, commenceant : *Incipit sancti Hieronimi Presbiteri.*

Ung beau Messel en parchemin, usage de Rouen, couvert de cuyr blanc.

Ung aultre grant volume en parchemin, commenceant : *Incipiunt Rubrice Decretalium*, couvert de cuyr blanc.

Ung aultre moyen volume en parchemin, *De cultu vince*, couvert de cuyr.

Ung aultre moyen volume en parchemin, commensceant : *In principio creavit Deus*, etc., couvert de cuyr rouge.

Ung Pseaultier commenté en parchemin, couvert de cuyr blanc.

Ung aultre petit volume en parchemin à célébrer la Messe.

Ung Pseaultier en parchemin, petit volume, avec plusieurs Oraisons, couvert de cuyr et garny d'argent blanc.

Ung aultre moyen volume en parchemin, nommé les Tragédies de Sénèque.

Ung aultre petit volume en parchemin, commenceant : *Valerii Maximi Francorum*, etc., couvert de cuyr rouge.

Ung Canon en parchemin, couvert de cuyr rouge.

Ung aultre petit volume nommé *Leonardi Aretini*, relié à la mode d'Ytalie.

Ung aultre petit volume en parchemin : *De potestate Generalis Concilii*, couvert de cuyr rouge.

Ung Institute en parchemin, couvert de cuyr rouge.

Ung aultre petit volume : *De Unitate sancte Matris Ecclesie*, couvert de cuyr rouge.

Unes Heures en parchemin, couvertes de cuyr rouge.

Ung Saluste en parchemin : *De bello Jugurtino*, couvert de cuyr noir.

Unes Veilles Decretalles en parchemin, moyen volume, dont les ays sont rompues.

Ung Psaultier commenté en papier, couvert de cuyr rouge.

Deux volumes en papier, reliez en parchemin : *De Confiscatione Mediolanensi*.

Ung petit volume en papier : *De Floribus sancti Bernardi*, couvert de satin violet.

Ung aultre petit livre commenceant : *Presentis Argumentum*, couvert de cuyr rouge.

Une Oraison en papier, couverte de satin rouge.

Ung petit Livre d'acquitz en papier, touchant la Conté de Satizannes.

Troys volumes de la Bible, escrips par le Soubs-Prieur des Augustins de Rouen, deux couvers de velours noir, et l'aultre de cuyr rouge.

Troys volumes du grant Décret dont le premier contient les Distinctions, le segond jusques à la XIXe cause, et le tiers contient le reste des causes avec : *De Penitencia*.

Deux volumes des œuvres de Sénèque, en parchemin, couvers de velours en graine, garnis de fermaus de laton doré.

Ung grant volume en parchemin, nommé Froisart, couvert de velours tenné, richement enluminé, et hystorié, garny de laton doré.

Ung aultre grant volume en parchemin, nommé : *Titus Livius*, richement enluminé et hysterié, garny d'argent blanc à ouvraige antique.

Ung *Plinius* en parchemin, qui n'est pas prest de couverture.

Les Epistres saint Cyprien en parchemin, couvertes de veloux noir.

Les Questions tusculanes commentées, en parchemin, couvertes de veloux tanné.

Justin en parchemin, couvert de velours noir.

Paulus Orosius en parchemin, couver de velours noir.

Pseutonius en parchemin, couver de velours noir.

Ung volume en françoys, couvert de velours noir, fermant à deux fermaus d'argent doré, nommé le Sentier et Somme abregié de théologie.

Josephus : *De Antiquitatibus*, en parchemin richement enluminé et hystorié, couver de velours noir.

Ung *Manipulus Curatorum*, en parchemin, couvert de velours noir.

AULTRE LIBRAIRIE

ACHAPTÉE PAR MOND. SEIGNEUR DU ROY FÉDÉRIC.

Augustin.

Augustinus super Psalmos, couvert de drap d'or, à quatre fermaus d'argent

Augustinus, de Civitate Dei, couver de cuyr rouge, à ouvrayge doré, garny de deux fermaus d'argent doré,

Augustinus super Psalmos, tercia pars, couvert de cuyr tanné, à fermaus de loton.

Collectorium Sermonum sancti Augustini, couvert de cuyr tanné, à fermaus de lotum.

Augustinus contrà Faustum, couvert de cuyr rouge, garay de quartre fermaus d'argent doré.

Epistole sancti Augustini, couvert de cuyr tanné, à fermaus de laton

THOME.

Thomas super primo Sentenciarum, couvert de cuyr noir, à ouvraige doré, garny de fermaus de laton.

Thomas super secundo Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, guarny de fermaus de loton.

Thomas super tercio Sentenciarum, couvert de cuyr violet, à ouvraige doré, guarny de fermaus de loton.

Thomas super quarto Sentenciarum, couvert de cuyr vert, guarny de fermaus de loton

Quolibeta sancti Thome, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.

Prima pars sancti Thome, couvert de velours vert, garny de quatre fermaus de loton, en façon de coquilles.

Prima secunde sancti Thome, couvert de velours vert, sans fermaus.

Secunda secunde sancti Thome, couvert de cuyr rouge, guarny de fermaus de loton.

Tercia pars sancti Thome, couvert de velours vert, guarny de loton à coquilles.

Questiones sancti Thome de Malo, couvert de cuyr rouge, à fermaus de cuyvre.

Diversa opera sancti Thome, couvert de cuyr violet, garny de fermaus de laton, en façon de coquille.

Residuum questionum sancti Thome de veritate, couvert de cuyr noir, à ouvraige doré, garny de fermaus de loton.

Sanctus Thomas super Matheum, couvert de cuyr rouge, garny de troys fermaus d'argent doré.

Sanctus Thomas super Lucam, couvert de cuyr rouge, garny de quatre fermaus d'argent doré.

Sanctus Thomas super Marcum, couvert de cuyr rouge à ouvraige doré, garny de troys fermaus d'argent doré.

Sanctus Thomas super Johannem, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, guarny de deux fermaus de cuyvre.

Sanctus Thomas super Ysaiam, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, garny de deux fermaus de cuyvre.

Sanctus Thomas de Celo et Mondo, couvert de velours vert, sans fermaus.

Sanctus Thomas super Phisicam, couvert de cuyr tanné, à fermaus de cuyvre.

Sanctus Thomas super Epistolam Pauli ad Romanos, couvert de velours tanné, garny de deux fermaus de cuyvre.

Sanctus Thomas super Epistolam Pauli ad Galathas, couvert de cuyr rouge, fermant, et garny d'ung fermeau d'argent doré.

Commentum sancti Thome de animé, couvert de cuyr noir, garny de fermaus de laton.

Bonaventura.

Bonaventura super primo Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, garny de fermaus de laton.

Bonaventura super secundo Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, ouvraige doré, garny de fermaus de loton.

Bonaventura super tercio Sentenciarum, couvert de cuyr, à fermaus de laton.

Bonaventura super quarto Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, garny de fermeaulx de loton.

Nicolaus de Lira.

Nicolaus de Lyra super Genesim, couvert de cuir rouge, garny de troys fermaus d'argent doré.

Nicolaus de Lyra super Libros Regum, couvert de cuyr rouge, garny de quartre fermaus d'argent doré.

Nicolaus de Lira super Salomonem, couver de cuyr rouge, garny de quatre fermeaulx d'argent doré.

Postilla de Lira super Apocalipsin, couvert de velours vert, garny de fermaus de loton.

ATHANASIUS.

Athanasius super Paulum, couver de cuyr rouge, guarny de quatre fermaus d'argent doré.

Athanasius super Epistolas Pauli, couvert de cuyr rouge, ouvrage doré, guarny de fermaus de loton.

TITUS LIVIUS.

Titi Livii de Bello Macedonico 1°, couvert de cuyr vert, à ouvraige doré, guarny de fermaulx de loton.

Titi Livii de Bello Macedonico 2°, couvert de cuyr rouge, à fermaus de laton.

Titi Livii de 2° Punico, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.

Titi Livii, ab Urbe condictâ, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.

QUINTILIANUS.

Declamaciones Quintiliani, couvert de cuyr tanné, garny de fermaus de loton.

Marii Fabri Quintiliani, couvert de cuyr tanné, sans fermaus.

Ptholomeus en grant volume, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton, en façon de coquille.

Liber lasularum, couvert de cuyr noir, garny de fermaus de loton.

Omelia Aimonis, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.

Basilius contrà Simoniam, couvert de cuyr noir, garny de fermaus de loton.

Tractatus de Directionibus, et alia, etc., couvert de cuyr violet, à fermaus de loton.

Plutarcus, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.

Domitius super Junevale, couvert de cuyr rouge, ouvraige doré, garny de fermaus de loton.

Virgilii Eneï., couvert de cuyr noir, garny de fermaus de loton.

Metheus Palmerius, de Temporibus, couvert de cuyr tanné, garny de fermaus de loton

De Proprietatibus rerum, couvert de cuyr jaune, à fermaus de loton.

Tertulianus de carne Christi et aliorum, couvert de cuyr rouge, garny de quatre fermaus d'argent doré.

Glosa quatuor Doctorum super Ysaiam, et alia, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, garny de fermaus de loton.

Omelie et Sermones diversorum Doctorum, couvert de cuyr rouge, garny de troys fermaus d'argent.

Omelie diversorum Doctorum, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de laton.

Glosa quatuor Doctorum super Genesim, etc., couvert de cuir rouge, ouvraige doré, garny de fermaus de loton.

Richardus super quatuor Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.

Herodotus, couvert de cuir vert, garny de fermaus de loton, en façon de coquilles.

Donatus Actiorolus in Ethicen Ar. [Istotelis], couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton, en façon de coquilles.

Donatus in Virgilium, couvert de cuyr rouge, à fermaus de loton.

Hugonis de Sacramentis, couvert de cuyr vert, à fermaus de loton.

Francisci Philelphi, couvert de cuyr rouge, sans fermaus.

Diverse Oraciones Philelphi, couvert de cuyr rouge, ouvraige doré, garny de deux fermaus d'argent doré.

Leonardi Justiniani, vite Plutarchi, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.

Somma de Septem viciis, couvert de cuyr rouge, garny de troys fermeaulx d'argent doré.

Herodoti halicarnari, couvert de cuyr rouge, garny de fermeaulx de loton.

Chrisostomi diversa Opera, couvert de cuyr noir, garny de loton, en façon de coquilles.

Rabanus Maurus super Euvangeliis, couvert de cuyr vert, garny de quatre fermaus d'argent doré.

Eusebius de Temporibus, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.

Pugio Raymundi contrà Judeos, couvert de cuyr rouge, à fermaus de loton.

Johannis Damasceni Tractatus, couvert de cuyr rouge doré, à fermaus de loton.

Laercii Diogenis vite super quatuor Proverbiorum, couvert de cuyr rouge doré, à fermaus de loton.

Porphirius super Oratium, couvert de cuyr rouge, à fermaus de loton.

Secunda pars Plinii, couvert de cuyr tanné, à fermaus de loton.

Epistole Plinii Cecilini secundi, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton argenté, en façon de coquilles.

Liber Rethoricorum cum ceteris sequentibus, couvert de cuyr rouge, sans fermaus.

Donatus in Therancium, couvert de cuyr noir, garny de fermaus de loton.

Petri Comestoris hystoria Scolastica, couvert de cuyr rouge, à fermaus de loton.

Aristoteles de Animalibus, couvert de cuyr rouge doré, à fermaus de loton.

Andree Contrarii reprehensio in Platonis, couvert de cuyr violet, garny de fermaus de loton.

Liber de locis Stellarum, couvert de cuyr violet, garny de fermaus de loton.

Argiropylus in Ethicen, couvert de cuyr vert, garny de quatre fermaus de laton.

Ysagoge Porphirii Aristotelis, couvert de cuyr vert, garny de fermaus de loton.

Liber tripartite Cassidori, couvert de cuyr noir, à fermaus de loton.

F. Petrarcha, de Remediis fortune, couvert de cuir rouge, garny de fermaus de loton.

Hystorie Florentine, couvert de cuyr tenné, garni de fermaus de loton.

Excerpta Colletarum diversorum operum Benardi, couvert de cuyr tenné, à fermaus de loton.

Epistole Leonis Pape, couvert de cuyr violet, à fermaus de loton.

SCOTUS.

Scotus super primo Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, ouvraige doré, garni de fermaus de loton.

Scotus super primo Sentenciarum, couvert de cuyr rouge doré, à fermaus de laton.

Scotus super secundo Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, à ouvraige doré, garni de deux fermaus d'argent doré.

Scotus super tercio Sentenciarum, couvert de cuyr rouge doré, à fermaus de laton.

Scotus super quarto Sentenciarum, couvert de cuyr rouge, garny d'un fermaut d'argent doré

Scotus super quarto Sentenciarum, couvert de cuyr rouge doré, garny de fermaus de cuyvre.

Scotus super universalia Porphirii, couvert de cuyr rouge, garny de troys fermaus d'argent doré.

Quolibeta Scoti, couvert de cuyr rouge doré, garni de fermaus de loton

Epistole Hieronimi, couvert de velours noir, garni de deux fermaus d'argent blanc.

Moralia Gregorii, couvert de cuyr vert doré, garni d'un fermaut d'argent doré.

Sermones sancti Ambrosii, couvert de velours violet, à deux fermaus d'argent doré.

Biblie Textus, couvert de cuyr rouge, garni d'un fermaut d'argent doré.

Concordancie Biblie, couvert de cuyr rouge, garni de deux fermaus d'argent doré.

Super Epistolas Pauli, couvert de drap d'or, sans fermaus.

Epistole sancti Pauli, couvert de velours cramoisi, garni de deux fermaus d'argent doré.

Tercia pars Somme Alexandri des Halles, couvert de velours cramoysi, garny de troys fermaus d'argent doré.

Lapi Castiliunculi in vitâ Artexerxis, couvert de velours rouge, à quatre fermaus de loton.

Lactancius Firmianus, couvert de velours rouge, garny de fermaus de loton.

P. Ovidii Nasonis, de Arte amandi, couvert de velours noir, sans fermaus.

Commentum super Phisica Aristotelis, couvert de velours cramoisi, garni de deux fermaus d'argent doré.

Josephus de bello Judaico, couvert de velours rouge, garni d'un fermaut d'argent doré.

C. Julii Cesaris belli Gallia, couvert de velours cramoisi, garni de quatre fermaus de loton doré.

Declamaciones Platonis, couvert de drap d'or, sans fermaus.

Epistole Cypriani, couvert de velours violet, garny de troys fermaus d'argent doré.

Epithoma Justini, couvert de velours violet, garni de quatre fermaus de loton doré.

Quorumdam vite per Donatum Aetiorolum couvert de velours violet, garny de deux fermaus d'argent doré.

Vincentii hystorialis prima pars, couvert de cuyr rouge, garny de fermaus de loton.

Vincencii hystorialis liber quartus, garny de deux fermaus d'argent doré.

Ciceronis Epistole familiares, couvert de cuyr vert, à fermaus de loton.

Ars vetus Ciceronis et alia, couvert de velours rouge, à fermaus de loton.

Omelie Jo. Crisostomi in Euvangelium secundum Matheum, couvert de cuyr tanné, à fermaus.

Remigius super Matheum, couvert de cuyr tenné, garni de deux fermaus d'argent doré.

Beda super Lucam, couvert de cuyr vert, garny de deux fermaus de loton.

Beda super parabolas Salomonis, couvert de cuyr noir, garni de fermaus de loton.

Beda super Apocalipsim, couvert de cuyr rouge. à fermaus de loton.

Prima Ethi. Aristotelis, couvert de cuyr vert, garny, à fermaus de loton, façon de coquille.

Methaphisica Aristotelis, et alia ejus opera, couvert de cuyr tenné, à fermeau de loton.

Strabonis prima pars, couvert de cuyr vert, garny de fermaus de loton.

Strabonis secunda pars, couvert de cuyr vert, garni de fermaus de loton.

Strabonis de situ orbis, couvert de velours rouge, à fermaus de loton.

Laurencii Vallensis de notulis raden, couvert de cuyr noir, à fermaus de loton.

Laurencii Valensis Thucididis, couvert de cuir violet, à fermaus de loton.

Dyalectica Laurencii Valla, couvert de cuyr violet, à fermaus de loton.

Troys volumes non reliez et imparfaictz. Cirillus. *Sic erat in capite : prestè à M. de Ledève* (1).

Ja DE CASTIGNOLLES 2).

---

(1) Le célèbre cardinal Guillaume Briçonnet.

(2) Chancelier et chanoine de la Métropole de Rouen, trésorier du cardinal d'Amboise.

NOTA. M. Deville a, le premier, mis au jour ce catalogue, dans son bel ouvrage sur le Château de Gaillon. Mon sujet exigeait qu'il fût inséré ici, à la suite des autres. Le travail du savant historien m'a facilité l'étude du manuscrit, dans la lecture duquel je me sépare très rarement de lui.

AMOUR ET MUSIQUE,

POÈME,

PAR M. CLOGENSON.

(Séance du 9 Juillet 1852.)

« My torments are allayed by
« your Arcadian Musick. »
— VOLTAIRE, 1778. —

AVERTISSEMENT.

Ce petit poème pastoral, dont l'idée et un certain nombre de vers ont été pris dans le second chant de *La Musica* d'Yriarte, était composé depuis un an, lorsque l'Académie de Rouen en écouta la lecture avec une grande indulgence le 9 juillet 1852. Tous ceux qui connaissent la langue castillane, ou espagnole, *la lengua castellana*, savent quel succès obtint le poème, en cinq chants, de *La Musica*, en 1779 et depuis.

Don Thomas de Yriarte, ou *Iriarte*, né vers le milieu du dernier siècle, n'avait guère plus de vingt-cinq ans quand il commença ce bel ouvrage. Ce grand poète, neveu de don Juan de Iriarte, savant élève de notre père Porée, eut une multitude de

petits ennemis. Il fut poursuivi aussi par l'Inquisition de Madrid, en 1786, et déclaré, quoique innocent, *légèrement suspect*. On ne sait précisément quand l'auteur de *La Musique* mourut. Il n'avait peut-être pas quarante ans quand il cessa d'exister, vers 1794.

Dans un des bourgs principaux d'Arcadie (1),
Pays heureux, cher à la mélodie,
Près de l'Alphée et de Tripolitza,
Vivait jadis la jeune Criséa,
Bergère sage, instruite, et si jolie,
Que les pasteurs galants de ces temps-là
Ne l'appelaient que la Belle accomplie.

En son canton, pour mesurer le temps
De l'existence, on comptait par printemps.
Ils y régnaient presque toute l'année,
Toujours fleuris en leurs retours constants,
Et Criséa, depuis qu'elle était née,
En comptait neuf plus huit, en dix-sept ans.

Une beauté qui veut qu'on la révère
Doit se montrer réservée et sévère;
Et c'est aussi, vrai modèle en cela,
Ce que faisait la jeune Criséa,
Très attentive aux conseils de sa mère.

Quoique un peu fière en son discret maintien,
Cette beauté n'affectait jamais rien
De dédaigneux, de moqueur ou de rude;
La vertu vraie est si loin d'être prude!

La fleur des champs, d'un éclat tout nouveau,
Chaque matin couronnait son chapeau.
La plus modeste étant sa fleur chérie,
La violette y brillait; son troupeau
Etait toujours pourvu d'herbe choisie.
Jamais l'amour n'avait troublé ses sens;
Mais on était toujours bien venu d'elle,
Quand, pour complaire à ses goûts innocents,
On lui chantait quelque chanson nouvelle.
Elle évitait ceux qui ne chantaient point,
Ou chantaient faux, gens au gosier rustique;
Les bons chanteurs, c'était un autre point;
Elle parlait avec eux de musique,
N'ayant souci, pour charmer ses moments,
Que de beaux airs, sans songer aux amants.
Si son oreille était inaccessible
Aux doux propos, aux soupirs des bergers,
Amoureux d'elle en ces lieux bocagers,
A l'harmonie elle était très sensible;
L'ouïe, en elle, était à tout instant
Seule attentive à l'art qu'elle aimait tant.

Un Arcadien de la cité voisine,
Des mieux appris, tout jeune et fait au tour,
Ayant chassé dans les bois d'alentour,
Par un heureux destin, sur l'herbe fine,
De Criséa fit rencontre un beau jour.
Dès qu'il la vit, il la trouva divine.

La voir, l'aimer du plus pur sentiment,
De cet amour faire son bien suprême,
En désirant d'être chéri de même,
Fut l'œuvre, en lui, de ce premier moment.

Ne pouvant plus vivre loin du village
Qu'embellissait l'objet de son amour,
Le citadin change alors d'équipage
Comme de nom, sans perdre même un jour.
Le voilà donc qui renonce à la ville;
Il est berger; il a son domicile
Près de l'enclos soigné, riant et frais,
Où Criséa loge avec ses attraits.

Quel était donc celui qui de la sorte
Se transforma? Fut-il comte, marquis,
Ou gentilhomme un peu douteux? — Qu'importe
Son rang, s'il fut un virtuose exquis?
Tu n'es connu que sous ton nom champêtre,
Salicio; mais, dans l'art musical,
Combien de gens t'admiraient comme un maître!
Tout jeune encore, en ton pays natal,
Comme amateur tu n'avais pas d'égal.

Quand il joua du luth, de la cithare,
Quand sur la harpe, avec un goût nouveau,
Il déploya le talent le plus rare,
Les villageois, joueurs de chalumeau,
Crièrent tous : vive Salicio !
Et de ce cri nul d'eux ne fut avare.

Salicio chantait aussi très bien.
Les doux accents de sa voix étrangère

Secrètement émurent la bergère ;
Mais Criséa, composant son maintien,
Affecta l'air de n'en éprouver rien ;
Cette apparence était bien mensongère.

Fameux bientôt parmi ces paysans,
Charmés, ravis de sa douce science,
Salicio, plein de soins complaisants,
Leur enseigna les lois de la cadence.
Comme il était unique en son savoir,
Maintes beautés se plaisaient à l'entendre,
Sans s'avouer le désir de le voir.
Sa voix était si flexible et si tendre !
La plus charmante, à ses leçons du soir
N'osant aller, restait en son manoir,
Quelle que fût sa passion d'apprendre.

Salicio, dans ce pays charmant,
Fit réformer tout grossier instrument ;
Par son exemple et ses leçons orales,
Il corrigea les flûtes pastorales,
Pipeaux, chélys (2), buccines, barbitons ;
N'oubliant rien, tambourins ni cymbales.
On ignorait les cornets à pistons,
Et les serpents à clés et sans spirales.
Il fit connaître à ces joyeux coteaux,
Longtemps soumis aux routines rurales,
De nouveaux tons et des accents nouveaux.
Les jeunes gens des voisines contrées
Vinrent en foule aux champêtres soirées
Que le doux maître, aux abords du hameau,
Organisait sous le hêtre et l'ormeau.
Pour ajouter au plaisir qui rassemble
Tant de joueurs d'instruments si divers,

Il leur enseigne à former des concerts
Harmonieux, maximes d'ensemble.

Salicio, de la tête et du cœur,
Dirigeait seul son orchestre vainqueur,
Ainsi que fait un brillant capitaine
Menant sa troupe à la gloire certaine.

Le beau pasteur avait d'autres talents;
Dans ce pays si propice aux églogues,
Il composait des stances, des prologues,
En vers aisés, naturels et coulants,
Qu'il mariait à des airs analogues.
Dans le village et les hameaux voisins,
On ne voyait jeux ni cérémonies,
On n'assistait à nuls publics festins,
Sans le berger aux douces symphonies.
S'agissait-il d'offrir aux immortels
L'encens pieux qu'on doit à leurs autels,
Salicio, ses élèves champêtres,
Tous réunis en ces jours solennels,
Chantaient en chœur, accompagnant les prêtres.
Salicio, dans le village, aux champs,
Rêvait toujours des succès plus touchants.
Pendant six mois Criséa, trop superbe,
Du beau pasteur semblait priser les chants
Presque autant peu qu'un brin de paille ou d'herbe.
De Criséa berger tant méconnu,
Rassure-toi; le moment est venu
Où ce cœur fier a frémi d'être tendre.
A ton nom seul elle baisse les yeux;
Son cœur encore à peine à se comprendre.
Si de sa bouche, un jour, tu peux l'entendre,
Qu'un mot d'amour te sera précieux!

Combien de fois, vers l'heure où tout sommeille,
A tes accents elle a prêté l'oreille ;
Quand, sous son orme enlacé de sarments,
Tu célébrais cette austère merveille,
Et le pouvoir de tant d'attraits charmants !
Combien de nuits, quand ta voix moins sonore,
S'affaiblissant par degrés sous l'ormeau,
Sans rencontrer dans la sienne un écho,
Restait muette, elle écoutait encore !
Naguère, enfin, on entendait sa voix,
Plus expansive et bien plus régulière,
Chanter tes airs, à l'écart, près du bois
Où tu la vis pour la première fois.
En t'imitant, sa grâce est singulière ;
L'amour du chant l'a soumise à tes lois,
Et sur sa lyre elle est ton écolière.

Le beau chanteur, pour tromper son ennui,
Eût, comme on dit, fait tourner bien des têtes,
S'il eût voulu faire d'autres conquêtes ;
Mais Criséa régnait seule sur lui.
Il attendit l'instant où cette belle,
Sage toujours, lui serait moins cruelle.

Accompagné de ses chiens habitants,
Loin des regards et des bruits du village,
Salisid, vers la fin du printemps,
Goûtait le frais dans un sombre bocage,
Fuyant aussi le soleil ; Criséa
Sur le gazon reposait près de là.
Le tendre artiste en eut l'âme ravie,
Et Criséa, cessant d'être endormie,
Dut rendre grâce à ce double hasard,
Dont chacun d'eux profita pour sa part.

Elle allait donc, au gré de son envie,
Interroger Salicio sur l'art
Qui fait le charme unique de sa vie.
Unique ? — Non ; un autre sentiment
Envahissait son cœur tout doucement.

« Salicio, qui composez, dit-elle,
« De si beaux airs, donnez-moi des leçons ;
« Expliquez-moi la puissance des sons,
« Vous dont la voix est si pure et si belle ;
« Révélez-moi, de grâce, les secrets
« De ce pouvoir divin de l'harmonie ;
« En vous le goût guide un heureux génie ;
« Parlez, parlez, ces lieux seront discrets. »

Discrets ? — Oh ! non. Les nymphes du rivage,
Abandonnant l'onde claire en son cours,
Vont écouter, à travers le feuillage,
Du beau berger le musical discours :

« Beauté charmante, subite de ma vie,
« Vous présumez trop bien de mon savoir ;
« Mais vous complaire étant ma seule envie,
« J'essaîrai plus que je ne crois pouvoir.
« N'exigez pas que je sois votre maître
« Dans l'art des sons que vous rendez si doux ;
« Votre humble ami, digne de vous peut-être,
« Ne sait qu'aimer, et tremble à vos genoux. »

Salicio, par ordre didactique (3),
Sur tous les tons parla de la musique,
De tous les tons n'ignorant que celui
Qui cause en nous le sommeil ou l'ennui.

Des passions musical interprète,
Il les peignit en artiste poète ;
Tour à tour gai, sérieux, lent ou vif,
Simple ou sublime, et toujours instructif,
Recommandant surtout qu'on parle à l'âme,
Quand de l'amour on veut peindre la flamme.
Sur ce point-là, qu'il connaissait si bien,
Salicio ne dut oublier rien.

Plus d'une nymphe, à l'écho du bocage,
De ce discours pendant longtemps parla ;
Le souvenir jamais ne s'en perdra ;
Il est venu jusqu'à nous d'âge en âge.
Comme un heureux reflet d'antiquité,
Ce souvenir brille dans un poème
Sur *la Musique*, œuvre d'Yriarté,
Que l'on croirait l'œuvre d'Apollon même.
Jamais discours, par Euterpe dicté,
En Castillan ne fut mieux translaté.

Salicio, prenant en main sa lyre,
A Criséa fit entendre des sons
Qu'elle ne put écouter sans délire,
Tout en cachant pleurs, soupirs et frissons.
Que ne m'est-il donné de reproduire
De si beaux airs joués sous des buissons ?
Le beau pasteur, qui faisait des chansons,
Improvisa les quatrains qu'on va lire,
Et les chanta ; la chose va sans dire :

— Je vous aime d'un sentiment (4)
Dont l'ardeur m'était inconnue
Jusqu'au premier et doux moment
Où votre aspect charma ma vue..

L'amour sans égal que je sens
Ne peut être que votre ouvrage ;
S'il n'aveugle pas mon bon sens,
Je vous en aime davantage.

On dit qu'aux plus rares beautés
Il faut pardonner des caprices ;
Ayez pour moi quelques bontés ;
Je ne craindrai pas vos malices.

Vous possédez d'aussi beaux yeux
Que celle qui mit Troie (5) en flamme ;
Mais le ciel vous a donné mieux :
Esprit, prudence et beauté d'âme

En ce langage sans détour
Si je parle autant de tendresse,
Criséa, c'est que mon amour
Est pur comme votre sagesse.

Votre mère n'a plus d'époux
Qui la protége et vous défende ;
Elle n'a plus d'appui que vous ;
J'ai vingt ans, et ma force est grande.

On vante beaucoup les agneaux,
Richesse de ma bergerie ;
Je vous offre tous les plus beaux,
Et la moitié de ma prairie.

Je vous offre en enfer mon cœur ;
Mais voyez mon malheur étrange,
Si, n'en étant plus possesseur,
Je n'obtiens le vôtre en échange !

De votre bouche un aveu doux
Charmerait mon tendre martyre ;
Cet aveu, me le ferez-vous ?
Vous n'auriez que trois mots à dire.

Vous pourriez briller chez un roi
Comme vous brillez sous le chaume ;
Régnez au village, et sur moi,
Qui veux aime plus qu'un royaume. —

Ce chant naïf, nonobstant sa longueur,
Plut doublement à la bergère émue.
En lui disant trois mots pleins de douceur,
Elle tendit la main au professeur
Qui la charmait par l'oreille et la vue,
Et qui, dès lors, fut maître de son cœur,
Discrètement, en honnête vainqueur.

Quand le soleil, sur la vallée ombreuse,
Ne jeta plus qu'une clarté douteuse,
Les deux amants, charmés d'un si beau jour,
Durent enfin songer à leur retour.
Salicio s'en revint au village,
Où, plein d'espoir et de joie, il rentra,
Le front paré d'un amoureux feuillage,
Et par la main tenant sa Criséa (6).

Le lendemain, Salicio bien vite
A Criséa dut faire une visite.

Elle fut courte ; en de si doux moments
Le temps paraît toujours bref aux amants.
La jeune fille était près de sa mère,
Quand sous leur toit le pasteur fut admis,
S'il fut reçu par l'une comme un fils,
Il fut, par l'autre, accueilli mieux qu'un frère.
Le professeur de musique et d'amour,
A Criséa plus cher de jour en jour,
Obtint enfin qu'un champêtre hyménée
Rendît leur vie à jamais fortunée.

En Arcadie on voit leur tombe encor ;
On lit dessus, en style simple, antique :
« Ces deux époux furent toujours d'accord
« En leur ménage aussi bien qu'en musique. »

Depuis Paris jusqu'à Tripolitza,
Bien peu d'époux ressemblent à ceux-là.

NOTES.

(1) Voici les vingt-neuf premiers vers du poème espagnol, *canto segundo* :

« En la mas deliciosa
Y mas poblada aldéa
De la feliz Arcadia residia
La zagala *Crisda*,
Que así como de hermosa
Se llevaba entre mil la primacia,
Tambien por desdeñosa
Ganò justa opinion y nombradia.
Con tal delicadeza
De oido la criò naturaleza,
Y alma la diò tan docil, é inclinada
A sentir de la música el encanto,
Que en toda aquella rústica morada
Sólo algunos pastores,
Diestros en el tañido y en el canto,
Osaban aspirar à sus favores.

Pero quiso el destino
Que à la gentil Serrana
Viese un mancebo principal, vecino
De una cindad cercana,
Dotado de viveza y gallardia,
Y músico extremado, à quien un dia
La aficion à la caza
Por entre aquellas selvas conducia.
Apénas de la ninfa se apasiona,
En trage pastoril ya se disfraza;
Ya sólo aspira à merecer su agrado;
Ya la patria abandona;
Dexa su nombre; toma el de *Salicio*. »

(2) « Pipeaux, chélys, ... »

La Chélys (on prononce *Kélis*) était une espèce de lyre plus petite que le barbiton, instrument à cordes dont il serait difficile de bien indiquer la forme aujourd'hui.

(3) « Salicio, par ordre didactique, ... »

Les douze vers de cet alinéa ne sont que le résumé indirect et décoloré du beau discours adressé, sous forme de leçon, en 400 vers, ou environ, par Salicio à Criséa, dans le chant II du poème d'*Iriarte*, nom qu'on prononce Iriarté, en espagnol. Pour bien traduire ou imiter en français ce discours sur l'*expression musicale*, il faudrait être poète, amoureux et musicien, comme l'auteur original l'était de 1775 à 1779.

(4) Yriarte est innocent de ces dix quatrains. Il dit seulement que Salicio composait des chansons, paroles et musique.

(5) « Que celle qui mit *Troie* en flamme.. »

On fait remonter cette chanson à cinq ou six cents ans seulement avant J.-C.

(6) « Et par la main tenant sa Criséa. »

Le second chant de *la Musica* se termine ainsi :

« Se encaminan gozosos à la aldéa,
« Salicio juntamente y su Criséa. »

LA LINOTTE ET LE CHAT,

FABLE,

PAR

M. LE FILLEUL DES GUERROTS.

De sa jolie et douce voix
Certaine Linotte, naguères,
Chantait aux habitants des bois
L'hymne des amours printanières.
Un Chat qui la guettait, en rampant se coula
Au pied de l'arbre où perchait la chanteuse,
Et galamment lui miaula
Cette harangue flagorneuse :
— Quels merveilleux accents ont réveillé l'écho !
L'harmonieuse Philomèle
Dans nos climats déjà reparaît-elle ?
Oui, c'est elle qui chante. Ah ! si de cet ormeau,
Rossignol, tu daignais descendre,
De plus près je pourrais l'entendre,
Ce chant délicieux, pour moi toujours nouveau,
Et je ne perdrais rien, rien d'un chant aussi beau. —

L'orateur, du regard caressant la Linotte,
Croyait, par l'air benin que son coup d'œil dénote,
Assurer le succès de son discours flatteur ;
Il le croyait si bien, le malin escogriffe,
Que d'avance il tenait sa griffe,
Prête à saisir l'oiseau, qui le tira d'erreur
En ces termes : — Moi ! moi ! qu'à terre je descende !
Oh ! non, minet, pas ne veux m'y risquer.
Pour tes pareils ma chair est si friande !
En descendant, je me ferais croquer.
Je sais que, sans bruit, en revanche,
Tu pourrais jusqu'à moi, montant de branche en branche,
M'ajuster de manière à ne pas me manquer,
Car c'est le but où tend ta patte blanche ;
Aussi vais-je m'enfuir loin de l'arbre natal
Qu'un séjour prolongé me rendrait trop fatal.
En attendant, du nom de Philomèle,
Du nom de Rossignol, cesse de m'appeler ;
Avec ces noms pompeux penses-tu m'enjôler ?
Moi que tout simplement Linotte l'on appelle ? —
Cela dit, elle part et vole à tire d'aile ;
Elle vole vers d'autres cieux,
Tandis que le matou, qui la suivait des yeux,
Se demande à part soi comment la péronnelle
A si lestement évité
L'écueil où l'amour-propre, avec moins d'art flatté,
Fait tomber tous les jours mainte forte cervelle.

PROGRAMME DES PRIX PROPOSÉS

POUR 1853, 1854 et 1855.

L'Académie distribuera, dans ses Séances publiques annuelles des mois d'Août 1853, 1854 et 1855, les prix spécifiés ci-après :

POUR 1853.

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Eloge de LEROY DE LA CLÔTURE, *et appréciation de ses Ouvrages.*

POUR 1854.

L'Académie de Rouen, voulant honorer la mémoire de tous les hommes nés en Normandie, qui se sont rendus illustres dans les divers genres de sciences et de littérature, met au concours l'éloge d'ADRIEN TURNÈBE, l'un des plus savants philologues du XVIe siècle, éditeur et traducteur d'un grand nombre d'auteurs anciens, directeur de l'Imprimerie royale pour les livres grecs, sous Henri II, et professeur de langue et de philosophie grecques au Collége de France; l'un des maîtres du célèbre Henri Estienne, et enfin, homme d'une érudition si vaste et si profonde,

que Montaigne n'a pas craint de dire que, dans la profession des Lettres, *c'estoit le plus grand homme qui feust il y a mille ans*, et qu'il *sçavoit plus et sçavoit mieulx ce qu'il sçavoit qu'homme qui feust de son siècle, ny loing au delà.*

En conséquence, l'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire, écrit en *français* ou en *latin*, *sur la vie et les travaux d'Adrien Turnèbe.*

PRIX GOSSIER

(HORS TOUR).

L'Académie, qui n'a pas cru devoir décerner le prix qu'elle avait annoncé pour 1852, a seulement accordé un encouragement de 300 fr. à l'ouvrage qui lui a paru le plus méritant ; en conséquence elle propose un nouveau prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet suivant :

MOTEURS HYDRAULIQUES. — Donner la théorie mathématique de tous les systèmes de moteurs hydrauliques connus : roues à palettes et à aubes, roues de côté, en-dessus et en-dessous, turbines, etc.

Discuter, au point de vue pratique, le genre de moteur le plus avantageux à employer dans chaque cas, en faisant varier le volume d'eau et la chute.

Donner, pour chacun des systèmes reconnus préférables, des méthodes de construction simples et faciles à comprendre, par les charpentiers de village, pour les moteurs en bois, et par les ouvriers mécaniciens, pour les moteurs en métal.

Les concurrents devront appuyer leurs mémoires de dessins suffisamment nets et corrects pour en faciliter l'intelligence, et citer le plus grand nombre d'applications

pratiques qu'ils pourront, en faisant connaître, dans chaque cas, les rendements effectifs constatés.

L'Académie se réserve la faculté de diviser le prix, dans le cas où une partie seulement de la question aurait été complètement résolue.

POUR 1855.

PRIX GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur le sujet indiqué ci-après :

ESSAI PHILOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE SUR LE DIALECTE NORMAND AU MOYEN-AGE ; exposer ses formes principales et ses variations ; son rôle dans la constitution définitive des langues anglaise et française ; rechercher, dans les patois actuels des diverses parties de la Normandie, ce qui subsiste de cette ancienne langue, en dehors de l'anglais et du français modernes.

Encouragements aux Beaux-Arts.

L'Académie décernera des *médailles d'encouragement* aux artistes nés ou domiciliés dans un des cinq départements de l'ancienne Normandie, qui, pendant les trois dernières années, c'est-à-dire depuis le mois d'Août 1852, se seront le plus distingués dans les Beaux-Arts, à savoir : *la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la lithographie et la composition musicale.*

Observations communes à tous les Concours.

Tous les Mémoires devront être manuscrits et inédits.

Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera

répétée sur un *billet cacheté* contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président, en séance particulière, et l'un de MM. les secrétaires donnera avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés *francs de port*, pour chaque concours, avant le 1er JUIN 1853, 1854 ou 1855, TERME DE RIGUEUR, soit à M. *J. Girardin*, soit à M. *A. Pottier*, *secrétaires de l'Académie*.

Extrait de l'Art. 66 *du Règlement du mois d'Août* 1848.

« Dans tous les cas, les Ouvrages envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1851-1852, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux statuts.

Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, et Société française de Statistique universelle. *Journal mensuel des travaux.* — *Août à décembre* 1851. — *Janvier à mai* 1852.

Académie nationale des Sciences. — *Mémoires*, 4e *série*, *t.* 1er, 51.

Aix. Académie. *Bulletin des travaux*, 1851.

Amiens. Académie. *Mémoires*, 1850-51, 1er *semestre*. — *Inauguration de la statue de Gresset, le* 21 *juillet* 1851, — 2e *sem.* 1851-52. *Mémoires anciens* 1848, 49-50.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie. — *Coutumes locales du Bailliage d'Amiens, rédigées en* 1507, *etc.* 1851. — A M. le Président de... *Mémoire au nom des Sociétés savantes de la France départementale*, 1851. — *Bulletin* nos 1, 2, 3.

Angers. Soc. d'agric., sciences et arts. *Mémoires*, 1er *vol.*, 1re et 2e livr. 1850. — 2e vol. 1re livr. 1851.

Angers. Soc. industrielle. *Bulletin*, 2e *année de la* 2e *série*. 1851.

Association normande. *Annuaire* 1852.

Auvergne, *V.* Clermont-Ferrand.

Bachelet. *Etudes de littérature et d'histoire.* 1. *Histoire des origines du Gouvernement représentatif.* 2. *Histoire de Marie Stuart.* 3. *Fénimore Cooper.* — *Discours prononcé à la distribution solennelle des prix, au Lycée de Rouen, le 7 août* 1850.

Bayeux. Société d'agriculture. *Mémoires, t.* 4.

Beaurepaire (de). *Notice biographique sur Marc-Isambard Brunel.* 1851.

Beauvais. *Athénée du Beauvaisis. Bulletin, 1er sem.* 1851.

Béziers. Société archéologique. *Séance publique du* 29 *mai* 1851. — *Idem du* 20 *mai* 1852.

Bibliographie der Schweizer-geschichte. Ein Versuch von Dr G. R. Ludwig von Sinner.—*Bibliographie de l'Histoire de la Suisse ou Catalogue raisonné des ouvrages publiés de* 1786 *à* 1851 *sur l'Histoire de la Suisse, depuis ses commencements jusqu'en* 1798.

Boileau de Castelnau. *De l'épilepsie dans ses rapports avec l'aliénation mentale.*

Bouchardat. *Notice nécrologique sur F.-V. Mérat*, 1851.

Bouillet (Louis). Meloenis, *conte romain, en vers*, 1851.

Boullay. *Rapport sur la session du Congrès des Sociétés savantes des départements*, 1851.

Bordeaux. Académie, *Recueil des actes*, 2e, 3e *et* 4e *trim.* 1851.—*Programme. Séance publique du* 30 *décembre* 1851.

Bordeaux (Raymond). *Principes d'archéologie pratique appliqués à l'entretien, la décoration et l'ameublement artistique des églises.* Caen, 1851.

Boulogne-sur-Mer. *Séance semestrielle du* 8 *novembre* 1851. — *Id. du* 20 *mars* 1852.

Bouteiller fils. *Corps étranger des voies aériennes. Trachéotomie, guérison*, 1851.

Brizi (Oreste). *Sulla composizione dell'esercito pontificio, lettera al professore Gio-Batta Crollalanza da Fermo.* 1851.

Brunel. *V.* Beaurepaire.

Barel. *Photomètre parasynoptique.* 30 *Janvier* 1850. (Manuscrit.)

Caen. Soc. des antiquaires de Normandie. 18e vol. *Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Rouen, etc.*

Caen. Soc. vétérinaire du Calvados et de la Manche. *Mémoires*, 1849-50.

Caffe (Dr). *Rapport à la Société médicale du premier arrondissement de Paris, etc.*

Canel (A). *Armorial de la Province, des villes, etc., de Normandie*, 1849.

Castel (A). *Rapport sur l'Exposition universelle de Londres*, 1851.

Catalogue *d'une jolie collection de livres anciens et modernes de la Bibliothèque de M. R.....* (Richard). *V.* François.

Châlons-sur-Marne. Soc. d'agriculture du département de la Marne. *Séance publique*, 1851.

Chesnon. *Specimen d'un Catalogue de lépidoptères ou papillons de la Normandie.*

Cherbourg. Société nationale Académique. *Mémoires*, 1852.

Choléra-morbus. *V.* Millet.

Clermont-Ferrand. *V.* Lecoq. — *Catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits concernant l'Auvergne, etc.*, 1849.

Conseil général de la Seine-Inférieure. *Session de* 1851. *Procès-verbaux. V.* Département.

Deboos. *Liste des plantes desséchées pour herbier, adressées à l'Académie des Sciences de Rouen*, 1851. (Manuscrit).

Decorde (l'abbé J.-E.) *Histoire et archéologie locales.* — *Essai historique et archéologique sur le canton de Neufchâtel*, 1848. — *Blangy*, 1850. — *Londinières*, 1851.

De la Quérière. *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades-lès-Rouen, par* M. l'abbé Langlois (*Compte-rendu de cet*

ouvrage). — *Recherches historiques sur les Enseignes des maisons particulières, suivies de quelques inscriptions murales prises en divers lieux*, 1852.

Département de la Seine-Inférieure. *Compte départemental de l'exercice* 1849. — *Conseil général du département. Session ordinaire de* 1851. *Procès-verbaux.*

Deville. *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon, publiés d'après les registres des trésoriers du cardinal d'Amboise.* In-4°, avec atlas grand-aigle.—Paris, *Imprimerie nationale*, 1850.

Draguignan. Soc. d'agr. du Var. *Bulletin agricole, cinquième série*, t. II, octobre, novembre, décembre 1851.

Du Breuil. *Des moyens de combattre le blanc de la vigne* (oidium tuckeri) *V.* Le Roy-Mabile.

Dulary. *Hygiène populaire — Simples moyens de ménager et de fortifier la santé. Rouen* 1852.

Duranville (de) *Nouveaux documents sur la ville de Neufchâtel-en-Bray*, 1852.

Ebrard. *Des ennemis des sangsues médicinales; des moyens de soustraire ces annélides à leurs atteintes*, 1851.

Foix. Soc. d'agriculture de l'Ariége. *Annales agricoles, littéraires et industrielles*, t. X, mai à octobre 1851.

Fortin. *Rapport lu au bureau de bienfaisance d'Evreux, le* 20 *août* 1851.

Francœur. *V.* Jomard.

François. *Catalogue d'une jolie collection de livres anciens et modernes de la Bibliothèque de M. R....* (Richard.)

Gigus (Léon). *Quelques réflexions sur le diagnostic des fractures de la base du crâne, etc* (Manuscrit.)

Gobley. *Recherches chimiques sur les œufs de carpe*, 1850. — *Sur le principe odorant des feuilles de faham*, 1850.

— *Recherches chimiques sur la laitance de carpe*, 1850.
— *Recherches chimiques sur les matières grasses du sang veineux de l'homme*, 1852.

Gomart, *Le Château de Ham*, 1852.

Guiard. *Théâtre complet de Sophocle, suivi des fragments de ses drames perdus. Traduction nouvelle en vers français. Paris*, 1852.

Ham. *V* Gomart.

Haussez (Le baron d'). *Nouvelles Etudes morales et politiques*, 1851.

Havre. Soc. havraise d'études diverses. *Recueil des publications des 15e, 16e et 17e années.* — 1847 *à* 1850.

Henry (Oss^{a}). *Note sur un moyen de puiser et d'embouteiller les eaux minérales naturelles pour les expédier au loin intactes.* — *Eau minérale naturelle ferrugineuse d'Auteuil, près Paris*, 1821. — *Eaux minérales ferrugineuses* (ferro-crénatées) *de Saint-Denis, près Blois* (Loir-et-Cher), 1851. —*Nouvelles expériences sur les eaux minérales ferro-manganésiennes de Cransac* (*sources hautes et basses*).

Hippeau. *Le Bestiaire divin de Guillaume, clerc de Normandie, trouvère au 13e siècle, etc.*, 1852.

Industrie (L'). *Journal des grands intérêts du pays*, n°s 2 *à* 8, 1852.

Institut des Provinces. *V.* Morière.

Institut historique. *L'Investigateur*, 210e, 211e *liv., mai, juin* 1852.

Institut national de France. *Prix de vertu fondés par M. de Montyon. Séance publique du* 28 *août* 1851.

Jobard. *Bulletin du Musée de l'industrie. Bruxelles. Juillet à décembre* 1851, *janvier à juin* 1852.

Jomard. *Discours sur la vie et les travaux de Louis-Benjamin Francœur*, 1851.

Journal des Savants. *Août à décembre* 1851, *janvier à juillet* 1852.

Laon. (Aisne). Société académique. *Bulletin*, t. 1er, 1852.

Le Cadre. *Colique épidémique au Havre, en* 1817 *et* 1818. (Manuscrit.)

Lecoq. *Annales de l'Auvergne. Mars à décembre* 1851.

Légal. *Observation d'un cas de morve aiguë chez l'homme.* (Manuscrit, imprimé p. 186.)

Le Roy-Mabile. *La maladie de la pomme de terre comparée à celle de la betterave, du ver à soie, du poirier et de la vigne*, 1852. *V.* Du Breuil.

Lettre *du dr G.-D.-J. Schotel à Mr J de Wal, sur les archives du Royaume à La Haye*, 1851.

Linnée (*Lettres de*).

Lyon. *Revue du Lyonnais*, t. II et III, 1851.

Maltière (Le chevalier de la). *Mémoire contenant la démonstration d'une nouvelle théorie pour construire une lanterne magique universelle.* (*Mémoire* manuscrit *de cet ancien membre de l'Académie, communiqué par M. de Duranville.*)

Mancel. *Extrait des séances de la Société d'agriculture et de commerce de Caen*, 1851.

Mans (Le). Soc. d'agriculture de la Sarthe. *Bulletin*, 1er, 2e *et* 3e *trimestres*, 1851.

Marchand (Eugène). *Des eaux potables en général, considérées dans leur constitution physique et chimique; en particulier des eaux employées dans les arrondissements du Havre et d'Yvetot.* (Manuscrit in-fo de 134 pages, avec cartes et tableaux.

Marolles (de). *Les greniers d'abondance appropriés à notre époque*, 1850.

Mende. Société d'agriculture, etc., de la Lozère *Bulletins*

nos 17 *à* 25, 1851. — *Tables générales des Mémoires*, 1827 *à* 1849.

Mérat. *V.* Bouchardat.

Meurein. *De l'influence fâcheuse des remèdes secrets et des remèdes spécieux, etc.*, 1852.

Metz. Académie nationale. *Mémoires*, 1850-51.

Millet (Auguste). *Du choléra-morbus épidémique*, 1851.

Ministère de la justice. *Compte général de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale, en* 1849. 1851.

Montémont (Albert.) *Le Palais de cristal, Ode*, 1851.

Moreau (César). *Etat du commerce de la Grande-Bretagne avec toutes les parties du monde, aperçus divers depuis* 1697 *jusqu'à* 1822 *inclus.* — *Etat de l'industrie et du commerce d'exportation de la Grande-Bretagne, de* 1698 *à* 1824 *inclus.* — *Archives de la Compagnie des Indes-Orientales, présentant, d'après des documents officiels, l'état passé et présent des possessions anglaises dans les Indes, depuis l'établissement de la Compagnie, en* 1600, *jusqu'en juillet* 1825. — *Archives chronologiques des finances de la Grande-Bretagne, établies d'après des documents officiels, depuis l'année* 55 *jusqu'à* 1827 *inclusivement.*

Morière. *Essai sur la poterie de Noron. Caen*, 1847. — *Industrie potière dans le département du Calvados*, 1848. — *Notes sur quelques phénomènes géologiques et minéralogiques observés dans le Calvados*, 1849. — *Inconvénients des anciennes mesures; avantages du système métrique; détermination de la base de ce système*, 1848. — *Rapport.* (*Institut des Provinces.*) *Machines, carrosserie, peinture sur verre et arts céramiques, marbrerie.* — 1850.

Mouchon (Emile). *Dictionnaire de Cromatologie végétale exotique, etc.* 1847-48. — *Revue rapide du traité des saccharolés liquides*, 1851.

Moulins. Société d'Emulation du département de l'Allier, *Bulletin Juillet et décembre* 1851.

Munaret. *Supplique au Président de la République en faveur de la création d'une maison et d'une caisse de retraite pour les médecins vieux et infirmes.*

Munich. Académie royale. *Mémoires de la Classe mathématique et physique*, t. VI, 1re liv 1851. — *Les Germains et les Romains dans leurs vicissitudes réciproques avant la chute de l'Empire d'Occident, par le docteur Wilmann*, 1851. — *Tableau de la nature dans l'Abyssinie méridionale, par* T.-R. Roth, 1851. — *Bulletin de l'Académie*, 1851. — *Mémoires de la classe historique*, t. VI, 2e livr. 1851. — *Mémoires de la classe de philosophie et de philologie*, t. VI, 2e liv. (Tous ces ouvrages sont en allemand.)

Nantes. Société académique. *Annales*, 1851.

Natale (Giuseppe de). *Descrizione zoologica d'una nuova specie di plojaria e di alcuni crostacei del porto di Messina, etc.* 1850. — *Su pochi crostacei del porto di Messina*. 1850.

Nicot. *V.* Nîmes.

Nîmes Académie du Gard. *Compte-rendu*, 1851. — *Mémoires*, 1851.

Niort. Soc de statistique. 1re, 2e, 3e *livr.* 1850, 51, 52.

Noiret. *Système de transmission mécanique* (Manuscrit, avec deux modèles.)

Otreppe de Bouvette. *Causeries d'un antiquaire, etc. Liége*, 1852.

Paris. *V.* Académie. Institut. Journal des Savants. Société.

Passy (Louis). *Une Satire inédite de Boileau*, 1852.

Periaux (Nicétas). *De la législation concernant la récolte du varech*, 1851.

Péron. *Sur les pêcheries françaises et sur l'élève et la multiplication du poisson*. 1852.

Perpignan. *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 8e *vol.* 1851.

Pierre (Isidore). *Recherches sur la thermométrie, et, en particulier, sur la comparaison du thermomètre à air avec un grand nombre de thermomètres à liqueurs. — Sur les propriétés physiques des liquides; et, en particulier, sur leur dilatation. — Sur les dilatations. — Etudes sur les engrais de mer des côtes de la Basse-Normandie*, 1852.

Pigeory (Félix). *V.* Revue des Beaux-Arts.

Poisson. *V.* Péron.

Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*, 3e *et* 4e *trimestres*, 1851; 1er *trim.* 1852.

Poitiers. Société académique. *Bulletin* 13 *à* 22, 1851.

Pommes de terre. *V.* Du Breuil et Leroy-Mabile.

Poussin. Médaille de bronze, 15 juillet 1851.

Puy (Le). Société d'agriculture. *Annales*, t. XV, 1er *et* 2e *sem.* 1850

Rheims. Académie. *Travaux*, 2e, 3e *et* 4e *trim.* 1851; 1er *trim.* 1852.

Revue des Beaux-Arts. Livr. 16 *à* 23, 1851. — 1er janvier 1852. — *La basilique de Sainte-Geneviève rendue au culte.*

Richard. *V.* François.

Rigollot. *Essai sur le Giorgion. Amiens*, 1852.

Rouen. Société centrale d'horticulture. *Bulletin*, t. IV, 2e, 3e *et* 4e *cahiers*, 1851; — t. II *de la Pomologie*, 1852.

Rouen. Chambre de commerce. *Statistique du commerce maritime et des exportations de tissus de coton et de laine du port de Rouen, pendant les années* 1849 *et* 1850.

Rouen. Société centrale d'agriculture, 120 *à* 124e *cahiers.*

Rouen. Cercle pratique d'horticulture et de botanique. *Bulletin* 5e *à* 9e, 1851; — 1er *à* 4e, 1852.

Rouen. Société des Pharmaciens. *Bulletin des travaux*, 1851.

Rouen. Soc. libre du commerce et de l'industrie. *Mémoire sur l'exposition universelle de Londres, et Considérations sur le libre-échange.*

Saint-Lô. *Annuaire du département de la Manche. V.* Travers.

Saint-Quentin. *Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne*, t. VIII, *juin, juillet, août*, 1850.

Schotel. *V.* Lettre.

Sinner (Louis de). *Bibliographie de l'histoire de la Suisse, ou Catalogue raisonné des ouvrages publiés de 1786 à 1851, sur l'histoire de la Suisse, depuis ses commencements jusqu'en 1798.* (Cet ouvrage est en allemand). Bern-Zurich. 1851. *V.* Bibliographie.

Société de la Morale chrétienne. 1. *Bienfaisance publique.* — 2. *Enseignement primaire.* — 3. *Réformes pénitentiaires* — 4. *Duel.* — 5. *Peine de mort.* — 6. *Correspondance.* — *Chute de Séjan.* — *Académie française.* — *Hôpitaux.* — *Rouen.*

Société de l'Histoire de France. *Bulletins* n°s 6 à 11, 1851 ; n°s 2 à 8, 1852.

Société de secours mutuels et de retraite de Saint-Jean de Bolbec, 1851.

Société de géographie. *Bulletins* n°s 3 à 13, 1851.

Société nationale des Antiquaires de France. *Annuaire*, 1852.

Société philotechnique. *Annuaire. Travaux de* 1851.

Soissons. Société historique. *Rapport présenté à M. le Ministre de l'Intérieur au nom des Sociétés savantes de la France départementale. — Demande de la création d'un Musée monumental d'architecture du moyen-âge*, 1852.

Suisse. *V.* Sinner.

Toulouse. Académie des jeux floraux. *Recueil*, 1852.

Toulouse Académie des Sciences, etc. *Annuaire pour* 1852.

Tours. Société d'agriculture. *Annales*, t XXX, *n*os 1 *et* 2, *janvier à décembre* 1850; t. XXXI 1er *et* 2e *tr.* 1851.

Travers. *Annuaire du département de la Manche*, 23e *année*, 1851.

Troyes. Soc. d'agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube. *Mémoires* 1re 1[illegible]8, 1851.

Tudot. *Album de paysages à la plume, lithographiés.*

Van Duyse (Prudent) *Nieuwe Kinderdichtjes*, 1849. — *De Koningin des Belgen twee gedichten ingezonden ten brusselschen prijskampe*, 1851. — *Tableau de l'époque des troubles religieux à Gand, du* 18 *août* 1565 *au* 7 *mai* 1567. — *Piæ memoriæ Triestii S. Pièce de vers latins*, 1851.

Versailles. Société d'agriculture et des arts. *Mémoires*, 51e *année*, 1851.

Vervoitte. *Quatre morceaux de musique manuscrits*: Gloria, Sanctus, Benedictus, et l'Offertoire de la Messe, à quatre voix.

Vingtrinier (Le dr). *Réflexions sur les secours mutuels, et particulièrement sur le règlement de l'*Alliance, *fondée à Rouen le* 1er *janvier* 1850, *etc.*

Vingtrinier (Aimé). *Histoire des journaux de Lyon, depuis leur origine jusqu'à nos jours. — Première partie, de* 1677 *à* 1814. 1852.

CHANGEMENTS SURVENUS

DANS LE

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1852.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. Boutan, *Président.*

M. Lévesque ✱, *Vice-Président.*

M. J. Girardin ✱, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. A. Pottier ✱, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. Hellis ✱, *Trésorier.*

M. Ballin, *Bibliothécaire-Archiviste.*

Nota En conformité de l'article 70 des statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant plus être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire aux listes de 1847-48, 49, 50, 51 et 52.

ADDITIONS.

RÉSIDANTS TITULAIRES, MM.

1852. Cléry, ingénieur des mines, à Rouen.

Desmarest, architecte du département.

CORRESPONDANTS, MM.

1852. Cazin, secrétaire de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais.)
Gobley, pharmacien, à Paris.
Guillaume, D.-M. à Dôle (Jura.)
Lécat, D.-M. à Dieppe.
Millet, D.-M. à Tours (Indre-et-Loire.)
Morière, directeur des cours spéciaux au Lycée de Caen.
Mouchon, pharmacien, à Lyon.
Plouviez, D.-M. à Lille.
De la Quérière, ancien résidant, à Mentheville, canton de Goderville.
Grégoire, ancien résidant, à Paris

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1852. Quételet, secrétaire de l'Académie royale de Bruxelles.
Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
Salvolini (Pellegrino), D.-M. à Venise.

MEMBRES DÉCÉDÉS, MM.

Lézurier de la Martel (le baron Louis-Geneviève) O ✠, ancien maire de Rouen et d'Hautot-sur-Seine, membre honoraire.
Lafisse (Alexandre-Gilbert-Clément), D.-M. à Paris, membre correspondant.
Couppey, juge au Tribunal de Cherbourg.
Lair (Pierre-André) O ✠, doyen du Conseil de Préfecture, à Caen.
Le Sauvage ✠, D.-M. à Caen.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Discours d'ouverture de la Séance publique du 6 août 1859 : Le Président dans l'embarras, par M. N. Leroy, président. . . . . . page 1

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport sur les travaux de l'Académie, par M. J. Girardin, secrétaire de la classe des Sciences. . . 11

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Démonstration des lois de Képler, par M. Girault. 12
Dromographe planétaire, par M. Lévy père. . . . *ib.*
Mécanique industrielle. Communication de M. Neiret. 13

SCIENCES PHYSIQUES.

Météorologie, par M. A. Lévy. 14
Ouvrages de M. Quételet. 15
Physique appliquée. Concours sur l'électricité. . . 18
Appareils calorifiques de M. Pimont. . . . . . *ib.*
Photométrie, par M. Boutan. 17

Chimie. — *Ouvrage sur les eaux potables, par M. Marchand.* 18
Analyse des œufs de poisson, par M. Gobley. . . 20
Fait de toxicologie, par M. Morin. 21
Analyse d'objets antiques, par M. J. Girardin. . . *ib.*
Fabrication de l'acide sulfurique, par M. Holker. 22

HISTOIRE NATURELLE.

Recherches de la houille à Sotteville. 24
Marbres du Calvados, par M. Merière 25
Ouvrages du même 26
Botanique. — *Envoi de plantes par M. Deboos* . . *ib.*
Création d'un Herbier départemental. 27
Nouvelle plante pour la Flore départementale. . . *ib.*
Envoi de M. Chérot . . . . . *ib.*
Alternance des essences forestières 28
Traité des plantes médicinales indigènes, par M. Cazin. 29
Bromatologie végétale exotique, par M. Mouchon. *ib.*
Zoologie. — *Empoisonnement par les huîtres, les moules, etc., par MM. Chevallier et Duchesne.* 30
Cas de tératologie, par M. Verrier. 31

SCIENCES MÉDICALES.

Physiologie des sensations, par le Dr Guillaume. — Ouvrages du Dr Plouviez 33
Essai sur les anévrismes, par le Dr Pellegrino Salvolini. Cholera-morbus épidémique, par le Dr Millet 34
De la folie instantanée, par le Dr Boileau de Castelnau. 35
Cas de morve aiguë chez l'homme, par le Dr Légal. 36
Origine du goître et du crétinisme. 37
Colique épidémique au Havre, par le Dr Lecadre . 38
Concours d'hygiène. 39

ECONOMIE SOCIALE.

Consommation de la viande et du poisson à Rouen, par M. Bergasse. 39
Propriété des cours d'eau non navigables ni flottables, par M. Marchal. 40

STATISTIQUE.

Opérations du Mont-de-Piété de Rouen, par M. Ballin. 41
Ouvrages de M. César Moreau. 42
Statistique du commerce maritime du port de Rouen. 45

VOYAGES.

Renseignements sur l'Australie, par M. Marc Arnauditzon 45
Renseignements sur l'Abyssinie, par M. Roth. . . 45

NÉCROLOGIE.

Mort de M. Lafisse. 46

CONCOURS.

Rapport fait, au nom d'une Commission, par M. Lévy, sur les trois ouvrages manuscrits soumis à l'Académie, pour le concours du prix Gossier, relatif à l'emploi de l'électricité comme force motrice. 47
Prix de 50,000 fr. offert par l'Etat. 63
Lauréat : M. Rivière 64
Concours pour la composition d'un Manuel d'hygiène populaire. — *Rapport de M. Hélot*. 65
Lauréats : MM. Ebrard, Leclerc, Duclos et Bouteiller fils 80

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION DANS SES ACTES.

Démonstration des lois de Képler, par M. Girault 81
Note sur quelques observations météorologiques, par M. Aug. Lévy 92
Notice historique sur la photométrie, par M. A. Boutan 101
Examen d'un liquide provenant d'un tube intestinal d'un cheval empoisonné par l'acide sulfurique, par M. Morin 139
Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité, — 2e mémoire — par M. J. Girardin . . 142
Remarquable exemple d'intoxication par venin animal, ou cause de la mort du Dr Quesnel, de Rouen, par le Dr Vingtrinier 181
Observation d'un cas de morve aiguë chez l'homme, par M. J. Légal 186
Recherches sur la consommation de la viande et du poisson à Rouen, depuis 1800, par M. Alph. Bergasse 197

SECTION 1re. — NOTIONS PRÉLIMINAIRES. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

1. *Fixation du chiffre des animaux livrés à la consommation* 199
2. *Détermination des moyennes* 203
3. *Loi du 10 mai 1846* . . . . . *ib.*
4. *Règles sur le rendement des animaux vivants.* 204
5. *Distinction des périodes* 207
6. *Origine des animaux abattus à Rouen.* . . . 208
7. *Première période*, 1800-1813. *Infériorité de l'alimentation de Rouen* 209
8. *Moyennes des hospices de Rouen* 211
9. *Moyennes de l'Administration* 213

10. *Discussion d'un passage du rapport de M. Lanjuinais, sur la production et la consommation de la viande* 217
11. *Seconde période*, 1814-1846. *Progrès de l'agriculture*. 218
12. *Moyennes de l'Administration. Uniformité de ces moyennes* 221
13. *Moyennes du département de la Seine-Inférieure* 223
14. *Comparaison de la Seine-Inférieure avec vingt-cinq autres départements, aux trois époques de* 1816, 1820 *et* 1835 . . . . . *ib.*
15. *Détails sur les progrès de Saint-Étienne* . . . 226
16. *Sources des approvisionnements de la Meurthe* 227
17. *Oscillations des moyennes de la Seine* . . . . *ib.*
18. *Détails sur la révolution qui s'est opérée dans l'alimentation des grandes villes du sud-est de la France* 228
19. *Moyennes des dix départements qui contribuent à l'alimentation de Rouen*. 229
20. *Règles suivies pour l'application des moyennes officielles*. 231
21. *Troisième période*, 1847-1851. *Élévation des moyennes. Explication du fait*. 233
22. *Détails sur les sources de l'approvisionnement de Paris* 234
23. *Jugement porté par les bouchers de Paris sur le mérite respectif des diverses races qui contribuent à l'alimentation de la Capitale.* 242
24. *Lutte qui s'est établie entre la Normandie, l'Anjou et le Poitou*. 245
25. *Du transport des bœufs par les chemins de fer* 245
26. *Fixation de la population de Rouen*. 248
27. *Circonstances qui ont dû influer sur la consommation* 252
28. *Prix de la vente en détail* 253
29. *Prix d'achat des animaux vivants*. 256
30. *Droits d'octroi* 258

31. *Droits d'abattoir* 239
32. *Valeur du cinquième quartier. Cuir et peau.* *ib.*
33. *Suif* 267
34. *Petites issues ou abats* 279
35. *Sang du bœuf, du veau et du mouton* 282
36. *Issues et sang du porc* . . . . . *ib.*
37. *Organisation de la boucherie* 283
38. *Prix du pain* 284
39. *Poisson* . . . . . *ib.*
40. *Détails sur le saumon* 287
41. *Consommation du poisson salé* 289

SECTION 2e. — ÉTAT DE LA CONSOMMATION DE LA VIANDE A ROUEN DEPUIS 1800 JUSQU'A 1851. — ÉTUDE DES CIRCONSTANCES QUI ONT RALENTI OU ACCÉLÉRÉ SA MARCHE. 290
RÉSUMÉ DES TABLEAUX PRÉCÉDENTS. 305

1. *Observations sur la première époque. Augmentation des droits d'octroi* 305
2. *Deuxième époque* 307
3. *Troisième époque. Changements dans le tarif de 1852. Réflexions sur ces changements.* . . 309
4. *Quatrième et cinquième époques.* 313
5. *Sixième et septième époques. Réflexions* . . . 316
6. *Recherches des causes de renchérissement de la viande. Tableau du prix d'achat des animaux vivants depuis* 1800 318
Tableau des prix des bestiaux, du cuir, des peaux, du suif, du sang et des abats ou issues. 322

SECTION 3e. — CONSÉQUENCES PRATIQUES DES FAITS EXPOSÉS. — AVIS AUX CONSOMMATEURS ET AUX PRODUCTEURS.

1. *Nécessité d'une entière liberté pour le commerce de la viande.* 334
2. *Détresse des éleveurs. Causes de cette détresse.* 338

5. *De la basse viande* 340
4. *Élévation des droits d'octroi* . . . . . *ib.*
5. *Tableau des droits d'octroi sur la viande, dans les principales villes de France.* 344
6. *Mesures à prendre par le Gouvernement. Réflexions sur l'introduction des bestiaux étrangers* 346
7. *De la fabrication des bougies stéariques* . . . 353
8. *Liberté à accorder aux transactions sur le suif, le cuir, etc.*. . . . . *ib.*
9. *Conseils aux éleveurs.* 355

SECTION 4e. — CONSOMMATION DU POISSON A ROUEN DEPUIS 1800 JUSQU'A 1851 360

1. *Résumé de l'état de la consommation du poisson à Rouen et à Paris* 366
Conclusion 367
Post-scriptum 369

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport de M. Pottier, secrétaire de la classe des Lettres et Arts. 371
Philosophie. — *Traité inédit de Nicolas Oresme*. . 372
Archéologie. — *Recherches de M. l'abbé Cochet*. . . 375
Histoire. — *Anciennes bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen. — Marie Stuart. — Roland. — Lange de la Maltière*. 374
Nécrologie. — *M. Lézurier de la Martel*. 378
Poésie. — *MM. Clogenson, Leroy, Deschamps*. . . 379
Musique — *M. Vervoitte* 380
Rapports faits par différents membres. 381
RECONNAISSANCE *de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, comme Établissement d'utilité publique*. 385

Rapport sur le concours : De l'influence fâcheuse de la Camaraderie dans les Sciences, les Lettres et les Arts, et des moyens d'y remédier, *par M. Lévesque* 383
Rapport sur les encouragements à décerner aux Beaux-arts, par M. Hellis 405
Noms des lauréats 416
Un petit Capital, conte en vers, par M. Deschamps. 418

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Notice nécrologique sur le baron Lézurier de la Martel, par M. Ballin. 432
Ouvrages de M. Lézurier de la Martel. . . . 454
Dissertation sur un Traité philosophique de Nicolas Oresme, par M. l'abbé Picard. 456
Mémoire sur les Bibliothèques des Archevêques et du Chapitre de Rouen, par M. l'abbé Langlois. 476
Amour et Musique, poème, par M. Clogenson. . . 553
La Linotte et le Chat, fable, par M. Le Filleul des Guerrots 567
Programme des prix proposés pour 1853, 1854 *et* 1855. 569
Table des Ouvrages reçus pendant l'année académique 1851-1852 573
Changements survenus dans le Tableau de l'Académie, pendant l'année 1852. 584
Table des matières contenues dans le présent volume 586

AVIS AU RELIEUR

POUR LE PLACEMENT DES PLANCHES.

Les deux planches coloriées, relatives à un hypocauste gallo-romain (fig. 1, 2 et 3), doivent être placées en regard de la page 144.

La planche des petites monnaies mérovingiennes, en or, doit être placée en regard de la page 171.

La petite planche relative au prix de la viande doit faire face à la page 305.

Le *fac-simile* se rapporte à la page 448.